Nations Unies

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2022

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-seizième session
Supplément nº 7

Merci de recycler

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-seizième session
Supplément nº 7

A/76/7

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Premier rapport sur le projet de budget programme pour 2022

Nations Unies • New York, 2021

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

ISSN 0255-1489

[13 août 2021]

Table des matières

Chapitre		*Page*
	Abréviations	6
	Préface	10
I.	Considérations, observations et recommandations générales	12
	A. Méthode d'établissement du budget, structure et présentation	18
	B. Ressources demandées	25
	C. Questions relatives aux postes et au personnel	26
	D. Objets de dépense autres que les postes	31
	E. Ressources extrabudgétaires	36
	F. Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies	38
	G. Conclusion	39
II.	Recommandations détaillées relatives au projet de budget-programme	40
	Prévisions de dépenses	40
	Titre premier Politiques, direction et coordination d'ensemble	40
	Chapitre premier. Politiques, direction et coordination d'ensemble	40
	Chapitre 2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	58
	Titre II Affaires politiques	76
	Chapitre 3. Affaires politiques	76
	Chapitre 4. Désarmement	94
	Chapitre 5. Opérations de maintien de la paix	100
	Chapitre 6. Utilisations pacifiques de l'espace	112
	Titre III Justice internationale et droit international	127
	Chapitre 7. Cour internationale de Justice	127
	Chapitre 8. Affaires juridiques	132
	Titre IV Coopération internationale pour le développement	150
	Chapitre 9. Affaires économiques et sociales	150

Chapitre 10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement 155

Chapitre 11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique 162

Chapitre 12. Commerce et développement 170

Chapitre 13. Centre du commerce international 174

Chapitre 14. Environnement 178

Chapitre 15. Établissements humains 184

Chapitre 16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale 190

Chapitre 17. ONU-Femmes 193

Titre V
Coopération régionale pour le développement 208

Chapitre 18. Développement économique et social en Afrique 208

Chapitre 19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique 214

Chapitre 20. Développement économique en Europe 219

Chapitre 21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes 223

Chapitre 22. Développement économique et social en Asie occidentale 227

Chapitre 23. Programme ordinaire de coopération technique 231

Titre VI
Droits humains et affaires humanitaires 245

Chapitre 24. Droits humains 245

Chapitre 25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance 255

Chapitre 26. Réfugiés de Palestine 258

Chapitre 27. Aide humanitaire 268

Titre VII
Communication globale 277

Chapitre 28. Communication globale 277

Titre VIII
Services communs d'appui 290

Chapitre 29. Services de gestion et d'appui 290

Sous-chapitre 29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité 291

Sous-chapitre 29B. Département de l'appui opérationnel 298

Sous-chapitre 29C. Bureau de l'informatique et des communications 306

Sous-chapitre 29E. Administration (Genève) 315

Sous-chapitre 29F. Administration (Vienne) 326

Sous-chapitre 29G. Administration (Nairobi) 331

Titre IX
Contrôle interne 344

Chapitre 30. Contrôle interne 344

Titre X
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales 352

Chapitre 31. Activités administratives financées en commun 352

Commission de la fonction publique internationale 353

Corps commun d'inspection 356

Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, y compris le projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public . 359

Chapitre 32. Dépenses spéciales 363

Titre XI
Dépenses d'équipement 373

Chapitre 33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien 373

Titre XII
Sûreté et sécurité 390

Chapitre 34. Sûreté et sécurité 390

Titre XIII
Compte pour le développement 403

Chapitre 35. Compte pour le développement 403

Titre XIV
Contributions du personnel 415

Chapitre 36. Contributions du personnel 415

Prévisions de recettes 416

Chapitre premier des recettes(Recettes provenant des contributions du personnel 416

Chapitre 2 des recettes. Recettes générales 420

Chapitre 3 des recettes. Services à l'intention du public 421

Annexes

I. Récapitulatif, par catégorie, par classe et par chapitre, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes 436

II. Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies 443

Abréviations

ACM	Agent(e) des corps de métier
AIFM	Autorité internationale des fonds marins
AL	Agent(e) local(e)
AN	Administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national
APD	Bureau des affaires de désarmement
ASS	Agent(e) du Service de sécurité
BANUS	Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie
BINUGBIS	Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau
BSCI	Bureau des services de contrôle interne
BSLB	Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CCS	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPALC	Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
CESAP	Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CIJ	Cour internationale de Justice
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
G(1^{e}C)	Agent(e) des services généraux (1re classe)
G(AC)	Agent(e) des services généraux et des catégories apparentées
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IAEA	Agence internationale de l’énergie atomique
ICSMA	Association mutuelle des fonctionnaires internationaux
IIIM-Syrie	Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d’aider à juger les personnes qui en sont responsables
IIMM	Mécanisme d’enquête indépendant pour le Myanmar
INTERPOL	Organisation internationale de police criminelle
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
IRMCT	Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux
ITC	Centre du commerce international
MANUA	Mission d’assistance des Nations Unies en Afghanistan
MANUI	Mission d’assistance des Nations Unies pour l’Iraq
MANUL	Mission d’appui des Nations Unies en Libye
MINUATS	Mission intégrée des Nations Unies pour l’assistance à la transition au Soudan
MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
MINUSS	Mission des Nations Unies au Soudan du Sud
MONUSCO	Mission de l’Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique
OACI	Organisation de l’aviation civile internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OIT	Organisation internationale du Travail
OMI	Organisation maritime internationale
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMPI	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle
OMS	Organisation mondiale de la Santé
OMT	Organisation mondiale du tourisme
ONG	Organisation non gouvernementale
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime

ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU-Femmes	Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve
OPS	Organisation panaméricaine de la santé
OSESG Syrie	Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie
OTICE	Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires
PAM	Programme alimentaire mondial
PL	Professeur(e) de langue
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SGA	Secrétaire général(e) adjoint(e)
SM	Service mobile
SSG	Sous-Secrétaire général(e)
UIT	Union internationale des télécommunications
UNCC	Commission d'indemnisation des Nations Unies
UNCCD	Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique
UNDRR	Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UN-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
UNIDIR	Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNJSPB	Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
UNJSPF	Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
UNMAS	Service de la lutte antimines
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UNPA	Administration postale de l'Organisation des Nations Unies
UNRISD	Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social

UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNU	Université des Nations Unies
UPU	Union postale universelle
VNU	Volontaires des Nations Unies
VSG	Vice-Secrétaire général(e)
WTO	Organisation mondiale du commerce

Préface

1. Les principales fonctions du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, qui sont définies dans la résolution 14 (I) de l'Assemblée générale en date du 13 février 1946, sont les suivantes :

a) procéder à un examen du budget soumis par le Secrétaire général à l'Assemblée générale et faire rapport sur ce budget ;

b) donner à l'Assemblée générale des avis sur les questions administratives et budgétaires qui lui sont renvoyées ;

c) examiner au nom de l'Assemblée générale les budgets administratifs des institutions spécialisées et les propositions visant les arrangements financiers à conclure avec ces institutions ;

d) examiner les rapports des auditeurs de l'Organisation et des institutions spécialisées et faire rapport à l'Assemblée générale à leur sujet.

Le Comité consultatif fait également rapport sur le financement du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux. En outre, il soumet des rapports sur les budgets administratifs et d'autres questions aux organes directeurs du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP, du HCR (fonds de contributions volontaires), du PNUE (Fonds pour l'environnement), d'ONU-Habitat, de l'UNIDIR, de l'UNITAR, de l'UNU, du PAM, de l'ONUDC, de l'UNRWA, de l'UNOPS, d'ONU-Femmes et de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés.

2. Aux termes de l'article 156 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les membres du Comité consultatif, tous de nationalités différentes, sont choisis de façon à assurer une large représentation géographique et en tenant compte de leurs titres et de leur expérience personnels.

3. Au 9 août 2021, le Comité consultatif se composait des membres suivants :

Abdallah Bachar Bong (Président)
Amjad Al-Kumaim (Vice-Président)
Donna-Marie Chiurazzi-Maxfield (Vice-Présidente)
Conrod Hunte (Vice-Président)
Yves Eric Ahoussougbemey
Makiese Augusto
Feliksas Bakanauskas
Pavel Chernikov
Patrick Chuasoto
Udo Fenchel
Olivio Fermin
Juliana Gaspar Ruas
Ihor Humennyi
Marcel Jullier
Nabil Kalkoul
Julia Maciel
Vidisha Maitra
Caroline Nalwanga
Suzuki Yoriko
Cihan Terzi
Ye Xuenong

4. Le présent rapport regroupe les conclusions et les recommandations auxquelles le Comité consultatif a abouti à partir des propositions faites par le Secrétaire général

dans le projet de budget-programme pour 2022, lesquelles ont été complétées, dans la mesure du possible, par les renseignements supplémentaires donnés verbalement ou par écrit par les représentants du Secrétaire général.

Le Président
(*Signé*) Abdallah **Bachar Bong**

Chapitre I
Considérations, observations et recommandations générales

Contexte et introduction

1. Au cours de son examen du projet de budget-programme pour 2022 (A/76/6) établi par le Secrétaire général, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est entretenu avec le Secrétaire général et ses représentantes et représentants lors de réunions en présentiel ou virtuelles et par écrit, entre le 18 mai et le 2 juillet 2021[1, 2]. Le Secrétariat lui a également fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements sur tous les chapitres du budget avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 10 août 2021.

2. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 72/266 A, l'Assemblée générale a approuvé l'adoption à titre expérimental d'un budget annuel à compter du budget-programme de 2020, qui se composerait des éléments suivants : a) la partie I : le plan-cadre, dans lequel il serait fait état des priorités à long terme et des objectifs de l'Organisation ; b) la partie II : le plan-programme, dans lequel figureraient une description des programmes et sous-programmes et des informations sur les résultats escomptés ; c) la partie III : les ressources nécessaires pour les postes et les objets de dépense autres que les postes, par programme et sous-programme. L'Assemblée a aussi décidé que les parties I et II lui seraient soumises pour examen par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination et que la partie III lui serait soumise, également pour examen, par l'entremise du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Elle a également prié le Secrétaire général de procéder en 2022, c'est-à-dire à l'issue du premier cycle budgétaire complet, à un examen des modifications qui auront été apportées au cycle budgétaire. Elle a décidé d'examiner à sa soixante-dix-septième session la mise en œuvre du budget sur une base annuelle, en vue de prendre une décision définitive sur la question.

3. Dans ses résolutions 75/243, 75/252, 75/253 et 75/254 A à C, l'Assemblée générale a pris des décisions sur les descriptifs de programme et l'ouverture de crédits pour 2021 et formulé des principes directeurs à l'intention du Secrétaire général concernant la présentation du projet de budget-programme pour 2022. Le Secrétaire général indique que la suite donnée aux différentes dispositions de ces résolutions est décrite dans l'annexe I de son rapport (A/76/6 (Introduction), par. 42).

4. Il est indiqué que le montant total des ressources nécessaires pour les missions politiques spéciales continue d'être inscrit au chapitre 3 (Affaires politiques) du projet de budget-programme. Comme suite à l'adoption de la résolution 72/266 A, les prévisions de dépenses des différentes missions sont présentées sous forme d'additifs au chapitre 3 du projet de budget-programme (ibid., par. 4). Les observations et recommandations du Comité consultatif sur les ressources nécessaires pour les missions politiques spéciales seront présentées dans un additif au présent rapport.

Ressources : vue d'ensemble

5. Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022 s'élève à 3 119,7 millions de dollars avant actualisation des coûts, dont un montant

[1] A/76/6 (Introduction) (Sect. 1 à 16), (Sect. 17 et Corr.1), (Sect. 18 à 29), (Sect. 29A et Corr.1), (Sect. 29B à 29G), (Sect. 30 et Corr.1), (Sect. 31 à 36) et (Income sects. 1 à 3).

[2] Les séances du Comité consultatif portant sur le projet de budget-programme pour 2022 se sont déroulées sous la forme de réunions en présentiel ou virtuelles avec le Secrétaire général et ses représentants et par l'intermédiaire d'un échange de questions et réponses écrites.

de 730,7 millions de dollars pour les missions politiques spéciales, ce qui représente une réduction de 88,4 millions de dollars (2,8 %) par rapport au montant approuvé pour 2021 par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/254 A à C (voir A/76/6 (Introduction), par. 3 et 44)[3]. L'actualisation préliminaire des coûts représente un montant de 56 305 500 millions de dollars (voir le tableau 2 ci-après).

6. La variation proposée découle essentiellement : a) d'ajustements techniques entraînant une diminution nette de 122,3 millions de dollars, essentiellement imputable au non-renouvellement de crédits ouverts au titre de projets de construction pluriannuels et de mandats émanant du Conseil des droits de l'homme, ainsi qu'à la fermeture et à la liquidation du Bureau de l'Envoyé(e) spécial(e) du Secrétaire général pour le Burundi et du BINUGBIS[4] ; b) de mandats nouveaux ou élargis entraînant une augmentation de 13,8 millions de dollars qui se décompose comme suit : 6,1 millions de dollars qui serviraient à inscrire au budget ordinaire 43 postes de l'UNRWA qui sont actuellement financés au moyen de ressources extrabudgétaires, ainsi qu'il est ressorti de l'examen qui avait été demandé ; 4,4 millions de dollars qui permettraient de donner suite aux résolutions et décisions du Conseil des droits de l'homme ; 3,3 millions de dollars qui permettraient de donner suite aux résolutions et décisions de l'Assemblée générale ; c) d'autres changements entraînant une augmentation de 20,1 millions de dollars qui se décompose comme suit : 7,4 millions de dollars au titre des missions politiques spéciales, qui permettraient de financer l'intensification des activités de la MINUATS et l'augmentation de la part des coûts opérationnels du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) financée par missions politiques spéciales ; 6,3 millions de dollars au titre des travaux de construction, qui serviraient principalement à financer le système normalisé de contrôle des accès visant à renforcer la sécurité des locaux de l'ONU et la hausse des dépenses afférentes aux travaux d'entretien et de transformation ; 4,5 millions de dollars qui serviraient à couvrir la part des dépenses engagées au titre du progiciel de gestion intégré à financer au moyen du budget ordinaire pendant la période de stabilisation d'Umoja en 2022 ; 2,8 millions de dollars qui serviraient au renforcement du pilier Développement (ibid., résumé).

7. Le montant des recettes prévues pour 2022 est estimé à 305,8 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 3,3 millions de dollars (1,1 %) par rapport au montant approuvé pour 2021 par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/254 A à C (302,5 millions de dollars). L'augmentation prévue de 3,3 millions de dollars concerne principalement le chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) et est principalement imputable à l'effet net des changements relatifs aux postes et aux autres dépenses de personnel sur les contributions du personnel et de l'actualisation préliminaire du montant estimé de ces contributions (ibid., par. 72 et 73). Le Comité consultatif recommande de réduire de 5 millions de dollars les ressources demandées au chapitre 36 (Contributions du personnel) et les prévisions de recettes au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel), cette réduction venant s'ajouter aux autres changements qu'il recommande dans le présent rapport (voir par. 32 à 33 ci-dessous et chapitre 1 des recettes).

[3] Il convient de noter que, sauf indication contraire, tous les chiffres concernant les ressources budgétaires qui figurent dans le présent rapport sont calculés aux taux révisés de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[4] Le Comité consultatif note que les estimations concernant les ressources nécessaires au titre des projets de construction pluriannuels sont données à titre indicatif au chapitre 33 ci-après, et que les crédits prévus à ce titre pour 2022 seront demandés dans les rapports d'étape correspondants durant la partie principale de la soixante-seizième session.

8. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire en sorte que les programmes et activités prescrits soient exécutés intégralement et avec efficacité et efficience.**

Pandémie de maladie à coronavirus

9. Dans l'introduction du projet de budget-programme pour 2022, le Secrétaire général décrit les conséquences de la pandémie de COVID-19 et les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies pour y faire face, y compris l'appui apporté aux États. Il y indique que l'adoption de nouvelles méthodes de travail et l'exécution de plans de continuité des opérations ont permis au Secrétariat de rester pleinement fonctionnel, notamment de continuer d'apporter son concours aux réunions intergouvernementales. Deux équipes spéciales à l'échelle du système des Nations Unies ont été constituées, à savoir l'Équipe spéciale des Nations Unies pour les évacuations sanitaires liées à la COVID-19 et l'équipe spéciale chargée de la première ligne de maîtrise des risques. La première a coordonné 117 évacuations de patients touchés par la COVID-19. La seconde a établi des directives opérationnelles sur la gestion des flambées de COVID-19, qui ont été distribuées à tous les lieux d'affectation.

10. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la mise en place de nouvelles stratégies et structures de gestion avait permis d'ajuster avec souplesse les activités relatives aux programmes pendant la pandémie, ce qui a amélioré la mise en œuvre effective des mandats et créé des conditions propices à l'adoption de nouvelles méthodes de travail. Des consultations médicales en ligne et des services de télésanté ont été proposés à tous les participants aux régimes d'assurance médicale de l'ONU, et des services de santé ont été fournis à plus de 4 500 membres du personnel dans 67 pays. De nouvelles méthodes de travail ont permis de maintenir les réunions intergouvernementales : plus de 2 000 réunions dans le monde ont ainsi bénéficié de services d'interprétation simultanée à distance. Le Comité a également été informé que le projet de budget-programme tenait compte des enseignements tirés de la formulation des stratégies, des activités prévues et des résultats escomptés pour 2022. **Le Comité consultatif se félicite des initiatives qui ont été prises pour remédier aux conséquences de la pandémie, notamment pour assurer les évacuations sanitaires, tout en maintenant l'exécution du programme**. On trouvera des informations relatives aux conséquences de la pandémie et aux enseignements tirés dans chacun des fascicules concernés (voir les chapitres 29B, 29E et 29G, par exemple).

11. Le Comité consultatif note que les différents fascicules du projet de budget-programme comportent le texte suivant : « le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme. » Il a été informé que le projet de budget reposait sur l'hypothèse que les restrictions imposées aux activités du Secrétariat par la pandémie de COVID-19 ne s'appliqueraient plus en 2022. **Le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu par l'hypothèse budgétaire selon laquelle la pandémie ne limitera pas les activités du Secrétariat en 2022 ; il estime que celle-ci continuera probablement à avoir une incidence sur certaines activités et que des gains d'efficacité supplémentaires pourraient être réalisés (voir également les paragraphes 70, 73 et 75 ci-après, le chapitre 36 et le chapitre 1 des recettes)**.

Liquidités

12. Dans l'introduction du projet de budget-programme pour 2022, le Secrétaire général aborde également la question des liquidités (A/76/6 (Introduction), par. 26 à 34). À la fin de 2020, l'Organisation est parvenue à ramener à 160 millions de dollars le déficit de trésorerie du budget ordinaire, qui s'établissait à 332 millions de dollars à la fin de 2019, les arriérés de contributions s'établissant toutefois à 808 millions de dollars. La situation de trésorerie s'est améliorée en avril 2021 grâce à la réception d'un montant de 1 milliard de dollars. Le projet de budget pour 2022 présenté ici est fondé sur l'hypothèse que les problèmes liés à la situation de trésorerie ne se reproduiront pas en 2022. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'en 2021, la plus importante somme devant être reçue au cours du dernier trimestre serait de nouveau recouvrée en novembre et non plus en décembre, si bien que les mesures liées à la crise de liquidités étaient en train d'être levées. Il a également été informé qu'en général, d'après les renseignements donnés par les États Membres, il n'y avait pas de raison de croire que le recouvrement des quotes-parts serait retardé en raison de la pandémie. **Le Comité consultatif prend note de l'hypothèse positive selon laquelle les difficultés liées à la crise de liquidités ne se reproduiront pas en 2022, constate que les restrictions sont en train d'être levées et compte que des informations actualisées seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**.

Transferts de ressources entre chapitres : exécution du budget de 2020

13. Le Comité consultatif rappelle que, dans le rapport dans lequel il lui a demandé de donner son assentiment à des transferts de ressources entre chapitres dans le cadre de l'exécution du budget de 2020, le Secrétaire général a indiqué que ces transferts visaient à financer les dépassements de crédits constatés dans neuf chapitres du budget. Il a constaté qu'un déficit de 178 300 dollars (2,8 % des crédits ouverts) était enregistré au chapitre 31 (Activités administratives financées en commun) en raison d'un dépassement de crédits au titre du Corps commun d'inspection et de la CFPI. Ayant demandé des précisions, il a été informé que, dans sa résolution 74/264 A à C, l'Assemblée générale avait décidé que la part du budget ordinaire à allouer au financement des activités administratives financées en commun s'élèverait à 6 245 800 dollars, soit 31,3 % du budget global prévu à ce chapitre (19 970 900 dollars), mais que, selon la méthode de partage des coûts, cette même part s'élevait à 6 424 135 dollars, soit 32,2 % du budget global. Il lui a également été indiqué que, d'après le Secrétaire général, la part approuvée par l'Assemblée était inférieure à la part réelle car il s'agissait du montant global avant actualisation des coûts. Le Comité n'était pas convaincu que la part du budget ordinaire effectivement allouée au financement des activités administratives financées en commun devait différer de celle décidée par l'Assemblée, étant donné que l'actualisation du montant global des ressources prévues ne devait pas avoir d'effet sur la méthode de partage des coûts. Il a noté avec préoccupation que les dépenses prévues au titre de ces activités dépassaient le budget approuvé par l'Assemblée.

14. En ce qui concerne le chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien), le Secrétaire général a indiqué que le déficit net de 1 647 500 dollars, qui correspondait à 2,3 % des crédits ouverts, était imputable en partie à des dépenses non budgétisées visant à améliorer le réseau institutionnel aux fins du renforcement de l'infrastructure de communication du Secrétariat, lequel est largement passé au travail à distance. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces dépenses, d'un montant total de 2 421 058 dollars, avaient été en partie financées grâce à une sous-utilisation des crédits alloués au titre d'autres activités et concernaient le contrat mondial de maintenance conclu avec Cisco SMARTnet (1 693 600 dollars) et les licences

relatives au pare-feu Check Point (727 458 dollars). D'après les informations qui lui ont été communiquées, il était impératif d'engager ces dépenses supplémentaires pour que le réseau institutionnel continue à fonctionner sans interruption pendant la crise de la COVID-19, et elles ne se rapportent pas à une activité supplémentaire. Il convient de rappeler que, dans sa résolution 74/262, l'Assemblée générale a décidé de réduire de 4 millions de dollars les dépenses d'équipement dans le domaine informatique. Le Comité a noté avec préoccupation que les importantes dépenses engagées pour renforcer l'infrastructure de communication du Secrétariat lorsque celui-ci est passé au travail à distance ont été supérieures aux crédits approuvés par l'Assemblée.

15. Le Comité consultatif a conclu que le Secrétariat devait présenter des prévisions révisées lorsque les dépenses supplémentaires dépassaient nettement les crédits approuvés par l'Assemblée générale, en particulier lorsque celle-ci procédait à des ajustements particuliers.

16. Le Comité consultatif a noté, d'après les informations qui lui ont été communiquées, que la proportion des transferts (et des transferts proposés) de ressources entre chapitres par rapport aux crédits ouverts était passée de 0,15 % en 2014-2015 à 0,20 % en 2016-2017 et 0,38 % en 2018-2019 et 2020. Dans son rapport correspondant, il a approuvé, sous réserve des observations qu'il y formulait, les transferts de ressources entre chapitres proposés dans le budget-programme pour 2020. **Tout en étant conscient de l'incidence de la crise de liquidités et de la pandémie, le Comité consultatif note avec préoccupation que les transferts de ressources entre chapitres tendent à se multiplier ces dernières années, et souligne qu'il importe de veiller à ce que les dépenses engagées correspondent aux crédits approuvés par l'Assemblée générale**.

17. **En outre, compte tenu de l'augmentation des montants transférés d'un chapitre à l'autre constatée au cours des trois derniers cycles budgétaires, et étant donné que le Secrétaire général peut présenter des prévisions révisées lorsque les dépenses supplémentaires dépassent nettement les crédits ouverts, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale envisage de plafonner les transferts entre chapitres, en les limitant à un certain pourcentage des montants alloués.**

Multilinguisme

18. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 75/252, l'Assemblée générale a souligné que l'égalité des six langues officielles de l'ONU était d'une importance primordiale, et prié le Secrétaire général de prendre rapidement toutes dispositions nécessaires pour réduire ces disparités et garantir le traitement égal et adéquat des six langues officielles. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a été informé qu'un Cadre de l'Organisation des Nations Unies pour les langues avait été mis en place en 2020, le but étant de parvenir à une plus grande cohérence dans l'apprentissage et l'enseignement des langues et l'évaluation des compétences linguistiques dans l'Organisation, quelles que soient les langues concernées et où qu'elles soient enseignées. À partir de mars 2020, lorsque la pandémie s'est déclarée, les cours de langue ont été donnés en ligne pour éviter toute interruption. **Le Comité consultatif réaffirme que l'égalité des six langues officielles de l'ONU est d'une importance primordiale et compte que l'on s'emploiera plus activement à garantir le traitement égal et adéquat des six langues officielles. Le Comité recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de proposer, dans son prochain projet de budget-programme, des mesures concrètes visant à promouvoir le multilinguisme (voir par. 28 ci-après)**. Le Comité formule d'autres

observations et recommandations ci-après, dans les différents chapitres (voir, par exemple, le chapitre 2).

Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources extrabudgétaires

19. Le montant total des quotes-parts hors budget ordinaire est estimé à 420,1 millions de dollars, soit une augmentation de 6 millions de dollars (1,5 %) par rapport aux prévisions pour 2021. L'augmentation concerne principalement les chapitres 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) (4 millions de dollars), 5 (Opérations de paix) (1,5 million), 30 (Contrôle interne) (0,7 million) et 8 (Affaires juridiques) (0,6 million), et est en partie contrebalancée par des diminutions de montants semblables au titre de divers chapitres (A/76/6 (Introduction), par. 74).

20. Le montant total des ressources extrabudgétaires est estimé à 12,8 milliards de dollars, soit une diminution nette de 17,9 millions de dollars (0,1 %) par rapport aux prévisions pour 2021. La diminution proposée s'explique principalement par l'achèvement prévu, en 2021, de projets et d'activités connexes au titre de neuf chapitres et par la réduction des montants prévus des contributions des donateurs au titre de quatre chapitres ; elle est contrebalancée en partie par une augmentation de 67,3 millions de dollars des crédits nécessaires au titre de plusieurs chapitres (ibid., par. 75 à 77) (voir section E du présent rapport).

21. Le montant du budget total et le nombre de postes demandés pour 2022, après actualisation des coûts, y compris le projet de budget ordinaire et le montant estimatif des quotes-parts hors budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires, figurent dans le tableau 1 ci-après (ibid., tableaux complémentaires 1 a) et b) ; voir également le tableau 2 du présent rapport).

Tableau 1
Ressources financières et postes

a) Ressources proposées pour 2022, par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

			Changements	
	2021	*2022*	*Montant*	*Pourcentage*
Budget ordinaire				
Chapitres des dépenses	3 208 080,1	3 176 029,5	(32 050,6)	(1,0)
Chapitres des recettes	302 522,6	305 786,4	3 263,8	1,1
Budget ordinaire (montant net)	**2 905 557,5**	**2 870 243,1**	**(35 314,4)**	**(1,2)**
Quotes-parts hors budget ordinaire	414 101,4	420 137,8	6 036,4	1,5
Ressources extrabudgétaires	12 794 938,2	12 777 041,1	(17 897,1)	(0,1)
Budget total (montant net)	**16 114 597,1**	**16 067 422,0**	**(47 175,1)**	**(0,3)**

b) Postes, par source de financement

(Nombre de postes)

			Augmentation (diminution)	
	2021	*2022*	*Postes*	*Pourcentage*
Budget ordinaire				
Chapitres des dépenses	9 959	10 005	46	0,5
Chapitres des recettes	65	64	(1)	(1,5)
Total partiel	**10 024**	**10 069**	**45**	**0,4**
Quotes-parts hors budget ordinaire	1 358	1 388	30	2,2
Ressources extrabudgétaires	22 868	23 006	138	0,6
Total	**24 226**	**24 394**	**168**	**0,7**

Crédits supplémentaires demandés pour 2022

22. Le Secrétaire général donne des informations sur les éventuelles demandes de crédits qui pourraient avoir une incidence sur le projet de budget-programme pour 2022, que l'Assemblée générale examinera durant la partie principale de sa soixante-seizième session (A/76/6 (Introduction), par. 66 à 68). **Le Comité consultatif note que des modifications pourraient devoir être apportées en conséquence au projet de budget au cours de la soixante-seizième session de l'Assemblée générale et qu'elles seront examinées conformément aux procédures budgétaires établies. Il compte que le Secrétaire général fera le point sur l'ensemble des ressources demandées pour 2022 au moment où l'Assemblée générale examinera le projet de budget**.

A. Méthode d'établissement du budget, structure et présentation

23. Le Secrétaire général signale que le projet de budget-programme pour 2022 a été établi en application des résolutions 72/266 A, 75/243, 75/252, 75/253 et 75/254 A à C de l'Assemblée générale [A/76/6 (Introduction), par. 23]. Le Comité consultatif a obtenu communication d'un tableau montrant l'évolution des ressources par objet de dépense (voir le tableau 2).

Tableau 2

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*Variation*					*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Actualisation des coûts*	*2022 (prévisions après actualisation des coûts)*
				Ajustements techniques	*Nouveaux mandats et mandats élargis*	*Autres changements*	*Variation totale*	*Pourcentage*			
Postes	1 324 138,3	1 309 518,2	1 400 979,8	1 412,3	5 490,6	618,7	7 521,6	0,5	1 408 501,4	35 854,7	1 444 356,1
Autres dépenses de personnel	203 012,9	185 665,9	217 943,2	(24 128,7)	4 877,5	884,5	(18 366,7)	(8,4)	199 576,5	5 968,1	205 544,6
Émoluments des non-fonctionnaires	10 469,0	9 591,9	10 977,5	(139,3)	–	(115,8)	(255,1)	(2,3)	10 722,4	63,3	10 785,7
Dépenses de représentation	580,0	50,1	262,1	(36,5)	–	4,5	(32,0)	(12,2)	230,1	4,4	234,5
Consultants	13 076,0	22 526,9	11 429,9	(927,1)	269,6	1 546,4	888,9	7,8	12 318,8	295,6	12 614,4
Experts	10 147,9	1 305,2	7 811,5	(988,1)	611,5	(52,6)	(429,2)	(5,5)	7 382,3	212,9	7 595,2
Voyages des représentants	23 012,8	5 039,0	25 143,7	(1 621,0)	246,0	265,5	(1 109,5)	(4,4)	24 034,2	480,4	24 514,6
Voyages du personnel	22 762,5	5 387,2	15 885,2	(1 386,8)	179,0	(457,6)	(1 665,4)	(10,5)	14 219,8	283,9	14 503,7
Services contractuels	70 042,4	102 675,0	77 163,4	(1 396,3)	123,1	4 218,2	2 945,0	3,8	80 108,4	1 743,3	81 851,7
Frais généraux de fonctionnement	132 148,1	125 676,0	126 923,3	(2 651,9)	152,6	(1 937,2)	(4 436,5)	(3,5)	122 486,8	2 837,6	125 324,4
Fournitures et accessoires	9 469,2	5 391,9	8 759,4	(401,9)	0,9	(486,9)	(887,9)	(10,1)	7 871,5	199,7	8 071,2
Mobilier et matériel	21 645,5	26 729,8	19 654,5	(402,8)	12,4	(677,8)	(1 068,2)	(5,4)	18 586,3	433,9	19 020,2
Aménagement des locaux	6 944,1	5 300,7	5 177,0	(30,1)	–	3 017,1	2 987,0	57,7	8 164,0	168,7	8 332,7
Subventions et contributions	247 367,0	248 679,3	268 257,1	(79 495,4)	690,3	3 406,9	(75 398,2)	(28,1)	192 858,9	2 463,8	195 322,7
Autres	267 233,0	262 816,6	281 352,7	(3 075,3)	1 192,2	2 526,7	643,6	0,2	281 996,3	5 295,2	287 291,5
Total partiel	**2 362 048,7**	**2 316 353,4**	**2 477 720,3**	**(115 268,9)**	**13 845,7**	**12 760,6**	**(88 662,6)**	**(3,6)**	**2 389 057,7**	**56 305,5**	**2 445 363,2**
Missions politiques spéciales	711 781,8	700 323,1	730 359,8	(7 080,5)	–	7 387,0	306,5	0,0	730 666,3	–	730 666,3
Total	**3 073 830,5**	**3 016 676,5**	**3 208 080,1**	**(122 349,4)**	**13 845,7**	**20 147,6**	**(88 356,1)**	**(2,8)**	**3 119 724,0**	**56 305,5**	**3 176 029,5**

24. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que les taux servant à l'établissement des dépenses communes de personnel étaient calculés à partir des dépenses effectives concernant les postes et prenaient la forme de taux appliqués à la masse des rémunérations nettes. La rémunération nette se compose du traitement, déduction faite des contributions du personnel, auquel s'ajoute l'indemnité de poste. Les dépenses communes de personnel comprennent les prestations et indemnités liées au traitement, y compris les pensions, la sécurité sociale, les voyages, les primes de mobilité et de réinstallation, ainsi que les versements à la cessation de service. Les taux retenus pour les dépenses communes de personnel pour 2022 seront mis à jour lors de la deuxième actualisation des coûts compte tenu des dépenses effectives les plus récentes. **Le Comité consultatif est d'avis que la méthode d'établissement des dépenses communes de personnel devrait être rationalisée et reposer sur les données relatives aux dépenses effectives. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de donner, dans le prochain projet de budget-programme, des informations détaillées sur la méthode employée**.

25. Le Secrétaire général a fait référence à la recommandation du Comité du programme et de la coordination, approuvée par l'Assemblée générale, pour améliorer la présentation des produits (ibid., par. 41). S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que, dans le projet de budget-programme pour 2022, l'on avait quantifié les produits présentés pour tous les programmes chaque fois que cela était possible pour donner une idée de l'ampleur des produits et services devant être fournis au cours de l'exercice budgétaire. Il avait été possible de quantifier les produits des catégories C (activités de fond), D (activités de communication) et E (activités d'appui) pour environ 96 % des programmes (27 sur 28). Le Secrétariat n'avait cependant pas modifié la présentation de ces catégories, car les unités de mesure n'étaient pas standardisées, comme cela était le cas pour les produits regroupés dans les catégories A et B. **Le Comité estime que le Secrétariat devrait s'attacher à présenter une partie des produits regroupés dans les catégories C (activités de fond), D (activités de communication) et E (activités d'appui) de la même manière que les produits relevant des catégories A et B et recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général de prendre des mesures en ce sens dans le prochain projet de budget-programme**.

26. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé qu'en 2022, les États Membres auraient accès à un ensemble de tableaux de bord et d'outils d'analyse exploitant un large éventail de modèles de données et des modes de visualisation sur mesure pour les données concernant les ressources humaines et les capacités de gestion du personnel en tenue. Des supports de formation accompagneront ces tableaux de bord et outils et le Secrétariat s'engage à montrer le fonctionnement du système aux États Membres et à organiser des séances de formation à leur intention, en fonction des besoins. **Le Comité compte que les tableaux de bord renforceront la transparence et l'application du principe de responsabilité et qu'ils comprendront des outils d'analyse et des données concernant la représentation géographique, la parité femmes-hommes, les postes vacants, l'état des recrutements, l'indemnité de fonctions, l'analyse comparative des changements apportés aux structures organisationnelles et le respect des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion, entre autres. Il attend avec intérêt que le Secrétariat lui donne accès aux tableaux de bord et aux outils d'analyse pour pouvoir les évaluer**.

27. En ce qui concerne la communication avec les États Membres, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que le Secrétariat faisait part aux États Membres des mesures envisagées pour donner suite aux orientations relatives à la présentation du budget données par l'Assemblée générale dans les résolutions adoptées à la fin de la partie principale de la session précédente. Selon le

Secrétaire général, les États Membres avaient l'occasion de donner un retour d'information et de valider l'interprétation du Secrétariat, ce qui permettait à celui-ci de procéder, dans la mesure du possible, à d'éventuels ajustements avant que la dernière main ne soit mise au projet de budget-programme.

28. Le Comité consultatif note qu'il est fait référence aux mesures et aux pratiques visant à reconstruire en mieux dans la partie relative à la justification des ressources proposées. Ayant posé la question, il a été informé que l'expression « reconstruire en mieux » n'avait pas été formalisée, mais était une notion qui englobait les pratiques résultant des changements tenant à la pandémie de COVID-19 dont l'application peut se poursuivre en 2022 et qui devraient aider à réduire les besoins en ressources. **De l'avis du Comité, il convient d'employer une terminologie technique dans les documents budgétaires, en particulier pour justifier les ressources proposées. Le Comité compte que le Secrétariat rendra compte dans le projet de budget des gains d'efficience, y compris de ceux découlant des pratiques adoptées pendant la pandémie qui se sont révélées durables, et espère que des informations consolidées seront présentées dans le prochain projet de budget**.

Taux de vacance

29. Le Secrétaire général indique que l'on a appliqué un taux de vacance de 50 % pour calculer le montant à inscrire dans le projet de budget-programme pour 2022 pour les postes et emplois de temporaire (autres que pour les réunions) créés ou réaffectés. Des ressources supplémentaires sont demandées pour 2022 en ce qui concerne 20 postes et 15 emplois de temporaire (autres que pour les réunions) qui avaient été précédemment approuvés et auxquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué en 2021, et qui sont maintenant budgétisés en année pleine [A/76/7 (Introduction), par. 50].

30. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que les taux de vacance budgétisés pour 2022 pour les postes existants étaient les mêmes que ceux qui avaient été approuvés pour 2021, à savoir 9,1 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 7,4 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées. Il a reçu un tableau sur les taux de vacance moyens pour 2020 à 2022 (voir le tableau 3). **Il a demandé, mais n'a pas reçu, des informations sur les recrutements, notamment sur le délai moyen entre la date de création d'un poste ou la date à laquelle un poste devient vacant et la prise de fonctions des personnes recrutées, et la correspondance entre ce délai et les taux de vacance de postes, et compte que ces informations seront données dans le prochain projet de budget**.

Tableau 3
Taux de vacance moyens pour 2020, 2021 (au 30 avril) et 2022 (taux de vacance budgétisé, par chapitre du budget et par catégorie de personnel)

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			
		Taux de vacance moyen en 2020	*Taux de vacance au 30 avril 2021*	*Taux de vacance moyen en 2021*	*Taux de vacance moyen en 2022*	*Taux de vacance moyen en 2020*	*Taux de vacance au 30 avril 2021*	*Taux de vacance moyen en 2021*	*Taux de vacance moyen en 2022*
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	10,5	11,9	12,1	6,1	7,1	11,6	10,4	4,3
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	10,0	12,1	12,3	7,0	10,3	10,5	9,3	11,9

		Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			
		Taux de vacance moyen en 2020	*Taux de vacance au 30 avril 2021*	*Taux de vacance moyen en 2021*	*Taux de vacance moyen en 2022*	*Taux de vacance moyen en 2020*	*Taux de vacance au 30 avril 2021*	*Taux de vacance moyen en 2021*	*Taux de vacance moyen en 2022*
3.	Affaires politiques	12,0	18,9	18,3	9,7	9,2	12,9	12,6	9,8
4.	Désarmement	10,4	10,0	12,2	9,6	7,1	9,5	9,5	23,7
5.	Opérations de maintien de la paix	12,1	15,6	15,9	4,4	6,1	9,3	9,1	5,5
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	5,6	5,6	5,6	14,3	–	–	–	0,3
7.	Cour internationale de Justice	2,2	3,3	3,3	1,5	1,4	3,6	3,6	0,4
8.	Affaires juridiques	17,5	15,4	15,4	10,5	4,9	2,4	3,4	2,2
9.	Affaires économiques et sociales	11,1	11,6	11,6	9,3	12,6	12,8	12,7	10,9
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	5,4	16,0	17,5	5,5	4,7	–	–	10,8
11.	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	9,7	9,1	9,9	16,3	15,6	20,0	20,0	20,3
12.	Commerce et développement	12,4	17,3	16,8	9,6	3,1	4,5	4,4	4,2
14.	Environnement	7,6	15,4	14,2	5,8	1,6	–	–	1,0
15.	Établissements humains	5,4	13,7	13,2	3,8	5,0	8,3	11,5	2,4
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	10,7	13,7	13,8	9,7	2,8	3,7	3,7	5,9
17.	ONU-Femmes	6,4	5,4	6,0	3,6	1,8	8,3	8,3	2,7
18.	Développement économique et social en Afrique	23,1	28,3	28,7	16,2	4,6	5,3	5,1	5,4
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	12,3	17,1	17,3	7,9	9,3	12,6	11,6	4,5
20.	Développement économique en Europe	7,1	11,9	11,1	5,9	5,7	8,1	7,0	1,6
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	14,1	17,6	18,0	10,4	4,8	6,5	6,6	4,7
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	21,5	21,2	21,4	13,5	6,5	11,2	9,3	6,6
24.	Droits humains	12,1	16,5	15,7	9,7	15,2	16,0	17,3	11,6
25.	Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance	–	–	–	0,5	–	–	–	–
26.	Réfugiés de Palestine	5,0	7,4	7,4	9,3	41,7	50,0	50,0	25,5
27.	Aide humanitaire	5,5	11,5	10,2	5,4	7,8	11,8	11,8	3,6
28.	Communication globale	11,7	14,8	14,1	7,8	8,3	11,7	11,5	8,4

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur				*Agents des services généraux et des catégories apparentées*			
	Taux de vacance moyen en 2020	*Taux de vacance au 30 avril 2021*	*Taux de vacance moyen en 2021*	*Taux de vacance moyen en 2022*	*Taux de vacance moyen en 2020*	*Taux de vacance au 30 avril 2021*	*Taux de vacance moyen en 2021*	*Taux de vacance moyen en 2022*
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	17,5	14,7	16,2	14,7	16,1	19,0	18,4	14,7
29B. Département de l'appui opérationnel	13,6	9,4	8,7	14,9	13,6	14,8	15,0	12,6
29C. Bureau de l'informatique et des communications	8,7	7,5	6,7	12,1	6,3	4,5	4,8	7,2
29E. Administration (Genève)	12,1	9,6	11,0	4,9	5,8	8,4	7,1	4,4
29F. Administration (Vienne)	6,7	10,0	8,1	2,5	4,0	7,9	7,4	4,9
29G. Administration (Nairobi)	11,4	13,3	12,6	9,1	10,4	17,9	18,3	7,5
30. Contrôle interne	21,9	28,2	29,0	14,8	11,6	17,7	18,2	7,7
34. Sûreté et sécurité	14,9	19,2	18,0	10,4	6,0	7,8	7,7	5,0
Taux général	**12,0**	**14,7**	**14,7**	**9,1**	**7,9**	**9,8**	**9,5**	**7,4**

31. Le Comité consultatif note qu'il existe des écarts majeurs entre les taux de vacance moyens et les taux approuvés, ainsi qu'entre les différents chapitres et entre les différents exercices budgétaires pour un même chapitre (voir, par exemple, les chapitres 8, 15, 18 et 27). Par exemple, pour le chapitre 15, il a été informé qu'en 2020, le taux de vacance moyen était de 5,4 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 5,0 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées ; en 2021, ce taux s'établissait à 12,9 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et à 11,7 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées et en 2022, il s'établissait à 3,8 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et à 2,4 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées.

32. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'aux fins de la présentation du projet de budget aux États Membres et conformément à la pratique établie, les taux de vacance propres à tel ou tel chapitre ou à telle ou telle entité ont été agrégés et présentés sous la forme d'un taux composite unique, compte tenu du taux de vacance effectif le plus récent enregistré par les entités. Pour l'établissement des coûts, la méthode existante a été appliquée : les montants approuvés pour les postes de chaque chapitre et, s'il y a lieu, pour les postes de chaque entité distincte au sein d'un même chapitre, ont été fondés sur les taux de vacance effectifs individuels pour chaque chapitre et entité. Le Comité a reçu le tableau ci-après qui montre l'effet d'une augmentation de 0,1 % des taux de vacance budgétisés par catégorie de poste, avant l'actualisation préliminaire des coûts.

Tableau 4
Effet d'une augmentation de 0,1 % des taux de vacance budgétisés, par catégorie, avant l'actualisation préliminaire des coûts
(En dollars des États Unis)

	Postes	*Contributions du personnel*	*Total*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	(1 028 700)	(171 600)	(1 200 300)
Agents des services généraux et des catégories apparentées	(474 400)	(110 000)	(584 400)
Total	**(1 503 100)**	**(281 600)**	**(1 784 700)**

33. **En ce qui concerne les taux de vacance, le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu que les disparités entre les taux constatés d'un chapitre du budget-programme à un autre soient justifiées et s'inquiète de ce que les efforts de recrutement varient selon les chapitres. Il compte que des explications détaillées seront communiquées à l'Assemblée générale ainsi que dans le prochain projet de budget-programme.**

Application des recommandations des organes de contrôle

34. Des informations sur la suite donnée aux recommandations des organes de contrôle sont données dans les annexes des différents chapitres du projet de budget-programme pour 2022. **Le Comité consultatif recommande de nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de continuer de faire figurer dans les fascicules du budget, pour tous les chapitres, des informations récapitulatives cohérentes sur la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle et par lui-même (A/74/7, par. 50). Il compte également que le Secrétaire général veillera à ce que les recommandations des organes de contrôle soient appliquées intégralement et sans retard**.

Mise en place de nouvelles structures et de nouvelles initiatives

35. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que de nouvelles structures organisationnelles étaient proposées pour 2022 aux chapitres 7, 8, 11, 17, 20, 26, 29A et 29B. Par exemple, au chapitre 11, il a été proposé d'établir une composante Direction exécutive et administration et de créer un Groupe de la gestion stratégique dans le Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) et de rassembler le Service des politiques et du suivi et le Service de la sensibilisation et des partenariats dans une nouvelle Division des politiques, du suivi et de la mobilisation mondiale. Au chapitre 17, il est proposé de créer une Division de la stratégie, de la planification, des ressources et de l'efficacité, qui relèverait du Bureau de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive. Au chapitre 29A, il est proposé de transférer les capacités de gestion de la résilience institutionnelle de la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité au Groupe de la gestion de la résilience et de la viabilité nouvellement créé et rattaché au Bureau de la Secrétaire générale adjointe. **Le Comité est conscient des différences qui existent entre les entités du Secrétariat, mais estime que des normes et des règles devraient encadrer la création de structures organisationnelles (voir également A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. 44)**.

36. Le Comité consultatif a demandé mais n'a pas reçu une liste de toutes les initiatives exposées dans le projet de budget-programme. Il rappelle que dans le cadre

du projet de budget-programme pour 2020, il a reçu un tableau répertoriant les initiatives du Secrétaire général et les modifications relatives aux ressources et faisant apparaître les gains d'efficience prévus par chapitre du budget (voir A/74/7, tableau 3). **Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer, pour examen et approbation, une liste récapitulative des nouvelles initiatives dans les futurs projets de budget. Le Comité est également d'avis qu'il faudrait prévoir une période de stabilisation après l'apport de changements aux structures organisationnelles et le lancement d'initiatives de façon à faciliter la mise en œuvre et l'intégration**.

37. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a très souvent réaffirmé, la dernière fois dans la résolution 75/252, qu'il lui revenait d'analyser en profondeur et d'approuver, par l'entremise de la Cinquième Commission, les ressources humaines et financières et les politiques s'y rapportant, pour que tous les programmes et activités prescrits soient exécutés intégralement et avec efficacité et efficience et que les politiques soient dûment appliquées. **Le Comité note que le fait pour l'Assemblée générale de prendre note du projet de budget-programme du Secrétaire général ne saurait valoir approbation de toutes les initiatives qui y sont décrites et pour lesquelles aucune mesure concrète n'est proposée. Il se réserve le droit d'examiner en temps utile le bien-fondé des demandes concernant les ressources qui seraient nécessaires auxdites initiatives**.

Organigramme

38. Le Comité consultatif a demandé un organigramme clair et complet présentant la structure organisationnelle du Secrétariat et énumérant les différentes unités administratives, ainsi que les titres fonctionnels des chefs d'entité. Le Comité a été informé qu'il était difficile de présenter de manière exacte et exhaustive la structure organisationnelle du Secrétariat, car la définition du Secrétariat, vue sous l'angle des entités que celui-ci comprend, est fonction de la situation envisagée. **Le Comité compte que les futurs projets de budget-programme comprendront des organigrammes complets, consolidés et conviviaux pour les différents chapitres et le Secrétariat dans son ensemble, dans lesquels les lignes hiérarchiques entre les bureaux seront clairement indiquées, de même que des informations sur la source de financement et les changements proposés et des justifications détaillées, notamment en ce qui concerne la structure et les effectifs, de sorte que l'examen des ressources demandées soit facilité**.

B. Ressources demandées

39. Comme indiqué plus haut, le montant du projet de budget-programme pour 2022 s'élève à 3 119,7 millions de dollars avant actualisation des coûts, dont 730,7 millions de dollars pour les missions politiques spéciales, ce qui représente une diminution de 88,4 millions de dollars (2,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (voir par. 5 et 6).

40. **Pour avoir une idée plus précise et plus claire des ressources demandées, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer, dans les futurs projets de budget ordinaire, des tableaux comparatifs indiquant, par catégorie de dépenses, par chapitre et par source de financement, le montant des crédits ouverts et celui des dépenses de l'exercice budgétaire précédent, le montant des crédits ouverts et les dernières données disponibles concernant les dépenses de l'exercice en cours, et le montant des crédits demandés pour le nouvel exercice, ainsi qu'une analyse détaillée des variations.**

Fonds de réserve

41. Dans son rapport intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : améliorer et simplifier la procédure de planification des programmes et d'établissement du budget » (A/72/492/Add.1), le Secrétaire général a considéré qu'avec le passage à un cycle budgétaire annuel, il n'était plus nécessaire de présenter l'esquisse budgétaire dans un rapport distinct. Étant donné que le montant du fonds de réserve était exprimé en pourcentage du montant de l'esquisse budgétaire approuvé par l'Assemblée générale, le Secrétaire général a proposé qu'il le soit désormais en pourcentage du montant total du projet de budget annuel.

42. Le Secrétaire général a également indiqué dans son rapport sur le nouveau modèle de gestion que les autres dispositions régissant l'utilisation du fonds de réserve énoncées dans les résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale continueraient de s'appliquer. L'Assemblée a approuvé cette proposition dans sa résolution 72/266 A. Compte tenu de ce qui précède, il est proposé dans l'introduction au projet de budget-programme pour 2022 que le montant du fonds de réserve pour 2023 soit fixé à 0,75 % du montant du budget-programme qui sera approuvé pour 2022.

43. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 75/253, l'Assemblée générale a décidé que le fonds de réserve pour 2022 serait égal à 0,75 % du montant du budget-programme approuvé pour 2021. **Il recommande que l'Assemblée envisage de fixer le montant du fonds de réserve pour 2023 à 0,75 % du montant du budget-programme qui sera approuvé pour 2022**.

C. Questions relatives aux postes et au personnel

44. Au total, 10 069 postes (10 005 au titre des chapitres des dépenses et 64 au titre du chapitre 3 des recettes) sont proposés pour 2022, soit une augmentation nette de 45 postes par rapport au nombre de postes approuvés pour 2021. Il est proposé d'apporter les changements suivants : création de 34 postes, transformation de 37 postes et suppression de 26 postes. Le tableau complémentaire 3 du projet de budget-programme présente les changements qui sont proposés pour 2022, par catégorie, classe et chapitre (voir l'annexe I du présent rapport).

Postes vacants

45. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que 1 190 postes étaient vacants au 30 juin 2021, à savoir 697 postes d'administrateur et fonctionnaire de rang supérieur et 493 postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées. Des informations relatives aux postes vacants depuis un an ou plus figurent dans le document complémentaire relatif à chaque chapitre du budget. Le Comité a été informé que les postes vacants en 2020 étaient artificiellement élevés en raison du gel des recrutements imposé depuis le 1er avril 2020. Il a également appris que des dérogations avaient été accordées pour 285 postes en 2020 et 1 097 postes en 2021 et a reçu une ventilation des postes en question. Il rappelle que dans sa résolution 75/252, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de passer en revue les postes qui étaient vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le projet de budget suivant, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression.

46. **Le Comité consultatif prend note des conséquences du gel des recrutements et de la pandémie, mais compte que le Secrétaire général communiquera des informations détaillées sur les postes vacants à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

47. Le Comité consultatif rappelle également que, dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies portant sur l'exercice allant du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020, le Comité des commissaires aux comptes a rappelé qu'il avait précédemment recommandé que l'Administration améliore la procédure de recrutement du personnel aussi bien au Siège que dans les missions. Il avait recommandé que l'Administration revoie la procédure de recrutement pour la rendre plus transparente, la simplifier et en raccourcir les délais. Il a estimé que la procédure de sélection suivie au Siège n'était pas transparente, car elle n'était pas suffisamment réglementée [A/75/5 (Vol. II), par. 28 à 39]. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général veillera à ce que la recommandation du Comité des commissaires aux comptes soit appliquée intégralement et sans retard**. Il reviendra sur la question du recrutement quand il examinera les rapports du Secrétaire général sur la gestion des ressources humaines.

Indemnité de fonctions

48. Dans sa résolution 75/252, l'Assemblée générale a gardé à l'esprit les règles encadrant la durée et la prolongation du versement des indemnités de fonctions et le fait que ces indemnités devaient être accordées uniquement dans des cas exceptionnels, et prié le Secrétaire général de s'y conformer et de passer en revue les postes qui étaient vacants ou donnaient lieu à des indemnités de fonctions depuis plus d'un an et de lui faire rapport à ce sujet dans le projet de budget suivant. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé, pour certains chapitres, de l'existence de postes vacants qui étaient occupés par des fonctionnaires recevant une indemnité de fonctions, pour certains depuis plus d'un an. Par exemple, il a appris que pour ce qui était du chapitre 9, un poste D-1 vacant était pourvu à titre temporaire par un fonctionnaire qui recevait une indemnité de fonctions depuis 2017 et que le même poste avait déjà été pourvu à titre temporaire de 2014 à 2016. De même, en ce qui concernait le chapitre 12, il a appris qu'un fonctionnaire qui occupait un poste à titre temporaire percevait une indemnité de fonctions depuis octobre 2017. **Le Comité redit sa préoccupation face à la multiplication des affectations « temporaires » de fonctionnaires à des postes de classe supérieure pour une longue période (A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. 57). Le Comité rappelle que l'octroi de l'indemnité de fonctions doit être limité à des cas exceptionnels et souligne qu'il importe de respecter les règles encadrant l'indemnité. Il considère que le Secrétariat devrait procéder à une étude des cas dans lesquels l'indemnité de fonctions est versée, des postes vacants de longue date, de l'utilisation qui est faite par les fonctionnaires du droit d'être réintégrés à leur poste et de la durée de ce droit, de façon à améliorer la gestion des postes vacants, y compris en révisant les politiques, et présenter des informations actualisées sur la question dans le contexte de la gestion des ressources humaines**.

Rajeunissement des effectifs du Secrétariat

49. Le tableau 9 de l'introduction au projet de budget-programme pour 2022 présente les changements qui sont proposés pour les postes, par catégorie et par classe. Le Comité consultatif note que le Secrétaire général propose de reclasser un certain nombre de postes aux classes P-1/2 et P-3 et d'ajouter 16 postes aux classes P-5 et D-1. Il s'était déjà dit préoccupé par le fait que le tableau d'effectifs proposé pour le Secrétariat comportait encore une fois un nombre et une proportion élevés de postes de haut niveau et avait jugé que les réductions touchant les postes d'administrateurs aux classes les moins élevées pourraient nuire au rajeunissement des effectifs (A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. 49).

50. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que dans le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, la demande

de création d'un poste de spécialiste des ressources humaines (P-3) et de deux postes de spécialiste adjoint(e) des ressources humaines (P-2) était liée à la suppression d'un poste de spécialiste hors classe des ressources humaines (P-5) qui était proposée pour donner suite à l'initiative du Secrétaire général visant à rajeunir le Secrétariat et à remédier au déséquilibre existant au sommet. Le Comité note que c'est la seule proposition qui traite du rajeunissement du Secrétariat dans tout le projet de budget-programme (voir la partie consacrée au chapitre 29A plus bas).

51. En ce qui concerne la planification des départs à la retraite, le Comité consultatif a été informé que le Bureau des ressources humaines avait diffusé des orientations stratégiques concernant la gestion prévisionnelle des besoins en personnel pour l'établissement du projet de budget pour 2022. Lors de l'examen de la répartition et de la composition des ressources, les entités ont été invitées à examiner les possibilités que leur offraient les prochains départs à la retraite en ce qui concernait le recrutement de membres du personnel aptes à s'acquitter des fonctions essentielles à l'exécution des mandats futurs et l'acquisition par les membres du personnel du savoir-faire dont ils auraient besoin. En réponse à ses questions, le Comité a reçu communication du tableau 5, qui indique le nombre de départs à la retraite prévus entre 2022 et 2026, sur la base de l'âge réglementaire du départ à la retraite.

Tableau 5
Nombre de départs à la retraite de 2022 à 2026, par catégorie et groupe de fonds, sur la base de l'âge réglementaire du départ à la retraite
(En nombre de personnes)

	2022			*2023*			*2024*			*2025*			*2026*			
Groupe de fonds	*P+*	*SM*	*G+*	*P+*	*SM*	*G+*	*P+*	*SM*	*G+*	*P+*	*SM*	*G+*	*P+*	*SM*	*G+*	*Total*
Budget ordinaire	75	8	78	119	14	119	113	20	138	144	16	146	140	20	163	1 313
Budget des opérations de maintien de la paix	64	37	48	60	61	90	65	65	93	93	84	115	91	95	90	1 151
Ressources extrabudgétaires	32		8	36		26	43		25	57		22	40		29	318
Quotes-parts hors budget ordinaire et ressources au titre des activités financées en commun	12		11	26	1	11	33		18	34	3	25	25		29	228
Membres du personnel administrés par le PNUD (non enregistrés dans Umoja)			19	1		17			31			28			25	121
Total	**183**	**45**	**164**	**242**	**76**	**263**	**254**	**85**	**305**	**328**	**103**	**336**	**296**	**115**	**336**	**3 131**

52. **Le Comité consultatif se dit préoccupé par la diminution du nombre de postes de début de carrière et l'augmentation du nombre de postes de haut niveau et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de prendre des mesures pour augmenter le nombre de postes de début de carrière et réduire le nombre de postes de haut niveau dans tous les chapitres du budget. Il recommande également que l'Assemblée prie le Secrétaire général de se servir de la gestion prévisionnelle des effectifs et de la planification des départs à la retraite dans les futurs projets de budget pour agir en faveur du rajeunissement du Secrétariat. Il compte également que de plus amples informations sur la gestion prévisionnelle des effectifs et la planification des départs à la retraite seront fournies dans le prochain rapport sur la gestion des ressources humaines.**

Représentation géographique

53. Le Comité consultatif rappelle qu'aux termes du paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte, la considération dominante dans le recrutement et la fixation des conditions d'emploi du personnel doit être la nécessité d'assurer à l'Organisation les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, et que l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible doit être dûment prise en considération. Le Secrétaire général indique que l'Organisation continue de mettre en œuvre la Stratégie en faveur de la diversité géographique, bien que la précarité de la situation financière n'ait pas permis de faire autant de progrès que souhaité. Il indique également que, comme suite à la recommandation du Comité concernant l'établissement d'une stratégie visant à assurer une représentation géographique équitable au Secrétariat, la question d'une stratégie globale affinée en matière de ressources humaines, placée sous la direction du Bureau des ressources humaines, sera traitée dans un prochain rapport sur le sujet [A/76/6 (Introduction), par. 35 et annexe I].

54. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que la Stratégie en faveur de la diversité géographique avait été lancée en 2020, avec deux objectifs : une représentation géographique équitable et une plus grande diversité régionale. Le Secrétariat révise actuellement la Stratégie pour que tous les États Membres soient représentés aux postes soumis au principe de la répartition géographique et donner suite à l'engagement pris par le Secrétaire général de recruter sur une base géographique aussi large que possible. Le Bureau des ressources humaines poursuit l'examen des méthodes et pratiques de recrutement et d'évaluation pour déterminer si elles favorisent ou défavorisent par inadvertance les candidats issus de certains milieux, à la suite de quoi il mettra au point de nouvelles méthodes et de nouveaux outils qui garantiront l'inclusivité des procédures de recrutement. Les contrats de mission des fonctionnaires de rang supérieur prévoient un objectif selon lequel la moitié au moins des postes soumis à la répartition géographique devaient être pourvus par des personnes originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés. Le Comité a également appris que les progrès accomplis en 2019 et 2020 avaient été compromis par la crise des liquidités et la pandémie, qui avaient empêché le Secrétariat de pourvoir les postes vacants. Il a également reçu des tableaux présentant la répartition des postes existants par département et par région, ainsi qu'une liste des membres du personnel recrutés ces cinq dernières années, par source de financement et par nationalité.

55. Pour certains chapitres, le Comité consultatif constate un manque de diversité pour ce qui est des pays dont sont originaires les membres du personnel et formule des commentaires et des observations dans les parties concernées (voir, entre autres, les parties relatives aux chapitres 12, 28, 29A et 34). Par exemple, pour le chapitre 12, il note que 328 fonctionnaires de la CNUCED émargent au budget ordinaire, mais que la représentation géographique est limitée pour chacun des cinq groupes régionaux.

56. Le Comité consultatif s'est fait fournir une liste des fonctionnaires ayant rang de secrétaire général(e) adjoint(e) ou de sous-secrétaire général(e).

57. Le Comité consultatif a également demandé, mais n'a pas reçu, des informations sur les postes de classe D-1 et au-delà financés au moyen de ressources extrabudgétaires dont il avait approuvé la création ou la prorogation en 2018-2019, 2020 et 2021 ; il en est de même pour les postes de classe D-1 et au-delà créés par le Secrétaire général en 2019, 2020 et 2021. **Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de donner ces informations sous forme de tableau dans l'introduction du prochain projet de budget-programme**.

58. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour améliorer la répartition géographique des effectifs dans tous les départements, notamment pour augmenter la proportion de ressortissants d'États Membres non représentés ou sous-représentés. Il compte également que la stratégie globale affinée en matière de ressources humaines, placée sous la direction du Bureau des ressources humaines, permettra de disposer de mesures concrètes pour améliorer la représentation géographique. Il espère trouver des informations plus détaillées sur la représentation géographique dans les différents chapitres et dans l'introduction du prochain projet de budget-programme.**

Parité femmes-hommes

59. Le Secrétaire général indique, au paragraphe 35 de l'introduction du projet de budget-programme pour 2022, que l'Organisation continue de mettre en œuvre la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, mais que la précarité de la situation financière n'a pas permis de faire de plus grands progrès. En réponse à la recommandation du Comité consultatif sur la question, le Bureau des ressources humaines réfléchit à une stratégie globale affinée en matière de ressources humaines pour améliorer la situation [A/76/6 (Introduction), annexe I]. On trouvera dans le tableau 6 du document complémentaire des informations sur la répartition des postes entre les femmes et les hommes par chapitre et par entité.

60. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétariat comptait 50,3 % d'hommes et 49,7 de femmes au 31 décembre 2020. Il a également appris que certains départements et bureaux comptaient plus de 50 % de femmes ; toutefois, ce n'était qu'aux classes P-1, P-2, G-6 et G-7 que le nombre de femmes dépassait le nombre d'hommes. Dans la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies, les entités du système des Nations Unies ont été invitées à parvenir à la parité d'ici à 2028. Le Secrétariat n'a pas encore atteint cet objectif et continuera d'agir pour remédier à la faible représentation des femmes dans les fonctions à prédominance masculine, ainsi que dans les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, notamment en tirant parti des prochains départs à la retraite pour attirer des femmes qualifiées aux postes dans lesquels les femmes sont peu représentées et en veillant à l'équilibre entre les sexes dans les listes d'aptitude. Le Comité note les difficultés auxquelles se heurte le Secrétariat pour parvenir à la parité femmes-hommes pour certains chapitres et formule des observations et des commentaires dans les parties consacrées aux chapitres concernés. Par exemple, pour ce qui est du chapitre 34, il a été informé que 1 419 hommes et 396 femmes émargeaient au budget ordinaire ou au budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ou occupaient des postes ayant trait à des activités financées en commun.

61. **Le Comité consultatif salue les progrès accomplis en matière de parité des sexes dans tout le Secrétariat, notamment en ce qui concerne les postes inscrits au budget ordinaire dans son ensemble et ceux de secrétaire général(e) adjoint(e) et de sous-secrétaire général(e), mais note que les femmes sont plus nombreuses aux classes P-1, P-2, G-6 et G-7 et estime donc que des efforts supplémentaires doivent être faits pour recruter des femmes à des postes d'administratrice de plus haut niveau. Il compte que des mesures concrètes seront prévues dans la stratégie globale affinée en matière de ressources humaines pour améliorer la parité à tous les niveaux dans l'ensemble du Secrétariat**. Il formule des commentaires et des observations sur la parité femmes-hommes dans les parties consacrées aux chapitres concernés (voir, par exemple, les parties relatives aux chapitres 29C et 34).

62. **Le Comité consultatif prend note également de la complémentarité entre les initiatives visant à rajeunir le Secrétariat, à améliorer la représentation géographique et à parvenir à la parité femmes-hommes**. Il examinera ces questions à la faveur du prochain rapport sur la gestion des ressources humaines.

D. Objets de dépense autres que les postes

Autres dépenses de personnel

63. Le montant des ressources demandées pour 2022 au titre des autres dépenses de personnel s'élève à 199 576 500 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 18 366 700 dollars (8,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Le Comité consultatif note, d'après les informations qui lui ont été fournies, que les autres dépenses de personnel comprennent les ressources demandées pour le personnel temporaire pour les réunions (30 952 500 dollars), le personnel temporaire (autre que pour les réunions) (77 845 000 dollars), les heures supplémentaires et le sursalaire de nuit (5 226 000 dollars), le personnel militaire et les dépenses connexes (8 538 300 dollars), les autres frais de personnel (106 000 dollars) et les dépenses médicales après la cessation de service et autres dépenses connexes (76 908 700 dollars).

64. Le Comité consultatif s'est fait fournir le tableau 6, qui indique la catégorie et la classe des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) proposés pour 2022. Le Comité a été informé que le nombre d'emplois proposés pour 2022 faisait apparaître une diminution nette de 10 postes par rapport à 2021, en raison de la création de 6 nouveaux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) (3 au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et 3 au Département de l'appui opérationnel) et de la transformation de 16 emplois de temporaire en postes au Haut-Commissariat aux droits de l'homme.

Tableau 6
Changements qu'il est proposé d'apporter aux emplois de temporaire (autres que pour les réunions), par catégorie et par classe

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur								*Agents des services généraux et des catégories apparentées*								
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*I/C*	*AC*	*ASS*	*AL*	*SM*	*AN*	*ACM*	*PL*	*Total*
Effectif approuvé pour 2021	–	1	–	3	8	15	52	20	1	23	–	6	–	1	–	20	150
Créations	–	–	–	1	1	2	1	1	–	–	–	–	–	–	–	–	6
Transformations	–	–	–	–	–	–	(16)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(16)
Effectif proposé pour 2022	**–**	**1**	**–**	**4**	**9**	**17**	**37**	**21**	**1**	**23**	**–**	**6**	**–**	**1**	**–**	**20**	**140**

65. **Le Comité consultatif rappelle que la vocation du personnel temporaire (autre que pour les réunions) est de faire face aux périodes exceptionnelles ou de forte charge de travail et de remplacer les fonctionnaires en congé de maternité ou en congé de maladie de longue durée. Il estime que le document budgétaire ne fournit pas suffisamment de justifications pour les postes proposés et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que tous les emplois de temporaire (autres que pour les réunions), y compris ceux qui sont reconduits, soient pleinement justifiés dans les futurs projets de budget, qu'ils aient ou non déjà été approuvés dans le budget de l'exercice précédent (voir également A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. 59).**

Voyages du personnel

66. Les ressources demandées au titre des voyages du personnel s'élèvent à 14 219 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution globale de 1 665 400 dollars (10,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera dans le tableau complémentaire 6 de l'introduction au projet de budget-programme pour 2022 un aperçu de l'évolution des ressources demandées au titre des voyages du personnel, par chapitre. Des précisions sur les plans de voyage et les ressources correspondantes demandées au titre de chaque chapitre du budget sont données dans le document complémentaire. Le Comité consultatif s'est fait fournir le tableau 7, qui présente les données relatives aux dépenses liées aux voyages en 2019, en 2020 et de janvier à mai 2021.

Tableau 7
Dépenses liées aux voyages du personnel en 2019, 2020 et 2021 (janvier-mai), et prévisions pour 2022
(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre du budget		*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (dépenses effectives de janvier à mai)*	*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	1 884,9	664,8	1 098,3	1 385,7
2.	Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences	365,7	21,1	19,5	80,2
3.	Affaires politiques – divers	1 682,9	524,1	451,0	773,8
4.	Désarmement	267,7	5,8	32,0	139,7
5.	Opérations de maintien de la paix	653,8	240,4	162,3	671,4
6.	Utilisations pacifiques de l'espace	92,6	0,1	2,2	97,4
7.	Cour internationale de Justice	35,6	–	–	56,2
8.	Affaires juridiques	728,5	106,3	231,8	1 352,3
9.	Affaires économiques et sociales	537,4	46,9	5,0	445,1
10.	Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement	101,4	7,8	–	208,0
11.	Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique	208,1	100,9	(0,2)	225,8
12.	Commerce et développement	548,7	61,3	1,9	378,0
14.	Environnement	225,4	22,4	0,2	151,6
15.	Établissements humains	85,5	12,8	23,3	104,9
16.	Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale	338,5	27,7	125,6	164,9
17.	ONU-Femmes	10,6	0,3	–	21,8
18.	Développement économique et social en Afrique	1 358,3	679,1	65,4	1 193,8
19.	Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique	327,6	51,7	1,4	400,3
20.	Développement économique en Europe	230,0	17,8	3,4	137,2
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	899,6	99,2	0,8	631,1
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	451,9	21,1	2,2	259,7
23.	Programme ordinaire de coopération technique	3 586,0	611,1	89,5	1 989,2

Chapitre du budget	*2019 (dépenses effectives)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (dépenses effectives de janvier à mai)*	*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
24. Droits humains	2 980,5	585,1	99,3	1 252,1
27. Aide humanitaire	727,0	589,4	101,4	349,5
28. Communication globale	299,8	64,1	5,1	258,4
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	1 062,9	81,4	6,6	347,1
29B. Département de l'appui opérationnel	121,2	32,6	32,3	198,5
29C. Bureau de l'informatique et des communications	120,5	7,4	3,4	136,3
29E. Administration (Genève)	74,3	8,3	–	–
29F. Administration (Vienne)	15,1	3,7	–	8,9
29G. Administration (Nairobi)	2,9	0,2	16,5	–
30. Contrôle interne	373,0	31,1	–	384,9
33. Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	26,8	–	–	–
34. Sûreté et sécurité	2 006,0	661,1	174,9	416,0
Total	**22 430,8**	**5 387,2**	**2 755,0**	**14 219,8**

67. **Le Comité consultatif espère qu'en applications des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, les déplacements pour les ateliers, les conférences ou les réunions seront réduits au minimum et que l'on recourra davantage aux réunions virtuelles et aux outils de formation en ligne**. Il formule des observations et des recommandations relatives aux voyages du personnel dans les parties du présent rapport consacrées aux différents chapitres.

Services contractuels

68. Dans les parties consacrées aux chapitres 10 et 11 notamment, le Comité consultatif note que les entités du Secrétariat sont tributaires de l'appui du Département de la communication mondiale. Par exemple, comme indiqué dans la partie consacrée au chapitre 10, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement propose une nouvelle série de podcasts sur l'expérience des personnes vivant dans les petits États insulaires en développement. Pour poursuivre la série, des ressources supplémentaires sont nécessaires, en sus des capacités internes du Bureau du Haut-Représentant et du soutien reçu du Département de la communication globale. **Le Comité consultatif compte que le prochain projet de budget-programme tiendra compte des capacités dont dispose le Département de la communication globale afin d'éviter, dans la mesure du possible, le recours à des services contractuels pour la production de supports de communication et l'appui en la matière, et que des informations récapitulatives plus détaillées, ventilées par chapitre, seront communiquées sur les services contractuels et les ressources connexes nécessaires à ces fins**.

Informatique et communications

69. Dans sa résolution 75/252, l'Assemblée générale a souligné qu'il importait d'aligner les investissements dans l'informatique et les communications sur l'idée que le Secrétaire général se faisait d'une Organisation des Nations Unies numérique et de répondre au besoin d'assurer la continuité des opérations durant la pandémie de

COVID-19, et prié le Secrétaire général de donner des informations récapitulatives concernant les dépenses dans ce domaine. Le tableau complémentaire 9 du document budgétaire présente le montant total des dépenses relatives à l'informatique et aux communications engagées en 2020, par chapitre, qui s'élève à un total de 166 015 600 dollars.

70. Le Comité consultatif a demandé sans succès des informations sur les ressources proposées pour 2022 et les dépenses engagées en 2018, 2019 et 2021. **Le Comité consultatif note avec préoccupation que ni les ressources demandées pour 2022 au titre de l'informatique et des communications, ni les données relatives aux dépenses pour 2018-2019 et 2021, ni le montant des investissements faits pour s'adapter aux nouvelles méthodes de travail imposées par la pandémie de COVID-19, n'ont été indiqués, et compte que ces renseignements seront communiqués à l'Assemblée générale lors de l'examen du présent rapport. Il compte également que le prochain projet de budget-programme indiquera la totalité des ressources demandées au titre de l'informatique et des communications, ventilées par chapitre du budget et par catégorie de dépenses, assorties d'explications détaillées sur les variations et les nouvelles initiatives proposées. Comme indiqué au paragraphe 11 ci-dessus, le Comité consultatif met en doute l'hypothèse budgétaire selon laquelle les restrictions imposées par la pandémie ne s'appliqueront plus en 2022, et recommande donc une réduction globale d'un million de dollars du montant demandé au titre de l'informatique et des communications, en sus des recommandations formulées ci-après dans la partie consacrée au chapitre 29C**.

71. Le Comité consultatif rappelle qu'il a déjà noté que la multiplication des réunions virtuelles ou visioconférences et l'utilisation accrue d'autres outils technologiques durant la pandémie nécessitent une infrastructure numérique sûre et efficace. Comme suite à ses questions, il a été informé que l'architecture de sécurité et la politique de contrôle d'accès exigent que tout utilisateur qui souhaite accéder à des informations non publiques soit authentifié et que le nombre d'utilisateurs autorisés soit limité. L'accès aux systèmes est soumis à des contrôles techniques de détection et de prévention, mais aussi à des audits, qui permettent aux responsables fonctionnels de surveiller l'activité des utilisateurs et de détecter les activités non autorisées. **Le Comité consultatif réaffirme l'importance de la cybersécurité, en particulier pendant la pandémie, compte tenu du recours accru aux réunions virtuelles, notamment pour les organes intergouvernementaux, et à d'autres outils technologiques (A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. 67)**.

72. Dans la partie consacrée au chapitre 19, le Comité, ayant posé la question, a été informé qu'en raison de la crise de liquidités, le calendrier de remplacement du matériel informatique de la CESAP avait été perturbé. **Le Comité consultatif note qu'il importe de moderniser le matériel informatique obsolète et compte que le Secrétaire général fournira des informations récapitulatives sur l'état d'avancement de cette entreprise dans le prochain projet de budget-programme**. Le Comité consultatif formule des observations et recommandations supplémentaires sur l'informatique et les communications dans les parties ci-après consacrées aux chapitres 19 et 29C.

Fournitures et accessoires

73. Le montant des crédits demandés pour 2022 au titre des fournitures et accessoires s'élève à 7 871 500 dollars, ce qui représente une diminution de 887 900 dollars (10,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Le Comité note, d'après le tableau 2 ci-dessus, que les dépenses se sont élevées à 5 391 900 dollars en 2020. Comme indiqué au paragraphe 11 ci-dessus, le Comité s'interroge sur l'hypothèse

budgétaire selon laquelle les restrictions imposées par la pandémie ne s'appliqueront plus en 2022. **Compte tenu des informations sur les dépenses, et des effets que la pandémie pourrait continuer d'avoir sur les activités du Secrétariat et les dépenses connexes relatives à la papeterie et aux fournitures de bureau ainsi qu'aux fournitures et accessoires divers en 2022, le Comité consultatif recommande une réduction globale de 10 % (787 200 dollars) du montant total des ressources proposées au titre des fournitures et accessoires**.

Mobilier et matériel

74. Le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel s'élève à 18 586 300 dollars, ce qui représente une diminution de 1 068 200 dollars (5,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Le Comité consultatif note, d'après l'annexe II de l'introduction au projet de budget-programme pour 2022, que cette catégorie comprend le matériel de communication, le matériel de conférence et de reproduction, le matériel de bureautique, le mobilier de bureau, le matériel servant aux services d'information et le matériel de transport, dont l'utilisation pourrait être affectée par les restrictions liées à la pandémie. Comme indiqué au paragraphe 11 ci-dessus, le Comité s'interroge sur l'hypothèse budgétaire selon laquelle les restrictions imposées par la pandémie ne s'appliqueront plus en 2022.

75. **Compte tenu des effets que la pandémie pourrait continuer d'avoir sur les activités du Secrétariat et les dépenses connexes relatives au matériel de conférence et de reproduction, au matériel de bureautique et au matériel divers en 2022, le Comité consultatif recommande une réduction globale de 10 % (1 858 600 dollars) du montant total des ressources proposées au titre du mobilier et du matériel.**

Formation

76. Le Comité consultatif s'est fait fournir le tableau 8, qui présente les données relatives aux dépenses liées à la formation en 2018-2019, en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que les ressources demandées pour 2022. Il formule des recommandations concernant la formation dans les parties consacrées aux chapitres 29A et 29B.

Tableau 8

Ressources en matière de formation : dépenses effectives en 2018-2019, 2020 et 2021 pour les chapitres du budget énumérés dans le tableau 7 de l'introduction au projet de budget-programme pour 2022 [A/76/6 (Introduction)]

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitres du budget		*2018-2019 (dépenses effectives)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (dépenses effectives de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*
1.	Politiques, direction et coordination d'ensemble	19,6	8,4	0,7	62,2
3.	Affaires politiques[a]	20,9	81,4	8,8	54,0
5.	Opérations de maintien de la paix	29,0	13,8	3,5	51,0
7.	Cour internationale de Justice	227,8	79,1	21,3	121,3
8.	Affaires juridiques	430,4	158,1	64,5	396,6
18.	Développement économique et social en Afrique	1 916,5	1 134,2	301,0	1 829,5
21.	Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes	20,7	20,5	22,7	77,8
22.	Développement économique et social en Asie occidentale	78,7	33,2	34,8	73,0

Chapitres du budget	*2018-2019 (dépenses effectives)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (dépenses effectives de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*
24. Droits humains	119,3	21,0	24,4	241,3
27. Aide humanitaire	71,5	10,7	0,4	8,8
28. Communication globale	14,8	20,7	11,3	68,6
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité	7 719,4	6 603,7	2 267,1	6 633,5
29B. Département de l'appui opérationnel	2 645,7	4 560,3	2 884,6	4 591,9
29C. Bureau de l'informatique et des communications	90,9	41,2	5,7	33,3
29E. Administration (Genève)	3 958,4	2 031,9	1 035,2	1 990,3
29F. Administration (Vienne)	155,1	149,9	56,0	163,5
29G. Administration (Nairobi)	175,3	98,0	0,2	105,4
30. Contrôle interne	28,9	3,7	0,1	19,5
31. Activités administratives financées en commun[b]	22,1	11,1	10,9	11,7
34. Sûreté et sécurité[b]	783,2	327,9	305,2	512,3
Total	**18 528,2**	**15 408,8**	**7 058,4**	**17 045,5**

[a] À l'exclusion des missions politiques spéciales.
[b] Comprend la part inscrite au budget ordinaire de l'ONU des activités de formation financées en commun.

Subventions et contributions

77. Les ressources demandées pour 2022 au titre des subventions et contributions s'élèvent à 192 858 900 dollars, soit une diminution globale de 75 398 200 dollars (28,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Le Comité consultatif rappelle qu'il a déjà noté avec préoccupation que le projet de budget-programme ne donne pas suffisamment de précisions concernant la catégorie des dépenses relatives aux subventions et contributions et recommandé que le Secrétaire général fasse figurer dans les futurs projets de budget une analyse détaillée de cette catégorie de dépenses (A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. 71).

78. Le Comité consultatif note que dans la partie consacrée au chapitre 29A, un montant de 4 millions de dollars est inscrit à la rubrique Subventions et contributions au titre de la part des ressources liées au progiciel de gestion intégré Umoja qui devrait être imputée au budget ordinaire pour 2022. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le détail des ressources demandées et les justifications y afférentes seraient communiqués dans le treizième et dernier rapport du Secrétaire général sur Umoja. Il formule également des commentaires et des observations sur les dotations forfaitaires dans la partie consacrée au chapitre 25.

79. **Le Comité consultatif recommande de nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer dans les futurs projets de budget une liste récapitulative et une analyse détaillée des éléments figurant dans la catégorie des subventions et contributions, y compris les montants indicatifs pour les propositions devant être examinées et approuvées ultérieurement.**

E. Ressources extrabudgétaires

80. Dans sa résolution 75/252, l'Assemblée générale a souligné que tous les postes financés au moyen de fonds extrabudgétaires devaient être administrés et gérés avec la même rigueur que les postes inscrits au budget ordinaire, et que les ressources

extrabudgétaires devaient être utilisées de manière conforme aux politiques, objectifs et activités de l'Organisation. L'Assemblée a prié le Secrétaire général de rendre compte dans son prochain projet de budget-programme des incidences, sur le plan financier et sur celui des ressources humaines, de l'utilisation de ressources extrabudgétaires. Comme indiqué plus haut, le montant total des ressources extrabudgétaires est estimé à 12,8 milliards de dollars en 2022, soit une diminution nette de 17,9 millions de dollars (0,1 %) par rapport aux prévisions pour 2021. Des informations spécifiques relatives aux ressources extrabudgétaires et aux postes financés au moyen de ces ressources sont fournies pour chaque chapitre du budget.

81. **Le Comité consultatif estime que les documents budgétaires ne fournissent pas d'explications détaillées concernant l'utilisation des ressources extrabudgétaires et les postes associés à ces ressources. Il recommande de nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer dans les futurs projets de budget-programme des informations détaillées sur l'utilisation des ressources extrabudgétaires par rapport aux ressources inscrites au budget ordinaire, y compris les variations, et des tableaux présentant ces informations par chapitre et par sous-chapitre ; des informations sur les fonctions attachées aux postes financés par des ressources extrabudgétaires, y compris des renseignements actualisés sur les postes vacants ; des informations sur les mécanismes de contrôle au Secrétariat concernant les ressources extrabudgétaires.**

82. Conformément aux dispositions du paragraphe 2 de la section II de la résolution 35/217 de l'Assemblée générale, le Comité consultatif examine les propositions de création de postes de la classe D-1 et de rang supérieur financés au moyen de ressources extrabudgétaires, qui ne sont pas soumises au contrôle d'un organe intergouvernemental. On trouvera dans le tableau 9 ci-dessous la liste des demandes tendant à la création ou à la reconduction de postes de la classe D-1 et de rang supérieur financés au moyen de ressources extrabudgétaires examinées par le Comité depuis la présentation de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2021.

Tableau 9
Demandes tendant à la création ou à la reconduction de postes de la classe D-1 et de rang supérieur financés au moyen de ressources extrabudgétaires examinées par le Comité consultatif entre juillet 2020 et juillet 2021

Poste	*Date de la demande initiale*
Reconduction du poste d'Envoyé(e) personnel(le) du Secrétaire général pour le Mozambique au rang de Secrétaire général adjoint	Septembre 2020
Création du poste d'Envoyé(e) du Secrétaire général pour les technologies au rang de Secrétaire général adjoint	Octobre 2020
Reconduction de 13 postes de classe D-1 dans diverses opérations humanitaires, en Éthiopie, en Iraq, en Jordanie, en Libye, au Myanmar, au Niger, au Nigéria, en République démocratique du Congo, au Soudan, dans les territoires palestiniens occupés, dans le sud de la Turquie, en Ukraine et au Yémen.	Octobre 2020
Reconduction d'un poste D-2 et de quatre postes D-1 au Bureau de lutte contre le terrorisme, pour une durée de trois ans	Octobre 2020
Création d'un poste de Coordonnateur(trice) spécial(e) pour le développement au Sahel, au rang de Secrétaire général adjoint	Octobre 2020

Poste	*Date de la demande initiale*
Reconduction d'un poste d'administrateur(trice) général(e) (D-1) au Bureau du Sous-Secrétaire général pour l'Afrique au Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et au Département des opérations de paix	Novembre 2020
Reconduction de l'emploi de Coordonnateur(trice) spécial(e) chargé(e) d'améliorer les moyens d'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, au rang de Secrétaire général adjoint, pour une période supplémentaire d'un an	Novembre 2020
Reconduction de 127 postes de haut niveau (3 SSG, 40 D-2 et 84 D-1) et création d'un nouveau poste de Coordonnateur(trice) résident(e) de classe D-1 au bureau multipays dans les États fédérés de Micronésie	Novembre 2020
Reconduction du poste de Haut(e)-Représentant(e) des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations, au rang de Secrétaire général adjoint	Novembre 2020
Création d'un poste de directeur(trice) de la gestion des programmes et des services d'appui (D-1) à la Commission économique pour l'Europe	Mai 2021

83. Le Comité consultatif examine également les budgets administratifs, les budgets d'appui ou les budgets institutionnels de divers fonds, programmes et entités des Nations Unies et présente des rapports correspondants (voir section F ci-après).

F. Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies

84. Depuis la publication de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2021 (A/75/7 et A/75/7/Corr.1), le Comité consultatif a présenté plusieurs rapports distincts sur diverses questions administratives et budgétaires à divers organes des Nations Unies concernant les documents énumérés à l'annexe II du présent rapport. Ce faisant, il continue d'accorder une attention particulière aux initiatives menées à l'échelle du système, notamment à divers projets de transformation et de réforme de la gestion.

85. Le Comité note que le projet de budget-programme pour 2022 ne contient pas d'informations sur les initiatives menées à l'échelle du système en vue de consolider les gains d'efficacité et d'améliorer la coordination, comme il l'a précédemment demandé (A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. 77). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer dans les futurs projets de budget-programme des informations détaillées sur les initiatives relatives aux questions administratives et budgétaires menées à l'échelle du système en vue de consolider les gains d'efficacité et d'améliorer la coordination, y compris les accords de recouvrement et de partage des coûts**.

86. Le Comité consultatif note que dans la partie consacrée au chapitre 29E, il est indiqué qu'en septembre 2019, un groupe de travail composé des principaux prestataires de services du Secrétariat a été chargé de mettre au point une méthode commune de calcul des coûts des services d'appui administratif, et que la phase initiale du projet, axée sur les services financiers et les services liés aux ressources humaines, a été achevée en 2020. Le résultat constitue la base des travaux d'harmonisation des procédures de recouvrement des coûts au Secrétariat, menés par le Bureau du Contrôleur. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité qu'au cours de la deuxième phase, les travaux d'harmonisation avaient été étendus aux

services centraux d'appui et aux services des technologies de l'information et de la communication. Les autres activités du groupe de travail étaient organisées autour des thèmes de l'harmonisation et de la simplification, notamment l'élaboration de typologies de services harmonisées et d'un guide complet de recouvrement des coûts. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur l'harmonisation des activités de recouvrement des coûts au sein du Secrétariat seront communiquées dans le prochain projet de budget-programme**. Le Comité consultatif formule des observations et recommandations supplémentaires dans la partie consacrée au chapitre 29E ci-après.

G. Conclusion

87. Les recommandations du Comité consultatif aboutiraient à réduire de 14 913 500 dollars au total (avant actualisation des coûts) l'enveloppe proposée dans le projet de budget-programme pour 2022.

Chapitre II
Recommandations détaillées relatives au projet de budget-programme

Prévisions de dépenses

Titre premier
Politiques, direction et coordination d'ensemble

Chapitre premier
Politiques, direction et coordination d'ensemble

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	77 087 600
Dépenses de 2020	71 850 300
Crédits ouverts pour 2021	78 809 400
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	78 838 800
Dépenses financées au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire en 2020	9 117 700
Montant approuvé des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2021	10 105 000
Quotes-parts hors budget ordinaire pour 2022[a]	10 249 800
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	215 795 200
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	316 861 400
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	311 556 800

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 75/293 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

I.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre premier du budget ordinaire pour 2022 s'élève à 78 838 800 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 29 400 dollars, soit moins de 0,1 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2021 [A/76/6 (Sect. 1), tableau 1.1)]. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau I.19.

I.2 Il est indiqué dans le projet de budget que cette augmentation nette résulte des facteurs suivants :

a) des ajustements techniques qui ont entraîné une diminution de 91 100 dollars, due à :

i) une diminution nette de 116 900 dollars imputable au non-renouvellement de crédits équivalents à neuf mois de ressources au titre du poste de chef du

Bureau de la médiation (D-1), conformément à la résolution 75/252 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a décidé de maintenir le poste jusqu'à ce que l'actuel titulaire prenne sa retraite, diminution en partie contrebalancée par l'effet-report de la création d'un poste de spécialiste du règlement des différends (P-3) établi en 2021, pour lequel un taux de vacance de 50 % a été appliqué [ibid., par. 1.320 et tableaux 1.118 1) et 1.119 1)] ;

ii) une diminution de 98 700 dollars qui tient au non-renouvellement de crédits prévus pour 2021 au titre des services de consultants relatifs à l'enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient (ibid., par. 1.410 et tableau 1.141) ;

iii) une augmentation de 124 500 dollars liée à l'effet-report des postes de fonctionnaire d'administration (P-3) et d'assistant(e) au service des séances [agent(e) des services généraux (Autres classes)] qui ont été créés en 2021 pour appuyer le secrétariat du Comité consultatif et à l'augmentation connexe du nombre des membres du Comité, conformément à la résolution 74/267 de l'Assemblée générale [ibid., par. 1.19 et tableaux 1.15 1) et 1.16 1)].

b) de nouveaux mandats ou des mandats élargis ayant conduit à une augmentation de 120 500 dollars due aux ressources du même montant demandées au titre des consultants, qui permettraient de poursuivre l'enquête sur les conditions et les circonstances de la mort tragique de Dag Hammarskjöld et des personnes qui l'accompagnaient, dans les conditions définies par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/542 (ibid., par. 1.411 et tableau 1.141) ;

c) d'autres changements qui ne font pas apparaître de variation dans l'ensemble et qui s'expliquent principalement par :

i) une diminution de 208 100 dollars des crédits demandés au titre des consultants, due essentiellement à une diminution de 207 900 dollars des ressources demandées au titre du Bureau de la déontologie ;

ii) une augmentation de 225 900 dollars des crédits demandés au titre des services contractuels, imputable principalement à une augmentation de 207 800 dollars des ressources demandées au titre du Bureau de la déontologie.

Tableau I.1
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		
Effectif approuvé pour 2021	12	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 1 G(1e C) et 3 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	12	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 1 P-3, 1 G(1e C) et 3 G(AC)
Comité des commissaires aux comptes		
Effectif approuvé pour 2021	6	1 D-1, 1 P-3 et 4 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	6	1 D-1, 1 P-3 et 4 G(AC)
Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit		
Effectif approuvé pour 2021	2	1 P-5 et 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	2	1 P-5 et 1 G(AC)
Cabinet du Secrétaire général		
Effectif approuvé pour 2021	92	1 VSG, 2 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 7 D-1, 9 P-5, 11 P-4, 7 P-3, 2 P-2, 7 G(1e C) et 39 G(AC)

	Nombre	*Classe*
Effectif proposé pour 2022	92	1 VSG, 2 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 7 D-1, 9 P-5, 11 P-4, 7 P-3, 2 P-2, 7 G(1e C) et 39 G(AC)
Cabinet du (de la) Directeur(trice) général(e) de l'Office des Nations Unies à Genève		
Effectif approuvé pour 2021	17	1 SGA, 2 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 2 G(1e C) et 6 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	17	1 SGA, 2 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2, 2 G(1e C) et 6 G(AC)
Bureau du (de la) Directeur(trice) général(e) de l'Office des Nations Unies à Vienne		
Effectif approuvé pour 2021	9	1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(1e C) et 4 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	9	1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(1e C) et 4 G(AC)
Cabinet du (de la) Directeur(trice) général(e) de l'Office des Nations Unies à Nairobi		
Effectif approuvé pour 2021	7	1 SGA, 1 D-1, 2 P-4 et 3 AL
Effectif proposé pour 2022	7	1 SGA, 1 D-1, 2 P-4 et 3 AL
Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés		
Effectif approuvé pour 2021	11	1 SGA, 2 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 G(1e C) et 2 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	11	1 SGA, 2 P-5, 2 P-4, 3 P-3, 1 G(1e C) et 2 G(AC)
Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général chargé(e) de la question des violences sexuelles commises en période de conflit		
Effectif approuvé pour 2021	8	1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	8	1 SGA, 1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC)
Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général chargé(e) de la question de la violence contre les enfants		
Effectif approuvé pour 2021	10	1 SSG, 1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 G(1e C) et 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	10	1 SSG, 1 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 G(1e C) et 1 G(AC)
Bureau du (de la) Défenseur(euse) des droits des victimes		
Effectif approuvé pour 2021	4	1 SSG, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	4	1 SSG, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies		
Effectif approuvé pour 2021	22	1 SSG, 2 D-1, 7 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 5 G(AC) et 3 AL
Effectif proposé pour 2022	21	1 SSG, 1 D-1, 7 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 5 G(AC) et 3 AL
Suppression	1	1 D-1
Bureau de l'administration de la justice		
Effectif approuvé pour 2021	40	1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 6 P-4, 11 P-3, 1 P-2, 12 G(AC) et 3 AL
Effectif proposé pour 2022	40	1 D-2, 1 D-1, 5 P-5, 6 P-4, 11 P-3, 1 P-2, 12 G(AC) et 3 AL
Bureau de la déontologie		
Effectif approuvé pour 2021	9	1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 1 G(1e C) et 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	9	1 D-2, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 1 G(1e C) et 1 G(AC)
Effectif approuvé pour 2021	**249**	**1 VSG, 6 SGA, 4 SSG, 9 D-2, 16 D-1, 32 P-5, 37 P-4, 35 P-3, 5 P-2, 14 G(1e C), 81 G(AC) et 9 AL**
Effectif proposé pour 2022	**248**	**1 VSG, 6 SGA, 4 SSG, 9 D-2, 15 D-1, 32 P-5, 37 P-4, 35 P-3, 5 P-2, 14 G(1e C), 81 G(AC) et 9 AL**

Quotes-parts hors budget ordinaire

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires		
Effectif approuvé pour 2021	3	1 P-5 et 2 P-4
Effectif prévu pour 2022	3	1 P-5 et 2 P-4

	Nombre	*Classe*
Cabinet du Secrétaire général		
Effectif approuvé pour 2021	5	1 D-1, 2 P-5 et 2 G(AC)
Effectif prévu pour 2022	5	1 D-1, 2 P-5 et 2 G(AC)
Bureau des services d'ombudsman et de médiation des Nations Unies		
Effectif approuvé pour 2021	9	3 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 SM et 1 G(AC)
Effectif prévu pour 2022	9	3 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 SM et 1 G(AC)
Bureau de l'administration de la justice		
Effectif approuvé pour 2021	1	1 P-3
Effectif prévu pour 2022	1	1 P-3
Bureau de la déontologie		
Effectif approuvé pour 2021	3	1 P-5, 1 P-3 et 1 G(AC)
Effectif prévu pour 2022	3	1 P-5, 1 P-3 et 1 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Comité des commissaires aux comptes		
Effectif estimé pour 2021	1	1 G(AC)
Effectif prévu pour 2022	1	1 G(AC)
Cabinet du Secrétaire général		
Effectif estimé pour 2021	17	1 D-2, 5 P-5, 6 P-4, 2 P-3, 1 P-2/P-1, 1 G(1°C) et 1 G(AC)
Effectif prévu pour 2022	18	1 D-2, 5 P-5, 7 P-4, 2 P-3, 1 P-2/P-1, 1 G(1°C) et 1 G(AC)
Cabinet du (de la) Directeur(trice) général(e) de l'Office des Nations Unies à Genève		
Effectif estimé pour 2021	3	3 G(AC)
Effectif prévu pour 2022	3	3 G(AC)
Cabinet du (de la) Directeur(trice) général(e) de l'Office des Nations Unies à Nairobi		
Effectif estimé pour 2021	2	1 P-4 et 1 AL
Effectif prévu pour 2022	1	1 AL
Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général pour la question des enfants et des conflits armés		
Effectif estimé pour 2021	3	1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3
Effectif prévu pour 2022	1	1 P-5
Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général chargé(e) de la question des violences sexuelles commises en période de conflit		
Effectif estimé pour 2021	12	1 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 3 P-3, 1 P-2/P-1 et 2 G(AC)
Effectif prévu pour 2022	12	1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 1 P-2/P-1 et 2 G(AC)
Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général chargé(e) de la question de la violence contre les enfants		
Effectif estimé pour 2021	1	1 P-5
Effectif prévu pour 2022	1	1 P-5
Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents		
Effectif estimé pour 2021	1 113	3 SSG, 40 D-2, 85 D-1, 105 P-5, 157 P-4, 20 P-3, 1 P-2, 7 G(1°C), 5 G(AC), 269 AL et 421 AN
Effectif prévu pour 2022	1 254	3 SSG, 53 D-2, 73 D-1, 111 P-5, 162 P-4, 23 P-3, 8 G(1°C), 5 G(AC), 402 AL et 414 AN

Observations et recommandations concernant les postes

I.3 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre des postes pour 2022 s'élève à 42 737 900 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 7 600 dollars, soit moins de 0,02 % par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021. Ces ressources permettraient de financer 248 postes (144 postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et 104 postes de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées), soit une diminution d'un poste [poste de chef du Bureau de la médiation (D-1)], conformément à la résolution 75/252 de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a décidé de maintenir ce poste jusqu'à ce que l'actuel titulaire prenne sa retraite [ibid. par. 1.320 et tableaux 1.118 1) et 1.119 1)].

Postes vacants et taux de vacance

I.4 En réponse à sa question, il a été précisé au Comité consultatif qu'au 30 juin 2021, 13 postes au total étaient vacants [2 P-5, 4 P-3, 3 G(1re C) et 4 G(AC)] dans les bureaux relevant du chapitre premier du projet de budget-programme, tous depuis moins de deux ans.

I.5 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés pour 2020 et 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 au titre du chapitre premier (voir tableau I.2). **Il souligne que tous les postes vacants doivent être pourvus rapidement et compte que des informations actualisées sur l'état d'avancement du recrutement à tous les postes vacants seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget-programme**.

Tableau I.2
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance effectif (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs	143	10,5	145	11,5	144	6,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	103	7,1	104	10,6	104	4,3

I.6 **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées au paragraphe I.15 ci-dessous, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant les taux de vacance et les postes vacants.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

I.7 Il est indiqué dans le tableau I.5 que le montant des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2022 s'élève à 36 100 900 dollars, ce qui représente une augmentation nette de 21 800 dollars, soit moins de 0,1 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021 (36 079 100 dollars), laquelle s'explique principalement par la hausse des dépenses prévues au titre des voyages du personnel et des services contractuels.

I.8 Le Comité consultatif a reçu des informations supplémentaires, ventilées par objet de dépense, sur les prévisions relatives aux dépenses globales des bureaux relevant du chapitre premier au 30 juin 2022 (voir tableau I.19).

I.9 **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées au paragraphe I.23 et au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Observations et recommandations générales

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (et son secrétariat)

I.10 Les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 6 271 600 dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 124 500 dollars, ou 2,0 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (6 147 100 dollars), qui résulte de l'effet-report de la création de deux postes [A/76/6 (Sect. 1), par. 1.19 et tableaux 1.15 1) et 1.16 1)].

I.11 En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que le travail de son secrétariat avait augmenté en volume et en complexité ces dernières années en raison des facteurs ci-après : passage à un cycle budgétaire annuel ; mise en place des obligations en matière de communication de l'information découlant des normes IPSAS ; examen des demandes d'approbation des autorisations d'engagement de dépenses adressées au Comité, conformément à la résolution 70/250 de l'Assemblée générale ; examen des plans stratégiques et des budgets des fonds et programmes ; examen des demandes particulières d'approbation du Comité concernant la création ou la reconduction des postes D-1 ou des postes de catégorie supérieure financés au moyen des ressources extrabudgétaires, conformément à la résolution 35/217 de l'Assemblée ; examen des incidences des projets de résolution sur le budget-programme, conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale ; élargissement de la composition du Comité, conformément à la résolution 74/267 de l'Assemblée.

I.12 En réponse à ses questions, il a également été indiqué au Comité consultatif que le fait que le travail ait augmenté en volume et en complexité avait eu les effets suivants sur son secrétariat : accroissement des besoins en information, y compris les recherches, les analyses, les examens, ainsi que les consultations avec le Secrétariat, nécessaires pour la conduite des travaux du Comité ; augmentation du nombre de questions posées, ainsi que de la portée et du degré de détail de celles-ci ; complexité et interconnexion croissantes des questions soumises à l'examen du Comité. Le Comité note que le fait qu'il dispose en son sein de compétences de plus en plus diversifiées a également eu sur ses travaux et sur son secrétariat un effet qualitatif et quantitatif en ce qui concerne les problèmes et les questions soulevés lors de ses débats. Grâce aux efforts soutenus qu'il déploie pour faire en sorte que les rapports du Comité soient fondés sur des bases techniques solides et qu'ils soient toujours de qualité, le secrétariat aide l'Assemblée générale à examiner ces rapports et à y donner suite.

I.13 À cet égard, le Comité consultatif note que le nombre de questions posées par ses membres est passé de 1 409 à la session d'hiver de 2020 à 2 913 lors de celle de 2021, une tendance qui devrait se poursuivre au cours de la session d'automne. Le nombre de pages d'informations supplémentaires et d'éclaircissements soumises au Comité a également augmenté, passant de 8 448 à la session d'hiver de 2020 à 10 120 lors de celle de 2021, une tendance similaire étant attendue pour la session d'automne. Le Comité note qu'il a examiné 85 rapports lors de sa session de printemps de 2021,

contre 63 lors de celle de 2020, soit une augmentation de 30 %. Avant la fin de sa session de printemps de 2021, il aura produit des rapports comprenant quelque 921 pages d'analyse (au 17 août 2021, c'est-à-dire avant la clôture de la session), ce qui représentera une augmentation d'environ 50 % par rapport à la session de printemps de 2020.

I.14 Le Comité consultatif s'est également fait fournir des renseignements sur l'appui administratif et technique additionnel dont il aura besoin compte tenu de l'augmentation du nombre de ses membres, y compris sur la complexité et le niveau de la coordination à laquelle doivent parvenir les entités du Secrétariat pour fournir un soutien technique spécial aux réunions virtuelles et hybrides qu'il tient depuis le début de la pandémie. Il a été informé que son secrétariat avait vu augmenter considérablement l'appui administratif apporté à tous les membres du Comité et au secrétariat lui-même, y compris en ce qui concerne la certification des besoins liés aux prestations, à la documentation, aux voyages ; etc. En outre, le travail et les réunions à distance ont contribué à accroître encore plus le volume de travail du secrétariat, qui a dû augmenter sensiblement l'intensité de ses échanges avec le Secrétariat de l'ONU, les fonds et les programmes et s'adapter continuellement, à la lumière des enseignements tirés et des pratiques exemplaires. Étant donné qu'il tient généralement ses délibérations en présentiel et sur la base de supports papier, le Comité a eu du mal à passer à des modalités de travail à distance, qui ont nécessité la fourniture d'un soutien technique et administratif accru 24 heures sur 24. Le fait de travailler virtuellement sans pour autant bénéficier de services d'interprétation à distance a engendré des difficultés supplémentaires et rendu le Comité plus dépendant de son secrétariat pour planifier et préparer de manière plus intense ses travaux et délibérations. Tout en prenant note des mesures importantes qui ont été prises, notamment l'ajustement des pratiques et des méthodes de travail internes, et qui lui ont permis de présenter ses rapports dans les délais fixés, le Comité fait remarquer que ces mesures exigent de son secrétariat une adaptation majeure et continue.

I.15 **Compte tenu de l'augmentation considérable du volume et de la complexité de son travail, et de l'augmentation connexe du niveau de l'appui fonctionnel, technique et administratif dont il a besoin pour exécuter son mandat, le Comité consultatif estime qu'il est nécessaire d'accroître les compétences techniques de son secrétariat et recommande donc que l'Assemblée générale approuve la proposition de reclasser deux postes de fonctionnaire d'administration (P-4) en postes de fonctionnaire d'administration hors classe (P-5), et un poste d'assistant(e) au service des séances [agent(e) des services généraux (Autres classes)] en poste d'assistant(e) au service des séances [agent(e) des services généraux (1re classe)] afin que le secrétariat puisse faire face à l'accroissement des charges qui lui sont données et afin de favoriser une meilleure répartition des fonctions.**

Cabinet du Secrétaire général

I.16 Il est indiqué dans le projet de budget que les ressources demandées au titre du Cabinet du Secrétaire général pour 2022 s'élèvent globalement à 16 551 400 dollars, avant actualisation des coûts, et sont inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Il y est également énoncé qu'au cours de 2021, le Secrétaire général a continué d'améliorer la structure de son cabinet en procédant à des transferts internes, comme indiqué dans l'organigramme, afin de tirer parti au mieux des ressources disponibles (ibid., par. 1.65). En réponse à sa question, il a été précisé au Comité qu'en 2021, deux postes (1 D-1 et 1 P-4) avaient été transférés en interne dans la limite des classes et du nombre de postes approuvés pour 2021 en vue de faire face à l'évolution des exigences, ainsi qu'aux besoins croissants et nouveaux, l'objectif étant d'appuyer les activités que mène le Cabinet dans le cadre des diverses initiatives de lutte contre la

COVID-19, ainsi que de faciliter l'établissement du rapport du Secrétaire général sur le programme commun, comme prévu dans la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Le Comité note que ce transfert a été effectué sans que l'Assemblée générale en ait été avisée.

I.17 Le Comité consultatif a également été informé que, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Cabinet du Secrétaire général s'employait à faire en sorte que ses travaux tiennent compte de l'inclusion et de l'accès des personnes handicapées. En 2019, le Cabinet avait engagé un membre du personnel handicapé. L'équipe des ressources humaines du Cabinet avait travaillé avec le membre du personnel pour déterminer ses besoins en matière d'aménagement raisonnable. Des technologies d'assistance telles que des logiciels de lecture d'écran et de reconnaissance optique de caractères avaient été fournies au membre du personnel par le Cabinet. Des aménagements raisonnables tels qu'une assistance personnelle, lorsque cela était nécessaire, lui avaient également été offerts. Une aire de repos pour son animal d'assistance avait également été prévue dans l'espace qui lui avait été alloué (ibid., par. 1.67) (voir également A/75/765, par. 25).

I.18 Il est également indiqué dans le projet de budget que le Cabinet reçoit des contributions extrabudgétaires, qui complètent les ressources du budget ordinaire et appuient l'exécution de ses mandats, et qu'en 2022, il devrait bénéficier de ressources extrabudgétaires (contributions en espèces) d'un montant estimé à 23 206 300 dollars, incluant les coûts de 18 postes, qui permettraient d'aider le Secrétaire général à s'acquitter de ses responsabilités. La diminution de 5 131 300 dollars par rapport aux estimations qui avaient été faites pour 2021 est principalement due à la réduction prévue des contributions volontaires destinées aux projets limités dans le temps (ibid., par. 1.87) ; néanmoins, les opérations financées au moyen des ressources extrabudgétaires devraient progressivement reprendre aux niveaux où elles étaient avant la COVID-19.

Système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

Ressources

I.19 On trouvera dans le tableau I.3 les informations communiquées au Comité consultatif sur la répartition des ressources financières prévues au titre du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour 2022, telle qu'elle est présentée dans le projet de budget (A/76/6 (Sect. 1), voir également tableau 1.147).

Tableau I.3
Évolution des ressources financières globales, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*2020 (estimations)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*Changements*		*2022 (prévisions)*
				Total	*Pourcentage*	
Postes	160 462,5	119 124,1	164 321,1	13 471,5	8,2	177 792,6
Autres dépenses de personnel	2 874,2	5 302,5	3 034,5	1 756,5	57,9	4 791,0
Dépenses de représentation	1 352,0	137,5	1 329,4	(4,8)	(0,4)	1 324,6
Consultants	23 349,7	11 077,7	23 198,1	(2 673,7)	(11,5)	20 524,4
Voyages du personnel	14 138,5	2 788,4	14 291,9	(4 531,6)	(31,7)	9 760,3
Services contractuels	43 425,3	27 849,6	39 620,1	(7 793,9)	(19,7)	31 826,2
Frais généraux de fonctionnement	29 141,9	20 438,3	31 794,5	955,5	3,0	32 750,0

Objet de dépense	*2020 (estimations)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*Changements*		*2022 (prévisions)*
				Total	*Pourcentage*	
Fournitures et accessoires	1 929,6	2 361,7	1 942,6	54,3	2,8	1 996,9
Mobilier et matériel	4 632,8	2 804,5	2 294,2	(1 233,8)	(53,8)	1 060,4
Total	**281 306,5**	**191 884,3**	**281 826,4**	**–**	**–**	**281 826,4**

Tableau I.4
Allocations de crédits au titre du partage des coûts pour 2019-2021 et 2022-2023
(En dollars des États Unis)

	Anciennes allocations (2019-2021)		*Nouvelles allocations (2022-2023)*	
	Montant	*Part dans le montant global (en pourcentage)*	*Montant*	*Part dans le montant global (en pourcentage)*
Secrétariat	13 571 842	17,52	13 480 679	17,40
PNUD	10 291 362	13,28	10 579 059	13,65
OMS/OPS	6 978 110	9,01	8 341 143	10,77
UNICEF	8 320 752	10,74	8 122 956	10,48
FAO	4 698 652	6,06	4 335 135	5,59
OIM	3 120 000	4,03	4 224 826	5,45
OIT	4 346 848	5,61	4 166 385	5,37
FNUAP	4 607 440	5,95	3 879 236	5,01
UNESCO	4 482 944	5,79	3 754 038	4,85
ONU-Femmes	2 640 560	3,41	2 558 987	3,30
UNOPS	1 752 238	2,26	2 465 722	3,18
PAM	2 913 078	3,76	2 440 861	3,15
HCR	2 478 788	3,20	2 256 508	2,91
ONUDI	2 637 120	3,40	2 242 837	2,89
ONUSIDA	2 642 218	3,41	2 148 926	2,77
FIDA	1 400 720	1,81	1 685 374	2,18
ITC	200 000	0,26	200 000	0,26
UIT	200 000	0,26	200 000	0,26
OMM	200 000	0,26	200 000	0,26
UNRWA	–	–	200 000	0,26
Total	**77 482 672**		**77 482 672**	

I.20 En ce qui concerne les dépenses, le Comité consultatif note que, d'après le tableau I.3, l'importante sous-utilisation des crédits en 2020 tient notamment aux facteurs ci-après : les dépenses engagées au titre des postes s'élèvent à 119 124 100 dollars, contre un montant prévu de 160 462 500 dollars ; les dépenses de représentation se sont chiffrées à 137 500 dollars, contre un montant prévu de 1 352 000 dollars ; les voyages du personnel ont coûté 2 788 400 dollars, contre un montant prévu de 14 138 500 dollars ; les dépenses engagées au titre des consultants se sont élevées à 11 077 700 dollars, contre un montant prévu de 23 349 700 dollars ; les ressources utilisées au titre des frais généraux de fonctionnement se sont élevées

à 20 438 300 dollars, contre un montant prévu de 29 141 900 dollars. Le Comité a également reçu des informations sur la situation des dépenses au 30 juin 2021, et note qu'un montant total de 88 936 100 dollars a été engagé, contre un montant prévu de 281 826 400 dollars, d'où l'importante sous-utilisation des crédits enregistrée pour tous les objets de dépense. Il note également qu'il n'a pas reçu de complément d'information exhaustif, ni d'explications claires au sujet des ressources nécessaires ou des cas de sous-utilisation de crédits. **Il compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour 2022, des informations actualisées sur les dépenses engagées au titre du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents. Il recommande de nouveau que l'Assemblée prie le Secrétaire général de faire figurer, dans les prochains projets de budget, des informations supplémentaires sur les dépenses ventilées par objet de dépense, ainsi que des explications concernant les écarts (voir également A/75/7, par. I.27)**.

I.21 Conformément à la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents est financé grâce au prélèvement d'une redevance de 1 % sur la contribution aux ressources autres que les ressources de base affectées selon de stricts critères aux activités connexes de développement des Nations Unies, à un accord de partage des coûts entre les entités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et à des contributions volontaires. La méthode de calcul de la part revenant aux entités participantes et des montants correspondants est présentée dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions budgétaires révisées relatives au système au titre du chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) (A/73/424). La méthode de partage des coûts fait actuellement l'objet d'un examen dans le cadre d'une étude d'ensemble du système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, notamment de ses modalités de financement, comme l'a demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 72/279. Le Comité consultatif a été informé que le Secrétaire général avait soumis à l'Assemblée, le 7 juin 2021, un examen assorti de recommandations sur le fonctionnement du système redynamisé, notamment sur ses modalités de financement.

I.22 En 2022, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents devrait recevoir 155 millions de dollars au titre des contributions volontaires, 77 millions au titre de l'accord de partage des coûts et 50 millions au titre du prélèvement de 1 % aux fins de la coordination. Ces ressources seront mises en commun et gérées dans le cadre du fonds d'affectation spéciale du système. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources, qui s'élèvent à 281 826 400 dollars, notamment des changements dont il est tenu compte, dans les tableaux 1.146 et 1.147 (A/76/6 (Sect. 1), par. 1.456). Le Comité a reçu le tableau ci-dessous, qui indique les ressources annuelles affectées au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents depuis sa création, y compris les recettes et les dépenses du système, et a été informé que le montant des recettes provenant du prélèvement de 1 % était de 30 millions de dollars en 2019, de 40,4 millions en 2020 et d'environ 50 millions en 2021.

Tableau I.5
Ressources annuelles du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

(En millions de dollars des États-Unis)

	2019	*2020*	*2021*	*2022*
Budget approuvé	281,2	281,3	281,8	281,8
Dépenses effectives	149,8	191,9	281,8[a]	281,8[a]

	2019	*2020*	*2021*	*2022*
Recettes	223,0	203,0	223,0[a]	À confirmer[b]

[a] Représente les recettes/dépenses prévues.

[b] En fonction des résultats de l'examen d'ensemble du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents mené par le Secrétaire général.

I.23 Il est indiqué dans le projet de budget qu'en 2022, la part revenant aux entités membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable au titre de l'accord de partage des coûts s'élèvera à 13 571 800 dollars, montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire. Les ressources globales du système pour 2022 s'élèvent à 281 826 400 dollars, soit le même montant qu'en 2021 (ibid., par. 1.456 et tableau 1.146). En réponse à sa question, il a été indiqué au Comité que ce montant de 13 571 800 dollars avait été établi sur la base de la part qui revenait à l'ONU les années précédentes, dans l'attente de la mise à jour des données utilisées pour calculer le montant des allocations au titre du partage des coûts à partir de 2022, qui avait été achevée en juin 2021. Le Comité a été informé que le montant révisé de 13 480 700 dollars tenait compte des nouvelles données et faisait apparaître une réduction de 91 100 dollars. Il a également été informé que des modifications avaient aussi été apportées à tous les montants affectés aux fonds, programmes et institutions spécialisées au titre du partage des coûts, comme indiqué dans le tableau ci-dessous, et que le montant révisé de la part du budget ordinaire devant être consacrée au partage des coûts serait communiqué à l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session ordinaire. **Il recommande que l'Assemblée générale approuve le montant révisé de 13 480 700 dollars correspondant à la part du budget ordinaire de l'ONU de 2022 qui serait affectée aux entités membres du Groupe des Nations Unies pour le développement durable au titre du partage des coûts (voir par. I.9)**.

I.24 Il est également indiqué dans le projet de budget-programme que la redistribution des ressources entre les objets de dépense n'a pas eu d'incidence sur les coûts et que l'augmentation des ressources demandées principalement au titre des postes (13,5 millions de dollars), des autres dépenses de personnel (1,8 million de dollars) et des frais généraux de fonctionnement (1,0 million de dollars) est compensée par des réductions prévues au titre des autres objets de dépense autres que les postes, notamment les consultants (2,7 millions de dollars), les services contractuels (7,8 millions de dollars), les voyages du personnel (4,5 millions de dollars) et le mobilier et matériel (1,2 million de dollars) (ibid., par. 1.457 et tableau 1.147). Le rapport fait également apparaître une réorientation des ressources de la coordination nationale vers la coordination régionale et mondiale. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a été informé que ces changements s'étaient traduits par une réduction globale de 1,6 million de dollars des crédits demandés au titre de la composante Programme de travail, qui s'expliquait par la réorientation générale des ressources de la coordination nationale vers la coordination mondiale et régionale et par une autre réorientation de ressources vers la composante Direction exécutive et gestion et la composante Appui au programme. Il a également été informé que le montant total des ressources avait été établi sur la base des produits et des activités prévus pour 2022 et que l'incidence des activités relatives aux programmes qu'exécutait le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents à l'appui des équipes de pays des Nations Unies n'avait pas changé du fait de la COVID-19. Il a en outre été informé qu'environ 86 % du budget de 281 millions de dollars était consacré à la coordination sur le terrain dans 149 pays et territoires (ibid., tableau 1.149). **Il prend note de la réorientation des ressources de la coordination nationale à la coordination mondiale et régionale et estime qu'il faudrait redoubler d'efforts pour renforcer la présence dans les pays. Il compte que des explications supplémentaires seront fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle**

examinera le présent rapport et que des informations sur la question figureront dans le prochain projet de budget (voir également par. I.27, I.28 et I.35).

Effectifs

I.25 Le montant des ressources demandées pour 2022 au titre des postes pour le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents s'élève à 177 792 600, soit une augmentation de 13 471 500 (8,2 %) par rapport au montant total des dépenses pour 2021, estimé à 164 321 100 dollars. On trouvera à l'annexe I du projet de budget l'organigramme et la répartition des postes proposés pour 2022, ainsi que des informations ventilées par lieu d'affectation (région) pour chaque tableau d'effectifs du système. En ce qui concerne le système, le nombre total de postes proposé pour 2022 est supérieur à celui prévu dans le budget de 2021 (1 254 contre 1 113, soit une différence de 141 postes). Les changements ci-après ont été énoncés dans le projet de budget pour ce qui est des postes : une augmentation de 13 postes D-2, 6 P-5, 5 P-4, 3 P-3, 1 G(1e C) et 133 G(AC) ; une réduction de 12 postes D-1, 1 P-2 et 7 AN, et un tableau d'effectifs approuvé pour chaque bureau de coordonnateur(trice) résident(e) disposant d'une structure de base minimale de cinq administrateur(trice)s qui appuient le (la) coordonnateur(trice) résident(e) et l'équipe de pays des Nations Unies dans les domaines de la planification stratégique, de l'économie, du financement et des partenariats, des données, et du suivi et des communications, ainsi que d'un(e) chauffeur(e) et d'un(e) auxiliaire de direction. Il est également indiqué dans le projet de budget que l'augmentation du nombre de postes proposé tient principalement au renforcement de l'appareil administratif des bureaux de pays par l'ajout d'un poste [poste d'agent(e) local(e)] à l'effectif de chacun des 132 bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents afin que ces bureaux bénéficient d'un appui administratif approprié.

I.26 En réponse à sa question, il a été précisé au Comité que le coût des postes d'agent(e) local(e) supplémentaires susmentionnés s'élevait à 6,9 millions pour 2022 et qu'il avait été couvert grâce aux gains d'efficience créés par des systèmes rationalisés qui permettraient de mieux exécuter le mandat tout en contribuant à l'exécution du programme de réforme de la gestion proposée par le Secrétaire général. Le Comité a été informé que le montant des ressources demandées au titre de la coordination nationale (238,6 millions de dollars) faisait apparaître une diminution nette globale de 4,7 millions de dollars et qu'il tenait compte d'une augmentation de 11,3 millions de dollars au titre des postes, entièrement compensée par une diminution nette de 16 millions de dollars au titre des objets de dépense autres que les postes. Il a également été informé que la diminution des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes était principalement due à la réduction des dépenses prévues pour les services contractuels, qui s'explique par les gains d'efficience réalisés grâce à la poursuite du transfert au Secrétariat de services précédemment fournis par le PNUD, et par la réduction du budget consacré aux voyages, qui tient au fait que l'on a davantage eu recours aux visioconférences et aux plateformes virtuelles pour assister aux réunions, pour remplacer les réunions en présentiel. Le Comité note que le recours à du personnel d'autres départements et bureaux de l'Organisation aura des incidences supplémentaires sur les ressources du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et sur les effectifs nécessaires aux bureaux de pays.

I.27 **Le Comité consultatif note qu'une approche normalisée a été adoptée en ce qui concerne la dotation en personnel de chaque bureau de coordonnateur(trice) résident(e), indépendamment des besoins du pays ou de la couverture régionale et de la présence d'autres entités sur le terrain. Il estime que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents devrait également mettre à profit les services d'appui administratif et technique que lui fournissent le Siège et les**

bureaux hors Siège de l'ONU sur la base du recouvrement des coûts, et compte que des informations supplémentaires sur l'approche du système et sur la coopération de celui-ci avec le Siège et d'autres entités seront communiquées dans le prochain projet de budget-programme (voir par. I.35).

I.28 **Le Comité consultatif prend note de l'augmentation du nombre de postes de haut niveau dans les villes sièges et considère que les propositions ne sont présentées qu'à titre d'information et que, conformément à la résolution 35/217 de l'Assemblée générale, elles seront étudiées lors de l'examen du prochain rapport du Secrétaire général sur la reconduction des postes D-1 et des postes de classe supérieure financés au moyen des fonds extrabudgétaires du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, prévu à sa session d'automne (voir par. I.24).**

I.29 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur la procédure de sélection des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et sur les efforts déployés pour constituer une réserve de candidates et de candidats de haut niveau afin d'accroître les options lors de la sélection, ainsi que d'élargir et de diversifier le vivier de candidates et de candidats qualifiés, une attention particulière devant être accordée aux questions de genre et à la représentation géographique. Le Comité a reçu la liste des postes pourvus au niveau national, ventilée par nationalité et par genre, y compris pour les postes de coordonnateur(trice) résident(e), et a été informé que les 107 coordonnatrices et coordonnateurs résidents étaient issus de 54 États Membres. **Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de prendre d'autres mesures pour garantir une représentation équitable des États Membres dans le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents aux niveaux mondial, régional et national. Il recommande également que l'Assemblée prie le Secrétaire général de veiller à ce que l'ensemble des candidates et candidats, internes et externes, soient traités sur un pied d'égalité dans le cadre de la procédure de recrutement, dans le respect des résolutions de l'Assemblée et des règles, règlements et procédures de l'ONU régissant le recrutement du personnel. Il reviendra sur la question du recrutement quand il examinera les prochains rapports sur la gestion des ressources humaines**.

Recouvrement des coûts

I.30 Le rapport sur le projet de budget donne des informations sur l'appui aux programmes fourni en ce qui concerne les relations opérationnelles avec les prestataires de services du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents (A/76/6 (Sect. 1), par. 1.470). On trouvera dans le tableau ci-dessous les renseignements supplémentaires que le Comité consultatif s'est fait fournir sur les services apportés aux bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents par le Secrétariat sur la base du recouvrement des coûts et la liste des prestataires de services.

Tableau I.6
Appui administratif au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

Appui administratif au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents	*Prestataire de services*
Administration des ressources humaines (y compris les voyages connexes)	Office des Nations Unies à Nairobi
Services de paie et services financiers	Office des Nations Unies à Nairobi
Services d'appui à la gestion du matériel	Centre de services mondial

Appui administratif au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents	*Prestataire de services*
Appui au CIC en matière de collaboration et de gestion	Prestataires de services régionaux (CEPALC, CESAP, Office des Nations Unies à Genève, Office des Nations Unies à Nairobi et CESAO)
Achats de grande valeur (150 000 dollars ou plus)	Prestataires de services régionaux (CEPALC, CESAP, Office des Nations Unies à Genève, Office des Nations Unies à Nairobi et CESAO)
Voyages officiels (voyages internationaux)	Prestataires de services régionaux (CEPALC, CESAP, Office des Nations Unies à Genève, Office des Nations Unies à Nairobi et CESAO)
Location de locaux à usage de bureaux Services communs (gestion des locaux et des installations) Appui en matière d'informatique et de communications Location de véhicules Voyages intérieurs Non-fonctionnaires (stagiaires, consultantes et consultants, et vacataires) Achats de faible valeur (jusqu'à 150 000 dollars) Administration locale (achats de faible valeur et petite caisse – fournitures, matériel et services, et dépenses de représentation)	CEA, MINUSCA, MINUSMA, MONUSCO, MANUA, MANUI, PNUD, MINUSS, BANUS, MANUL et ONUST

I.31 Le Comité a été informé que pour 2022, le Bureau de la coordination des activités de développement prévoyait de mettre progressivement fin à sa dépendance du PNUD pour les services d'appui liés aux activités d'achat, ainsi qu'au recrutement et à la gestion des vacataires et des consultantes et consultants, et de transférer ces services aux prestataires du Secrétariat, et que le budget relatif à la prestation de services par le Programme était passé de 204 millions de dollars en 2019 à 131 millions en 2020 et 60 millions en 2021. Des démarches sont actuellement faites pour proroger encore, jusqu'en 2022, le mémorandum d'accord global signé avec le PNUD en 2019, et pour ventiler de manière détaillée les services et les conditions de service en 2022, compte tenu d'une nouvelle réduction des services fournis par le PNUD. Le Comité a été informé que le coût de la prestation de services par le PNUD en 2022 était provisoirement estimé à quelque 40 millions de dollars. **Il prend note du transfert au Secrétariat de services précédemment fournis par le PNUD et compte que l'Assemblée générale aura reçu des informations sur les coûts recouvrés lorsqu'elle examinera le projet de budget-programme pour 2022. Il recommande également que l'Assemblée prie le Secrétaire général de l'informer, dans le prochain projet de budget, de l'évolution de la situation concernant le mémorandum d'accord global signé avec le PNUD, et d'y faire figurer des informations complètes et plus transparentes sur les différents accords de recouvrement des coûts conclus avec les diverses entités, dont le Secrétariat, ainsi que sur les ressources nécessaires à la fourniture de ces services et les économies et gains d'efficience réalisés**.

Gain d'efficience

I.32 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que, selon le Secrétaire général, l'Organisation était en bonne voie d'atteindre l'objectif clef (fixé par le Secrétaire général) consistant à réaliser des gains d'efficience annuels de 310 millions de dollars grâce à l'établissement de services de soutien communs pour toutes les équipes de pays des Nations Unies à l'horizon 2022, de la mise en œuvre de la stratégie relative aux activités d'appui, ainsi que du regroupement et du partage des locaux. Il a également été informé que les gains d'efficience annuels réalisés grâce aux initiatives menées par les différentes entités pour accroître leur efficience, aux accords de services bilatéraux et aux initiatives interinstitutions auraient augmenté de 57 % entre 2019 et 2020, pour atteindre 100,7 millions de dollars. Cela représente au moins 32 % de l'objectif à atteindre d'ici à 2022 en matière de gains d'efficience, même si le chiffre réel est peut-être beaucoup plus élevé étant donné qu'un tiers seulement des entités disposent actuellement de politiques ou de mécanismes permettant de mesurer ces gains. Le Comité a également été informé que la suppression de certaines dépenses n'était certes pas l'objectif premier mais elle constituait un indicateur utile des gains d'efficience qu'il faudrait réaliser pour que les interventions aient des effets plus rapides et plus importants.

I.33 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, selon le Secrétaire général, il ne serait pas possible de réinvestir les gains d'efficience dans le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents car les ressources, y compris celles dégagées grâce à ces gains, étaient affectées à l'exécution des programmes au niveau national et étaient soumises à l'accord conclu avec le pays hôte, comme le prévoyait le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et que les ressources économisées devaient être réaffectées à des programmes de développement compte tenu des besoins découlant du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il a également été informé que les gains d'efficience devaient rester dans les pays et les entités des Nations Unies concernées, l'objectif étant d'inciter ceux-ci à continuer de participer à la réforme après la réalisation des gains. Il a en outre été informé de ce qui suit : aucun poste n'avait été supprimé dans les autres départements et bureaux du Secrétariat du fait de la charge de travail qui serait absorbée par le Bureau de la coordination des activités de développement et les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; les institutions spécialisées et les programmes des Nations Unies avaient réalisé des gains d'efficience, notamment sous forme d'une diminution des coûts, lorsqu'ils ont payé moins cher les services d'appui opérationnel nécessaires à la conduite des initiatives ; les ressources étaient restées dans la limite des budgets établis pour l'exécution du programme au niveau national et avaient été utilisées pour mener des activités supplémentaires au titre du programme dans le pays hôte.

I.34 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les 131 équipes de pays des Nations Unies disposeraient d'une stratégie relative aux activités d'appui d'ici décembre 2021. Il a également été informé que l'exécution du plan de mise en place des services de soutien communs du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, qui comprend quatre phases, en était à sa deuxième phase, et qu'elle devrait être achevée dans 30 pays avant la fin de 2021, bien qu'elle ait pris du retard en ce qui concerne 18 équipes de pays des Nations Unies ayant amorcé cette initiative. Il a en outre été informé que ce retard était dû au fait qu'il y avait, au niveau national, des priorités divergentes en matière de lutte contre la pandémie de COVID-19, ce qui avait également empêché le déploiement d'équipes d'assistance technique dans les pays. Le Groupe des innovations institutionnelles, qui relève du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, a pris des mesures correctives en déplaçant la plupart des service d'appui en ligne et en revoyant le calendrier de la mise en place des services de soutien communs. Il a également

approuvé une méthode simplifiée, qui devrait contribuer à accélérer cette mise en place et à en réduire le coût à l'avenir. Le Comité a également été informé que la mise en place du Système de partage des locaux avait pris du retard, en raison du manque de fonds d'investissement nécessaires pour faciliter le déménagement, la remise en état et, dans des cas exceptionnels, la construction de locaux. Le Groupe des innovations institutionnelles a adopté des mesures visant à ajuster cette mise en place afin de réaliser le maximum d'avancées possible, compte tenu du manque de fonds. À cet égard, il a fait passer de 16 % à 22 % l'objectif initial en matière de présence des Nations Unies. Le Comité a été informé qu'en l'absence de nouvelles dépenses d'investissement, il était peu probable que l'objectif de 50 % soit atteint. En ce qui concerne le mandat du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, le Comité a été informé qu'il mettait l'accent sur l'exécution du Programme 2030 au niveau national, en particulier sur les initiatives nationales telles que la stratégie relative aux activités d'appui, le partage des locaux et les services de soutien communs et, dans une moindre mesure, sur les centres de services partagés.

I.35 **Le Comité consultatif note que, même si les ressources étaient destinées à rester dans la limite des budgets établis pour l'exécution du programme au niveau national et à être affectées à la conduite d'activités supplémentaires au titre du programme dans le pays hôte, il y a une réduction de 4,7 millions de dollars au titre de la coordination nationale, et compte que des explications supplémentaires seront données à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport (voir par. I.24). Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer, dans le prochain projet de budget-programme, des informations actualisées sur les efforts de coordination du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, notamment ceux visant à accroître les gains d'efficience aux niveaux régional et national, en particulier en ce qui concerne les activités opérationnelles et la fourniture de ressources communes.**

Évaluation des activités du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

I.36 S'étant renseigné sur la question, le Comité consultatif a été informé que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents avait fait l'objet d'une évaluation par le Bureau des services de contrôle interne en 2020 et que l'audit réalisé par le Comité des commissaires aux comptes en 2019 (volume I) comportait également un examen. Il note que les activités du système n'ont à ce jour pas fait l'objet d'un audit distinct par le Comité des commissaires aux comptes.

Questions diverses

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus et enseignements tirés

I.37 Le Comité a été informé que toutes les entités relevant du chapitre s'étaient adaptées à la nouvelle façon de travailler (travail à distance) et ont eu recours à des plateformes virtuelles pour assurer la continuité des activités pendant la pandémie ; elles avaient également déterminé les tâches qui pourraient continuer à être effectués à distance de manière plus efficace, notamment pour ce qui est d'atteindre un public plus large. Les entités ont également recensé les tâches qui ne pouvaient pas être exécutées efficacement via des plateformes virtuelles, l'interaction sociale et physique étant jugée plus efficace, et indiqué qu'elles avaient une meilleure idée des tâches qui se prêtaient au travail à distance et de celles pour lesquelles les modalités de travail aménagées conduisaient à une meilleure productivité.

I.38 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur l'expérience acquise par les entités relevant du chapitre en matière d'interactions en présentiel et en ligne pendant la pandémie, sur la manière dont les enseignements

seraient tirés et appliqués à l'échelle du système à l'avenir et sur les approches à adopter pour ce qui est de reconstruire en mieux. Plusieurs entités ont fait savoir que le passage au travail à distance avait été facilité par l'amélioration de l'accès aux logiciels de réunion et autres, la réduction du temps consacré à la navette entre le domicile et le lieu de travail, et les changements apportés aux méthodes de travail. En plus du principal avantage qu'il offre (favoriser la continuité des activités), le recours au travail à distance via des outils numériques a permis à un certain nombre d'entités : d'accroître la productivité ; de réhausser le moral du personnel et de réduire les conflits interpersonnels sur le lieu de travail ; d'automatiser et de numériser davantage les interactions et les procédures de travail ; de programmer plus rapidement et plus facilement, étant donné que les entités passent moins de temps à planifier des déplacements ; d'intégrer des solutions en ligne et des solutions fondées sur le cloud dans les procédures de travail ; de faire preuve d'une plus grande souplesse et de répondre plus rapidement aux besoins des clients, des États Membres et du personnel ; d'organiser régulièrement des réunions virtuelles d'échange d'informations, de coordination et de prise de décisions ; de recourir à des modalités virtuelles pour organiser des activités d'information et de sensibilisation auprès des principales parties prenantes aux niveaux mondial, régional et national, de consulter celles-ci et de leur donner des conseils pratiques.

I.39 Le Comité consultatif a également été informé d'un certain nombre de contraintes, liées notamment à la difficulté de rencontrer les principales parties prenantes, de garantir la fourniture des services dans les cas où il n'était pas possible de mener les activités d'information en ligne, et d'assurer la coordination entre les zones situées dans des fuseaux horaires différents, à la nécessité de fournir des services d'interprétation, et aux conséquences du manque d'interaction physique sur l'esprit d'équipe et la constitution d'équipes. Pour certains bureaux, la nécessité de se réunir en présentiel dépendait de la nature de la rencontre, étant donné que les solutions virtuelles ne se prêtaient pas toujours à des activités telles que la communication d'informations sensibles, les négociations confidentielles et le renforcement de la confiance. En ce qui concerne les meilleures pratiques et les moyens de reconstruire en mieux, le Comité note que des entités ont proposé les mesures suivantes : amélioration des méthodes et des procédures de travail susceptibles d'être maintenues, y compris des solutions virtuelles en matière de réunions, l'objectif étant de permettre à un plus grand nombre de personnes de participer aux réunions ; télétravail pour le personnel ; renforcement de la collaboration et de la coordination entre bureaux ; amélioration de la prestation des services dans le cadre de procédures repensées ; définition d'une vision et d'orientations plus claires ; établissement de canaux de communication régulière. Le Comité a été informé de propositions supplémentaires : nouvelle ouverture aux modalités de travail aménagées, possibilité pour le personnel d'encadrement d'accroître ses compétences de gestion, amélioration de l'accès du personnel à la formation, et promotion de l'égalité et de l'inclusion en matière d'offre de stages.

I.40 S'agissant du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que, selon le Secrétaire général, le renforcement de la coordination grâce à la redynamisation du système a joué un rôle essentiel dans l'action visant à répondre de manière rapide, efficace et responsable à la pandémie de COVID-19. Les interventions menées face à la COVID-19 ont contribué à placer la barre très haut et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents peut s'en inspirer pour tirer parti de la diversité et des capacités du système des Nations Unies pour le développement pour accélérer la réalisation des objectifs de développement durable pendant la décennie d'action en faveur de ces objectifs. Le Comité a été informé qu'en faisant preuve d'un esprit d'initiative renouvelé pour ce qui était de guider les équipes de pays des Nations

Unies dans l'élaboration et l'exécution des nouveaux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents contribuait à améliorer la planification et la programmation conjointes du système des Nations Unies pour le développement, et que 57 % des équipes de pays des Nations Unies auraient remplacé les anciens plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement par des plans-cadres de coopération avant la fin de 2021. Le renforcement du pouvoir fédérateur des coordonnatrices et coordonnateurs résidents a permis de réunir et de mettre à profit les compétences de tous les organismes, fonds et programmes, et 71 % des équipes de pays des Nations Unies ont indiqué avoir mobilisé des moyens dans l'ensemble du système des Nations Unies pour réaliser une nouvelle analyse commune de pays ou actualiser l'analyse existante. Le Comité a été informé que les commissions économiques et sociales régionales étaient désormais membres de 49 équipes de pays des Nations Unies (contre 40 en 2019) et que la Banque mondiale et le Fonds monétaire international étaient membres de 53 et 28 équipes de pays et avaient signé 12 et 4 plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, respectivement. Il a également été informé que le renforcement des capacités des coordonnatrices et coordonnateurs résidents permettait de mieux appliquer le principe de responsabilité et d'accroître la transparence des résultats collectifs, et que des rapports sur les résultats de plus de 100 équipes de pays avaient été présentés aux gouvernements au cours du premier semestre de 2021, contre 86 à la fin de 2020.

I.41 Le Comité consultatif a été informé que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents avait mobilisé plus de 5 milliards de dollars à l'appui des interventions nationales menées contre la pandémie de COVID-19 et coordonné le déploiement de fonds visant à anticiper les chocs sanitaires, sociaux et économiques sans précédent causés par la COVID-19 et à y remédier. Il a également été informé que les équipes de pays des Nations Unies avaient réaffecté plus de 3 milliards de dollars de ressources pour répondre aux besoins immédiats créés par les conséquences socioéconomiques de la COVID-19, et mobilisé des ressources supplémentaires d'un montant de 2 milliards de dollars dans le cadre du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement et du Fonds commun pour les objectifs de développement durable, ainsi qu'au moyen de financements bilatéraux. Le Comité a également reçu des informations détaillées sur le rôle joué par les coordonnatrices et coordinateurs résidents dans les campagnes de vaccination et dans les activités de plaidoyer en faveur de l'inclusion de toutes les populations, y compris les populations touchées par des crises humanitaires et les personnes déplacées, migrantes, apatrides et réfugiées, dans les plans nationaux de vaccination. Les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ont également veillé à ce que les vulnérabilités particulières de certains groupes, qui représentent entre 160 et 200 millions de personnes dans le monde, soient dûment prises en compte dans ces plans.

Chapitre 2
Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	326 641 800
Dépenses de 2020	321 577 000
Crédits ouverts pour 2021	340 979 200
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	336 134 000
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	11 393 400
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	22 902 500
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	22 476 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

I.42 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 2 du budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 336 134 000 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 4 845 200 dollars (1,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 [A/76/6 (Sect. 2), tableaux 2.27 et 2.30 1)]. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau I.20.

I.43 Le Secrétaire général attribue la diminution nette de 4 845 200 dollars aux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques entraînant une diminution de 6 550 600 dollars, qui s'explique principalement par : i) le non-renouvellement de crédits demandés au titre du sous-programme 2 (Planification et coordination des services de conférence) à New York (2 411 100 dollars), Nairobi (716 400 dollars), Vienne (932 900 dollars) et Genève (2 851 500 dollars) ; ii) les augmentations dues à l'effet-report de la création des postes qui avaient été approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/252 et pour lesquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué conformément à la pratique établie pour les nouveaux postes, à savoir un poste de spécialiste de la gestion de programmes (P-3) pour le sous-programme 2 [Planification et coordination des services de conférence (Genève)] (80 700 dollars), deux postes d'interprète (P-3) pour le sous-programme 4 [Services d'appui aux réunions et de publication (New York)] (153 600 dollars), un poste de spécialiste de la gestion de programme (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) pour le sous-programme 3 [Services de documentation (Genève)] (63 500 dollars) et un poste de graphiste (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) pour le sous-programme 4 [Services d'appui aux réunions et de publication (Genève)] (63 500 dollars) (ibid., par. 2.334 et tableaux 2.30 1) et 2.32) ;

b) Des nouveaux mandats ou des mandats élargis, soit une augmentation de 1 640 000 dollars au titre du sous-programme 2 (Planification et coordination des services de conférence), comprenant : i) une augmentation de 918 300 dollars, qui servira à financer l'exécution des mandats nouveaux ou élargis en 2022 à New York comme suite aux décisions prises par l'Assemblée générale ; ii) une augmentation de 684 100 dollars à Genève, due à d'autres dépenses non renouvelables prévues en 2022

pour faciliter l'exécution de mandats nouveaux ou élargis approuvés par l'Assemblée générale qui découlent des résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme ; iii) une augmentation de 37 600 dollars à Nairobi, qui tient à d'autres dépenses visant à appuyer la mise en œuvre des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) et le renforcement d'ONU-Habitat (résolution 71/235) (voir également ibid., par. 2.335 et tableaux 2.30 1) et 2.32) ;

c) D'autres changements, qui font apparaître une diminution de 65 400 dollars, à savoir : i) une augmentation de 43 000 dollars au titre de la composante Direction exécutive et administration (New York), qui correspond à la part des ressources demandées pour financer les activités d'appui à mener au titre de cette composante qui sera imputée sur le budget ordinaire pour 2022, comme proposé dans le douzième et dernier rapport d'étape du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré ; ii) une diminution de 84 500 dollars, qui tient à la proposition de suppression d'un poste d'assistant(e) au service des séances [G(AC)] au titre du sous-programme 2 [Planification et coordination des services de conférences (New York)], du fait de l'utilisation du Système de gestion des contenus du Journal ; iii) une augmentation nette de 27 400 dollars au titre du sous-programme 3 [Services de documentation (New York)], qui correspond à une augmentation des autres dépenses de personnel permettant de gagner en souplesse et de mieux utiliser les effectifs (636 100 dollars), à la suppression proposée de trois postes d'assistant(e) d'édition et de publication assistée par ordinateur, d'un poste d'assistant(e) administratif(ve), d'un poste d'assistant(e) d'édition et d'un poste d'assistant(e) aux références multilingues [G(AC)], et à la réaffectation proposée d'un poste d'assistant(e) d'édition principal(e) [G(1°C)], qui devient un poste d'assistant(e) informatique principal(e) [G(1°C)] affecté(e) à l'Équipe technique centrale au titre de l'appui au programme et chargé(e) d'aider à la mise au point et à la maintenance des outils de gestion des conférences ; iv) une augmentation de 395 100 dollars au titre du sous-programme 2 [Planification et coordination des services de conférences (Genève)], permettant de gagner en souplesse et de mieux utiliser les effectifs ; v) une diminution de 402 300 dollars au titre du sous-programme 4 (Services d'appui aux réunions et de publication), qui tient à la suppression proposée de trois postes d'assistant(e) d'édition et de publication assistée par ordinateur [G(AC)], contrebalancée par l'augmentation des ressources demandées aux rubriques Autres dépenses de personnel et Services contractuels au titre du sous-programme 2 de la composante Gestion des conférences (Genève) ; vi) une augmentation de 220 800 dollars au titre de l'appui au programme, qui tient à la proposition de réaffectation d'un poste d'assistant(e) d'édition principal(e) [G(1°C)] du sous-programme 3, qui devient un poste d'assistant(e) informaticien(ne) principal(e) [G(1°C)] affecté à l'Équipe technique centrale, à la proposition de reclassement d'un poste d'assistant(e) aux systèmes informatiques [G(AC)] en poste d'assistant(e) principal(e) aux systèmes informatiques [G(1°C)] à la Section de l'analyse de gestion, et à la proposition de transfert d'un poste d'assistant(e) à la gestion des programmes [G(AC)] du sous-programme 3 de la composante Gestion des conférences (Genève) (ibid., par. 2.336 et tableaux 2.30 1) et 2.32).

I.44 En dépit de ses demandes, le Comité consultatif n'a pas réussi à obtenir d'informations satisfaisantes confirmant que le projet de budget du Secrétaire général pour 2022 était complet et qu'il prévoyait suffisamment de ressources pour les services de conférence en général et pour les services de traduction et d'interprétation en particulier dans tous les centres de conférence et les commissions régionales. **Le Comité compte que ces informations seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et qu'elles figureront dans le prochain projet de budget**.

Ressources extrabudgétaires

I.45 Le montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022 est de 22 476 000 dollars, soit 6,3 % du total des ressources prévues pour 2022, ce qui fait apparaître une diminution de 426 500 dollars par rapport aux estimations qui étaient faites pour 2021, qui s'explique principalement par : a) une diminution de 194 800 dollars au titre du sous-programme 4 [Services d'appui aux réunions et de publication (New York)] ; b) une diminution de 180 000 dollars au titre de la composante Gestion des conférences (Vienne) ; c) une diminution de 88 300 au titre du sous-programme 2 [Planification et coordination des services de conférences (Nairobi)] ; d) une augmentation de 17 300 dollars au titre du sous-programme 3 [Services de documentation (Nairobi)] ; e) une augmentation de 83 400 dollars au titre du sous-programme 4 [Services d'appui aux réunions et de publication (Nairobi)] ; f) une diminution de 64 000 dollars au titre de l'appui aux programmes. Les ressources extrabudgétaires permettent de financer 89 postes pour mener des activités extrabudgétaires, notamment les suivantes : appui aux réunions, publication et documentation et logiciel de gestion des conférences [ibid., par. 2.337 et tableau 2.30 2)].

I.46 On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau I.20.

Transferts de ressources

I.47 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu les informations figurant dans le tableau I.7, qui fait état des transferts de ressources entre rubriques budgétaires du chapitre 2 en 2020 et 2021. **Le Comité consultatif prend note des transferts de ressources entre rubriques budgétaires et compte que tout sera fait pour éviter d'importantes réaffectations de ressources et que les budgets futurs seront établis sur la base des besoins réel (voir par. I.51 ci-dessous)**.

Tableau I.7
Transferts de ressources pour 2020 et 2021
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020			*2021*		
	Crédits ouverts	*Dépenses effectives*	*Transferts*	*Crédits ouverts*	*Crédits alloués*	*Transferts*
Postes	254 742,0	248 197,4	(6 544,6)	263 221,4	263 221,4	–
Autres dépenses de personnel	29 477,2	18 534,5	(10 942,7)	33 670,7	32 460,7	(1 210,0)
Dépenses de représentation	4,1	0,3	(3,8)	1,5	1,5	–
Consultants	–	24,9	24,9	–	138,7	138,7
Voyages des représentants	91,7	–	(91,7)	92,7	92,7	–
Voyages du personnel	122,3	21,1	(101,2)	80,2	80,2	–
Services contractuels	12 549,2	25 568,4	13 019,2	12 832,0	13 408,5	576,5
Frais généraux de fonctionnement	1 735,4	2 584,6	849,2	1 740,6	1 577,3	(163,3)
Fournitures et accessoires	501,9	159,1	(342,8)	449,8	372,4	(77,4)
Mobilier et matériel	1 407,6	1 298,8	(108,8)	1 199,2	1 934,2	735,0
Aménagement des locaux	–	1,2	1,2	–	–	–
Subventions et contributions	26 010,4	25 118,3	(892,1)	27 691,1	27 691,6	0,5

	2020			2021		
	Crédits ouverts	*Dépenses effectives*	*Transferts*	*Crédits ouverts*	*Crédits alloués*	*Transferts*
Autres objets de dépense	–	68,4	68,4	–	–	–
Total	**326 641,8**	**321 577,0**	**(5 064,8)**	**340 979,2**	**340 979,2**	**–**

Tableau I.8
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	1 601	1 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 18 D-1, 211 P-5, 425 P-4, 333 P-3, 11 P-2/P-1, 73 G(1ᵉC), 510 G(AC) et 12 AL
Effectif proposé pour 2022	1 591	1 SGA, 1 SSG, 6 D-2, 18 D-1, 211 P-5, 425 P-4, 333 P-3, 11 P-2/P-1, 74 G(1ᵉC), 499 G(AC) et 12 AL
Créations	–	–
Suppressions	(10)	New York : 1 G(AC) au titre du sous-programme 2 ; 6 G(AC) au titre du sous-programme 3 ; Genève : 3 G(AC) au titre du sous-programme 3
Reclassements	–	Reclassement de 1 G(AC) en G(1ᵉC) au titre de la composante Appui au programme
Réaffectations	–	New York : 1 G(1ᵉC) transféré du sous-programme 3 à la composante Appui au programme
Transferts	–	Genève : 1 G(AC) transféré du sous-programme 4 à la composante Appui au programme
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2021	89	1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 4 P-3, 1 G(1ᵉC), 2 G(AC) et 73 AL
Effectif prévu pour 2022	89	1 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 4 P-3, 1 G(1ᵉC), 2 G(AC) et 73 AL
Budget cofinancé (Vienne)		
Effectif approuvé pour 2021	186	1 D-1, 20 P-5, 47 P-4, 20 P-3, 8 G(1ᵉC) et 90 G(AC)
Effectif prévu pour 2022	186	1 D-1, 20 P-5, 47 P-4, 20 P-3, 8 G(1ᵉC) et 90 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

I.48 Le Secrétaire général propose un effectif total de 1 591 postes (1 006 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 585 agents des services généraux et des catégories apparentées), soit une diminution nette de 10 postes par rapport aux effectifs approuvés pour 2021, comprenant : a) la suppression proposée de 10 postes d'agent(e)s des services généraux (autres classes), du fait notamment de la mise en service de technologies ayant amélioré le processus de documentation ; b) le reclassement d'un poste d'assistant(e) aux systèmes d'information [G(AC)] en un poste d'assistant(e) principal(e) aux systèmes d'information [G(1ᵉC)], dont le (la) titulaire serait responsable du développement de l'application e-deleGATE, ce reclassement devant renforcer les capacités de la Section de l'analyse de gestion ; c) la réaffectation d'un poste d'assistant(e) d'édition principal(e) [G(1ᵉC)] au titre du sous-programme 3 [Services de documentation (New York)], en poste d'assistant(e) informaticien(ne) principal(e) [G(1ᵉC)] au titre de la composante Appui au programme, dont le (la) titulaire aiderait à la mise au point et à la maintenance des outils du logiciel intégré de gestion des conférences au sein de l'Équipe technique

centrale ; d) le transfert d'un poste d'assistant(e) (gestion des programmes) [G(AC)], du sous-programme 4 [Services d'appui aux réunions et de publication (Genève)] à la composante Appui au programme, compte tenu des besoins opérationnels (ibid., annexe III).

Postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires ou cofinancés

I.49 En ce qui concerne les postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires, l'effectif prévu pour 2022 ne fait apparaître aucun changement par rapport à l'effectif estimé pour 2021, soit 89 postes [ibid., tableau 2.31 2)]. En ce qui concerne les postes cofinancés à Vienne, l'effectif prévu pour 2022 ne fait apparaître aucun changement par rapport à l'effectif estimé pour 2021, soit 186 postes (ibid., tableau 2.31, note *a*).

Postes vacants et taux de vacance

I.50 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2021, 207 postes étaient vacants, dont 132 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (1 D-1, 19 P-5, 52 P-4, 55 P-3 et 5 P-2) et 75 dans celle des services généraux et les catégories apparentées [9 G(1°C) et 66 G(AC)]. Parmi les postes vacants depuis plus d'un an, 32 sont à différents stades de recrutement. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le Département avait également examiné les postes vacants et les fonctions devenus obsolètes et redondants du fait des progrès technologiques et obtenu l'assurance que les 10 postes qu'il était proposé de supprimer étaient vacants.

I.51 Le Comité consultatif a également été informé que 72 postes étaient vacants dans les services de traduction, au 30 juin 2021, soit 12,7 % du nombre total de postes approuvés pour ces services, et que 32 postes étaient vacants dans les services d'interprétation, soit 11,5 % du nombre total de postes approuvés pour ces services.

I.52 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que les procédures visant à pourvoir 34 des postes vacants étaient actuellement suspendues et que les recrutements seraient réexaminés ultérieurement, compte tenu de la nécessité de maintenir plusieurs postes vacants en raison des incertitudes liées à la crise de liquidités. **Le Comité consultatif souligne qu'il faut que le Secrétaire général pourvoie rapidement tous les postes vacants, en particulier dans les services d'interprétation et de traduction**.

I.53 Ayant demandé des précisions, le Comité a également été informé que le nombre de postes vacants avait encore augmenté à la fin de 2020 en raison de départs à la retraite, mais qu'il n'avait pas été possible d'entamer de nouvelles procédures pour recruter des remplaçants à cause de la crise de liquidités. Aux fins de la planification des recrutements, le Département examinait les départs à la retraite à venir du personnel ayant acquis des droits à la retraite et cherchait à entamer le processus de recrutement bien à l'avance. Il examinait également la structure des dépenses mensuelles pour s'assurer que les dépenses supplémentaires de personnel dues aux coûts afférents au recrutement de nouveaux fonctionnaires et à leur arrivée dans le Département étaient prises en compte et n'auraient pas d'incidences négatives sur les décaissements mensuels. Les centres de conférence avaient modéré leurs activités de recrutement et devaient coordonner et gérer leurs ressources humaines en tenant compte de l'enveloppe budgétaire dont ils disposaient. Les postes devant être vacants du fait de départs à la retraite en 2020 et 2021 seraient pourvus au cours de l'exercice budgétaire. Les procédures de recrutement à ces postes pouvaient commencer au maximum six mois avant que le poste soit laissé vacant. On trouvera dans le tableau I.9 des informations sur les départs à la retraite prévus. Le Comité consultatif examine plus en détail les plans de retraite dans l'avant-propos et l'introduction.

Tableau I.9
Nombre de départs à la retraite en 2021 et 2022

	Nombre de départs à la retraite		
	2021	*2022*	*Total*
New York	10	11	21
Genève	7	12	19
Vienne	6	0	6
Nairobi	0	3	3
Total	**23**	**26**	**49**

I.54 S'agissant des taux de vacance, le Comité consultatif s'est fait communiquer des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés pour 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 (voir tableau I.10). Il s'est également fait fournir des renseignements supplémentaires sur les taux de vacance de postes proposés pour 2020, 2021 et 2022, par lieu d'affectation (voir tableau I.11).

Tableau I.10
Taux de vacance

	2020		*2021*		*2022*	
	Postes approuvés	*Taux de vacance moyen*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance proposé*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	1 002	10,0	1 006	12,3	1 006	7,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	629	10,3	595	9,8	585	11,9

Tableau I.11
Taux de vacance budgétisés, par lieu d'affectation (2020-2022)

Catégorie	*New York*	*Genève*	*Nairobi*	*Vienne*[a]
	2020 (en pourcentage)			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	8,6	8,6	8,6	8,7
Agents des services généraux et des catégories apparentées	6,7	6,7	6,7	6,5
	2021 (janvier-juin) (en pourcentage)			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	7,0	7,0	7,0	6,9
Agents des services généraux et des catégories apparentées	11,9	11,9	11,9	5,6
	2022 (en pourcentage)			
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	7,0	7,0	7,0	7,5

Catégorie	*New York*	*Genève*	*Nairobi*	*Vienne*[a]
Agents des services généraux et des catégories apparentées	11,9	11,9	11,9	7,4

[a] Les postes sont financés sur la base du partage des coûts.

Indemnité de fonctions

I.55 Au 30 juin 2021, il y avait sept postes [1 P-5, 3 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)] dont les titulaires percevaient l'indemnité de fonctions depuis un an ou plus. Le Comité consultatif examine plus en détail dans l'avant-propos et l'introduction la façon dont l'indemnité de fonctions est utilisée.

Multilinguisme et égalité de traitement des langues officielles

I.56 En ce qui concerne la nécessité de traiter toutes les langues officielles sur un pied d'égalité, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, dans sa résolution 72/19, de veiller à ce que tous les services linguistiques soient placés sur un pied d'égalité et jouissent des mêmes conditions de travail et des mêmes moyens, afin qu'ils puissent fournir des prestations de la plus haute qualité, dans le plein respect de la spécificité de chacune des six langues officielles et compte tenu du volume de travail de chaque service. Le Comité consultatif s'est fait fournir le nombre et la classe des interprètes, par lieu d'affectation, comme indiqué dans le tableau I.12.

Tableau I.12
Nombre et classe des interprètes, par centre de conférence

	P-5				*P-4*				*P-3*			
Langues	*Effectif approuvé pour 2018-2019*	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif approuvé pour 2021*	*Effectif proposé pour 2022*	*Effectif approuvé pour 2018-2019*	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif approuvé pour 2021*	*Effectif proposé pour 2022*	*Effectif approuvé pour 2018-2019*	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif approuvé pour 2021*	*Effectif proposé pour 2022*
New York												
Arabe	6	6	6	6	11	11	11	11	10	10	10	10
Chinois	6	6	6	6	12	12	12	12	8	8	10	10
Anglais	5	5	5	5	10	10	10	10	4	4	4	4
Français	5	5	5	5	10	10	10	10	4	4	4	4
Russe	5	5	5	5	10	10	10	10	3	3	3	3
Espagnol	5	5	5	5	10	10	10	10	4	4	4	4
Total	**32**	**32**	**32**	**32**	**63**	**63**	**63**	**63**	**33**	**33**	**35**	**35**
Genève												
Arabe	4	4	4	4	10	10	10	10	3	3	3	3
Chinois	4	4	4	4	8	8	8	8	3	3	3	3
Anglais	5	5	5	5	9	9	9	9	5	5	5	5
Français	5	5	5	5	11	11	10	10	3	4	4	4
Russe	4	4	4	4	8	8	8	8	3	3	3	3
Espagnol	4	4	4	4	8	8	8	8	3	3	3	3
Total	**26**	**26**	**26**	**26**	**54**	**53**	**53**	**53**	**20**	**21**	**21**	**21**

	P-5				P-4				P-3			
Langues	*Effectif approuvé pour 2018-2019*	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif approuvé pour 2021*	*Effectif proposé pour 2022*	*Effectif approuvé pour 2018-2019*	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif approuvé pour 2021*	*Effectif proposé pour 2022*	*Effectif approuvé pour 2018-2019*	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif approuvé pour 2021*	*Effectif proposé pour 2022*
Vienne												
Arabe	1	1	1	1	3	3	3	3	1	1	1	1
Chinois	1	1	1	1	4	4	4	4	–	–	–	–
Anglais	1	1	1	1	3	3	3	3	–	–	–	–
Français	1	1	1	1	3	3	3	3	–	–	–	–
Russe	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	1
Espagnol	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	1
Total	**6**	**6**	**6**	**6**	**17**	**17**	**17**	**17**	**3**	**3**	**3**	**3**
Nairobi												
Arabe	1	1	1	1	–	1	1	1	3	3	1	1
Chinois	1	1	1	1	–	1	1	1	3	3	2	2
Anglais	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Français	1	1	1	1	–	1	1	1	2	2	1	1
Russe	1	1	1	1	–	1	1	1	2	2	1	1
Espagnol	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1	1	1
Total	**6**	**6**	**6**	**6**	**2**	**6**	**6**	**6**	**12**	**7**	**7**	**7**

I.57 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a aussi reçu des informations actualisées sur la répartition des postes dans les services de traduction par centre de conférence, qui sont présentées dans le tableau I.13.

Tableau I.13
Nombre et classe des traducteurs et traductrices, par centre de conférence

	P-5				P-4				P-3			
Langues	*Effectif approuvé pour 2018-2019*	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif approuvé pour 2021*	*Effectif proposé pour 2022*	*Effectif approuvé pour 2018-2019*	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif approuvé pour 2021*	*Effectif proposé pour 2022*	*Effectif approuvé pour 2018-2019*	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif approuvé pour 2021*	*Effectif proposé pour 2022*
New York												
Arabe	12	12	12	12	27	27	27	27	20	20	20	20
Chinois	12	12	12	12	33	33	33	33	18	18	18	18
Anglais	6	6	6	6	10	11	11	11	8	8	8	8
Français	12	12	12	12	24	27	27	27	20	20	20	20
Russe	12	12	12	12	21	27	27	27	20	20	20	20
Espagnol	12	12	12	12	21	27	27	27	19	19	19	19
Total	**66**	**66**	**66**	**66**	**152**	**152**	**152**	**152**	**105**	**105**	**105**	**105**
Genève												
Arabe	4	5	5	5	9	9	9	9	11	10	10	10
Chinois	4	5	5	5	9	9	10	10	8	8	8	8
Anglais	4	4	4	4	9	10	10	10	11	10	10	10

	P-5				*P-4*				*P-3*			
Langues	*Effectif approuvé pour 2018-2019*	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif approuvé pour 2021*	*Effectif proposé pour 2022*	*Effectif approuvé pour 2018-2019*	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif approuvé pour 2021*	*Effectif proposé pour 2022*	*Effectif approuvé pour 2018-2019*	*Effectif approuvé pour 2020*	*Effectif approuvé pour 2021*	*Effectif proposé pour 2022*
Français	6	8	8	8	16	17	17	17	16	14	14	14
Russe	6	7	7	7	15	14	14	14	13	12	12	12
Espagnol	5	6	6	6	13	14	14	14	12	19	10	10
Total	**29**	**35**	**35**	**35**	**71**	**74**	**74**	**74**	**71**	**64**	**64**	**64**
Vienne												
Arabe	2	2	2	2	3	4	4	4	2	1	1	1
Chinois	2	2	2	2	3	4	4	4	2	1	1	1
Anglais	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Français	2	2	2	2	5	6	6	6	3	2	2	2
Russe	2	2	2	2	3	4	4	4	2	1	1	1
Espagnol	2	2	2	2	5	6	6	6	3	3	2	2
Total	**11**	**11**	**11**	**11**	**20**	**25**	**25**	**25**	**13**	**8**	**8**	**8**
Nairobi												
Arabe	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Chinois	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Anglais	1	1	1	1	2	2	2	2	2	2	2	2
Français	1	1	1	1	2	2	2	2	1	1	1	1
Russe	1	1	1	1	1	1	1	1	–	–	–	–
Espagnol	–	1	1	1	1	-	–	–	1	1	1	1
Total	**5**	**6**	**6**	**6**	**8**	**7**	**7**	**7**	**6**	**6**	**6**	**6**

I.58 **Le Comité consultatif compte que les normes prévues de production et de productivité seront prises en considération et que les capacités d'interprétation et de traduction dans toutes les langues officielles seront traitées sur un pied d'égalité dans les principaux centres de conférence. Il compte également que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale des informations complémentaires sur les éventuelles disparités lorsque celle-ci examinera le projet de budget-programme pour 2022 (voir aussi A/75/7, par. I.62, et A/74/7, par. I.48, I.49 et I.51). On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires du Comité concernant la question du multilinguisme.**

I.59 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations actualisées sur l'évolution de la productivité et la productivité globale au cours des cinq dernières années et au 30 juin 2021, qui sont présentées dans les tableaux I.14 et I.15.

Tableau I.14
Tendances en matière de productivité sur cinq ans, par centre de conférence
(Nombre de mots par fonctionnaire et par jour)

Centre de conférence	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021 (au 30 juin)*
Traduction, productivité globale (Service anglais de traduction inclus)						
New York	1 942	1 933	2 009	2 037	2 182	2 017
Genève	1 678	1 650	1 744	1 814	1 914	2 023
Vienne	1 798	1 716	1 782	1 947	2 211	2 508
Nairobi	1 916	1 751	1 617	1 914	1 814	2 276
Édition						
New York	3 975	3 804	4 187	3 907	4 162	4 004
Genève	3 346	3 802	3 284	3 958[a]	3 785	4 248
Vienne	3 521	3 535	3 277	3 600	3 696	3 221
Nairobi	4 742	4 574	3 762	4 399	4 022	3 284
Traitement de texte						
New York	6 880	7 982	7 806	7 859	8 803	8 458
Genève	5 804	6 732	6 848	7 634	7 236	7 365
Vienne	5 115	5 346	5 049	4 983	8 184	8 877
Nairobi	3 267	4 884	5 676	5 577	4 828	5 626

[a] Le nombre de 2019 tient compte de l'ensemble des travaux réalisés par la Section de l'édition, dont la relecture.

Tableau I.15
Productivité globale sur cinq ans des services de traduction, par centre de conférence
(Nombre de pages par jour)

Centre de conférence	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021 (au 30 juin)*
New York	5,9	5,9	6,1	6,2	6,6	6,1
Genève	5,1	5,0	5,3	5,5	5,8	6,1
Vienne	5,4	5,2	5,4	5,9	6,7	7,6
Nairobi	5,8	5,3	4,9	5,8	5,5	6,9

I.60 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, pour faire appliquer l'augmentation de la norme de productivité de chaque traducteur(trice) et réviseur(euse) de 5 à 5,8 pages par jour, comme l'avait prescrit l'Assemblée générale dans sa résolution 75/252, et pour faire en sorte que tous les centres de conférence puissent atteindre les normes, le Secrétaire général adjoint du Département avait créé un groupe de travail avec les chefs des activités de traduction des quatre centres de conférence. Le groupe de travail avait été chargé de rendre un avis sur les modalités d'application des nouvelles normes de production et de fixer les coefficients pour trois types de services : traduction, révision et autorévision. Après avoir examiné et analysé avec attention les réalités actuelles, le groupe de travail avait recommandé de garder les coefficients applicables à la traduction (1) et à l'autorévision (0,9) tels qu'ils avaient été établis par le Secrétaire général dans le rapport A/54/6 (Sect. 2), étant donné que le travail de traduction concernait le

personnel moins expérimenté et l'autorévision le personnel expérimenté. Il avait été confirmé que la nouvelle norme de production pour la traduction était de 5,8 pages par jour, tel qu'établi dans la résolution 75/252, et de 6,4 pages par jour pour l'autorévision. Toutefois, le groupe de travail avait recommandé de maintenir la norme de production pour la révision à 12 pages, ce qui représentait une modification du coefficient de 0,42 à 0,48. Cette recommandation se justifiait par les récents changements intervenus dans l'approche de la révision, avec la mise en place d'un outil visant à améliorer les compétences des nouvelles traductrices et des nouveaux traducteurs de sorte qu'ils puissent travailler de manière autonome, sans révision, avant la fin de la période d'essai.

I.61 **Le Comité consultatif prend note des informations qui lui ont été communiquées, y compris sur les mesures prises pour appliquer la résolution 75/252 de l'Assemblée générale, et réitère ses recommandations antérieures tendant à ce que le Secrétaire général continue de fournir, dans les futurs projets de budget, des informations sur l'évolution de la productivité et une analyse de tout ajustement des ressources en découlant (voir aussi A/75/7, par. I.64, A/74/7, par. I.55, et A/72/7, par. I.53).**

I.62 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

I.63 Les ressources demandées pour 2022 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 73 560 100 dollars, soit une diminution nette de 4 197 700 dollars (5,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 2), tableau 2.32), qui tient principalement aux ajustements techniques, aux nouveaux mandats et aux mandats élargis, et aux autres changements décrits au paragraphe I.43.

I.64 Le montant susmentionné se répartit comme suit : a) 30 360 400 dollars demandés au titre des autres dépenses de personnel, soit une diminution de 3 310 300 dollars (9,8 %) ; b) 92 700 dollars demandés au titre des voyages des représentants, soit le même montant que les crédits ouverts pour 2021 ; c) 80 200 dollars demandés au titre des voyages du personnel, soit le même montant que les crédits ouverts pour 2021 ; d) 12 834 500 dollars demandés au titre des services contractuels, soit une augmentation de 2 500 dollars (2,5 %) ; e) 1 740 600 dollars demandés au titre des frais généraux de fonctionnement, soit le même montant que les crédits ouverts pour 2021 ; f) 1 500 dollars demandés au titre des frais de représentation, soit le même montant que les crédits ouverts pour 2021 ; g) 449 800 dollars demandés au titre des fournitures et accessoires, soit le même montant que les crédits ouverts pour 2021 ; h) 1 199 200 dollars demandés au titre du mobilier et du matériel, soit le même montant que les crédits ouverts pour 2021 ; i) 26 801 200 dollars demandés au titre des bourses, subventions et contributions, soit une diminution de 889 900 dollars (3,2 %), qui s'explique principalement par le non-renouvellement en 2021 de crédits relatifs au quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

I.65 **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées au chapitre I ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

Coûts des réunions en présentiel et des réunions hybrides et virtuelles

I.66 Le Comité consultatif s'est fait communiquer les informations figurant dans le tableau I.16, qui concernent les coûts des services d'interprétation de trois heures fournis pour les réunions en présentiel. Il en ressort que les montants ne reflètent que les coûts relevant du chapitre 2 et n'incluent pas, par exemple, les dépenses liées à la plateforme d'interprétation simultanée à distance et les dépenses d'appui technique connexes. Selon le Secrétaire général, la durée des services d'interprétation pour les réunions hybrides et virtuelles a été ramenée de trois à deux heures en vue d'atténuer les difficultés que posent ces réunions (voir par. I.77 et I.78). Pour New York, Genève, Vienne et Nairobi, les coûts des services d'interprétation pour les réunions en présentiel de trois heures, les réunions hybrides de deux heures ou les réunions virtuelles de deux heures sont les mêmes. Si une réunion hybride ou virtuelle doit durer trois heures, une équipe supplémentaire d'interprètes doit y être affectée, ce qui fera augmenter les coûts de 100 %.

Tableau I.16
Coûts des services d'interprétation de trois heures assurés pour les réunions en présentiel en 2021
(En dollars des États Unis)

	New York	*Genève*	*Vienne*	*Nairobi*
Réunions de deux jours ou moins (équipe de 14 interprètes)	11 000	12 100	11 700	18 100
Réunions de plus de deux jours (équipe de 20 interprètes)	15 600	17 000	16 600	27 500

I.67 Lorsqu'il s'agit de réunions en présentiel avec interprétation assurée sur place, les normes de production qu'applique le Département pour les interprètes sont de sept ou huit séances par semaine au maximum pour le personnel interne et de huit ou neuf séances par semaine au maximum pour le personnel externe engagé en vertu d'un contrat-cadre. S'ils travaillent à domicile, comme c'est le cas à New York et à Nairobi, les interprètes internes se limitent à cinq séances par semaine, tandis que les interprètes indépendants peuvent être appelés à en faire davantage, étant donné qu'ils ne sont pas régulièrement employés dans ces conditions et que l'on recourt à leurs services pour faire face aux jours de forte charge de travail. L'équipe d'interprètes a besoin d'un ou d'une chef d'équipe pour chaque réunion. Pour les réunions de trois heures, une équipe élargie composée de 20 interprètes (4 pour l'arabe, 4 pour le chinois, 3 pour l'anglais, 3 pour le français, 3 pour le russe et 3 pour l'espagnol), en plus d'un ou d'une chef d'équipe, est utilisée. Toutefois, pour les réunions tenues hors des centres de conférence pour lesquelles l'interprétation est assurée à distance, les coûts sont considérablement amoindris par le fait qu'il n'est pas encouru de frais de voyage, tels que l'indemnité journalière de subsistance et les frais de billet.

I.68 En ce qui concerne les coûts standard de l'appui et des services techniques fournis en matière d'informatique et de communications, le coût par réunion pour les réunions intergouvernementales avec services d'interprétation tenues en présentiel aux horaires normaux (du lundi au vendredi, à l'exclusion des jours fériés à l'ONU, de 10 heures à 13 heures ou de 15 heures à 18 heures) s'élève à 1 105 dollars. Pour les réunions intergouvernementales virtuelles ou hybrides avec services d'interprétation tenues aux mêmes horaires, ce coût est de 2 025 dollars. Aux horaires normaux, que la réunion soit en présentiel, virtuelle ou hybride, il n'y a pas de frais liés à la sécurité.

I.69 **Le Comité consultatif considère que les informations communiquées sur les coûts des différents types de réunions ne sont pas suffisamment claires et détaillées. Il compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le présent rapport, des informations exhaustives sur les types de réunions, les services fournis par les centres de conférence, notamment l'appui technique en matière d'informatique et de communications et les modalités de recouvrement des coûts, ainsi que sur l'analyse comparative de toutes les dépenses connexes et les autres ressources nécessaires à la tenue de réunions en présentiel et de réunions virtuelles ou hybrides dans les six langues officielles. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de donner des informations supplémentaires sur la question dans le prochain projet de budget.**

Manifestations et réunions non inscrites au calendrier

I.70 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements actualisés sur l'utilisation des locaux de l'Organisation pour la tenue de réunions et de manifestations parallèles non inscrites au calendrier, comme indiqué dans le tableau I.17. Ces renseignements montraient que le nombre de demandes d'utilisation des locaux de l'Organisation pour la tenue de réunions et de manifestations parallèles non inscrites au calendrier avait continué d'augmenter à Genève, à Vienne et à Nairobi. **Le Comité consultatif rappelle, à cet égard, ses observations et commentaires concernant un mécanisme de remboursement des coûts afférents à l'organisation d'activités, de réunions et de manifestations culturelles qui ne sont pas liées au processus intergouvernemental (voir aussi A/73/458, par. 10 à 15, et A/75/7, par. I.72)**.

Tableau I.17
Nombre de réunions non inscrites au calendrier, par centre de conférence

	2015	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*[a]
New York	10 000	9 863	9 789	9 946	9 557	1 863	651
Genève	10 359	8 792	9 131	9 136	9 347	2 671	771
Vienne	3 722	3 724	4 183	4 790	6 193	2 788	977
Nairobi	3 961	3 678	3 646	4 556	5 228	839	250
Total	**28 042**	**26 057**	**26 749**	**28 428**	**30 325**	**8 161**	**2 649**

[a] Au 30 juin 2021.

Recouvrement des coûts

I.71 En réponse à sa question, il a été indiqué au Comité que le recouvrement des coûts liés aux logiciels de gestion des conférences se faisait dans le cadre des accords sur les niveaux de services conclus dans les différents centres de conférence. Les prévisions relatives aux recettes provenant du recouvrement des coûts et aux dépenses correspondantes ont été incluses dans le budget, plus précisément dans la partie consacrée au financement extrabudgétaire. Les fonds sont collectés au moyen d'Umoja grâce à l'émission d'un ordre de service pour les clients qui utilisent Umoja ou d'une facture pour ceux qui n'utilisent pas ce progiciel[5].

[5] Pour les produits gProject, le recouvrement des coûts se fait actuellement dans le cadre d'accords sur les niveaux de services et les clients sont les suivants : application de gestion des services d'interprète : UIT ; gDoc : CEA, CEPALC, CESAO, CESAP, OMI, UIT et UNESCO ; système

I.72 Le Comité consultatif s'est fait communiquer les informations figurant dans le tableau I.18, qui indique les montants recouvrés au titre des conférences financées au moyen de fonds extrabudgétaires, le pourcentage de recouvrement et le pourcentage de conférences dont les coûts ont été recouvrés, ventilés par centre de conférence.

Tableau I.18
Montants recouvrés au titre des conférences financées au moyen de fonds extrabudgétaires
(En dollars des États Unis)

Centre de conférence	*Montant recouvré*	*Pourcentage des coûts totaux*	*Pourcentage de conférences dont les coûts ont été recouvrés*
New York	3 962,1	100	100
Genève	1 694,3	100	100
Nairobi	5 462,3	100	100
Vienne	599,1	100	100
Total	**11 717,8**	**100**	**100**

I.73 Il est indiqué qu'étant donné que seul le surcoût est facturé aux clients, les recettes provenant du recouvrement des coûts sont des recettes entièrement disponibles pendant l'exercice budgétaire en cours et constituent une source de revenus essentielle pour financer la création de capacités supplémentaires en matière de services linguistiques et de services de réunion, et pour couvrir les coûts additionnels liés à l'amélioration et à la maintenance des outils technologiques, sans demander des fonds supplémentaires.

I.74 **Le Comité consultatif compte que des informations détaillées sur le mécanisme de recouvrement des coûts et les montants recouvrés seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et que ces informations seront actualisées dans le prochain projet de budget.**

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et meilleures pratiques

I.75 En réponse à sa question, il a été précisé au Comité que, malgré les difficultés engendrées par la pandémie, le Département avait continué, dans la mesure du possible, d'appuyer les réunions des organes intergouvernementaux. À partir du moment où le télétravail est devenu obligatoire pour le personnel à New York, c'est-à-dire le 16 mars 2020, le Département s'est rapidement adapté à cette situation soudaine et imprévue et a continué de fournir en toute efficacité et en toute efficience des services de conférence de haute qualité en déployant de nouvelles technologies, ainsi qu'en optimisant les méthodes de travail existantes et en en adoptant de nouvelles.

I.76 Ayant posé la question, le Comité consultatif a également été informé que les modalités des délibérations intergouvernementales avaient profondément changé, étant donné qu'il fallait passer rapidement et sans heurt de réunions en présentiel à des réunions virtuelles. Un grand nombre de réunions informelles ont été organisées en ligne sous les auspices de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et des organes subsidiaires en utilisant les plateformes virtuelles disponibles. Cela a été possible malgré l'absence d'accord intergouvernemental sur les règles de

gMeets : AIEA, CEA, CESAO, CESAP, OACI et UNESCO ; gText : CEA, CEPALC, CESAO, CESAP, OMI, OMM, OMS, et UNESCO.

procédure à appliquer pour tenir virtuellement des réunions formelles. L'accessibilité et la confidentialité des plateformes virtuelles sont d'autres sujets de préoccupation qui continuent d'être examinés.

I.77 En réponse à sa question, il a été indiqué au Comité que l'intelligibilité des plateformes dépendait, en plus des fonctionnalités technologiques de celles-ci, de la configuration des outils technologiques et de la connexion des participants, ce qui a été source de difficultés. Les interventions menées à distance au moyen de retransmissions vidéo en direct ont posé problème tout au long de l'année écoulée. Même si les connexions avaient été testées à l'avance, il est arrivé qu'une connexion à une retransmission en direct soit perdue pendant qu'une personne s'exprimait, ou qu'une connexion ne puisse être établie en raison de problèmes techniques survenus du côté de la personne qui s'exprimait. L'interprétation avait posé problème dans ces cas et avait dû être suspendue lorsque les interprètes n'étaient pas en mesure d'entendre la personne qui s'exprimait ou lorsqu'ils ne disposaient pas d'un son suffisamment clair pour faire correctement leur travail. En outre, selon les informations communiquées par le Secrétaire général, la Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail, qui relève du Département de l'appui opérationnel, évalue actuellement le stress inhérent au travail à distance, ainsi que son impact sur les interprètes.

I.78 Ayant demandé des précisions, le Comité a également été informé qu'il n'existait aucune étude scientifique à laquelle se référer pour répondre à certaines des préoccupations exprimées au sujet de l'interprétation à distance. Toutefois, au fil du temps, les interprètes ont fait part, individuellement ou par l'intermédiaire des représentants du personnel et des associations du personnel, de leurs préoccupations concernant la charge cognitive supplémentaire, le surmenage et le stress qui en découle, ainsi que les problèmes de santé auditive résultant de la mauvaise qualité, et de la distorsion ou de l'intermittence du son qui caractérisent la plupart des retransmissions en direct. Certains interprètes ont dû prendre des congés de maladie certifiés. Des personnes ont fait état d'incidences sur leur santé et ont été autorisées à prendre un congé de maladie pour une durée limitée, comme le prévoient les normes et règles médicales internationales. Le Département a demandé conseil à la Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail et consulte actuellement des professionnels de la santé. Il appliquera leurs conseils une fois qu'il les aura reçus. Par mesure de précaution, il avait fait passer de trois à deux heures la durée du travail des équipes d'interprètes lors des réunions virtuelles ou hybrides afin d'atténuer tout impact.

I.79 Depuis mars 2020, bien que le nombre de réunions ait diminué, la complexité des tâches liées à la gestion des réunions s'est considérablement accrue. Cette situation s'explique par l'adoption de nouveaux modes de réunion et par les exigences supplémentaires découlant de la pandémie, telles que l'initiation aux nouveaux outils, l'évaluation des risques, la configuration et le nettoyage des cabines d'interprétation, le filtrage et le contrôle de la qualité des vidéos préenregistrées, toutes mesures qui visent à garantir le bon déroulement des réunions. Tous ces facteurs ont fait qu'il a fallu procéder à des vérifications supplémentaires et renforcer la coordination avec les organisateurs des réunions et les prestataires de services. Ils ont également contribué à accroître la demande de nouvelles compétences dans un court laps de temps, ainsi que les difficultés liées à l'organisation de réunions, qui requiert des procédures de coordination entre départements et bureaux d'appui nécessitant beaucoup de temps et de travail. La Section de la gestion des réunions du Département s'est acquittée de cette charge de travail supplémentaire alors que les moyens humains dont elle dispose sont restés les mêmes. En ce qui concerne les services d'interprétation, la plupart des réunions reportées l'ont été jusqu'à 2021, et non

jusqu'à 2022, et le Département avait dégagé des fonds en prévision de ces réunions, au cas où les organisateurs décident de les tenir effectivement en 2021.

I.80 En 2020, la Section de la gestion des documents avait collaboré étroitement avec les départements auteurs pour ajuster les dates de soumission des documents en raison du report ou de l'annulation de certaines réunions, l'objectif étant d'adapter les capacités des services internes de traitement en fonction de la charge de travail à venir. Les prévisions relatives aux pics et aux creux avaient été bouleversées par l'augmentation du nombre de documents soumis après les délais. Afin de faire face à l'augmentation de la charge de travail à venir, notamment à la nécessité de traiter d'urgence toutes les traductions liées à la COVID-19, les travaux ont été réaffectés selon les priorités, ce qui a fait que le pourcentage de documents publiés dans les délais a été moins élevé que prévu.

I.81 Tout au long de la pandémie, les services de traduction et de publication du Secrétariat ont fonctionné à plein régime et, grâce aux outils électroniques et aux accords internes de partage de la charge de travail, la majeure partie de la documentation a pu être traitée en temps voulu. En ce qui concerne les services d'impression, en raison du passage au travail à distance et de la baisse de la demande, les coûts associés aux éléments de coût variable ont diminué en 2020, ce qui n'a pas été le cas pour ceux liés aux éléments de coût fixe, comme la location de l'imprimante. Toutefois, en 2022, le Département prévoit que la demande de services d'impression reviendra à la normale.

I.82 **Le Comité consultatif salue les efforts que le Secrétaire général a déployés pour fournir des services aux États Membres et à d'autres clients pendant la pandémie et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer dans le prochain projet de budget des informations sur ses efforts et les enseignements tirés pendant la COVID-19, ainsi que sur toute synergie et tout gain d'efficience connexes.**

Tableau I.19

Chapitre premier (Politiques, direction et coordination d'ensemble) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
Objet de dépense	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions avant actua-lisation des coûts)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	41 407,20	40 693,20	42 730,30	19 621,30	42 737,90	7,60	3 727,10	4 599,00	4 782,00	183,00	116 200,40	160 923,40	174 684,10	13 760,70	160 620,70	208 252,70	222 204,00	13 951,30
Autres dépenses de personnel	2 128,60	1 932,00	2 241,40	822,30	2 233,20	(8,20)	231,70	433,60	448,90	15,30	6 504,20	5 897,00	7 194,50	1 297,50	8 667,90	8 572,00	9 876,60	1 304,60
Émoluments des non-fonctionnaires	2 526,90	2 305,00	2 532,40	1 016,20	2 532,40	–	–	–	–	–	–	126,00	126,0	–	2 305,00	2 658,40	2 658,40	–
Dépenses de représentation	241,40	24,20	92,40	0,10	92,40	–	–	–	–	–	137,50	1 329,40	1 324,60	(4,80)	161,70	1 421,80	1 417,00	(4,80)
Consultants	690,10	689,60	508,20	363,20	321,90	(186,30)	557,40	515,30	480,80	(34,50)	12 653,10	24 153,90	21 179,90	(2 974,00)	13 900,10	25 177,40	21 982,60	(3 194,80)
Experts	–	–	–	(0,10)	–	–	–	–	–	–	(2,40)	–	–	–	(2,40)	–	–	–
Voyages des représentants	4 926,90	2 478,70	6 236,90	1 221,00	6 224,90	(12,0)	–	–	–	–	(0,70)	81,00	116,0	35,00	2 478,00	6 317,90	6 340,90	23,00
Voyages du personnel	2 097,20	664,80	1 365,20	1 261,40	1 385,70	20,50	78,10	172,30	139,20	(33,10)	3 127,40	14 930,90	11 239,30	(3 691,60)	3 870,30	16 468,40	12 764,20	(3 704,20)
Services contractuels	1 059,80	3 581,40	3 776,30	3 264,60	4 002,20	225,90	60,30	70,90	66,60	(4,30)	29 144,10	42 347,60	34 303,40	(8 044,20)	32 785,80	46 194,80	38 372,20	(7 822,60)
Frais généraux de fonctionnement	3 334,60	754. 70	656,40	244,20	638,30	(18,10)	4 454,70	4 302,80	4 321,20	18,40	27 856,50	39 678,50	40 205,20	526,70	33 065,90	44 637,70	45 164,70	527,00
Fournitures et accessoires	137,90	63,10	126,50	7,20	126,50	–	8,40	10,50	10,50	–	2 366,10	1 951,30	2 005,00	53,70	2 437,60	2 088,30	2 142,00	53,70
Mobilier et matériel	101,30	202,70	86,60	21,10	86,60	–	–	0,60	0,60	–	2 990,40	2 440,70	1 200,20	(1 240,50)	3 193,10	2 527,90	1 287,40	(1 240,50)
Aménagement des locaux	–	7,70	–	–	–	–	–	–	–	–	7,40	–	–	–	15,10	–	–	–
Subventions et contributions	18 435,70	18 449,00	18 456,80	18 456,80	18 456,80	–	–	–	–	–	13 695,30	21 813,10	17 149,50	(4 663,60)	32 144,30	40 269,90	35 606,30	(4 663,60)
Autres dépenses	–	4,30	–	–	–	–	–	–	–	–	1 115,90	1 188,60	829,10	(359,50)	1 120,20	1 188,60	829,10	(359,50)
Total	**77 087,60**	**71 850,30**	**78 809,40**	**46 299,40**	**78 838,80**	**29,40**	**9 117,70**	**10 105,00**	**10 249,80**	**144,80**	**215 795,20**	**316 861,40**	**311 556,80**	**(5 304,60)**	**296 763,30**	**405 775,80**	**400 645,40**	**(5 130,40)**

[a] En ce qui concerne les quotes-parts hors budget ordinaire, qui relèvent du compte d'appui, l'exercice budgétaire court du 1er juillet au 30 juin.

Tableau I.20

Chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	254 742,0	248 197,4	263 221,4	120 664,8	262 573,9	(647,5)	5 111,5	5 320,9	5 383,1	62,1	253 308,9	268 542,3	267 957,0	(585,3)
Autres dépenses de personnel	29 477,2	18 534,5	33 670,7	5 074,2	30 360,4	(3 310,3)	3 084,6	11 179,6	10 818,7	(360,9)	21 619,1	44 850,3	41 179,1	(3 671,2)
Dépenses de représentation	4,1	0,3	1,5	–	1,5	–	0,4	–	–	–	0,7	1,5	1,5	–
Consultants	–	24,9	–	86,7	–	–	105,7	86,0	88,4	2,4	130,6	86,0	88,4	2,4
Voyages des représentants	91,7	–	92,7	–	92,7	–	–	–	–	–	–	92,7	92,7	–
Voyages du personnel	122,3	21,1	80,2	27,2	80,2	–	15,6	494,8	670,3	175,6	36,7	575,0	750,5	175,5
Services contractuels	12 549,2	25 568,4	12 832,0	7 231,4	12 834,5	2,5	2 616,7	3 985,3	3 770,1	(215,3)	28 185,1	16 817,3	16 604,6	(212,7)
Frais généraux de fonctionnement	1 735,4	2 584,6	1 740,6	727,9	1 740,6	–	608,1	1 394,9	1 331,3	(63,6)	3 192,7	3 135,5	3 071,9	(63,6)
Fournitures et accessoires	501,9	159,1	449,8	23,8	449,8	–	40,0	62,7	110,1	47,4	199,1	512,5	559,9	47,4
Mobilier et matériel	1 407,6	1 298,8	1 199,2	369,4	1 199,2	–	250,3	377,0	302,8	(74,3)	1 549,1	1 576,2	1 502,0	(74,2)
Aménagement des locaux	–	1,2	–	–	–	–	12,9	–	–	–	14,1	–	–	–
Subventions et contributions	26 010,4	25 118,3	27 691,1	5 875,3	26 801,2	(889,9)	(452,4)	1,2	1,2	–	24 665,9	27 692,3	26 802,4	(889,9)
Autres objets de dépense	–	68,4	–	–	–	–		–	–	–	68,4	–	–	–
Total	**326 641,8**	**321 577,0**	**340 979,2**	**140 080,7**	**336 134,0**	**(4 845,2)**	**11 393,4**	**22 902,5**	**22 476,0**	**(426,5)**	**332 970,4**	**363 881,7**	**358 610,0**	**(5 271,7)**

Titre II
Affaires politiques

Chapitre 3
Affaires politiques

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	773 224 100
Dépenses de 2020	760 420 100
Crédits ouverts pour 2021	792 787 700
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	793 298 400
Dépenses financées au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire en 2020	8 752 600
Montant estimé des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2021	8 458 700
Montant prévu des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2022	8 677 400
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	74 884 300
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	109 285 000
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	99 254 100

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts). Les chiffres qui figurent dans le présent tableau incluent les missions politiques spéciales.

I. Introduction

II.1 À l'exclusion des missions politiques spéciales, le montant des ressources demandées au titre du chapitre 3 du budget ordinaire pour 2022 est de 62 632 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 204 200 dollars (0,3 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Introduction), tableau 2). On trouvera dans le tableau II.30 des informations sur l'évolution des ressources du budget ordinaire pour le chapitre 3, à l'exclusion des missions politiques spéciales, ventilées par objet de dépense et par source de financement.

II.2 Le montant des ressources demandées au titre du budget ordinaire servirait à financer les activités : a) du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (46 794 100 dollars) ; b) du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient (10 018 500 dollars) ; c) du Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé (3 183 000 dollars) ; d) du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine (1 046 000 dollars) ; e) du Bureau de lutte contre le terrorisme (1 509 500 dollars) (A/76/6 (Sect. 3), annexe III).

II.3 Les ressources demandées au titre des 38 missions politiques spéciales pour 2022 s'élèvent à 730 666 300 dollars, et seraient complétées par des ressources extrabudgétaires d'un montant estimatif de 11 241 400 dollars (A/76/6 (Sect. 3), par. 3.211). Des renseignements plus détaillés sur les ressources proposées pour 2022 figurent dans les rapports du Secrétaire général consacrés aux missions politiques spéciales (A/76/6 (Sect. 3)/Add.1, A/76/6 (Sect. 3)/Add.2, A/76/6 (Sect. 3)/Add.3, A/76/6 (Sect. 3)/Add.4, A/76/6 (Sect. 3)/Add.5 et A/76/6 (Sect. 3)/Add.6).

Tableau II.1
Tableau d'effectifs proposé[a]

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	376	4 SGA, 4 SSG, 12 D-2, 16 D-1, 48 P-5, 64 P-4, 52 P-3, 22 P-2, 5 G(1re C), 97 G(AC), 34 AL, 13 SM et 5 AN
Effectif proposé pour 2022	376	4 SGA, 4 SSG, 12 D-2, 16 D-1, 48 P-5, 64 P-4, 52 P-3, 22 P-2, 5 G(1re C), 97 G(AC), 34 AL, 13 SM et 5 AN
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	50	2 D-1, 2 P-5, 20 P-4, 3 P-3, 14 AL, 8 SM et 1 AN
Effectif proposé pour 2022	50	2 D-1, 2 P-5, 20 P-4, 3 P-3, 14 AL, 8 SM et 1 AN
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2021	257	1 D-2, 7 D-1, 28 P-5, 70 P-4, 67 P-3, 10 P-2, 4 G(1re C), 63 G(AC), 1 AL et 6 AN
Suppressions	(2)	1 P-4 et 1 AN
Effectif prévu pour 2022	255	1 D-2, 7 D-1, 28 P-5, 69 P-4, 67 P-3, 10 P-2, 4 G(1re C), 63 G(AC), 1 AL et 5 AN

[a] À l'exclusion des missions politiques spéciales.

II.4 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés au titre du chapitre 3 (tableau II.2). **Le Comité consultatif note que les taux de vacance moyens pour les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et des agents des services généraux et des catégories apparentées étaient respectivement de 12,0 et 9,2 en 2020, de 18,7 et 12,0 en juin 2021, et de 9,7 et 9,8 dans le projet de budget pour 2022. Il compte que des explications concernant les taux proposés seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport**.

Tableau II.2
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2022*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	222	12,0	222	18,7	222	9,7
Agents des services généraux et des catégories apparentées	153	9,2	154	12,0	154	9,8

II. Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix

II.5 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix pour 2022 s'élève à 46 794 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 109 200

dollars (0,2 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 3), tableau 3.26). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales du Département, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau II.31.

Tableau II.3
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	277	1 SGA, 3 SSG, 9 D-2, 16 D-1, 41 P-5, 53 P-4, 40 P-3, 21 P-2/1, 5 G(1e C), 86 G(AC), 2 AL
Effectif proposé pour 2022	277	1 SGA, 3 SSG, 9 D-2, 16 D-1, 41 P-5, 53 P-4, 40 P-3, 21 P-2/1, 5 G(1e C), 86 G(AC), 2 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif approuvé pour 2021	81	3 D-1, 13 P-5, 21 P-4, 21 P-3, 2 P-2/1, 4 G(1e C), 17 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	81	3 D-1, 13 P-5, 21 P-4, 21 P-3, 2 P-2/1, 4 G(1e C), 17 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

II.6 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 au titre des postes s'élèvent à 43 860 800 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2021. Ces ressources permettraient de maintenir 277 postes (184 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 91 dans celle des agents des services généraux et des catégories apparentées et 2 dans celle des agents locaux), ce qui ne représente aucun changement par rapport à 2021 (A/76/6 (Sect. 3), tableaux 3.26 et 3.28).

Postes vacants, indemnité de fonctions et taux de vacance

II.7 En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif qu'au 30 juin 2021, 47 postes inscrits au budget ordinaire étaient vacants : 3 D-2, 2 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 9 P-3, 7 P-2, 1 G(1e C)et 12 G(AC). Deux postes étaient vacants depuis juillet 2019 [1 P-2 et 1 G(AC)]. Les formalités d'entrée en fonction étaient en cours pour un candidat au poste P-2 et le poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) devait être pourvu en août 2021.

II.8 Selon les informations communiquées, au 30 juin 2021, 13 membres du personnel recevaient une indemnité de fonctions depuis plus d'un an. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la plupart des fonctionnaires qui touchaient une indemnité de fonctions remplaçaient temporairement d'autres fonctionnaires en poste dans d'autres entités des Nations Unies, notamment des missions sur le terrain ou d'autres agences, fonds et programmes des Nations Unies. Au total, 26 fonctionnaires étaient en poste dans d'autres entités au 30 juin 2021. Compte tenu de la nature de ses travaux, il est essentiel que le personnel du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix acquière une large gamme d'expériences, de compétences et de perspectives dans le domaine de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix, notamment en ce qui concerne les opérations sur le terrain. La mobilité du personnel est également essentielle pour inscrire dans le réel la vision du Secrétaire général d'une Organisation mondiale, dynamique et capable de s'adapter. Dans certains cas, un fonctionnaire peut aussi bénéficier d'une indemnité de fonctions lorsqu'il est sélectionné pour remplacer temporairement, à un poste de niveau supérieur, un autre

fonctionnaire qui est en congé spécial sans traitement pour raisons personnelles impérieuses. L'indemnité de fonctions est temporaire par nature et elle est supprimée lorsque le titulaire du poste revient de détachement temporaire ou de son congé spécial sans traitement. Le Comité fait également cette observation au chapitre I.

II.9 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix (voir tableau II.4). **Le Comité consultatif note que les taux de vacance moyens pour les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et des agents des services généraux et des catégories apparentées étaient respectivement de 11,1 et 13,8 en 2020, de 19,2 et 16,6 en juin 2021, et de 9,8 et 15,3 dans le projet de budget pour 2022. Il compte que des explications concernant les taux proposés seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport**.

Tableau II.4
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	184	11,1	184	19,2	184	9,8
Agents des services généraux et des catégories apparentées	93	13,8	93	16,6	93	15,3

II.10 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.11 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 2 933 300 dollars, soit une augmentation de 109 200 dollars (3,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 3), tableau 3.31).

Services contractuels

II.12 Le montant des ressources demandées au titre des services contractuels pour 2022, qui s'élève à 865 000 dollars, fait apparaître une augmentation de 200 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Cette augmentation tient aux ressources supplémentaires demandées par la Division des affaires du Conseil de sécurité pour l'hébergement et la maintenance de la plateforme iSCAD+, qui est un portail utilisateurs unifié accessible sur appareil mobile et intégré au nouveau site Web du Conseil de sécurité. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que iSCAD+ est une base de données complète contenant les archives de la documentation et des réunions du Conseil de sécurité, qui remplacera la plateforme actuelle (iSCAD), développée en 2007 sur la base de l'ancienne technologie Lotus Notes. Elle constitue la source d'information pour le grand public la plus fiable sur l'évolution de la pratique du Conseil de sécurité, et offre notamment des

informations complètes sur l'interprétation et l'application par le Conseil de la Charte des Nations Unies et de son propre règlement intérieur provisoire depuis 1946. Le Comité a également été informé que la nouvelle plateforme est en phase de développement et devrait être lancée en janvier 2022, et que le montant supplémentaire de 200 000 dollars, qui est récurrent, comprend 120 000 dollars pour les services d'hébergement qui seront fournis par le Bureau de l'informatique et des communications et 80 000 dollars pour la maintenance.

II.13 Le Comité consultatif constate que pendant la période allant du 1er janvier au 30 juin 2021, sur la totalité des crédits ouverts pour les services contractuels, à savoir 665 000 dollars, seulement 193 600 dollars ont été dépensés, soit un taux d'utilisation de 29 %. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits, le Comité consultatif recommande de réduire de 5 % (soit 43 300 dollars) les ressources demandées au titre des services contractuels**.

Frais généraux de fonctionnement

II.14 Le montant des crédits demandés au titre des frais généraux de fonctionnement s'élève à 463 800 dollars. Le Comité consultatif constate que pendant la période allant du 1er janvier au 30 juin 2021, sur la totalité des crédits ouverts, soit 487 800 dollars, 70 300 dollars seulement ont été dépensés, soit un taux d'utilisation de 14,4 %. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (soit 46 400 dollars) les ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement**.

II.15 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes II.13 et II.14 et au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et enseignements tirés

II.16 Le Secrétaire général indique qu'au cours de l'année 2020, les incidences de la pandémie de COVID-19 se sont traduites par une réduction du nombre de réunions et d'activités de formation, dont certaines ont été organisées en ligne tandis que d'autres ont dû être annulées ou reportées (A/76/6 (Sect. 3), par. 3.13). En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que les restrictions imposées pour enrayer la pandémie ont considérablement limité la capacité du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix de s'acquitter de son mandat et de soutenir les États Membres. Étant donné que les activités de prévention des conflits, de rétablissement et de consolidation de la paix reposent largement sur les déplacements physiques, les contacts personnels et les réunions de groupe, les outils et modalités de travail habituels du Département ont été limités une fois que les restrictions liées à la COVID-19 ont été mises en place.

II.17 Le Secrétaire général indique également que la pandémie a accéléré l'utilisation de la technologie, et que l'émergence de nouvelles méthodes de travail a été l'occasion pour le Département d'appuyer différemment les processus politiques (ibid., par. 3.14). Par exemple, en 2020 et 2021, le Département a organisé des dialogues en ligne à l'appui des processus de paix au Yémen et en Libye, ce qui a permis d'établir des liens avec davantage d'acteurs, dans une perspective plus inclusive. Dans les deux cas, des centaines de participants ont pu utiliser des plateformes en ligne pour faire connaître leurs vues sur le processus de paix. Le Comité consultatif a été informé que le Département avait également mis l'accent sur

l'utilisation des nouvelles technologies afin d'inclure davantage les groupes traditionnellement marginalisés : il a par exemple organisé la deuxième édition d'un dialogue en ligne de six semaines sur les technologies numériques au service de la participation accrue des femmes aux processus de médiation.

Auto-évaluation sur les transitions

II.18 Le Secrétaire général indique que l'auto-évaluation des transitions de l'ONU, qui a été menée à bien en 2020, a orienté l'établissement du plan-programme pour 2022 (ibid., par. 3.17). S'étant renseigné sur le sujet, le Comité consultatif a été informé que les évaluateurs avaient évalué la pertinence et la durabilité du projet tout au long de son cycle 2017-2020 et constaté qu'il avait contribué à faire mieux comprendre, tant au Siège que sur le terrain, que les transitions peuvent et doivent être mieux préparées et gérées, et permis de mobiliser le soutien à cette fin. Ils ont estimé que le projet sur les transitions était un mécanisme efficace pour rassembler différentes entités des Nations Unies et les amener à s'entendre sur les questions clés qui doivent être résolues pour mener des transitions réussies. Plus précisément, les évaluateurs ont constaté que le projet avait effectivement : a) mobilisé le soutien dans des contextes où des transitions de mission étaient en cours ou prévues ; b) contribué à l'élaboration de documents d'orientation au plus haut niveau ; c) contribué à la création d'un répertoire d'études et d'analyses pertinentes pour aider les missions à se préparer aux transitions. Le Comité a également été informé que l'évaluation du projet, ainsi que de vastes consultations avec les parties prenantes, avaient permis de définir les priorités pour le nouveau cycle du projet (2020-2023).

Utilisation des sites Web

II.19 Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que le site Web du Conseil de sécurité était l'une des sections les plus visitées du site Web des Nations Unies. On y trouve le programme de travail quotidien et mensuel du Conseil, les textes de ses résolutions et décisions, les comptes rendus des réunions, la documentation officielle et son rapport annuel à l'Assemblée générale. Le Comité a également été informé que le Secrétariat avait été en mesure de concevoir rapidement une page web spéciale afin de mettre à la disposition du grand public les informations relatives aux délibérations et aux décisions du Conseil pendant la pandémie de COVID-19.

II.20 Le Comité consultatif a en outre été informé que le site Web sur les Nations Unies et la décolonisation fournit des informations actuelles et historiques sur la décolonisation dans les six langues officielles de l'ONU, en particulier en ce qui concerne les 17 territoires non autonomes, ainsi que sur les travaux et activités du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, de la Quatrième Commission, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, au moyen de supports visuels améliorés tels que des vidéos, des infographies et des frises chronologiques interactives. Pour réduire les coûts, le Groupe de la décolonisation utilise ses capacités internes et profite également des possibilités de formation interne qui permettent à son personnel d'améliorer ses connaissances technologiques et d'acquérir des compétences techniques supplémentaires.

Utilisations des ressources extrabudgétaires

II.21 En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que des ressources extrabudgétaires permettent de déployer des experts de l'Équipe de réserve de conseillers principaux pour la médiation partout dans le monde dans un délai de 72 heures pour traiter un large éventail de questions liées aux négociations de paix, notamment la conception du processus, la rédaction des constitutions, le partage du

pouvoir, les questions de genre, la justice transitionnelle et les ressources naturelles. Le Comité a également été informé que l'Équipe de réserve, soutenue par le Groupe de l'appui à la médiation, améliore la qualité du soutien offert aux représentants et envoyés spéciaux et aux missions politiques et de maintien de la paix, ainsi qu'aux équipes de pays des Nations Unies et aux organisations régionales et sous-régionales. Ayant demandé des précisions, le Comité a également reçu un tableau sur les ressources extrabudgétaires estimées pour chacun des représentants et des envoyés spéciaux. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées, notamment sur les dépenses financées par les ressources extrabudgétaires pour les représentants spéciaux et les envoyés spéciaux, figureront systématiquement dans les futurs projets de budget**. Il tiendra compte de ces éléments dans son rapport sur les missions politiques spéciales.

II.22 En réponse à ses questions concernant le fichier unique des spécialistes des affaires électorales, le Comité consultatif a été informé qu'en 2020, la Division de l'assistance électorale avait lancé une nouvelle campagne mondiale de mise à jour du fichier, financée par des ressources extrabudgétaires. En ce qui concerne la nationalité des spécialistes, il ressortait des informations fournies que la représentation des groupes régionaux était inégale. **Le Comité consultatif encourage le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix à redoubler d'efforts pour parvenir à une représentation géographique plus large parmi les spécialistes des affaires électorales de l'ONU et compte que ces informations figureront dans le prochain projet de budget**.

III. Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient

II.23 Le montant des ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour le Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient pour 2022 s'élève à 10 018 500 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 95 000 dollars, soit 1 %, par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 3), tableau 3.48). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales du Bureau, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau II.32.

Tableau II.5
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Effectif approuvé pour 2021	66	1 SGA, 1 SSG, 4 P-5, 4 P-4, 8 P-3, 13 SM, 30 AL, 5 AN
Effectif proposé pour 2022	66	1 SGA, 1 SSG, 4 P-5, 4 P-4, 8 P-3, 13 SM, 30 AL, 5 AN

Observations et recommandations concernant les postes

II.24 Le montant des ressources demandées pour 2022 au titre des postes s'élève à 8 925 200 dollars, soit une augmentation de 88 700 dollars (1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021. Ces ressources permettront de maintenir 66 postes (18 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 48 dans celle des agents des services généraux et des catégories apparentées). L'augmentation tient au coefficient délais de déploiement relatif à un poste d'agent(e) de protection rapprochée (Service mobile), qui a été créé en 2021 (ibid., par. 3.249).

Postes vacants et taux de vacance

II.25 Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2021, quatre postes (3 P- 3 et 1 SM) étaient vacants.

II.26 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour le Bureau (voir tableau II.6). **Le Comité consultatif note que les taux de vacance moyens pour les catégories des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et des agents des services généraux et des catégories apparentées étaient respectivement de 19,5 et 2,6 en 2020, de 15,1 et 6,4 en juin 2021, et de 8,8 et 1,1 dans le projet de budget pour 2022. Il compte que des explications concernant les taux proposés seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport**.

Tableau II.6
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	18	19,5	18	15,1	18	8,8
Agents des services généraux et des catégories apparentées	47	2,6	48	6,4	48	1,1

II.27 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.28 Les ressources demandées pour 2022 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 1 093 300 dollars, soit une diminution de 6 300 dollars (0,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 3), tableau 3.51).

Voyages du personnel

II.29 Les ressources demandées pour 2022 au titre des voyages du personnel s'élèvent à 163 000 dollars, soit une augmentation de 32 300 dollars. Le Comité consultatif constate qu'en 2020, sur la totalité des crédits ouverts, à savoir 192 700 dollars, seulement 44 300 dollars ont été dépensés, ce qui représente une sous-utilisation de 148 400 dollars. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits, le Comité consultatif recommande de réduire de 5 % (soit 8 200 dollars) les ressources demandées au titre des voyages du personnel**.

Services contractuels

II.30 Les ressources demandées au titre des services contractuels pour 2022 s'élèvent à 208 100 dollars. Le Comité consultatif constate qu'en 2020, sur la totalité des crédits ouverts, à savoir 225 900 dollars, seulement 136 500 dollars ont été dépensés, ce qui représente une sous-utilisation de 89 400 dollars. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits, le Comité consultatif recommande de réduire de**

5 % (soit 10 400 dollars) les ressources demandées au titre des services contractuels.

II.31 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes II.29 et II.30 et au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

II.32 Le Secrétaire général indique qu'en 2020, le Coordonnateur spécial n'a pas été en mesure d'engager des discussions face à face avec les autres membres du Quatuor pour le Moyen-Orient et d'autres partenaires régionaux et internationaux, y compris dans le cas du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, qui est passé au mode virtuel. En outre, la campagne de médias sociaux prévue par le Bureau a dû être suspendue en raison du changement d'orientation, l'accent étant mis non plus sur les questions politiques mais sur les questions de santé et la COVID-19. Dans l'ensemble, en raison de l'évolution de la situation, la sensibilisation et la coordination politiques en présentiel ont été considérablement réduites et les échanges ont eu lieu principalement par téléphone ou par des moyens virtuels. L'un des enseignements tirés concernait les difficultés liées à l'organisation de réunions virtuelles. Si la technologie de la visioconférence a pu permettre d'accroître la portée des réunions et le nombre de participants, cet avantage a été contrebalancé par une confidentialité plus limitée, un manque de possibilités cruciales de mise en réseau pour les participants et l'absence de conversations en marge des réunions permettant de faire progresser les positions communes (A/76/6 (Sect. 3), par. 3.228 et 3.230).

II.33 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau travaillait en étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et les ministères nationaux de la santé et des affaires étrangères pour surveiller la propagation et les incidences de la pandémie. Les voyages, les formations et les réunions en personne ont été en grande partie suspendus ou organisés en ligne chaque fois que cela était possible. Le Bureau continuera d'étudier les possibilités offertes par les réunions virtuelles, tout en gardant à l'esprit qu'il demeure nécessaire de tenir des réunions en personne pour les questions d'importance stratégique ou particulièrement sensibles et confidentielles. Le Bureau a aussi tiré certains avantages écologiques de l'utilisation accrue de la technologie, comme la baisse de la consommation de papier et de cartouches d'encre en raison de la réduction des impressions. Le Comité a également été informé que le Bureau avait réussi à accroître la portée des réunions et des ateliers de grande ampleur, notamment avec la société civile palestinienne et israélienne, et le nombre de participants à ces manifestations, en les organisant en ligne.

Soutien à la Commission électorale centrale palestinienne

II.34 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le Bureau fournit une assistance technique à la Commission électorale centrale palestinienne sous la forme de conseils spécialisés sur les questions électorales, notamment sur les normes internationales, les médias sociaux et la désinformation, et l'utilisation appropriée de la technologie dans la gestion des élections. En outre, le Bureau fournit des services d'appui en présentiel à l'organisation des élections au siège de la Commission à Ramallah.

IV. Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé

II.35 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour le Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé pour 2022 s'élèvent à 3 183 000 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 3), tableau 3.55). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau II.33.

Tableau II.7
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Effectif approuvé pour 2021	19	1 D-2, 1 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1 et 9 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	19	1 D-2, 1 P-5, 5 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1 et 9 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

II.36 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 au titre des postes s'élèvent à 2 848 600 dollars, avant actualisation des coûts, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2021. Ces ressources permettraient de maintenir 19 postes (10 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 9 dans celle des agents des services généraux et des catégories apparentées) (ibid., tableaux 3.55 et 3.56).

Postes vacants et taux de vacance

II.37 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2021, un poste de directeur(trice) exécutif(ve) (D-2) était vacant depuis mai 2020. Le (la) candidat(e) sélectionné(e) a pris ses fonctions en juillet 2021.

II.38 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour le Registre (voir tableau II.8). **Le Comité consultatif note que les taux de vacance moyens pour la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et celle des agents des services généraux et des catégories apparentées étaient respectivement de 6,6 et 0,0 en 2020, de 10,0 et 0,0 en juin 2021, et de 6,8 et 0,3 dans le projet de budget pour 2022. Il compte que des explications concernant les taux proposés seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport**.

Tableau II.8
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	10	6,6	10	10,0	10	6,8
Agents des services généraux et des catégories apparentées	9	0,0	9	0,0	9	0,3

II.39 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

II.40 Les ressources non affectées à des postes proposées pour 2022 s'élèvent à 334 400 dollars, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2021. Elles comprennent une augmentation de 100 dollars au titre des voyages du personnel et une réduction du même montant au titre des services contractuels et se répartissent comme suit : 147 300 dollars pour les services contractuels, 71 100 dollars pour les voyages du personnel, 62 800 dollars pour les autres dépenses de personnel, 30 500 dollars pour le mobilier et le matériel, 11 600 dollars pour les frais généraux de fonctionnement, 5 700 dollars pour les fournitures et accessoires et 5 400 dollars pour les consultants (A/76/6 (Sect. 3), tableaux 3.55 et 3.59).

II.41 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus et enseignements tirés

II.42 Le Secrétaire général indique que le Bureau d'enregistrement des dommages n'a pas pu organiser les réunions du Conseil du Bureau d'enregistrement, à Vienne, en raison des restrictions des déplacements liées à la pandémie de COVID-19. En effet, compte tenu du caractère confidentiel de ses activités, le Conseil se réunit en présentiel. Par conséquent, il n'a pas été en mesure d'examiner les demandes d'enregistrement de dommages et de décider si les demandes traitées devaient être versées au Registre. En outre, le nombre de demandes introduites a diminué en raison des effets de la pandémie de COVID-19 et des restrictions qui en ont découlé dans le Territoire palestinien occupé. De nouvelles méthodes de traitement des demandes ont été identifiées et mises en œuvre avec succès, chaque fois que possible. Dans le strict respect des impératifs de confidentialité, le Bureau a développé et déployé des solutions hors ligne permettant de stocker les données confidentielles dans un support de données physique et crypté, ce qui a permis à son personnel de traiter les demandes à distance de la manière la plus sécurisée (ibid., par. 3.266 et 3.267).

II.43 En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif qu'au cours des années précédentes, le Bureau avait eu pour habitude de renforcer les capacités des maires et autres responsables palestiniens locaux afin de les informer des critères

à respecter pour remplir les formulaires de demande. Compte tenu de la situation politique et des questions de sécurité intérieures qui affectent également les déplacements des Palestiniens locaux au sein des provinces, cette formation se déroulait généralement à Aqaba, en Jordanie. Toutefois, compte tenu de la pandémie et des restrictions des déplacements qui en ont découlé, et afin de continuer à fournir aux partenaires l'assistance dont ils avaient besoin pour boucler les demandes concernant des ressources publiques, le Registre a lancé une formation virtuelle ciblée, menée à titre expérimental depuis Vienne, afin de traiter chaque type de demande séparément. Bien que ce format ne puisse pas remplacer entièrement les formations en présentiel à l'avenir, il est considéré comme un outil complémentaire pour intensifier les efforts de sensibilisation et de renforcement des capacités à l'intention des bénéficiaires du Registre.

Services fournis par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

II.44 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, bien qu'il soit basé à Vienne, le Bureau d'enregistrement des dommages maintenait une petite présence dans le Territoire palestinien occupé et comptait des bureaux à Jérusalem-Est et à Ramallah. Actuellement, deux membres du personnel chargés de recueillir les demandes étaient engagés dans le cadre d'un contrat avec l'UNOPS prévoyant une rémunération au temps de travail effectif. Sous la supervision du directeur exécutif du Bureau d'enregistrement des dommages, ils s'acquittaient de la collecte des demandes et des campagnes de sensibilisation dans le Territoire palestinien occupé. Les activités du Bureau dans le Territoire palestinien occupé étaient entièrement financées par des contributions extrabudgétaires. L'UNOPS fournissait au Registre des services concernant les ressources humaines et les achats. Les services fournis et les honoraires correspondants faisaient l'objet d'un accord entre le Registre et l'UNOPS, lequel était régulièrement modifié en fonction des contributions extrabudgétaires versées pour financer les activités du Registre dans le Territoire palestinien occupé.

V. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine

II.45 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine pour 2022 s'élèvent à 1 046 000 dollars avant actualisation des coûts et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 3), tableau 3.66). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau II.34.

Tableau II.9
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	6	1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4 et 2 AL
Effectif proposé pour 2021	6	1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4 et 2 AL
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2020	50	2 D-1, 2 P-5, 20 P-4, 3 P-3, 8 SM, 1 AN et 14 AL
Effectif proposé pour 2021	50	2 D-1, 2 P-5, 20 P-4, 3 P-3, 8 SM, 1 AN et 14 AL

	Nombre	*Classe*
Ressources extrabudgétaires		
Effectif approuvé pour 2021	3	1 P-4, 1 AN et 1 AL
Suppressions	(2)	1 P-4 et 1 AN
Effectif proposé pour 2022	1	1 AL

Observations et recommandations concernant les postes

II.46 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 au titre des postes s'élèvent à 1 026 800 dollars avant actualisation des coûts et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Ces ressources permettraient de maintenir six postes (4 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 2 dans celle des agents des services généraux et des catégories apparentées) (ibid., tableaux 3.66 et 3.67).

Postes vacants et taux de vacance

II.47 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2021, un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) était vacant depuis avril 2019. Le (la) titulaire ayant été affecté(e) à un autre poste, un recrutement temporaire devait être bouclé en août 2021.

II.48 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour le Bureau (voir tableau II.10). **Le Comité consultatif note que les taux de vacance moyens pour la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et celle des agents des services généraux et des catégories apparentées étaient respectivement de 25,0 et 0,0 en 2020, de 25,0 et 0,0 en juin 2021, et de 17,4 et 0,3 dans le projet de budget pour 2022. Il compte que des explications concernant les taux proposés seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport**.

Tableau II.10
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	4	25,0	4	25,0	4	17,4
Agents des services généraux et des catégories apparentées	2	0,0	2	0,0	2	0,3

II.49 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

II.50 Les ressources non affectées à des postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 19 200 dollars, soit un montant identique à celui des

crédits ouverts pour 2021, et se répartissent comme suit : 5 800 dollars pour les frais généraux de fonctionnement, 4 800 dollars pour les voyages du personnel, 4 700 dollars pour les services contractuels et 3 900 dollars pour les fournitures et accessoires (ibid., tableaux 3.66 et 3.71).

II.51 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus et enseignements tirés

II.52 Le Secrétaire général indique qu'en 2020, la pandémie a eu pour effet de faire diminuer le nombre d'exposés officiels et d'interactions informelles entre le Bureau et les organes de l'Union africaine, tels que le Conseil de paix et de sécurité, en raison des contraintes liées au travail à distance. La réunion annuelle entre homologues a été reportée à 2021. Les missions d'évaluation conjointes qui devaient être menées avec l'Union africaine pour la Mission de l'Union africaine en Somalie et la Force multinationale mixte dans le bassin du lac Tchad n'ont pas pu avoir lieu en raison des restrictions des déplacements. Le Secrétaire général indique en outre que, pour faire face à ces restrictions, le Bureau a participé plus souvent à des réunions conjointes d'analyse prospective en ligne avec l'Union africaine sur l'alerte rapide et la prévention des conflits, ainsi qu'à des réunions en ligne visant à promouvoir le dialogue en faveur de l'élaboration de politiques. Cependant, les interactions virtuelles ont des limites en ce qui concerne l'établissement de relations de travail et les problèmes techniques dus aux interruptions de la connectivité Internet en Éthiopie et dans d'autres pays du continent, ce qui a nui à l'exécution du programme. Cependant, dans le cadre général des objectifs du sous-programme, le Bureau a recensé des activités d'appui aux États Membres concernant les questions liées à la COVID-19, à savoir la fourniture à la Commission de l'Union africaine de conseils et d'une aide pour l'élaboration de plans de sécurité destinés à accompagner la mise en œuvre de la stratégie africaine commune de lutte contre la COVID-19 et l'appui à l'élaboration de directives à l'intention des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police qui participent à des opérations de soutien à la paix, afin de les protéger contre la transmission du virus (ibid., par. 3.312 et 3.313).

II.53 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la quatrième conférence annuelle ONU-Union africaine s'était tenue virtuellement en décembre 2020, et que la dix-neuvième réunion de l'Équipe spéciale conjointe Organisation des Nations Unies-Union africaine chargée des questions de paix et de sécurité s'était tenue virtuellement en octobre 2020. Reportée à début 2021, la quatorzième réunion consultative annuelle ONU-Union africaine sur la prévention et la gestion des conflits s'était aussi déroulée virtuellement.

VI. Bureau de lutte contre le terrorisme

II.54 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour le Bureau de lutte contre le terrorisme pour 2022 s'élèvent à 1 590 500 dollars avant actualisation des coûts et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 3), tableau 3.75). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau II.35.

Tableau II.11
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	8	1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	8	1 SGA, 1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 2 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif approuvé pour 2021	173	1 D-2, 4 D-1, 15 P-5, 48 P-4, 46 P-3, 8 P-2/1, 46 G(AC) et 5 AN
Effectif proposé pour 2022	173	1 D-2, 4 D-1, 15 P-5, 48 P-4, 46 P-3, 8 P-2/1, 46 G(AC) et 5 AN

Observations et recommandations concernant les postes

II.55 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 au titre des postes s'élèvent à 1 509 100 dollars avant actualisation des coûts et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Ces ressources permettraient de maintenir huit postes (6 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 2 dans celle des agents des services généraux et des catégories apparentées) (ibid., tableaux 3.75 et 3.76).

Postes vacants et taux de vacance

II.56 En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif qu'au 30 juin 2021, deux des postes financés grâce au budget ordinaire étaient vacants (1 P-4 et 1 P-3).

II.57 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour le Bureau de lutte contre le terrorisme (voir tableau II.12). **Le Comité consultatif note que les taux de vacance moyens pour la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et celle des agents des services généraux et des catégories apparentées étaient respectivement de 16,7 et 0,0 en 2020, de 23,1 et 0,0 en juin 2021, et de 10,5 et 11,8 dans le projet de budget pour 2022. Il compte que des explications concernant les taux proposés seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport**.

Tableau II.12
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	6	16,7	6	23,1	6	10,5
Agents des services généraux et des catégories apparentées	2	0,0	2	0,0	2	11,8

II.58 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

II.59 Les ressources non affectées à des postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 81 400 dollars, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2021, et se répartissent comme suit : 61 500 dollars pour les voyages du personnel, 13 800 dollars pour les frais généraux de fonctionnement, 4 400 dollars pour les services contractuels et 1 700 dollars pour les fournitures et accessoires (ibid., tableaux 3.75 et 3.80).

Voyages du personnel

II.60 Les ressources demandées au titre des voyages du personnel se montent à 61 500 dollars. Le Comité consultatif constate qu'en 2020, sur la totalité des crédits ouverts, à savoir 93 800 dollars, seulement 28 200 dollars ont été dépensés, ce qui représente une sous-utilisation de 65 600 dollars. Il constate en outre que, sur la totalité des crédits ouverts pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2021, à savoir 61 500 dollars, seulement 6 700 dollars ont été dépensés, ce qui représente un taux d'utilisation de 10,9 %. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (soit 6 200 dollars) le montant des ressources demandées au titre des voyages du personnel**.

II.61 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe II.60 et au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus et enseignements tirés

II.62 Le chef du Bureau indique que les actes terroristes perpétrés en 2020, en pleine pandémie de COVID-19, sont venus rappeler de façon brutale la gravité de cette menace au niveau mondial. Les terroristes ont profité de la pandémie pour intensifier leurs attaques, défier l'autorité de l'État et raviver leur propagande afin de radicaliser et de recruter de nouveaux adeptes, en ciblant les personnes qui passent davantage de temps en ligne. La pandémie a également mis en évidence la vulnérabilité face aux formes nouvelles et émergentes de terrorisme, comme le bioterrorisme, les utilisations abusives des technologies numériques et les cyberattaques contre des infrastructures essentielles. La montée en puissance de la cybercriminalité et de nouveaux types de fraude, de trafic et de contrefaçon pourrait à son tour avoir une incidence sur les liens entre terrorisme et criminalité organisée (A/76/6 (Sect. 3), partie VI, avant-propos).

II.63 Le Secrétaire général indique qu'en 2020, les manifestations suivantes ont été reportées à cause de la pandémie : deuxième Semaine de la lutte contre le terrorisme, prévue à New York, durant laquelle devait se tenir la réunion de l'Assemblée générale pour le septième examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies ; deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies réunissant les chefs d'organismes antiterroristes des États Membres ; premier Congrès mondial des victimes du terrorisme. Le Bureau a pu organiser une conférence régionale de haut niveau en février 2020 mais a dû reporter d'autres manifestations de ce type à 2021 ou 2022, en fonction de l'évolution de la pandémie. Il a par ailleurs fallu annuler un grand nombre d'ateliers d'assistance technique, de conférences et de missions techniques qui devaient se dérouler en présentiel. En revanche, du 6 au 10 juillet 2020, le Bureau a organisé la Semaine virtuelle de la lutte contre le terrorisme, qui a porté sur les défis stratégiques et pratiques de la lutte contre le terrorisme dans le contexte de la pandémie mondiale. Plus de 1 000 participants de 134 États Membres, 40 entités

des Nations Unies, 47 organisations internationales et régionales et 88 organisations de la société civile, ainsi que des représentants du secteur privé, ont assisté à cette manifestation (ibid., par. 3.360 à 3.362).

II.64 Comme suite à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif qu'en mars 2020, le Bureau avait lancé la Plateforme mondiale des Nations Unies pour la coordination contre le terrorisme, portail en ligne protégé par mot de passe qui facilitait la coordination, la collaboration et l'échange d'informations entre les entités du Pacte mondial de coordination contre le terrorisme et les États Membres intéressés, ainsi que l'accès à ces informations. Des coordonnateurs désignés par 131 États Membres y avait déjà accès. Cette plateforme rendait les recommandations de la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme en matière d'assistance technique accessibles, pour la première fois, aux entités des Nations Unies, conformément à la résolution 2395 (2017) du Conseil de sécurité.

Modèle durable

II.65 Le chef du Bureau indique que, quatre ans après sa mise en place, le Bureau de lutte contre le terrorisme passera d'une phase de consolidation à un modèle durable, afin de remplir ses fonctions multiformes de la manière la plus souple possible et la plus axée sur les résultats, notamment en assurant une présence sur le terrain qui permettra de rapprocher les programmes de leurs bénéficiaires et d'en accroître les retombées (A/76/6 (Sect. 3), partie VI, avant-propos). Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé qu'au terme d'une période de développement et de renforcement institutionnel destinée à répondre aux demandes et aux attentes des États Membres, notamment dans le cadre d'un renforcement des capacités de suivi et d'évaluation, le Bureau avait commencé à élaborer des programmes pluriannuels internationaux afin d'adopter une démarche plus globale dans certains domaines thématiques et de regrouper des projets de petite envergure sous des objectifs et des résultats thématiques généraux.

II.66 Le Comité consultatif a en outre été informé que le Bureau était guidé par un souci de résultat, de durabilité et d'efficacité qui supposait d'élaborer un nouveau plan stratégique quadriennal ainsi qu'un nouveau programme pour le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme et le Service des projets spéciaux et de l'innovation du Bureau. Il s'agissait de cibler l'action du Bureau, d'élargir et de diversifier la base de donateurs et de garantir un financement durable des fonctions essentielles de coordination, de direction et de responsabilité. La réalisation de ces objectifs revenait à assurer la prévisibilité financière du Bureau et permettait de créer des présences sur le terrain afin que les résultats obtenus soient durables et rentables pour les États Membres. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur le modèle durable seront communiquées dans le prochain projet de budget**.

Évaluation du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme

II.67 Le Secrétaire général indique que l'évaluation externe du programme quinquennal (2016-2020) du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, qui s'est achevée en 2020, a orienté le plan de travail du programme pour 2022. À l'issue de cette évaluation, il a été recommandé de renforcer la culture du résultat au sein du Bureau et d'assurer un suivi des résultats dans le cadre des projets et des programmes menés. Il a aussi été recommandé de faire figurer dans le prochain cadre de résultats une définition claire de l'incidence attendue des activités du Centre et de sa contribution à la mise en œuvre par les États Membres de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies (ibid., par. 3.349 et 3.350).

II.68 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au total, l'évaluation avait donné lieu à 16 recommandations concernant notamment l'examen des instructions générales sur l'exécution des programmes de renforcement des capacités ; la révision et l'actualisation de la vision et des énoncés de mission du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, qui devraient être mis au cœur de son cadre de résultats révisé ; le transfert et la réorganisation des capacités de suivi et d'évaluation de la Section de la planification stratégique et de l'appui aux programmes – regroupement des fonctions de suivi avec celles du Groupe de la gestion des projets du Centre et transfert de la fonction d'évaluation au Bureau du Secrétaire général adjoint. En outre, les auteurs de l'évaluation ont recommandé de continuer de s'employer à diversifier les bases de financement et à définir un objectif quant au nombre souhaité de donateurs à mobiliser pour obtenir au moins un million de dollars de subventions, et de rendre compte des progrès réalisés en la matière. Le Comité consultatif a également été informé que les auteurs de l'évaluation externe avaient recommandé que le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme se dote d'un plan stratégique sur six ans, qui serait soumis à un examen biennal synchronisé avec l'examen biennal de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Il a en outre appris que le Centre élaborait actuellement son programme de travail et avait entamé la conception d'une théorie relative aux changements de programme qui tienne compte des recommandations susmentionnées. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur l'évaluation du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme seront communiquées dans le prochain projet de budget**.

Ressources extrabudgétaires

II.69 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'en décembre 2020, le montant total des ressources extrabudgétaires promises au Fonds d'affectation spéciale pour la lutte antiterroriste depuis sa création, en 2009, et au Bureau de lutte contre le terrorisme par prélèvement sur d'autres fonds d'affectation spéciale s'élevait à 267,3 millions de dollars, dont 193,2 millions de dollars avaient été reçus en espèces, ces ressources provenant de 34 donateurs. Les deux principaux donateurs représentaient 75 % du total des promesses de don, ces contributions provenant pour 41 % de l'Arabie saoudite et pour 34 % du Qatar. À l'exception des promesses des deux principaux donateurs, les ressources extrabudgétaires annoncées étaient toutes préaffectées à tel ou tel projet ou programme. La contribution promise par l'Arabie saoudite était réservée aux activités et programmes du Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, tandis que celle du Qatar était destinée à un domaine thématique général et à trois programmes en particulier. Le Comité a également été informé qu'au cours de l'année 2020, le Bureau avait reçu des promesses fermes (accords signés ou échanges de lettres) d'un montant de 31,4 millions de dollars de la part de 16 donateurs, dont deux nouveaux. Toutes les promesses étaient liées à des projets précis ; certaines représentaient un engagement sur plusieurs années et comprenaient les transferts de fonds futurs.

II.70 Le Comité consultatif a en outre été informé qu'au cours des six premiers mois de 2021, le Bureau avait reçu des promesses fermes d'un montant de 6,2 millions de dollars de la part de neuf donateurs, dont quelques-unes représentaient un engagement sur plusieurs années et comprenaient les transferts de fonds futurs. Le Bureau avait également reçu, de la part de 12 donateurs, des contributions de 9,9 millions de dollars correspondant à des promesses de don pour l'exercice en cours ou l'exercice précédent. Tous les fonds reçus étaient préaffectés à des projets ou des programmes en particulier. À la fin du mois de juin 2021, les créances du Bureau pour l'année en cours et les années à venir s'établissaient à 67,3 millions de dollars (toutes ces sommes étant préaffectées). Sur ce montant, environ 22,8 millions de dollars devaient

être mis à la disposition du Bureau en 2021. En outre, un solde non alloué de 16 millions de dollars était disponible et susceptible d'être utilisé pour les activités à mener en 2022. Le Comité consultatif s'est fait communiquer le tableau des ressources extrabudgétaires que certains pays avaient versées au Bureau, au 30 juin 2021, pour 2020 et 2021. **Le Comité consultatif prend note avec intérêt des contributions versées par les donateurs jusqu'à présent et compte que le Secrétaire général prendra des mesures supplémentaires pour améliorer sa stratégie de mobilisation des ressources et qu'il fera le point sur les résultats obtenus dans le prochain projet de budget**.

Chapitre 4
Désarmement

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	13 245 000
Dépenses de 2020	12 428 700
Crédits ouverts pour 2021	12 859 200
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	12 642 100
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	10 539 600
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	16 618 800
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	11 599 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

II.71 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 4 du budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 12 642 100 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 217 100 dollars (1,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 [A/76/6 (Sect. 4), tableau 4.22)]. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau II.36.

II.72 Le Secrétaire général attribue la diminution nette du montant demandé aux deux facteurs suivants : a) des ajustements techniques d'un montant de 589 100 dollars, qui tiennent au non-renouvellement des crédits demandés à la rubrique Experts au titre du sous-programme 3 (Armes classiques) et à la rubrique Experts et consultants au titre du sous-programme 4 (Information et sensibilisation) ; b) des nouveaux mandats et des mandats élargis d'un montant de 372 000 dollars, qui s'expliquent par une hausse de la subvention demandée pour l'UNIDIR au titre du sous-programme 1 (Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements) et par l'augmentation des crédits demandés à la rubrique Consultants au titre du sous-programme 4. Les changements proposés sont présentés en détail, par composante et par sous-programme, aux paragraphes 4.125 et 4.126 du projet de budget.

Tableau II.13
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	61	1 SGA, 2 D-2, 4 D-1, 13 P-5, 8 P-4, 8 P-3, 4 P-2/1, 4 G(1re C), 13 G(AC) et 4 AL
Reclassements	–	1 poste D-2 déclassé à D-1 au titre du sous-programme 1 ; 1 poste P-5 déclassé à P-4 au titre de la composante Direction exécutive et administration et 1 poste P-2 reclassé à P-3 au titre du sous-programme 4
Effectif proposé pour 2022	61	1 SGA, 1 D-2, 5 D-1, 12 P-5, 9 P-4, 9 P-3, 3 P-2/1, 4 G(1re C), 13 G(AC) et 4 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2021	33	2 P-5, 3 P-4, 9 P-3, 1 P-2/1, 7 G(AC) et 11 AL
Effectif prévu pour 2022	30	2 P-5, 3 P-4, 8 P-3, 6 G(AC) et 11 AL
Non-reconduction de postes	(3)	1 P-3, 1 P-2 et 1 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

II.73 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 au titre des postes s'élèvent à 9 681 500 dollars, soit une diminution de 16 400 dollars (0,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 [A/76/6 (Sect. 4), tableau 4.27]. Le Secrétaire général demande d'inscrire au total 61 postes au budget ordinaire pour 2022, soit un chiffre identique au nombre de postes approuvés pour 2021.

II.74 Le Secrétaire général propose les reclassements ci-après pour 2022, qui donnent lieu à une diminution de 16 400 dollars au titre des postes : le déclassement d'un poste D-2 [Directeur(trice)] en poste D-1 (Chef de service), au titre du sous-programme 1, et d'un poste P-5 (spécialiste hors classe des questions politiques) en poste P-4 (spécialiste des questions politiques), au titre de la composante Direction exécutive et administration, et le reclassement d'un poste P-2 [informaticien(ne) (adjoint(e) de 1re classe)] en poste P-3 (spécialiste des systèmes informatiques), au titre du sous-programme 4 (ibid., par. 4.127 b), c) i) et f) i), et annexe III). Ayant demandé des précisions concernant la proposition de reclasser un poste de P-2 à P-3, le Comité consultatif a été informé que les fonctions d'« analyse de données » et de « promotion de l'adaptabilité des effectifs » [ibid., par. 4.127 f) i)] se référaient, respectivement, à la programmation de bases de données pour le site Web « UNODA Meetings Place » – nouvelle bibliothèque du Bureau des affaires de désarmement – et au fait d'aider le Bureau à adapter les fonctions et les compétences de son personnel aux progrès technologiques. En outre, le Comité a été informé que le poste P-2 avait été créé au début d'Internet et que les fonctions y afférentes avaient évolué au fil du temps et exigeaient désormais des compétences de plus haut niveau, telles que la programmation dans des langages complexes, l'obtention d'une certification sur les applications Web et une connaissance de la sécurité sur Internet. Étant donné que les sites Web du Bureau s'appuient de plus en plus sur des bases de données, il est maintenant nécessaire pour le ou la titulaire du poste de posséder des compétences spécialisées dans la programmation de bases de données et la création d'outils, et d'être à même de comprendre les questions de fond et d'élaborer des solutions techniques adaptées.

II.75 **Le Comité consultatif souligne qu'il est essentiel de rajeunir les effectifs du Secrétariat pour assurer l'exécution efficace et rationnelle des mandats, et**

recommande que le Secrétaire général prenne en compte le nombre approprié de postes de rang inférieur, y compris à la classe P-2, lors de l'élaboration du prochain projet de budget-programme. On trouvera au chapitre I ci-dessus d'autres observations et recommandations du Comité consultatif concernant cette question.

Postes vacants et taux de vacance

II.76 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2021, sept postes étaient vacants [1 D-2, 2 P-5, 1 P-3, 1 P-2 et 2 G(AC)].

II.77 Le Comité consultatif s'est également fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 au titre du chapitre 4 (voir tableau II.14). **Le Comité consultatif constate que le taux de vacance de postes prévu au budget de 2022 pour les agents des services généraux et des catégories apparentées est extrêmement élevé, recommande que le Secrétaire général s'emploie à pourvoir rapidement tous les postes vacants, et compte qu'un point sera fait sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question et que des justifications concernant le taux de vacance budgétisé seront fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport et dans le cadre du prochain projet de budget-programme**.

Tableau II.14
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	40	10,4	40	11,5	40	9,6
Agents des services généraux et des catégories apparentées	22	7,1	21	9,5	21	23,7

II.78 **Sous réserve des observations qu'il a formulées au paragraphe II.75 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.79 Les ressources demandées pour 2022 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 2 960 600 dollars, soit une diminution nette de 200 700 dollars (6,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 [A/76/6 (Sect. 4), tableaux 4.22 et 4.27]. Les montants demandés s'expliquent par l'incidence nette des éléments suivants : a) des ajustements techniques d'un montant de 589 100 dollars, qui tiennent au non-renouvellement des crédits demandés à la rubrique Experts (201 600 dollars) au titre du sous-programme 3 (Armes classiques), pour un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus, comme demandé par l'Assemblée générale dans sa décision 75/552 [ibid., par. 4.125 a)], et aux rubriques Consultants (53 700 dollars) et Experts (333 800 dollars) au titre du sous-programme 4 (Information et

sensibilisation), pour le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, créé en application de la résolution 73/27 et de la décision 75/550 de l'Assemblée générale, et pour le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberespace dans le contexte de la sécurité internationale, créé en application de la résolution 73/266 et de la décision 75/551 de l'Assemblée générale [ibid., par. 4.125 b)] ; b) des nouveaux mandats et des mandats élargis d'un montant de 372 000 dollars, qui tiennent à une hausse des crédits demandés à la rubrique Subventions et contributions (364 900 dollars) au titre du sous-programme 1 (Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements), pour financer la subvention accordée à l'UNIDIR à prélever sur le budget ordinaire, conformément à la résolution 75/82 de l'Assemblée générale (ibid., par. 4.126 a) et 4.143 à 4.145), et à la rubrique Consultants (7 100 dollars) au titre du sous-programme 4, pour soutenir le Groupe de travail à composition non limitée sur les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, conformément à la résolution 75/240 de l'Assemblée générale [ibid., par. 4.126 b)].

Autres dépenses de personnel

II.80 Le montant des ressources demandées pour 2022 au titre des autres dépenses de personnel s'élève à 252 400 dollars, ce qui ne représente aucun changement par rapport aux crédits approuvés pour 2021. Les dépenses se sont établies à 175 100 dollars en 2020 et étaient de 54 700 dollars au 30 juin 2021, contre des crédits ouverts d'un montant de 252 900 dollars pour 2020 et de 252 400 dollars pour 2021. Ayant demandé des précisions sur les dépenses au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) servant à financer le personnel supplémentaire pour les périodes de forte activité et pour le remplacement du personnel en congé de maternité et de maladie en 2020 et 2021, au titre de la composante Direction exécutive et administration et des sous-programmes 1 à 5, le Comité consultatif a été informé que les ressources mobilisées au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) pour ces deux années étaient temporairement affectées à l'appui aux programmes, afin d'apporter un soutien global à tous les sous-programmes. **Le Comité consultatif a demandé qu'on lui communique des données relatives aux dépenses, ventilées par sous-programme ou composante, pour chaque année, mais n'en a pas reçu, et compte que le Secrétaire général fournira des informations détaillées à l'Assemblée générale, au moment où elle examinera le présent rapport**.

Experts

II.81 Le montant des ressources demandées pour 2022 au titre des experts s'élève à 548 000 dollars, ce qui représente une baisse de 535 400 dollars (49,4 %) par rapport au montant des crédits approuvés pour 2021. Le Comité consultatif constate, d'après les renseignements qui lui ont été communiqués et comme suite à ses questions, que les ressources demandées à la rubrique Experts pour 2022 comprennent un montant de 90 800 dollars au titre du sous-programme 2 (Armes de destruction massive), devant servir en cas d'activation du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines, et qu'un même montant inclus dans le budget de 2021 n'a pas encore été utilisé. **Le Comité consultatif fait remarquer que le mécanisme budgétaire établi pour la mise en œuvre des activités imprévues, telles que les activités liées au maintien de la paix et de la sécurité, est l'autorisation d'engagement de dépenses accordée au Secrétaire général pour faire face à des dépenses imprévues et**

extraordinaires, et compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale, au moment où elle examinera le présent rapport, des arguments justifiant les crédits demandés à ce titre dans le budget-programme.

Voyages du personnel

II.82 Le montant des ressources demandées pour 2022 au titre des voyages du personnel s'élève à 139 700 dollars, ce qui ne représente aucun changement par rapport aux crédits approuvés pour 2021. Les dépenses se sont établies à 5 800 dollars en 2020 et s'élevaient à 32 400 dollars au 30 juin 2021, contre des crédits ouverts d'un montant de 212 600 dollars en 2020 et de 139 700 dollars en 2021. **Étant donné que les dépenses ont été inférieures aux prévisions en 2020 et au premier semestre de 2021, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (14 000 dollars) le montant des ressources demandées au titre des voyages du personnel pour 2022**.

II.83 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe II.82 et au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Subvention versée à l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

II.84 Le Secrétaire général indique que les ressources demandées au titre du sous-programme 1 (Négociations et délibérations multilatérales sur le désarmement et la limitation des armements), qui s'élèvent à 3 135 000 dollars, comprennent un montant de 645 600 dollars prévu pour financer la subvention accordée à l'UNIDIR, ce qui représente une augmentation de 364 900 dollars (130 %), par rapport aux crédits ouverts pour 2021, et que la subvention proposée comprend un crédit renouvelable de 280 700 dollars pour le poste de Directeur(trice) (D-2) de l'Institut, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/253 A (A/76/6 (Sect. 4), par. 4.142 à 4.145). Il est en outre indiqué que l'augmentation proposée de 364 900 dollars s'appuie sur les recommandations d'un audit indépendant de l'UNIDIR réalisé par une tierce partie et que les ressources supplémentaires permettraient de financer la création d'un poste P-5 de spécialiste hors classe de la gestion des programmes (244 700 dollars), dont le ou la titulaire serait chargé(e) d'aider la direction, l'organisation d'exposés trimestriels sur des sujets ayant trait au désarmement à l'intention de tous les groupements régionaux (39 700 dollars) et la tenue de trois manifestations sur le désarmement et la non-prolifération dans des pays non membres de l'OCDE (80 500 dollars) (ibid., par. 4.126 a) et 4.145).

II.85 Il est rappelé que dans sa résolution 75/253 A, l'Assemblée générale a souscrit à la recommandation formulée par le Comité consultatif dans son rapport (A/75/7/Add.1), consistant à approuver la suppression de la note annuelle du Secrétaire général par laquelle ce dernier demandait qu'une subvention soit octroyée à l'UNIDIR, car cette note faisait double emploi avec la demande de subvention figurant dans le projet de budget-programme au titre du chapitre 4 (Désarmement). L'annexe I du rapport du Comité décrit les changements qui seront apportés à la procédure, notamment l'adjonction de l'aperçu de la situation financière de l'Institut et des annexes correspondantes au rapport annuel du Directeur de l'UNIDIR, dont une version préliminaire sera communiquée au Comité au moment où celui-ci examinera le projet de budget-programme.

II.86 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la subvention accordée à l'UNIDIR au titre du budget ordinaire représentait actuellement 4 % de ses besoins de financement, le reste provenant principalement de contributions volontaires préaffectées. Il a également été informé qu'une part très faible des fonds reçus par l'Institut étaient versés par des donateurs, afin de maintenir des partenariats avec des instituts de recherche hors OCDE, et que la proposition consistant à augmenter la subvention imputée sur le budget ordinaire visait à garantir une base de ressources stables pour l'Institut, ainsi que l'impartialité et l'indépendance de celui-ci. Il est également noté que, d'après les informations supplémentaires qui ont été mises à la disposition du Comité lorsqu'il a examiné la version préliminaire du rapport du Directeur de l'UNIDIR pour 2021, l'Institut a mis en place un programme complet de gestion du changement depuis l'évaluation indépendante réalisée par une tierce partie, ce qui a entraîné une hausse significative de ses effectifs, de son financement et de ses activités. L'une des principales causes de l'augmentation des activités est le passage de projets à court terme à un programme de recherche pluriannuel. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant la subvention accordée à l'UNIDIR au titre du budget ordinaire**.

Ressources extrabudgétaires

II.87 Le montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022 au titre du chapitre 4 s'élève à 11 599 500 dollars, ce qui représente une diminution de 5 019 300 dollars (30,2 %) par rapport au montant estimé pour 2021, à savoir 16 618 800 dollars [ibid., tableau 4.25 2)]. Le Secrétaire général propose de supprimer trois postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires [1 P-3, 1 P-2 et 1 G(AC)] [ibid., tableau 4.26 2)]. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que la diminution du montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022 et la réduction des effectifs proposée étaient dues à un financement imprévisible, en raison des conséquences attendues de la pandémie de COVID-19 et de l'achèvement prévu des projets en 2021.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

II.88 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé des conséquences de la pandémie de COVID-19 et des enseignements que le Bureau des affaires de désarmement en avait tirés s'agissant de l'exécution des activités relevant de son mandat, notamment en ce qui concerne les réunions virtuelles et hybrides mises en place en raison des restrictions imposées par la COVID-19, les avantages que ces modalités ont présenté pour la continuité des activités et les difficultés qui se sont posées pour ce qui est de poursuivre des négociations complexes sur des sujets sensibles par des moyens virtuels. Le Bureau souligne que les réunions virtuelles et hybrides peuvent être bien adaptées au partage d'informations, à l'apprentissage et à la formation, mais qu'elles conviennent uniquement à la négociation des textes des documents finals, en raison du temps réduit alloué aux discussions de fond.

II.89 Le Bureau a également noté que les modalités virtuelles et hybrides adoptées pendant la pandémie avaient entièrement supprimé les « discussions de couloir », qui constituaient « l'essence de la diplomatie ». Cependant, le format hybride associant l'interprétation simultanée à distance a permis de mener des entretiens officiels au cours desquels une série de déclarations ont été prononcées en limitant les interactions. En réponse à une demande de renseignement, le Bureau a fait le bilan des réunions reportées et organisées en ligne en raison de la pandémie de COVID-19, et a noté que s'il était possible de mener certaines des activités prévues dans le cadre du programme de travail de manière virtuelle, l'organisation de réunions à grande échelle auxquelles participent l'ensemble des Membres de l'ONU, telles que la

septième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères, était un défi car les États Membres avaient toujours besoin de tenir des consultations en personne.

Chapitre 5
Opérations de maintien de la paix

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	52 218 900
Dépenses de 2020	49 756 900
Crédits ouverts pour 2021	55 113 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	54 823 600
Dépenses financées au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire en 2020	87 711 500
Montant approuvé des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2021	90 618 000
Montant prévu des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2022[a]	92 118 100
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	77 533 400
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	76 788 400
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	76 675 900

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 75/293 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

I. Introduction

II.90 Les ressources demandées au titre du chapitre 5 du budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 54 823 600 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une diminution nette de 289 700 dollars (0,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales pour le chapitre 5, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau III.37.

II.91 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire serviraient à financer les besoins : a) du Département des opérations de paix (5 912 800 dollars) ; b) de l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (38 598 200 dollars) ; c) du Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (10 312 600 dollars).

Tableau II.15
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	333	1 SGA, 4 SSG, 5 D-2, 6 D-1, 6 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 3 P-2, 9 G(1re C), 93 SM, 2 AN et 197 AL
Suppressions	3	1 SM et 2 AL
Effectif proposé pour 2022	330	1 SGA, 4 SSG, 5 D-2, 6 D-1, 6 P-5, 4 P-4, 3 P-3, 3 P-2, 9 G(1re C), 92 SM, 2 AN et 195 AL
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	431	5 D-2, 13 D-1, 42 P-5, 184 P-4, 91 P-3, 8 P-2, 2 G(1re C), 84 G(AC) et 2 AL
Suppressions	4	1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	427	5 D-2, 13 D-1, 41 P-5, 183 P-4, 90 P-3, 8 P-2, 2 G(1re C), 83 G(AC) et 2 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2021	80	1 D-1, 8 P-5, 31 P-4, 19 P-3, 2 P-2, 3 G(1re C), 15 G(AC) et 1 AL
Effectif prévu pour 2022	80	D-1, 8 P-5, 31 P-4, 19 P-3, 2 P-2, 3 G(1re C), 15 G(AC) et 1 AL

II.92 Les ressources proposées pour les effectifs sont examinées séparément pour chaque entité du chapitre 5.

II.93 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés au titre du chapitre 5 (voir tableau II.16).

Tableau II.16
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	32	12,1	32	15,9	32	4,4
Agents des services généraux et des catégories apparentées	304	6,1	301	9,1	298	5,5

II. Département des opérations de paix

II.94 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour le Département des opérations de paix pour 2022 s'élèvent à 5 912 800 dollars avant actualisation des coûts et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 5), tableau 5.18). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales pour le chapitre 5, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau II.38.

Tableau II.17
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	27	1 SGA, 3 SSG, 4 D-2, 4 D-1, 3 P-5, 1 P-3, 2 P-2/1 et 9 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	27	1 SGA, 3 SSG, 4 D-2, 4 D-1, 3 P-5, 1 P-3, 2 P-2/1 et 9 G(AC)
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	431	5 D-2, 13 D-1, 42 P-5, 184 P-4, 91 P-3, 8 P-2, 2 G(1re C), 84 G(AC) et 2 AL
Suppressions	4	1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	427	5 D-2, 13 D-1, 41 P-5, 183 P-4, 90 P-3, 8 P-2, 2 G(1re C), 83 G(AC) et 2 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2021	80	1 D-1, 8 P-5, 31 P-4, 19 P-3, 2 P-2, 3 G(1re C), 15 G(AC) et 1 AL
Effectif prévu pour 2022	80	1 D-1, 8 P-5, 31 P-4, 19 P-3, 2 P-2, 3 G(1re C), 15 G(AC) et 1 AL

Observations et recommandations concernant les postes

II.95 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour les postes pour 2022 s'élèvent à 5 559 800 dollars avant actualisation des coûts et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Ces ressources permettraient de maintenir 27 postes (18 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 9 dans celle des agents des services généraux et des catégories apparentées), ce qui ne représente aucun changement par rapport à 2021 [A/76/6 (Sect. 5), tableaux 5.18 et 5.22 1)].

Postes vacants et taux de vacance

II.96 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, au 30 juin 2021, trois postes inscrits au budget ordinaire [1 D-1 et 2 G(AC)] et 30 postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire [3 P-5, 17 P-4, 4 P-3, 1 P-2 et 5 G(AC)] étaient vacants. **Le Comité consultatif compte que des efforts seront déployés pour pourvoir ces postes rapidement et que des informations actualisées seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport**.

II.97 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour le Département des opérations de paix (voir tableau II.18).

Tableau II.18
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	18	9,9	18	11,6	18	4,0

Catégorie	2020 Postes approuvés	2020 Taux de vacance moyen (en pourcentage)	2021 Postes approuvés	2021 Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)	2022 Postes proposés	2022 Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)
Agents des services généraux et des catégories apparentées	9	17,2	9	31,9	9	6,5

II.98 **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.99 Les ressources demandées pour 2022 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 353 000 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. La répartition par objet de dépense proposée pour les ressources autres que les postes serait la même qu'en 2021 (A/76/6 (Sect. 5), tableaux 5.18 et 5.23).

Services contractuels

II.100 Les ressources demandées au titre des services contractuels s'élèvent à 142 400 dollars. D'après les informations fournies au Comité consultatif, celles-ci serviraient à financer des services informatiques centraux ayant trait à la fourniture de services liés aux ordinateurs personnels. Le Comité consultatif note que, en 2020, un montant de 63 900 dollars seulement a été dépensé sur le crédit ouvert de 140 900 dollars, ce qui représente une sous-utilisation de 77 000 dollars. Au vu des informations reçues, il constate également que, pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2021, un montant de 26 100 dollars seulement a été dépensé sur le crédit ouvert de 142 400 dollars, soit un taux d'utilisation de 18,3 %. **Compte tenu de cette tendance à la sous-utilisation des crédits, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (soit 14 200 dollars) les ressources demandées au titre des services contractuels**.

II.101 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe II.100 et au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus et enseignements tirés

II.102 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le projet de budget-programme s'inscrivait dans une optique d'après pandémie et qu'il y était tenu compte des principaux enseignements à retenir s'agissant des modalités de travail adoptées pendant cette période, tels que la nécessité de fournir des directives claires mais souples, de veiller à la diffusion de l'information et de favoriser une approche proactive. L'utilisation accrue de plateformes virtuelles a par exemple été mise en avant, celles-ci permettant au personnel de continuer de communiquer, tant au Siège qu'entre celui-ci et les unités de terrain, et contribuant donc à la bonne exécution des tâches prescrites, malgré la distance.

II.103 Le Comité consultatif a également été informé que l'on s'était attelé, dans le cadre de la lutte contre la pandémie, à renforcer les relations entre le Département des opérations de paix et le Département des affaires politiques et de la consolidation de

la paix afin de faire progresser davantage la réforme du pilier Paix et sécurité. Les deux départements avaient cherché à mieux coordonner leurs activités et à y accorder une juste place à cette question, notamment au niveau des bureaux régionaux de la structure politique et opérationnelle régionale unique. En collaboration avec le Département de l'appui opérationnel, ceux-ci s'étaient également entraidés dans le cadre de leurs activités de continuité des opérations et de soutien global aux missions sur le terrain, par l'intermédiaire du Groupe de l'appui aux missions face à la COVID-19.

II.104 S'agissant de la formation, il a été indiqué au Comité que le Département des opérations de paix avait cherché à atténuer les effets négatifs de la pandémie en s'efforçant, dans la mesure du possible, d'élaborer des cours accessibles à distance, compte étant tenu des enseignements tirés concernant les avantages et les inconvénients qui découlaient de l'offre d'une formation en ligne élargie à l'appui des opérations de maintien de la paix. Des informations relatives aux activités en la matière qui avaient été organisées en 2019 et qui étaient estimées pour 2021 ou prévues pour 2022, tant en présentiel que selon des modalités virtuelles ou hybrides, lui ont par ailleurs été transmises (voir tableau II.19). Ces activités n'étaient pas financées au moyen du budget ordinaire.

Tableau II.19
Nombre et type d'activités de formation organisées en 2019, estimées pour 2021 et prévues pour 2022

	2019 (résultat effectif)			*2021 (estimations)*			*2022 (prévisions)*		
	En présentiel	*Modalités virtuelles*	*Modalités hybrides*	*En présentiel*	*Modalités virtuelles*	*Modalités hybrides*	*En présentiel*	*Modalités virtuelles*	*Modalités hybrides*
Activités de formation	65	–	–	3	13	–	59	3	5
Jours de formation	389	–	–	22	139	–	365	15	25

III. Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve

II.105 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour l'ONUST pour 2022 s'élèvent à 38 598 200 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une diminution de 186 400 dollars (0,5 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 5), tableau 5.36).

Tableau II.20
Évolution des ressources financières globales, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	22 974,0	23 034,7	25 966,2	11 317,5	25 630,6	(335,6)
Autres dépenses de personnel	7 028,7	6 168,4	7 112,2	3 035,2	7 025,8	(86,4)
Dépenses de représentation	7,0	1,0	2,8	–	7,0	4,2
Voyages du personnel	364,2	64,5	250,9	32,8	313,0	62,1
Services contractuels	661,5	687,7	660,2	579,5	666,0	5,8

	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2021-2022)*
Frais généraux de fonctionnement	2 859,9	2 919,2	2 870,4	1 263,0	2 485,6	(384,8)
Fournitures et accessoires	520,1	498,6	494,4	216,5	422,0	(72,4)
Mobilier et matériel	1 314,2	1 307,7	1 206,5	258,1	1 354,0	147,5
Aménagement des locaux	153,6	110,9	221,0	5,2	694,2	473,2
Autres objets de dépense	–	22,3	–	–	–	–
Total	**35 883,2**	**34 814,9**	**38 784,6**	**16 707,8**	**38 598,2**	**(186,4)**

Tableau II.21
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Effectif approuvé pour 2021	232	1 SSG, 2 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 71 SM, 148 AL, 2 AN
Suppressions	(3)	1 SM et 2 AL
Réaffectations	–	1 AL
Transferts	–	1 SM
Effectif proposé pour 2022	229	1 SSG, 2 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1, 70 SM, 146 AL, 2 AN

Observations et recommandations concernant les postes

II.106 Les ressources demandées pour 2022 au titre des postes s'élèvent à 25 630 600 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une diminution de 335 600 dollars (1,3 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021. Ces ressources permettraient de financer 229 postes (11 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 70 dans celle du Service mobile, 146 dans celle des agents locaux et 2 dans celle des administrateurs recrutés sur le plan national), soit une diminution de 3 postes (1 dans la catégorie du Service mobile et 2 dans celle des agents locaux) par rapport à 2021 (A/76/6 (Sect. 5), tableaux 5.37 et 5.38). Les changements ci-après sont proposés :

a) **Suppressions**. Il est proposé de supprimer trois postes, à savoir : 1 poste d'assistant(e) administratif(ve) (SM), 1 poste d'agent(e) de sécurité sur le terrain (AL) et 1 poste de technicien(ne) automobile (AL). S'agissant du poste d'assistant(e) administratif(ve), le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, qu'il avait été proposé de le supprimer à l'issue d'un examen des processus métier et des besoins des clients, portant notamment sur les besoins en personnel et les possibilités d'automatisation des procédures de gestion des ressources humaines ;

b) **Réaffectation**. Il est proposé de réaffecter un poste d'assistant(e) en matière de finances (AL) en tant que poste d'assistant(e) aux questions d'environnement. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que, au vu de la nécessité d'incorporer des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités, la mission avait besoin d'un(e) assistant(e) aux questions d'environnement, qui assumerait la responsabilité générale de la planification et de la préparation de toutes les activités et initiatives entreprises en matière d'environnement ainsi que de l'établissement de rapports sur la question, notamment s'agissant de la mise à jour du plan d'action environnemental de la mission ;

c) **Transfert**. Il est proposé de transférer un poste d'assistant(e) aux réclamations (SM) du Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission à la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que ce transfert viserait à optimiser l'utilisation des ressources en personnel, lesquelles étaient limitées, et à permettre à la Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement de mener à bien les activités voulues pour faire avancer son programme de réforme.

Postes vacants, taux de vacance et indemnité de fonctions

II.107 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, au 30 juin 2021, 20 postes étaient vacants à l'ONUST (1 P-5, 1 P-2, 10 SM, 1 AN et 7 postes d'agent(e) des services généraux). On lui a également fait savoir qu'il existait, à la même date, un poste d'assistant(e) administratif(ve) (SM) vacant de longue date, dont la suppression en 2022 avait été proposée.

II.108 Le Comité consultatif a également été informé que trois membres du personnel avaient bénéficié d'indemnités de fonctions pendant plus d'un an, notamment le Chef de mission par intérim, qui s'était vu accorder une indemnité correspondant à la classe D-2 alors qu'il était encore titulaire d'un poste D-1. **Le Comité consultatif espère que de nouvelles précisions seront fournies à l'Assemblée générale lors de l'examen du présent rapport**.

II.109 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour l'ONUST (voir tableau II.22).

Tableau II.22
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	11	18,2	11	18,2	11	6,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	224	5,2	221	8,0	219	5,8

II.110 **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.111 Les ressources demandées pour 2022 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 12 967 600 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une augmentation de 149 200 dollars (1,2 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 5), tableau 5.39). D'après les informations fournies au Comité consultatif, l'augmentation proposée tient à la hausse des dépenses prévues au titre des objets de dépense suivants :

a) Amélioration des locaux : le montant des ressources demandées, qui s'élèvent à 694 200 dollars, fait apparaître une augmentation de 473 200 dollars par

rapport à 2021, en lien avec la réparation de postes d'observation. Le Comité a été informé que les ressources demandées permettraient de moderniser les bureaux à Damas, d'entretenir et d'améliorer les voies d'accès aux postes d'observation des secteurs alpha et bravo, et de réaliser des travaux de remise en état au niveau des postes d'observation du secteur alpha. Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur la répartition, par projet, des ressources demandées (voir tableau II.23) ;

b) Mobilier et matériel : le montant des ressources demandées, qui s'élèvent à 1 354 000 dollars, fait apparaître une augmentation de 147 500 dollars par rapport à 2021, qui s'explique principalement par la mise en œuvre du plan de remplacement des véhicules (voir tableau II.24) ;

c) Voyages du personnel : le montant des ressources demandées, qui s'élèvent à 313 000 dollars, fait apparaître une augmentation de 62 100 dollars devant servir à financer la participation de membres du personnel à des conférences, des réunions, des ateliers et des formations ;

d) Services contractuels : le montant des ressources demandées, qui s'élèvent à 666 000 dollars, fait apparaître une augmentation de 5 800 dollars, en lien avec le financement de cours de formation ;

e) Dépenses de représentation : le montant des ressources demandées, qui s'élèvent à 7 000 dollars, fait apparaître une augmentation de 4 200 dollars, laquelle permettrait de revenir au même niveau de financement qu'avant la pandémie.

Tableau II.23
Répartition des ressources demandées pour l'amélioration des locaux en 2022
(En dollars des États-Unis)

	Projet	*Coût estimatif*
1	Modernisation des bureaux de la Commission mixte d'armistice israélo-syrienne	
1.1	Réaménagement et modernisation des bureaux (réparations structurelles du toit et des murs, travaux de peinture et nouveau faux plafond), les derniers grands travaux d'entretien et d'amélioration remontant à 2011	15 000
1.2	Rénovation et modernisation de la kitchenette mise à la disposition du personnel	10 000
	Total partiel	**25 000**
2	Amélioration des installations d'hébergement au camp Faouar en raison du déploiement de nouveaux observateurs militaires des Nations Unies dans le secteur bravo à la suite de l'ouverture des postes d'observation 57, 58 et 71 en 2021	
2.1	Achat d'un module préfabriqué 1 x 3	26 000
2.2	Travaux d'aménagement liés, entre autres, à l'approvisionnement en électricité et en eau et à la mise en service des installations (préparatifs et coûts de la main-d'œuvre et du matériel compris)	7 000
	Total partiel	**33 000**
3	Travaux de remise en état de cinq postes d'observation situés dans le secteur alpha	
3.1	Les travaux de remise en état des postes d'observation situés dans le secteur alpha concernent notamment, mais pas exclusivement, l'amélioration des infrastructures hydriques et électriques ainsi que le renforcement des clôtures, des portails et des passerelles internes, à des fins sanitaires et sécuritaires	132 200
3.2	Acquisition et installation de citernes à eau (augmentation des capacités de réserve) pour les postes d'observation se trouvant dans le secteur alpha	24 000

	Projet	*Coût estimatif*
3.3	Achat et installation de poteaux d'éclairage (travaux de câblage, de gainage et de construction compris)	50 000
3.4	Installation de piquets à neige (achat, installation et travaux de peinture compris)	50 000
	Total partiel	**256 200**
4	Entretien et amélioration des voies d'accès aux postes d'observation situés dans les secteurs alpha et bravo (10 postes)	
4.1	Installation de voies d'accès en asphalte vers tous les postes d'observation se trouvant dans le secteur alpha ou remise en état des routes existantes (travaux de revêtement, de drainage et autres) et fourniture du matériel nécessaire	205 000
4.2	Installation de voies d'accès en asphalte vers les postes d'observation se trouvant dans le secteur bravo ou remise en état des routes existantes (travaux de revêtement, de drainage et autres) et fourniture du matériel nécessaire	175 000
	Total partiel	**380 000**
	Total	**694 200**

II.112 Ces augmentations seraient en partie compensées par une diminution des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement (384 800 dollars), des autres dépenses de personnel (86 400 dollars) et des fournitures et accessoires (72 400 dollars).

Voyages du personnel

II.113 Les ressources demandées au titre des voyages du personnel s'élèvent à 313 000 dollars. Le Comité consultatif constate que, en 2020, sur la totalité des crédits ouverts, à savoir 364 200 dollars, seulement 64 500 dollars ont été dépensés, ce qui représente une sous-utilisation de 299 700 dollars. Il constate en outre que, pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2021, un montant de 32 800 dollars seulement a été dépensé sur le crédit ouvert de 250 900 dollars, soit un taux d'utilisation de 13 %. **Compte tenu de cette tendance à la sous-utilisation des crédits, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (soit 31 300 dollars) les ressources demandées au titre des voyages du personnel**.

II.114 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe II.113 et au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Plan de remplacement des véhicules

II.115 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'ONUST possédait 136 véhicules et que 4 d'entre eux seraient remplacés en 2022. Des informations concernant le plan d'acquisition de véhicules lui ont par ailleurs été fournies (voir tableau II.24).

Tableau II.24
Plan d'acquisition de véhicules (2021-2025)

Numéro d'article	*Constructeur/modèle/type*	*Origine*	*2021*	*2022*	*2023*	*2024*	*2025*	*Total*	*Kilométrage moyen et ancienneté au moment du remplacement*	
									Kilométrage	*Ancienneté (années)*
1	Véhicule utilitaire blindé, usage général, diesel, volant à droite, 4x4	Transfert depuis l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour	7					7	168,663	13,5
2	Véhicule utilitaire blindé, usage général, diesel, volant à droite, 4x4	Contrat-cadre		2	8	4	2	16	168,663	13,5
3	Berline, VIP, grand format	Achat local			1			1	132,477	12,7
4	Berline, grand format	Achat local			2			2	187,084	15,3
5	Véhicule utilitaire, usage général, format moyen, diesel, volant à droite, 4x4	Contrat-cadre	4		5	6	9	24	267,237	15,0
6	Minibus	Achat local	3	2				5	193,421	15,2
7	Camion, transport de marchandises, porte-conteneurs	Contrat-cadre				1		1	92,500	25,7
8	Véhicule utilitaire, double cabine, pick-up	Contrat-cadre					8	8	221,636	15,6
9	Fourgon, isolé, transport de marchandises	Contrat-cadre					4	4	177,621	10,0
10	Chariot élévateur, 3 tonnes	Transfert depuis l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour	2					2	–	23,0
11	Chariot élévateur, 5 tonnes	Contrat-cadre			1			1	–	30,1
Total			**16**	**4**	**17**	**11**	**23**	**71**		

IV. Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan

II.116 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire pour l'UNMOGIP pour 2022 s'élèvent à 10 312 600 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une diminution de 103 300 dollars (1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 5), tableau 5.45 ; voir également A/75/7, par. II.93).

Tableau II.25
Évolution des ressources financières globales, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	6 065,2	5 118,5	5 750,7	2 550,7	5 750,7	–
Autres dépenses de personnel	1 577,5	1 474,9	1 687,2	716,8	1611,7	(75,5)
Dépenses de représentation	14,5	–	7,9	0,5	7,9	–
Consultants	19,7	1,2	–	0,5	–	–
Voyages du personnel	315,5	165,5	226,3	201,6	333,7	107,4
Services contractuels	201,1	292,9	353,4	146,6	357,3	3,9
Frais généraux de fonctionnement	1 578,6	1 760,0	1 285,1	823,4	1 225,4	(59,7)
Fournitures et accessoires	463,5	265,3	382,5	222,8	335,2	(47,3)
Mobilier et matériel	626,0	775,5	722,8	87,2	690,7	(32,1)
Autres objets de dépense	–	(2,8)	–	–	–	–
Total	**10 861,6**	**9 851,2**	**10 415,9**	**4 750,1**	**10 312,6**	**(103,3)**

Tableau II.26
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Effectif approuvé pour 2020	74	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 22 SM, 49 AL
Effectif proposé pour 2021	74	D-2, 1 P-5, 1 P-4, 22 SM, 49 AL

Observations et recommandations concernant les postes

II.117 Les ressources demandées pour les postes pour 2022 s'élèvent à 5 750 700 dollars avant actualisation des coûts et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Ces ressources permettraient de maintenir 74 postes (3 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 22 dans le Service mobile et 49 dans la catégorie des agents locaux).

Postes vacants et taux de vacance

II.118 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, au 30 juin 2021, cinq postes étaient vacants (1 P-4, 3 SM et 1 AL).

II.119 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour l'UNMOGIP (voir tableau II.27).

Tableau II.27
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	3	3.1	3	33,3	3	1,0
Agents des services généraux et des catégories apparentées	71	7,4	71	9,7	71	4,6

II.120 **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée**.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.121 Les ressources demandées pour 2022 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 4 561 900 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une diminution de 103 300 dollars (2,2 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 5), tableau 5.48). Cette diminution s'explique par la réduction des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel (75 500 dollars), des frais généraux de fonctionnement (59 700 dollars), des fournitures et accessoires (47 300 dollars) et du mobilier et matériel (32 100 dollars), et est en partie contrebalancée par une augmentation des ressources nécessaires au titre des voyages du personnel (107 400 dollars), qui tient aux déplacements que doivent effectuer les observateurs militaires au sein de la mission pour enquêter sur les violations présumées du cessez-le-feu et à l'organisation de visites sur le terrain, ainsi qu'au titre des services contractuels nécessaires en matière de traitement des données (3 900 dollars).

Voyages du personnel

II.122 Les ressources demandées au titre des voyages du personnel s'élèvent à 333 700 dollars. Le Comité consultatif constate que, en 2020, sur la totalité des crédits ouverts, à savoir 165 500 dollars, seulement 315 500 dollars ont été dépensés, ce qui représente une sous-utilisation de 150 000 dollars. **Bien qu'étant conscient de la nécessité d'effectuer des voyages dans la zone de la mission pour mener à bien les tâches prescrites, le Comité consultatif estime que, compte tenu de la sous-utilisation des crédits constatée en 2020, le montant des ressources demandées au titre des voyages du personnel pour 2022 n'est pas pleinement justifié. Il recommande donc de le réduire de 10 % (soit 33 400 dollars)**.

II.123 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe II.122 et au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Chapitre 6
Utilisations pacifiques de l’espace

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	3 921 300
Dépenses de 2020	3 876 600
Crédits ouverts pour 2021	4 493 600
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	4 493 600
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	1 089 300
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	1 139 700
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022[a]	1 445 200
Montant prévu des contributions en nature pour 2022	741 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c’est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Contributions extrabudgétaires en espèces prévues.

II.124. Les ressources qu’il est proposé d’inscrire au budget ordinaire pour le Bureau des affaires spatiales pour 2022 s’élèvent à 4 493 600 dollars avant actualisation des coûts et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 6), tableau 6.2). On trouvera des informations sur l’évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau II.39.

II.125. Le Bureau devrait également recevoir des contributions en nature estimées à 741 000 dollars pour 2022. Le Secrétaire général indique que le montant de ces contributions correspond aux coûts afférents au personnel détaché à titre gracieux auprès du Bureau et aux installations de conférence, services de réunion, services d’hébergement et de restauration mis à la disposition des participants, et aux services de transport et autres services contractuels fournis à titre gracieux pour les ateliers, les cours, les séminaires et autres activités organisés par le Bureau (ibid., par. 6.43).

Tableau II.28
Tableau d’effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	23	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1 et 5 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	23	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 7 P-4, 4 P-3, 3 P-2/1 et 5 G(AC)
Ressources extrabudgétaires[a]		
Effectif estimé pour 2021	7	2 P-3, 2 P-2/1 et 3 G(AC)
Effectif prévu pour 2022	7	2 P-3, 2 P-2/1 et 3 G(AC)

[a] L’organigramme pour 2022 comprend également trois postes d’administrateur(trice) auxiliaire (P-2/1) et sept postes occupés par du personnel détaché à titre gracieux.

Observations et recommandations concernant les postes

II.126. Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 au titre des postes s'élèvent à 3 590 800 dollars avant actualisation des coûts et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Ces ressources permettraient de maintenir 23 postes (18 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 5 dans celle des agents des services généraux et des catégories apparentées), ce qui ne représente aucun changement par rapport à 2021 [A/76/6 (Sect. 6), tableau 6.4].

Postes vacants et taux de vacance

II.127. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif qu'au 30 juin 2021, trois postes étaient vacants (1 D-1, 1 P-3 et 1 P-2/1). Le Comité a également été informé que le poste D-1 était vacant depuis le 1er juillet 2019. Selon les informations communiquées, ce poste n'a pas pu être pourvu en 2020 en raison de problèmes de liquidités ; cependant, l'évaluation des candidatures était en cours au 25 juin 2021. **Le Comité consultatif compte que l'Assemblée générale sera informée de l'état d'avancement du recrutement pour le poste D-1 lorsqu'elle examinera le présent rapport et que le prochain projet de budget contiendra des informations actualisées à ce sujet**.

II.128. Le Comité consultatif a également reçu des informations sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés pour 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 au titre du chapitre 6 (voir le tableau II.29).

Tableau II.29
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	18	5,6	18	7,9	18	14,3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	5	0,0	5	0,0	5	0,3

II.129. **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

II.130. Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 902 800 dollars avant actualisation des coûts et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021 [A/76/6 (Sect. 6), tableau 6.7].

II.131. Les ressources demandées tiennent toutefois compte des changements suivants : une augmentation de 37 600 dollars à la rubrique Services contractuels pour financer les coûts afférents à la plateforme d'apprentissage en ligne, au tableau de bord des inscriptions et au recueil de solutions spatiales, ainsi que les ressources consacrées à l'impression des documents et aux supports de sensibilisation. Cette

augmentation serait compensée par des réductions aux rubriques Subventions et contributions (30 000 dollars), Consultants (6 400 dollars) et Voyages du personnel (1 200 dollars) (ibid., tableau 6.2).

Services contractuels

II.132. Le montant des crédits demandés au titre des services contractuels s'élève à 173 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 37 600 dollars (27,6 %) par rapport au crédit ouvert pour 2021. Le Comité consultatif a été informé que les ressources demandées serviraient à financer : a) les services d'assistance pour les postes de travail et les services liés à Unite Identity (58 300 dollars) ; b) les services informatiques, la maintenance des logiciels et l'assurance qualité liée au site Web du Bureau et aux bases de données connexes ; les coûts afférents à la plateforme d'apprentissage en ligne et au tableau de bord numérique qui doivent être mis en place pour moderniser la réception et le traitement des demandes d'enregistrement ; les frais d'hébergement et les services liés aux différents outils du Bureau ; une évaluation du système informatique du Bureau (94 600 dollars) ; c) les services d'impression externe pour les publications et les supports de sensibilisation (10 300 dollars) ; d) d'autres services spécialisés (10 700 dollars).

II.133. Le Comité consultatif constate que, sur la totalité des crédits ouverts pour 2020, à savoir 56 500 dollars, seulement 44 000 dollars ont été dépensés, ce qui ce qui représente une sous-utilisation de 12 500 dollars. D'après les informations reçues, il constate également que, pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 2021, un montant de 27 600 dollars a été dépensé sur le crédit ouvert de 136 300 dollars, soit un taux d'utilisation de 20,2 %. **Compte tenu de cette tendance à la sous-utilisation des crédits, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (soit 17 400 dollars) le montant des ressources demandées au titre des services contractuels**.

Voyages du personnel

II.134. Les ressources demandées au titre des voyages du personnel s'élèvent à 97 400 dollars. Le Comité consultatif constate que, sur la totalité des crédits ouverts à la rubrique Voyages du personnel pour 2020, à savoir 77 200 dollars, seulement 100 dollars ont été dépensés, ce qui représente une sous-utilisation de 77 100 dollars. Au vu des informations reçues, il constate également que, pour la période allant du 1er janvier au 31 mai 2021, un montant de 2 200 dollars seulement a été dépensé sur le crédit ouvert de 98 600 dollars, soit un taux d'utilisation de 2,2 %. **Compte tenu de cette tendance à la sous-utilisation des crédits, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (soit 9 700 dollars) les ressources demandées au titre des voyages du personnel**.

Consultants

II.135. Les ressources demandées à la rubrique Consultants s'élèvent à 80 600 dollars. Les informations fournies au Comité consultatif indiquent que les montants demandés permettraient de couvrir les coûts afférents à l'emploi de deux consultants, dont les compétences spécialisées serviraient à poursuivre : a) l'élaboration de programmes d'études, de guides et de formations ; b) la création de contenus structurés pour le répertoire d'informations sur les technologies, les applications et les données spatiales. Le Comité consultatif note que, pour la période du 1er janvier au 31 mai 2021, aucune dépense n'a été engagée au titre des crédits ouverts pour les consultants, à savoir 87 000 dollars. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (soit 8 100 dollars) les ressources demandées au titre des consultants**.

II.136. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes II.133 à II.135 et au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Centres régionaux

II.137. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les ressources demandées à la rubrique Subventions et contributions, qui s'élèvent à 390 900 dollars, comprennent un montant de 65 000 dollars qui doit servir à financer le fonctionnement des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales. Une seule subvention est accordée chaque année aux centres régionaux au titre du budget ordinaire : les centres régionaux situés en Inde, en Jordanie, au Maroc et au Nigéria reçoivent chacun 15 000 dollars, et le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui possède des campus au Brésil et au Mexique, reçoit 20 000 dollars. Tous les autres coûts associés à la réalisation des objectifs des centres régionaux sont entièrement pris en charge par les pays contributeurs. Aucune subvention n'est versée au centre régional hébergé par l'Université Beihang à Beijing, qui est intégralement financé par les contributeurs du centre.

II.138. Le Comité consultatif a également été informé que les subventions accordées par le Bureau dans le cadre du programme étaient généralement utilisées par les centres régionaux pour financer les frais de voyage et d'hébergement des participants sélectionnés pour suivre l'un des programmes d'études supérieures de neuf mois offerts sur place. Pour que les centres régionaux puissent recevoir une subvention, un compte rendu de l'utilisation des fonds doit être dûment établi avant le prochain versement. En outre, les cours proposés par les centres régionaux doivent être accessibles aux non-ressortissants. En 2022, seuls 65 000 dollars ont été inscrits au budget, car le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie occidentale, situé en Jordanie, ne devrait pas demander de subvention en 2022.

II.139. Le Comité consultatif a en outre été informé que le principal objectif des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU était de renforcer les compétences et les connaissances des enseignants universitaires, des chercheurs et des spécialistes des sciences appliquées au moyen de théories rigoureuses, de travaux de recherches, d'applications pratiques, d'exercices sur le terrain et de projets pilotes portant sur des aspects des sciences et des techniques spatiales qui peuvent contribuer au développement durable dans chaque pays.

Questions diverses

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

II.140. Le Secrétaire général indique qu'en 2020, afin d'atténuer les effets de la pandémie de COVID-19, le Bureau a notamment mené des activités visant à renforcer les capacités des pays en matière d'utilisation de solutions spatiales aux fins de la réduction des risques de catastrophe et des interventions d'urgence, en détachant deux experts recrutés sur le plan local dans les agences de gestion des catastrophes des pays concernés plutôt que de dépêcher une équipe de spécialistes dans ces pays. Pour 2022, le Bureau prévoit de faire davantage appel aux experts nationaux, lorsque cela sera possible, en vue d'assurer la continuité des services [A/76/6 (Sect. 6), par. 6.10 et 6.24]. **Le Comité consultatif se félicite que le Bureau ait fait appel à des experts recrutés sur le plan local et l'encourage à y recourir davantage à l'avenir. Le Comité consultatif compte que des informations à ce sujet figureront dans le prochain budget**.

II.141. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif qu'en raison de la pandémie, le Bureau avait été contraint de reporter plusieurs activités de 2020 à 2021 et 2022, tout en honorant les engagements pris envers les États Membres hôtes avant l'apparition de la COVID-19. Étant donné que les activités ont été reportées soit à la demande expresse des gouvernements hôtes soit parce que le format virtuel n'était pas adapté aux formations, le Bureau prévoit que seules une ou deux des activités planifiées en 2022 seront maintenues dans un format virtuel, tandis que les autres se tiendront en personne comme prévu initialement, jusqu'à ce que toutes les activités reportées soient menées à bien. Le Comité a également été informé qu'il n'était pas prévu d'augmenter le nombre d'activités financées au titre du budget ordinaire, car l'augmentation proposée des activités de formation serait financée au moyen de ressources extrabudgétaires.

Assistance aux pays touchés par les catastrophes naturelles et les changements climatiques

II.142. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les activités du Bureau visant à apporter une assistance aux pays touchés par les catastrophes naturelles et les changements climatiques étaient exécutées par le Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence. Le Comité a également été informé que les activités d'assistance comprenaient le partage de conseils et de pratiques recommandées, l'organisation d'ateliers et de réunions d'experts et la conduite de missions techniques consultatives, ainsi que la fourniture d'une aide aux pays pour leur permettre d'accéder à des mécanismes créés par la communauté spatiale, tels que la Charte internationale « Espace et catastrophes majeures » et le Service de gestion des urgences de Copernicus, ou de devenir des utilisateurs autorisés de ces dispositifs. La majorité des activités de formation et des missions techniques consultatives qu'il est prévu d'organiser sur l'utilisation des techniques spatiales pour la gestion des catastrophes sont financées par des ressources extrabudgétaires.

Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales

II.143. Ayant demandé des précisions sur la mise à disposition de ressources suffisantes pour les services fonctionnels pour les réunions, en particulier pour celles du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, le Comité consultatif a été informé que le budget permettait de couvrir les services de réunion (chapitre 2) et les services que le Bureau des affaires spatiales (chapitre 6) fournit au Groupe de travail dans le cadre des sessions ordinaires du programme de travail du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses deux organes subsidiaires. **Le Comité consultatif compte que des informations complémentaires seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et qu'elles figureront dans le prochain projet de budget**.

Tableau II.30

Chapitre 3 (Affaires politiques) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Quotes-parts hors budget ordinaire*[c]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*[a]	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*[b]	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	56 670,4	54 673,2	58 081,8	25 981,9	58 170,5	88,7	7 491,4	7 000,8	7 179,9	179,1	27 666,2	31 692,1	31 604,9	(87,2)	89 830,7	96 774,7	96 955,3	180,6
Autres dépenses de personnel	557,3	1 292,4	558,4	422,0	558,4	–	20,7	52,2	52,2	–	13 156,4	15 848,8	15 848,8	–	14 469,5	16 459,4	16 459,4	–
Dépenses de représentation	25,6	9,5	9,5	–	9,5	–	6,2	10,0	10,0	–	–	–	–	–	15,7	19,5	19,5	–
Consultants	39,6	743,4	31,9	262,6	31,9	–	–	–	–	–	3 582,8	5 208,8	5 208,8	–	4 326,2	5 240,7	5 240,7	–
Experts	–	20,7	–	22,9	–	–	–	–	–	–	55,9	–	–	–	76,5	–	–	–
Voyages des représentants	660,5	59,5	667,7	–	600,9	(66,8)	–	–	–	–	(299,2)	2 124,6	2 124,6	–	(239,7)	2 792,3	2 725,5	(66,8)
Voyages du personnel	1 123,1	524,1	741,4	538,1	773,8	32,4	135,8	239,3	239,4	0,1	771,7	8 178,2	8 178,2	–	1 431,7	9 158,9	9 191,4	32,5
Services contractuels	1 048,5	1 271,3	1 034,2	354,7	1 229,5	195,3	43,5	61,4	64,4	3,0	2 279,4	4 775,7	4 729,6	(46,1)	3 594,2	5 871,3	6 023,5	152,2
Frais généraux de fonctionnement	1 052,3	1 084,1	1 062,0	417,7	1 006,9	(55,1)	806,6	877,4	911,3	33,9	3 832,3	8 802,5	8 761,3	(41,2)	5 723,0	10 741,9	10 679,5	(62,4)
Fournitures et accessoires	117,0	58,4	84,3	30,8	89,6	5,3	96,4	77,3	33,9	(43,4)	60,0	–	–	–	214,8	161,6	123,5	(38,1)
Mobilier et matériel	148,0	272,9	156,7	147,7	161,1	4,4	152,1	140,3	186,3	46,0	63,1	401,7	401,7	–	488,2	698,7	749,1	50,4
Aménagement des locaux	–	82,2	–	1,5	–	–	–	–	–	–	5,0	–	–	–	87,2	–	–	–
Subventions et contributions	–	7,9	–	46,1	–	–	–	–	–	–	17 454,3	11 177,5	11 154,8	(22,7)	17 462,2	11 177,5	11 154,8	(22,7)
Autres objets de dépense	–	(2,7)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(2,7)	–	–	–
Autres dépenses[d]	711 781,8	700 323,1	730 359,8	331 233,7	730 666,3	306,5	–	–	–	–	13 246,3	21 075,1	11 241,4	(9 833,7)	713 569,4	751 434,9	741 907,7	(9 527,2)
Total	**773 224,1**	**760 420,2**	**792 787,7**	**359 459,6**	**793 298,4**	**510,7**	**8 752,6**	**8 458,7**	**8 677,4**	**218,7**	**81 874,0**	**109 285,0**	**99 254,1**	**(10 030,9)**	**851 046,8**	**910 531,4**	**901 229,9**	**(9 301,5)**

[a] Y compris des dépenses d'un montant de 1 727 200 dollars financées au titre des engagements que l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter en application du paragraphe 1 a) de sa résolution 74/265 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires pour 2020.

[b] Y compris des dépenses d'un montant de 781 800 dollars financées au titre des engagements que l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter en application du paragraphe 1 a) de sa résolution 75/255 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires pour 2021.

[c] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d'appui, court du 1er juillet au 30 juin.

[d] Chiffres concernant les missions politiques spéciales.

Tableau II.31

Chapitre 3 : évolution des ressources financières globales du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*[a]	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*[b]	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	43 187,6	41 806,7	43 860,8	19 337,3	43 860,8	–	16 073,3	14 704,6	14 704,6	–	57 880,0	58 565,4	58 565,4	–
Autres dépenses de personnel	446,7	1 260,7	450,3	410,8	450,3	–	5 247,5	7 765,9	7 765,9	–	6 508,2	8 216,2	8 216,2	–
Dépenses de représentation	17,2	9,3	6,7	–	6,7	–		–	–	–	9,3	6,7	6,7	–
Consultants	33,0	546,4	26,5	262,6	26,5	–	2 186,6	2 148,4	2 148,4	–	2 733,0	2 174,9	2 174,9	–
Experts	–	20,7	–	22,9	–	–	16,3	–	–	–	37,0	–	–	–
Voyages des représentants	660,5	59,5	667,7	–	600,9	(66,8)	(90,0)	–	–	–	(30,5)	667,7	600,9	(66,8)
Voyages du personnel	721,1	445,8	473,4	462,8	473,4	–	421,3	2 131,2	2 131,2	–	867,1	2 604,6	2 604,6	–
Services contractuels	657,7	1 012,9	665,0	193,6	865,0	200,0	843,6	1 913,6	1 913,6	–	1 856,5	2 578,6	2 778,6	200,0
Frais généraux de fonctionnement	488,6	540,8	487,8	70,3	463,8	(24,0)	1 795,9	4 312,8	4 312,8	–	2 336,7	4 800,6	4 776,6	(24,0)
Fournitures et accessoires	17,8	6,2	15,8	5,8	15,8	–	39,4	–	–	–	45,6	15,8	15,8	–
Mobilier et matériel	36,5	135,7	30,9	–	30,9	–	3,7	300,9	300,9	–	139,4	331,8	331,8	–
Aménagement des locaux	–	0,2	–	–	–	–	5,0	–	–	–	5,2	–	–	–
Subventions et contributions	–	7,9	–	46,1	–	–	7 571,3	3 055,7	3 055,7	–	7 579,2	3 055,7	3 055,7	–
Autres objets de dépense	–	0,4	–	–	–	–	–	–	–	–	0,4	–	–	–
Total	**46 266,7**	**45 853,4**	**46 684,9**	**20 812,2**	**46 794,1**	**109,2**	**34 113,9**	**36 333,1**	**36 333,1**	**-**	**79 967,3**	**83 018,0**	**83 127,2**	**109,2**

[a] Y compris des dépenses d'un montant de 1 535 400 dollars financées au titre des engagements que l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter en application du paragraphe 1 a) de sa résolution 74/265 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires pour 2020.

[b] Y compris des dépenses d'un montant de 781 800 dollars financées au titre des engagements que l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter en application du paragraphe 1 a) de sa résolution 75/255 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires pour 2021.

Tableau II. 32

Chapitre 3 : évolution des ressources financières globales du Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	8 397,1	7 930,1	8 836,5	4 210,5	8 925,2	88,7	7 930,1	8 836,5	8 925,2	88,7
Autres dépenses de personnel	44,7	24,1	45,3	11,0	45,3	–	24,1	45,3	45,3	–
Dépenses de représentation	8,4	0,2	2,8	–	2,8	–	0,2	2,8	2,8	–
Voyages du personnel	192,7	44,3	130,7	68,6	163,0	32,3	44,3	130,7	163,0	32,3
Services contractuels	225,9	136,5	212,7	112,1	208,1	(4,6)	136,5	212,7	208,1	(4,6)
Frais généraux de fonctionnement	532,7	505,1	543,0	329,5	511,9	(31,1)	505,1	543,0	511,9	(31,1)
Fournitures et accessoires	86,9	47,4	57,2	23,6	62,5	5,3	47,4	57,2	62,5	5,3
Mobilier et matériel	92,5	110,8	95,3	144,4	99,7	4,4	110,8	95,3	99,7	4,4
Aménagement des locaux	–	80,8	–	–	–	–	80,8	–	–	–
Autres objets de dépense	–	(2,5)	–	–	–	–	(2,5)	–	–	–
Total	**9 580,9**	**8 876,9**	**9 923,5**	**4 899,8**	**10 018,5**	**95,0**	**8 876,9**	**9 923,5**	**10 018,5**	**95,0**

Tableau II.33

Chapitre 3 : évolution des ressources financières globales du Registre de l'Organisation des Nations Unies concernant les dommages causés par la construction du mur dans le Territoire palestinien occupé, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	2 541,5	2 619,5	2 848,6	1 289,4	2 848,6	–	–	–	–	–	2 619,5	2 848,6	2 848,6	–
Autres dépenses de personnel	61,2	7,6	62,8	–	62,8	–	–	–	–	–	7,6	62,8	62,8	–
Consultants	6,6	5,1	5,4		5,4	–	–	–	–	–	5,1	5,4	5,4	–
Voyages du personnel	108,2	5,8	71,0	–	71,1	0,1	–	–	–	–	5,8	71,0	71,1	0,1
Services contractuels	160,5	116,2	147,4	42,2	147,3	(0,1)	–	–	–	–	116,2	147,4	147,3	(0,1)
Frais généraux de fonctionnement	11,4	19,0	11,6	1,7	11,6	–	–	–	–	–	19,0	11,6	11,6	–
Fournitures et accessoires	6,2	4,6	5,7	1,3	5,7	–	–	–	–	–	4,6	5,7	5,7	–
Mobilier et matériel	19,0	26,4	30,5	3,2	30,5	–	–	–	–	–	26,4	30,5	30,5	–
Aménagement des locaux	–	1,2	–	1,5	–	–	–	–	–	–	1,2	–	–	–
Subventions et contributions	–	0,1	–	–	–	–	223,0	200,0	200,0	–	223,1	200,0	200,0	–
Autres objets de dépense	–	(0,6)	–	–	–	–	–	–	–	–	(0,6)	–	–	–
Total	**2 914,6**	**2 804,9**	**3 183,0**	**1 339,2**	**3 183,0**	–	**223,0**	**200,0**	**200,0**	–	**3 027,9**	**3 383,0**	**3 383,0**	**–**

Tableau II.34

Chapitre 3 : évolution des ressources financières globales du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	1 056,2	848,6	1 026,8	440,6	1 026,8	–	7 491,4	7 000,8	7 179,9	179,1	310,1	143,6	56,4	(87,2)	8 650,1	8 171,2	8 263,1	91,9
Autres dépenses de personnel	4,7	–	–	–	–	–	20,7	52,2	52,2	–	171,0	108,0	108,0	–	191,7	160,2	160,2	–
Dépenses de représentation	–	–	–	–	–	–	6,2	10,0	10,0	–	–	–	–	–	6,2	10,0	10,0	–
Voyages du personnel	7,3	–	4,8	–	4,8	–	135,8	239,3	239,4	0,1	5,7	–	–	–	141,5	244,1	244,2	0,1
Services contractuels	–	–	4,7	–	4,7	–	43,5	61,4	64,4	3,0	40,0	239,2	193,1	(46,1)	83,5	305,3	262,2	(43,1)
Frais généraux de fonctionnement	5,8	4,9	5,8	8,3	5,8	–	806,6	877,4	911,3	33,9	21,5	63,2	22,0	(41,2)	833,0	946,4	939,1	(7,3)
Fournitures et accessoires	4,2	–	3,9	0,0	3,9	–	96,4	77,3	33,9	(43,4)	–	–	–	–	96,4	81,2	37,8	(43,4)
Mobilier et matériel	–	–	–	–	–	–	152,1	140,3	186,3	46,0	–	–	–	–	152,1	140,3	186,3	46,0
Subventions et contributions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	80,0	98,1	75,4	(22,7)	80,0	98,1	75,4	(22,7)
Total	**1 078,2**	**853,5**	**1 046,0**	**449,0**	**1 046,0**	**–**	**8 752,6**	**8 458,7**	**8 677,4**	**218,7**	**628,2**	**652,1**	**454,9**	**(197,2)**	**10 234,4**	**10 156,8**	**10 178,3**	**21,5**

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d'appui, court du 1er juillet au 30 juin.

Tableau II.35

Chapitre 3 : évolution des ressources financières globales du Bureau de lutte contre le terrorisme, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*[a]	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	1 488,0	1 468,2	1 509,1	704,1	509,1	–	11 282,8	16 843,9	16 843,9	–	12 750,9	18 353,0	18 353,0	–
Autres dépenses de personnel	–	–	–	0,1		–	7 737,9	7 974,9	7 974,9	–	7 737,9	7 974,9	7 974,9	–
Consultants	–	191,8	–	–	–	–	1 396,2	3 060,4	3 060,4	–	1 588,0	3 060,4	3 060,4	–
Experts	–	–	–	–	–	–	39,6			–	39,6	–	–	–
Voyages des représentants	–	–	–	–	–	–	(209,2)	2 124,6	2 124,6	–	(209,2)	2 124,6	2 124,6	–
Voyages du personnel	93,8	28,2	61,5	6,7	61,5	–	344,7	6 047,0	6 047,0	–	372,9	6 108,5	6 108,5	–
Services contractuels	4,4	5,7	4,4	6,8	4,4	–	1 395,8	2 622,9	2 622,9	–	1 401,4	2 627,3	2 627,3	–
Frais généraux de fonctionnement	13,8	14,3	13,8	7,9	13,8	–	2 014,9	4 426,5	4 426,5	–	2 029,2	4 440,3	4 440,3	–
Fournitures et accessoires	1,9	0,3	1,7	–	1,7	–	20,6	–	–	–	20,9	1,7	1,7	–
Mobilier et matériel	–	–	–	0,0	–	–	59,4	100,8	100,8	–	59,4	100,8	100,8	–
Subventions et contributions	–	–	–	–	–	–	9 580,0	7 823,7	7 823,7	–	9 580,0	7 823,7	7 823,7	–
Total	**1 601,9**	**1 708,4**	**1 590,5**	**725,7**	**1 590,5**	–	**33 662,5**	**51 024,7**	**51 024,7**	–	**35 370,9**	**52 615,2**	**52 615,2**	–

[a] Y compris des dépenses d'un montant de 191 800 dollars financées au titre des engagements que l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à contracter en application du paragraphe 1 a) de sa résolution 74/265 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires pour 2020.

Tableau II.36

Chapitre 4 (Désarmement) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	9 529,3	9 986,4	9 697,9	4 930,7	9 681,5	(16,4)	3 368,5	3 576,3	3 022,7	(553,6)	13 354,9	13 274,2	12 704,2	(570,0)
Autres dépenses de personnel	252,9	175,1	252,4	54,7	252,4	–	359,0	1 006,4	730,3	(276,1)	534,1	1 258,8	982,7	(276,1)
Dépenses de représentation	4,8	–	1,8	–	1,8	–	–	–	–	–	–	1,8	1,8	–
Consultants	146,0	182,6	171,5	31,0	141,3	(30,2)	907,5	1 032,8	634,5	(398,3)	1 090,1	1 204,3	775,8	(428,5)
Experts	1 590,6	399,6	1 083,4	58,0	548,0	(535,4)	–	398,5	498,4	99,9	399,6	1 481,9	1 046,4	(435,5)
Voyages du personnel	212,6	5,8	139,7	32,4	139,7		40,3	406,4	301,0	(105,4)	46,1	546,1	440,7	(105,4)
Services contractuels	127,8	181,7	129,7	22,5	129,7	–	2 951,3	5 097,8	3 089,3	(2 008,5)	3 133,0	5 227,5	3 219,0	(2 008,5)
Frais généraux de fonctionnement	279,3	364,9	279,8	84,7	279,8	–	874,2	1 952,7	922,1	(1 030,6)	1 239,1	2 232,5	1 201,9	(1 030,6)
Fournitures et accessoires	12,1	1,5	11,0	3,4	11,0	–	3,6	1,0	1,0	-	5,1	12,0	12,0	–
Mobilier et matériel	93,5	140,3	79,7	2,0	79,7	–	45,7	53,8	55,1	1,3	186,0	133,5	134,8	1,3
Subventions et contributions	996,1	991,1	1 012,3	295,5	1 377,2	364,9	1 988,5	3 093,1	2 345,1	(748,0)	2 979,6	4 105,4	3 722,3	(383,1)
Autres objets de dépense	–	(0,4)	–	–	–	–	0,9	–	–	–	0,5	–	–	–
Total	**13 245,0**	**12 428,7**	**12 859,2**	**5 515,1**	**12 642,1**	**(217,1)**	**10 539,6**	**16 618,8**	**11 599,5**	**(5 019,3)**	**22 968,3**	**29 478,0**	**24 241,6**	**(5 236,4)**

Tableau II.37

Chapitre 5 (Opérations de maintien de la paix) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Quotes-parts hors budget ordinaire*				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	34 522,2	33 057,9	37 276,7	16 253,0	36 941,1	(335,6)	81 971,7	83 498,0	84 702,8	1 204,8	9 697,4	15 105,1	15 105,1	–	124 727,0	135 879,8	136 749,0	869,2
Autres dépenses de personnel	8 663,5	7 676,9	8 854,9	3 823,2	8 693,0	(161,9)	648,0	768,0	803,8	35,8	1 391,0	452,0	452,0	–	9 715,9	10 074,9	9 948,8	(126,1)
Dépenses de représentation	25,1	9,2	12,1	0,5	16,3	4,2	–	–	–	–	12,5	–	–	–	21,7	12,1	16,3	4,2
Consultants	19,7	17,6	–	0,5	–	–	502,4	274,0	275,2	1,2	1 132,6	1 184,3	1 076,1	(108,2)	1 652,6	1 458,3	1 351,3	(107,0)
Voyages du personnel	717,0	232,2	501,9	241,9	671,4	169,5	1 956,3	3 465,2	3 466,0	0,8	942,0	1 025,2	1 025,2	–	3 130,5	4 992,3	5 162,6	170,3
Services contractuels	1 003,5	1 044,5	1 156,0	752,2	1 165,7	9,7	2 524,9	2 136,7	2 337,1	200,4	500,3	526,9	526,9	–	4 069,7	3 819,6	4 029,7	210,1
Frais généraux de fonctionnement	4 509,6	4 734,6	4 226,5	2 098,8	3 782,0	(444,5)	103,2	284,7	337,1	52,4	2 193,0	1 364,6	1 360,3	(4,3)	7 030,8	5 875,8	5 479,4	(396,4)
Fournitures et accessoires	1 048,4	764,8	934,9	439,4	815,2	(119,7)	5,0	2,5	0,3	(2,2)	15,8	66,4	66,4	–	785,6	1 003,8	881,9	(121,9)
Mobilier et matériel	1 940,2	2 088,7	1 929,3	345,3	2 044,7	115,4	–	–	–	–	6,1	–	–	–	2 094,8	1 929,3	2 044,7	115,4
Aménagement des locaux	153,6	110,9	221,0	5,2	694,2	473,2	–	–	–	–	–	–	–	–	110,9	221,0	694,2	473,2
Subventions et contributions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	54 470,3	57 063,9	57 063,9	–	54 470,3	57 063,9	57 063,9	–
Autres objets de dépense	–	19,6	–	–	–	–	–	188,9	195,8	6,9	–	–	–	–	19,6	188,9	195,8	6,9
Total	**52 602,8**	**49 756,9**	**55 113,3**	**23 960,0**	**54 823,6**	**(289,7)**	**87 711,5**	**90 618,0**	**92 118,1**	**1 500,1**	**70 361,0**	**76 788,4**	**76 675,9**	**(112,5)**	**207 829,4**	**222 519,7**	**223 617,6**	**1 097,9**

Tableau II.38

Chapitre 5 : évolution des ressources financières globales du Département des opérations de paix, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Quotes-parts hors budget ordinaire*				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	5 483,0	4 904,7	5 559,8	2 384,9	5 559,8	–	81 971,7	83 498,0	84 702,8	1 204,8	9 697,4	15 105,10	15 105,1	–	96 573,8	104 162,9	105 367,7	1 204,8
Autres dépenses de personnel	57,3	33,6	55,5	71,2	55,5	–	648,0	768,0	803,8	35,8	1 391,0	452,0	452,0	–	2 072,6	1 275,5	1 311,3	35,8
Dépenses de représentation	3,6	8,2	1,4	–	1,4	–	–	–	–	–	12,5	–	–	–	20,7	1,4	1,4	–
Consultants	–	16,4	–	–	–	–	502,4	274,0	275,2	1,2	1 132,6	1 184,3	1 076,1	(108,2)	1 651,4	1 458,3	1 351,3	(107,0)
Voyages du personnel	37,3	2,2	24,7	7,4	24,7	–	1 956,3	3 465,2	3 466,0	0,8	942,0	1 025,2	1 025,2	–	2 900,5	4 515,1	4 515,9	0,8
Services contractuels	140,9	63,9	142,4	26,1	142,4	–	2 524,9	2 136,7	2 337,1	200,4	500,3	526,9	526,9	–	3 089,1	2 806,0	3 006,4	200,4
Frais généraux de fonctionnement	71,1	55,4	71,0	12,5	71,0	–	103,2	284,7	337,1	52,4	2 193,0	1 364,6	1 360,3	(4,3)	2 351,6	1 720,3	1 768,4	48,1
Fournitures et accessoires	64,8	0,9	58,0	–	58,0	–	5,0	2,5	0,3	(2,2)	15,8	66,4	66,4	–	21,7	126,9	124,7	(2,2)
Mobilier et matériel	–	5,5	–	–	–	–	–	–	–	–	6,1	–	–		11,6	–		
Subventions et contributions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	54 470,3	57 063,9	57 063,9	–	54 470,3	57 063,9	57 063,9	–
Autres objets de dépense	–	0,1	–	–	–	–	–	188,9	195,8	6,9	–	–	–	–	0,1	188,9	195,8	6,9
Total	**5 858,0**	**5 090,9**	**5 912,8**	**2 502,1**	**5 912,8**	**–**	**87 711,5**	**90 618,0**	**92 118,1**	**1 500,1**	**70 361,0**	**76 788,4**	**76 657,3**	**(112,5)**	**163 163,4**	**173 319,2**	**174 706,8**	**1 387,6**

Tableau II.39

Chapitre 6 (Utilisations pacifiques de l'espace) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	3 240,8	3 571,4	3 590,8	1 733,5	3 590,8	–	827,5	784,0	788,8	4,8	4 398,9	4 374,8	4 379,6	4,8
Autres dépenses de personnel	66,2	24,8	95,2	41,7	95,2	–	–	–	–	–	24,8	95,2	95,2	–
Dépenses de représentation	2,1	–	0,8	–	0,8	–	–	–	–	–	–	0,8	0,8	–
Consultants	–	–	87,0	–	80,6	(6,4)	83,0	84,1	147,0	62,9	83,0	171,1	227,6	56,5
Experts	33,9	–	23,4	–	23,4	–	0,4	–	–	–	0,4	23,4	23,4	–
Voyages du personnel	77,2	0,1	98,6	2,3	97,4	(1,2)	14,8	44,4	165,0	120,6	14,9	143,0	262,4	119,4
Services contractuels	56,5	44,0	136,3	27,6	173,9	37,6	10,0	24,3	36,4	12,1	54,0	160,6	210,3	49,7
Frais généraux de fonctionnement	11,7	12,9	26,5	0,2	26,5	–	27,2	27,2	84,0	56,8	40,1	53,7	110,5	56,8
Fournitures et accessoires	2,6	1,2	2,3	2,0	2,3	–	–	–	–	–	1,2	2,3	2,3	–
Mobilier et matériel	3,1	6,9	11,8	9,1	11,8	–	0,6	9,6	22,7	13,1	7,5	21,4	34,5	13,1
Subventions et contributions	427,2	215,0	420,9	15,0	390,9	(30,0)	125,4	166,1	201,3	35,2	340,4	587,0	592,2	5,2
Autres objets de dépense	–	0,4	–	–	–	–	0,4	–	–	–	0,8	0,8	–	–
Total	**3 921,3**	**3 876,6**	**4 493,6**	**1 831,5**	**4 493,6**	**–**	**1 089,3**	**1 139,7**	**1 445,2**	**305,5**	**4 965,9**	**5 633,3**	**5 938,8**	**305,5**

Titre III
Justice internationale et droit international

Chapitre 7
Cour internationale de Justice

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	28 145 500
Dépenses de 2020	25 742 300
Crédits ouverts pour 2021	30 778 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	30 786 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts). Il n'y a pas de prévisions relatives aux ressources extrabudgétaires pour le chapitre 7.

III.1 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 7 pour 2022 s'élèvent à 30 786 500 dollars, avant actualisation des coûts et font apparaître une augmentation nette de 7 700 dollars (0,03 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021.

Tableau III.1
Évolution des ressources financières globales, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2022-2021)*
Postes	15 138,3	13 560,8	16 465,5	6 838,6	16 566,6	101,1
Autres dépenses de personnel	1 284,8	1 244,6	1 643,7	909,3	1 721,1	77,4
Émoluments des non-fonctionnaires	7 357,7	6 842,1	8 044,2	3 589,1	7 789,1	(255,1)
Dépenses de représentation	11,3	1,6	22,5	0,5	9,2	(13,3)
Consultants	68,3	53,9	16,2	–	49,2	33,0
Experts	–	54,4	73,1	53,7	73,1	–
Voyages du personnel	59,3	–	41,0	–	56,2	15,2
Services contractuels	1 380,0	1 266,8	1 462,3	828,7	1 611,3	149,0
Frais généraux de fonctionnement	1 994,1	2 154,3	2 270,0	2 153,8	2 226,3	(43,7)
Fournitures et accessoires	326,2	274,9	376,8	159,4	319,6	(57,2)
Mobilier et matériel	401,0	309,6	209,9	63,8	244,4	34,5
Subventions et contributions	124,5	124,5	153,6	110,2	120,4	(33,2)
Autres objets de dépense	–	(145,3)	–	–	–	–
Total	**28 145,5**	**25 742,3**	**30 778,8**	**14 707,2**	**30 786,5**	**7,7**

III.2 Le Secrétaire général attribue la variation des ressources demandées à l'augmentation des montants demandés au titre des composantes Greffe (en hausse de 172 800 dollars) et Appui au programme (en hausse de 82 600 dollars), en partie compensée par la diminution du montant demandé pour la composante Membres de la Cour (en baisse de 247 700 dollars) (A/76/6 (Sect. 7), tableau 7.7).

Tableau III.2
Tableau d'effectifs proposé
(Nombre de postes)

	Nombre	*Informations sur les postes*
Effectif approuvé pour 2021	117	1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 17 P-4, 17 P-3, 20 P-2/1, 6 G(1e C) et 50 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	117	1 SSG, 1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 17 P-4, 17 P-3, 20 P-2/1, 6 G(1e C) et 50 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

III.3 Les ressources demandées pour 2022 au titre des postes s'élèvent à 16 566 600 dollars et font apparaître une augmentation de 101 100 dollars (0,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Ces ressources permettraient de maintenir 117 postes (61 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 56 dans celle des agents des services généraux et les catégories apparentées). Cette augmentation de 101 100 dollars tient à l'effet-report de la création en 2021 d'un poste de traducteur(trice)/réviseur(euse) (P-4), pour lequel un taux de vacance de 50 % avait été appliqué [A/76/6 (Sect. 7), par. 7.37 b)].

Postes vacants et taux de vacance

III.4 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2021, six postes [2 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 2 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] étaient vacants. Aucun de ces postes n'était vacant depuis plus de deux ans.

III.5 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 au titre du chapitre 7 (voir tableau III.3).

Tableau III.3
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	60	2,2	61	3,8	61	1,5
Agents des services généraux et des catégories apparentées	56	1,4	56	1,8	56	0,4

III.6 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

III.7 Les ressources demandées pour 2022 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 14 219 900 dollars et font apparaître une diminution nette de 93 400 dollars (0,65 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 7), tableau 7.9). Selon les informations communiquées au Comité consultatif, la diminution proposée tient principalement à la baisse des dépenses prévues au titre des objets de dépense suivants :

a) Émoluments des non-fonctionnaires : la diminution nette (255 100 dollars) du montant demandé à cette rubrique tient essentiellement au non-renouvellement de crédits ayant servi à couvrir les frais de rapatriement et d'installation de cinq juges dont le mandat a pris fin en février 2021, ainsi qu'à la diminution des dépenses prévues pour les voyages entrepris pour se rendre aux séances de la Cour ;

b) Fournitures et accessoires : la diminution nette (57 200 dollars) du montant demandé à cette rubrique est essentiellement due aux dépenses ponctuelles liées à la célébration du soixante-quinzième anniversaire de la Cour, en 2021 ;

c) Frais généraux de fonctionnement : la diminution (43 700 dollars) du montant demandé à cette rubrique s'explique par le non-renouvellement des crédits nécessaires à la location de matériel audiovisuel prévue dans le cadre de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de la Cour et par la diminution des ressources demandées au titre des services postaux, des communications mobiles et du centre informatique, du fait de l'utilisation de nouvelles technologies ;

d) Subventions et contributions : la diminution de 33 200 dollars du montant demandé à cette rubrique reflète le coût estimatif actuel des services fournis par le système d'administration de la justice de l'ONU ;

e) Frais de représentation : la diminution de 13 300 dollars du montant demandé à cette rubrique tient au non-renouvellement des crédits demandés pour l'organisation de manifestations dans le cadre de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de la Cour.

III.8 Ces diminutions seraient en partie contrebalancées par des augmentations au titre des objets de dépenses suivants :

a) Services contractuels : l'augmentation nette (149 000 dollars) du montant demandé à cette rubrique tient essentiellement au déploiement d'un outil de traduction assistée par ordinateur, à savoir eLUNa (electronic Languages of the United Nations) et à la mise en place d'un système de gestion des contenus du site Web de la Cour. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'eLUNa avait été développé en interne à l'intention des traducteurs et des rédacteurs de procès-verbaux de l'ONU. Son coût initial, frais d'installation, de maintenance et de stockage inclus, s'élève à 85 400 dollars, auxquels s'ajoute un coût de renouvellement annuel de 23 800 dollars. Si la Cour confirme la mise en service d'eLUNa, les montants en question seraient versés au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, qui fournit des outils à l'appui des services de conférence sur la base du recouvrement des coûts. Les montants qui seraient à recouvrer sont comptabilisés dans les ressources extrabudgétaires prévues dans le projet de budget du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences. **Le Comité consultatif compte que le déploiement de l'outil de traduction assistée par ordinateur se traduira par des gains d'efficiences et que le prochain rapport concernant la Cour comprendra des informations sur la question** ;

b) Autres dépenses de personnel : l'augmentation nette (77 400 dollars) du montant demandé à cette rubrique s'explique essentiellement par les ressources supplémentaires nécessaires au financement de deux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) [un emploi de spécialiste hors classe de la gestion du changement et de la gestion de projets (P-5) et un emploi de spécialiste de la gestion des marchés (P-4)], créés pour une période de 60 jours et dont les titulaires seraient chargés d'aider le Greffe de la Cour à préparer son déménagement temporaire en prévision des travaux de rénovation du Palais de la Paix, et de deux emplois à temps partiel (25 %), à savoir un emploi de médecin hors classe (P-5) et un emploi de spécialiste des questions de qualité de vie du personnel (P-3). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le (la) spécialiste hors classe de la gestion du changement et de la gestion de projets serait notamment chargé(e) de faire des recommandations concernant la documentation technique communiquée aux autorités du pays hôte et parties prenantes connexes, de déterminer la portée et les modalités de la réinstallation, de choisir les locaux temporaires et de formuler et de communiquer des avis spécialisés sur les moyens de réinstaller et de réorganiser efficacement les espaces de bureaux, les espaces de conférence et les salles d'audience, en tenant compte des questions de protection du patrimoine, de sécurité et d'accessibilité, de l'intégrité structurelle des bâtiments, du code de la construction et des normes de sûreté des bâtiments. Le (la) spécialiste de gestion des marchés coordonnerait la négociation et l'exécution des contrats conclus dans le cadre de la réinstallation, notamment en ce qui concerne les achats ;

c) Mobilier et matériel : l'augmentation nette (34 500 dollars) du montant demandé à cette rubrique a principalement trait au remplacement de matériel réseau, de téléphones mobiles et de matériel audiovisuel, ainsi qu'à l'acquisition de mobilier de stockage pour les dossiers ;

d) Consultants : l'augmentation de 33 000 dollars du montant demandé à cette rubrique tient au recrutement d'un(e) spécialiste de la conservation audiovisuelle et numérique qui serait chargé(e) d'assurer la gestion des archives numériques ;

e) Voyages du personnel : l'augmentation de 15 200 dollars du montant demandé à cette rubrique s'explique par le niveau de ressources nécessaires au financement des voyages devant être entrepris pour les besoins de la Cour.

Progiciel de gestion intégré

III.9 Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 72/261, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant maximum de 1 million de dollars pour l'exercice biennal 2018-2019 au titre de la mise en service d'un progiciel de gestion intégré. En 2019, le Comité avait été informé que la Cour avait pris la décision d'adopter Umoja, le progiciel de gestion intégré de l'ONU, et que sa mise en service à la Cour était prévue à partir d'octobre 2019. On lui avait en outre indiqué que, dans le projet de budget pour 2020, des ressources d'un montant de 142 300 dollars avaient été demandées afin de financer les dépenses liées à Umoja (A/74/7, par. III.9) . Par la suite, le Comité a été informé que la Cour avait décidé de reporter le déploiement final d'Umoja au deuxième trimestre de 2020 afin de demander au Secrétariat des précisions sur la manière dont elle conserverait son indépendance administrative et son autonomie en matière budgétaire et financière une fois qu'elle aurait effectivement rejoint Umoja (A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. III.12).

III.10 Dans le cadre de l'établissement du présent rapport, comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 2 juin 2021, Umoja n'était toujours pas en service à la Cour et que les discussions avec le Secrétariat se poursuivaient, dans la perspective d'un déploiement aussi rapide que possible du

système. **Le Comité consultatif rappelle une nouvelle fois qu'il compte que tout sera fait pour veiller à la bonne mise en service d'Umoja, dans les délais prévus, et tirer pleinement profit des avantages que le système offre (voir également A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. III.13, et A/74/7, par. III.10)**.

III.11 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au chapitre I, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les ressources demandées au titre des objets de dépense autre que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

Rénovation du Palais de la Paix

III.12 Le Secrétaire général indique que le Greffe prépare le déménagement temporaire de la Cour pendant la durée des travaux de rénovation du Palais de la Paix. Il indique également qu'en mai 2020, à la suite de la découverte d'amiante dans le Palais de la Paix, les autorités du pays hôte avaient annoncé que les travaux de rénovation commenceraient au plus tôt à l'été 2022 et prendraient environ huit ans [A/76/6 (Sect. 7), par. 7.38 b) i)]. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le pays hôte avait indiqué que d'importants travaux seraient entrepris pour décontaminer et rénover le bâtiment. On s'attend à ce que le Palais de la Paix ne puisse pas être utilisé par la Cour pendant les travaux de rénovation et à ce que d'autres locaux accueillent ses occupants, en totalité ou en partie. Le Comité a également été informé qu'au 2 juin 2021, la portée et l'ampleur de la réinstallation n'avaient pas encore été définis, pas plus que son calendrier, car les consultations entre la Cour et le pays hôte étaient toujours en cours. Il a également été informé que l'entreprise ne concernait aucune des entités judiciaires du système des Nations Unies installées à la Haye.

III.13 S'étant enquis des incidences qu'aurait le déménagement proposé de la Cour sur le projet de budget pour 2022, le Comité a été informé que les ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel en vue d'aider le Greffe de la Cour à préparer l'opération, comme indiqué au paragraphe III.8 b), s'élèveraient à 74 300 dollars. Dans le même ordre d'idées, le Comité note que selon les informations fournies, l'augmentation proposée (29 400 dollars) des dépenses au titre du mobilier et du matériel, dans le cadre de la deuxième phase du remplacement du matériel audiovisuel de la grande salle de justice, n'était peut-être pas pleinement justifiée compte tenu du projet de déménagement. Le Comité formule d'autres observations et recommandations sur le mobilier et le matériel dans le chapitre I. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur le déménagement proposé de la Cour, notamment les coûts y afférents, seront fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport**.

Conséquences de la pandémie

III.14 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que 2020 et 2021 avaient été marquées par les difficultés suscitées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), mais que cette situation inédite donnait à la Cour une occasion d'adapter ses méthodes de travail afin d'assurer la continuité de ses fonctions judiciaires. Elle a ainsi dû redéployer une partie de ses ressources pour couvrir les coûts supplémentaires associés aux audiences hybrides ou tenues à distance (par ex. location de matériel précis, utilisation des plateformes WebEx et Interactio et recours à davantage d'interprètes).

Chapitre 8
Affaires juridiques

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	58 453 700
Dépenses de 2020	48 880 500
Crédits ouverts pour 2021	57 654 500
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	57 807 500
Dépenses financées au moyen des quotes-parts hors budget ordinaire en 2020	3 629 600
Montant estimé des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2021	4 279 100
Montant prévu des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2022	4 867 900
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	5 855 800
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	14 430 100
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	14 523 400
Montant des contributions en nature qu'il est prévu de recevoir en 2022	288 700

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

I. Introduction

III.15 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 au titre du chapitre 8 s'élèvent à 57 807 500 dollars, avant actualisation des coûts, et font apparaître une augmentation de 153 000 dollars (0,2 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 8), annexe III). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales pour le chapitre 8, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau III.12.

III.16 Les ressources demandées au titre du budget ordinaire serviraient à financer les besoins : a) du Bureau des affaires juridiques (27 561 100 dollars) ; b) du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar (13 086 700 dollars) ; c) du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables (17 159 700 dollars). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales pour le chapitre 8, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau III.12.

Tableau III.4
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire[a]		
Effectif approuvé pour 2021	259	1 SGA, 3 SSG, 4 D-2, 9 D-1, 27 P-5, 40 P-4, 69 P-3, 37 P-2/1, 12 G(1re C) et 57 G(AC)
Reclassements et déclassements	2	1 reclassement de P-4 à P-5 et 1 déclassement de P-4 à P-3 au Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne
Effectif proposé pour 2022	259	1 SGA, 3 SSG, 4 D-2, 9 D-1, 28 P-5, 38 P-4, 70 P-3, 37 P-2/1, 12 G(1re C) et 57 G(AC)
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	19	5 P-5, 9 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1 et 2 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	19	5 P-5, 9 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1 et 2 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2021	54	2 D-1, 2 P-5, 11 P-4, 10 P-3, 16 P-2/1, 11 G(AC) et 2 AL
Créations	2	2 P-3 au Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne
Suppressions	(2)	1 P-4 au Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne et 1 P-2/1 au Bureau des affaires juridiques
Effectif prévu pour 2022	54	D-1, 2 P-5, 10 P-4, 12 P-3, 15 P-2/1, 11 G(AC) et 2 AL

[a] Emplois de temporaire (autres que pour les réunions) compris, dans le cas du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar.

III.17 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 au titre du chapitre 8 (voir tableau III.5).

Tableau III.5
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	142	17,5	143	15,4	143	9,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	62	4,9	61	2,9	61	7,4

III.18 Le Comité consultatif note que les taux de vacance budgétisés pour 2022 pour le chapitre 8, soit un taux de 9,1 % pour la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et de 7,4 % pour la catégorie des agents des services généraux et des catégories apparentées s'appliquent également à chacune des trois entités couvertes par le chapitre, malgré les écarts observés entre leurs taux de vacance moyens pour la période du 1er janvier au 30 juin 2021 et leur nombre de postes vacants (voir par. III.22 et III.23, III.38 à III.40 et III.56 et III.57 et tableaux III.7, III.9 et III.11).

III.19 **Le Comité consultatif a demandé, sans les obtenir, les taux d'occupation effectifs mensuels enregistrés en 2019, 2020 et 2021 pour les 55 emplois de temporaires autres que pour les réunions du Mécanisme pour le Myanmar et les 60 emplois de temporaires autres que pour les réunions du Mécanisme de surveillance en République arabe syrienne. Il compte que ces informations seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget.**

II. Bureau des affaires juridiques

III.20 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 au titre du Bureau des affaires juridiques s'élèvent à 27 561 100 dollars, avant actualisation des coûts, et font apparaître une augmentation de 668 600 dollars (2,5 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 8), tableau 8.29 et par. 8.161). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales pour le Bureau des affaires juridiques, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau III.13.

Tableau III.6
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	144	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 19 P-5, 22 P-4, 25 P-3, 14 P-2/1, 11 G(1re C) et 40 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	144	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 19 P-5, 22 P-4, 25 P-3, 13 P-2/1, 11 G(1re C) et 40 G(AC)
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	19	5 P-5, 9 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1 et 2 G(AC)
Effectif prévu pour 2022	19	5 P-5, 9 P-4, 2 P-3, 1 P-2/1 et 2 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2021	29	2 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 4 P-3, 5 P-2/1, 8 G(AC) et 2 AL
Suppression	(1)	1 P-2/1
Effectif prévu pour 2022	28	2 D-1, 2 P-5, 6 P-4, 4 P-3, 4 P-2/1, 8 G(AC) et 2 AL

Observations et recommandations concernant les postes

III.21 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 au titre des postes s'élèvent à 22 626 200 dollars, avant actualisation des coûts, et font apparaître une augmentation de 41 300 dollars (0,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Ces ressources permettraient de maintenir 144 postes (93 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 51 dans celle des agents des services généraux et des catégories apparentées). L'augmentation proposée de 41 300 dollars s'explique essentiellement par l'effet-report de la création, en 2021, d'un poste de spécialiste de la gestion des programmes (adjoint(e) de 1re classe) pour le sous-programme 4 (Droit de la mer et affaires maritimes) [ibid., par. 8.162 b) iii)].

Postes vacants, taux de vacance et indemnités de fonctions

III.22 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2021, cinq postes (1 D-2, 3 P-3 et 1 P-2) étaient vacants. Il a également été informé qu'un poste de juriste (P-3) était vacant depuis novembre 2018. Le Bureau entend pourvoir ce poste avant le 1er novembre 2021. Le Comité a été informé en outre qu'au 30 juin 2021, quatre fonctionnaires recevaient une indemnité de fonctions.

III.23 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 pour le Bureau des affaires juridiques (voir tableau III.7). **Le Comité consultatif note que les taux de vacance moyens dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et celles des agents des services généraux et des catégories apparentées s'établissaient respectivement à 10,6 et 3,3 en 2020 et 13,6 et 3,1 en juin 2021 et étaient fixés respectivement à 9,1 et 7,4 dans le projet de budget. Il compte que des informations justifiant les taux de vacance proposés seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport**.

Tableau III.7
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	92	10,6	93	13,6	93	9,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	52	3,3	51	3,1	51	7,4

III.24 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

III.25 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 4 934 900 dollars et font apparaître une augmentation de 627 300 dollars (14,6 %), par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (ibid., tableau 8.34). Cette augmentation servirait essentiellement à financer la hausse des dépenses prévues au titre des objets de dépense et sous-programmes suivants :

a) Experts : l'augmentation nette (579 100 dollars) du montant demandé à cette rubrique tient principalement aux ressources supplémentaires nécessaires à l'organisation du troisième cycle du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, en application de la résolution 75/239 de l'Assemblée générale, dans le cadre du sous-programme 4 (Droit de la mer et affaires maritimes) ;

b) Voyages du personnel : l'augmentation de 158 400 dollars du montant demandé à cette rubrique s'explique par la hausse des ressources nécessaires pour la Commission du droit international (69 800 dollars) ; la Commission des Nations

Unies pour le droit commercial international (29 500 dollars) ; la composante Direction exécutive et administration (400 dollars) ; le sous-programme 3 (Développement progressif et codification du droit international) (9 000 dollars) ; le sous-programme 4 (Droit de la mer et affaires maritimes) (61 500 dollars). Cette augmentation serait partiellement compensée par la diminution de 11 800 dollars des montants demandés au titre d'autres sous-programmes.

III.26 Cette augmentation serait également partiellement compensée par la diminution des montants demandés aux rubriques Autres dépenses de personnel (33 900 dollars), Services contractuels (29 600 dollars), Aménagement des locaux (20 900 dollars), Mobilier et matériel (13 200 dollars), Frais généraux de fonctionnement (6 800 dollars), Fournitures et équipement (6 000 dollars) et Consultants (400 dollars) (ibid., tableau 8.29).

Voyages du personnel

III.27 Les ressources demandées pour 2022 au titre des voyages du personnel s'élèvent à 521 000 dollars et font apparaître une augmentation de 158 400 dollars. Le Comité consultatif note que selon les informations qui lui ont été communiquées, 79 700 dollars seulement ont été dépensés en 2020 à cette rubrique pour laquelle des crédits avaient été ouverts à hauteur de 513 800 dollars, ce qui fait apparaître une sous-utilisation de crédits de 434 100 dollars. **Compte tenu de cette sous-utilisation des crédits, le Comité consultatif estime que le montant des ressources demandées au titre des voyages du personnel n'est pas pleinement justifié et en recommande donc une réduction de 15 % (soit 78 200 dollars)**.

Consultants

III.28 Les ressources demandées pour 2022 au titre des consultants s'élèvent à 223 100 dollars. Le Comité consultatif note que selon les informations qui lui ont été communiquées, 98 200 dollars seulement ont été dépensés en 2020 à cette rubrique pour laquelle des crédits avaient été ouverts à hauteur de 296 700 dollars, ce qui fait apparaître une sous-utilisation de crédits de 198 500 dollars. Le Comité note également que 38 100 dollars seulement ont été dépensés pendant la période du 1er janvier au 30 juin 2021, contre des crédits ouverts de 223 500 dollars, ce qui fait apparaître un taux d'utilisation des crédits de 17 %. **Compte tenu de cette sous-utilisation des crédits, le Comité consultatif recommande une réduction de 5 % (soit 11 200 dollars) des ressources demandées au titre des consultants**.

Services contractuels

III.29 Les ressources demandées pour 2022 au titre des services contractuels s'élèvent à 885 300 dollars. Le Comité consultatif note que selon les informations qui lui ont été communiquées, 666 300 dollars seulement ont été dépensés en 2020 à cette rubrique pour laquelle des crédits avaient été ouverts à hauteur de 883 100 dollars, ce qui fait apparaître une sous-utilisation de crédits de 216 800 dollars. Le Comité note également que 299 800 dollars seulement ont été dépensés pendant la période du 1er janvier au 30 juin 2021, contre des crédits ouverts de 914 900 dollars, ce qui fait apparaître un taux d'utilisation des crédits de 32,8 %. **Compte tenu de cette sous-utilisation des crédits, le Comité consultatif recommande une réduction de 5 % (soit 44 300 dollars) des ressources demandées au titre des services contractuels**.

III.30 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes III.27 à III.29 et au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

Conséquences et enseignements tirés de la pandémie

III.31 Le Secrétaire général indique qu'en 2020, les restrictions résultant de la pandémie de COVID-19 ont entraîné l'annulation ou le report de réunions d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, de conférences organisées par l'Organisation ou tenues sous ses auspices, ainsi que de séminaires, ateliers et activités de formation devant être organisés par le Bureau des affaires juridiques. Parallèlement, des aménagements ont été apportés à certains produits et activités et de nouvelles activités ont été retenues, parmi lesquelles la fourniture d'analyse et de conseils aux États Membres et aux organes intergouvernementaux des Nations Unies, dont l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, concernant en particulier de nouvelles questions de droit et de procédure (A/76/6 (Sect. 8), par. 8.21 et 22, 8.34 et 8.35, 8.44, 8.54, 8.76, 8.99 et 8.100, 8.109, 8.123 et 8.124, 8.133 et 8.146).

III.32 Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que l'un des principaux enseignements tirés de la situation était que les crises telles que la pandémie de COVID-19, loin de diminuer le volume d'activité du Bureau des affaires juridique et la demande à laquelle il devait répondre, avaient plutôt tendance à les faire augmenter. Il a également été informé que le Bureau avait pu tenir des consultations en ligne afin de s'adapter aux restrictions des déplacements imposées en raison de la pandémie. Dans le cadre du sous-programme 1 (Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies), par exemple, il a été possible d'organiser en ligne les consultations ayant permis de présenter, dans le rapport sur les fonctions résiduelles des Chambres (A/75/809) que le Secrétaire général devait soumettre à l'Assemblée générale et pour approbation par l'Assemblée, un projet d'additif au cadre pour l'achèvement des travaux des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens. Bien que les négociations aient abouti, les équipes chargées du sous-programme sont d'avis qu'il aurait été utile de pouvoir tenir des réunions en présentiel en complément des discussions virtuelles, car il est préférable, dans le cadre du processus de négociation, de tenir des discussions approfondies en personne, dans des cadres et selon des formats divers, compte tenu des nuances à prendre en compte lors de l'élaboration de textes juridiques.

III.33 Il ressort des informations communiquées que les réunions en ligne ne peuvent remplacer complètement les réunions en présentiel. Les conseillères et conseillers juridiques des organismes du système des Nations Unies, en particulier, tirent parti des réunions en présentiel pour apprendre à se connaître et aborder des questions sensibles avec le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'ONU, en personne et en toute confidentialité, ce à quoi les réunions virtuelles ne se prêtent guère. Les réunions de 2021 ont à nouveau dû être annulées car les membres du réseau ne pouvaient se réunir en présentiel du fait de la pandémie de COVID-19. Pour des raisons logistiques, notamment en raison des différences de fuseau horaire, les réunions virtuelles ont toutes été organisées sur une seule matinée (heure de New York).

Contrats de minimis

III.34 Le Secrétaire général indique que dans le cadre du sous-programme 1 (Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies), une série de modèles de contrats *de minimis*, c'est-à-dire applicables aux marchés de faible valeur et à faible risque a été élaborée à l'usage des responsables. Ces contrats types fournissent aux responsables des documents de référence simplifiés permettant de conclure les contrats avec les fournisseurs de manière efficace et efficiente, tout en protégeant au maximum les intérêts juridiques de l'Organisation et en réduisant au minimum les sommes dont elle est redevable (A/76/6 (Sect. 8), par. 8.56 et 8.57).

Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que des contrats de ce type avaient été établis pour protéger les intérêts juridiques de l'Organisation et minimiser son exposition au risque juridique dans le cadre des achats qu'elle effectuait auprès de fournisseurs sur le terrain. En effet, les modèles de contrats que l'Organisation utilise habituellement sont adaptés aux négociations faisant intervenir des fournisseurs à la tête d'opérations plus sophistiquées et peuvent être difficiles à appliquer aux marchés de faible valeur et à faible risque passés sur le terrain. Le Bureau des affaires juridiques recueille actuellement les retours d'information des fonctionnaires des Nations Unies sur les enseignements tirés de l'utilisation de ces contrats *de minimis*. **Le Comité consultatif prend note du fait que des contrats *de minimis* applicables aux marchés de faible valeur et à faible risque, en particulier sur le terrain, ont été élaborés et compte que des informations actualisées seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget**.

III. Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar

III.35 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 au titre du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar s'élèvent à 13 086 700 dollars, avant actualisation des coûts, et font apparaître une augmentation nette de 420 500 dollars (3,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (ibid., tableau 8.48). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales pour le Mécanisme, ventilées par objet de dépense, dans le tableau III.14.

Tableau III.8
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*[a]
Effectif approuvé pour 2021	55	1 SSG, 1 D-1, 4 P-5, 8 P-4, 20 P-3, 13 P-2/1 et 8 GS (AC)
Réaffectation	–	1 emploi de spécialiste des finances et du budget (P-3) est devenu un emploi de fonctionnaire d'administration
Effectif proposé pour 2022	55	1 SSG, 1 D-1, 4 P-5, 8 P-4, 20 P-3, 13 P-2/1 et 8 GS (AC)

[a] Emplois de temporaire (autres que pour les réunions)

Observations et recommandations concernant les effectifs

III.36 Les ressources demandées pour 2022 à la rubrique Autres dépenses de personnel au titre des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) s'élèvent à 9 657 800 dollars, avant actualisation des coûts, et font apparaître une augmentation de 611 700 dollars (6,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Ces ressources permettraient de maintenir 55 postes (47 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 8 dans celle des agents des services généraux et les catégories apparentées) (ibid., tableaux 8.49 et 8.50).

III.37 L'augmentation proposée de 611 700 dollars tient à l'effet-report de neuf emplois de temporaire pour lesquels un taux de vacance de 50 % a été appliqué en 2021 (688 500 dollars) et serait partiellement compensée par la réaffectation proposée d'un emploi de spécialiste des finances et du budget (P-3), qui deviendrait un emploi de fonctionnaire d'administration (P-3) au sein de la Section des services administratifs et pour lequel un taux de vacance de poste de 50 % serait appliqué en 2022 (76 800 dollars) [ibid., par. 8.238 a) et 8.239 a)].

Postes vacants et taux de vacance

III.38 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 21 juin 2021, 14 postes (1 P-5, 4 P-4, 2 P-3, 5 P-2 et 2 G-6) étaient vacants. **Le Comité consultatif prend note du nombre élevé de postes vacants au Mécanisme pour le Myanmar et compte que des informations à jour et justifiant la situation seront communiquées à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport**.

III.39 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 9 juillet 2021, huit fonctionnaires étaient titulaires d'engagements temporaires. **Le Comité consultatif prend note du nombre élevé d'engagements temporaires courant dans une entité qui a récemment commencé ses travaux et compte que des informations actualisées seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget**.

III.40 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les effectifs approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les effectifs proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 pour le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar (voir tableau III.9). **Le Comité consultatif note que les taux de vacance moyens dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et celles des agents des services généraux et des catégories apparentées s'établissaient respectivement à 91,4 et 70,8 en 2020 et 32,2 et 25,7 en juin 2021 et étaient fixés respectivement à 9,1 et 7,4 dans le projet de budget. Il compte que des informations justifiant les taux de vacance proposés seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport**.

Tableau III.9
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

ij	*2020*		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	50	91,4	47	32,2	47	9,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	8	70,8	8	25,7	8	7,4

III.41 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les effectifs soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les dépenses autres que celles affectées aux effectifs

III.42 Les ressources autres que celles affectées aux effectifs (objets de dépenses autres que les autres dépenses de personnel) s'élèveraient à 3 428 900 dollars en 2022 et feraient apparaître une diminution de 191 200 dollars (5,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Cette diminution s'explique par la baisse des ressources demandées aux rubriques Mobilier et matériel (72 500 dollars), Frais généraux de fonctionnement (56 400 dollars), Services contractuels (50 300 dollars) et Fournitures et équipement (12 000 dollars) (ibid., tableau 8.48).

Consultants

III.43 Les ressources demandées à la rubrique Consultants s'élèvent à 317 100 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Le Comité consultatif note que selon les informations qui lui ont été communiquées, 62 000 dollars seulement ont été dépensés à cette rubrique en 2020, et 100 dollars seulement pendant la période du 1er janvier au 30 juin 2021, pour laquelle des crédits avaient été ouverts à hauteur de 317 100 dollars. **Compte tenu de cette sous-utilisation des crédits, le Comité consultatif recommande une réduction de 15 % (soit 47 600 dollars) des ressources demandées au titre des consultants**.

Voyages du personnel

III.44 Les ressources demandées à la rubrique Voyages du personnel s'élèvent à 356 200 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Le Comité consultatif note que selon les informations qui lui ont été communiquées, 4 900 dollars seulement ont été dépensés en 2020 à cette rubrique pour laquelle des crédits avaient été ouverts à hauteur de 394 000 dollars, ce qui fait apparaître une sous-utilisation de crédits de 389 100 dollars. Le Comité note également que 700 dollars seulement ont été dépensés pendant la période du 1er janvier au 30 juin 2021, contre des crédits ouverts de 356 200 dollars, ce qui fait apparaître un taux d'utilisation des crédits de 0,2 %. **Compte tenu de cette sous-utilisation des crédits, le Comité consultatif recommande une réduction de 15 % (soit 53 400 dollars) des ressources demandées au titre des voyages du personnel**.

Formation

III.45 Selon les informations communiquées au Comité consultatif, les ressources demandées à la rubrique Services contractuels au titre de la formation technique et linguistique s'élèvent à 143 200 dollars et font apparaître une augmentation de 4 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Le Comité a été informé que les programmes de formation devaient être organisés au deuxième semestre de 2021. **Compte tenu de l'augmentation proposée de 4 400 dollars et du faible taux d'utilisation des ressources au premier semestre de 2021, le Comité consultatif recommande une réduction de 5 % (soir 7 200 dollars) des ressources demandées au titre de la formation**.

III.46 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes III.43 à III.45 et au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que celles affectées aux effectifs soient approuvées.**

Questions diverses

Conséquences et enseignements tirés de la pandémie

III.47 Le Secrétaire général indique qu'en raison des restrictions des déplacements liées à la pandémie, le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar a davantage mis l'accent, au cours de la période, sur l'identification des sources d'information potentielles et sur la prise de contact avec elles, dans la mesure du possible, par des moyens électroniques sécurisés. Le Mécanisme a également recouru aux visioconférences, qui se sont avérées utiles dans de nombreux cas, pour contacter les sources d'information potentielles et organiser la collecte d'informations. Toutefois, l'utilisation de cette technologie n'a pas été jugée appropriée pour d'autres interlocuteurs, tels que les témoins, car il n'était pas possible, lors d'entretiens à

distance, de s'assurer que les témoins n'étaient pas soumis à une influence indue de la part de personnes se trouvant à proximité (ibid., par. 8.219 et 8.220).

III.48 Entre autres enseignements à retenir et meilleures pratiques, on peut citer l'accent mis sur les enquêtes réalisées à partir de sources d'information publiques en tant qu'élément clé de la stratégie d'investigation, grâce à l'utilisation, par exemple, de séquences vidéo et de photos téléchargées sur Internet, de publications sur les plateformes de médias sociaux et d'imagerie géospatiale, ainsi que la communication avec des sources d'information potentielles par des moyens électroniques sécurisés. Ces pratiques s'inscrivent de plus dans la tendance accrue des tribunaux nationaux et internationaux à recourir à des sources en accès libre dans le cadre de leurs enquêtes (ibid., par. 8.221).

Utilisation de sources libres dans le cadre des enquêtes

III.49 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que certaines des avancées les plus innovantes et les plus déterminantes en matière d'enquêtes pénales internationales reposaient sur l'utilisation des données de source libre, notamment sur la collecte de preuves pertinentes publiquement disponibles sur Internet ou les médias sociaux, telles que des vidéos, des photos ou des images géospatiales. Il a également été informée que depuis la flambée de violence survenue au Myanmar depuis la prise de pouvoir par l'armée le 1er février 2021, le nombre de personnes et d'organisations qui prenaient contact avec le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar en vue de lui signaler des allégations de violations des droits humains ou d'actes criminels avait augmenté de manière exponentielle. Cependant, l'utilisation de sources libres demande des compétences techniques spécialisées, notamment pour ce qui est de rechercher et de recueillir des données en libre accès, d'analyser de vastes jeux de données et des éléments d'imagerie géospatiale et satellitaires, de situer les événements dans le temps, de géolocaliser et d'authentifier des images et vidéos et de préserver les données numériques conformément aux règles internationales applicables en matière de procédure et de preuve.

IV. Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables

III.50 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 au titre du Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables s'élèvent à 17 159 700 dollars, avant actualisation des coûts et font apparaître une diminution de 936 100 dollars (5,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (ibid., tableau 8.55). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau III.15.

Tableau III.10
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	60	1 SSG, 1 D-1, 4 P-5, 10 P-4, 24 P-3, 4 P-2, 6 P-1, 1 G(1e C) et 9 G(AC)
Reclassements et déclassements	–	Reclassement de 1 poste de P-4 à P-5, déclassement de 1 poste de P-4 à P-3
Effectif proposé pour 2022	60	1 SSG, 1 D-1, 5 P-5, 8 P-4, 25 P-3, 4 P-2, 6 P-1, 1 G(1e C) et 9 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2021	25	5 P-4, 6 P-3, 11 P-2/1 et 3 G(AC)
Effectif prévu pour 2022	26	4 P-4, 8 P-3, 11 P-2/1 et 3 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

III.51 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 au titre des postes s'élèvent à 10 478 700 dollars, avant actualisation des coûts, et font apparaître une diminution de 700 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Ces ressources permettraient de maintenir 60 postes temporaires (50 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 10 dans celle des agents des services généraux et les catégories apparentées). La diminution de 700 % équivaut au résultat net du reclassement proposé de un poste et du déclassement d'un autre (ibid., par. 8.276 a) et tableaux 8.55, 8.56 et 8.57). Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que tous les postes inscrits au budget ordinaire en 2020 et 2021 l'avaient été en tant que postes temporaires et qu'il était proposé d'en faire autant dans le budget de 2022.

III.52 Il est proposé de reclasser un poste de juriste (P-4), qui deviendrait un poste de juriste hors classe (P-5) et de déclasser un poste de juriste de P-4 à P-3. Les changements proposés se fondent sur la proposition tendant à scinder l'actuelle Section de la collecte, de l'analyse et du partage en deux sections, à savoir la Section de la collecte et de l'analyse et la Section de l'appui et du partage [ibid., par. 8.276 a)].

Reclassement

III.53 Le Secrétaire général indique que la Section de la collecte, de l'analyse et du partage est actuellement composée du Groupe de l'appui et du partage et du Groupe de la collecte et de l'analyse. La scission proposée a pour objet de tenir compte de l'élargissement du domaine de compétence et de l'augmentation de la charge de travail de l'actuel Groupe de l'appui et du partage, qui a pour mandat de collaborer avec les juges, les procureurs et les services de détection et de répression, généralement au moyen de demandes d'assistance, et de soutenir leurs activités d'enquête et de poursuites.

III.54 Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail et de la complexité des responsabilités du Groupe de l'appui et du partage, il est proposé que celui-ci devienne une section distincte, soit la Section de l'appui et du partage, et comprenne trois postes de juriste (1 P-4 et 2 P-3) et un poste d'enquêteur(trice) adjoint(e) de 2e classe (1 P-1). Il est également proposé de reclasser le poste de juriste (P-4) et d'en faire un poste de juriste hors classe (P-5) dont le (la) titulaire deviendrait le (la) chef de la nouvelle Section [ibid., par. 8.276 a) i)]. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le poste de juriste (P-4) qu'il était proposé de reclasser était actuellement pourvu.

III.55 Le Comité consultatif n'est pas convaincu que la complexité des responsabilités attachées au poste de juriste en justifie le reclassement de P-4 à P-5. **Il recommande donc de ne pas procéder à ce reclassement qui ferait du poste de juriste (P-4) un poste de juriste hors classe (P-5)**.

Postes vacants et taux de vacance

III.56 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2021, sept postes (3 P-3, 1 P-2 et 3 P-1) étaient vacants.

III.57 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les effectifs approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les effectifs proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 pour le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne (voir tableau III.11). **Le Comité consultatif note que les taux de vacance moyens dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et celles des agents des services généraux et des catégories apparentées s'établissaient respectivement à 30,2 et 13,4 en 2020 et 18,9 et 1,7 en juin 2021 et étaient fixés respectivement à 9,1 et 7,4 dans le projet de budget. Il compte que des informations justifiant les taux de vacance proposés seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport**.

Tableau III.11
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	50	30,2	50	18,9	50	9,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	10	13,4	10	1,7	10	7,4

III.58 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe III.55, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

III.59 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2022 s'élèvent à 6 681 000 dollars et font apparaître une diminution de 935 400 dollars (12,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Cette variation s'explique par la diminution des montants demandés aux rubriques Consultants (678 400 dollars), Mobilier et matériel (634 300 dollars), Autres dépenses de personnel (525 600 dollars), Frais généraux de fonctionnement (285 700 dollars), Voyages du personnel (81 300 dollars), voyages des représentants (78 700 dollars) et Fournitures et équipement (14 700 dollars) (ibid., tableaux 8.55 et 8.60). Elle serait en partie contrebalancée par une augmentation de 1 363 300 dollars des ressources demandées au titre des services contractuels.

Services contractuels

III.60 Les ressources demandées au titre des services contractuels s'élèvent à 2 861 200 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'augmentation proposée de 1 363 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021 servirait à financer : a) des services de traitement des données qui permettraient d'appuyer et de pérenniser les nouvelles méthodes de travail et pratiques et la formation linguistique et technique, afin de soutenir l'analyse des informations et des preuves ; b) des services de traduction et d'interprétation devant soutenir les activités de collecte ; c) d'autres services spécialisés ; d) les services de vacataires appelés à mener des activités d'analyse et de recherche juridique à court terme sur le terrain. Le Comité note que 551 700 dollars seulement ont été dépensés pendant la période du 1er janvier au 30 juin 2021, contre des crédits ouverts de 1 497 900 dollars, ce qui fait apparaître un taux d'utilisation des crédits de 37 %. **Compte tenu du faible taux d'utilisation des crédits au premier semestre de 2021 et de l'augmentation significative des montants demandés pour 2022, le Comité consultatif recommande une réduction de 10 % (soit 286 100 dollars) des ressources demandées au titre des services contractuels**.

Formation

III.61 Les ressources demandées pour 2022 au titre de la formation s'élèvent à 205 500 dollars et font apparaître une augmentation de 69 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Le montant demandé permettrait de financer des programmes de formation concernant des questions juridiques de fond et des méthodes d'enquête (73 000 dollars) et le recoupement et la conservation des éléments de preuve (59 800 dollars) et d'autres formations de fond (72 700 dollars). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que ces autres formations de fond recouvraient divers programmes d'orientation de l'Office des Nations Unies à Genève et des formations dans les domaines de l'information, de la gestion de projet, de la planification stratégique, de la gestion du changement dans un monde caractérisé par l'instabilité, l'incertitude, la complexité et l'ambiguïté, de l'encadrement efficace, des traumatismes secondaires et de l'accompagnement professionnel des cadres. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que les programmes de formation qu'il est proposé d'organiser justifient l'augmentation proposée de 69 600 dollars et recommande donc une réduction de 5 % (soit 10 300 dollars) des ressources demandées au titre de la formation**.

Voyages du personnel

III.62 Les ressources demandées au titre des voyages du personnel s'élèvent à 475 100 dollars. Le Comité consultatif note que selon les informations qui lui ont été communiquées, 21 800 dollars seulement ont été dépensés en 2020 à cette rubrique pour laquelle des crédits avaient été ouverts à hauteur de 581 000 dollars, ce qui fait apparaître une sous-utilisation de crédits de 559 200 dollars. Le Comité note également que 13 600 dollars seulement ont été dépensés pendant la période du 1er janvier au 30 juin 2021, contre des crédits ouverts de 556 400 dollars, ce qui fait apparaître un taux d'utilisation des crédits de 2,4 %. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits, le Comité consultatif recommande une réduction de 10 % (soit 47 500 dollars) des ressources demandées au titre des voyages du personnel**.

III.63 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes III.60 à III.62 et au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

Conséquences de la pandémie

III.64 Le Secrétaire général indique qu'en 2020, la pandémie de COVID-19 a notamment entraîné le report des missions appelant des rencontres en personne pour cultiver de bonnes relations avec les sources concernées, enquêter et recueillir des informations et des éléments de preuve sur les crimes internationaux commis en République arabe syrienne. Entre autres enseignements, on a retenu qu'il était utile d'affiner et d'aménager continuellement les flux de travail analytique du Mécanisme pour la République arabe syrienne afin de répondre aux changements apportés à ses plans relatifs aux activités de collecte et de traitement de la preuve, ainsi que ses modalités de télétravail, qui lui ont permis d'avancer dans la constitution d'une base pour ses dossiers (A/76/6 (Sect. 8), par. 8.259 et 8.260).

III.65 S'étant renseigné sur l'incidence des restrictions des déplacements liées à la pandémie sur les voyages du personnel, le Comité consultatif a été informé que la plupart des activités de collecte et d'enquête exigeaient des rencontres en personne et qu'il avait donc fallu en reporter la majeure partie pendant la pandémie. Cependant, le Mécanisme a pu se concentrer sur les activités qu'il pouvait mener à distance. Ainsi, il s'est lancé dans des préparatifs pour anticiper la levée des restrictions des déplacements et a mené les activités de communication connexes. Le Mécanisme a veillé à ce que les entretiens et activités de collecte organisés à distance le soient au moyen de plateformes de communication sécurisées et dans le respect des politiques et pratiques rigoureuses qu'il emploie en matière d'atténuation des risques. Il a également été indiqué au Comité que toutes les informations traitées et conservées dans le répertoire central du Mécanisme étaient protégées par une infrastructure et des protocoles de sécurité à plusieurs niveaux. L'expérience a toutefois montré que certaines activités ne pouvaient être menées en ligne ou au moyen d'outils numériques ; c'est sur la base de ce constat qu'ont été établies les propositions relatives aux voyages pour 2022.

Situation financière

III.66 Le Comité consultatif s'est fait communiquer des informations sur le fonds d'affectation spéciale créé à l'appui du Mécanisme pour la République arabe syrienne, notamment sur l'état de sa situation financière au 31 décembre 2019, dont il ressort que l'actif net du fonds se chiffre à 21 039 472 dollars. **Le Comité consultatif prend note de la situation financière du Mécanisme pour la République arabe syrienne à la fin de 2019**.

Audit

III.67 Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que l'audit le plus récent du Mécanisme pour la République arabe syrienne avait été mené dans le contexte de l'établissement du rapport financier et des états financiers de l'Organisation des Nations Unies pour l'année terminée le 31 décembre 2019 [A/75/5 (Vol. I)]. Le Mécanisme n'a pas été audité par le Bureau des services de contrôle interne. **Le Comité consultatif note que le Mécanisme n'a jamais été audité indépendamment par le Comité des commissaires aux comptes ni par le Bureau des services de contrôle interne**.

Tableau III.12

Chapitre 8 (Affaires juridiques) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*		
Objet de dépense	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2022-2021)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2022-2021)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2022-2021)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2022-2021)*
Postes	31 600,3	29 956,0	33 064,3	15 226,8	33 104,9	40,6	3 477,0	4 071,0	4 646,7	575,7	3 572,3	6 835,0	8 480,8	1 645,9	43 970,3	46 232,4	2 262,2
Autres dépenses de personnel	11 176,4	7 962,2	11 162,3	3 992,0	11 214,5	52,2	47,9	58,9	58,9	–	763,3	767,9	767,9	0,0	11 989,1	12 041,3	52,2
Émoluments des non-fonctionnaires	0,1	–	0,1	–	0,1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0,1	0,1	–
Dépenses de représentation	4,5	0,0	4,4	0,8	4,4	–	–	–	–	–	–	–	–	–	4,4	4,4	–
Consultants	1 386,9	644,9	1 645,3	83,1	966,5	(678,8)	13,1	35,9	35,9	0,0	81,2	355,2	194,5	(160,7)	2 036,4	1 196,9	(839,5)
Experts	45,9	5,9	173,0	–	752,7	579,7	–	–	–	–	–	–	–	–	173,0	752,7	579,7
Voyages des représentants	1 795,2	4,9	1 781,6	822,2	1 702,9	(78,7)	–	–	–	–	–	–	–	–	1 781,6	1 702,9	(78,7)
Voyages du personnel	1 488,8	106,4	1 275,2	253,4	1 352,3	77,1	8,2	23,5	23,5	0,0	126,7	1 091,1	1 286,3	195,3	2 389,8	2 662,1	272,4
Services contractuels	2 412,0	4 568,4	3 655,1	1 106,6	4 938,5	1 283,4	0,0	54,6	74,1	19,5	388,8	1 125,9	649,1	(476,9)	4 835,6	5 661,7	826,0
Frais généraux de fonctionnement	6 039,7	3 387,3	2 098,3	442,4	1 749,4	(348,9)	0,0	18,1	16,7	(1,4)	436,6	1 085,6	464,9	(620,7)	3 202,0	2 231,0	(971,0)
Fournitures et accessoires	123,4	76,3	153,2	21,2	120,5	(32,7)	0,7	3,8	3,8	0,0	14,5	28,6	28,7	0,1	185,6	153,0	(32,6)
Mobilier et matériel	1 800,5	1 792,6	2 191,7	118,3	1 471,7	(720,0)	0,0	13,3	8,3	(5,0)	162,8	676,4	66,5	(609,9)	2 881,4	1 546,5	(1 334,9)
Aménagement des locaux		27,9	20,9	–	–	(20,9)	–	–	–	–	–	–	–	–	20,9	–	(20,9)
Subventions et contributions	580,0	80,7	429,1	11 567,6	429,1	–	–	–	–	–	309,6	2 464,4	2 584,7	120,2	2 893,5	3 013,8	120,2
Autres objets de dépense		267,0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	**58 453,7**	**48 880,5**	**57 654,5**	**33 634,5**	**57 807,5**	**153,0**	**3 629,6**	**4 279,1**	**4 867,9**	**588,8**	**5 855,8**	**14 430,1**	**14 523,4**	**93,3**	**76 363,7**	**77 198,8**	**835,1**

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d'appui, court du 1er juillet au 30 juin.

Tableau III.13

Chapitre 8, Bureau des affaires juridiques : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Quotes-parts hors budget ordinairea*				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*		
Objet de dépense	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2022-2021)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2022-2021)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2022-2021)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2022-2021)*
Postes	22 061,8	21 772,2	22 584,9	10 626,2	22 626,2	41,3	3 477,0	4 071,0	4 646,7	575,7	3 572,0	4 594,2	4 383,1	(211,0)	31 250,1	31 656,0	406,0
Autres dépenses de personnel	627,9	404,1	433,7	127,0	399,8	(33,9)	47,9	58,9	58,9	–	748,7	767,9	767,9	–	1 260,5	1 226,6	(33,9)
Émoluments des non-fonctionnaires	0,1	–	0,1	0,0	0,1	–	–	–	–	–		–	–	–	0,1	0,1	–
Dépenses de représentation	0,9	–	0,7	0,0	0,7	–	–	–	–	–		–	–	–	0,7	0,7	–
Consultants	296,7	98,2	223,5	38,1	223,1	(0,4)	13,1	35,9	35,9	–		194,5	194,5	–	453,9	453,5	(0,4)
Experts	45,9	4,1	173,0		752,7	579,7	–	–	–	–		–	–	–	173,0	752,7	579,7
Voyages des représentants	1 507,7	4,9	1 490,9	822,2	1 490,9	–	–	–	–	–		–	–	–	1 490,9	1 490,9	0,0
Voyages du personnel	513,8	79,7	362,6	239,1	521,0	158,4	8,2	23,5	23,5	–	110,7	1 030,9	1 242,3	211,5	1 417,0	1 786,8	369,9
Services contractuels	883,1	666,3	914,9	299,8	885,3	(29,6)	45,7	54,6	74,1	19,5	67,8	435,8	294,6	(141,3)	1 405,3	1 254,0	(151,4)
Frais généraux de fonctionnement	316,4	298,6	319,7	30,6	312,9	(6,8)	27,6	18,1	16,7	(1,4)	417,2	580,6	464,9	(115,7)	918,4	794,5	(123,9)
Fournitures et accessoires	55,1	18,4	41,3	2,1	35,3	(6,0)	0,7	3,8	3,8	–	14,2	15,1	14,7	(0,4)	60,2	53,8	(6,4)
Mobilier et matériel	54,8	43,9	74,8	13,3	61,6	(13,2)	9,4	13,3	8,3	(5,0)	16,2	21,5	20,2	(1,3)	109,6	90,1	(19,5)
Aménagement des locaux		–	20,9	0,0	–	(20,9)		–	–	–		–	–	–	20,9	0,0	(20,9)
Subventions et contributions	404,3	53,2	251,5	11 537,0	251,5	–		–	–	–	230,5	1 902,1	1 992,4	90,2	2 153,6	2 243,9	90,2
Autres objets de dépense	–	(0,1)	–		–	–									0,0	0,0	0,0
Total	**26 768,5**	**23 443,3**	**26 892,5**	**23 735,3**	**27 561,1**	**668,6**	**3 629,6**	**4 279,1**	**4 867,9**	**588,8**	**5 177,3**	**9 542,6**	**9 374,6**	**(168,0)**	**40 714,2**	**41 803,6**	**1 089,4**

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d'appui, court du 1er juillet au 30 juin.

Tableau III.14
Chapitre 8, Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire					
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2022-2021)*
Autres dépenses de personnel	8 902,6	6 490,2	9 046,1	3 778,7	9 657,8	611,7
Consultants	–	62,0	317,1	0,1	317,1	–
Experts	–	1,8	–	–	–	–
Voyages du personnel	394,0	4,9	356,2	0,0	356,2	–
Services contractuels	52,7	1 325,3	1 242,3	255,1	1 192,0	(50,3)
Frais généraux de fonctionnement	4 753,5	1 918,8	827,9	124,2	771,5	(56,4)
Fournitures et accessoires	5,0	39,1	47,1	3,5	35,1	(12,0)
Mobilier et matériel	–	881,5	699,4	13,5	626,9	(72,5)
Aménagement des locaux	–	27,9	–	–	–	–
Subventions et contributions	128,7	9,1	130,1	0,0	130,1	–
Autres objets de dépense	–	259,1	–	–	–	–
Total	**14 236,5**	**11 019,6**	**12 666,2**	**4 184,0**	**13 086,7**	**420,5**

Tableau III.15

Chapitre 8, Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*		
Objet de dépense	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2022-2021)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2022-2021)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2022-2021)*
Postes	9 538,5	8 183,8	10 479,4	4 600,6	10 478,7	(0,7)	0,3	2 240,8	4 097,7	1 856,9	12 720,2	14 576,4	1 856,2
Autres dépenses de personnel	1 645,9	1 067,9	1 682,5	86,4	1 156,9	(525,6)	14,6	–	–	–	1 682,5	1 156,9	(525,6)
Dépenses de représentation	3,6	–	3,7	0,8	3,7	0,0	–	–	–	–	3,7	3,7	–
Consultants	1 090,2	484,7	1 104,7	44,9	426,3	(678,4)	81,2	160,7		(160,7)	1 265,4	426,3	(839,1)
Voyages des représentants	287,5	–	290,7	0,0	212,0	(78,7)	–	–	–	–	290,7	212,0	(78,7)
Voyages du personnel	581,0	21,8	556,4	13,6	475,1	(81,3)	16,0	60,2	44,0	(16,2)	616,6	519,1	(97,5)
Services contractuels	1 476,2	2 576,8	1 497,9	551,7	2 861,2	1 363,3	321,0	690,1	354,5	(335,6)	2 188,0	3 215,7	1 027,7
Frais généraux de fonctionnement	969,8	1 169,9	950,7	287,7	665,0	(285,7)	19,4	505,0		(505,0)	1 455,7	665,0	(790,7)
Fournitures et accessoires	63,3	18,8	64,8	15,6	50,1	(14,7)	0,3	13,5	14,0	0,5	78,3	64,1	(14,2)
Mobilier et matériel	1 745,7	867,2	1 417,5	91,5	783,2	(634,3)	146,6	654,9	46,3	(608,6)	2 072,4	829,5	(1 242,9)
Subventions et contributions	47,0	18,4	47,5	22,4	47,5	0,0	79,1	562,3	592,3	30,0	609,8	639,8	30,0
Autres objets de dépense		8,0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	**17 448,7**	**14 417,3**	**18 095,8**	**5 715,2**	**17 159,7**	**(936,1)**	**678,5**	**4 887,5**	**5 148,8**	**261,3**	**22 983,3**	**22 308,5**	**(674,8)**

Titre IV
Coopération internationale pour le développement

Chapitre 9
Affaires économiques et sociales

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	83 293 400
Dépenses de 2020	81 412 500
Crédits ouverts pour 2021	83 857 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	83 521 900
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	70 260 700
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	96 691 100
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	88 122 300

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.1 Les ressources demandées par le Secrétaire général au chapitre 9 du budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 83 521 900 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une diminution nette de 335 400 dollars (0,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 9), tableau 9.32). La diminution tient à divers changements, comme expliqué aux alinéas a) à k) du paragraphe 9.270 du projet de budget. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.22.

Tableau IV.1
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	488	1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 31 D-1, 67 P-5, 89 P-4, 67 P-3, 43 P-2/1, 33 G(1re C) et 146 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	488	1 SGA, 2 SSG, 9 D-2, 32 D-1, 66 P-5, 89 P-4, 66 P-3, 44 P-2/1, 33 G(1re C) et 146 G(AC)
Réaffectations	–	1 G(1re C) au titre du sous-programme 3 ; 1 P-2 au titre du sous-programme 7 ; 1 G(AC) au titre de la composante Appui au programme
Reclassements	–	1 poste de P-5 à D-1 et 1 poste de P-3 à P-2 au titre du sous-programme 8
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2021	40	6 P-5, 6 P-4, 7 P-3, 4 P-2/1, 3 G(1re C) et 14 G(AC)
Effectif prévu pour 2022	40	6 P-5, 6 P-4, 7 P-3, 4 P-2/1, 3 G(1re C) et 14 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

IV.2 Le Secrétaire général propose d'inscrire 488 postes au budget ordinaire pour 2022, soit un nombre identique au nombre de postes approuvés pour 2021, de réaffecter trois postes et d'en reclasser deux.

Réaffectations

IV.3 Il est proposé de réaffecter trois postes comme suit : a) en ce qui concerne le sous-programme 3, un poste d'assistant(e) administratif(ve) principal(e) [G(1°C)] deviendrait un poste d'assistant(e) principal(e) (gestion des programmes) [G(1°C)] dans le Groupe de la gestion des programmes, ce qui faciliterait le remplacement de fonctions administratives par des tâches de fond ; b) en ce qui concerne le sous-programme 7 (Institutions publiques et administration numérique), un poste de spécialiste de la gestion de programme (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) serait remplacé par un poste de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) au Service de l'administration numérique, ce qui permettrait de faire face à l'augmentation des besoins en matière d'appui technique dans les domaines de la gestion de grandes bases de données et de la gestion de réseaux de serveurs pour plusieurs plateformes en ligne ; c) en ce qui concerne la composante Appui au programme, un poste d'assistant(e) de secrétariat [G(AC)] serait remplacé par un poste d'assistant(e) au budget et aux finances [G(AC)] au Service administratif, ce qui aiderait à renforcer la gestion financière et budgétaire (ibid., par. 9.270 d) i), h) i) et k) i) et annexe III).

Reclassements

IV.4 En ce qui concerne le sous-programme 8 (Gestion durable des forêts), il est proposé de déclasser un poste de spécialiste de la gestion des programmes relatifs aux affaires forestières (P-3) pour en faire un poste de spécialiste (adjoint(e) de 1re classe) de la gestion des programmes relatifs aux affaires forestières (P-2) de façon à renforcer la collecte et l'analyse des données et l'utilisation du numérique dans les activités de sensibilisation et de communication du sous-programme (ibid., par. 9.270 i) i) et annexe III). Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé qu'un poste P-2 faciliterait l'exécution des tâches qui ne cessent de se multiplier dans le domaine de la collecte et de l'analyse des données et que le reclassement irait dans le sens de la rationalisation de la structure du Secrétariat. Le poste P-3 dont le déclassement est proposé est actuellement vacant.

IV.5 Il est également proposé de reclasser un poste de spécialiste hors classe de la gestion des programmes relatifs aux affaires forestières (P-5) pour en faire un poste de directeur(trice) adjoint(e) des affaires forestières (D-1), ce qui renforcerait les capacités techniques et opérationnelles du sous-programme (ibid.). S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que le reclassement de P-5 à D-1 conférerait au secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts des pouvoirs élargis et renforcés, ce qui l'aiderait à s'acquitter de ses fonctions de gestion et de ses fonctions techniques et administratives. Le Comité rappelle que, dans le projet de budget-programme pour 2020, il avait été proposé de déclasser le poste de Directeur(trice) du secrétariat du Forum (D-2) et d'en faire un poste de Chef de service (D-1), proposition qu'il avait rejetée (A/74/7, par. IV.8). À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que le poste de Directeur(trice) était resté à la classe D-2, puisque l'Assemblée générale avait souscrit à la recommandation du Comité, et qu'il n'était pas proposé de changer la classe de ce poste en 2022. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité n'est pas convaincu par la justification fournie et recommande que l'on ne reclasse pas le poste de spécialiste hors classe de la gestion des programmes**

relatifs aux affaires forestières (P-5) pour en faire un poste de Directeur(trice) adjoint(e) des affaires forestières (D-1).

Postes vacants, taux de vacance et indemnité de fonctions

IV.6 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs enregistrés en moyenne en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 au chapitre 9 (voir tableau IV.2).

Tableau IV.2
Nombre de postes et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	309	11,1	309	11,5	309	9,3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	179	12,6	179	12,8	179	10,9

IV.7 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2021, 4 [1 P-3, 1 P-2 et 2 G(AC)] des 51 postes vacants [2 D-2, 2 D-1, 5 P-5, 7 P-4, 7 P-3, 9 P-2 et 19 G(AC)] étaient vacants depuis deux ans ou plus, plus précisément depuis novembre 2018 et février, mai et juin 2019, respectivement. Par ailleurs, il a été informé que le poste de Chef de service (statistiques) (D-1), qui relève du sous-programme 4 et qui est vacant depuis février 2018, était pourvu à titre provisoire le temps que la procédure de recrutement suive son cours (l'organe central de contrôle examinait actuellement les candidatures qui avaient été recommandées et le poste devrait être pourvu en septembre 2021) ; la procédure avait été ralentie par le gel temporaire des recrutements.

IV.8 En ce qui concerne le versement d'une indemnité de fonctions aux fonctionnaires occupant les postes vacants à titre temporaire, le Comité consultatif note, d'après les informations qui lui ont été données, que le Département des affaires économiques et sociales a eu quatre cas de ce type depuis 2017, 2018, 2019 et 2020. S'étant renseigné, il a été informé qu'une indemnité de fonctions était versée depuis le 1er février 2017 à la personne occupant le poste de Chef de service (affaires économiques) (D-1), poste relevant du sous-programme 1 qui était vacant depuis le 1er juillet 2014 (le poste avait été précédemment occupé temporairement par un autre membre du personnel du 1er septembre 2014 au 16 octobre 2016). L'avis de vacance avait été publié avant le gel temporaire des recrutements et le recrutement a repris une fois levées les mesures de gel ; l'organe central de contrôle examine actuellement les candidatures qui avaient été recommandées et le poste devrait être pourvu de manière permanente en septembre 2021. Le Comité fait part au chapitre I de ses observations sur les postes vacants depuis longtemps, question qui est liée à la pratique consistant à octroyer une indemnité de fonctions.

IV.9 **Le Comité consultatif a dit être préoccupé par le fait que certains postes étaient vacants depuis longtemps (voir A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. IV.4). Notant que deux postes D-1 sont vacants depuis 2014 pour l'un et 2018 pour l'autre (voir par. IV.7 et IV.8 plus haut), il souligne que les recrutements doivent être achevés sans plus tarder, compte tenu notamment de l'importance de ces postes. Il**

compte que des informations actualisées sur l'état des recrutements seront communiquées à l'Assemblée générale pour tous les postes vacants lorsque celle-ci examinera le présent rapport et que des renseignements sur la question seront donnés dans le prochain projet de budget.

IV.10 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe IV.5, le Comité consultatif recommande d'approuver les propositions du Secrétaire général concernant les postes.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.11 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2022 s'élèvent à 7 671 400 dollars avant actualisation des coûts, ce qui correspond à une diminution de 191 200 dollars (2,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 9), tableau 9.37). Comme le montre le tableau 9.32 et comme expliqué au paragraphe 9.270 du projet de budget, la diminution porte sur les autres dépenses de personnel, les experts, les voyages du personnel, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement, les fournitures et accessoires, et le mobilier et le matériel et est contrebalancée en partie par une augmentation au titre des consultants (38 300 dollars, soit 7,4 %).

Voyages du personnel

IV.12 Le montant des ressources demandées pour les voyages du personnel en 2022 s'élève à 445 100 dollars, ce qui représente une diminution de 8 900 dollars (2,0 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2021. Les dépenses se sont chiffrées à 46 900 dollars en 2020 par rapport aux crédits de 705 100 dollars qui avaient été ouverts pour l'exercice et à 4 800 dollars au 30 juin 2021 par rapport aux crédits de 454 000 dollars ouverts pour 2021. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits, le Comité consultatif recommande une réduction de 10 % (44 500 dollars) des ressources proposées au titre des voyages du personnel pour 2022**.

Consultants

IV.13 Le montant des ressources demandées pour les consultants en 2022 s'élève à 558 200 dollars, ce qui représente une augmentation de 38 300 dollars (7,4 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2021. L'augmentation de 38 300 dollars a trait à la composante Direction exécutive et administration (6 000 dollars), au sous-programme 2 (8 800 dollars) et au sous-programme 7 (28 800 dollars) et est compensée par une réduction au titre du sous-programme 8 (5 300 dollars) [ibid., par. 9.270 a), c), h) et i)]. Les dépenses se sont chiffrées à 1 755 900 dollars en 2020 par rapport aux crédits de 673 200 dollars qui avaient été ouverts pour l'exercice et à 103 500 dollars au 30 juin 2021 par rapport aux crédits de 519 900 dollars ouverts pour 2021. **Notant que le montant prévu pour les consultants a été ramené de 673 200 dollars pour 2020 à 519 900 dollars pour 2021 et tenant compte de la sous-utilisation des crédits au cours des six premiers mois de 2021, le Comité consultatif engage le Département des affaires économiques et sociales à continuer d'utiliser et de renforcer les capacités internes et recommande de réduire de 10 % (55 800 dollars) le montant proposé au titre des consultants pour 2022**.

IV.14 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes IV.12 et IV.13, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Questions diverses

Conséquences de la pandémie et enseignements tirés

IV.15 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la pandémie avait eu des conséquences sur l'exécution globale du programme, qui sont décrites aux paragraphes 9.18 à 9.20 du projet de budget, et que le Département des affaires économiques et sociales avait tiré divers enseignements de la crise, en particulier : les réunions intergouvernementales virtuelles offraient des avantages mais n'allaient pas sans difficulté ; les réunions virtuelles facilitaient la participation de nouveaux acteurs qui auraient peut-être été laissés de côté autrement ; il fallait que l'Organisation trouve des solutions pour faciliter la participation des parties prenantes aux réunions et manifestations virtuelles des Nations Unies ; il convenait d'envisager la pandémie comme un test de résistance qui permettait aux États Membres d'évaluer leur niveau de préparation au vieillissement des sociétés ; il était essentiel d'obtenir la participation des différents groupes sociaux de sorte que l'on puisse répondre au mieux à leurs besoins dans le cadre des activités de relèvement.

IV.16 Le Comité consultatif a également reçu des informations sur le concours que le Département a apporté aux États Membres dans le cadre des sous-programmes en ce qui concerne le relèvement après la pandémie. Par exemple, pour répondre aux besoins de financement des pays à la suite de la pandémie, dans le cadre du sous-programme 9 (Financement du développement durable), le Département a aidé la présidence du Conseil économique et social à adapter les réunions du forum sur le suivi du financement du développement en 2020 et 2021 et à les axer directement sur le soutien à apporter à l'action des États Membres face à la pandémie et aux activités de relèvement.

IV.17 En ce qui concerne le sous-programme 2 (Développement social inclusif), une politique axée sur les jeunes et deux programmes spécialisés pour la jeunesse devraient être établis dans deux États Membres d'ici à 2022 (ibid., tableau 9.3). Le Comité consultatif a été informé que les activités porteraient d'abord sur le renforcement des capacités nationales concernant l'établissement de politiques nationales sur la jeunesse et qu'elles seraient menées en étroite coopération avec les autorités nationales et les organisations nationales de jeunes. Les premières années, il s'agira de renforcer les capacités des jeunes et de l'administration nationale. Une fois que le personnel de l'administration nationale et, plus important encore, les jeunes de toutes les régions de chaque pays auront été formés, on pourra commencer à établir les politiques et les programmes. Les jeunes prendront une part active à ces activités de sorte que leurs besoins et leurs aspirations soient véritablement pris en compte. La pandémie a malheureusement donné un coup d'arrêt aux activités.

Appui au système des coordonnateurs et coordonnatrices résidents

IV.18 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé qu'il convenait de trouver de nouveaux moyens de répondre au mieux à la forte demande émanant des bureaux des coordonnateurs et coordonnatrices résidents et des équipes de pays des Nations Unies en matière de soutien et de renforcement des capacités pour intégrer pleinement les questions macroéconomiques et les questions de développement dans l'analyse et les plans de relèvement des pays ; le Département était fortement sollicité en ce qui concernait l'apport de contributions et d'orientations stratégiques dans ce domaine. Le Département ne dispose pas des ressources nécessaires pour le faire pays par pays et a réfléchi aux moyens qui lui permettraient de mettre à profit son expertise pour répondre au mieux aux besoins au niveau des pays, notamment au moyen de projets de renforcement des capacités existants ou nouveaux et d'autres modalités. Compte tenu de ces enseignements, il tirera parti des plateformes numériques désormais disponibles et mettra davantage l'accent sur la coopération avec d'autres

organismes du système des Nations Unies pour le développement, y compris les organismes non résidents, tout en affinant les produits de recherche en fonction des besoins exprimés par les bureaux des coordonnateurs et coordonnatrices résidents, les équipes de pays des Nations Unies et les pouvoirs publics, en particulier dans les pays les moins avancés. **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur l'aide apportée par le Département au système des coordonnateurs et coordonnatrices résidents, y compris sur les difficultés rencontrées et les enseignements tirés, dans le prochain projet de budget**.

Chapitre 10
Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020[a]	5 886 200
Dépenses de 2020	5 619 200
Crédits ouverts pour 2021	6 609 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	7 152 400
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	208 900
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	2 793 800
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	920 300

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.19 Les ressources demandées par le Secrétaire général au chapitre 10 du budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 7 152 400 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 543 100 dollars (8,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 10), tableau 10.16). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.23.

Renforcement du Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement

IV.20 Le Comité consultatif rappelle que dans sa résolution 74/262 l'Assemblée générale a regretté que les ressources allouées au sous-programme 2 (Pays en développement sans littoral) et au sous-programme 3 (Petits États insulaires en développement) soient insuffisantes et prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour que des ressources supplémentaires soient prévues au titre des postes et des autres objets de dépense dans le projet de budget-programme pour 2021 afin que les mandats élargis de ces sous-programmes puissent être exécutés efficacement. Par la suite, pour 2021 le Secrétaire général a proposé des augmentations au titre des postes et des autres objets de dépense qui étaient indispensables à la bonne application de la résolution. Le Comité a pris note des premières mesures prises par le Secrétaire général pour donner suite à la résolution en 2021. À l'époque, il a également été informé que les ressources nécessaires

seraient évaluées plus avant dans le cadre du projet de budget-programme pour 2022 (A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. IV.20, IV.21 et IV.23).

IV.21 L'augmentation proposée pour 2022 tient aux deux facteurs suivants, qui sont expliqués au paragraphe 10.100 du projet de budget : a) des ajustements techniques (283 600 dollars), dus principalement à la budgétisation en année pleine des trois postes (1 P-4 et 1 P-3 pour le sous-programme 2 et 1 P-5 pour le sous-programme 3) créés en 2021 comme prévu dans la résolution 75/252 de l'Assemblée générale et pour lesquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué pour 2021 ; b) d'autres changements (259 500 dollars), tenant essentiellement à la création d'un poste d'analyste de données (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) pour le sous-programme 1 et d'un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-3) pour le sous-programme 3, ainsi qu'à des besoins supplémentaires concernant les objets de dépense autres que les postes.

Tableau IV.3
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Classe*
Effectif approuvé pour 2021	31	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 8 P-5, 8 P-4, 5 P-3, 1 P-2/1 et 6 G(AC)
Créations	2	1 P-2/1 au titre du sous-programme 1 et 1 P-3 au titre du sous-programme 3
Effectif proposé pour 2022	33	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 8 P-5, 8 P-4, 6 P-3, 2 P-2/1 et 6 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

IV.22 Le Secrétaire général propose d'inscrire 33 postes au budget ordinaire pour 2022, soit deux postes de plus (1 P-2 et 1 P-3) que dans le tableau d'effectifs approuvé pour 2021.

Créations

IV.23 Il est proposé de créer un poste d'analyste de données (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) au titre du sous-programme 1 (Pays les moins avancés). Le (la) titulaire procéderait à des analyses et formulerait des observations fondées sur des données, qui orienteraient les activités de sensibilisation et de communication, ainsi que les travaux d'analyse du Bureau du (de la) Haut(e)-Représentant(e) pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Il (elle) aiderait ainsi les États Membres à disposer de données et d'informations plus à jour et plus pertinentes sur les activités de sensibilisation et les débats intergouvernementaux (A/76/6 (Sect. 10), par. 10.101 b) et annexe III). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il était difficile de se procurer des données actualisées, exactes, comparables et ventilées dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Le poste qui est proposé aiderait le Bureau à se doter du savoir-faire nécessaire pour tirer parti des récentes améliorations concernant la fréquence des recensements et des enquêtes dans les pays les plus vulnérables ainsi que des progrès technologiques.

IV.24 Le Comité consultatif a également été informé que le poste P-2 serait rattaché au Groupe de la sensibilisation et de la communication, qui relève actuellement du sous-programme 1, mais que le (la) titulaire travaillerait pour les trois sous-programmes. **Prenant note du fait que le poste P-2 qui est proposé serait rattaché au sous-programme 1 mais couvrirait les trois sous-programmes, le Comité**

estime qu'il vaudrait mieux placer le Groupe de la sensibilisation et de la communication au sein du Bureau de la Haute-Représentante de façon à définir clairement les fonctions qui sont fournies aux différents sous-programmes. Il recommande donc que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'examiner et de rationaliser la répartition des fonctions au sein du Bureau et de lui rendre compte à ce sujet dans le prochain projet de budget.

IV.25 Il est également proposé de créer un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-3) au titre du sous-programme 3 (Petits États insulaires en développement). Le (la) titulaire apporterait un appui technique au Comité directeur des partenariats en faveur des petits États insulaires en développement, au dialogue mondial et multipartite sur les partenariats avec les petits États insulaires en développement et aux mécanismes du Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement, et organiserait et accompagnerait les travaux du réseau des coordonnateurs nationaux des petits États insulaires en développement. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que les mécanismes susmentionnés ne pouvaient pas compter sur un appui structuré, continu et technique et que le concours apporté par le Bureau de la Haute-Représentante au réseau des coordonnateurs nationaux avait été ponctuel et limité. Il n'était pas possible de se servir des ressources existantes pour fournir l'appui susmentionné, car elles sont déjà consacrées à des activités prescrites par les organes délibérants.

Postes vacants et taux de vacance

IV.26 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2021, cinq postes [1 P-5, 2 P-4, 1 P-6 et 1 G(AC)] étaient vacants : quatre étaient devenus vacants au premier semestre 2021 et aucun n'était vacant depuis plus de deux ans.

IV.27 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 au chapitre 10 (voir tableau IV.4). Il note que, par rapport aux taux de vacance moyens effectifs enregistrés au 30 juin 2021, à savoir 18 % pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 0 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, les taux budgétisés sont de 5,5 % et de 10,8 %, respectivement, pour 2022. **Il compte que des éclaircissements concernant les taux de vacance budgétisés pour 2022 seront donnés à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**.

Tableau IV.4
Nombre de postes et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	22	5,4	25	18,0	27	5,5
Agents des services généraux et des catégories apparentées	6	4,7	6	0,0	6	10,8

IV.28 **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les postes.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.29 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre des objets de dépense autres que les postes pour 2022 s'élèvent à 1 098 200 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 97 500 dollars (9,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Comme expliqué dans le projet de budget (A/76/6 (Sect. 10), par. 10.100), l'augmentation qui est proposée s'explique principalement par les ressources supplémentaires d'un montant total de 92 600 dollars qui sont demandées au titre du sous-programme 1 pour les experts (53 800 dollars), les voyages du personnel (19 900 dollars) et les services contractuels (18 900 dollars) (voir par. IV.30 à IV.32).

Experts

IV.30 L'augmentation de 53 800 dollars qui est demandée au titre des experts tient à l'organisation de la réunion des coordonnateurs nationaux des pays les moins avancés concernant la suite qui sera donnée à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et l'intégration du nouveau programme d'action pour les pays les moins avancés dans les plans nationaux de développement durable. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que le réseau des coordonnateurs nationaux des pays les moins avancés existait de longue date et que l'augmentation des ressources qui était proposée au titre du sous-programme 1 visait à doter le Bureau de la Haute-Représentante de ressources durables et prévisibles pour la tenue de l'atelier annuel des coordonnateurs nationaux. Jusqu'à présent, pour le sous-programme 1, le Bureau de la Haute-Représentante a dû compter exclusivement sur des fonds extrabudgétaires pour financer la participation des coordonnateurs nationaux à l'atelier (y compris les voyages), produit prescrit par les organes délibérants.

Voyages du personnel

IV.31 Le montant des ressources demandées pour les voyages du personnel en 2022 s'élève à 208 000 dollars, ce qui représente une augmentation de 19 800 dollars (10,5 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2021. Les dépenses se sont chiffrées à 7 800 dollars en 2020 par rapport aux crédits de 97 400 dollars qui avaient été ouverts pour l'exercice et à 4 200 dollars au 30 juin 2021 par rapport aux crédits de 188 200 dollars ouverts pour 2021. L'augmentation de 19 900 dollars qui est proposée permettrait à des membres du personnel d'assister aux réunions des coordonnateurs nationaux des pays les moins avancés, d'y contribuer et d'en assurer le service. Il a été indiqué au Comité consultatif que l'organisation des réunions en dehors de New York entraîne beaucoup de travail, qu'il s'agisse des arrangements logistiques, du service des réunions ou de l'appui à l'établissement et à l'adoption des textes issus des réunions, tâches pour lesquelles il est fait appel à plusieurs personnes, le strict minimum consistant à affecter trois fonctionnaires à chaque réunion. **Compte tenu du fait que les crédits ont été sous-utilisés en 2020 et au premier semestre de 2021, le Comité consultatif recommande une réduction de 5 % (10 400 dollars) des ressources proposées au titre des voyages du personnel pour 2022**.

Services contractuels

IV.32 Les ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022 s'élèvent à 162 400 dollars, soit une augmentation de 22 100 dollars (15,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. L'augmentation qui est proposée au titre du sous-programme 1, soit 18 900 dollars, permettrait de retenir les services d'un vacataire qui serait chargé de fournir un appui technique, notamment dans les domaines de la

conception graphique et des médias sociaux. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de la Haute-Représentante avait compris qu'il avait tout intérêt à tirer parti des nouveaux moyens de communication et de sensibilisation et se servait de la série de podcasts intitulée *Island Voices* pour faire connaître l'expérience des populations vivant dans les petits États insulaires en développement ; axés sur l'autonomisation des femmes, les trois premiers épisodes ont été publiés au cours de la semaine qui a précédé la Journée internationale des femmes en 2021. Le Bureau s'est assuré le concours du Département de la communication globale pour que la série *Island Voices* soit versée dans la collection phare de l'ONU, *The Lid is On*, et disponible sur plusieurs plateformes. Fort du succès rencontré et en collaboration avec le Département, ainsi qu'avec l'Alliance des petits États insulaires, qui a exprimé son intérêt, il a l'intention d'élargir la série à d'autres petits États insulaires en développement, en particulier en consacrant des épisodes aux partenariats avec le secteur privé qui ont été établis par l'intermédiaire du Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement et en les hébergeant sur le site Web du Réseau. Ayant demandé un complément d'information, le Comité consultatif a été informé que la portée et l'ampleur du travail à effectuer par le Réseau – mécanisme mandaté par l'Assemblée générale qui joue un rôle essentiel en ce qu'il fait la liaison entre les petits États insulaires en développement et le secteur privé – exigeaient des ressources spécialisées allant au-delà des moyens dont le Bureau était doté et du concours apporté par le Département. On trouvera au chapitre I les observations du Comité concernant le fait qu'il convient de regrouper les informations sur les services fournis par le Département de la communication globale.

IV.33 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe IV.31 et au chapitre I, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes.**

Questions diverses

Conséquences de la pandémie et enseignements tirés

IV.34 Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que la plateforme en ligne avait permis au Bureau de la Haute-Représentante de toucher un public plus large et facilité la participation d'un plus grand nombre de parties prenantes, mais avait également mis en évidence les problèmes rencontrés par les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement pour accéder au haut débit. Il a été extrêmement difficile d'établir la liaison entre New York et plusieurs États Membres. En outre, les pays des trois groupes sont répartis en plusieurs points du monde et il a fallu que le Bureau multiplie les réunions pour tenir compte du décalage horaire. La pandémie a encore accentué les inégalités auxquelles font face la majorité des trois groupes de pays. Il a été indiqué qu'en 2022 le Bureau chercherait à organiser des échanges en présentiel autant que possible, à commencer par la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra à Doha. Compte tenu de ces enseignements, le Bureau optera pour des activités de transmission du savoir entre pairs, qui allieront modalités virtuelles et échanges en présentiel de façon à réduire les inconvénients de chacune des méthodes.

Coopération avec la Banque de technologies pour les pays les moins avancés et d'autres entités

IV.35 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que puisqu'elle avait pour mandat d'agir en faveur de la science, de la technologie et de l'innovation, la Banque de technologies pour les pays les moins avancés soutenait la mise en œuvre des programmes d'action en faveur de ces pays et celle du Programme

de développement durable à l'horizon 2030, y compris les préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies pour les pays les moins avancés, en faisant des contributions de fond, comme le rapport sur l'état de la science, de la technologie et de l'innovation (qui sera publié en janvier 2022). À la faveur des réunions du Groupe consultatif interorganisations pour les pays les moins avancés et de l'équipe spéciale interinstitutions pour le reclassement et une transition sans heurt, qui sont convoquées par le Bureau de la Haute-Représentante, la Banque de technologies soutient également les activités du Bureau relatives au retrait de la liste des pays les moins avancés et au renforcement des capacités dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation.

IV.36 Il a été indiqué au Comité consultatif que le Bureau de la Haute-Représentante avait collaboré étroitement avec le Bureau de la coordination du développement en ce qui concerne la mise en place de réseaux de coordonnateurs et coordonnatrices résidents dans les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. L'objectif de ces réseaux est de promouvoir la communication entre le Bureau de la Haute-Représentante et les coordonnateurs et coordonnatrices résidents pour garantir la cohérence et l'intégration entre les mécanismes nationaux et les mécanismes régionaux et mondiaux, la prise en compte des programmes d'action en faveur des trois groupes de pays dans les bilans communs de pays et les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable et le resserrement de la coopération sur le terrain entre les coordonnateurs et coordonnatrices résidents et les États Membres sur des questions propres aux trois groupes de pays. Le Bureau de la coordination du développement facilite également la participation du Bureau de la Haute-Représentante à des activités, des ateliers et des projets pilotes du système des Nations Unies dans un certain nombre de pays.

IV.37 En outre, le Comité consultatif a été informé que la collaboration et la coordination entre le Bureau de la Haute-Représentante et les autres entités du pilier Développement sont principalement guidées par les travaux menés sous l'égide des groupes consultatifs interorganisations sur les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Bureau et le Département des affaires économiques et sociales présidant le Groupe consultatif interorganisations sur les petits États insulaires en développement. Toutes les entités du pilier Développement sont membres de ces groupes. Le Bureau de la Haute-Représentante coordonne régulièrement ses activités avec le Département des affaires économiques et sociales, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et les commissions régionales, notamment en ce qui concerne la planification et l'exécution d'activités conjointes. Par exemple, il a collaboré avec les commissions régionales par l'intermédiaire des groupes consultatifs interorganisations, notamment en ce qui concerne les préparatifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et les examens à mi-parcours du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024 et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa). Le Bureau de la Haute-Représentante est un partenaire de réalisation clé en ce qui concerne un projet dirigé par le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, qui est financé au moyen de ressources extrabudgétaires et qui porte sur le renforcement des capacités des pays d'Afrique d'élaborer et d'appliquer des politiques assurant la promotion du lien entre la paix, la sécurité et le développement aux fins de l'accélération de la réalisation des objectifs de développement durable. La CNUCED contribue régulièrement aux rapports du Secrétaire général sur la mise en œuvre des programmes d'action en faveur des trois groupes de pays et les données qu'elle produit facilitent le suivi de certains axes prioritaires de ces programmes. La CNUCED et le Bureau de la Haute-Représentante

collaborent également à l'organisation de réunions consacrées au commerce et à la facilitation des échanges, à l'investissement, à la desserte numérique, aux produits de base, aux transports, aux couloirs, aux capacités productives, au renforcement de la résilience et à la facilitation des investissements dans les petits États insulaires en développement.

IV.38 En ce qui concerne l'examen du Corps commun d'inspection portant sur l'appui du système des Nations Unies aux pays en développement sans littoral, le Comité consultatif a été informé que le rapport final n'avait pas encore été publié. **Il compte trouver des informations exhaustives sur toutes les sources de financement et la coopération entre toutes les entités compétentes aux fins de la mise en œuvre des programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement dans le prochain projet de budget**.

Ressources extrabudgétaires

IV.39 En ce qui concerne la diminution des ressources extrabudgétaires qui est prévue pour 2022, le Comité consultatif s'est renseigné et a été informé que le Bureau de la Haute-Représentante avait obtenu le versement de contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale qui lui sert à compléter le financement de ses activités. Le Bureau s'attache à mobiliser des ressources extrabudgétaires plus importantes pour financer les préparatifs de manifestations majeures, comme la Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui a lieu tous les 10 ans, la réunion d'examen à mi-parcours de haut niveau qui sera consacrée à la Conférence et les deux examens à mi-parcours du Programme d'action de Vienne et des Orientations de Samoa.

IV.40 Le Comité consultatif a été informé qu'en 2021, le Bureau avait mobilisé des contributions volontaires au titre du sous-programme 1 qui lui serviront à financer les préparatifs multipartites inclusifs de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui se tiendra en janvier 2022. On estime que les ressources extrabudgétaires diminueront considérablement après la Conférence, avant d'augmenter au cours des années suivantes, à mesure que le Bureau de la Haute-Représentante établira des programmes d'appui, aux niveaux national, régional et mondial, à la mise en œuvre du nouveau programme d'action en faveur des pays les moins avancés. En ce qui concerne le sous-programme 2, la baisse des ressources extrabudgétaires tient à l'achèvement de l'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne. Les ressources extrabudgétaires ont servi à financer les activités de mobilisation et les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation. En ce qui concerne le sous-programme 3, la baisse des ressources extrabudgétaires tient à l'achèvement de l'examen à mi-parcours des Orientations de Samoa, pour lequel les activités de mobilisation ont donné de bons résultats. Dans le cadre du sous-programme, le Bureau a également réussi à obtenir des ressources extrabudgétaires pour soutenir le réseau des coordonnateurs nationaux des petits États insulaires en développement, de même que les réunions et les activités de renforcement des capacités du réseau, et pour financer la campagne « Island Voices » en faveur des petits États insulaires en développement. **Le Comité consultatif prend note des activités de collecte de fonds menées par le Bureau de la Haute-Représentante et compte que celui-ci continuera de mobiliser des ressources extrabudgétaires pour faciliter la mise en œuvre des programmes d'action**.

Chapitre 11
Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	7 985 900
Dépenses de 2020	7 984 800
Crédits ouverts pour 2021	7 823 600
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	8 012 900
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	21 500
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	597 600
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	907 400

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.41 Les ressources demandées au titre du chapitre 11 du budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 8 012 900 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 189 300 dollars (2,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 11), tableau 11.9). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.24.

Observations et recommandations générales

Réorganisation du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique

IV.42 Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général a présenté son rapport sur les prévisions révisées concernant le chapitre 11 du projet de budget-programme pour 2021 (A/75/541). Dans sa résolution 75/253 A, l'Assemblée générale a souscrit aux conclusions et recommandations du Comité consultatif, dans lesquelles ce dernier a recommandé de ne pas donner suite à la proposition du Secrétaire général (A/75/7/Add.23), et elle a prié le Secrétaire général de lui soumettre, pour examen à sa soixante-seizième session, par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif, une proposition révisée comportant les descriptifs de programme et la structure du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique. Il est indiqué que le projet de budget-programme pour 2022 [A/76/6 (Sect. 11)], soumis conformément à la demande formulée par l'Assemblée générale, contient une proposition révisée visant à renforcer l'efficacité du programme ainsi qu'à réorienter et à renforcer le Bureau (ibid., voir Avant-propos). Le Comité note que dans la partie A du projet de budget, la réorganisation proposée, qui prévoit la mise en place d'une composante Direction exécutive et administration, n'est mentionnée qu'au paragraphe 11.20 consacré aux activités d'évaluation du programme, tandis que les modifications qu'il est proposé d'apporter à la structure organisationnelle du Bureau sont présentées à l'annexe I et mentionnées dans l'avant-propos et dans la partie B du document. Les recommandations du Comité du programme et de la coordination concernant le programme 9 du projet de budget-programme pour 2022 figurent dans le rapport correspondant (A/76/16, par. 191 à 196). **Tenant compte des remarques et recommandations ci-après, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale examine la proposition révisée**

du Secrétaire général, sous réserve de l'approbation des recommandations du Comité du programme et de la coordination, et compte que les incidences de cette proposition révisée, s'il y en a, seront présentées dans le prochain projet de budget-programme.

Principales différences entre les prévisions révisées pour 2021 (A/75/541) et la proposition révisée pour 2022 [A/76/6 (Sect. 11)]

IV.43 Le Comité consultatif a été informé qu'en ce qui concernait le programme, la proposition révisée comprenait un nouveau descriptif de programme visant à promouvoir une vision du développement en Afrique qui aille au-delà de la gestion de la pauvreté : l'objectif serait de mettre le développement durable au cœur des politiques des pays du continent, d'établir une nouvelle stratégie claire pour les partenariats dans le cadre desquels le Bureau de la Conseillère spéciale mène ses activités de plaidoyer, de conseil et de coordination et de s'appuyer sur le système des Nations Unies, qui de par ses vastes connaissances est le plus à même de contribuer au développement en Afrique. D'un point de vue organisationnel, les deux différences étaient les suivantes : d'une part, le réaménagement des fonctions se ferait au moyen du développement des capacités et du transfert de postes, et pas au moyen de réaffectations, comme il avait été initialement proposé ; d'autre part, les deux Services dont la suppression avait été proposée dans la précédente proposition seraient préservés en vue de la réalisation du programme de travail, comme décidé suite à des consultations avec le Groupe des États d'Afrique. Il a été indiqué au Comité qu'indépendamment des différences entre les deux propositions, le but de la réorganisation restait de permettre au Bureau de mieux s'acquitter de son mandat en améliorant l'efficacité, l'effet et la qualité des produits livrés en vue de contribuer au développement en Afrique. **Le Conseil consultatif compte que tout sera fait pour que le réaménagement des fonctions contribue à une plus grande cohérence et à une meilleure coordination des activités de planification, de suivi et de réalisation du programme, tout en renforçant le respect du principe de responsabilité au sein du Bureau de la Conseillère spéciale**.

Changements structurels proposés

IV.44 La variation des ressources demandées pour 2022 par rapport à l'exercice précédent est due à d'autres changements, qui sont décrits au paragraphe 11.100 du projet de budget. En résumé, les principaux changements comprennent : a) la création d'une composante Direction exécutive et administration (transfert de 11 postes relevant du sous-programme 1), afin de donner suite à deux des quatre recommandations critiques formulées par le BSCI dans son évaluation du programme 9, ainsi que la création d'un Groupe de la gestion stratégique (voir par. IV.46 et IV.47 ci-après), afin qu'il existe une entité spécialisée chargée de faciliter la gestion stratégique cohérente et harmonieuse dans les trois sous-programmes ; b) la création, dans le cadre du sous-programme 1, d'une Division des politiques, du suivi et de la mobilisation mondiale (qui sera dirigée par le (la) titulaire d'un poste de classe D-2 existant) et la création proposée d'un poste de classe P-3 (voir par. IV.55 et IV.56 ci-après).

IV.45 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la création d'une composante Direction exécutive et administration permettrait la planification et l'exécution conjointes des activités de programme, ce qui réduirait les doubles emplois et favoriserait les complémentarités, entraînant ainsi un gain d'efficacité. Par exemple, étant donné que les trois sous-programmes sont dirigés par trois entités différentes (voir par. IV. 48 ci-après) et que le programme n'est pas doté d'un dispositif de gouvernance unique, chaque sous-programme établit et présente son programme de travail séparément et la coopération entre sous-programmes est

courante, mais pas systématique. Créer cette composante et lui transférer des ressources comme proposé ne nuirait donc pas à l'exécution du programme de travail : au contraire, cela aiderait les trois sous-programmes à s'acquitter des tâches qui leur sont confiées. Par ailleurs, le Comité a été informé qu'il était nécessaire de créer la Division des politiques, du suivi et de la mobilisation mondiale, qui serait à même de diriger de façon cohérente et coordonnée le sous-programme 1 et les deux Services qui en relèvent.

Nouveau Groupe de la gestion stratégique

IV.46 Le Secrétaire général a indiqué que le Groupe de la gestion stratégique sera chargé de gérer le système intégré de planification, de budgétisation, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du programme. De plus, le Groupe coordonnera la gestion des connaissances et des données du Bureau, fournira des conseils et un soutien pour l'intégration de l'analyse des données dans toutes les activités du programme, notamment en établissant des lignes directrices pour l'élaboration de produits d'analyse, de mobilisation et de communication fondés sur des données et des éléments probants, en mettant en place des systèmes de suivi et d'utilisation continus des données et en assurant la promotion des partenariats et de la coopération avec d'autres entités et parties prenantes des Nations Unies qui génèrent des données liées aux domaines d'action du programme (A/76/6 (Sect. 11), par. 11.106).

IV.47 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la proposition révisée avait corrigé les points faibles de la proposition originale. Le Secrétaire général a déclaré qu'il n'y aurait ni incompatibilités ni doutes quant aux attributions des membres du personnel et des responsables. La personne responsable des politiques, du suivi et de la mobilisation mondiale dirigera toute la Division et supervisera les travaux des deux Services, sous la direction stratégique de la Conseillère spéciale, de façon que le programme de travail soit mis en œuvre de façon cohérente et intégrée. Les deux chefs de Service dirigeront leur Service respectif sous la direction et avec les conseils du (de la) Directeur(trice) qui, comme eux, bénéficiera d'un appui technique fourni par le Groupe de la gestion stratégique. **Le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu par les justifications qui lui ont été fournies et compte que tout sera fait pour limiter le chevauchement éventuel des attributions du Groupe de la gestion stratégique et de la Division des politiques, du suivi et de la mobilisation mondiale**.

Coopération avec la Commission économique pour l'Afrique, le Département de la communication globale et d'autres entités

IV.48 En ce qui concerne la relation entre le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) et le Département de la communication mondiale, le Comité consultatif a été informé que le programme de travail des sous-programmes 2 et 3 du programme 9 (mis en œuvre respectivement par la CEA et le Département) a pour objet de promouvoir la coordination entre les entités des Nations Unies et l'ensemble de la communauté internationale, ainsi que les activités de mobilisation à l'appui du développement en Afrique, mais qu'en revanche, le programme de travail de la CEA [programme 15, voir A/76/6 (Sect. 18)] et celui du Département [programme 24, voir A/76/6 (Sect. 28)] ont pour objectif l'exécution des mandats respectifs de ces entités, approuvés par l'Assemblée générale. Il est donc important de faire la différence entre le rôle de la CEA et du Département dans l'appui à la mise en œuvre du mandat de la Conseillère spéciale et leurs rôles respectifs dans la mise en œuvre de leurs propres mandats.

IV.49 Par ailleurs, le Comité consultatif a été informé que la coordination et l'harmonisation des activités avec la CEA se faisait à trois niveaux distincts. Elles se

font premièrement au niveau des dirigeantes : la Conseillère spéciale et la Secrétaire exécutive de la CEA se réunissent régulièrement pour faire le point sur la coopération entre les deux entités. Deuxièmement, elles ont lieu dans le cadre des activités de nature technique : le Bureau considère la CEA comme un partenaire clé dans trois domaines qui relèvent de son programme stratégique, à savoir le financement du développement, le capital humain et la science, la technologie et l'innovation. Il est prévu que, lors des réunions techniques, les deux entités concluent un accord sur des activités conjointes et qu'elles veillent à ce que les activités qu'elles mènent à titre individuel soient complémentaires. Troisièmement, les deux entités coopèrent dans le cadre de l'Équipe spéciale interdépartementale chargée des questions relatives à l'Afrique, qui est dirigée par le Bureau de la Conseillère spéciale, et de la plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique. Des mesures ont été prises pour harmoniser les programmes et les priorités de ces deux mécanismes de coordination.

IV.50 Pour ce qui est de la répartition des tâches entre le Bureau de la Conseillère spéciale et le Département de la communication globale, il a été indiqué au Comité consultatif que du point de vue des programmes, le Bureau est responsable des activités de mobilisation, tandis que le Département est chargé de la communication externe (voir les chapitres 11 et 28). Les activités de mobilisation du Bureau portent sur des politiques jugées essentielles au développement en Afrique et sur leur mise en œuvre. Les activités de communication du Département, elles, ont une portée plus large. Les produits du Bureau sont essentiellement destinés aux responsables de l'élaboration des politiques, ainsi qu'aux membres de la société civile, aux experts et aux universitaires, et visent avant tout à faciliter les échanges entre participants, tandis que les produits du Département visent le grand public. Les ressources consacrées par le Bureau aux activités de mobilisation et à la gestion d'Afrique Renouveau sont inscrites au chapitre 11. Toutes les autres ressources liées aux travaux du Département sur les questions concernant l'Afrique, notamment aux contenus d'ONU Info portant sur le continent ou aux centres d'information des Nations Unies en Afrique, sont inscrites au chapitre 28.

IV.51 Pour ce qui est de la coordination entre le Bureau de la Conseillère spéciale et d'autres entités en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Comité consultatif a été informé que le Département des affaires économiques et sociales, la CEA et le Bureau de la coordination des activités de développement étaient des partenaires clés du Bureau de la Conseillère spéciale pour ce qui est de la mise en œuvre du programme stratégique de ce dernier. Une des priorités de ce programme est le financement du développement, un secteur dans lequel le Bureau a recensé trois domaines d'activité dans lesquels il peut améliorer la complémentarité entre ses activités et celles menées par d'autres entités des Nations Unies : les flux financiers illicites, l'envoi de fonds et l'influence des agences de notation sur l'accès aux financements. La Conseillère spéciale a contacté le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, la Secrétaire générale de la CNUCED, la Directrice exécutive de l'ONUDC et la Secrétaire exécutive de la CEA pour leur proposer de mettre en place des activités conjointes et de coordonner leur action dans ces domaines.

IV.52 **Le Comité consultatif compte que le Bureau de la Conseillère spéciale redoublera d'efforts pour coopérer et se coordonner avec toutes les entités concernées, notamment la CEA, le Département de la communication globale et le Bureau de la coordination des activités de développement, en vue de promouvoir la complémentarité et les synergies au bénéfice du programme de développement de l'Afrique.**

Processus d'examen

IV.53 Le Comité consultatif a également été informé qu'il serait raisonnable d'attendre trois ans avant de mener une évaluation approfondie de l'incidence de la suite donnée aux propositions concernant les changements structurels et les descriptifs de programmes. D'ici-là, la nouvelle méthode de planification intégrée, de suivi et d'évaluation qu'il est proposé d'adopter permettrait au programme de suivre et d'évaluer en continu l'exécution de sa stratégie et de prendre les mesures correctives qui s'imposent. **Compte tenu des observations qu'il a formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général d'évaluer les effets de la réorganisation du Bureau de la Conseillère spéciale et de lui faire rapport à ce sujet à sa soixante-dix-neuvième session**.

Tableau IV.5
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Effectif approuvé pour 2021	43	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 10 P-4, 12 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1e C), 8 G(AC) et 1 AL
Transferts	–	1 SGA, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(1e C) et 5 G(AC) relevant du sous-programme 1 transférés à la composante Direction exécutive et administration
Création	1	1 P-3 au titre du sous-programme 1
Effectif proposé pour 2022	44	1 SGA, 1 D-2, 2 D-1, 6 P-5, 10 P-4, 13 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1e C), 8 G(AC) et 1 AL

Observations et recommandations concernant les postes

IV.54 Le Secrétaire général demande d'inscrire au total 44 postes au budget ordinaire pour 2022, soit 1 poste de plus que le nombre approuvé pour 2021, et propose de transférer 11 postes.

Création

IV.55 Il est proposé de créer 1 poste d'analyste de données (P-3) au titre du sous-programme 1 afin de renforcer la capacité de ce dernier à analyser les données susceptibles d'éclairer l'élaboration des politiques et les programmes de mobilisation, notamment compte tenu de la nécessité croissante de recourir à l'analyse de données pour faire face à la question du relèvement après la COVID-19. L'analyste de données interprétera notamment toutes les données qui transiteront par la plateforme du Mécanisme de suivi des Nations Unies, une fois qu'elle sera opérationnelle, ainsi que d'autres flux de données que le Bureau de la Conseillère spéciale prévoit d'établir pour améliorer la qualité de ses analyses.

IV.56 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il fallait créer un poste d'analyste de données (P-3) avant tout car le Bureau a besoin de pouvoir produire davantage de données et de produits basés sur des faits probants pour rendre ses activités plus efficaces, et ensuite pour faire face à l'augmentation de la charge de travail due à la pandémie. Alors que l'ONU et ses États Membres se préparent à reconstruire en mieux après la pandémie, le Bureau reçoit de plus en plus de demandes de conseils et d'invitations à participer à différents forums, ce qui pose des difficultés car il dispose de ressources humaines limitées. Étant donné que son mandat principal est de mobiliser un appui en faveur du développement en Afrique, il est fondamental que le Bureau soit doté des capacités nécessaires pour recenser les

projets phares et les politiques clés pour aider les pays d'Afrique à avancer sur la voie du développement durable.

Transfert

IV.57 Il est proposé de transférer 11 postes [1 SGA, 1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 G(1ᵉC), 5 G(AC)] relevant du sous-programme 1 à la nouvelle composante Direction exécutive et administration : a) 8 postes [1 SGA, 1 P-4, 1 G(1ᵉC), 5 G(AC)] seraient affectés au Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) ; b) 3 postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3) seraient affectés au nouveau Groupe de la gestion stratégique (voir par. IV.44 ci-dessus).

IV.58 Il a été indiqué que centraliser les postes de la catégorie des agents des services généraux (6 au total) au Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) améliorerait l'efficacité du soutien administratif, logistique et technique fourni pour aider à réaliser le programme, en particulier dans le cas du sous-programme 1. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la nouvelle composante Direction exécutive et administration fournirait aux trois sous-programmes des services d'appui technique, pour faciliter la planification stratégique et la mise en œuvre du programme, et un appui administratif et logistique. De plus, le personnel chargé de l'appui fournirait au sous-programme 1 un appui en matière d'organisation du calendrier, d'organisation de réunions et de correspondance, entre autres. La proposition vise à régler les problèmes de chevauchement des tâches et les inefficiences liées à la structure actuelle du Bureau et du sous-programme 1, le but étant de créer des conditions qui permettent au Bureau de s'acquitter de toutes ses responsabilités et d'assumer davantage de fonctions sans avoir besoin de plus de personnel. Dans le cadre de la nouvelle structure, les quatre cadres supérieurs du Bureau (1 SGA, 1 D-2, 2 D-1) seraient appuyés uniquement par deux assistant(e)s de secrétariat et non plus par quatre membres du personnel d'appui : à elle seule, cette réorganisation libérerait deux postes, ce qui permettrait au Bureau de redistribuer la charge de travail et les nouvelles fonctions et responsabilités. **Le Comité consultatif compte que le prochain projet de budget contiendra des informations sur l'expérience acquise suite à la centralisation du personnel d'appui au Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) (voir aussi par. IV.53 ci-dessus)**.

IV.59 Par ailleurs, le Comité consultatif note que des transferts au sein du sous-programme 1 n'ont pas été mentionnés dans le projet de budget (A/76/6 (Sect. 11), par. 11.100 et annexe III). Ayant demandé des précisions, il a été informé que le poste de Directeur(trice) (D-2) serait transféré du Bureau du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e) à la nouvelle Division des politiques, du suivi et de la mobilisation mondiale. Au sein de la Division, il y aura quelques transferts entre services suite au réaménagement des fonctions, qui nécessitera d'aligner les compétences du personnel sur les besoins de chaque service. Ces transferts ne sont pas explicitement mentionnés dans le projet de budget car les postes restent rattachés au sous-programme 1, et il est fait mention dans l'annexe III au projet de budget de tous les postes qu'il est proposé de transférer du sous-programme 1 à la composante Direction exécutive et administration qu'il est proposé de créer.

Postes vacants et taux de vacance

IV.60 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2021, cinq postes au total [1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 2 G(AC)] étaient vacants, dont un (P-3) depuis plus de deux ans (depuis octobre 2017, le recrutement ayant été aussi entravé par la crise de liquidités en 2020). Il a été informé que le recrutement pour tous les postes vacants serait achevé avant la fin septembre 2021. **Le Comité consultatif compte que tous les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs**

délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.

IV.61 Le Comité consultatif s'est fait communiquer des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 au titre du chapitre 11 (voir tableau IV.6). **Sachant qu'il est prévu que tous les postes vacants soient pourvus avant la fin septembre 2021, le Comité consultatif compte que des informations justifiant les taux de vacance de postes prévus au budget pour 2022 seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**.

Tableau IV.6
Nombre de postes et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	33	9,7	33	9,8	34	16,3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	10	15,6	10	20,0	10	20,3

IV.62 **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

IV.63 Les ressources demandées pour 2022 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 1 197 900 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 100 000 dollars (9,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Cette variation est due à l'augmentation des ressources demandées au titre de ce qui suit : a) les services d'experts (augmentation de 80 500 dollars, soit 34,0 %) dans le cadre de la réorientation des fonctions de mobilisation du sous-programme 1 vers des activités de mobilisation concernant les politiques et destinées aux grands décideurs, qui exigera la tenue de réunions au niveau ministériel, principalement à l'intention des pays les moins avancés ; b) les services contractuels (augmentation de 7 400 dollars, soit 2,5 %) ; c) les voyages du personnel (voir par. IV.64 et IV.65). Ces augmentations sont en partie compensées par la diminution des ressources demandées au titre des consultants, des frais généraux de fonctionnement, des fournitures et accessoires et du mobilier et matériel (A/76/6 (Sect. 11), tableau 11.9).

Voyages du personnel

IV.64 Un montant de 225 800 dollars a été demandé au titre des voyages du personnel pour 2022, soit une augmentation de 45 100 dollars (25,0 %) par rapport au crédit ouvert pour 2021. Les dépenses à ce titre se sont établies à 100 900 dollars en 2020, et au 30 juin 2021, un solde excédentaire de 200 dollars avait été enregistré à cette rubrique. Le montant des crédits ouverts au titre des voyages s'élevaient à 275 200 dollars en 2020 et à 180 700 dollars en 2021.

IV.65 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que si la pandémie de COVID-19 avait prouvé que les plateformes virtuelles avaient le potentiel d'améliorer certains aspects des activités de mobilisation du Bureau de la Conseillère spéciale, elle avait également montré que le clivage numérique restait une réalité en Afrique. Le Bureau suivra donc une double démarche dans le cadre de l'exécution de son mandat de mobilisation après la pandémie : a) les événements de mobilisation qui visent un public large et les réunions techniques se tiendront en ligne ou dans un format hybride afin d'éviter les dépenses liées aux voyages des participants ; b) les réunions consultatives et les réunions de mobilisation au niveau ministériel axées sur les politiques, auxquelles les représentants des États Membres doivent participer de façon active, se tiendront en personne. Le Bureau a l'intention d'organiser cinq réunions au niveau ministériel portant sur des questions essentielles à l'accélération du redressement et à la réalisation des objectifs de développement durable, dans le but de réunir des représentants de niveau ministériel, des entités clés des Nations Unies et des institutions de l'Union africaine dans différentes sous-régions de l'Afrique. Les ressources demandées au titre du sous-programme 1 pour les voyages du personnel, y compris les 45 100 additionnels, permettraient aux membres du personnel du Bureau qui organiseront ces réunions d'y participer. **Étant donné que les crédits ouverts au titre des voyages sont passés de 275 200 dollars en 2020 à 180 700 dollars en 2021 et qu'on a constaté une sous-utilisation des crédits en 2020 et pendant la première moitié de 2021, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (soit 22 600 dollars) les ressources demandées pour 2022 au titre des voyages du personnel**.

IV.66 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe IV.65 et au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

IV.67 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cinq leçons avaient été tirées de la situation :

a) il faut mettre en place un plan de continuité des opérations actualisé et complet et la technologie a un rôle important à jouer dans la continuité des opérations, compte tenu des nouveaux problèmes auxquels il faut faire face ;

b) les plates-formes numériques sont utiles à la mise en œuvre des programmes, car elles sont un moyen d'amplifier les messages de la Conseillère spéciale et de mener les activités de mobilisation qui figurent au mandat du programme ;

c) l'accès à Internet reste très limité en Afrique, ce qui a des incidences sur la mise en œuvre du programme. Le Bureau étudiera la possibilité d'employer des moyens de communication traditionnels, comme la radio, ainsi que de nouvelles plates-formes virtuelles plus accessibles depuis le continent ;

d) le clivage numérique est un problème indéniable qui creuse les inégalités entre les pays développés et les pays en développement. Par exemple, alors que les pays développés se sont tournés vers l'apprentissage en ligne pour permettre aux élèves de poursuivre leurs études pendant les périodes de confinement, quelque 250 millions d'élèves du primaire et du secondaire en Afrique ont perdu une année complète de scolarité et au moins 11 millions de filles ne retourneront jamais à l'école, d'après une estimation de l'UNICEF ;

e) le capital humain, en particulier la santé et l'éducation, est important pour rendre l'Afrique plus résiliente et s'assurer qu'elle aura les moyens de faire face aux problèmes qui pourraient se poser à l'avenir.

Mobilisation des ressources extrabudgétaires

IV.68 Le montant des ressources extrabudgétaires prévues pour 2022 s'élève à 907 400 dollars, contre 597 600 dollars en 2021. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Conseillère spéciale avait l'intention de mettre en place une stratégie de mobilisation de ressources afin de lever des fonds qui permettraient au Bureau et au programme 9 de se doter des moyens dont ils ont besoin pour répondre aux besoins croissants des pays d'Afrique dans le sillage de la pandémie et pour multiplier les activités qu'ils mènent à cette fin. **Le Comité consultatif espère recevoir de nouvelles informations sur la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation de ressources dans le prochain projet de budget**.

Chapitre 12
Commerce et développement

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	68 087 900
Dépenses de 2020	67 874 400
Crédits ouverts pour 2021	73 777 600
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	73 302 800
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	35 869 200
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	41 151 500
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	41 151 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.69 Les ressources demandées pour 2022 au titre du chapitre 12 du budget ordinaire s'élèvent à 73 302 800 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 474 800 dollars (0,6 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 12), tableau 12.22). Le Secrétaire général impute cette diminution nette à la catégorie Autres changements, pour laquelle on trouvera plus d'informations au paragraphe 12.139 du projet de budget ; pour ce qui est des postes, cette diminution s'explique par la réaffectation proposée de quatre postes (voir le paragraphe IV.71 ci-dessous) et, pour les objets de dépense autres que les postes, elle s'explique par la mise en œuvre des pratiques visant à « reconstruire en mieux » (voir le paragraphe IV.76 ci-dessous). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.25.

Tableau IV.7
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	379	1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 20 D-1, 51 P-5, 64 P-4, 73 P-3, 32 P-2/1, 10 G(1e C) et 122 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	379	1 SGA, 1 SSG, 5 D-2, 20 D-1, 51 P-5, 64 P-4, 73 P-3, 32 P-2/1, 10 G(1e C) et 122 G(AC)
Réaffectation	-	1 P-4 et 1 G(AC) au titre du sous-programme 4, 1 G(AC) au titre du sous-programme 5 et 1 P-4 au titre de la composante Appui au programme
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2021	15	1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 9 G(AC)
Effectif prévu pour 2022	15	1 D-1, 1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 9 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

IV.70 Le Secrétaire général propose d'inscrire au total 379 postes au budget ordinaire pour 2022, soit un chiffre identique au nombre de postes approuvés pour 2021, en tenant compte de la réaffectation proposée de quatre postes.

Réaffectations

IV.71 Il est proposé de réaffecter quatre postes [2 P-4 et 2 G(AC)] comme suit : a) au titre du sous-programme 4 (Technologie et logistique), un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-4) deviendrait un poste d'économiste, l'objectif étant de renforcer la capacité de recherche et d'analyse économique du sous-programme, et un poste d'assistant(e) de secrétariat [G(AC)] deviendrait un poste d'assistant(e) aux statistiques, l'objectif étant d'accroître les capacités du nouveau Groupe de travail sur la mesure du commerce électronique et de l'économie numérique, établi dans le cadre du sous-programme ; b) au titre du sous-programme 5 (Afrique, pays les moins avancés et programmes spéciaux), un poste d'assistant(e) de recherche [G(AC)] deviendrait un poste d'assistant(e) de secrétariat, ce qui faciliterait le travail quotidien du (de la) directeur(trice) et de son équipe ; c) au titre de la composante Appui au programme, un poste de spécialiste de l'information (P-4) deviendrait un poste de spécialiste des affaires intergouvernementales, afin que les fonctions liées au poste cadrent avec la nature des services fournis par le Service d'appui intergouvernemental. On trouvera un résumé des changements proposés, dûment justifiés, aux alinéas d), e) et f) du paragraphe 12.139 et à l'annexe II du projet de budget. Un taux de vacance de 50 % a été appliqué aux ressources demandées pour ces quatre postes pour 2022.

Postes vacants et taux de vacance

IV.72 Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2021, deux postes étaient vacants depuis plus de deux ans : un P-3 depuis février 2019, le (la) titulaire étant en affectation provisoire jusqu'à la fin juin 2021, et un P-5 depuis mai 2019, pour lequel le processus de sélection était en cours. Le Comité a noté qu'un autre poste P-5 était vacant depuis le 1er juillet 2019 et que des candidatures étaient en cours d'examen. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que sur un total de 51 postes vacants [1 SGA, 1 D-2, 5 D-1, 6 P-5, 10 P-4, 13 P-3, 11 P-2 et 4 G(AC)], 21 faisaient partie des 30 postes vacants touchés par le gel des recrutements imposé en 2021 (pour les 9 autres postes, la procédure de recrutement était terminée) (A/75/7 et

A/75/7/Corr.1, par. IV.48). **Le Comité consultatif note qu'un certain nombre de postes de haut niveau sont vacants et espère que la CNUCED redoublera d'efforts pour pourvoir les postes vacants dès que possible et qu'elle rendra compte de l'état d'avancement du recrutement à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport**.

IV.73 Le Comité consultatif s'est fait communiquer des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 au titre du chapitre 12 (voir tableau IV.8).

Tableau IV.8
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	247	12,4	247	17,2	247	9,6
Agents des services généraux et des catégories apparentées	132	3,1	132	4,2	132	4,2

Indemnité de fonctions

IV.74 De plus, d'après les renseignements communiqués au Comité consultatif, cinq postes vacants à la CNUCED ont été pourvus moyennant l'octroi d'une indemnité de fonctions, pendant plus d'une année, à des personnes nommées à titre temporaire, l'une d'entre elles en bénéficiant depuis octobre 2017. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la question des postes vacants de longue date et la pratique consistant à accorder des indemnités de fonctions.

IV.75 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.76 Les ressources demandées pour 2022 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 4 937 200 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 153 200 dollars (3,0 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 12), tableau 12.27). La diminution proposée porte sur les frais généraux de fonctionnement (107 500 dollars, soit 6,2 %), les autres dépenses de personnel (29 000 dollars, soit 4,4 %), les voyages des représentants (10 300 dollars, soit 5,8 %) et les voyages du personnel (6 400 dollars, soit 1,7 %). Il est indiqué que cette diminution s'explique principalement par la poursuite des pratiques visant à « reconstruire en mieux », notamment le recours accru aux installations de téléconférence, qui permettent de ne plus avoir à assister en personne aux manifestations et aux réunions, ainsi que l'aménagement des modalités de travail (ibid., par. 12.139).

Voyages du personnel

IV.77 Un montant de 378 000 dollars a été demandé au titre des voyages du personnel pour 2022, ce qui représente une diminution de 6 400 dollars (1,7 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2021. Les dépenses se sont établies à 61 300 dollars pour 2020 et se chiffraient à 8 500 dollars au 30 juin 2021, alors que les crédits ouverts étaient de 585 700 dollars pour 2020 et de 384 400 dollars pour 2021. **Étant donné que les crédits ont tendance à être sous-utilisés, le Comité consultatif recommande de réduire de 15 % (56 700 dollars) les ressources demandées pour 2022 au titre des voyages du personnel**.

IV.78 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe IV.77 et au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

IV.79 Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé des conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les travaux de la CNUCED, notamment dans les domaines du commerce, de l'investissement, des entreprises, de la nécessité d'accorder une place de premier plan à la science, à la technologie et à l'innovation et du commerce électronique, et des enseignements qui en ont été tirés. Ainsi, dans le cadre du sous-programme 1, il a été observé que la communauté internationale souhaitait plus que jamais être tenue au courant dans les meilleurs délais des conséquences économiques des différentes solutions et recevoir des analyses diversifiées des problèmes macroéconomiques et financiers auxquels faisaient face les pays en développement en particulier. De plus, les pays les moins avancés avaient été tout particulièrement touchés par les conséquences économiques de la pandémie mondiale et avaient encore plus besoin d'une assistance technique. Il a été indiqué au Comité que la CNUCED avait lancé, au 31 mars 2021, un nouveau portail qui suivait les conséquences de la pandémie sur le commerce et le développement et donnait une vue d'ensemble de la situation en s'appuyant sur plus de 25 indicateurs et sur une large sélection de données. Ce portail visait à aider les décideurs politiques à mieux appréhender les vastes conséquences de la pandémie et à concevoir des politiques de relèvement adaptées.

IV.80 En ce qui concerne le recours aux réunions virtuelles et à la visioconférence, le Comité consultatif a été informé que ces modalités présentaient à la fois des avantages et des inconvénients pour les travaux de la CNUCED. Il a été indiqué que, si les réunions virtuelles étaient un palliatif lorsque les déplacements n'étaient pas possibles du fait de la pandémie ou d'autres catastrophes naturelles, les études de faisabilité et les diagnostics portant sur des processus commerciaux et douaniers complexes ne pouvait généralement pas être réalisés à distance, car les visites et les évaluations sur site étaient essentielles pour identifier et mobiliser les parties prenantes ; il était donc de plus en plus important d'engager des consultants locaux. D'autre part, on s'attendait également à ce que certains experts continuent de participer aux réunions à distance, même lorsque les restrictions des déplacements imposées dans le contexte de la pandémie COVID-19 auraient été levées.

Coopération avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

IV.81 En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif qu'en décembre 2020, la CNUCED et le Bureau de coordination du développement avaient envoyé une lettre conjointe aux coordonnatrices et coordonnateurs résidents pour les

informer du renforcement de la collaboration et du partenariat entre les deux entités, qui s'était notamment traduit par un accord. La CNUCED prévoit de coopérer avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents en trois temps : a) dans un premier temps, elle fournira ses services et analyses globaux aux bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et participera à l'initiation des coordonnatrices et coordonnateurs résidents ; b) dans un deuxième temps, elle fournira un appui aux pays pour lesquels le financement est assuré (elle a signé un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, rebaptisé plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, dans 37 pays) et le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives apportera une assistance à la coordination dans les pays ayant des programmes actifs ; c) dans un troisième temps, elle fournira un appui analytique renforcé aux analyses communes de pays et aux initiatives prises dans le contexte du plan-cadre et apportera notamment une expertise spécifique dans les domaines de la formulation de politiques en matière de commerce et de développement et de l'analyse des données et des statistiques. Par ailleurs, la CNUCED mettait la dernière main à un guide de formation interne, destiné à ses administrateurs de projet, qui définirait les modalités de coopération avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies.

Représentation géographique

IV.82 Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que sur les 328 fonctionnaires de la CNUCED émargeant au budget ordinaire, 174 fonctionnaires (dont 44 d'un même pays) étaient originaires d'Europe occidentale et des autres États (y compris l'Amérique du Nord), 49 d'Afrique, 42 d'Asie et du Pacifique, 27 d'Europe orientale et 36 d'Amérique latine et des Caraïbes. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation géographique.

Chapitre 13
Centre du commerce international

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020[a]	18 861 800
Dépenses de 2020[a]	18 861 800
Crédits ouverts pour 2021[a]	20 641 500
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022[a]	20 641 500
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	86 124 200 francs suisses
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	89 600 000 francs suisses
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	89 600 000 francs suisses

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Correspond à la part à la charge de l'ONU, versée sous forme de dotation.

IV.83 Le budget ordinaire complet du Centre du commerce international, qui est exprimé en francs suisses, est financé à parts égales par les deux organisations de tutelle du Centre : l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Pour 2022, le montant proposé est de 36 996 100 francs suisses avant actualisation des coûts (A/76/6 (Sect. 13), tableau 13.4). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.26.

IV.84 Il est prévu que la part à la charge de l'ONU, qui prend la forme d'une dotation, soit de 18 498 100 francs suisses pour 2022, avant actualisation des coûts (ce qui correspond à 50 % du budget complet), soit 20 641 500 dollars au taux de change de 0,896 franc suisse pour 1,00 dollar (ibid., tableau 13.3 et paragraphe 13.41). Le montant demandé pour 2022 est le même que celui du crédit ouvert pour 2021. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que le taux de change opérationnel effectif du franc suisse au dollar des États-Unis publié par la Trésorerie de l'ONU pour juin 2021 était de 0,899 franc suisse pour 1,00 dollar, soit un écart de 0,3 % entre le taux de change prévu au budget et le taux de change effectif le plus récent ; il avait été estimé que cet écart se situait dans la marge d'erreur acceptable dans le contexte du marché des taux de change flottants.

Tableau IV.9
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire complet du Centre		
Effectif approuvé pour 2021	160	1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 20 P-5, 30 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1 et 69 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	160	1 SSG, 1 D-2, 5 D-1, 20 P-5, 30 P-4, 20 P-3, 14 P-2/1 et 69 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif approuvé pour 2021	20	1 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 P-2 et 11 G(AC)
Effectif prévu pour 2022	20	1 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 P-2 et 11 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes proposés

IV.85 Le tableau d'effectifs proposé pour 2022 au titre du budget ordinaire complet du Centre compte 160 postes, soit un chiffre identique au nombre de postes approuvés pour 2021. Il est indiqué dans le projet de budget que, dans un souci de clarté et de transparence, des informations sur les postes sont présentées dans ledit projet, mais que ces postes, qui seront financés au moyen de la dotation versée par l'ONU et des contributions provenant de l'OMC, ne font pas partie du tableau d'effectifs approuvé ou proposé au titre du budget ordinaire (A/76/6 (Sect. 13), par. 13.43). Il a été indiqué au Comité consultatif que, versée sous forme de dotation, la part du budget ordinaire du Centre à la charge de l'ONU n'était pas assortie d'un taux de vacance.

Postes vacants

IV.86 Au 30 juin 2021, le seul poste vacant au titre du budget ordinaire complet du Centre était le poste de directeur(trice) (D-1) du bureau de liaison d'Addis-Abeba du Centre ; ce poste était vacant depuis sa création au 1er janvier 2016. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, alors que le Centre était parvenu jusqu'à la phase de sélection finale de la procédure de recrutement en 2020, il avait été jugé nécessaire, à l'occasion de la nomination de la nouvelle Directrice exécutive en octobre 2020, de redéfinir le périmètre des fonctions rattachées à ce

poste. Le Centre avait donc relancé la procédure de recrutement à partir d'une définition d'emploi révisée et s'efforçait d'achever le recrutement d'ici au troisième trimestre de 2021. **Notant que le poste de directeur(trice) (D-1) du bureau d'Addis-Abeba du Centre est vacant depuis le 1er janvier 2016, le Comité consultatif compte que la procédure de recrutement sera achevée dès que possible et que des informations actualisées seront fournies à l'Assemblée générale au moment où celle-ci examinera le présent rapport et dans le projet de budget-programme pour 2023**.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.87 Les ressources autres que celles affectées à des postes demandées pour 2022 au titre du budget ordinaire complet du Centre s'élèvent à 8 183 700 francs suisses et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (ibid., tableau 13.5). Le Comité consultatif note que, comme suite à l'une de ses recommandations antérieures (A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. 71 et IV. 60), le projet de budget comprend désormais un récapitulatif des ressources ventilées par objet de dépense et une analyse de l'utilisation des ressources pour 2021 et des besoins pour 2022.

IV.88 Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que les ajustements et réaffectations proposés dans le budget ordinaire complet du Centre pour 2022 allaient dans le sens des efforts déployés par le Centre pour appliquer les pratiques visant à « reconstruire en mieux » et les enseignements tirés de la pandémie ; c'était notamment le cas de a) la réduction proposée de 113 000 francs suisses (33,3 %) au titre des voyages du personnel, qui traduisait un recours accru aux installations de téléconférence, qui permettaient de ne plus avoir à assister en personne aux manifestations et aux réunions, et b) la réduction proposée de 52 700 francs suisses au titre des contributions aux activités conjointes, qui tenait à la diminution attendue du coût des services partagés. Il est proposé que le montant total des réductions susmentionnées, qui s'élève à 165 700 francs suisses, soit réaffecté aux services contractuels de manière à ce qu'ils puissent répondre à des besoins plus importants dans les domaines des biens publics mondiaux et des outils d'apprentissage en ligne nécessaires au programme d'enseignement à distance, qui propose une série de cours en ligne et l'accès à du matériel pédagogique sur une série de questions relatives au commerce. Le nombre d'inscriptions aux cours d'apprentissage en ligne de l'Académie du commerce pour les petites et moyennes entreprises du Centre (SME Trade Academy) a augmenté, passant de 79 000 en 2019 à 142 000 en 2020.

IV.89 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant la part du budget ordinaire complet du Centre à la charge de l'ONU soient approuvées.**

Questions diverses

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

IV.90 En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que le volume des demandes d'appui internes et externes portant sur la fourniture à distance d'une assistance technique liée au commerce avait également augmenté de manière substantielle pendant la pandémie. Grâce à une coordination étroite et à une planification des interventions d'urgence entreprises très tôt avec les parties prenantes, les bénéficiaires, les donateurs et les partenaires, le Centre a pu faire preuve de souplesse et adapter ses prestations à chaque projet et à chaque pays. Il a tiré plusieurs enseignements de cette expérience : a) cette adaptation rapide a été le résultat de sa capacité à se réinventer et à innover ; b) l'unité et la force des membres

de son personnel ont contribué à sa résilience ; c) investir dans les technologies numériques porte ses fruits. Compte tenu des conséquences durables de la pandémie de COVID-19, de la menace de nouvelles pandémies et de l'impératif d'atteindre l'objectif de développement durable nº 13, la tendance consistant à investir dans l'apprentissage en ligne va certainement se poursuivre et s'intensifier.

Procédure d'approbation du budget par l'Organisation des Nations Unies et l'Organisation mondiale du commerce

IV.91 Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que le Centre était placé sous l'égide de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (OMC) et de l'ONU depuis le 1er janvier 1968. Étant l'un des deux organes directeurs du Centre, l'Assemblée générale était habilitée à approuver ou non un poste du Centre. Si elle décidait de ne pas approuver un poste qui devait être financé au moyen du budget ordinaire complet proposé pour le Centre, la réduction des ressources nécessaires qui en résulterait serait répartie de manière équitable entre les parts à la charge de l'ONU et de l'OMC. Réciproquement, si l'OMC décidait de réduire la part du budget ordinaire complet du Centre à sa charge, une réduction d'un montant égal serait automatiquement appliquée à la dotation versée par l'ONU. Dans la pratique, le Centre sélectionne le moins élevé des deux montants approuvés par les deux organisations afin que le budget soit partagé équitablement entre les deux. Il a été indiqué au Comité que la dernière fois que l'Assemblée avait décidé de réduire le montant proposé de la dotation de l'ONU au Centre, c'était lorsqu'elle avait examiné le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011, qui prévoyait une réduction de 289 500 dollars sur la base des recommandations du Comité consultatif et une réduction supplémentaire de 633 200 dollars recommandée par la Cinquième Commission (voir A/64/548/Add.1). Par la suite, une réduction d'un même montant avait été appliquée à la part à la charge de l'OMC afin de garantir un financement égal par les deux organisations de tutelle.

Coopération avec d'autres entités, y compris le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

IV.92 Le Comité consultatif a été informé que le Centre avait abordé sous différents angles la question de l'intégration de ses activités dans le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents redynamisé. Pendant la pandémie, le Centre avait coopéré avec les groupes de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, avec les équipes de pays des Nations Unies et avec le Bureau de la coordination des activités de développement au sujet de l'action menée contre la COVID-19 à l'échelle du système et des plans de relance socioéconomique. Au niveau national, il avait coopéré avec les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et avec les équipes de pays. En 2021, il participera à l'analyse commune de pays pour cinq pays supplémentaires et signera de nouveaux plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable dans au moins 11 pays.

IV.93 De plus, dans le système des Nations Unies, le Centre contribue également aux efforts conjoints de renforcement des données au niveau des pays : il fournit en effet des données sur les biens publics mondiaux et en particulier des données statistiques accessibles au public sur le commerce et les droits de douane, en collaboration avec la CNUCED, l'OMC et d'autres organismes spécialisés. Conjointement avec l'OMC et la CNUCED, il est l'organisme responsable des indicateurs et des données statistiques relatifs aux cibles 10.a, 17.10, 17.11 et 17.12 des objectifs de développement durable. Il rend régulièrement compte de la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies par l'intermédiaire du Département des affaires économiques et sociales.

IV.94 Par ailleurs, le Centre développe ses domaines d'expertise afin de renforcer le processus d'intégration régionale en cours en Afrique grâce à la création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Le mandat du Centre joue un rôle central dans la mise en place de cette zone, qui bénéficiera aux microentreprises et petites et moyennes entreprises, à l'entrepreneuriat féminin et aux jeunes entrepreneurs en Afrique. Un poste de coordonnateur(trice) principal(e) (P-5) financé au moyen de ressources extrabudgétaires a été créé au Bureau pour l'Afrique, et son (sa) titulaire, secondé(e) par d'autres membres du personnel dont les postes sont également financés par des fonds extrabudgétaires, supervise la contribution du Centre au processus d'intégration continentale. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les postes financés au moyen de ressources extrabudgétaires.

Application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Le Comité consultatif a demandé et obtenu des informations sur l'état d'avancement de l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Ce dernier a estimé que 12 (52 %) des 23 recommandations formulées lors de l'exercice précédent, qui figuraient à l'annexe II du projet de budget, étaient en cours d'application, notamment la recommandation relative à la sélection des consultants et des vacataires. Il a été indiqué au Comité consultatif que le Centre avait reconnu qu'il devait exercer une surveillance accrue et améliorer la procédure de recrutement des consultants. **Le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de demander au Centre du commerce international d'appliquer intégralement et rapidement les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, de faire le point de la situation dans le projet de budget-programme pour 2023 et notamment de rendre compte à cette occasion de l'élaboration de directives sur la sélection des consultants et des vacataires qui permettraient au personnel d'encadrement de mieux faire respecter le principe de responsabilité et de renforcer la transparence**.

Chapitre 14
Environnement

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	23 364 300
Dépenses de 2020	21 909 900
Crédits ouverts pour 2021	23 720 400
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	23 314 100
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	428 748 200
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	435 465 000
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	412 910 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.96 Les ressources demandées au titre du chapitre 14 du budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 23 314 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 406 300 dollars (1,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021

(A/76/6 (Sect. 14), tableau 14.13). Le Secrétaire général attribue la diminution nette découlant des ajustements techniques au non-renouvellement de crédits prévus pour 2021 se rapportant à l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement, qui se réunit les années impaires, comme expliqué au paragraphe 14.167 du projet de budget (voir par. IV.109). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.27.

IV.97 Le projet de budget-programme pour 2022 prévoit le transfert de postes et la réaffectation d'autres objets de dépense de l'actuel sous-programme 2 (Résilience face aux catastrophes et aux conflits) au nouveau sous-programme 2 (Transformations numériques), sans que le montant global change. Ce dernier ne serait plus un sous-programme à part entière mais serait incorporé aux autres sous-programmes. Il est proposé de réaffecter un montant total de 1 545 900 dollars [A/76/6 (Sect. 14), tableau 14.16 1)] comme suit : postes (1 474 400 dollars, voir par. IV.100) et ressources non affectées à des postes, dont les consultants (17 700 dollars), les voyages du personnel (6 900 dollars), les services contractuels (12 000 dollars), les frais généraux de fonctionnement (30 200 dollars), les fournitures et accessoires (2 100 dollars) et le mobilier et matériel (2 600 dollars) (A/76/6 (Sect. 14), par. 14.163 et 14.168).

IV.98 Il est précisé que les changements proposés sont liés au remaniement de la structure du programme du PNUE, dans le respect de son mandat, que l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a approuvé dans sa décision 5/2, portant également approbation de la stratégie à moyen terme pour la période 2022-2025 (ibid., par. 14.3 et 14.168). S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que le nouveau sous-programme 2 (Transformations numériques) faciliterait l'action que le PNUE mène en matière de catastrophes et de conflits, ainsi que des activités relatives à d'autres domaines couverts dans son programme, l'objectif étant d'améliorer l'accès aux données et informations environnementales concernant les modifications de l'environnement et de mettre en place des outils numériques, des supports de connaissances et des services de partage du savoir en vue d'aider les équipes de pays des Nations Unies et les personnes susceptibles d'être laissées de côté. Il a également été informé que ce nouveau sous-programme était conforme au Plan d'action de coopération numérique (voir A/74/821).

Tableau IV.10
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	113	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 11 D-1, 26 P-5, 40 P-4, 13 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1e C), 5 G(AC) et 10 AL
Effectif proposé pour 2022	113	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 11 D-1, 26 P-5, 40 P-4, 13 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1e C), 5 G(AC) et 10 AL
Transferts	–	1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 1 P-3 et 1 AL de l'ancien sous-programme 2 au nouveau sous-programme 2
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2021	880	1 SSG, 2 D-2, 34 D-1, 88 P-5, 163 P-4, 149 P-3, 71 P-2/1, 1 G(AC), 359 AL et 12 AN
Effectif prévu pour 2022	880	1 SSG, 2 D-2, 34 D-1, 88 P-5, 163 P-4, 149 P-3, 71 P-2/1, 1 G(AC), 359 AL et 12 AN

Observations et recommandations concernant les postes

IV.99 Le Secrétaire général propose d'inscrire au total 113 postes au budget ordinaire pour 2022, soit un chiffre identique au nombre de postes approuvés pour 2021, et d'en transférer huit.

Transferts

IV.100 Il est proposé de transférer huit postes (1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 1 P-3 et 1 AL) de l'ancien sous-programme 2 au nouveau sous-programme 2. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'en ce qui concerne les fonctions attachées à ces postes, certaines restaient inchangées mais d'autres avaient fait l'objet d'importantes modifications et que le reclassement des postes en question pourrait être demandé. Le classement de postes est en cours et les résultats de cette opération seront présentés dans le cadre du projet de budget-programme pour 2023. Le Comité a également été informé que, s'agissant des postes pourvus, lorsque les fonctions qui y étaient attachées devaient faire l'objet de modifications majeures, le PNUE exercerait son devoir de diligence de manière responsable et respecterait les droits contractuels acquis des titulaires des postes concernés. Il a en outre été indiqué au Comité que les activités numériques qui devront être menées pourraient rendre nécessaires d'autres postes, qui seraient financés au moyen de ressources extrabudgétaires.

Postes vacants et taux de vacance

IV.101 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2021, le PNUE comptait 18 postes vacants [1 D-1, 4 P-5, 8 P-4, 4 P-3 et 1 G(AC)] et que le poste qui avait été vacant depuis le plus longtemps [un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-3)] l'était depuis juillet 2019. Il lui a été indiqué que ce poste (P-3) serait pourvu une fois la sélection des candidats achevée.

IV.102 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 au titre du chapitre 14 (voir tableau IV.11).

Tableau IV.11
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	97	7,6	97	15,0	97	5,8
Agents des services généraux et des catégories apparentées	16	1,6	16	1,1	16	1,0

IV.103 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.104 Les ressources demandées pour 2022 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 1 531 700 dollars, soit une diminution de 406 300 dollars (21 %), avant actualisation des coûts, par rapport aux crédits ouverts pour 2021. La diminution proposée tient au non-renouvellement de crédits prévus pour 2021 au titre des autres dépenses de personnel (198 600 dollars), des frais généraux de fonctionnement (188 300 dollars) et des frais de représentation (19 400 dollars) se rapportant à la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, dont la tenue était prévue en 2021.

Voyages du personnel

IV.105 Un montant de 151 600 dollars est demandé au titre des voyages du personnel pour 2022, ne faisant apparaître aucun changement par rapport aux ressources approuvées pour 2021. Le montant des dépenses s'est établi à 22 400 dollars en 2020 et à 6 200 dollars au 30 juin 2021, alors que les crédits ouverts s'élevaient à 230 900 pour 2020 et à 151 600 pour 2021. Interrogé sur la question, le PNUE a répondu que le recours moindre aux voyages en avion était à son avis avantageux et susceptible de durer et qu'il continuerait de tirer parti des échanges virtuels pour réduire au minimum son empreinte écologique et réaliser des économies au titre des voyages, dans la mesure du possible. Il a également été fait observer au Comité consultatif que le projet de budget du PNUE pour 2022 reposait sur l'hypothèse qu'un retour à la normale sera progressivement assuré au cours de l'année, à mesure que les restrictions des déplacements seront allégées et que des voyages pourront être effectués lorsque qu'une présence physique sera nécessaire. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits, qui se confirme, le Comité consultatif recommande une réduction de 10 % (15 200 dollars) des ressources proposées au titre des voyages du personnel pour 2022**.

Services contractuels

IV.106 Le montant des ressources demandées pour 2022 au titre des services contractuels s'élève à 228 000 dollars, soit une diminution de 1 200 dollars (0,5 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2021. Les dépenses se sont chiffrées à 143 900 dollars en 2020 et à 73 200 dollars au 30 juin 2021, alors que les crédits ouverts s'élevaient à 227 000 pour 2020 et à 229 200 pour 2021. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que les dépenses au titre des services contractuels, notamment celles relatives aux services informatiques, aux services de transmission de données et aux services et matériel d'impression, étaient en grande partie engagées au second semestre. **Étant donné que les dépenses ont été inférieures aux prévisions en 2020 et au premier semestre de 2021, le Comité consultatif recommande une réduction de 10 % (22 800 dollars) des ressources proposées au titre des services contractuels pour 2022**.

Frais généraux de fonctionnement

IV.107 Un montant de 360 200 dollars est demandé au titre des frais généraux de fonctionnement, soit 188 300 dollars (34,3 %) de moins que le montant des ressources approuvées pour 2021 (voir par. IV.104). Le montant des dépenses s'est établi à 1 012 100 dollars en 2020 et à 233 400 dollars au 30 juin 2021, alors que les crédits ouverts s'élevaient à 360 800 pour 2020 et à 548 500 pour 2021. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le montant des ressources utilisées en 2021 était inférieur aux prévisions pour 2021 car les frais facturés par les prestataires de services étaient indiqués une fois les services fournis, généralement au

second semestre. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur les dépenses au titre des frais généraux de fonctionnement engagées en 2021 seront communiquées à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport**.

IV.108 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au chapitre I et aux paragraphes IV.105 et IV.106, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

IV.109 En ce qui concerne la tenue de la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, prévue au départ en 2021, il est indiqué que, compte tenu des conséquences de la pandémie, la cinquième session se tiendrait en deux parties : a) la première a eu lieu en février 2021, ce qui a permis à un nombre restreint de représentantes et représentants et de fonctionnaires de se concentrer sur les décisions administratives, budgétaires et procédurales au Siège de l'Organisation des Nations Unies, tandis que d'autres y ont participé virtuellement ; b) la seconde, la reprise de la session, prévue pour février 2022, sera consacrée à des discussions de fond plus poussées nécessitant des négociations en personne (A/76/6 (Sect. 14), par. 14.11). S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris que des discussions étaient toujours en cours entre le PNUE et les États Membres au sujet des modalités (réunions virtuelles, en présentiel ou hybrides) d'organisation de la reprise de la session, qui devrait être financée au moyen des ressources existantes et de contributions volontaires, ces dépenses étant non renouvelables, car les restrictions imposées dans le contexte de la pandémie avaient rendue nécessaire la tenue de la reprise de la session.

IV.110 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur une évaluation et des enseignements tirés de la première partie de la session de l'Assemblée pour l'environnement, tenue en ligne, dont un récapitulatif est présenté dans un document connexe (UNEP/CPR/154/6). En outre, compte tenu des expériences et des enseignements tirés lors de la suspension des activités liée à la pandémie, il a été indiqué que le PNUE continuerait d'organiser des échanges virtuels avec les partenaires se trouvant dans des capitales ou des pays sans représentation diplomatique à Nairobi. Le PNUE cherche notamment à gagner en efficacité, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à élargir la collaboration. Les États Membres ont également dit vouloir atteindre ces objectifs. Il a toutefois été indiqué au Comité que certes, les États Membres s'étaient félicités de la multiplication des réunions virtuelles mais qu'ils souhaitaient également vivement que des réunions en présentiel soient organisées pour la prise de décisions et les négociations. Par ailleurs, la fréquentation du site Web du PNUE avait considérablement augmenté au cours de la pandémie.

IV.111 Le Comité consultatif a également été informé qu'en mai 2020, le PNUE, en coordination avec les accords multilatéraux sur l'environnement que celui-ci administre par le PNUE, a achevé une première étude relative aux choix et solutions offertes et aux obstacles à surmonter pour ce qui est d'accélérer le passage au multilatéralisme dans un cadre virtuel, compte tenu de la pandémie. Le PNUE a réalisé une deuxième étude en avril 2021 en vue d'évaluer les expériences et enseignements tirés jusque-là des réunions virtuelles. Le Comité a été informé que, si les États membres des organes directeurs du PNUE et les parties aux accords multilatéraux sur l'environnement avaient dans un premier temps exprimé des doutes

quant à l'organisation de réunions virtuelles, peu d'objections officiellement formulées à cet égard avaient empêché la tenue de telles réunions. Néanmoins, les États Membres et les parties avaient souvent réaffirmé que les réunions virtuelles devaient être organisées aussi rapidement que possible après la tenue de réunions en présentiel et que les décisions intergouvernementales et les dispositions applicables du règlement intérieur devaient y être respectées.

Facilitation de l'application de la stratégie environnementale

IV.112 Le Comité consultatif rappelle que le Département de l'appui opérationnel (anciennement le Département de l'appui aux missions) a adopté une stratégie environnementale et bénéficié d'une assistance dans le cadre du projet Assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques, mené en partenariat avec le PNUE (A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. IV.78). Comme suite à ses questions, il a appris que, dans le cadre de ce projet, un appui était apporté en matière de gestion de l'environnement à l'échelle du système et une assistance technique directement fournie à différentes opérations de maintien de la paix et financée au moyen des budgets des opérations de maintien de la paix. Par ailleurs, une série d'orientations opérationnelles et techniques ont été formulées, notamment des instructions permanentes concernant l'élaboration de plans de gestion de l'infrastructure énergétique et de plans de gestion des déchets.

IV.113 Le Comité consultatif rappelle également que, dans son rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/75/786, par. 164), le Secrétaire général avait fait savoir que, tout au long de la deuxième phase de la stratégie, une aide équivalente serait demandée dans le cadre du projet Assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques, un montant de 1,5 million de dollars étant sollicité à ce titre pour l'exercice 2021/22. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées et plus détaillées sur l'aide fournie par le PNUE, notamment celle apportée aux différentes missions de maintien de la paix, dans le cadre de la deuxième phase de la stratégie environnementale, figureront dans le prochain rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix**.

Instauration de la primauté du droit en matière d'environnement

IV.114 En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que la Directrice exécutive du PNUE était chargée de guider le système des Nations Unies et d'aider les gouvernements, sur leur demande, à élaborer et appliquer un droit de l'environnement à caractère juridiquement contraignant, conformément à la décision 27/9 de 2013 du Conseil d'administration du PNUE. Dans sa décision, le Conseil d'administration a prié le (la) Directeur(trice) exécutif(ve) de promouvoir l'engagement continu dans les travaux des juges et autres acteurs de la force publique. Depuis plus de deux décennies, dans toutes les régions, le PNUE travaille en collaboration avec des juges, partenaires clés des questions juridiques pour ce qui est de promouvoir une gouvernance environnementale et de faire respecter la primauté du droit en matière d'environnement.

Chapitre 15
Établissements humains

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	12 508 400
Dépenses de 2020	12 167 300
Crédits ouverts pour 2021	12 495 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	13 289 000
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	146 992 900
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	215 682 700
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	242 174 600

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.115 Les ressources demandées au titre du chapitre 15 du budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 13 289 000 dollars avant actualisation des coûts, ce qui correspond à une augmentation nette de 793 200 dollars (6,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 15), par. 15.131). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.28.

IV.116 Comme le montre le tableau 15.14 1) du projet de budget, la variation découle des trois facteurs suivants : a) des ajustements techniques (196 200 dollars), tenant à l'effet-report de la création de deux postes de spécialiste de la gestion de programme (P-4) qui avaient été approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/252 et pour lesquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué conformément à la pratique établie pour les nouveaux postes ; b) des nouveaux mandats et des mandats élargis (597 000 dollars), s'expliquant par la prise en compte de besoins non récurrents liés à la préparation du rapport quadriennal sur les progrès réalisés dans l'application du Nouveau Programme pour les villes, conformément à la résolution 71/235 de l'Assemblée générale ; c) d'autres changements sans incidence sur les coûts qui touchent principalement les dépenses opérationnelles prévues pour 2022 et portent sur l'adoption de pratiques visant à reconstruire en mieux (ibid., par. 15.132 à 15.134).

Tableau IV.12
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	75	1 SGA, 1 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 17 P-4, 14 P-3, 5 P-2/P-1, 2 G(AC) et 22 AL
Transferts (à l'intérieur du chapitre)	–	1 P-3 transféré du sous-programme 2 au sous-programme 4
	–	1 P-3 transféré du sous-programme 3 au sous-programme 4
Effectif proposé pour 2022	75	1 SGA, 1 D-2, 4 D-1, 9 P-5, 17 P-4, 14 P-3, 5 P-2/P-1, 2 G(AC) et 22 AL

	Nombre	*Classe*
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2021	108	1 SSG, 2 D-2, 7 D-1, 10 P-5, 20 P-4, 19 P-3, 3 P-2/P-1 et 46 AL
Effectif prévu pour 2022	130	1 SSG, 3 D-2, 7 D-1, 14 P-5, 27 P-4, 18 P-3, 3 P-2/P-1 et 54 AL
Créations	22	1 D-2, 4 P-5, 7 P-4, (1 P-3), 3 AN et 8 AL

Observations et recommandations concernant les postes

IV.117 Le Secrétaire général demande d'inscrire au total 75 postes au budget ordinaire pour 2022, soit un chiffre identique au nombre de postes approuvés pour 2021, et d'en transférer deux.

Transferts

IV.118 Il est proposé de transférer au sous-programme 4 deux postes de spécialiste de la gestion de programme (P-3) dont l'un est actuellement rattaché au sous-programme 2 et l'autre au sous-programme 3. Cette proposition de transfert tient principalement à la récente hausse de la demande d'appui dans le domaine des relations extérieures aux fins de la prévention et de la gestion des crises, en partie du fait de l'évolution récente de la situation dans le contexte de la pandémie de COVID-19 [ibid., paras. 15.134 c) i) et d) i)]. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a appris que ces transferts avaient été proposés à la suite d'un examen des changements à apporter en raison de la pandémie et visaient à maintenir un équilibre entre l'ensemble des ressources inscrites au budget ordinaire et les ressources de base non préaffectées de la Fondation.

Postes vacants et taux de vacance

IV.119 Au 30 avril 2021, ONU-Habitat ne comptait aucun poste qui était vacant depuis deux ans ou plus, ni aucun poste vacant ou donnant lieu à des indemnités de fonctions depuis plus d'un an. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'il y avait actuellement 12 postes vacants. Il a également reçu le tableau ci-après, qui indique le nombre de postes et les taux de vacance de 2020 à 2022. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant les taux de vacance et les postes vacants.

Tableau IV.13
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	49	5,4	51	12,9	51	3,8
Agents des services généraux et des catégories apparentées	24	5,0	24	11,7	24	2,4
Total	**73**	**5,3**	**75**	**12,5**	**75**	**3,4**

Questions de genre

IV.120 Le Comité consultatif s'est fait fournir le tableau ci-après, qui montre la représentation des genres parmi l'ensemble des postes et emplois de temporaire pourvus inscrits au budget ordinaire ou financés à l'aide de fonds extrabudgétaires au 31 mai 2021.

Tableau IV.14
Postes et emplois de temporaire au 31 mai 2021 : représentation des genres
(En pourcentage)

Classe	*Femmes*	*Hommes*
SGA	100	–
SSG	–	100
D-2	50	50
D-1	17	83
P-5	9,1	90,9
P-4	56	44
P-3	55,6	44,4
P-2/1	50	50
AN	33,3	66,6
G(AC)	100	–
AL	81	19

IV.121 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au chapitre I, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.122 Le montant des ressources non affectées à des postes demandées pour 2022 s'élève à 1 807 300 dollars, avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 597 000 (49,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. L'augmentation proposée tient principalement à celle des ressources nécessaires au titre des autres dépenses de personnel (235 000 dollars ou 81,5 %), des consultants (118 200 dollars ou 111,1 %) et des services contractuels (268 800 dollars ou 106,5 %) (A/76/6 (Sect. 15), tableau 15.11).

IV.123 Comme précisé au paragraphe IV.116 b), des ressources supplémentaires d'un montant de 597 000 dollars sont nécessaires à l'établissement du rapport quadriennal sur les progrès réalisés dans l'application du Nouveau Programme pour les villes. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif qu'en 2018, des crédits d'un montant de 537 960 dollars avaient été alloués à l'établissement du premier rapport quadriennal et que 64,0 % (344 492 dollars) de ces crédits avaient été utilisés. Le Comité a également reçu le tableau ci-après, qui montre la répartition des ressources correspondantes, par objet de dépense.

Tableau IV.15
Dépenses effectives relatives au rapport quadriennal (2018), par objet de dépense
(En dollars des États-Unis)

Catégorie	*Montant alloué*	*Dépenses effectives*	*Crédits utilisés (en pourcentage)*
Autres dépenses de personnel	232 200	207 430	89,3
Experts	28 500	–	–
Consultants	107 760	93 600	86,9
Voyages des représentants	31 200	–	–
Voyages du personnel	9 900	–	–
Services contractuels	78 400	22 745	29,0
Subventions et contributions	50 000	20 717	41,4
Total	**537 960**	**344 492**	**64,0**

IV.124 **Compte tenu des crédits alloués et des dépenses effectives en 2018, le Comité consultatif n'est pas convaincu que l'augmentation des ressources proposée soit pleinement justifiée. Le Comité recommande donc que le montant de 597 000 dollars demandé ne soit pas approuvé et recommande une réduction de 10,1 % (60 000 dollars) du montant des ressources proposées concernant l'établissement du rapport quadriennal en 2022.**

Emplois de temporaire (autres que pour les réunions)

IV.125 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que quatre emplois de temporaire (autre que pour les réunions) avaient été financés au titre du chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique) en 2020, 2021 et 2022 mais qu'aucun emploi de temporaire n'était financé au titre du chapitre 35 (Compte pour le développement), alors que des crédits étaient inscrits au budget au titre des deux chapitres (voir tableaux IV.16 et IV.17). On trouvera aux chapitres 23 et 35 les observations et recommandations du Comité concernant le programme ordinaire de coopération technique et le Compte pour le développement.

Tableau IV.16
Emplois de temporaire

Emplois concernés	*Années*
Conseiller(ère) interrégional(e) (P-5)	2020, 2021, 2022
Assistant(e) d'équipe (G-4)	2020, 2021, 2022
Administrateur(trice) de programme (hors classe) (établissements humains) (P-5)	2020, 2021, 2022
Conseiller(ère) interrégional(e) (P-5)	2020, 2021, 2022

Tableau IV.17
Financement
(En dollars des États-Unis)

Programme	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2022 (prévisions)*
Programme ordinaire de coopération technique	1 147 600	1 028 900	1 100 400
Compte pour le développement	550 000	1 077 000	1 140 000

Voyages du personnel

IV.126 Le montant des ressources demandées au titre des voyages du personnel s'élève à 104 900 dollars. **Le Comité consultatif note que les dépenses effectives, jusqu'en juin 2021, se chiffraient à 33 800 dollars, par rapport aux crédits de 94 300 dollars ouverts. Compte tenu des dépenses engagées au cours de l'exercice en cours, le Comité consultatif n'est pas convaincu que l'augmentation demandée soit pleinement justifiée et recommande une réduction de 10 % (10 500 dollars) du montant des ressources proposées au titre des voyages du personnel**.

IV.127 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au chapitre I et aux paragraphes IV.124 et IV.126, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

IV.128 Il est indiqué dans le rapport qu'en raison des conséquences de la COVID-19, il a fallu adapter l'appui apporté aux autorités nationales et locales et aux populations locales, en organisant des réunions virtuelles ou hybrides en lieu et place de réunions et de missions techniques consultatives en présentiel. Des activités spécifiques liées à des projets de coopération technique ont été retardées ou reportées en raison des restrictions draconiennes des déplacements internationaux imposées dans le contexte de la pandémie de COVID-19 (A/76/6 (Sect. 15), par. 15.18 et 15.21).

IV.129 S'étant renseigné au sujet des enseignements tirés, le Comité consultatif a été informé qu'ONU-Habitat avait constaté que les États Membres, bien qu'ils aient participé aux réunions virtuelles, en particulier lorsque des services d'interprétation étaient assurés, continuaient de souhaiter vivement que les négociations et la prise de décisions se déroulent dans le cadre de réunions en présentiel. Les réunions virtuelles entraînent des dépenses supplémentaires, relatives aux services d'interprétation et aux logiciels correspondants, une formation devant en outre être proposée aux représentantes et représentants, qui y participent à tour de rôle. Par ailleurs, dans certains pays en développement et pays à revenu intermédiaire où l'infrastructure informatique est fragile, des activités d'appui en présentiel demeurent indispensables. En ce qui concerne les voyages, ONU-Habitat est d'avis que le recours moindre aux voyages en avion est à la fois avantageux et susceptible de durer et le Programme continuera de tirer parti des échanges virtuels pour réduire au minimum son empreinte écologique et réaliser des économies au titre des voyages, dans la mesure du possible. Le projet de budget d'ONU-Habitat pour 2022 repose sur l'hypothèse qu'un retour à la normale sera progressivement assuré, à mesure que les restrictions des déplacements seront allégées et que des voyages pourront être effectués lorsque qu'une présence physique sera nécessaire.

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

IV.130 S'étant renseigné, le Comité consultatif a appris qu'en 2021, ONU-Habitat et l'UNOPS avaient examiné ensemble la question du renforcement de la coordination de l'action menée par les deux entités en matière de logement. En 2017, ONU-Habitat a signé avec l'UNOPS un mémorandum d'accord valable 10 ans. Ce mémorandum constitue un cadre qui permet aux deux entités de s'employer à travailler avec les partenaires de façon coordonnée pour mettre en œuvre le Nouveau Programme pour les villes et atteindre l'objectif de développement durable nº 11. Il est entendu par ONU-Habitat que l'initiative de l'UNOPS vise strictement à investir dans des logements et des infrastructures d'un coût abordable et que, contrairement au Programme, le Bureau ne menait pas d'activités normatives ni ne participait à l'élaboration de politiques. ONU-Habitat espère que l'action menée par l'UNOPS sera alignée sur les orientations normatives d'ONU-Habitat en vue d'atteindre la cible 11.1 associée aux objectifs de développement durable. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale demande le resserrement de la coopération entre l'UNOPS et ONU-Habitat en ce qui concerne la question du logement en vue de favoriser l'alignement des activités de l'UNOPS sur les orientations normatives d'ONU-Habitat et le cadre défini dans le mémorandum d'accord**.

Recouvrement des coûts

IV.131 S'étant renseigné au sujet du recouvrement des coûts, le Comité consultatif a été informé qu'ONU-Habitat avait amélioré la procédure de sorte que tous les coûts directs relatifs aux projets soient imputés au bon projet. De vastes consultations et discussions seront nécessaires à l'échelle du Secrétaire pour arrêter des modalités de financement des bureaux régionaux et multipays fondées sur une méthode de répartition des coûts, en tenant ainsi pleinement compte du principe de recouvrement intégral des dépenses à partir des ressources de base et autres ressources. **Le Comité consultatif estime que, dans le cadre des consultations qu'ONU-Habitat tiendra, celui-ci devrait analyser la méthode de recouvrement des coûts utilisée, par exemple, par le PNUD et l'UNICEF et envisager d'aligner la méthode qui sera arrêtée sur celle de ces deux entités**.

Directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion

Le tableau 15.19 figurant dans le projet de budget montre que seuls 51 % des billets d'avion avaient été achetés dans les délais prescrits en 2020. Les mesures prises afin que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion soient mieux respectées sont présentées au paragraphe 15.151 du projet de budget. **Le Comité consultatif note les mesures prises par ONU-Habitat, mais est d'avis que les délais de réservation des billets d'avion continuent d'être peu respectés et qu'il convient d'inviter ONU-Habitat à redoubler d'efforts afin que les directives y relatives soient mieux appliquées**.

Chapitre 16
Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	21 627 100
Dépenses de 2020	21 616 500
Crédits ouverts pour 2021	23 363 100
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	22 711 800
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	227 474 300
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	319 015 600
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	330 114 600

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.133 Les ressources demandées par le Secrétaire général au chapitre 16 du budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 22 711 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 651 300 dollars (2,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 16), tableau 16.30). Sur le montant total prévu pour 2022, 330 114 600 dollars (93,9 %) proviennent de ressources extrabudgétaires. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.29.

IV.134 Le Secrétaire général attribue la diminution nette de 651 300 dollars à : a) une diminution nette de 579 400 dollars au titre des organes directeurs, liée au non-renouvellement des crédits qui avaient été prévus pour les voyages des représentants (286 300 dollars), les voyages du personnel (35 100 dollars), les consultants (160 800 dollars), les services contractuels (30 000 dollars) et les autres dépenses de personnel (67 200 dollars) en vue de la tenue du quatorzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, conformément aux résolutions 46/152, 56/119, 74/171 et 75/253 A, section IV, de l'Assemblée générale et à la décision 74/550 B de l'Assemblée ; b) d'autres changements faisant apparaître une diminution de 71 900 dollars au titre de la composante Direction exécutive et administration et de plusieurs sous-programmes.

IV.135 En ce qui concerne les ressources extrabudgétaires, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que sur le montant total des contributions volontaires reçues entre 2016 et 2020, 1,7 milliard de dollars (soit 99 %) avaient été affectés à des fonds constitués à des fins spéciales et que seulement 21,9 millions de dollars (soit 1 %) n'avaient pas été préaffectés et étaient disponibles à des fins générales. Le Comité prend note de ce qu'une augmentation de 11 098 000 dollars des ressources extrabudgétaires, dont 6 650 300 dollars au titre des postes, est prévue pour 2022. Comme suite à ses questions, il a été informé que le cadre programmatique énoncé dans la stratégie de l'ONUDC pour la période 2021-2025, adoptée début 2021, privilégiait les programmes régionaux et thématiques permettant aux donateurs de contribuer à des dispositifs flexibles et non préaffectés et ouvrait de nouvelles possibilités visant à diversifier et à élargir la base des donateurs. **Le Comité consultatif attend avec intérêt que des informations actualisées soient communiquées dans le projet de budget-programme pour 2023 au sujet des**

activités de collecte de fonds ainsi que des efforts visant à augmenter la proportion des contributions non préaffectées.

Tableau IV.18
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	125	1 SGA, 3 D-2, 8 D-1, 14 P-5, 32 P-4, 27 P-3, 13 P-2/1, 3 G(1e C) et 24 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	125	1 SGA, 3 D-2, 8 D-1, 14 P-5, 32 P-4, 27 P-3, 13 P-2/1, 3 G(1e C) et 24 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2021	519	1 D-2, 13 D-1, 38 P-5, 169 P-4, 140 P-3, 20 P-2, 8 G(1e C) et 130 G(AC)
Effectif prévu pour 2022	519	1 D-2, 13 D-1, 38 P-5, 169 P-4, 140 P-3, 20 P-2, 8 G(1e C) et 130 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

IV.136 Le Secrétaire général propose d'inscrire 125 postes au titre du chapitre 16, dont 98 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 27 de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées, ce qui ne représente aucun changement par rapport à 2021.

Postes vacants et taux de vacance

IV.137 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2021, 14 postes étaient vacants [1 P-5, 6 P-4, 4 P-3, 2 P-2 et 1 G(AC)], mais aucun depuis plus de deux ans.

IV.138 Le Comité consultatif s'est fait communiquer des renseignements au sujet des postes approuvés et des taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que des postes proposés et des taux de vacance budgétisés pour 2022 au titre du chapitre 16 (voir le tableau IV.19).

Tableau IV.19
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
	Postes approuvés	*Taux de vacance moyens (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyens (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	98	10,7	98	13,6	98	9,7
Agents des services généraux et des catégories apparentées	27	2,8	27	3,7	27	5,9

IV.139 **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.140 Les ressources demandées pour 2022 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 2 292 400 dollars, soit une diminution nette de 651 300 dollars (22,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 16), tableau 16.35).

Voyages

IV.141 Les ressources demandées pour les voyages des représentants s'élèvent à 677 600 dollars, soit une diminution nette de 286 300 dollars (29,7 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021 (963 900 dollars), tandis que celles demandées pour les voyages du personnel s'élèvent à 164 900 dollars, soit une diminution nette de 52 900 dollars (24,3 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021 (217 800 dollars) (ibid., tableau 16.30). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2021, les dépenses afférentes aux voyages des représentants se chiffraient à 104 700 dollars, soit 10,7 % du montant des crédits ouverts pour 2021, et que celles afférentes aux voyages du personnel s'élevaient à 108 800 dollars, soit 49,9 % du montant des crédits approuvés. Selon les informations fournies, la baisse des crédits demandés tenait compte du fait que l'on avait davantage recours à la visioconférence ; toutefois, l'expérience avait montré que, dans un contexte de diplomatie multilatérale, les réunions en ligne ne pouvaient pas complètement remplacer les délibérations en face-à-face, notamment pour ce qui était de négocier des documents de politique générale et des résolutions, ni les procédures de vote et de prise de décisions, pour lesquelles le Conseil économique et social requérait la présence des personnes concernées. Le Comité a été informé que les réunions hybrides se poursuivraient pour le moment. **Le Comité consultatif attend avec intérêt que des informations actualisées lui soient communiquées, dans le projet de budget-programme pour 2023, au sujet des modalités (hybrides ou en présentiel) des réunions intergouvernementales tenues dans le cadre de l'ONUDC**. Il examine la question des réunions hybrides, notamment les incidences financières, dans le contexte des voyages, au chapitre I du présent rapport.

IV.142 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

Collaboration avec d'autres entités

IV.143 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'ONUDC travaillait directement avec les équipes de pays des Nations Unies et les bureaux des coordonnatrices ou coordonnateurs résidents à la planification, au suivi et à l'établissement de rapports et qu'il faisait partie de deux groupes d'entraide mis en place dans les régions Asie-Pacifique et Amérique latine et Caraïbes. En outre, l'ONUDC partageait la responsabilité de 15 indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et, en mars 2021, il participait activement à 48 projets, fonds et programmes conjoints avec d'autres entités des Nations Unies. Par ailleurs, il prenait part à deux partenariats stratégiques avec le Département des opérations de paix : l'un visant à prévenir et combattre le crime organisé, la corruption et le terrorisme, grâce à l'inclusion de membres de son personnel dans les opérations de maintien de la paix, et l'autre à appuyer le renforcement des capacités dans les domaines de la lutte antiterroriste et de la prévention de l'extrémisme violent. Le Comité a également été informé que le Département des opérations de paix et

l'ONUDC allaient coprésider une nouvelle équipe spéciale interinstitutions sur le maintien de l'ordre. Le Comité examine plus avant la question de la collaboration avec les autres bureaux et entités, notamment avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, au chapitre I du présent rapport.

Chapitre 17
ONU-Femmes

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	9 741 400
Dépenses de 2020	9 692 100
Crédits ouverts pour 2021	9 719 900
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	9 719 900
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	454 141 800
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	485 000 000
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	500 000 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IV.144 Les ressources demandées au titre du chapitre 17 du budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 9 719 900 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant équivalent à celui des crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 17), A/76/6 (Sect. 17)/Corr.1, tableau 17.7). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IV.30.

Tableau IV.20
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	49	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 8 P-4, 8 P-3, 5 P-2/1 et 12 G(AC)
Transfert	–	1 poste de directeur (D-2) du Bureau de la Directrice exécutive à la Division de la stratégie, de la planification, des ressources et de l'efficacité et 1 poste de spécialiste des finances et du budget (P-3) de la Section du budget des Sections de la gestion des opérations, de l'audit et du contrôle et de la sécurité à la Division de la stratégie, de la planification, des ressources et de l'efficacité
Effectif proposé pour 2022	49	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 8 P-4, 8 P-3, 5 P-2/1 et 12 G(AC)
Ressources extrabudgétaires[a]		
Effectif approuvé pour 2021	465	1 SSG, 4 D-2, 20 D-1, 85 P-5, 55 P-4, 50 P-3, 7 P-2/1, 48 G(1°C), 119 G(AC) et 76 AN
Effectif prévu pour 2022	465	SSG, 4 D-2, 20 D-1, 86 P-5, 55 P-4, 46 P-3, 10 P-2/1, 47 G(1 C), 120 G(AC) et 76 AN

[a] Postes financés par le budget institutionnel d'ONU-Femmes.

Observations et recommandations concernant les postes

IV.145 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 au titre des postes s'élèvent à 9 164 000 dollars avant actualisation des coûts, soit un montant équivalent à celui des crédits ouverts pour 2021. Ces ressources serviront à financer la reconduction de 49 postes [37 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 12 dans celle des agents des services généraux (autres classes)], soit le même nombre qu'en 2021 [ibid., tableau 17.11 1)]. S'agissant des changements relatifs aux postes, il est proposé de procéder aux deux transferts suivants (ibid., tableau 17.8) :

a) Un poste de directeur (D-2) serait transféré du Bureau de la Directrice exécutive à la nouvelle Division de la stratégie, de la planification, des ressources et de l'efficacité. D'après le Secrétaire général, ce transfert permettrait d'améliorer la prise de décisions et la gouvernance axées sur les résultats, tout en faisant en sorte que l'Entité soit plus transparente et rende mieux compte de ses activités (ibid., annexe III) ;

b) Un poste de spécialiste des finances et du budget (P-3) serait transféré de la Section du budget des Sections de la gestion des opérations, de l'audit et du contrôle et de la sécurité à la nouvelle Division de la stratégie, de la planification, des ressources et de l'efficacité. Selon le Secrétaire général, le ou la titulaire du poste continuerait à assumer les mêmes responsabilités que dans son ancienne unité administrative (ibid., annexe III).

IV.146 **Le Comité consultatif prend note que les transferts proposés sont liés à la création d'une Division de la stratégie, de la planification, des ressources et de l'efficacité, ce qui, selon lui, constitue un changement structurel nécessitant l'approbation de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration d'ONU-Femmes. Le Comité recommande donc d'attendre, avant de procéder aux transferts proposés, que l'Assemblée et le Conseil d'administration aient approuvé la création de la Division (voir également les paragraphes IV.158 à IV.161 du présent rapport).**

Postes vacants, indemnité de fonctions et taux de vacance

IV.147 Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2021, un poste inscrit au budget ordinaire (P-2) était vacant et qu'un autre, à savoir celui de chef de la Section de l'émancipation économique (D-1), était occupé à titre temporaire depuis décembre 2017 moyennant le versement d'une indemnité de fonctions. Ayant demandé des précisions, le Comité a appris que le poste n'avait toujours pas été pourvu en raison de difficultés rencontrées pour ce qui était de trouver des candidats et candidates suffisamment qualifiés. **Le Comité consultatif note avec préoccupation que le poste de chef de la Section de l'émancipation économique (D-1) est occupé depuis plus de trois ans par un(e) fonctionnaire qui perçoit une indemnité de fonctions et que, pendant cette période, aucun(e) candidat(e) suffisamment qualifié(e) n'aurait été trouvé(e) pour remplir ces fonctions. Le Comité compte que le poste sera pourvu rapidement, dans le strict respect des principes de transparence et de mise en concurrence**.

IV.148 Le Comité consultatif s'est fait communiquer des renseignements, récapitulés dans le tableau ci-après, au sujet des postes approuvés et des taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que des postes proposés et des taux de vacance budgétisés pour 2022 pour ONU-Femmes.

Tableau IV.21
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	37	6,4	37	5,9	37	3,6
Agents des services généraux et des catégories apparentées	12	1,8	12	1,4	12	2,7

IV.149 **Sous réserve de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe IV.146 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

IV.150 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre des objets de dépense autres que les postes se chiffre à 555 900 dollars et est équivalent à celui des crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 17) et A/76/6 (Sect. 17)/Corr.1, tableau 17.12). Les ressources demandées sont réparties comme suit : frais généraux de fonctionnement (137 000 dollars), voyages des représentants (103 400 dollars), experts (101 200 dollars), services contractuels (93 300 dollars), autres frais de personnel (53 900 dollars), consultants (38 800 dollars), voyages du personnel (21 800 dollars), fournitures et matériel (6 000 dollars) et frais de représentation (500 dollars). Il est proposé d'apporter les changements ci-après, sans incidence sur les coûts : une réduction de 200 dollars au titre des consultants et une augmentation, de 200 dollars également, au titre des experts.

Consultants

IV.151 Les crédits demandés pour les consultants, d'un montant de 38 800 dollars, permettraient de financer l'élaboration : a) de notes d'information sur les questions de genre et sur des domaines où ces questions ne sont pas suffisamment prises en compte, au titre du sous-programme 1 (Appui aux mécanismes intergouvernementaux, coordination et partenariats stratégiques) (17 000 dollars) ; b) de notes de synthèse à l'intention des groupes d'experts, au titre du sous-programme 2 (Politiques et programmes) (21 000 dollars). **Le Comité consultatif note qu'ONU-Femmes dispose, en interne, de compétences spécialisées relatives aux questions de genre et l'encourage à avoir autant que possible recours à ses capacités internes. Le Comité n'est pas convaincu que le montant des crédits demandés au titre des consultants soit pleinement justifié et recommande donc de le réduire 1 900 dollars (soit 5 %)**.

Voyages du personnel

IV.152 Le montant des crédits demandés pour 2022 au titre des voyages du personnel s'élève à 21 800 dollars et est équivalent à celui des crédits ouverts pour 2021. Le Comité consultatif constate qu'en 2020, 300 dollars seulement ont été dépensés sur le montant de 33 300 dollars qui avait été approuvé et qu'aucune dépense n'a été engagée pendant la période allant du 1er janvier au 31 mai 2021. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits constatée ces derniers temps, le Comité consultatif**

recommande de réduire de 5 % (soit de 1 100 dollars) le montant des ressources demandées au titre des voyages du personnel.

Voyages des représentants

IV.153 Le montant des crédits demandés pour 2022 au titre des voyages des représentants s'élève à 103 400 dollars et est équivalent à celui des crédits ouverts pour 2021. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'existence d'un solde inutilisé de 87 300 dollars, en 2020, était imputable à l'annulation de la réunion de la Commission de la condition de la femme en raison de la pandémie. Il a aussi été informé que le montant des crédits demandés pour 2022 visait notamment à financer la prochaine réunion de la Commission, qui devrait avoir lieu en présentiel cette année-là. **Le Comité consultatif n'ayant pas reçu de réponse à sa demande d'explication au sujet de la façon dont avait été calculé le montant des crédits demandés au titre des voyages des représentants, il compte que de plus amples informations à cet égard seront communiquées à l'Assemblée générale en temps voulu, aux fins de l'examen du présent rapport**.

IV.154 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes IV.151 à IV.153 et au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Conséquences de la pandémie de COVID-19

IV.155 Le Secrétaire général indique qu'en 2020, du fait de la pandémie, l'ampleur de la soixante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme a été considérablement réduite, puisque cette session s'est déroulée sans représentation des capitales ni de la société civile alors que, d'habitude, plus de 140 ministres y participent avec leurs délégations, ainsi que d'autres délégations nationales. ONU-Femmes s'est alors rapidement tournée vers d'autres formes de réunion et de consultation, utilisant des plateformes de réunions en ligne. En outre, elle a élaboré une note d'orientation, intitulée « The impact of COVID-19 on women », dans laquelle elle a souligné que la pandémie avait eu pour effet de réduire à néant les progrès limités en matière d'égalité des sexes et de droits des femmes et proposé des stratégies visant à aider les pays et les entités des Nations Unies à faire face à cette situation (A/76/6 (Sect. 17) et A/76/6 (Sect. 17)/Corr.1, par. 17.13 et 17.14).

IV.156 Concernant les enseignements tirés de l'expérience, ONU-Femmes a noté qu'il importait de poursuivre les réunions virtuelles afin de favoriser la participation de la société civile, notamment celle des personnes qui, autrement, ne seraient pas en mesure de prendre part aux réunions qui se tiennent au Siège de l'ONU, faute de financement ou en raison de possibilités de voyage limitées. Pour ce qui est de la planification, elle tirerait parti, à l'avenir, de modalités hybrides afin d'élargir la participation aux diverses manifestations tout en maintenant les fonctions de réunion essentielles à l'efficacité des négociations (ibid., par. 17.15). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la pandémie avait permis de mettre en avant plusieurs stratégies successives en matière d'informatique, qui visaient à tirer davantage parti des solutions infonuagiques, et de faire en sorte que les systèmes et les bases de données de l'Entité soient tous hébergés sur une infrastructure informatique en nuage, publique ou communautaire. L'utilisation des solutions de visioconférence ayant bondi de plus de 800 % depuis le début de la pandémie, il était essentiel de disposer de solides outils. À l'avenir, ONU-Femmes prévoyait de continuer à utiliser des logiciels, des plateformes, des serveurs et des services dans le nuage (ce pour quoi des crédits étaient déjà demandés avant la pandémie), quand bien

même son fonctionnement n'était pas encore entièrement dématérialisé, certaines procédures se faisant encore sur papier. Le Comité a en outre été informé que la pandémie avait mis en évidence l'importance que revêtaient les spécialistes des ressources humaines ainsi que la nécessité de s'acquitter de l'obligation de prudence et de diligence envers tous les membres du personnel. Ces derniers se disaient globalement satisfaits des modalités de travail à distance, mais souhaitaient pouvoir retourner de temps en temps au bureau pour y voir les collègues ; par ailleurs, une amélioration de la productivité avait été signalée.

IV.157 Comme suite à ses questions au sujet de la composition du personnel d'ONU-Femmes, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2021, 75,7 % des postes de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur, 77,2 % des postes d'administrateur recruté sur le plan national et 66 % des postes d'agent des services généraux financés au moyen du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires étaient actuellement occupés par des femmes. **Si le Comité consultatif comprend bien qu'il importe de faire en sorte que les points de vue et les contributions des femmes soient dûment pris en compte dans l'exécution du mandat d'ONU-Femmes, il encourage de nouveau l'Entité à poursuivre ses efforts visant à parvenir à un meilleur équilibre entre les sexes**.

Division de la stratégie, de la planification, des ressources et de l'efficacité

IV.158 Selon le Secrétaire général, la Division de la stratégie, de la planification, des ressources et de l'efficacité qu'il est proposé de créer réunirait les fonctions de définition de la stratégie de l'Entité, de gestion des ressources et de mesure des résultats et serait chargée de surveiller les résultats ainsi que l'exécution du budget afin d'améliorer la prise de décisions et la gouvernance axées sur les résultats, tout en faisant en sorte que l'Entité soit plus transparente et rende mieux compte de ses activités. Par ailleurs, la création de cette division fait directement suite aux recommandations tendant à mieux aligner la planification stratégique et l'élaboration du budget, à renforcer le lien entre les allocations budgétaires et les priorités stratégiques et à consolider la gestion des résultats et des risques au niveau institutionnel à l'appui des fonctions de direction exécutive et d'administration. La Division comprendrait deux postes inscrits au budget ordinaire [1 poste de directeur (D-2) et 1 de spécialiste des finances et du budget (P-3)] et 15 postes financés par des ressources extrabudgétaires [3 P-5, 3 P-4, 5 P-3, 1 P-2, 1 G(1e C) et 2 G(AC)] (ibid., par. 17.88 et annexe I).

IV.159 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que dans le cadre de la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, et du processus de gestion du changement d'ONU-Femmes, l'Entité s'attachait à optimiser l'organisation et les fonctions du siège et, dans ce contexte, avait créé la Division de la stratégie, de la planification, des ressources et de l'efficacité de façon à consolider les fonctions de définition de la stratégie, de gestion des ressources et de mesure des résultats. La Division résultait du regroupement et du renforcement des capacités de planification stratégique, de budgétisation stratégique, de gestion des risques et de gouvernance institutionnelle en une seule et même entité. Selon les informations fournies, la création de la Division, qui assurait le secrétariat du Comité d'examen des activités, avait permis d'améliorer l'exécution des tâches ainsi que la prise de décisions, les fonctions du Conseil d'administration étant plus étroitement liées à la stratégie institutionnelle et à la prise de décisions.

IV.160 Le Comité consultatif a en outre été informé que la mise en place de la Division avait été lancée fin 2019 et s'était poursuivie en 2020 et 2021, mais qu'ONU-Femmes continuait d'en évaluer l'organisation, le but étant de s'assurer que toutes les

fonctions étaient bien alignées et à même de favoriser des effets de synergie au sein de l'Entité et, plus largement, au siège d'ONU-Femmes. Selon la nouvelle organisation, les travaux du Conseil d'administration étaient pris en compte dans tous les domaines d'activité afin de garantir une transparence accrue et une meilleure application du principe de responsabilité. Par ailleurs, les travaux de la nouvelle Division complétaient ceux de la Division de la gestion et de l'administration et de la Division des politiques et des programmes, car les compétences et responsabilités associées aux sections et fonctions qui y avaient été transférées étaient restées les mêmes, ce qui avait pour effet de limiter les risques de chevauchement.

IV.161 **Bien que le Comité consultatif comprenne bien l'intérêt de la nouvelle Division, il note que sa création nécessite l'approbation de l'Assemblée générale et du Conseil d'administration d'ONU-Femmes. Le Comité compte que des informations venant étayer cette proposition seront communiquées à l'Assemblée générale en temps voulu, aux fins de l'examen du présent rapport.**

Progiciel de gestion intégré

IV.162 Dans le projet de budget intégré d'ONU-Femmes pour l'exercice biennal 2022-2023, il est indiqué que l'Entité est en passe de remplacer son progiciel de gestion intégré, nommé Atlas, par un nouveau système infonuagique. La conception du projet et l'établissement du cahier des charges ont commencé au dernier trimestre de 2020 et se poursuivront en 2021, l'objectif étant que le système soit lancé par phases sur la période 2022-2023 et pleinement déployé en 2024.

IV.163 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le partenariat avec Atlas avait été lancé en 2004, mais que le progiciel devait être remplacé car la plateforme allait devenir obsolète et que l'entreprise ne fournirait plus les services d'assistance technique nécessaires aux fins des mises à niveau et de la maintenance du système. Il est ressorti d'une étude menée par un cabinet de conseil en 2020 que la meilleure option (qui était également la plus rentable) était de remplacer Atlas par un « progiciel de gestion intégré de nouvelle génération », titre provisoire du projet interinstitutions mis en œuvre en partenariat avec le PNUD, le Fonds d'équipement des Nations Unies, l'UNITAR, le programme des Volontaires des Nations Unies, l'UNU et l'École des cadres du système des Nations Unies.

IV.164 S'étant renseigné sur la possibilité d'utiliser un système existant, comme Umoja, le Comité consultatif a été informé que, comme suite à la décision du PNUD de migrer vers un nouveau progiciel de gestion intégré basé sur le nuage, l'adhésion à un autre système ou partenariat n'avait pas été considérée comme une option pertinente pour ONU-Femmes. En effet, l'étude commandée par le PNUD au cabinet de conseil a montré qu'Umoja ne correspondait pas au modèle de fonctionnement des organismes utilisateurs d'Atlas, et aucune autre organisation n'offrait l'utilisation de son progiciel de gestion intégré comme service partagé.

IV.165. **Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 72/279, l'Assemblée générale a demandé aux entités du système des Nations Unies pour le développement de doter les organismes, fonds et programmes des Nations Unies des moyens et compétences voulus et qu'elle s'est félicitée des mesures prises par le Secrétaire général pour mettre en place des modalités de fonctionnement communes, selon qu'il convenait. Le Comité estime que l'utilisation de progiciels de gestion intégrés communs ou compatibles permettrait de renforcer les capacités des entités du système des Nations Unies pour le développement et de favoriser la mise en commun des services d'appui.**

Tableau IV.22

Chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	74 530,2	75 174,4	75 994,7	36 586,9	75 850,5	(144,2)	5 564,9	8 621,2	8 150,4	(470,8)	80 739,3	84 615,9	84 000,9	(615,0)
Autres dépenses de personnel	1 295,0	968,4	1 269,8	440,7	1 268,8	(1,0)	53 165,4	62 750,4	64 385,7	1 635,3	54 133,8	64 020,2	65 654,5	1 634,3
Dépenses de représentation	12,2	0,3	4,6	–	4,6	–	0,5	–	–	–	0,8	4,6	4,6	–
Consultants	673,2	1 755,9	519,9	103,5	558,2	38,3	4 685,3	7 183,9	4 788,9	(2 395,0)	6 441,2	7 703,8	5 347,1	(2 356,7)
Experts	1 667,3	24,6	1 124,8	–	1 059,6	(65,2)	(18,4)	–	–	–	6,2	1 124,8	1 059,6	(65,2)
Voyages des représentants	1 927,6	249,5	1 948,8	135,8	1 948,8	–	21,1	–	315,0	315,0	270,6	1 948,8	2 263,8	315,0
Voyages du personnel	705,1	46,9	454,0	4,8	445,1	(8,9)	349,9	2 164,1	1 590,6	(573,5)	396,8	2 618,1	2 035,7	(582,4)
Services contractuels	1 335,7	1 754,7	1 438,4	1 091,7	1 392,1	(46,3)	1 507,4	3 775,3	1 808,6	(1 966,7)	3 262,1	5 213,7	3 200,7	(2 013,0)
Frais généraux de fonctionnement	720,1	710,9	729,4	158,0	667,8	(61,6)	1 749,4	3 107,3	2 204,1	(903,2)	2 460,3	3 836,7	2 871,9	(964,8)
Fournitures et accessoires	96,0	108,5	85,1	0,3	69,1	(16,0)	62,5	155,4	133,3	(22,1)	171,0	240,5	202,4	(38,1)
Mobilier et matériel	257,1	544,2	213,1	11,8	182,6	(30,5)	172,9	132,2	95,0	(37,2)	717,1	345,3	277,6	(67,7)
Subventions et contributions	73,9	73,7	74,7	–	74,7	–	2 987,8	8 801,3	4 650,7	(4 150,6)	3 061,5	8 876,0	4 725,4	(4 150,6)
Autres dépenses	–	0,5	–	–	–	–	12,0	–	–	–	12,5	–	–	–
Total	**83 293,4**	**81 412,5**	**83 857,3**	**38 533,7**	**83 521,9**	**(335,4)**	**70 260,7**	**96 691,1**	**88 122,3**	**(8 568,8)**	**151 673,2**	**180 548,4**	**171 644,2**	**(8 904,2)**

Tableau IV.23

Chapitre 10 (Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	5 208,2	5 295,7	5 608,6	2 746,8	6 054,2	445,6	–	–	–	–	5 295,7	5 608,6	6 054,2	445,6
Autres dépenses de personnel	315,5	111,9	317,5	–	317,5	–	18,3	59,0	–	(59,0)	130,2	376,5	317,5	(59,0)
Dépenses de représentation	1,2	–	0,5	–	0,5	–	–	–	–	–	–	0,5	0,5	–
Consultants	52,4	–	50,0	28,0	50,0	–	138,4	422,9	87,0	(335,9)	138,4	472,9	137,0	(335,9)
Experts	40,2	59,0	241,2	–	295,0	53,8	–	16,0	–	(16,0)	59,0	257,2	295,0	37,8
Voyages des représentants	–	–	–	–	–	–	(29,2)	1 295,3	579,5	(715,8)	(29,2)	1 295,3	579,5	(715,8)
Voyages du personnel	97,4	7,8	188,2	4,2	208,0	19,8	49,4	421,7	113,8	(307,9)	57,2	609,9	321,8	(288,1)
Services contractuels	107,0	78,6	140,3	70,9	162,4	22,1	30,1	421,7	95,0	(326,7)	108,7	562,0	257,4	(304,6)
Frais généraux de fonctionnement	36,2	31,5	36,9	30,5	37,6	0,7	1,9	155,2	45,0	(110,2)	33,4	192,1	82,6	(109,5)
Fournitures et accessoires	7,3	0,4	7,0	–	7,0	–	–	2,0	–	(2,0)	0,4	9,0	7,0	(2,0)
Mobilier et matériel	20,8	33,7	19,1	20,4	20,2	1,1	–	–	–	–	33,7	19,1	20,2	1,1
Autres dépenses	–	0,6	–	–	–	–	–	–	–	–	0,6	–	–	–
Total	**5 886,2**	**5 619,2**	**6 609,3**	**2 900,8**	**7 152,4**	**543,1**	**208,9**	**2 793,8**	**920,3**	**(1 873,5)**	**5 828,1**	**9 403,1**	**8 072,7**	**(1 330,4)**

Tableau IV.24

Chapitre 11 (Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	6 646,9	7 333,5	6 725,7	3 432,7	6 815,0	89,3	–	–	–	–	7 333,5	6 725,7	6 815,0	89,3
Autres dépenses de personnel	194,2	52,6	161,3	90,4	161,3	–	–	168,0	480,0	312,0	52,6	329,3	641,3	312,0
Dépenses de représentation	3,9	–	1,5	–	1,5	–	–	–	–	–	–	1,5	1,5	–
Consultants	157,5	191,1	144,3	–	126,7	(17,6)	20,1	213,6	184,0	(29,6)	211,2	357,9	310,7	(47,2)
Experts	368,4	34,7	237,1	(0,4)	317,6	80,5	–	–	–	–	34,7	237,1	317,6	80,5
Voyages du personnel	275,2	100,9	180,7	(0,2)	225,8	45,1	–	–	–	–	100,9	180,7	225,8	45,1
Services contractuels	259,7	129,1	296,0	112,0	303,4	7,4	–	180,0	159,0	(21,0)	129,1	476,0	462,4	(13,6)
Frais généraux de fonctionnement	56,3	81,6	56,3	11,2	44,0	(12,3)	–	–	25,0	25,0	81,6	56,3	69,0	12,7
Fournitures et accessoires	10,7	1,8	9,6	–	7,0	(2,6)	–	–	–	–	1,8	9,6	7,0	(2,6)
Mobilier et matériel	13,1	52,7	11,1	–	10,6	(0,5)	–	–	–	–	52,7	11,1	10,6	(0,5)
Subventions et contributions	–	6,9	–	8,4	–	–	1,4	36,0	59,4	23,4	8,3	36,0	59,4	23,4
Total	**7 985,9**	**7 984,9**	**7 823,6**	**3 654,1**	**8 012,9**	**189,3**	**21,5**	**597,6**	**907,4**	**309,8**	**8 006,4**	**8 421,2**	**8 920,3**	**499,1**

Tableau IV.25

Chapitre 12 (Commerce et développement) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	62 537,5	63 551,0	68 687,2	30 785,5	68 365,6	(321,6)	2 639,2	2 648,7	2 648,7	–	66 190,2	71 335,9	71 014,3	(321,6)
Autres dépenses de personnel	641,7	270,5	652,0	111,5	623,0	(29,0)	21 274,4	18 550,5	18 550,5	–	21 544,9	19 202,5	19 173,5	(29,0)
Dépenses de représentation	21,7	0,6	8,4	–	8,4	–	–	–	–	–	0,6	8,4	8,4	–
Consultants	424,0	615,0	350,1	109,3	350,1	–	3 257,9	4 190,0	4 190,0	–	3 872,9	4 540,1	4 540,1	–
Experts	351,1	10,2	237,4	2,1	237,4	–	–	10,0	10,0	–	10,2	247,4	247,4	–
Voyages des représentants	175,7	3,6	177,6	–	167,3	(10,3)	–	24,0	24,0	–	3,6	201,6	191,3	(10,3)
Voyages du personnel	585,7	61,3	384,4	8,5	378,0	(6,4)	1 005,4	5 045,3	5 045,3	–	1 066,7	5 429,7	5 423,3	(6,4)
Services contractuels	767,7	1 228,6	785,4	389,9	785,4	–	2 188,7	3 043,6	3 043,6	–	3 417,3	3 829,0	3 829,0	–
Frais généraux de fonctionnement	1 727,6	1 512,8	1 745,7	496,9	1 638,2	(107,5)	1 338,3	1 992,1	1 992,1	–	2 851,1	3 737,8	3 630,3	(107,5)
Fournitures et accessoires	341,6	118,5	308,9	92,9	308,9	–	15,3	31,6	31,6	–	133,8	340,5	340,5	–
Mobilier et matériel	513,6	501,1	440,5	44,4	440,5	–	182,6	339,8	339,8	–	683,7	780,3	780,3	–
Subventions et contributions	–	–	–	0,1	–	–	3 967,5	5 275,9	5 275,9	–	3 967,5	5 275,9	5 275,9	–
Autres dépenses	–	1,3	–	–	–	–	–	–	–	–	1,3	–	–	–
Total	**68 087,9**	**67 874,4**	**73 777,6**	**32 041,2**	**73 302,8**	**(474,8)**	**35 869,2**	**41 151,5**	**41 151,5**	**–**	**103 743,6**	**114 929,1**	**114 454,3**	**(474,8)**

Tableau IV.26

Chapitre 13 (Centre du commerce international) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de francs suisses)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	28 555,3	27 683,9	28 812,4	13 354,3	28 812,4	–	27 543,3	28 654,9	28 654,9	–	55 227,2	57 467,3	57 467,3	–
Autres dépenses de personnel	514,7	315,5	514,7	163,5	514,7	–	1 707,5	1 776,4	1 776,4	–	2 023,0	2 291,1	2 291,1	–
Dépenses de représentation	9,5	0,1	9,5	–	9,5	–	–	–	–	–	0,1	9,5	9,5	–
Consultants	774,3	552,7	774,3	266,6	774,3	–	30 966,2	32 216,0	32 216,0	–	31 518,9	32 990,3	32 990,3	–
Voyages des représentants	–	–	–	–	–	–	537,7	559,4	559,4	–	537,7	559,4	559,4	–
Voyages du personnel	339,1	88,6	339,1	8,1	226,1	(113,0)	878,6	914,0	914,0	–	967,2	1 253,1	1 140,1	(113,0)
Services contractuels	1 111,5	834,0	1 111,5	417,3	1 277,2	165,7	4 751,7	4 943,5	4 943,5	–	5 585,8	6 055,0	6 220,7	165,7
Frais généraux de fonctionnement	2 705,8	2 667,7	2 705,8	2 155,6	2 705,8	–	2 876,0	2 992,0	2 992,0	–	5 543,7	5 697,8	5 697,8	–
Fournitures et accessoires	441,8	410,7	441,8	307,0	441,8	–	254,7	264,5	264,5	–	665,4	706,3	706,3	–
Mobilier et matériel	598,5	1 277,5	598,5	505,3	598,5	–	2 001,4	2 082,2	2 082,2	–	3 279,0	2 680,7	2 680,7	–
Subventions et contributions	1 688,5	1 549,2	1 688,5	667,6	1 635,8	(52,7)	14 531,2	15 117,7	15 117,7	–	16 080,5	16 806,2	16 753,5	(52,7)
Aménagement des locaux	–	–	–	–	–	–	76,3	79,4	79,4	–	76,3	79,4	79,4	–
Total	**36 739,0**	**35 380,0**	**36 996,1**	**17 845,3**	**36 996,1**	**–**	**86 124,7**	**89 600,0**	**89 600,0**	**–**	**121 504,7**	**126 596,1**	**126 596,1**	**–**

Tableau IV.27

Chapitre 14 (Environnement) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	21 665,0	20 152,3	21 782,4	9 128,2	21 782,4	–	110 688,5	119 200,0	119 200,0	–	130 840,8	140 982,4	140 982,4	–
Autres dépenses de personnel	18,9	18,1	216,6	0,5	18,4	(198,2)	8 442,3	40,0	17 623,0	17 583,0	8 460,4	256,6	17 641,4	17 384,8
Dépenses de représentation	0,4	–	19,6	–	0,4	(19,2)	15,8	–	–	–	15,8	19,6	0,4	(19,2)
Consultants	427,7	481,6	341,5	20,8	341,5	–	35 486,4	25 238,0	30 494,0	5 256,0	35 968,0	25 579,5	30 835,5	5 256,0
Voyages des représentants	62,7	0,5	63,4	–	63,4	–	3,3	–	–	–	3,8	63,4	63,4	–
Voyages du personnel	230,9	22,4	151,6	6,2	151,6	–	1 065,1	31 058,0	21 953,0	(9 105,0)	1 087,5	31 209,6	22 104,6	(9 105,0)
Services contractuels	227,0	143,9	229,2	73,2	228,0	(1,2)	10 558,3	13 445,0	9 388,0	(4 057,0)	10 702,2	13 674,2	9 616,0	(4 058,2)
Frais généraux de fonctionnement	360,8	1 012,1	548,5	233,4	360,2	(188,3)	16 414,1	15 672,2	14 797,0	(875,2)	17 426,2	16 220,7	15 157,2	(1 063,5)
Fournitures et accessoires	22,3	0,3	19,6	1,0	19,6	–	136,9	511,0	170,0	(341,0)	137,2	530,6	189,6	(341,0)
Mobilier et matériel	26,2	36,1	21,8	22,6	22,4	0,6	1 580,6	851,8	1 253,0	401,2	1 616,7	873,6	1 275,4	401,8
Subventions et contributions	322,4	38,1	326,2	4,3	326,2	–	244 326,1	229 449,0	198 032,0	(31 417,0)	244 364,2	229 775,2	198 358,2	(31 417,0)
Aménagement des locaux	–	–	–	–	–	–	56,0	–	–	–	56,0	–	–	–
Autres dépenses	–	4,5	–	–	–	–	(25,2)	–	–	–	(20,7)	–	–	–
Total	**23 364,3**	**21 909,9**	**23 720,4**	**9 490,2**	**23 314,1**	**(406,3)**	**428 748,2**	**435 465,0**	**412 910,0**	**(22 555,0)**	**450 658,1**	**459 185,4**	**436 224,1**	**(22 961,3)**

Tableau IV.28

Chapitre 15 (Établissements humains) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	11 169,6	10 999,0	11 285,5	5 199,0	11 481,7	196,2	12 913,5	14 625,5	15 614,6	989,1	23 912,5	25 911,0	27 096,3	1 185,3
Autres dépenses de personnel	294,9	180,4	288,5	53,1	523,5	235,0	52 961,9	66 415,4	80 008,6	13 593,2	53 142,3	66 703,9	80 532,1	13 828,2
Dépenses de représentation	7,8	–	3,1	–	3,0	(0,1)	137,0	–	–	–	137,0	3,1	3,0	(0,1)
Consultants	134,6	182,9	106,4	13,6	224,6	118,2	–	298,5	155,1	(143,4)	182,9	404,9	379,7	(25,2)
Experts	80,4	–	54,0	–	84,0	30,0	–	–	–	–	–	54,0	84,0	30,0
Voyages des représentants	–	–	–	–	39,9	39,9	–	–	–		–	– –	39,9	39,9
Voyages du personnel	143,7	12,8	94,3	33,8	104,9	10,6	1 205,1	9 193,8	11 311,6	2 117,8	1 217,9	9 288,1	11 416,5	2 128,4
Services contractuels	252,0	251,4	252,3	262,8	521,1	268,8	18 835,7	23 796,3	27 507,8	3 711,5	19 087,1	24 048,6	28 028,9	3 980,3
Frais généraux de fonctionnement	354,9	355,3	350,4	5,3	189,2	(161,2)	12 703,2	14 629,4	16 343,0	1 713,6	13 058,5	14 979,8	16 532,2	1 552,4
Fournitures et accessoires	36,7	33,8	32,7	1,3	17,5	(15,2)	1 539,8	3 570,0	3 886,3	316,3	1 573,6	3 602,7	3 903,8	301,1
Mobilier et matériel	33,8	152,6	28,6	2,0	49,6	21,0	191,0	4 092,3	4 500,5	408,2	343,6	4 120,9	4 550,1	429,2
Subventions et contributions	–	(0,6)	–	–	50,0	50,0	46 505,7	79 061,5	82 847,1	3 785,6	46 505,1	79 061,5	82 897,1	3 835,6
Autres dépenses	–	(0,3)	–	–	–	–	–	–	–	–	(0,3)	–	–	–
Total	**12 508,4**	**12 167,3**	**12 495,8**	**5 571,0**	**13 289,0**	**793,2**	**146 992,9**	**215 682,7**	**242 174,6**	**26 491,9**	**159 160,2**	**228 178,5**	**255 463,6**	**27 285,1**

Tableau IV.29

Chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	18 334,7	19 422,5	20 419,4	9 229,6	20 419,4	–	127 090,0	133 972,7	140 623,0	6 650,3	146 512,5	154 392,1	161 042,4	6 650,3
Autres dépenses de personnel	305,0	236,1	218,1	240,6	198,1	(20,0)	1 055,6	810,6	1 010,1	199,5	1 291,7	1 028,7	1 208,2	179,5
Dépenses de représentation	2,9	–	1,1	–	1,1	–	–	4,6	4,6	–	–	5,7	5,7	–
Consultants	324,5	354,9	296,9	83,8	191,7	(105,2)	18 209,7	23 589,9	24 789,3	1 199,4	18 564,6	23 886,8	24 981,0	1 094,2
Experts	369,2	6,6	251,7	(0,1)	184,2	(67,5)	–	–	–	–	6,6	251,7	184,2	(67,5)
Voyages des représentants	983,7	199,2	963,9	104,7	677,6	(286,3)	–	–	–	–	199,2	963,9	677,6	(286,3)
Voyages du personnel	319,6	27,9	217,8	108,8	164,9	(52,9)	10 680,8	35 518,7	36 200,3	681,6	10 708,7	35 736,5	36 365,2	628,7
Services contractuels	599,7	666,9	622,8	279,4	553,5	(69,3)	23 534,2	39 716,6	40 482,6	766,0	24 201,1	40 339,4	41 036,1	696,7
Frais généraux de fonctionnement	65,3	288,8	79,2	42,4	112,4	33,2	28 608,1	28 469,6	28 989,3	519,7	28 896,9	28 548,8	29 101,7	552,9
Fournitures et accessoires	95,7	60,9	87,9	9,1	86,9	(1,0)	3 310,1	3 667,7	3 738,1	70,4	3 371,0	3 755,6	3 825,0	69,4
Mobilier et matériel	195,0	311,0	176,1	26,5	122,0	(54,1)	17 667,2	15 050,7	15 315,0	264,3	17 978,2	15 226,8	15 437,0	210,2
Subventions et contributions	31,8	23,3	28,2	6,7	–	(28,2)	42 329,9	38 214,5	38 962,3	747,8	42 353,2	38 242,7	38 962,3	719,6
Aménagement des locaux	–	–	–	0,1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres dépenses	–	18,3	–	–	–	–	(11,4)	–	–	–	6,9	–	–	–
Total	**21 627,1**	**21 616,5**	**23 363,1**	**10 131,6**	**22 711,8**	**(651,3)**	**272 474,2**	**319 015,6**	**330 114,6**	**11 099,0**	**294 090,7**	**342 378,7**	**352 826,4**	**10 447,7**

Tableau IV.30

Chapitre 17 (ONU-Femmes) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	9 067,5	9 083,6	9 164,0	3 794,0	9 164,0	–	144 310,4	146 521,9	151 288,4	4 766,5	153 394,0	155 685,9	160 452,4	4 766,5
Autres dépenses de personnel	54,9	105,7	53,9	5,2	53,9	–	–	–	–	–	105,7	53,9	53,9	–
Consultants	48,9	66,8	39,0	–	38,8	0,2	–	–	–	–	66,8	101,0	101,2	0,2
Experts	147,3	24,3	101,0	–	101,2	(0,2)	–	–	–	–	24,3	39,0	38,8	(0,2)
Voyages des représentants	102,3	15,0	103,4	–	103,4	–	–	–	–	–	15,0	103,4	103,4	–
Voyages du personnel	33,3	0,3	21,8	–	21,8	–	13 696,9	39 739,8	40 192,2	452,4	13 697,2	39 761,6	40 214,0	452,4
Services contractuels	117,7	247,8	93,3	62,8	93,3	–	133 725,7	128 910,7	133 327,6	4 416,9	133 973,5	129 004,0	133 420,9	4 416,9
Frais généraux de fonctionnement	161,5	148,7	137,0	103,4	137,0	–	123 299,3	132 651,9	136 724,3	4 072,5	123 448,0	132 788,9	136 861,3	4 072,5
Dépenses de représentation	1,2	–	0,5	0,6	0,5	–	–	–	–	–	–	0,5	0,5	–
Fournitures et accessoires	6,8	–	6,0	–	6,0	–	22 133,4	16 688,0	17 419,1	731,0	22 133,4	16 694,0	17 425,1	731,0
Subventions et contributions	–	–	–	–	–	–	10 994,4	10 891,6	11 254,7	363,1	10 994,4	10 891,6	11 254,7	363,1
Autres dépenses	–	–	–	–	–	–	5 981,6	9 596,1	9 793,7	197,6	5 981,6	9 596,1	9 793,7	197,6
Total	**9 741,4**	**9 692,1**	**9 719,9**	**3 966,1**	**9 719,9**	**–**	**454 141,8**	**485 000,0**	**500 000,0**	**15 000,0**	**463 833,9**	**494 719,9**	**509 719,9**	**15 000,0**

Titre V
Coopération régionale pour le développement

Chapitre 18
Développement économique et social en Afrique

Chapitre 18A
Commission économique pour l'Afrique

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	80 863 000
Dépenses de 2020	77 236 800
Crédits ouverts pour 2021	77 674 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	77 150 500
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	15 624 400
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	25 442 200
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	19 913 900

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 18A du budget ordinaire pour 2022 s'élève à 77 150 500 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 523 800 dollars, soit 0,7 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 18), tableau 18.41). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau V.12.

V.2 Le Secrétaire général attribue cette diminution aux autres changements d'un montant de 523 800 dollars apportés aux composantes Direction exécutive et gestion, Programme de travail et Appui au programme, qui s'expliquent par : a) la baisse des ressources demandées au titre des postes (343 000 dollars), des autres dépenses de personnel (28 300 dollars), des consultants (1 100 dollars), des experts (86 700 dollars), des voyages du personnel (52 900 dollars), des services contractuels (779 700 dollars) et des fournitures et accessoires (12 600 dollars) ; b) l'augmentation des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement (564 900 dollars), du mobilier et du matériel (172 900 dollars) et de l'aménagement des locaux (42 700 dollars). Les changements proposés sont détaillés par composante et sous-programme au paragraphe 18.380 du projet de budget.

Tableau V.1
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021[a]	535	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 43 P-5, 69 P-4, 76 P-3, 27 P-2/1, 15 AN et 287 AL
Suppressions	(2)	1 P-4 et 1 P-3 au titre de la composante Appui au programme

	Nombre	*Classe*
Effectif proposé pour 2022[a]	533	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 43 P-5, 68 P-4, 75 P-3, 27 P-2/1, 15 AN et 287 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2021	66	1 D-1, 3 P-5, 4 P-3, 49 AL et 9 AN
Effectif prévu pour 2022	66	1 D-1, 3 P-5, 5 P-3, 3 P-2/1, 46 AL et 8 AN

[a] Dont 2 postes temporaires (1 P-3 et 1 AN).

Observations et recommandations concernant les postes

V.3 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 au titre des postes s'élève à 51 573 900 dollars, soit une diminution de 343 000 dollars (0,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 18), tableau 18.46). Le Secrétaire général demande d'inscrire au total 533 postes au budget ordinaire pour 2022, compte tenu de la suppression proposée d'un poste de bibliothécaire (P-4) et d'un poste d'éditeur(trice) de langue anglaise (P-3) [ibid., par. 18.380 j) i), et tableau 18.45 1)]. Il indique, dans son projet de budget, que ces deux postes étaient vacants depuis plus de 24 mois avant la mise en place du gel des recrutements et que le fait que l'organisation soit parvenue à exécuter pleinement ses missions sans ces postes fournissait l'occasion de proposer leur suppression (ibid., annexe III). **Le Comité consultatif note qu'il est proposé, dans le projet de budget pour 2022, de supprimer seulement deux postes (1 P-4 et 1 P-3) relevant de la CEA, étant donné qu'ils sont vacants depuis plus de 24 mois et que la capacité de la Commission à s'acquitter pleinement de ses mandats sans ces postes devrait se poursuivre dans la limite des ressources existantes. Il compte que des éclaircissements supplémentaires seront fournis à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**.

Postes vacants et taux de vacance

V.4 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2021, 84 postes étaient vacants (2 D-2, 2 D-1, 11 P-5, 19 P-4, 24 P-3, 10 P-2, 1 AN et 15 AL). Il note, d'après les informations complémentaires qui lui ont été communiquées, que la sélection des candidats aux deux postes vacants de Secrétaire exécutif(ve) adjoint(e) (D-2) devrait avoir lieu en juillet 2021.

V.5 Le Comité consultatif s'est également fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 au titre du chapitre 18 (voir tableau V.2 ci-après).

V.6 Dans les informations transmises au Comité consultatif et en réponse aux questions qui lui ont été posées, le Secrétaire général indique que, sur les sept postes qui seraient vacants depuis au moins 24 mois en août 2021, deux postes d'agent(e) local(e) n'ont pas pu être pourvus du fait que le taux de vacance effectif moyen (5,2 %) pour la catégorie des services généraux et les catégories apparentées était inférieur au taux budgétisé (5,4 %), et que le processus de recrutement pour les cinq autres postes vacants dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur devrait s'achever dans les mois à venir.

V.7 **Le Comité consultatif exprime sa préoccupation devant le nombre élevé et croissant des postes vacants, et note le niveau important des taux de vacance effectifs moyens dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur en 2020 et 2021, ainsi que la baisse du taux budgétisé pour 2022. Il**

compte que le Secrétaire général redoublera d'efforts pour pourvoir rapidement tous les postes vacants et que des explications plus détaillées et des informations actualisées sur l'état du recrutement à tous les postes vacants seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget-programme.

Tableau V.2
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	237	23,1	237	28,6	235	16,2
Agents des services généraux et des catégories apparentées	304	4,6	304	5,2	304	5,4

[a] Y compris les postes relevant du chapitre 18 (A et B).

Indemnité de fonctions

V.8 D'après les renseignements qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif note que six postes vacants à la Commission ont été pourvus moyennant l'octroi d'une indemnité de fonctions pendant plus d'une année aux personnes nommées à titre temporaire, l'une d'entre elles en bénéficiant depuis juin 2019. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la question des postes vacants de longue date et la pratique consistant à accorder des indemnités de fonctions.

V.9 **Sous réserve des observations qu'il a formulées au paragraphe V.3 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

V.10 Les ressources demandées pour 2022 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 25 576 600 dollars, soit une diminution nette de 180 800 dollars (0,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 18), tableaux 18.41 et 18.46). Cette diminution est imputable aux autres changements apportés aux composantes Direction exécutive et gestion, Programme de travail et Appui au programme, comme indiqué dans l'analyse des variations figurant dans le projet de budget (ibid., par. 18.380), et s'explique principalement par les éléments suivants : a) au titre de la composante Direction exécutive et gestion, une augmentation des crédits demandés de 118 100 dollars à la rubrique Mobilier et matériel pour l'achat de matériel à l'appui de la continuité des opérations ; b) au titre du sous-programme 5 (Technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles), une augmentation de 119 600 dollars à la rubrique Autres dépenses de personnel, en raison du gain par transfert d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste de la gestion de programme (AN), qui serait cédé par la composante Appui au programme, en vue de renforcer les capacités de gestion du sous-programme ; c) au titre de la composante Appui au programme, une diminution de 114 600 dollars au titre des autres dépenses de personnel, principalement en raison de la perte de l'emploi

de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste de la gestion de programme (AN), par transfert au sous-programme 5, et une diminution de 644 800 dollars au titre des services contractuels, compensée en partie par une augmentation de 575 400 dollars au titre des frais généraux de fonctionnement, afin de réaligner entre les deux rubriques les coûts des contrats de service pour l'entretien des locaux.

Autres dépenses de personnel

V.11 Le montant des ressources demandées pour 2022 au titre des autres dépenses de personnel s'élève à 4 255 400 dollars, ce qui représente une baisse de 28 300 dollars (0,7 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour 2021. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cette diminution tenait compte de la baisse des ressources demandées concernant le personnel temporaire (autre que pour les réunions) et les renforts en période de forte activité, en raison d'une utilisation plus efficace des ressources humaines grâce à l'aménagement des modalités de travail et au recours accru au télétravail et aux réunions, conférences et ateliers virtuels, ce qui a permis à la CEA de réorganiser ses procédures et processus internes et de redistribuer, parmi les membres du personnel en poste, les activités afférentes à l'organisation et au service fonctionnel des réunions lors des périodes de pointe. Comme suite à ses questions, le Comité a également été informé que les modalités de travail aménagées, comme les semaines de travail comprimées et le télétravail, ainsi que les modalités de travail exceptionnelles, à savoir la possibilité de télétravailler cinq jours par semaine, devraient se poursuivre jusqu'en 2022, en fonction de l'évolution de la pandémie de COVID-19, et devrait donc prendre fin une fois la situation stabilisée. **Le Comité consultatif a demandé, sans succès, des informations sur le nombre de membres du personnel recourant à des modalités de travail aménagées, ainsi que sur la durée de ces aménagements, et compte que des informations détaillées seront fournies dans le prochain projet de budget-programme**.

Consultants

V.12 Le montant des crédits demandés au titre des consultants pour 2022 s'élève à 1 152 200 dollars. Les dépenses se sont établies à 2 643 000 dollars en 2020 et étaient de 1 114 400 dollars au 30 juin 2021, contre des crédits ouverts de 1 461 400 dollars en 2020 et de 1 153 300 en 2021. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le dépassement de crédits au titre de cette rubrique en 2020 et le taux élevé d'exécution en 2021 s'expliquaient par le recours accru à des consultants locaux dans le cadre de l'action menée par la Commission pour ajuster la mise en œuvre des programmes dans le contexte des restrictions en matière de voyage dues à la COVID-19, qui ont limité la capacité du personnel à se rendre sur le terrain. **Le Comité consultatif reconnaît qu'il est important que la Commission fasse appel à des consultants locaux pour assurer l'exécution ininterrompue des activités relevant de son mandat et compte que le Secrétaire général fournira des informations plus détaillées sur le recrutement de consultants locaux, notamment sur les ressources correspondantes, dans le prochain projet de budget-programme**.

Voyages du personnel

V.13 Le montant des ressources demandées pour 2022 au titre des voyages du personnel s'élève à 1 178 200 dollars, ce qui représente une baisse de 52 900 dollars (4,3 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour 2021. Les dépenses se sont établies à 671 400 dollars en 2020 et à 202 400 dollars au 30 juin 2021, contre des crédits ouverts de 1 723 400 dollars en 2020 et de 1 231 100 en 2021. **Compte tenu des dépenses plus faibles engagées en 2020 et au cours des six premiers mois**

de 2021, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (117 800 dollars) les ressources demandées au titre des voyages du personnel pour 2022.

V.14 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe V.13 et au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Ressources extrabudgétaires

V.15 Le Secrétaire général indique, dans son projet de budget, que les ressources extrabudgétaires sont estimées à 25 442 200 dollars en 2021 et qu'elles devraient s'élever à 19 913 900 dollars en 2022, soit une diminution de 5 528 300 dollars [A/76/6 (Sect. 18), tableau 18.44 2)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cette baisse tenait au fait que des projets d'envergure devaient s'achever au début de l'année 2022 et que les ressources nécessaires aux réunions devraient diminuer à la faveur de la tenue d'activités organisées en ligne.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

V.16 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé des conséquences de la pandémie de COVID-19 et des enseignements que la CEA en avait tirés dans le cadre de l'exécution des activités relevant de son mandat, notamment en ce qui concernait la nécessité d'établir des plans de continuité des opérations, de veiller à un bon état de préparation et de tenir des consultations régulières. La CEA a souligné qu'elle figurait parmi les premières institutions à mener des évaluations de l'impact socioéconomique de la pandémie et qu'elle jouait un rôle de premier plan dans la conception d'instruments de financement pour l'allégement de la dette afin d'accélérer le relèvement après la crise de la COVID-19, par exemple en appuyant la mise en œuvre de l'Initiative de suspension du service de la dette du Groupe des Vingt (A/76/6 (Sect. 18), par. 18.39). Elle a également mentionné qu'elle coordonnait les travaux d'un groupe d'organisations intergouvernementales actives en Afrique, dont les Centres africains de prévention et de contrôle des maladies de l'Union africaine, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Union africaine, la Banque africaine d'import-export, la Banque africaine de développement et d'autres acteurs, afin de gérer les problèmes soulevés par la pandémie et d'appuyer les mesures prises pour accroître la distribution de vaccins sur le continent.

Coopération avec d'autres entités

V.17 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations sur les mesures prises par la Commission pour renforcer sa coordination avec d'autres entités des Nations Unies en vue de la mise en œuvre de l'Agenda 2063 et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment dans le contexte du relèvement après la COVID-19, et pour accroître sa collaboration avec le système des coordonnateurs résidents, le système des Nations Unies pour le développement et la Plateforme de collaboration régionale pour l'Afrique. Ainsi, la Commission a souligné l'action qu'elle menait, aux côtés du FNUAP, d'ONU-Femmes et du PNUD, au sein du système des Nations Unies pour le développement et des coalitions thématiques participant à la formulation d'une stratégie des Nations Unies en matière de données et de statistiques pour l'Afrique, qui, une fois mise au point, garantirait la cohérence des données et réduirait au maximum le chevauchement des données entre les entités des Nations Unies en Afrique, et qui permettrait de lancer une boîte à outils pour la planification intégrée et l'établissement de rapports, commune à l'ONU et à l'Union africaine, à l'appui de l'Agenda 2063 et du Programme 2030. **Le Comité**

consultatif prendre acte des efforts faits par la Commission et souligne l'importance que continuent de revêtir la coopération et la coordination des activités en Afrique avec d'autres entités, dont le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, le Bureau du (de la) Haut(e)-Représentant(e) pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le système des coordonnateurs résidents et le système des Nations Unies pour le développement, en vue de l'exécution des activités prescrites et de l'élimination des doubles emplois.

Chapitre 18B
Bureau des commissions régionales à New York

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	1 025 100
Dépenses de 2020	1 011 600
Crédits ouverts pour 2021	1 029 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	1 029 300

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.18 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 18B du budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 1 029 300 dollars, avant actualisation des coûts, et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau V.13.

Tableau V.3
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	6	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	6	1 D-2, 1 P-5, 1 P-4, 1 P-3 et 2 G(AC)

V.19 Le montant des ressources demandées pour les postes au titre du budget ordinaire pour 2022 s'élève à 972 800 dollars et permettrait de financer 6 postes (4 postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 2 postes de la catégorie des services généraux et des catégories apparentées), soit le même nombre de postes et de ressources que ceux approuvés en 2021. Le montant proposé des objets de dépense autres que les postes s'élève à 56 500 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant approuvé pour 2021 (A/76/6 (Sect. 18), tableau 18.69).

V.20 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes et les objets de dépense autres que les postes soient approuvées, sous réserve des recommandations qu'il a formulées au chapitre I du présent rapport.**

Questions diverses

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

V.21 Ayant demandé des renseignements sur les conséquences de la pandémie de COVID-19 et les enseignements tirés pour l'exécution des activités relevant du Bureau des commissions régionales à New York, le Comité consultatif a été informé de la nécessité d'améliorer la communication et d'adapter le contenu à un large éventail d'utilisateurs finaux, en recourant notamment à des technologies et à des médias non traditionnels qui pourraient accroître la visibilité des travaux des commissions régionales et toucher de nombreux intervenants, comme les missions permanentes et d'autres acteurs établis à New York.

Coopération entre les commissions régionales

V.22 On trouvera au paragraphe 18.434 du projet de budget des précisions sur la fonction de coordination assurée par le Bureau. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau continuerait de renforcer la coopération régionale et que le fait d'organiser les forums régionaux pour le développement durable selon des modalités hybrides en raison de la pandémie de COVID-19 avait été l'occasion de promouvoir le dialogue multilatéral grâce à la participation virtuelle des missions permanentes sises à New York et d'autres intervenants qui n'auraient pas été autrement en mesure de participer. Le Bureau a également indiqué que les réunions virtuelles des secrétaires exécutifs et des hauts fonctionnaires des commissions, qui se déroulaient régulièrement et à moindre coût, facilitaient les échanges et les activités de sensibilisation conjointes sur des sujets d'intérêt commun pour les États membres, telles que la suspension et la restructuration de la dette, la nouvelle allocation de droits de tirage spéciaux et l'accès aux vaccins contre la COVID-19. **Le Comité consultatif prend note des mesures prises par le Bureau pour promouvoir la coopération entre les commissions régionales et compte que le Secrétaire général fournira des informations récapitulatives sur les pratiques exemplaires et les enseignements tirés, notamment à la suite de la pandémie de COVID-19, dans le prochain budget-programme**.

Chapitre 19
Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	55 526 800
Dépenses de 2020	54 615 500
Crédits ouverts pour 2021	59 071 700
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	57 848 100
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	16 851 700
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	26 358 500
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	25 228 600

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.23 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 19 du budget ordinaire pour 2022 s'élève à 57 848 100 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 1 223 600 dollars (2,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 19), tableau 19.56). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau V.14.

V.24 Le Secrétaire général attribue cette diminution nette aux deux facteurs suivants : a) des ajustements techniques représentant une diminution de 1 083 800 dollars pour la composante Appui au programme, imputable au non-renouvellement de crédits approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/253 au titre du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie de la CESAP ; b) d'autres changements représentant une diminution nette de 139 800 dollars au titre de toutes les composantes, qui sont principalement attribuables à la diminution des ressources prévues à la rubrique Mobilier et matériel du fait de la centralisation des achats de logiciels sous la rubrique Services contractuels. Les changements proposés sont détaillés par composante et sous-programme au paragraphe 19.368 du projet de budget.

Tableau V.4
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	418	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 35 P-5, 63 P-4, 52 P-3, 33 P-2/1, 214 AL et 3 AN
Effectif proposé pour 2022	418	1 SGA, 2 D-2, 15 D-1, 35 P-5, 63 P-4, 52 P-3, 33 P-2/1, 214 AL et 3 AN
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2021	111	3 D-1, 4 P-5, 16 P-4, 19 P-3, 1 P-2/1, 60 AL et 8 AN
Effectif prévu pour 2022	110	3 D-1, 4 P-5, 15 P-4, 20 P-3, 1 P-2/1, 59 AL et 8 AN

Observations et recommandations concernant les postes

V.25 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 au titre des postes s'élèvent à 52 113 100 dollars et sont donc inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 19), tableau 19.61). Le Secrétaire général demande d'inscrire au total 418 postes au budget ordinaire pour 2022, soit un chiffre identique au nombre de postes approuvés pour 2021.

Postes vacants et taux de vacance

V.26 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2021, 66 postes étaient vacants (1 D-2, 2 D-1, 5 P-5, 12 P-4, 8 P-3, 8 P-2 et 30 AL), dont un poste d'économiste hors classe (P-5), vacant depuis septembre 2019, un poste d'économiste (P-4), vacant depuis janvier 2019, et un poste de spécialiste des affaires économiques [adjoint(e) de 1re classe (P-2)], vacant depuis juillet 2019.

V.27 Le Comité consultatif s'est fait communiquer des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 au titre du chapitre 19 (voir tableau V.5 ci-après). **Le Comité consultatif se déclare préoccupé par le fait que certains postes sont vacants depuis longtemps. Il encourage le Secrétaire général à pourvoir tous les postes vacants**

dans les meilleurs délais et compte que des informations actualisées sur l'état d'avancement du recrutement pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget ordinaire.

Tableau V.5
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	201	12,3	201	17,0	201	7,9
Agents des services généraux et des catégories apparentées	217	9,3	217	12,1	217	4,5

V.28 **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

V.29 Les ressources demandées pour 2022 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 5 735 000 dollars, soit une diminution de 1 223 600 dollars (17,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 19), tableaux 19.56 et 19.61). La diminution proposée s'explique principalement par le non-renouvellement de crédits de 1 083 800 dollars au titre du projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie au siège de la CESAP, à la rubrique Subventions et contributions de la composante Appui au programme (ibid., par. 19.367 et tableau 19.56). En outre, le projet de budget prévoit une diminution nette des dépenses au titre d'autres changements (ibid., par. 19.368), imputables à des ajustements relatifs à différentes rubriques (ibid., tableau 19.56), à savoir :

a) Des ressources moins importantes sont demandées pour : les autres dépenses de personnel (38 800 dollars), du fait notamment d'un moindre recours aux heures supplémentaires au titre de la composante Appui au programme ; les voyages du personnel (40 800 dollars), en raison principalement d'un recours accru aux réunions virtuelles conformément aux pratiques visant à « reconstruire en mieux » dans le cadre du programme de travail ; les frais généraux de fonctionnement (51 900 dollars), en raison essentiellement de besoins moins importants concernant les services d'impression et les contrats de maintenance au titre de la composante Appui au programme ; le mobilier et le matériel (112 900 dollars), du fait principalement de la centralisation des achats de licences de logiciels et du réalignement des coûts correspondants au titre de la rubrique Services contractuels dans la composante Programme de travail ;

b) Des ressources plus élevées sont demandées pour : les consultants (18 000 dollars) et les experts (34 100 dollars), en raison principalement de la hausse du nombre de réunions de groupes d'experts et des services de consultants nécessaires à leur bon déroulement dans le cadre du programme de travail ; les services contractuels (4 700 dollars), du fait notamment de la centralisation des achats de licences de logiciels au titre du programme de travail ; les fournitures et accessoires

(32 900 dollars), en raison de l'augmentation des besoins en fournitures opérationnelles au titre de la composante Appui au programme ; l'aménagement des locaux (14 900 dollars), à la faveur de la hausse des crédits demandés pour les travaux de réparation et d'entretien au titre de la composante Appui au programme.

Services contractuels

V.30 Le montant des ressources demandées pour 2022 au titre des services contractuels s'élève à 1 067 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 4 700 dollars (0,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021. La hausse proposée par le Secrétaire général s'explique essentiellement par une augmentation des montants demandés en raison de la centralisation des achats de licences de logiciels, qui ne seraient plus imputés à la rubrique Mobilier et matériel, mais à la rubrique Services contractuels (A/76/6 (Sect. 19), par. 19.368), augmentation qui est en partie contrebalancée par une diminution des dépenses (93 900 dollars) du fait de l'externalisation des services de traitement des données, de maintenance et d'appui au titre de la composante Appui au programme [ibid., par. 19.368 p)]. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les besoins d'externalisation en question concernaient la centralisation des licences de pare-feu et la reprogrammation des crédits en vue du financement des opérations de maintenance des serveurs, des espaces de stockage et des centres de données.

Consultants

V.31 Le montant des crédits demandés au titre des consultants pour 2022 s'élève à 297 600 dollars. Les dépenses se sont établies à 472 100 dollars en 2020 et s'élevaient à 204 300 dollars au 30 juin 2021, contre des crédits ouverts d'un montant de 346 700 dollars pour 2020 et de 279 600 dollars pour 2021. Ayant demandé des précisions sur la diminution prévue des ressources extrabudgétaires destinées aux consultants, le Comité consultatif a été informé que certaines tâches actuellement effectuées par des consultants pourraient être assurées par des membres du personnel, compte tenu de l'assouplissement des restrictions de déplacement liées à la COVID-19.

Voyages du personnel

V.32 Le montant des ressources demandées pour 2022 au titre des voyages du personnel s'élève à 400 300 dollars, ce qui représente une baisse de 40 800 dollars (9,2 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour 2021. Les dépenses se sont établies à 51 700 dollars en 2020 et s'élevaient à 1 500 dollars au 30 juin 2021, contre des crédits ouverts d'un montant de 613 500 dollars pour 2020 et de 441 100 dollars pour 2021. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant de ces dépenses s'expliquait par les restrictions liées à la COVID-19, qui nécessitaient le recours à d'autres modalités de soutien aux États membres. **Compte tenu des dépenses plus faibles engagées en 2020 et au premier semestre de 2021, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (40 000 dollars) les ressources demandées au titre des voyages du personnel pour 2022**.

Mobilier et matériel

V.33 Le montant des ressources demandées pour 2022 au titre du mobilier et du matériel s'élève à 459 200 dollars, ce qui représente une diminution de 112 900 dollars (19,7 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour 2021. Malgré la réduction globale des crédits demandés, le projet de budget prévoit une augmentation de 35 300 dollars au titre de la composante Appui au programme,

en vue du remplacement du matériel informatique obsolète [A/76/6 (Sect. 19), par. 19.368 p)]. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, conformément aux politiques établies par le Bureau de l'informatique et des communications, la CESAP modernisait son matériel informatique tous les trois ans, mais que la crise de liquidités avait perturbé ce calendrier. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général donnera des informations récapitulatives sur l'état d'avancement de la mise à niveau du matériel informatique obsolète dans le prochain projet de budget-programme**. Il formule également d'autres observations sur la mise à niveau du matériel informatique obsolète au chapitre I du présent rapport.

V.34 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe V.32 et au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Ressources extrabudgétaires

V.35 Le Secrétaire général indique, dans son projet de budget, que les ressources extrabudgétaires sont estimées à 26 358 500 dollars en 2021 et qu'elles devraient s'élever à 25 228 600 dollars en 2022, soit une diminution de 1 129 900 dollars [A/76/6 (Sect. 19), tableau 19.59 2)]. Le Comité consultatif note que, malgré la diminution globale des ressources extrabudgétaires prévues pour 2022, les autres dépenses de personnel devraient augmenter de 290 500 dollars par rapport au montant estimé pour 2021 (8 216 300 dollars).

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

V.36 Le Comité consultatif a demandé et obtenu des renseignements concernant l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'exécution des activités relevant du mandat de la CESAP, notamment en ce qui a trait à l'importance de faire preuve de souplesse et de réorienter le programme de travail de l'organisation en fonction des besoins et des priorités des États membres. À cet égard, il a été précisé au Comité que le cadre de la CESAP pour la riposte socioéconomique à la COVID-19 et l'Étude sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique menée en 2020 comportaient des éléments et des indicateurs relatifs à la pandémie qui aidaient les États membres à adopter des mesures adaptées.

V.37 Le Comité consultatif a également demandé et obtenu des exemples montrant comment la CESAP intervenait, dans le cadre du programme ordinaire de coopération technique et du Compte de l'ONU pour le développement, pour aider les gouvernements à élaborer des politiques sur le développement durable et les changements climatiques afin de « reconstruire en mieux » après la pandémie de COVID-19 (A/76/6 (Sect. 19), par. 19.4). En outre, il a été informé que la CESAP collaborait avec le système des coordonnateurs résidents, notamment en apportant un appui technique aux coordonnateurs résidents dans le cadre de l'élaboration d'évaluations socioéconomiques et de plans de riposte à la COVID-19.

V.38 Le Comité consultatif a également été informé que la CESAP traitait les risques liés à la COVID-19 en procédant régulièrement à des évaluations rapides de la sécurité et de la santé au travail, qui intégraient désormais tous les domaines de risque mis en lumière par la pandémie, comme les points de vente de produits alimentaires, la configuration des bureaux, les salles de conférence et les autres espaces publics, de manière à veiller au strict respect des mesures de prévention relatives à la COVID-19. Par ailleurs, il a été indiqué au Comité que c'était

notamment en bénéficiant d'un niveau adéquat de soutien informatique que la CESAP était parvenue, avant le début de la pandémie de COVID-19, à réaménager son espace de travail selon des modalités de gestion souples et à le mettre pleinement à profit au cours de la pandémie.

V.39 Le recours à des réunions et à des téléconférences hybrides a également été cité parmi les enseignements tirés au chapitre de la tenue de réunions et de délibérations législatives des États membres. Néanmoins, comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les États membres préféraient prendre part à des réunions en présentiel pour échanger à l'échelle intergouvernementale et que, par conséquent, ils n'avaient adopté que le nombre minimum de résolutions et de décisions nécessaires lors de la session de la CESAP en 2021.

Gestion axée sur les données

V.40 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé de l'approche adoptée par la CESAP pour incorporer des pratiques de gestion axée sur les données (A/76/6 (Sect. 19), par. 19.16) dans sa stratégie et ses processus de travail. Il a aussi été informé que la CESAP avait déployé, en septembre 2020, un tableau de bord de suivi des programmes, afin de diffuser des informations concernant une série d'indicateurs clés sur la base des données recueillies au cours des six premiers mois d'exécution des sous-programmes de l'organisation. En outre, le tableau de bord des programmes avait été intégré dans un tableau de bord global qui permettait à la haute direction de la CESAP d'obtenir des informations à la demande sur une panoplie de questions, comme les ressources humaines, les finances, la gestion de l'environnement et les évaluations.

Chapitre 20
Développement économique en Europe

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	33 290 000
Dépenses de 2020	33 726 200
Crédits ouverts pour 2021	36 248 500
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	36 248 200
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	17 824 600
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	23 184 700
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	19 260 200

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.41 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 20 du budget ordinaire pour 2022 s'élève à 36 248 200 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 300 dollars (0,0 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 20), tableau 20.20). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau V.15.

V.42 Le Secrétaire général attribue la diminution nette à deux facteurs : a) des ajustements techniques représentant une augmentation nette de 46 100 dollars qui tient principalement à l'effet-report de la création d'un poste de fonctionnaire d'administration (P-3) (82 800 dollars) et est en partie compensée par le non-renouvellement de crédits d'un montant de 36 700 dollars prévus en 2021 au titre des consultants (18 500 dollars) et des experts (18 200 dollars) pour la session biennale de la Commission ; b) d'autres changements représentant une diminution de 46 400 dollars des ressources demandées au titre des voyages du personnel (21 900 dollars), des frais généraux de fonctionnement (9 600 dollars) et des fournitures et accessoires (14 900 dollars).

Tableau V.6
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	188	1 SGA, 1 D-2, 8 D-1, 23 P-55, 35 P-4, 37 P-3, 21 P-2/1, 5 G(1e C) et 57 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	188	1 SGA, 1 D-2, 8 D-1, 23 P-5, 35 P-4, 37 P-3, 21 P-2/1, 5 G(1e C) et 57 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2021	53	1 D-1, 1 P-5, 10 P-4, 23 P-3, 3 P-2 et 15 G(AC)
Effectif prévu pour 2022	54	1 D-1, 1 P-5, 10 P-4, 24 P-3, 3 P-2 et 15 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

V.43 Le montant des ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 au titre des postes s'élève à 34 842 800 dollars, soit une diminution de 82 800 dollars (0,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 20), tableau 20.25). Le Secrétaire général demande l'inscription au budget ordinaire d'un total de 188 postes, chiffre identique au nombre de postes approuvés pour 2021. Les changements de rattachement hiérarchique qu'il est proposé d'apporter dans les secrétariats de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la sécurité routière et du Fonds des Nations Unies pour la sécurité routière, financés par des ressources extrabudgétaires, sont présentés dans l'annexe I du projet de budget.

Postes vacants et taux de vacance

V.44 Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2021, 18 postes en tout [4 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 5 P-2 et 4 G(AC)] étaient vacants à la Commission, et que celui qui était vacant depuis le plus longtemps [un poste d'économiste (P-4)] l'était depuis juin 2019. En outre, le Comité a été informé qu'un nouvel avis de vacance devrait être publié pour ce dernier poste en raison d'irrégularités dans la procédure de recrutement.

V.45 Le Comité consultatif s'est fait communiquer des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 au titre du chapitre 20 (voir tableau V.7 ci-dessous).

Tableau V.7
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	125	7,1	126	11,4	126	5,9
Agents des services généraux et des catégories apparentées	63	5,7	62	6,8	62	1,6

Indemnité de fonctions

V.46 D'après les renseignements communiqués au Comité consultatif, un poste vacant à la Commission a été pourvu pendant plus d'une année à compter de novembre 2019 moyennant l'octroi d'une indemnité de fonctions à la personne nommée à titre temporaire, le membre du personnel qui occupait le poste initialement étant en congé spécial sans traitement jusqu'en juillet 2021. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la question des postes vacants de longue date et la pratique consistant à accorder des indemnités de fonctions.

V.47 **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

V.48 Les ressources demandées pour 2022 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 1 405 400 dollars, soit une diminution de 83 100 dollars (5,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 20), tableaux 20.20 et 20.25). La diminution proposée tient au non-renouvellement de crédits prévus pour 2021 au titre des consultants (18 500 dollars) et des experts (18 200 dollars) pour la session biennale de la Commission [ibid., par. 20.234 a)], ainsi qu'à la baisse des dépenses au titre des voyages du personnel (21 900 dollars), des frais généraux de fonctionnement (9 600 dollars) et des fournitures et accessoires (14 900 dollars) en raison du recours accru aux technologies de l'information et des communications, notamment aux services de téléconférence, au télétravail et au matériel électronique en remplacement des fournitures de bureau traditionnelles (ibid., par. 20.235).

Consultants

V.49 Le montant des crédits demandés au titre des consultants pour 2022 s'élève à 112 600 dollars. Les dépenses se sont établies à 62 900 dollars en 2020 et étaient nulles au 30 juin 2021, contre des crédits ouverts d'un montant de 137 500 dollars pour 2020 et de 131 100 pour 2021. Comme suite à ses questions, il a été expliqué au Comité consultatif que les dépenses afférentes aux consultants avaient été limitées par les restrictions imposées en raison de la pandémie de COVID-19. **Étant donné que les dépenses ont été inférieures aux prévisions en 2020 et au premier semestre de 2021, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés pour 2022 au titre des consultants soient réduits de 10 % (11 300 dollars)**.

Voyages du personnel

V.50 Le montant des ressources demandées pour 2022 au titre des voyages du personnel s'élève à 137 200 dollars, ce qui représente une diminution de 21 900 dollars (13,8 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour 2021. Les dépenses se sont établies à 17 800 dollars en 2020 et étaient de 6 400 dollars au 30 juin 2021, contre des crédits ouverts d'un montant de 242 500 dollars pour 2020 et de 159 100 pour 2021. En réponse à ses questions, il a été répondu au Comité consultatif que le montant de ces dépenses s'expliquait par les restrictions liées à la COVID-19 et que la baisse des crédits demandés tenait à un recours accru aux technologies de communications afin de permettre une participation à distance aux réunions chaque fois que possible. **Étant donné que les dépenses ont été inférieures aux prévisions en 2020 et au premier semestre de 2021, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés pour 2022 au titre des voyages du personnel soient réduits de 15 % (20 600 dollars)**.

V.51 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes V.49 et V.50 et au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Dépenses de 2020

V.52 Le Comité consultatif note que les dépenses de 2020, d'un montant de 33 726 200 dollars, ont dépassé le crédits ouverts (33 290 000 dollars). Il fait des observations supplémentaires sur la question dans le chapitre I du présent rapport et y reviendra lors de l'examen du rapport du Secrétaire général sur les transferts entre chapitres.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

V.53 Comme suite à sa question, le Comité consultatif a été informé des conséquences de la pandémie de COVID-19 et des enseignements que la Commission en avait tiré pour l'exécution des activités relevant de son mandat, notamment en ce qui concerne sa capacité de mobilisation et ses travaux en matière d'établissement de normes et de renforcement des capacités. Le Comité a également été informé des procédures spéciales que la Commission avait adoptées pour atténuer ces conséquences et continuer d'assurer le service des réunions malgré les contraintes physiques et le manque de services d'interprétation. Pendant la pandémie, la Commission a continué d'organiser des réunions intergouvernementales officielles, selon des modalités hybrides ou virtuelles, et en réduisant les services de conférence, en particulier les services d'interprétation. Elle a également mis en place de nouveaux webinaires et ateliers de renforcement des capacités en ligne à l'intention des parties prenantes et des experts participant à ses travaux. Ces mesures ont permis d'assurer la continuité des opérations, mais la Commission a eu du mal à mener à bien les activités relevant de son mandat, l'ampleur et le caractère prolongé de la crise lui ayant fait perdre les deux tiers des services prévus pour ses réunions en 2020. Cette tendance devait de surcroît se poursuivre jusqu'en juillet 2021. La Commission a expliqué au Comité que, même si toutes les activités ne pouvaient pas toutes se dérouler en ligne en raison des décalages horaires et du manque de services d'interprétation, elle entendait tirer parti des avantages que les échanges en ligne et les échanges en présentiel présentaient pour l'exécution des mandats tout en en minimisant les inconvénients. Le Comité fait d'autres observations sur les capacités d'interprétation dans la section 2 du présent rapport.

V.54 Le Comité consultatif a été informé de la manière dont la Commission avait traité les risques liés à la COVID-19 et réorienté les projets de coopération technique afin de mieux faire face à la pandémie et en évaluer les conséquences. On lui a également indiqué que, à l'issue d'un examen de l'efficacité du dispositif de contrôle des risques en place, l'inventaire et les plans de traitement des risques avaient été actualisés à la fin de 2020, les niveaux de risque résiduel étant évalués et les mesures de traitement redéfinies. En outre, en concertation avec le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et conformément au protocole d'évaluation de la riposte à la COVID-19 publié par le Bureau des services de contrôle interne, la Commission a veillé à ce que les auto-évaluations soient modifiées de telle sorte qu'elles comprennent une évaluation des mesures d'intervention rapide et une présentation des pratiques exemplaires relatives à la COVID-19 instituées dans l'exécution des projets de coopération technique.

Chapitre 21
Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	57 591 800
Dépenses de 2020	57 378 300
Crédits ouverts pour 2021	60 553 700
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	60 224 100
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	7 290 000
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	9 936 100
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	10 148 300

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.55 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 21 du budget ordinaire pour 2022 s'élève à 60 224 100 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 329 600 dollars (0,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 21), tableau 21.33). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau V.16.

V.56 Le Secrétaire général attribue la diminution nette à deux facteurs : a) des ajustements techniques (158 500 dollars) au titre de l'appui au programme, qui tiennent au non-renouvellement de crédits prévus pour 2021 au titre de la rénovation du bâtiment nord du siège de la Commission ; b) d'autres changements, qui ont entraîné une baisse nette de 171 100 dollars des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement (200 100 dollars) et du mobilier et du matériel (100 000 dollars), en partie contrebalancée par une hausse des ressources demandées à la rubrique Services contractuels (129 000 dollars). Les changements proposés sont présentés en détail, par composante et par sous-programme, aux paragraphes 21.335 et 21.336 du projet de budget.

Tableau V.8
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021[a]	480	1 SGA, 3 D-2, 12 D-1, 31 P-5, 61 P-4, 62 P-3, 47 P-2/1, 4 G(1e C), 3 AN et 256 AL
Transferts	–	Transfert au sous-programme 4 de 1 P-5 cédé par la composante Direction exécutive et administration
		Transfert à la composante Direction exécutive et administration de 1 P-4 cédé par le sous-programme 1
		Transfert au sous-programme 13 de 1 P-4 cédé par le sous-programme 4
Effectif proposé pour 2022[a]	480	1 SGA, 3 D-2, 12 D-1, 31 P-5, 61 P-4, 62 P-3, 47 P-2/1, 4 G(1e C), 3 AN et 256 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2021	46	1 D-1, 1 P-3 et 44 AL
Effectif prévu pour 2022	52	1 D-1, 1 P-3 et 50 AL

[a] Dont 3 postes temporaires (1 P-4 et 2 P-3).

Observations et recommandations concernant les postes

V.57 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 au titre des postes s'élèvent à 52 010 800 dollars. Elles sont donc inchangées par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 21), tableau 21.38). Le Secrétaire général demande l'inscription au budget ordinaire d'un total de 480 postes, chiffre identique au nombre de postes approuvés pour 2021.

V.58 Le Comité consultatif note que le Secrétaire général propose de procéder aux transferts ci-après en 2022 (ibid., tableaux 21.34 et 21.37 1), et annexe II) : le transfert au sous-programme 4 (Développement social et égalité sociale) d'un poste de spécialiste hors classe des questions politiques (P-5) cédé par la composante Direction exécutive et administration, pour le renforcement de l'appui dans le domaine des politiques touchant le développement social [ibid., par. 21.336 a) i) et c) i)] ; le transfert au sous-programme 13 (Appui aux mécanismes et organismes de coopération et d'intégration régionales et sous-régionales) d'un poste de spécialiste des questions sociales (P-4) cédé par le sous-programme 4, en vue du renforcement de l'appui à la coopération et à l'intégration régionales [ibid., par. 21.336 c) ii) et d)] ; le transfert à la composante Direction exécutive et administration d'un poste de spécialiste des finances et du budget (P-4) cédé par le sous-programme 1 (Commerce international, intégration et infrastructure), pour le renforcement de l'appui aux processus d'administration et de budgétisation à la Commission [ibid., par. 21.336 a) ii) et b)]. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que le transfert du poste de spécialiste des finances et du budget (P-4) qu'il était proposé d'opérer, étant donné les compétences techniques qui étaient attachées à ce poste, permettrait de faire face à la complexité accrue des documents relatifs au budget annuel et aux problèmes de liquidités et de s'occuper du recouvrement des coûts, de la mise en œuvre des accords de niveaux de service et du téléchargement de données dans le module Business and planning consolidation d'Umoja. Le Comité a également été informé que les trois transferts étaient proposés compte tenu de la « nouvelle normalité » imposée par la COVID-19 et qu'ils serviraient à gérer les mécanismes de suivi et ainsi permettre la bonne exécution du programme tout en contribuant à la conformité de la

communication d'informations et du dispositif de contrôle interne avec les initiatives du Secrétaire général.

Postes vacants et taux de vacance

V.59 En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif qu'au 30 juin 2021, 47 postes étaient vacants (1 D-1, 4 P-5, 11 P-4, 6 P-3, 11 P-2 et 14 AL). Dans les informations supplémentaires communiquées au Comité, le Secrétaire général a précisé que, depuis la levée partielle des restrictions d'embauche, le recrutement selon la procédure habituelle avait repris.

V.60 Le Comité consultatif s'est fait communiquer des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 au titre du chapitre 21 (voir tableau V.9 ci-après). **Le Comité consultatif note que les taux moyens de vacance relatifs aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ont été élevés en 2020 et en 2021 et que le taux budgétisé pour 2022 l'est moins, et engage le Secrétaire général à pourvoir rapidement tous les postes vacants. Le Comité compte que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous ces postes seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget-programme**.

Tableau V.9
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	217	14,1	217	17,2	217	10,4
Agents des services généraux et des catégories apparentées	263	4,8	263	6,4	263	4,7

Indemnité de fonctions

V.61 D'après les renseignements communiqués au Comité consultatif, quatre postes vacants à la Commission ont été pourvus pendant plus d'une année moyennant l'octroi d'une indemnité de fonctions aux personnes nommées à titre temporaire, l'une d'entre elles percevant cette indemnité depuis mars 2020. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la question des postes vacants de longue date et la pratique consistant à accorder des indemnités de fonctions.

V.62 **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

V.63 Les ressources demandées pour 2022 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 8 213 300 dollars, soit une diminution de 329 600 dollars (3,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 21), tableaux 21.33 et 21.38). La diminution proposée tient à ce qui suit : a) des ajustements techniques (158 500 dollars) au titre de l'appui au programme, qui s'expliquent par le

non-renouvellement de crédits prévus pour 2021 à la rubrique Subventions et contributions pour la rénovation du bâtiment nord de la Commission (ibid., par. 21.335) ; b) d'autres changements qui représentent une diminution nette de 171 100 dollars des crédits demandés pour l'appui au programme, laquelle s'explique par une réduction des besoins au titre des frais généraux de fonctionnement (200 100 dollars) liée principalement à la renégociation prévue des contrats de location de locaux, et au titre du mobilier et du matériel (100 000 dollars), du fait d'une réduction des besoins depuis l'achat de matériel devant permettre le télétravail pendant la pandémie. Ces autres changements sont contrebalancés en partie par une augmentation des crédits demandés au titre des services contractuels (129 000 dollars) pour répondre au besoin accru d'outils et de services supplémentaires destinés à faciliter le télétravail [ibid., par. 21.336 e)].

Consultants

V.64 Le montant des crédits demandés au titre des consultants pour 2022 s'élève à 347 300 dollars. Les dépenses se sont établies à 1 198 500 dollars en 2020 et étaient de 379 400 dollars au 30 juin 2021, contre des crédits ouverts d'un montant de 420 300 dollars pour 2020 et de 347 300 pour 2021. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que le dépassement de crédits au titre de ce poste en 2020 et le taux élevé d'exécution en 2021 s'expliquaient par le recours accru à des consultants locaux dans le cadre des mesures d'ajustement prises par la Commission en raison de la restriction des déplacements imposée du fait de la COVID-19, qui a empêché le personnel de se rendre sur le terrain autant qu'il l'aurait fallu. **Le Comité consultatif reconnaît qu'il importe que la Commission fasse appel à des consultants locaux pour assurer l'exécution ininterrompue des activités relevant de son mandat et compte que le Secrétaire général communiquera des informations plus détaillées sur le recrutement de consultants locaux, notamment sur les ressources correspondantes, dans le prochain projet de budget-programme**.

Voyages du personnel

V.65 Le montant des ressources demandées pour 2022 au titre des voyages du personnel s'élève à 631 100 dollars, ce qui ne représente aucun changement par rapport au montant des ressources approuvées pour 2021. Les dépenses à cette rubrique se sont établies à 99 200 dollars en 2020 et étaient de 800 dollars au 30 juin 2021, contre des crédits ouverts d'un montant de 961 300 dollars pour 2020 et de 631 100 pour 2021. Comme suite à ses questions, il a été expliqué au Comité consultatif que la proposition du Secrétaire général de prévoir à ce titre le même montant qu'en 2021 reposait sur l'hypothèse que la COVID-19 était la « nouvelle normalité » et tenait au fait que les itinéraires disponibles étaient limités eu égard au nombre peu élevé de compagnies aériennes opérant dans la région. La Commission a également expliqué qu'à son sens, l'approche « reconstruire en mieux » n'avait pas pour objectif d'aboutir à une réduction nette des déplacements : pour elle, il s'agissait plutôt d'une possibilité d'introduire de la flexibilité dans la programmation, l'établissement des budgets et l'élaboration des politiques. **Tout en prenant note des éclaircissements communiqués par le Secrétaire général, étant donné que les dépenses ont été inférieures aux prévisions en 2020 et au premier semestre de 2021, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés pour 2022 au titre des voyages du personnel soient réduits de 10 % (63 100 dollars)**.

V.66 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe V.65 et au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

V.67 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les conséquences de la pandémie de COVID-19 et des enseignements qui en avaient été tirés pour l'exécution des activités relevant du mandat de la Commission, notamment sur l'existence d'infrastructures informatiques et d'infrastructures de communications fiables, modernes et résilientes qui permettent à celle-ci de mener ses activités de manière sécurisée. La Commission a expliqué qu'elle avait géré les risques et planifié stratégiquement ses besoins en informatique en temps voulu, notamment en procédant en 2019 à une opération de modernisation qui permettait aujourd'hui de réduire de 100 000 dollars les montants demandés au titre du mobilier et du matériel [ibid., par. 21.336 e) ii)].

V.68 En outre, la Commission a fait remarquer que l'inégalité de l'accès à Internet dans la région, représentative de la fracture numérique mise en évidence par la pandémie, nuisait à la participation à certaines activités et au développement en général. Elle a souligné les avantages qu'il y avait à ce que les activités de renforcement des capacités et l'assistance technique se déroulent en présentiel, de même que les réunions de décideurs de haut niveau.

V.69 La Commission a également évoqué comme grands enseignements tirés de la pandémie l'importance de la voix de l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'instance digne de foi, dans la lutte contre la désinformation et la promotion de la solidarité, ainsi que des investissements correspondants dans les moyens de communications, la formation du personnel et la communication multilingue.

Chapitre 22
Développement économique et social en Asie occidentale

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	36 518 000
Dépenses de 2020	35 930 400
Crédits ouverts pour 2021	54 559 400
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	51 352 700
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	5 892 000
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	9 589 200
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	8 094 700

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.70 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 22 du budget ordinaire pour 2022 s'élève à 51 352 700 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 3 206 700 dollars (5,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 22), tableau 22.17). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau V.17.

V.71 Le Secrétaire général attribue la diminution nette à deux facteurs : a) des ajustements techniques (3 018 900 dollars) qui tiennent principalement à la réduction des montants prévus pour tenir compte de l'inflation dans toutes les composantes et tous les sous-programmes de la Commission (3 097 600 dollars), contrebalancée en partie par l'effet-report de la réaffectation d'un poste d'économiste (P-3) au sous-programme 3 (Prospérité économique partagée) (78 700 dollars) ; b) d'autres changements qui représentent une diminution de 187 800 dollars des ressources demandées, laquelle s'explique par une réduction des besoins au titre des fournitures et du matériel (127 000 dollars), des frais généraux de fonctionnement (36 200 dollars) et des voyages du personnel (24 600 dollars), en raison du recours accru aux moyens informatiques et moyens de communications, à la visioconférence et à la publication électronique des documents. Les changements proposés sont présentés en détail, par composante et par sous-programme, aux paragraphes 22.107 et 22.108 du projet de budget.

Tableau V.10
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021[a]	255	1 SGA, 2 D-2, 8 D-1, 25 P-5, 35 P-4, 32 P-3, 18 P-2/1, 1 SM, 4 AN et 129 AL
Effectif proposé pour 2022[a]	255	1 SGA, 2 D-2, 8 D-1, 25 P-5, 35 P-4, 32 P-3, 18 P-2/1, 1 SM, 4 AN et 129 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2021	37	3 P-4, 4 P-3, 2 AN et 28 AL
Effectif prévu pour 2022	36	3 P-4, 4 P-3, 2 AN et 27 AL

[a] Dont 4 postes temporaires (1 P-4, 2 P-3 et 1 AL).

Observations et recommandations concernant les postes

V.72 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 au titre des postes s'élèvent à 45 070 200 dollars, soit une augmentation de 78 700 dollars (0,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 22), tableau 22.22). Le Secrétaire général demande l'inscription au budget ordinaire d'un total de 255 postes, chiffre identique au nombre de postes approuvés pour 2021.

V.73 Les changements proposés en ce qui concerne les postes relèvent d'ajustements techniques d'un montant de 78 700 dollars auxquels il est procédé pour tenir compte de l'effet-report de la réaffectation en 2021 d'un poste d'économiste (P-3) au sous-programme 3 (Prospérité économique partagée) (ibid., par. 22.107).

Postes vacants et taux de vacance

V.74 En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif qu'au 30 juin 2021, 42 postes étaient vacants (4 P-5, 6 P-4, 7 P-3, 6 P-2 et 19 AL). Dans les informations supplémentaires communiquées au Comité, le Secrétaire général a précisé que, depuis la levée partielle du gel des recrutements instauré en 2020 et 2021, le recrutement selon la procédure habituelle avait repris.

V.75 Le Comité s'est fait communiquer des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 au titre du chapitre 22 (voir tableau V.11 ci-après). **Le Comité consultatif note**

que les taux moyens de vacance relatifs aux administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur ont été élevés en 2020 et en 2021 et que le taux budgétisé pour 2022 l'est moins, et engage le Secrétaire général à pourvoir rapidement tous les postes vacants. Le Comité compte que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous ces postes seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget-programme.

Tableau V.11
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	121	21,5	121	20,6	121	13,5
Agents des services généraux et des catégories apparentées	134	6,5	134	10,8	134	6,6

V.76 **Le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les postes soit approuvée.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

V.77 Les ressources demandées pour 2022 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 6 282 500 dollars, soit une diminution de 3 285 400 dollars (34,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 22), tableaux 22.17 et 22.22). La diminution proposée tient principalement à des ajustements techniques d'un montant de 3 097 600 dollars découlant de la réduction des montants prévus pour tenir compte de l'inflation dans toutes les composantes et tous les sous-programmes de la Commission (ibid., par. 22.107). Elle tient également à d'autres changements, d'un montant de 187 800 dollars, au titre des organes directeurs, de la direction exécutive et de l'administration, du sous-programme 4 (Statistiques, société de l'information et technologie), du sous-programme 5 (Coordination de l'action relative au Programme 2030 et aux objectifs de développement durable) et de l'appui au programme, comme indiqué dans le projet de budget (ibid., par. 22.108), et s'explique par le fait que les dépenses ont été inférieures aux prévisions aux rubriques ci-après (ibid., tableau 22.17) : a) voyages du personnel (24 600 dollars), les voyages ayant été remplacés par un recours accru aux moyens informatiques dans les activités relevant de l'appui au programme et de la direction exécutive et de l'administration ; b)frais généraux de fonctionnement (36 200 dollars), compte tenu de la rationalisation de l'utilisation des ressources opérationnelles prévue dans le cadre de l'appui au programme comme suite aux enseignements tirés en 2020 et visant à reconstruire en mieux ; c) fournitures et matériel (127 000 dollars), principalement compte tenu du recours à la publication électronique des documents plutôt qu'aux tirages papier dans le cadre de l'appui au programme.

V.78 Le Secrétaire général explique dans sa proposition, en ce qui concerne les ajustements techniques, que la réduction des crédits prévus pour tenir compte de l'inflation (3 097 600 dollars) tient au fait que, depuis 2020, le dollar des États-Unis est nettement plus utilisé que la livre libanaise, d'où la diminution des montants demandés à ce titre pour 2022 (ibid., par. 22.107). Comme suite à ses questions, le

Comité consultatif a été informé qu'au moment de l'établissement du budget, les propositions du Secrétaire général concernant les crédits à prévoir pour tenir compte de l'inflation avaient été actualisées dans un premier temps par rapport à la combinaison de devises, en l'occurrence la livre libanaise et le dollar des États-Unis, utilisée habituellement par la Commission pour régler les dépenses au cours des 46 mois précédents, soit de janvier 2017 à octobre 2020. Or, en 2020, la flambée de l'inflation au Liban, où cette dernière était passée de 6,1 % à 93,6 %, avait entraîné une forte baisse des paiements en livres libanaises au profit des paiements en dollars des États-Unis, dont le taux d'inflation était beaucoup plus faible (2 %, contre 93,6 % pour la livre), et un changement correspondant dans la combinaison de devises utilisées par la Commission, qui était passée de 29 % de livres et 71 % de dollars à 7 % de livres et 93 % de dollars. À titre exceptionnel, les crédits à prévoir pour 2022 pour tenir compte de l'inflation ont donc été calculés sur la base d'une période de dépenses de 10 mois (de janvier à octobre 2020), plus courte et plus représentative, ce qui a permis de réduire les montants demandés de 3 097 600 dollars. Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que les ajustements techniques n'avaient pas d'incidence négative sur le pouvoir d'achat dont disposait l'entité pour exécuter son mandat et que cette forme d'ajustement technique en particulier, qui était pleinement conforme à la méthode d'actualisation des coûts en vigueur, serait de nouveau appliquée si la combinaison de devises et les taux d'inflation venaient à changer de manière réellement importante. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général présentera des informations actualisées et des explications sur les besoins liés à l'inflation de la livre libanaise à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport, ainsi que dans le rapport sur les prévisions révisées en fonction de l'incidence des variations des taux de change et d'inflation**.

Voyages du personnel

V.79 Le montant des ressources demandées pour 2022 au titre des voyages du personnel s'élève à 259 700 dollars, ce qui représente une baisse de 24 600 dollars (8,7 %) par rapport au montant des ressources approuvées pour 2021. Les dépenses se sont établies à 21 100 dollars en 2020 et étaient de 9 600 dollars au 30 juin 2021, contre des crédits ouverts d'un montant de 432 800 dollars pour 2020 et de 284 300 pour 2021. Comme suite à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que le montant de ces dépenses s'expliquait par la restriction des rassemblements et des déplacements imposée en raison de la COVID-19. **Étant donné que les dépenses ont été inférieures aux prévisions en 2020 et au premier semestre de 2021, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées pour 2022 au titre des voyages du personnel soient réduites de 10 % (26 000 dollars)**.

V.80 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe V.79 et au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

V.81 Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé des conséquences de la pandémie et des enseignements que la Commission en avait tiré pour l'exécution des activités relevant de son mandat, notamment la nécessaire introduction d'une certaine souplesse dans la planification des programmes et les activités afin de pouvoir réagir rapidement à l'évolution des besoins des parties prenantes, en particulier en collaborant avec d'autres entités ainsi qu'en échelonnant et en

redéfinissant les priorités face à la pandémie et aux problèmes de liquidités. La Commission a mentionné la nouvelle structure de son programme comme un facteur d'agilité important à cet égard. Elle a également indiqué avoir mené à bien la mise en place de dispositifs de gestion du risque institutionnel et de contrôle interne, ainsi que d'outils interactifs en ligne permettant d'assurer la continuité de l'exécution du programme.

Coopération avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

V.82 Le Comité consultatif s'est fait fournir des éclaircissements sur le rôle de la Commission dans la mise en œuvre du programme de réforme lancé par le Secrétaire général (A/76/6 (Sect. 22), par. 22.10), notamment sur la coopération avec le système des coordinatrices et coordonnateurs résidents. Le Secrétaire général a souligné le rôle de premier plan que jouait la Commission en tant que vice-présidente de la plateforme de coordination régionale pour la région arabe. Il a également indiqué qu'elle avait créé et qu'elle hébergeait le pôle régional de gestion des connaissances (Manara), qui permettait d'apporter un appui aux États membres par l'intermédiaire des coordinatrices et coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies et donnait accès à des données et à des ressources concernant les objectifs de développement durable.

Chapitre 23
Programme ordinaire de coopération technique

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	35 577 600
Dépenses de 2020	34 980 500
Crédits ouverts pour 2021	35 706 700
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	36 535 400

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

V.83 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 23 du budget ordinaire pour 2022 est de 36 535 400 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 828 700 dollars (2,3 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau V.18.

V.84 D'après le Secrétaire général, cette variation résulte principalement d'une diminution nette liée à des ajustements techniques d'un montant de 1 546 500 dollars afférents à la CESAO, tenant au non-renouvellement de crédits réservés aux objets de dépense autres que les postes, au titre : des autres dépenses de personnel (1 101 800 dollars) ; des consultants (93 700 dollars) ; des services contractuels (12 300 dollars) ; des subventions et contributions (338 700 dollars). Cette diminution est contrebalancée par une augmentation de 2 375 200 dollars, par rapport à 2021, des crédits demandés à la rubrique « Autres changements », ce qui représente une hausse de 7,0 % pour chacune des entités responsables de l'exécution du programme (Département des affaires économiques et sociales, CNUCED, ONU-Habitat, ONUDC, HCDH, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, CEA, CESAP, CEE et CEPALC).

V.85 Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que pour établir le projet de budget-programme pour 2022, conformément à la méthode établie, un panier de devises révisé avait été calculé pour 2021 sur la base des dépenses enregistrées pendant la période de 10 mois allant de janvier à octobre 2020, alors que, pour établir le projet de budget pour 2021, une période de référence plus longue allant de janvier 2017 à octobre 2020 avait été utilisée aux fins de l'actualisation définitive des coûts (estimations révisées). Cet ajustement avait permis d'obtenir un niveau de référence plus réaliste avec lequel comparer les montants du projet de budget-programme pour 2022. Selon le calcul révisé, la part de la livre libanaise est passée de 17,0 à 0,1 % et celle du dollar des États-Unis a été portée de 83,0 à 99,9 %. À la date du calcul, le taux d'inflation de 2021 était de 2 % pour le dollar des États-Unis, tandis qu'il s'établissait à 93,6 % pour la livre libanaise. Du fait d'une utilisation bien moins importante de la livre libanaise et, partant, de taux d'inflation inférieurs, un ajustement technique faisant apparaître une diminution de 1 546 500 millions de dollars avait été appliqué pour tenir compte de la baisse des crédits nécessaires au titre des objets de dépense autres que les postes ; en effet, la CESAO ayant eu davantage recours au dollars des États-Unis pour régler les achats en 2020 (tendance qui devrait se poursuivre en 2021), elle n'était plus autant exposée aux taux d'inflation élevés enregistrés au Liban. Le Comité consultatif formule des observations à cet égard dans la partie consacrée au chapitre 22 ci-dessus.

V.86 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a aussi appris que l'augmentation des crédits demandés à la rubrique « Autres changements » était liée au fait que le Secrétaire général entendait allouer plus de ressources au programme ordinaire de coopération technique, de façon à accroître l'appui direct pouvant être apporté aux États Membres qui en faisaient la demande. Selon le Secrétaire général, le montant des crédits demandés faisait apparaître, par rapport à celui des crédits approuvés pour 2021, une augmentation de 7 %, qu'il était proposé d'appliquer aux différentes entités de sorte que la part des ressources revenant à chacune d'elles, telle qu'approuvée par l'Assemblée générale, demeure inchangée. Chaque entité décidait de la façon dont il convenait de répondre aux demandes d'assistance des États Membres. De telles réaffectations pourraient être envisagées lors de l'établissement des prochains projets de budget, si l'évolution de la demande le justifiait.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

Personnel temporaire (autre que pour les réunions)

V.87 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu un tableau montrant qu'au 30 juin 2021, 116 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) [6 D-1, 36 P-5, 21 P-4, 10 P-3, 2 P-2, 3 AN, 2 G(1e C) et 35 G(AC)] étaient répartis entre les entités responsables de l'exécution du programme [Département des affaires économiques et sociales : 4 D-1, 17 P-5, 2 P-4 et 4 G(AC) ; CNUCED : 2 P-5, 1 P-3 et 1 P-2 ; ONU-Habitat : 3 P-5 et 1 G(OL) ; ONUDC : 1 P-5 et 1 P-4 ; HCDH : 2 P-4, 3 P-3 et 1 G(AC) ; Bureau de la coordination de l'assistance humanitaire : 1 P-4, 1 P-3 et 1 P-2 ; CEA : 2 D-1, 2 P-5, 1 P-3, 2 AN, 1 G(1e C) et 14 G(AC) ; CESAP : 2 P-5 et 1 P-4 ; CEE : 4 P-5 et 1 P-4 ; CEPALC : 1 P-5, 7 P-4, 2 P-3 et 14 G(AC) ; CESAO : 4 P-5, 6 P-4, 2 P-3, 1 AN, 1 G(1e C) et 2 G(AC)]. **D'après les informations fournies, le Comité consultatif note qu'un certain nombre d'emplois de temporaire de haut niveau sont concentrés dans les lieux d'affectation de plusieurs entités, plutôt que sur le terrain, et compte qu'un examen approfondi sera mené pour faire en sorte que les ressources soient davantage axées sur le terrain**.

Consultants

V.88 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que les besoins en consultants étaient déterminés compte tenu des besoins exprimés par les États Membres et des décisions prises par les entités responsables de l'exécution du programme quant à la meilleure manière de répondre aux demandes spécifiques formulées par tel ou tel État. Les services consultatifs (conseils techniques spécialisés de haut niveau, activités de transfert de connaissances organisées par les entités mondiales et régionales à l'intention des gouvernements au sujet de questions de politique générale et de stratégies de développement et formulation ou évaluation de projets et de programmes) étaient assurés par des conseillers régionaux et interrégionaux. Les consultants aidaient les conseillers à répondre à certaines demandes formulées par les pays en fournissant des compétences spécialisées non disponibles en interne. En outre, pour optimiser les résultats des travaux menés dans les pays, des consultants recrutés sur le plan national organisaient, localement, des activités de suivi à l'appui de l'action des conseillers.

V.89 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé que, généralement, le programme faisait appel à des consultants pour effectuer des tâches axées sur les résultats relevant de leur domaine de compétence, afin de répondre aux besoins des pays pouvant être satisfaits rapidement et ne nécessitant pas que les compétences en question soient disponibles en permanence. Les consultants travaillaient sous la supervision des équipes en charge des sous-programmes, à qui ils rendaient compte de tous leurs résultats. Les experts nationaux étaient des consultants recrutés pour régler des questions concernant un pays en particulier et pour lesquelles il était indispensable d'avoir une connaissance approfondie de la situation nationale afin de pouvoir fournir une aide utile et ciblée. Dans le cadre des ateliers nationaux, les entités s'appuyaient sur ces experts pour assurer le transfert de connaissances et de compétences spécialisées disponibles localement et pour promouvoir les activités locales de suivi.

V.90 **Le Comité consultatif prend note qu'il est nécessaire de faire appel à des consultants de haut niveau, que des activités de transfert de compétences sont organisées par les entités mondiales et régionales et que le programme a recours à des consultants recrutés sur le plan national pour traiter certaines questions concernant tel ou tel pays en particulier. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir, dans ces prochains projets de budget, de plus amples informations sur le recours, par chacune des entités, à des consultants recrutés au niveau national ou international, notamment sur les ressources financières y afférentes.**

V.91 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le programme ordinaire de coopération technique soient approuvées.**

Questions diverses

Liens entre le Compte de l'ONU pour le développement, le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents et les ressources extrabudgétaires

V.92 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le programme ordinaire de coopération technique permettait de répondre rapidement et avec une certaine souplesse aux demandes des États Membres en organisant des activités de conseils ou de formation relevant des compétences techniques des entités responsables de l'exécution du programme et qui soient ciblées et limitées dans le temps. Le Compte de l'ONU pour le développement finançait des projets à moyen terme, d'une durée maximale de quatre ans, visant à répondre à certains problèmes et

défis qui se posaient dans les pays en développement. Ces projets se traduisaient par des avancées concrètes en matière de développement, en faisant fond sur l'aide initialement fournie dans le cadre du programme ordinaire.

V.93 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a appris que les entités responsables de l'exécution du programme s'efforçaient de plus en plus de renforcer les liens entre le programme ordinaire et les activités financées par le Compte de l'ONU pour le développement ou par des ressources extrabudgétaires, afin de bénéficier d'effets multiplicateurs et d'obtenir des résultats de développement s'inscrivant davantage dans le long terme. Certaines avaient élaboré, aux fins du renforcement des capacités, des plans de travail intégrés visant à créer des synergies entre les différents thèmes ainsi qu'entre les activités d'appui organisées au niveau régional et national, en s'appuyant sur ces deux sources de financement. Le fait de consolider les liens avec les activités financées par le Compte de l'ONU pour le développement ou par des ressources extrabudgétaires contribuait à renforcer l'efficacité de la planification stratégique des ressources utilisées en faveur de ces grands programmes de renforcement des capacités, en ce que cela permettait de mieux tirer parti des ressources du programme ordinaire en créant des effets multiplicateurs et d'obtenir des résultats s'inscrivant davantage dans le long terme. Pour le moment, le Secrétariat ne prévoyait pas de consolider les comptes du programme ordinaire et du Compte de l'ONU pour le développement.

Coopération avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

V.94 En ce qui concerne la coopération avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que le programme ordinaire de coopération technique permettait de combler une importante lacune en permettant aux pays en développement d'avoir accès aux compétences spécialisées d'entités non résidentes et, ainsi, de satisfaire les besoins en matière de renforcement des capacités auxquels les organismes présents sur le terrain ne pouvaient pas répondre. Cette coopération s'inscrivait dans le nouveau dispositif complémentaire de plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, appuyé par les équipes de pays des Nations Unies. Si les pays pouvaient s'adresser directement aux entités responsables de l'exécution du programme, les interventions de renforcement des capacités au niveau national étaient menées en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, par l'intermédiaire de la coordonnatrice ou du coordonnateur résident.

V.95 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a aussi appris que les interventions menées au niveau national en coopération avec la coordonnatrice ou le coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies dans l'optique de créer des synergies avec les activités de développement national pouvaient comprendre des programmes conjoints organisés dans le contexte du bilan commun de pays, du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable ou de la stratégie de réduction de la pauvreté. Le plan de suivi, d'établissement de rapports et d'évaluation relatif au plan-cadre de coopération était arrêté lors de la phase d'élaboration du plan-cadre et prévoyait des examens annuels ainsi que l'établissement, chaque année, d'un rapport des Nations Unies sur les résultats dans le pays. L'évaluation était menée au regard du plan-cadre de coopération et, bien qu'il soit tenu compte des résultats des activités financées par le programme ordinaire, celles-ci ne faisaient pas l'objet d'une évaluation à part.

V.96 **Le Comité consultatif compte que davantage d'efforts seront faits pour garantir la complémentarité entre les deux mécanismes, notamment en élaborant des plans de travail intégrés, et pour tirer parti des synergies avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, afin d'optimiser l'effet conjugué**

des activités menées dans ce cadre. Le Comité ne doute pas qu'il sera rendu compte de ces efforts dans le prochain projet de budget (voir également chap. 35, par. XIII.25 ci-dessous) ; A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. V.104 ; A/70/7, par. V.100 ; A/68/7, par. V.114 ; et A/66/7 et A/66/7/Corr.1).

Soutien aux États Membres et activités de communication

V.97 Selon le Secrétaire général, les activités seront organisées en fonction des besoins exprimés par les États Membres et les groupes de coopération régionaux et sous-régionaux, à la demande d'un État ou conformément au processus intergouvernemental, en tenant compte des critères applicables aux objectifs et aux utilisations du programme (A/76/6 (sect. 23), par. 23.15).

V.98 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les demandes d'assistance pouvaient prendre l'une des formes suivantes : i) communication directe du pays ou de la coordonnatrice/du coordonnateur résident ; ii) demande exprimée dans le cadre d'ateliers ou de séminaires où étaient prises des décisions concernant des interventions futures ou des activités de suivi ; c) demande exprimée dans le cadre des commissions techniques, qui évaluaient la nécessité de renforcer les connaissances des pays dans certains domaines. Il a aussi été informé que, dans le cadre des travaux de renforcement des capacités, l'organisation d'activités de communication efficaces resterait une priorité des entités responsables de l'exécution du programme, mais qu'il n'était pas aisé d'affecter des ressources spécifiquement aux activités susceptibles d'avoir lieu en 2022.

V.99 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que le Département des affaires économiques et sociales, par l'intermédiaire du Service des politiques de développement, coordonnait étroitement son action avec celle du Bureau du (de la) Haut(e)-Représentant(e) pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement au sujet des questions relatives aux pays les moins avancés, notamment pour ce qui était des activités de renforcement des capacités des pays en voie de sortir de cette catégorie. Le Département participait activement à l'équipe spéciale interinstitutions pour le reclassement et une transition sans heurt, qui était présidée et dirigée par le Bureau, et coordonnait les activités menées en faveur de ces pays dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement et des autres organisations internationales traitant des questions liées aux pays les moins avancés.

V.100 **Le Comité consultatif considère que les activités de communication menées dans le cadre du programme ne tiennent pas nécessairement bien compte des réalités concrètes des États Membres, en particulier des plus vulnérables. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'élaborer un plan intégré de communication, en étroite coordination avec les entités compétentes ainsi qu'avec le Bureau du (de la) Haut(e)-Représentant(e) pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, entre autres, afin de fournir aux États Membres des informations complètes sur les lignes directrices du programme ordinaire de coopération technique, notamment sur les activités, les résultats du programme et les meilleures pratiques, les ressources disponibles ainsi que les critères et procédures de sélection, en vue de faciliter la formulation de demandes par les États Membres. Par ailleurs, le Comité consultatif compte que des informations récapitulatives sur le plan de communication et les activités prévues à cet égard seront systématiquement incluses dans les projets de budget à venir (voir également A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. V.106 ; A/74/7, par. V.98)**.

Évaluation du programme ordinaire de coopération technique

V.101 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le dernier examen du programme ordinaire par le Comité des commissaires aux comptes remontait à 2004 et faisait suite à la résolution 58/270 de l'Assemblée générale. Les résultats figuraient dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement (A/59/397). Selon le Secrétaire général, il était compliqué d'évaluer les retombées réelles, en matière de développement, que pouvaient avoir, en particulier, les activités de petite ampleur et à court terme qui constituaient la plupart des interventions menées au moyen des ressources du programme ordinaire. En effet, il était difficile d'attribuer des résultats à telle ou telle activité quand la véritable portée des interventions ne pouvait être mesurée qu'au travers des progrès recensés par des macro-indicateurs très larges sur une longue période.

V.102 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le BSCI avait effectué un audit, portant sur la période allant de janvier 2016 à décembre 2017 (rapport 2018/058 du BSCI), au sujet de la gestion du programme ordinaire afin d'en évaluer la pertinence et l'efficacité. Comme suite à une recommandation formulée dans le cadre de l'audit, le Département des affaires économiques et sociales avait entrepris de consulter d'autres entités responsables de l'exécution du programme quant à la meilleure façon d'évaluer dans quelle mesure le programme ordinaire, dans son ensemble, remplissait ses objectifs, le but étant d'en améliorer l'efficacité en s'appuyant sur les enseignements tirés des 10 années précédentes, sachant par ailleurs qu'il était rendu compte des résultats du programme dans les rapports budgétaires annuels, conformément à la résolution 72/266 A de l'Assemblée générale. Le Comité se penchera de nouveau sur la nécessité d'établir un rapport distinct sur les résultats du programme dans le cadre du prochain projet de budget.

V.103 **Le Comité consultatif note que les derniers examens effectués par le Comité des commissaires aux comptes et le BSCI datent de 2004 et 2018, respectivement, et que le Département des affaires économiques et sociales consulte actuellement d'autres entités responsables de l'exécution du programme afin de déterminer si celui-ci remplit ses objectifs, le but étant d'en accroître l'efficacité. Le Comité est d'avis que, quelle que soit la taille des projets qui sont menés, il conviendrait de conduire régulièrement des évaluations internes et externes pour veiller à ce que le programme soit bien mis en œuvre et contribue efficacement au développement. Le Comité compte que des informations actualisées sur l'évaluation interne, en coopération avec les entités compétentes, seront présentées dans le prochain projet de budget**.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

V.104 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que si plusieurs entités responsables de l'exécution du programme avaient déjà mis en place des cours d'apprentissage en ligne, depuis la pandémie, les partenaires gouvernementaux étaient plus ouverts à l'idée de participer à de tels cours ainsi qu'à des réunions virtuelles. Plutôt que d'attendre qu'il leur soit possible de partir en mission, les conseillers interrégionaux avaient pu répondre à un gros volume de demandes en services consultatifs émanant de fuseaux horaires différents et participer à un plus grand nombre de réunions, comme cela avait déjà été le cas. Les cours en ligne avaient aussi eu cet avantage, par rapport aux cours traditionnels en présentiel, qu'un plus grand nombre de personnes avaient pu y participer dans les pays bénéficiaires. En outre, du fait de la diminution des dépenses afférentes aux voyages, les entités avaient pu en faire plus avec les ressources disponibles, puisqu'elles avaient utilisé les économies ainsi faites pour renforcer leurs capacités de conseils et

de formation virtuelle. Toutefois, l'apprentissage en ligne et les ateliers virtuels n'étaient pas adaptés à toutes les situations. Les discussions engagées avec les hauts fonctionnaires gouvernementaux en vue de définir des orientations générales étaient parfois plus fructueuses lorsqu'elles se déroulaient en face à face. De même, il était plus facile de transmettre des compétences très techniques en organisant des séances de formation pratiques plutôt qu'en ayant recours à l'apprentissage en ligne ou à tout autre moyen virtuel. Les consultations en personne étaient souvent la seule façon de venir en aide aux personnes les plus défavorisées, qui n'avaient pas toujours la possibilité de se connecter, qui pouvaient avoir des difficultés à utiliser le numérique ou qui vivaient dans des zones rurales ou reculées sans accès au Wi-Fi, aux services de données et au matériel nécessaire. Un mode de travail virtuel revenait souvent trop cher pour ces personnes.

V.105 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a appris que les entités suivraient de près toutes les activités virtuelles en évaluant les résultats d'apprentissage ainsi que les observations formulées par les clients et en comparant les coûts afférents à ces activités ainsi que les économies réalisées avec les coûts et les économies liés aux activités de renforcement des capacités organisées en présentiel. À partir des nouveaux points de données ainsi générés, les entités procèderaient à un examen critique des cas où il serait plus efficace et pertinent de remplacer les activités en personne par des activités virtuelles. Ce faisant, elles tiendraient compte des difficultés qui leur avaient été signalées en matière de connectivité, de largeur de bande et d'accessibilité, ainsi que de la nécessité d'organiser des activités multilingues et d'offrir des services d'interprétation simultanée. **Le Comité consultatif note que, dans le contexte de la pandémie de COVID-19, la diminution des dépenses afférentes aux voyages a permis aux entités d'en faire plus en leur permettant d'allouer les ressources ainsi économisées au renforcement des capacités de conseils et de formation virtuelle. Le Comité compte que des informations actualisées seront fournies dans le prochain projet de budget quant aux économies qui pourraient être réalisées en matière de formation, y compris grâce à des moyens virtuels, ainsi qu'aux efforts déployés pour résoudre les difficultés connexes**.

Tableau V.12

Chapitre 18A (Commission économique pour l'Afrique) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	51 959,6	48 137,5	51 916,9	21 065,1	51 573,9	(343,0)	3 703,5	5 393,5	5 784,7	391,2	51 841,0	57 310,4	57 358,6	48,2
Autres dépenses de personnel	2 972,1	2 391,8	4 283,7	1 463,2	4 255,4	(28,3)	507,2	350,0	378,4	28,4	2 899,0	4 633,7	4 633,8	0,1
Dépenses de représentation	51,1	1,5	19,4	–	19,4	–	311,2	300,0	300,0	–	312,7	319,4	319,4	–
Consultants	1 461,4	2 643,0	1 153,3	1 114,4	1 152,2	(1,1)	2 688,5	7 653,8	4 895,7	(2 758,1)	5 331,5	8 807,1	6 047,9	(2 759,2)
Experts	3 146,0	368,3	2 160,0	214,7	2 073,3	(86,7)	–	–	–	–	368,3	2 160,0	2 073,3	(86,7)
Voyages du personnel	1 723,4	671,4	1 231,1	202,4	1 178,2	(52,9)	582,8	1 462,6	582,8	(879,8)	1 254,2	2 693,7	1 761,0	(932,7)
Services contractuels	6 877,1	8 395,4	6 936,6	2 040,1	6 156,9	(779,7)	1 678,3	2 839,7	2 490,7	(349,0)	10 073,7	9 776,3	8 647,6	(1 128,7)
Frais généraux de fonctionnement	5 278,1	5 089,9	5 251,2	1 900,5	5 816,1	564,9	2 934,5	2 329,2	1 896,2	(433,0)	8 024,4	7 580,4	7 712,3	131,9
Fournitures et accessoires	1 807,9	625,8	1 532,6	273,9	1 520,0	(12,6)	804,6	877,5	877,5	–	1 430,4	2 410,1	2 397,5	(12,6)
Mobilier et matériel	3 143,7	4 949,0	2 599,4	1 217,2	2 772,3	172,9	740,3	466,6	466,6	–	5 689,3	3 066,0	3 238,9	172,9
Aménagement des locaux	52,2	1 468,0	52,9	20,5	95,6	42,7	–	–	–	–	1 468,0	52,9	95,6	42,7
Subventions et contributions	2 390,4	2 470,5	537,2	416,4	537,2	–	905,1	3 769,3	2 241,3	(1 528,0)	3 375,6	4 306,5	2 778,5	(1 528,0)
Autres objets de dépense	–	24,6	–	76,1	–	–	768,6	–	–	–	793,2	–	–	–
Total	**80 863,0**	**77 236,8**	**77 674,3**	**30 004,5**	**77 150,5**	**(523,8)**	**15 624,4**	**25 442,2**	**19 913,9**	**(5 528,3)**	**92 861,2**	**103 116,5**	**97 064,4**	**(6 052,1)**

Tableau V.13

Chapitre 18B (Bureau des commissions régionales à New York) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	958,4	988,4	972,8	479,6	972,8	–	–	–	–	–	988,4	972,8	972,8	–
Autres dépenses de personnel	10,4	–	10,2	–	10,2	–	–	–	–	–	–	10,2	10,2	–
Dépenses de représentation	0,9	–	0,3	–	0,3	–	–	–	–	–	–	0,3	0,3	–
Voyages du personnel	23,7	7,7	15,6	–	15,6	–	–	–	–	–	7,7	15,6	15,6	–
Services contractuels	13,7	9,5	13,8	–	13,8	–	–	–	–	–	9,5	13,8	13,8	–
Frais généraux de fonctionnement	7,6	5,9	7,6	2,2	7,6	–	–	–	–	–	5,9	7,6	7,6	–
Fournitures et accessoires	3,0	0,1	2,7	–	2,7	–	–	–	–	–	0,1	2,7	2,7	–
Mobilier et matériel	7,4	–	6,3	–	6,3	–	–	–	–	–	–	6,3	6,3	–
Total	**1 025,1**	**1 011,6**	**1 029,3**	481,8	**1 029,3**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**1 011,6**	**1 029,3**	**1 029,3**	–

Tableau V.14

Chapitre 19 (Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	40 085,8	47 062,1	52 113,1	22 186,2	52 113,1	–	4 082,6	4 081,7	4 090,5	8,8	51 144,7	56 194,8	56 203,6	8,8
Autres dépenses de personnel	860,9	464,8	824,4	206,3	785,6	(38,8)	5 475,9	8 216,3	8 506,8	290,5	5 940,7	9 040,7	9 292,4	251,7
Dépenses de représentation	14,3	0,6	5,5	–	5,5	–	0,5	1,0	1,0	–	1,1	6,5	6,5	–
Consultants	346,7	472,1	279,6	204,3	297,6	18,0	2 574,9	4 585,1	3 040,7	(1 544,4)	3 047,0	4 864,7	3 338,3	(1 526,4)
Experts	600,2	12,2	372,3	–	406,4	34,1	–	–	–	–	12,2	372,3	406,4	34,1
Voyages du personnel	613,5	51,7	441,1	1,5	400,3	(40,8)	126,2	1 009,4	1 134,5	125,1	177,9	1 450,5	1 534,8	84,3
Services contractuels	760,0	1 111,3	1 063,2	593,3	1 067,9	4,7	1 224,4	2 092,5	1 823,4	(269,1)	2 335,7	3 155,7	2 891,3	(264,4)
Frais généraux de fonctionnement	2 403,1	2 553,6	2 063,4	1 423,9	2 011,5	(51,9)	493,5	957,0	972,4	15,4	3 047,1	3 020,4	2 983,9	(36,5)
Fournitures et accessoires	330,5	108,2	223,1	15,2	256,0	32,9	13,7	94,3	84,8	(9,5)	121,9	317,4	340,8	23,4
Mobilier et matériel	604,6	1 753,9	572,1	97,3	459,2	(112,9)	135,8	284,0	230,6	(53,4)	1 889,7	856,1	689,8	(166,3)
Aménagement des locaux	–	109,5	30,1	–	45,0	14,9	–	–	–	–	109,5	30,1	45,0	14,9
Subventions et contributions	907,2	909,7	1 083,8	1 084,8	–	(1 083,8)	2 720,3	5 037,2	5 343,9	306,7	3 630,0	6 121,0	5 343,9	(777,1)
Autres objets de dépense	–	5,8	–	2,6	–	–	3,8	–	–	–	9,6	–	–	–
Total	**55 526,8**	**54 615,5**	**59 071,7**	**25 815,4**	**57 848,1**	**(1 223,6)**	**16 851,7**	**26 358,5**	**25 228,6**	**(1 129,9)**	**71 467,1**	**85 430,2**	**83 076,7**	**(2 353,5)**

Tableau V.15

Chapitre 20 (Développement économique en Europe) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	31 724,7	32 425,2	34 760,0	15 883,9	34 842,8	82,8	905,2	1 200,0	1 200,0	–	33 330,4	35 960,0	36 042,8	82,8
Autres dépenses de personnel	105,9	63,8	141,8	0,9	141,8	–	7 362,8	10 630,7	8 722,6	(1 908,1)	7 426,6	10 772,5	8 864,4	(1 908,1)
Consultants	137,5	62,9	131,1	–	112,6	(18,5)	3 656,9	1 915,1	1 416,0	(499,1)	3 719,8	2 046,2	1 528,6	(517,6)
Experts	43,3	2,7	50,6	–	32,4	(18,2)	–	1 534,9	1 145,2	(389,7)	2,7	1 585,5	1 177,6	(407,9)
Voyages du personnel	242,5	17,8	159,1	6,4	137,2	(21,9)	70,3	1 300,9	1 170,3	(130,6)	88,1	1 460,0	1 307,5	(152,5)
Services contractuels	708,4	711,8	700,3	170,2	700,3	–	1 095,9	1 710,6	1 457,7	(252,9)	1 807,7	2 410,9	2 158,0	(252,9)
Frais généraux de fonctionnement	75,6	157,8	69,6	19,5	60,0	(9,6)	481,3	1 522,9	1 196,9	(326,0)	639,1	1 592,5	1 256,9	(335,6)
Dépenses de représentation	12,7	–	4,9	–	4,9	–	(0,3)	49,6	89,0	39,4	(0,3)	54,5	93,9	39,4
Fournitures et accessoires	50,1	57,3	44,9	0,9	30,0	(14,9)	35,6	24,8	25,8	1,0	92,9	69,7	55,8	(13,9)
Mobilier et matériel	189,3	214,6	186,2	6,1	186,2	–	69,8	111,2	93,3	(17,9)	284,4	297,4	279,5	(17,9)
Subventions et contributions	–	–	–	0,3	–	–	4 147,1	3 184,1	2 743,4	(440,7)	4 147,1	3 184,1	2 743,4	(440,7)
Autres objets de dépense	–	12,3	–	–	–	–	–	–	–	–	12,3	–	–	–
Total	**57 591,8**	**57 378,3**	**60 553,7**	**28 669,8**	**60 224,1**	**(329,6)**	**7 290,0**	**9 936,1**	**10 148,3**	**212,2**	**64 668,3**	**70 489,8**	**70 372,4**	**(117,4)**

Tableau V.16

Chapitre 21 (Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	48 542,8	48 367,4	52 010,8	24 291,3	52 010,8	–	667,9	2 000,5	2 000,5	–	49 035,3	54 011,3	54 011,3	–
Autres dépenses de personnel	1 001,1	470,8	1 056,4	268,3	1 056,4	–	1 484,8	1 982,8	1 885,7	(97,1)	1 955,6	3 039,2	2 942,1	(97,1)
Dépenses de représentation	11,4	–	4,7	–	4,7	–	–	–	–	–	–	4,7	4,7	–
Consultants	420,3	1 198,5	347,3	379,4	347,3	–	3 606,6	3 065,1	3 427,5	362,4	4 805,1	3 412,4	3 774,8	362,4
Experts	461,2	5,2	326,2	–	326,2	–	–	11,6	13,4	1,8	5,2	337,8	339,6	1,8
Voyages du personnel	961,3	99,2	631,1	0,8	631,1	–	154,1	1 040,6	1 092,0	51,4	253,3	1 671,7	1 723,1	51,4
Services contractuels	1 543,3	1 764,8	1 619,4	773,0	1 748,4	129,0	404,8	541,0	538,4	(2,6)	2 169,6	2 160,4	2 286,8	126,4
Frais généraux de fonctionnement	3 629,9	3 355,4	3 734,3	2 697,4	3 534,2	(200,1)	157,4	272,0	264,5	(7,5)	3 512,8	4 006,3	3 798,7	(207,6)
Fournitures et accessoires	185,2	180,1	171,6	11,3	171,6	–	0,4	2,9	3,0	0,1	180,5	174,5	174,6	0,1
Mobilier et matériel	515,5	1 591,4	458,1	88,3	358,1	(100,0)	47,0	23,9	21,7	(2,2)	1 638,4	482,0	379,8	(102,2)
Aménagement des locaux	22,0	21,8	23,3	–	23,3	–	–	–	–	–	21,8	23,3	23,3	–
Subventions et contributions	297,8	290,5	170,5	159,9	12,0	(158,5)	762,6	995,7	901,6	(94,1)	1 053,1	1 166,2	913,6	(252,6)
Autres objets de dépense	–	33,2	–	–	–	–	4,5	–	–	–	37,7	–	–	–
Total	**57 591,8**	**57 378,3**	**60 553,7**	**28 669,8**	**60 224,1**	**(329,6)**	**7 290,0**	**9 936,1**	**10 148,3**	**212,2**	**64 668,3**	**70 489,8**	**70 372,4**	**(117,4)**

Tableau V.17

Chapitre 22 (Développement économique et social en Asie occidentale) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	30 553,7	30 031,3	44 991,5	14 501,3	45 070,2	78,7	25,7	–	–	–	30 057,0	44 991,5	45 070,2	78,7
Autres dépenses de personnel	706,7	706,4	1 305,5	828,2	869,8	(435,7)	2 058,3	3 015,0	3 067,2	52,2	2 764,7	4 320,5	3 937,0	(383,5)
Dépenses de représentation	16,2	8,4	11,4	–	7,6	(3,8)	–	–	–	–	8,4	11,4	7,6	(3,8)
Consultants	657,2	673,8	973,0	383,2	648,6	(324,4)	1 791,5	1 305,0	1 339,1	34,1	2 465,3	2 278,0	1 987,7	(290,3)
Experts	1 022,9	7,2	1 302,3	–	867,8	(434,5)	–	–	–	–	7,2	1 302,3	867,8	(434,5)
Voyages du personnel	432,8	21,1	284,3	9,6	259,7	(24,6)	35,4	1 056,0	1 127,0	71,0	56,5	1 340,3	1 386,7	46,4
Services contractuels	1 059,7	1 771,1	1 982,1	665,8	1 320,4	(661,7)	597,8	1 147,2	889,0	(258,2)	2 368,9	3 129,3	2 209,4	(919,9)
Frais généraux de fonctionnement	1 542,9	1 653,5	2 858,4	1 172,5	1 868,3	(990,1)	703,8	397,0	402,4	5,4	2 357,3	3 255,4	2 270,7	(984,7)
Fournitures et accessoires	278,2	120,9	461,2	139,9	180,6	(280,6)	1,9	20,3	25,0	4,7	122,8	481,5	205,6	(275,9)
Mobilier et matériel	247,7	910,8	389,7	629,1	259,7	(130,0)	74,6	–	–	–	985,4	389,7	259,7	(130,0)
Subventions et contributions	–	–	–	–	–	–	592,9	2 648,7	1 245,0	(1 403,7)	592,9	2 648,7	1 245,0	(1 403,7)
Aménagement des locaux	–	26,0	–	0,6	–	–	10,1	–	–	–	36,4	–	–	–
Total	**36 518,0**	**35 930,5**	**54 559,4**	**18 330,1**	**51 352,7**	**(3 206,7)**	**5 892,0**	**9 589,2**	**8 094,7**	**(1 494,5)**	**41 822,8**	**64 148,6**	**59 447,4**	**(4 701,2)**

Tableau V.18

Chapitre 23 (Programme ordinaire de coopération technique) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Autres dépenses de personnel	18 451,6	16 129,9	20 298,3	8 413,9	20 212,7	(85,6)	–	–	–	–	16 129,8	20 298,3	20 212,7	(85,6)
Consultants	4 014,7	8 602,3	3 000,6	2 286,7	5 068,2	2 067,6	–	–	–	–	8 602,3	3 000,6	5 068,2	2 067,6
Experts		328,3	–	44,4	–	–					328,3			
Voyages des représentants		0,5	–	–	–	–					0,5			
Voyages du personnel	3 139,5	611,1	2 100,1	119,4	1 989,2	(110,9)	–	–	–	–	611,1	2 100,1	1 989,2	(110,9)
Services contractuels	642,1	1 942,2	693,5	486,6	1 179,9	486,4	–	–	–	–	1 942,2	693,5	1 179,9	486,4
Frais généraux de fonctionnement	549,8	1 111,2	538,1	29,6	480,2	(57,9)	–	–	–	–	1 111,2	538,1	480,2	(57,9)
Fournitures et accessoires	2,6	57,4	2,3	–	0,6	(1,7)	–	–	–	–	57,4	2,3	0,6	(1,7)
Mobilier et matériel	1,2	446,6	1,0	43,6	13,5	12,5	–	–	–	–	446,6	1,0	13,5	12,5
Aménagement des locaux		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bourses, subventions et contributions	8 776,1	5 752,8	9 072,8	717,8	7 591,1	(1 481,7)	–	–	–	–	5 752,8	9 072,8	7 591,1	(1 481,7)
Autres objets de dépenses		(1,8)	–	–	–	–	–	–	–	–	(1,8)	–	–	–
Total	**35 577,6**	**34 980,5**	**35 706,7**	**12 142,2**	**36 535,4**	**828,7**	**–**	**–**	**–**	**–**	**34 980,4**	**35 706,7**	**36 535,4**	**828,7**

Titre VI
Droits humains et affaires humanitaires

Chapitre 24
Droits humains

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020[a]	115 119 300
Dépenses de 2020[b]	106 266 000
Crédits ouverts pour 2021[c]	129 916 500
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022[c]	110 487 100
Montant approuvé des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2021	2 374 200
Dépenses financées au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire en 2020	1 738 600
Autres ressources extrabudgétaires pour 2022[d]	2 417 300
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	184 264 600
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	220 626 100
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	231 657 600

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Dont 547 900 dollars pour le Comité des personnes disparues à Chypre.
[b] Dont 441 400 dollars pour le Comité des personnes disparues à Chypre.
[c] Dont 579 900 dollars pour le Comité des personnes disparues à Chypre.
[d] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 75/293 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VI.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 24 du budget ordinaire pour 2022 s'élève à 110 487 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 19 429 400 dollars (15,0 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 24), tableaux 24.16, 24.19 et 24.33 et annexe IV). Ces ressources se répartissent comme suit : a) 109 907 200 dollars au titre des postes et des autres objets de dépense du Haut-Commissariat aux droits de l'homme ; b) 579 900 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes du Comité des personnes disparues à Chypre. Sur le montant prévu pour 2022, 2 417 300 dollars (0,7 %) proviennent de quotes-parts hors budget ordinaire et 231 657 600 dollars (67,2 %) de ressources extrabudgétaires. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VI.8.

VI.2 Le Secrétaire général attribue la diminution nette de 19 429 400 dollars aux facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques entraînant une diminution nette de 22 626 900 dollars, en raison du non-renouvellement de crédits relatifs à diverses résolutions et décisions du Conseil des droits de l'homme au titre : i) des organes directeurs

(143 000 dollars) liés aux résolutions 26/2, 27/21 et 42/7 du Conseil ; ii) du sous-programme 1 (Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse) (3 358 300 dollars) lié aux résolutions 26/2, 27/21, 39/11 et 42/23 du Conseil ; iii) du sous-programme 2 (Appui aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme) (169 900 dollars) lié à la résolution 42/30 du Conseil ; iv) du sous-programme 3 (Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège) (18 637 700 dollars) lié à des mandats limités dans le temps ; v) du sous-programme 4 (Appui au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires) (318 000 dollars) lié à diverses résolutions du Conseil ;

b) Des mandats nouveaux et élargis entraînant une augmentation de 3 316 400 dollars au titre : i) de dépenses non renouvelables supplémentaires découlant de diverses résolutions et décisions du Conseil des droits de l'homme, à savoir les résolutions 43/13, 43/17, 43/19, 44/15, 44/20, 45/7, 45/9, 45/20, 45/31 et 45/33 ainsi que la décision 45/113 ; ii) de résolutions du Conseil adoptées les années précédentes, à savoir la résolution 42/23, adoptée en 2019, et la résolution 28/14, adoptée en 2015 ;

c) D'autres changements : une diminution nette de 118 900 dollars, liée : i) à des organes directeurs (augmentation nette de 443 100 dollars) ; ii) à la direction exécutive et à l'administration (diminution nette de 31 900 dollars) ; iii) au sous-programme 1 (Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse) (diminution nette de 85 400 dollars) ; iv) au sous-programme 2 (Appui aux organes de traités relatifs aux droits de l'homme) (diminution de 147 700 dollars) ; v) au sous-programme 3 (Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège) (diminution nette de 149 400 dollars) ; vi) au sous-programme 4 (Appui au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires) (diminution de 138 700 dollars).

VI.3 En ce qui concerne le sous-programme 1 (Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse), comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les ressources demandées pour 2022, d'un montant de 13 795 700 dollars, seraient affectées aux trois composantes comme suit : a) intégration des droits humains : 4 966 500 dollars (36 %) ; b) droit au développement : 3 448 900 dollars (25 %) ; c) recherche et analyse : 5 380 300 dollars (39 %). **Le Comité consultatif compte qu'une ventilation des ressources allouées aux trois composantes du sous-programme 1, à savoir l'intégration des droits humains, le droit au développement et la recherche et l'analyse, sera systématiquement incorporée dans les futurs projets de budget (voir aussi A/75/7, par. VI.18)**.

VI.4 Le Comité consultatif a reçu le tableau VI.1 ci-après, dans lequel est présenté un récapitulatif des postes inscrits au budget ordinaire approuvés pour 2021 et de ceux proposés pour 2022. Y figurent aussi les postes prévus pour 2022, qu'il est proposé de financer à l'aide de quotes-parts hors budget ordinaire et de fonds extrabudgétaires.

Tableau VI.1
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021[a]	433	1 SGA, 2 SSG, 3 D-2, 11 D-1, 44 P-5, 103 P-4, 152 P-3, 22 P-2/1, 4 G(1re C), 80 G(AC), 6 AL et 5 AN
Effectif proposé pour 2022[a]	449	1 SGA, 2 SSG, 3 D-2, 11 D-1, 44 P-5, 103 P-4, 168 P-3, 22 P-2/1, 4 G(1re C), 80 G(AC), 6 AL et 5 AN

	Nombre	*Classe*
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	10	1 P-5, 5 P-4, 3 P-3 et 1 G(AC)
Effectif prévu pour 2022	10	1 P-5, 5 P-4, 3 P-3 et 1 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2021	1 069	5 D-1, 57 P-5, 147 P-4, 192 P-3, 43 P-2/1, 3 G(1e C), 94 G(AC), 260 AL et 268 AN
Effectif prévu pour 2022	1 069	5 D-1, 57 P-5, 147 P-4, 192 P-3, 43 P-2/1, 3 G(1e C), 94 G(AC), 260 AL et 268 AN

[a] Dont 10 postes temporaires : 2 P-4, 5 P-3, 1 P-2/1 et 2 G(AC).

Observations et recommandations concernant les postes

VI.5 Le Secrétaire général propose au total 449 postes, dont 354 postes dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 95 postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées, d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et d'agent(e) local(e), soit une augmentation de 16 postes par rapport à 2021.

Transformation

VI.6 On trouvera au paragraphe 24.163 et à l'annexe III du projet de budget-programme pour 2022 des explications quant à la proposition de transformation de 16 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) en postes de classe P-3 inscrits au budget ordinaire, comme suit :

a) Sous-programme 1 (Intégration des droits humains, droit au développement et recherche et analyse) : transformation d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) en un poste de spécialiste des droits humains (P-3) afin de coordonner les contributions relatives aux droits de l'enfant en vue de l'évaluation thématique des progrès réalisée à l'occasion du forum politique de haut niveau pour le développement durable et de compiler des informations aux fins de l'établissement du rapport thématique annuel de la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme ;

b) Sous-programme 2 (Appui aux organes créés en vertu d'instruments relatifs aux droits de l'homme) : transformation de cinq emplois de temporaire (autre que pour les réunions) en cinq postes de spécialiste des droits humains (P-3) afin d'aider les organes conventionnels en établissant la documentation soumise aux comités pour examen. Le Comité consultatif rappelle qu'aux paragraphes 27 et 40 de sa résolution 68/268, l'Assemblée générale a décidé que le temps de réunion et les besoins connexes du système des organes conventionnels seraient revus tous les deux ans et modifiés à la demande du Secrétaire général, conformément aux procédures budgétaires établies. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les ressources éventuellement nécessaires aux fins du prochain examen des travaux du système des organes conventionnels seraient présentées dans le projet de budget-programme pour 2023 (voir par. VI.27). **Le Comité consultatif note que le prochain rapport biennal sur la situation du système des organes conventionnels, qui sera publié en 2022, comprendra une évaluation des besoins réels lorsque plus d'informations seront disponibles quant aux besoins permanents en personnel, et considère que toute modification des effectifs est donc prématurée et devrait être proposée lorsque l'Assemblée générale aura pris une décision sur l'examen du système des organes conventionnels. Le Comité recommande donc, à ce stade, de ne pas transformer cinq emplois de temporaire en postes de spécialiste des**

droits humains (P-3) au titre du sous-programme 2. Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence ;

c) Sous-programme 3 (Services consultatifs, coopération technique et activités hors Siège) : transformation de cinq emplois de temporaire en cinq postes de spécialiste des droits humains (P-3) afin d'aider les rapporteurs spéciaux et les experts indépendants à s'acquitter de leurs mandats, qui sont considérés comme pérennes et continus (Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Bélarus ; Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Érythrée ; Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali ; Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine ; Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran). À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que les emplois de temporaire à l'appui des mandats suivants n'avaient pas été pourvus de manière continue : i) Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Bélarus (exercice 2021 : 0 mois ; exercice 2020 : 0 mois) ; ii) Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Érythrée (2021 : 0 ; 2020 : 10) ; iii) Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali (2021 : 1 ; 2020 : 5) ; iv) Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine ; (2021 : 0 ; 2020 : 3). **Selon le Comité consultatif, si le besoin de pourvoir ces quatre emplois de personnel se fait davantage sentir et s'ils sont ainsi occupés de façon plus durable, leur transformation devrait être proposée au moment opportun. Le Comité recommande, à ce stade, de ne pas transformer quatre emplois de temporaire en quatre postes de spécialiste des droits humains (P-3) rattachés à la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Bélarus, au Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Érythrée, à l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme au Mali et à l'Expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine au titre du sous-programme 3. Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence** ;

d) Sous-programme 4 (Appui au Conseil des droits de l'homme et à ses organes et mécanismes subsidiaires) : transformation de cinq emplois de temporaire en cinq postes de spécialiste des droits humains (P-3) afin d'aider les rapporteurs spéciaux et les experts indépendants à s'acquitter de leurs mandats, qui sont considérés comme pérennes et continus (Rapporteur spécial sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association ; Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition ; Expert indépendant sur la promotion d'un ordre international démocratique et équitable ; Expert indépendant sur les droits de l'homme et la solidarité internationale ; Rapporteur spécial sur les incidences sur les droits de l'homme de la gestion et de l'élimination écologiquement rationnelles des produits et déchets dangereux). En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif que l'emploi de temporaire à l'appui de l'Expert indépendant sur les droits de l'homme et la solidarité internationale n'avait pas été occupé de manière continue (un mois en 2021 et quatre mois en 2020). **Selon le Comité consultatif, si le besoin de pourvoir les emplois de personnel susmentionnés se fait davantage sentir et s'ils sont ainsi occupés de façon plus durable, leur transformation devrait être proposée au moment opportun. Le Comité recommande, à ce stade, de ne pas transformer un emploi de temporaire en un poste de spécialiste des droits humains (P-3) rattaché à l'Expert indépendant sur les droits de l'homme et la solidarité internationale au titre du sous-programme 4. Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence**.

Postes vacants et taux de vacance

VI.7 Le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2021, il y avait au total 76 postes vacants (1 D-2, 1 P-5, 19 P-4, 36 P-3, 2 P-2, 1 P-1, 13 postes d'agent(e) des services généraux et 3 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), et qu'aucun poste n'était vacant depuis plus de deux ans. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité que le gel des recrutements imposé comme suite à la crise de liquidités avait eu une incidence sur les recrutements, mais que le HCDH avait demandé et obtenu l'autorisation de pourvoir cinq postes. Le Comité a aussi été informé que compte tenu du récent assouplissement des restrictions liées au gel des recrutements, on s'employait à pourvoir tous les postes vacants. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais, et que des informations mises à jour concernant le nombre de postes vacants et le taux de vacance (par. VI.8) seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport**.

VI.8 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 au titre du chapitre 24 (voir tableau VI.2).

Tableau VI.2
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	338[a]	11,7	338[a]	15,6	354[a]	9,7
Agents des services généraux et des catégories apparentées[b]	95[c]	15,6	95[c]	16,7	95[c]	11,6

[a] Dont huit postes temporaires.
[b] Dont des AN et des AL.
[c] Dont deux postes temporaires.

VI.9 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe VI.6 du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

VI.10 Les ressources demandées pour 2022 au titre des objets de dépense autres que les postes du Haut-Commissariat aux droits de l'homme s'élèvent à 30 575 800 dollars, ce qui fait apparaître une diminution nette de 22 144 600 dollars (42,0 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 24), tableaux 24.19 et 24.21). Le montant des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes du Comité des personnes disparues à Chypre, qui se chiffre à 579 900 dollars, reste inchangé par rapport à 2021 (ibid., tableau 24.33).

Autres dépenses de personnel

VI.11 Les ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel s'élèvent à 10 540 200 dollars, ce qui représente une diminution nette de 16 540 000 dollars

(61,1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021, soit 27 080 200 dollars (ibid., tableaux 24.16 et 24.33). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2021, un montant de 8 654 800 dollars avait été dépensé, soit 32,0 % des crédits ouverts pour 2021. Le Comité constate que, en 2020, les dépenses se sont élevées à 21 985 200 dollars, soit 103,2 % du crédit de 21 305 500 dollars ouvert pour cette année. La diminution nette proposée pour 2022 est principalement liée au non-renouvellement de crédits susmentionné comme suite à diverses résolutions du Conseil des droits de l'homme, ainsi qu'à la proposition de transformer 16 emplois de temporaire en 16 postes de spécialistes des droits humains (P-3).

VI.12 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que, pour 2022, on a proposé pour le HCDH un total de neuf emplois de temporaire (autre que pour les réunions) ; il s'agit uniquement de postes reconduits, liés à des mandats établis en 2019 ou au cours des années suivantes. Le Comité a aussi été informé que, pour 2021, le recrutement de 256 emplois de temporaire était prévu pour des périodes allant de 1 à 12 mois, et qu'au 30 juin 2021, 53 emplois de temporaire étaient pourvus.

Voyages du personnel

VI.13 Les ressources demandées au titre des voyages du personnel s'élèvent à 1 252 100 dollars, ce qui représente une diminution nette de 1 616 100 dollars (56,3 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021, soit 2 868 200 dollars (ibid., tableaux 24.16 et 24.33). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2021, un montant de 178 200 dollars avait été dépensé, soit 6,2 % des crédits ouverts pour 2021. Le Comité constate que, en 2020, les dépenses se sont élevées à 585 100 dollars, soit 4,8 % du crédit de 12 303 800 dollars ouvert pour cette année. Le Comité a aussi été informé que les exigences en matière de voyages du personnel étaient fondées sur l'expérience acquise depuis le début de la pandémie de COVID-19 : toute incidence imprévue donnerait lieu à des ajustements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. **Compte tenu des faibles dépenses engagées en 2020 et au cours des six premiers mois de 2021, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (soit 125 200 dollars) le montant des ressources demandées au titre des voyages du personnel**.

Services contractuels

VI.14 Les ressources demandées au titre des services contractuels s'élèvent à 741 600 dollars, ce qui représente une diminution nette de 392 800 dollars (34,6 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021, soit 1 134 400 dollars (ibid., tableau 24.16). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2021, un montant de 545 600 dollars avait été dépensé, soit 48,1 % des crédits ouverts pour 2021. Le Comité constate que, en 2020, les dépenses se sont élevées à 997 300 dollars, soit 28,1 % du crédit de 3 543 200 dollars ouvert pour cette année. **Compte tenu des faibles dépenses engagées en 2020 et au cours des six premiers mois de 2021, le Comité consultatif recommande de réduire de 5 % (soit 37 100 dollars) le montant des ressources demandées au titre des services contractuels**.

VI.15 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VI.13 et VI.14 et au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

Présentation consolidée de l'ensemble des ressources du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

VI.16 Le Comité consultatif note que les ressources nécessaires au Haut-Commissariat aux droits de l'homme aux fins de l'exécution de mandats ponctuels et de mandats pérennes et continus découlant des décisions et résolutions du Conseil des droits de l'homme, sont soumises à l'examen du Comité et à la décision de l'Assemblée générale à divers moments au cours d'un exercice budgétaire donné, comme suit :

a) À une occasion au cours de l'exercice budgétaire (au deuxième trimestre), le Secrétaire général présente au Comité consultatif les ressources proposées pour l'exercice budgétaire suivant au titre du chapitre 24 (Droits humains). Par la suite, aux troisième et quatrième trimestres de la même année, l'Assemblée générale examine les observations et recommandations formulées par le Comité dans son premier rapport sur le projet de budget-programme ;

b) À différents moments au cours de l'exercice, mais le plus souvent en novembre et décembre, les demandes relatives aux incidences sur le budget-programme en réponse aux décisions et mandats du Conseil des droits de l'homme sont présentées par le Secrétaire général pour examen par le Comité consultatif et pour décision ultérieure par l'Assemblée générale ;

c) À différents moments au cours de l'exercice, le Contrôleur de l'Organisation des Nations Unies présente au Comité consultatif des notes internes accompagnées de documents justificatifs, dans lesquelles il lui demande son assentiment pour ce qui est d'engager des dépenses imprévues et extraordinaires qui ne dépassent pas un certain montant et qui ne pourraient être absorbées d'une autre manière, afin de financer durant le reste de l'exercice des activités relatives à des mandats nouveaux ou élargis découlant de résolutions et de décisions du Conseil des droits de l'homme. L'assentiment du Comité doit être obtenu pour engager de telles dépenses, comme le prévoit la résolution annuelle applicable de l'Assemblée générale, dont la plus récente est la résolution 75/255. Le Comité communique son assentiment, ainsi que ses observations et recommandations connexes, dans une note interne adressée directement au Secrétaire général, avec copie au Contrôleur ;

d) À une occasion au cours de l'exercice budgétaire, normalement au cours du quatrième trimestre d'une année donnée, le Secrétaire général présente un rapport sur les prévisions révisées résultant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil des droits de l'homme au cours de cette année, pour examen par le Comité consultatif et décision ultérieure de l'Assemblée générale. Ce rapport contient : i) de nouvelles demandes de ressources qui ne sont pas directement liées aux résolutions et décisions du Conseil (par exemple, comme indiqué au paragraphe VI.23, les ressources à prévoir pour l'archivage) ; ii) des informations sur les incidences financières découlant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil pendant ses sessions au cours de l'exercice concerné. La plupart des incidences financières (mais pas toutes) ont déjà été présentées comme des incidences sur le budget-programme ou comme des demandes d'autorisation d'engagement de dépenses, et sont prises en compte rétroactivement dans le rapport sur les prévisions révisées.

VI.17 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu un tableau détaillant la répartition annuelle des ressources inscrites dans le projet de budget-programme proposé au titre du chapitre 24 (Droits humains), par rapport aux montants présentés dans les estimations révisées et aux montants demandés et accordés en tant qu'engagements autorisés, comme suit :

	Montant en dollars des États-Unis	*Pourcentage*
2014		
Projet de budget ordinaire	83 362 250	87
Prévisions révisées	3 977 100	4
Engagement autorisés	8 646 700	9
2015		
Projet de budget ordinaire	83 362 250	86
Prévisions révisées	8 826 100	9
Engagement autorisés	4 827 600	5
2016		
Projet de budget ordinaire	98 981 600	88
Prévisions révisées	7 991 800	7
Engagement autorisés	5 361 900	5
2017		
Projet de budget ordinaire	98 981 600	82
Prévisions révisées	12 359 900	10
Engagement autorisés	8 673 700	7
2018		
Projet de budget ordinaire	99 249 550	78
Prévisions révisées	18 824 900	15
Engagement autorisés	9 604 100	8
2019		
Projet de budget ordinaire	99 249 550	79
Prévisions révisées	16 080 900	13
Engagement autorisés	10 536 600	8
2020		
Projet de budget ordinaire	94 718 600	80
Prévisions révisées	20 583 000	17
Engagement autorisés	2 600 000	2
2021 (au 30 juin 2021)		
Projet de budget ordinaire	100 351 700	76
Prévisions révisées	23 261 600	18
Engagement autorisés	8 561 900	6

Remarque : Les chiffres pour 2021 concernent uniquement les engagements autorisés.

Le Comité consultatif note que, de 2014 à 2021 (au 30 juin 2021), les montants présentés en tant que prévisions révisées et en tant qu'engagements autorisés étaient compris entre 13 millions et 32 millions de dollars et représentaient 12 % à 24 % du total des ressources annuelles au titre du chapitre 24 (Droits humains).

VI.18 Le Comité consultatif rappelle qu'il avait précédemment formulé des observations sur la structure et la présentation du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées et qu'il avait pris note des améliorations apportées pour rendre le rapport plus facile à lire dans l'ensemble, comme l'ajout d'une liste des mandats qui n'ont pas été reconduits ou qui sont arrivés à échéance, assortie d'informations claires sur les incidences financières (A/73/637, par. 2 et 3).

VI.19 **Le Comité consultatif souligne que, malgré la récente simplification du rapport sur les prévisions révisées, il convient d'obtenir davantage d'éclaircissements, de poursuivre les examens et de consolider éventuellement l'ensemble des ressources prévues au titre du chapitre 24 (Droits humains), dans la mesure où elles se rapportent à des mandats ponctuels et à des mandats pérennes et continus créés par des décisions et résolutions du Conseil des droits de l'homme, à plusieurs reprises au cours de l'exercice budgétaire. Le Comité compte que le Secrétaire général présentera à l'Assemblée générale, au moment de l'examen du présent rapport, des informations supplémentaires sur la consolidation éventuelle et la présentation des ressources au titre du chapitre 24, ainsi que des informations actualisées dans le prochain projet de budget-programme.**

VI.20 **De plus, le Comité consultatif souligne qu'il est nécessaire de simplifier les informations contenues dans les notes portant sur les demandes d'assentiment pour ce qui est d'engager des dépenses imprévues et extraordinaires, et espère que le Secrétaire général veillera à ce que le texte du modèle, en particulier les informations justificatives, soit simplifié et présenté de façon conviviale, afin que les informations pertinentes ne fassent pas l'objet d'une mauvaise interprétation ou d'un malentendu et ne donnent pas lieu à des demandes de renseignements complémentaires. Le Comité note aussi que les informations relatives aux demandes d'assentiment ne sont portées à l'attention de l'Assemblée générale qu'avec effet rétroactif à la fin de l'exercice budgétaire, lorsque le Secrétaire général présente aux États Membres le rapport sur les prévisions révisées. Compte tenu de la nécessité d'adopter une approche plus consolidée et dans un souci de transparence et de clarté, le Comité recommande que l'Assemblée demande au Secrétaire général d'absorber, dans la mesure du possible, les éventuelles ressources supplémentaires et de présenter les futures demandes d'assentiment du HCDH sous forme de prévisions révisées, pour examen par l'Assemblée.**

Appui en matière de ressources humaines

VI.21 Comme indiqué au paragraphe 24.190 du projet de budget-programme pour 2022, le Service de la gestion et de l'appui aux programmes fournit un appui au HCDH, notamment en matière de recrutement et de gestion des ressources humaines. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que, pendant le processus de recrutement, le HCDH est responsable de la publication des offres d'emploi dans le système de recrutement du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et de la sélection des candidats, tandis que l'Office des Nations Unies à Genève est responsable de la procédure d'examen, en sa qualité de Secrétariat des organes centraux de contrôle pour Genève. En ce qui concerne la gestion d'ensemble des ressources humaines, le HCDH est responsable de l'administration des contrats du personnel, des droits à prestations, des consultants et des vacataires, tandis que l'Office des Nations Unies à Genève est chargé de fournir un appui en matière de services médicaux, de conseil au personnel, de services juridiques et de délivrance de permis de séjour.

Groupe de l'appui aux enquêtes

VI.22 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que le Groupe de l'appui aux enquêtes, qui relève de la Section des interventions d'urgence, a été créé par le Secrétaire général en 2020 et est financé par des contributions volontaires, en particulier des ressources préaffectées. Le Comité a aussi été informé que le rôle du Groupe est de renforcer la capacité du HCDH de déployer et de soutenir les organes d'enquête et de responsabilité en matière de droits humains, dont les

commissions d'enquête et les missions d'établissement des faits mandatées par le Conseil des droits de l'homme, les mécanismes relatifs à la responsabilité et les autres déploiements liés aux droits humains, en cas de crise potentielle, émergente ou réelle. Les principales activités du Groupe sont les suivantes : a) mettre à disposition une réserve de renforts disponibles ; b) créer les organes auxquels un mandat a été confié et leur fournir un appui, notamment en établissant le budget, en recensant les experts de haut niveau potentiels et en recrutant le personnel. Le Comité a également été informé que, pendant la crise de liquidités et la période de gel des recrutements, il n'a pas été possible de recruter le personnel requis à des postes financés au moyen du budget ordinaire entre octobre 2020 et mars 2021, pour mener à bien les activités de certains organes d'enquête. Dans ces cas, le Groupe a fourni temporairement l'appui d'experts (financé par des ressources extrabudgétaires), dont des spécialistes des droits humains formant une équipe de démarrage et une expertise en matière d'enquête et d'analyse portant sur les droits humains, de questions militaires, de criminalistique numérique, de médias, de questions juridiques et de justice transitionnelle. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale un point détaillé sur les activités du Groupe de l'appui aux enquêtes lorsque l'Assemblée examinera le présent rapport, ainsi que dans le prochain rapport relatif au budget**.

Fonction d'archivage

VI.23 Le Comité consultatif rappelle les observations qu'il a formulées dans le cadre de sa lettre au Secrétaire général concernant la onzième reconduction du mandat au titre de la résolution 46/22 du Conseil des droits de l'homme intitulée « Situation des droits de l'homme en République arabe syrienne » (note AC/2163 du 7 juin 2021), selon lesquelles les ressources nécessaires à une fonction d'archivage au HCDH devraient être présentées dans le cadre soit du rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil en 2021, soit du projet de budget-programme pour 2023. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les ressources correspondantes figureraient dans le rapport sur les estimations révisées qui sera présenté au Comité au quatrième trimestre de 2021.

Contrôle interne et externe

VI.24 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a reçu les derniers examens indépendants des audits du HCDH, réalisés en 2020 par le Comité des commissaires aux comptes et par le Bureau des services de contrôle interne.

Collaboration avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents

VI.25 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les conseillers pour les droits humains du HCDH sont déployés à la demande des coordonnateurs résidents pour le compte des équipes de pays des Nations Unies afin de fournir un appui spécialisé aux coordonnateurs résidents, aux chefs des organismes des Nations Unies et aux membres des équipes de pays des Nations Unies. On trouvera au chapitre 1 du présent rapport des observations concernant la question du système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

VI.26 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le programme pour 2022 visait à exploiter les enseignements tirés, par exemple en : a) poursuivant le renforcement des capacités de soutien aux réunions en ligne, les réunions virtuelles ayant déjà été mises en place avec succès avant la pandémie ;

b) tirant parti des partenariats renforcés aux fins de la collaboration interinstitutions ; c) répondant à la demande de données supplémentaires aux fins du relèvement après la pandémie.

VI.27 En ce qui concerne l'examen du statut du système des organes conventionnels, en réponse à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif que le prochain rapport d'examen biennal serait publié en janvier 2022 afin de permettre la prise en compte éventuelle des ressources nécessaires dans le projet de budget-programme pour 2023, et que le rapport montrerait entre autres comment les organes conventionnels se sont acquittés de leur mandat depuis le début de la pandémie de COVID-19.

VI.28 En ce qui concerne le Comité des personnes disparues à Chypre, comme suite à ses questions, le Comité consultatif a appris qu'à partir de mars 2020, en raison d'un manque de coopération entre les parties, les activités bicommunautaires relatives aux analyses anthropologiques et aux fouilles sur le terrain (laboratoire et fouilles au nord et au sud) avaient été suspendues mais avaient repris depuis mars 2021 ; la coordination entre les parties s'étant améliorée, les points de passage restaient ouverts. De plus, le Comité des personnes disparues à Chypre a entamé deux tâches stratégiques, à savoir : a) la rédaction et l'adoption d'une nouvelle stratégie quadriennale ; b) l'examen des informations d'enquête relatives aux plus de 300 affaires non résolues, afin d'augmenter le nombre de sites prêts à être fouillés.

Chapitre 25
Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	40 098 900
Dépenses pour 2020	40 110 500
Crédits ouverts pour 2021	43 181 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	43 181 800
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	4 788 572 500
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	8 572 652 800
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	8 572 652 800

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VI.29 Le montant total des ressources demandées, subventions et contributions comprises, par le Secrétaire général au titre du chapitre 25 du budget ordinaire pour 2022 s'élève à 43 181 800 dollars avant actualisation des coûts et ne fait apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 25), tableaux 25.3, 25.6 et 25.8). On trouvera dans le tableau VI.9 des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement.

Tableau VI.3
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	2	1 SGA et 1 SSG
Effectif proposé pour 2022	2	1 SGA et 1 SSG
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2021	15 006	2 SSG, 32 D-2, 128 D-1, 376 P-5, 1 086 P-4, 1 711 P-3, 789 P-2/1, 712 G(1e C), 8 716 G(AC), et 1 454 AN
Effectif prévu pour 2022	15 006	2 SSG, 32 D-2, 128 D-1, 376 P-5, 1 086 P-4, 1 711 P-3, 789 P-2/1, 712 G(1e C), 8 716 G(AC), et 1 454 AN

VI.30 Le montant total des ressources demandées, subventions et contributions comprises, au titre du budget ordinaire pour 2022 s'élève à 43 181 800 dollars et se répartit comme suit (ibid., par. 25.45 et tableaux 25.3, 25.8 et 25.11) :

a) Des ressources demandées au titre du budget ordinaire devant servir à financer les postes de Haut(e)-Commissaire et de Haut(e)-Commissaire adjoint(e) (737 800 dollars) ;

b) Des subventions et des contributions devant servir à financer les dépenses d'administration du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), à savoir l'équivalent de 218 postes dans les services chargés de la gestion et de l'administration (39 790 285 dollars) et une partie des dépenses connexes autres que les postes à la rubrique Bourses, subventions et contributions, dont les activités financées en commun (2 653 715 dollars).

VI.31 En ce qui concerne l'objet et les modalités de la dotation forfaitaire, le Comité consultatif rappelle qu'aux termes de l'article 20 du Statut du HCR, aucune dépense, en dehors des dépenses administratives motivées par le fonctionnement du Haut-Commissariat, ne sera imputée sur le budget de l'Organisation des Nations Unies. Il rappelle que le terme « dépenses administratives » n'est pas défini dans le Statut, mais qu'il est entendu comme visant les dépenses autres que les dépenses afférentes aux activités opérationnelles et les frais de gestion s'y rapportant. Il rappelle également que la dotation forfaitaire inscrite au budget ordinaire de l'Organisation a pour objet de compléter les ressources extrabudgétaires du HCR. La formule de la dotation forfaitaire a été retenue pour la première fois lors de l'exercice biennal 2002-2003 aux fins de la simplification de la procédure budgétaire (voir A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. VI.23). Dans sa résolution 63/263, l'Assemblée générale a approuvé le maintien de cette formule, dans les projets de budget-programme suivants, pour le financement du HCR.

VI.32 En ce qui concerne le montant des ressources allouées au Haut-Commissariat au titre du budget ordinaire, le Comité consultatif rappelle qu'à la section III de sa résolution 59/276, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'inclure dans le projet de budget-programme des propositions tendant à augmenter progressivement la part du financement des activités du Haut-Commissariat à imputer sur le budget ordinaire en vue d'assurer la pleine application de l'article 20 du Statut de cet organisme. Il rappelle également que le montant des ressources allouées au HCR au titre du budget ordinaire avait été examiné lors de l'établissement du projet de budget-programme pour 2020 et qu'à l'époque, il n'avait pas pu savoir en quoi avait consisté cet examen ni sur quoi il avait porté (ibid., par. VI.24).

VI.33 Le Comité consultatif rappelle qu'à l'occasion de son examen du projet de budget-programme pour 2021, ayant demandé des précisions, il a été informé que cette augmentation progressive était fondée sur la proposition du Secrétaire général tendant à ce que le budget ordinaire finance 50,8 % des dépenses de gestion et d'administration, moyennant l'augmentation à hauteur de 12 millions de dollars des ressources affectées aux dépenses administratives autres que les postes, laquelle était fondée sur le rapport entre le nombre de postes financés par le budget ordinaire et le nombre total de postes de gestion et d'administration, telle qu'approuvée pour l'exercice biennal 2002-2003 (voir A/59/294). Il a également été informé que, depuis l'exercice biennal 2010-2011, la part du financement assuré au moyen du budget ordinaire par rapport au budget total avait diminué du fait de l'accroissement des contributions volontaires, qui sont passées de 3,9 milliards de dollars pour l'exercice biennal 2010-2011 à 8,7 milliards de dollars en 2020 (voir A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. VI.25).

VI.34 **Le Comité consultatif réitère la recommandation qu'il a déjà faite, à savoir que les prochains projets de budget devraient justifier l'utilisation des ressources provenant du budget ordinaire, en particulier la part allouée sous forme de dotation forfaitaire, et fournir notamment des précisions sur la composition et l'objet des 218 postes, l'occupation des postes, ainsi que sur la ventilation des frais généraux de fonctionnement (objets de dépense autres que les postes) (voir également A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. VI.26). Le Comité rappelle les observations qu'il a formulées au sujet de l'actualisation des subventions et contributions (A/74/7, par. VI.21), et signale que le montant de la dotation forfaitaire relevant du chapitre 25 est sujet à l'actualisation des coûts**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité consultatif concernant l'actualisation du coût des subventions, notamment des dotations forfaitaires.

VI.35 En ce qui concerne les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, le Comité consultatif, ayant demandé des précisions, a été informé que le HCR s'était bien adapté aux nouvelles circonstances, par exemple en tirant parti de la technologie et en testant les protocoles de continuité des opérations ; en fournissant des conseils, des outils et des mécanismes communautaires en ligne, tels que des lignes d'assistance, des mécanismes permettant aux personnes réfugiées, aux personnes déplacées et à d'autres personnes relevant de sa compétence de faire des observations ou de déposer des plaintes, dans 85 % de ses opérations ; en mettant en place des processus souples, tels que la simplification des accords de partenariat, la flexibilité budgétaire pour 1 143 partenaires d'exécution et la rationalisation de l'allocation des ressources ; et garantissant la santé et le bien-être du personnel, notamment en offrant des services de consultation et d'appui. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant la pandémie de COVID-19.

VI.36 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes et les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Chapitre 26
Réfugiés de Palestine

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	32 365 500
Dépenses pour 2020	32 331 700
Crédits ouverts pour 2021	33 520 900
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	39 355 100
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires pour 2020	833 300 000
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	1 047 400 000
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	1 047 400 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VI.37 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 26 du budget ordinaire pour 2022 est de 39 355 100 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 5 834 200 dollars (17,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 26), tableau 26.14). Sur le montant prévu pour 2022, 1 054 678 500 dollars (96,5 %) proviennent de ressources extrabudgétaires. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VI.10.

Tableau VI.4
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	158	1 SGA, 1 SSG, 8 D-2, 12 D-1, 28 P-5, 62 P-4, 34 P-3, 2 P-2/1 et 10 G (AC)
Transformation	21	8 P-4, 8 P-3, 1 P-2/1 et 4 G(AC)
Création	22	1 P-5, 7 P-4, 12 P-3 et 2 P-2/1
Reclassements	–	Reclassement de 37 postes : 2 postes de P-2/1 à P-3, 19 postes de P-3 à P-4, 11 postes de P-4 à P-5, 4 postes de P-5 à D-1 et 1 poste de D-1 à D-2 Déclassement de 2 postes : 1 poste de D-2 à D-1 et 1 poste de P-5 à P-4
Effectif proposé pour 2022	201	1 SGA, 1 SSG, 8 D-2, 16 D-1, 35 P-5, 86 P-4, 37 P-3, 3 P-2/1 et 14 G(AC)
Ressources extrabudgétaires[a]		
Effectif estimé pour 2021	48	2 D-2, 3 P-5, 12 P-4, 18 P-3, 7 P-2/1 et 6 G(AC)
Effectif prévu pour 2022	29	2 D-2, 2 P-5, 8 P-4, 14 P-3, 1 P-2/1 et 2 G(AC)

[a] Comme il est indiqué à la note a) du tableau 26.15, dans le cadre du projet de budget-programme pour 2022, quelque 29 000 postes soumis à recrutement sur le plan régional et 222 contrats de prestataires de services indépendants (recrutés sur le plan international ou sur le plan régional) sont financés au moyen de ressources extrabudgétaires.

Observations et recommandations concernant les postes

VI.38 Le Secrétaire général propose 201 postes au titre du chapitre 26, dont 187 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 14 dans la catégorie des services généraux et les catégories apparentées, ce qui ferait apparaître une augmentation nette de 43 postes par rapport à 2021. En ce qui concerne le personnel recruté sur le plan régional, qui est financé par des ressources extrabudgétaires, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, qu'au 30 juin 2021, l'UNRWA employait selon diverses modalités un total de 27 067 agents recrutés sur le plan régional et que le nombre exact d'agents pour 2022 ne pouvait pas être fourni à ce stade. **Le Comité consultatif compte que le nombre précis de personnel recruté sur le plan régional en 2022 sera communiqué à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport**.

Création

VI.39 Il est indiqué dans les paragraphes 26.135 à 26.137 du projet de budget-programme pour 2022 qu'il est proposé d'inscrire 43 postes au budget ordinaire, et que cette proposition constituerait la première des deux étapes de l'application de la résolution 75/252 de l'Assemblée générale. Il est également indiqué que l'examen correspondant a tenu compte des priorités que le Commissaire général avait fixées pour l'Office : a) renforcer l'obligation redditionnelle et la transparence par l'intermédiaire de réformes de la gestion ; b) renforcer l'appui opérationnel à la prestation de services afin de répondre aux besoins des réfugiés de Palestine ; c) assurer la stabilité financière à long terme et nouer des relations avec les parties prenantes ; d) assurer la sûreté et la sécurité du personnel sur le terrain, en particulier à Gaza et en République arabe syrienne ; e) accélérer les réformes des ressources humaines ; f) moderniser l'Office et assurer le passage au numérique ; et g) finaliser la réforme de la fonction de protection de l'Office (voir par. VI.51 à VI.56).

VI.40 Comme il est indiqué également aux paragraphes VI.51 à VI.56, le Comité consultatif, ayant demandé des précisions, a été informé que le processus d'examen a été coordonné conjointement par le Bureau du Commissaire général et le Département des ressources humaines, en étroite consultation avec les directeurs et chefs des opérations et des départements sur le terrain, qui ont été encouragés à classer les postes par ordre de priorité, en suivant les orientations suivantes : a) régulariser les postes financés au moyen des ressources extrabudgétaires qui ont un caractère continu ; b) régulariser les prestataires de services indépendants qui assurent des fonctions essentielles ; et c) renforcer les fonctions permettant la continuité des activités ou des opérations et la réforme de la gestion, y compris les priorités convenues à l'échelle de l'Office. Le Comité a également été informé que plus de 100 demandes ont été reçues et examinées, à commencer par les postes marqués « priorité 1 » par les directeurs et chefs de département. Par la suite, un projet de document de soumission a été approuvé, qui a été transmis au Comité de gestion, qui l'a examiné lors d'une de ses réunions, et des réunions bilatérales ont été proposées aux hauts responsables pour répondre à leurs questions. Le Comité consultatif a également été informé que le chef de cabinet a ensuite présenté la proposition au Commissaire général pour approbation et qu'à l'issue de ce processus, 43 postes ont été recommandés. Ces postes ont ensuite été analysés en tenant compte du fait que l'UNRWA manquait cruellement de personnel recruté sur le plan international pour prendre en charge et rétablir ou compléter des fonctions essentielles à ses opérations dans un certain nombre de domaines, notamment : a) la protection, afin de protéger les réfugiés de Palestine, et des fonctions transversales (neutralité, prévention de la violence fondée sur le genre et de la violence contre les enfants) ; b) la collecte de fonds, pour faire face aux défis financiers permanents ; c) les questions juridiques, les enquêtes et les tribunaux, pour soutenir les réformes de gestion ; d) le

rétablissement des capacités dans les départements qui fournissent un appui opérationnel à la prestation de services, tels que les achats, les finances et les ressources humaines, conformément aux priorités de l'Office ; e) la sécurité sur le terrain dans des régions instables telles que Gaza, la République arabe syrienne et la Cisjordanie ; et f) des fonctions normatives liées à la santé, à l'éducation, aux secours et aux services sociaux. Le Comité a été informé que, compte tenu des contraintes liées à la pandémie de COVID-19, la plupart des réunions et des débats se sont déroulés de manière virtuelle.

VI.41 Il est proposé de financer les 43 postes suivants à partir du budget ordinaire :

a) 21 postes [8 P-4, 8 P-3, 1 P-2/1 et 4 G(AC)] actuellement financés au moyen de ressources extrabudgétaires et recouvrant des fonctions ayant un caractère continu. L'Office compte actuellement 50 postes actifs financés au moyen de ressources extrabudgétaires ; il est proposé de financer 21 de ces postes au moyen du budget ordinaire et de continuer à financer les 29 autres au moyen de contributions extrabudgétaires, puisqu'ils recouvrent des fonctions associées à des projets temporaires couverts par des appels d'urgence et d'autres sources de financement ;

b) 6 postes (2 P-4 et 4 P-3) antérieurement financés au moyen de contributions extrabudgétaires dont le délai d'utilisation est échu, recouvrant des fonctions qui ont depuis été assurées par des titulaires d'engagements temporaires, faute de financement pérenne, mais ont un caractère continu ;

c) 5 postes (3 P-3 et 2 P-2/1) recouvrant des fonctions ayant un caractère continu actuellement assurées par des prestataires de services indépendants. Compte tenu de sa situation financière précaire, l'Office a été contraint de confier des fonctions essentielles ayant un caractère continu à un certain nombre de prestataires de services indépendants. Il en emploie actuellement 222, dont 56 ont été recrutés sur le plan international. Sur ces 56 prestataires internationaux, 5 remplissent des fonctions essentielles (voir également le paragraphe VI.54) ;

d) 11 postes supplémentaires (1 P-5, 5 P-4 et 5 P-3), y compris le reclassement simultané de 3 postes de P-3 à P-4, recouvrant des fonctions ayant un caractère continu actuellement assurées par des prestataires de services indépendants.

VI.42 Ces 11 postes supplémentaires comprennent, au Département des relations extérieures : a) un poste de fonctionnaire des relations extérieures et des projets (P-3) dont le (la) titulaire contribuerait à trouver des occasions de nouer des liens avec des partenaires et à entretenir et à renforcer ces relations, à explorer des modèles de collecte de fonds innovants et à trouver de nouvelles possibilités de collecte de fonds auprès du secteur privé ; et b) un poste d'assistant(e) spécial(e) (P-3) dont le (la) titulaire aiderait l'équipe de direction à concevoir et à appliquer la vision stratégique du Département [A/76/6 (Sect. 26), par. 26.136 d) ii)]. **Étant donné qu'il est également proposé d'inscrire un certain nombre d'autres postes du Département des relations extérieures sur le budget ordinaire ou de les reclasser, le Comité consultatif n'est pas convaincu de la nécessité opérationnelle d'inscrire les deux postes susmentionnés sur le budget ordinaire, d'autant plus qu'ils couvrent la collecte de fonds et les tâches connexes. Le Comité recommande donc qu'il ne soit pas créé un poste de responsable chargé(e) des relations extérieures et des projets (P-3) ni un poste d'assistant(e) spécial(e) (P-3) (voir par. VI.55 à VI.56)**.

VI.43 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, sur les 29 postes restants financés au moyen de ressources extrabudgétaires, 26 étaient considérés comme ayant un caractère temporaire, car concernant des projets financés par des donateurs. En application de la résolution 75/252 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a demandé que les postes à caractère continu financés au moyen de ressources extrabudgétaires soient passés en revue, il n'est pas proposé

d'inscrire ces 26 postes au budget ordinaire. Les trois autres postes sont financés par d'autres moyens : le poste de directeur(trice) de la santé est financé par l'OMS ; le poste de directeur(trice) de l'éducation, par l'UNESCO) ; et le poste de chef du secrétariat de la Caisse de prévoyance, par la Caisse de prévoyance du personnel de l'UNRWA recruté sur le plan régional. Ayant demandé des précisions, le Comité a reçu une description détaillée des 26 postes, qui montre qu'ils se rapportent tous à des programmes essentiels de l'UNRWA, comme la santé, l'éducation, la protection et l'intervention humanitaire et d'urgence, et que 12 de ces postes ont été créés avant 2015, les 14 autres après. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'inclure, dans l'examen qu'il présentera dans le cadre du projet de budget-programme pour 2023, les 26 postes restants financés au moyen de ressources extrabudgétaires pour qu'ils soient éventuellement inscrits au budget ordinaire, en gardant à l'esprit que pendant plusieurs années plusieurs de ces postes sont restés nécessaires sur le plan opérationnel et ont fourni un appui continu à divers programmes de l'UNRWA (voir par. VI.56)**.

Transfert et reclassement

VI.44 Il est indiqué au paragraphe 26.139 du projet de budget-programme pour 2022 qu'au cours des 10 dernières années, l'Office a progressivement adapté ses programmes et revu sa structure organisationnelle afin de les adapter à ses besoins opérationnels et stratégiques, et, qu'ainsi, il a modifié la classe et le titre fonctionnel de 36 de ses 158 postes financés au moyen du budget ordinaire. Comme indiqué à l'annexe I du projet de budget-programme, le Département des relations extérieures, qui gère l'essentiel des activités de mobilisation de ressources de l'UNRWA, a été réorganisé dans le cadre de l'examen, à savoir que la Division de la communication a été détachée du Département pour devenir une entité indépendante regroupant toutes les capacités de communication stratégique et opérationnelle. Par ailleurs, l'UNRWA a créé une nouvelle entité, la Division de la protection, chargée de renforcer la fonction de protection de l'Office et la coordination de la mise en œuvre de diverses activités relatives à la protection et à l'égalité des genres dans différents bureaux de pays et départements du siège.

VI.45 Comme il est indiqué aux paragraphes 26.138 et 26.139 et au tableau 26.14 1) du projet de budget-programme pour 2022, les changements concernant les ressources sous la rubrique « Autres changements » montrent une augmentation de 343 600 dollars. Il est indiqué qu'au cours des 10 dernières années, l'Office a progressivement adapté ses programmes et revu sa structure organisationnelle afin de les adapter à ses besoins opérationnels et stratégiques et de permettre au Commissaire général et à l'équipe de direction de lui faire tenir le cap dans un contexte d'instabilité et de crise financière récurrente. Il est également indiqué que l'UNRWA a ainsi modifié la classe et le titre fonctionnel de 36 de ses 158 postes financés au moyen du budget ordinaire, tout en jouant sur son taux de vacance de poste afin de contrebalancer l'incidence financière de ces changements, présentés ci-après à l'Assemblée générale pour approbation (voir également par. VI.55 à VI.56) :

a) Aux bureaux de Gaza et de République arabe syrienne, reclassement de deux postes de spécialiste de la gestion de programme (P-3) pour en faire deux postes de chef des services juridiques sur le terrain (P-4) ;

b) Au bureau de Jérusalem, reclassement de deux postes de juriste (P-3), pour en faire deux postes de juriste hors classe (P-4) ;

c) Reclassement de sept postes transférés au Département de la gestion de l'information et de l'informatique depuis d'autres entités de l'Office, à savoir i) un poste de spécialiste de la gestion de programme (adjoint(e) de 1re classe) (P-2) du

bureau de Gaza et un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-3) du bureau de Cisjordanie, pour en faire respectivement un poste de chef du groupe de l'architecture organisationnelle et de l'informatique décisionnelle (P-3) et un poste de chef de la Section du développement des applications et de l'appui (P-4) ; ii) un poste de juriste (P-3), pour en faire un poste de chef de la Section de la prestation de services aux utilisateurs finals (P-4) ; et iii) quatre postes de fonctionnaire d'administration (2 P-3 et 2 P-4) de l'ancien Département de l'appui administratif, pour en faire un poste de chef de la Section des infrastructures et des opérations (P-4), un poste de chef de la gestion des services aux entreprises (P-4), un poste de chef de la Division du développement technologique et des opérations (P-5) et un poste de chef de la Division de la collaboration avec les entreprises (P-5) ;

d) Reclassement de deux postes de spécialiste de la gestion de programme (P-3) du bureau de Gaza et du Département de la planification, pour en faire deux postes de fonctionnaire des relations extérieures et des projets (P-4) au Département des relations extérieures ; et d'un poste de fonctionnaire principal(e) des relations extérieures (P-5), pour en faire un poste de conseiller(ère) spécial(e) pour la région du Golfe (D-1) ;

e) Reclassement d'un poste de spécialiste de l'information (P-3) et d'un poste de porte-parole (P-5), pour en faire respectivement un poste de fonctionnaire principal(e) chargé(e) des communications (P-4) et un poste de porte-parole et de directeur(trice) du plaidoyer stratégique (D-1) ;

f) Reclassement de cinq postes de spécialiste de la gestion de programme (P-4) des bureaux de Gaza, de Jordanie, du Liban, de République arabe syrienne et de Cisjordanie, pour en faire cinq postes de directeur(trice) adjoint(e) aux affaires de l'UNRWA (P-5) ;

g) Reclassement de deux postes de spécialiste hors classe de la gestion de programme (P-5), aux bureaux de représentation de New York et de Bruxelles, en deux postes de directeur(trice) de bureau de représentation (D-1). Il est proposé de doter le bureau de représentation de : i) New York et Washington, de 2 D-1, 2 P-4, 1 nouveau P-3 [voir par. VI.41 d)] et 1 G(AC), au lieu de 1 D-1, 1 P-5, 2 P-4 et 1 G(AC) en 2021 ; et ii) Bruxelles, de 1 D-1, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC), au lieu de 1 D-1, 1 P-4, 1 P-3 et 1 G(AC) en 2021 (ibid., annexe I). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les postes de niveau D-1 relèveraient directement du Commissaire général et que les titulaires de ces postes représenteraient l'UNRWA auprès des parties prenantes locales, régionales et internationales et pourraient contribuer aux activités de mobilisation des ressources au profit des réfugiés de Palestine. **Le Comité consultatif considère que les bureaux de représentation concernés, dotés d'un effectif adéquat, ont, à ce jour, su défendre la cause du peuple palestinien au niveau régional. Il recommande donc, à ce stade, que ne soient pas reclassés un poste de spécialiste de la gestion de programme (hors classe) (P-5) au bureau de représentation de New York et un poste de spécialiste de la gestion de programme (hors classe) (P-5) au bureau de représentation de Bruxelles en un poste de directeur(trice) de bureau de représentation (D-1), respectivement** ;

h) Reclassement d'un poste d'auditeur(trice) du Département des services de contrôle interne (P-4) et d'un poste de conseil en appel (P-4) du Tribunal du contentieux de l'UNRWA, pour en faire un poste de chef de la Division de l'évaluation (P-5) et un poste de greffier(ère) (P-5) ;

i) Reclassement d'un poste de spécialiste des questions sociales (P-3) du Département de l'éducation, pour en faire un poste de spécialiste principal(e) des programmes d'enseignement (P-4) ;

j) Déclassement d'un poste d'ingénieur(e) en chef (P-5) du Département de l'amélioration de l'infrastructure et de l'aménagement des camps, pour en faire un poste de directeur(trice) adjoint(e) et chef de l'amélioration des logements et de l'aménagement des camps (P-4) ;

k) Au Bureau du Commissaire général, reclassement d'un poste de fonctionnaire principal(e) d'administration (D-1), pour en faire un poste de chef de cabinet (D-2) ;

l) Reclassement d'un poste de fonctionnaire d'administration (P-4), pour en faire un poste de chef du Secrétariat de la Commission consultative (P-5) ;

m) Reclassement d'un poste de spécialiste adjoint(e) des ressources humaines (P-2/1) pour en faire un poste de spécialiste des ressources humaines (P-3), reclassement de P-3 à P-4 de quatre postes de spécialiste des ressources humaines ;

n) Déclassement de D-2 à D-1 du poste de directeur(trice) des ressources humaines ;

o) Au Département des finances, reclassement d'un poste de spécialiste des finances et du budget (P-4), pour en faire un poste de chef de la trésorerie (P-5).

Postes vacants et taux de vacance

VI.46 Le Comité consultatif a été informé que, au 30 juin 2021, 13 postes (1 D-2, 1 D-1, 3 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 5 postes d'agent(e) des services généraux) étaient vacants. Parmi ceux-ci, 11 étaient vacants depuis plus de deux ans, dont 1 poste D-2 vacant depuis août 2018, sur le point d'être réaffiché, après deux exercices de recrutement infructueux entre 2018 et 2020, et 10 postes (3 P-4, 2 P-3, 1 P-2 et 4 postes d'agent(e) des services généraux) vacants depuis avril 2019, qui n'avaient pas été pourvus en raison du gel des recrutements dû à la situation de trésorerie. Le Comité note que le nombre de postes vacants dans la catégorie des services généraux a tiré vers le haut les taux de vacance moyens, à savoir 41,7 % en 2020 et 50,0 % au 30 juin 2021 (voir tableau VI.5). **Le Comité consultatif compte que tous les postes vacants seront pourvus rapidement, compte tenu notamment de l'assouplissement récent des restrictions à l'embauche**.

VI.47 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 au titre du chapitre 26 (voir tableau VI.5).

Tableau VI.5
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	148	5,0	148	7,4	187	9,3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	10	41,7	10	50,0	14	25,5

VI.48 **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VI.42, VI.45 g), VI.55 et VI.56, le Comité consultatif recommande**

que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées, sous réserve de l'application de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe VI.50, comme suite à laquelle le montant de 252 500 dollars représentant les ajustements au titre des postes visés aux paragraphes VI.42 et VI.45 g) sera ajouté aux montants prévus pour les autres objets de dépense. Le montant total au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèverait donc à 39 073 100 dollars.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VI.49 Les ressources demandées pour 2022 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 29 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 26), tableau 26.15).

VI.50 **Compte tenu des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VI.48, VI.55 et VI.56 et au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes, comme suite auxquelles le montant de 252 500 dollars représentant les ajustements au titre des postes visés aux paragraphes VI.42 et VI.45 g) sera ajouté aux montants prévus pour les autres objets de dépense, pour les besoins opérationnels. Le Comité recommande donc un montant total de 282 000 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes.**

Observations et recommandations diverses

Modalités de financement dans le cadre du budget ordinaire et procédure d'examen correspondante

VI.51 En ce qui concerne les modalités de financement des activités de l'Office, le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 3331 B (XXIX), l'Assemblée générale a décidé que les dépenses à engager au titre des traitements du personnel international au service de l'UNRWA qui auraient été financées par des contributions volontaires seraient imputées à compter du 1er janvier 1975 sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies pour la durée du mandat de l'Office. Il rappelle également que, compte tenu du déficit chronique de financement de l'Office, le Secrétaire général a proposé, dans son rapport sur le renforcement de la capacité de gestion de l'UNRWA (A/65/705), d'accroître progressivement le financement de l'Office, en commençant par une augmentation de 5 millions de dollars pour l'exercice biennal 2012-2013, ce que l'Assemblée a approuvé dans sa résolution 65/272. Dans la même résolution, l'Assemblée a pris note de la situation financière désastreuse de l'Office et demandé à celui-ci de continuer à réformer sa gestion en vue de réduire les coûts et d'améliorer la fourniture de ses services. Dans sa résolution 71/93, elle a demandé au Secrétaire général de faciliter la tenue de vastes consultations avec les États Membres, en particulier les pays hôtes, les membres de la Commission consultative de l'Office et les autres donateurs, ainsi qu'avec des institutions financières internationales, afin d'étudier tous les moyens éventuels, notamment les contributions volontaires et quotes-parts, susceptibles de garantir à l'Office un financement suffisant, prévisible et soutenu tout au long de son mandat. Dans son rapport suivant, le Secrétaire général a présenté 16 recommandations connexes et demandé à l'Assemblée générale et à ses Commissions concernées d'envisager la possibilité de renforcer l'appui fourni au titre du budget ordinaire de l'ONU à l'UNRWA, à commencer par le budget ordinaire pour 2018-2019 (A/71/849, par. 51). Ce rapport a été examiné par l'Assemblée, mais aucune mesure n'a été prise à ce jour.

VI.52 Dans son rapport sur le chapitre 26 du projet de budget-programme pour 2021, qui a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/252, le Comité consultatif s'est dit préoccupé par la situation financière de l'Office, qui demeurait précaire, compte tenu également de l'incertitude qui entourait le montant des contributions extrabudgétaires, et a recommandé que l'Assemblée prie le Secrétaire général de procéder à un examen des fonctions financées à l'aide de ressources extrabudgétaires, y compris des fonctions des prestataires de services indépendants considérées comme ayant un caractère continu, de déterminer les fonctions qui devraient être financées au moyen du budget ordinaire, en tenant compte de la résolution 3331 B (XXIX) et de la résolution 65/272, et de présenter les résultats de cet examen, ainsi que les ressources supplémentaires qu'il serait proposé d'inscrire au budget ordinaire, dans le projet de budget-programme pour 2022 (A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. VI.36). Comme indiqué au paragraphe 26.135 du projet de budget-programme pour 2022, l'UNRWA a procédé à l'examen demandé et propose que 43 postes supplémentaires [1 P-5, 15 P-4, 20 P-3, 3 P-2/1 et 4 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes)] soient financés au titre du budget ordinaire. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la procédure d'examen était coordonnée par le Bureau du Commissaire général et le Département des ressources humaines de l'UNRWA, en étroite consultation avec les directeurs et les chefs des opérations sur le terrain et des départements.

VI.53 Comme indiqué au paragraphe 26.137 du projet de budget-programme pour 2022, les propositions qui sont présentées dans ce document relèvent de la première des deux étapes de l'examen global demandé dans la résolution 75/252 de l'Assemblée générale, sachant que d'autres examens fonctionnels seront effectués tout au long de 2021. Il est également précisé dans ce paragraphe que l'UNRWA a commencé à établir un plan détaillé qui éclairera l'établissement de la nouvelle stratégie pluriannuelle qui succédera à la stratégie à moyen terme (2016-2021) actuellement en cours d'application. Cette nouvelle stratégie sera fondée sur les résultats des examens fonctionnels, lesquels porteront par exemple sur les achats, la protection ou encore l'administration de la justice, et permettra de déterminer la meilleure voie à suivre et de repérer de nouvelles possibilités à exploiter, notamment au moyen d'une nouvelle stratégie de mobilisation des ressources tirant parti des nouvelles tendances numériques et par le remaniement de l'organigramme des fonctions de protection. Il y est également indiqué que l'Office s'appuiera sur les résultats des examens fonctionnels pour réévaluer ses besoins d'effectifs et formulera de nouvelles propositions concernant d'éventuels besoins de ressources supplémentaires à financer au moyen du budget ordinaire, conformément à la résolution 75/252 de l'Assemblée, dans son projet de budget-programme pour 2023. Le Comité consultatif souligne que, si les premiers résultats de l'examen fonctionnel ont consisté en des propositions tendant à financer 43 postes au moyen du budget ordinaire, les détails de l'examen lui-même n'ont pas encore été communiqués. Il considère donc que les propositions figurant dans le projet de budget-programme ne sont pas fondées sur une vision stratégique à long terme pour l'ensemble de l'UNRWA et que certains points doivent être éclaircis.

VI.54 Le Comité consultatif rappelle que le nombre de prestataires de services indépendants (membres du personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaires), qui sont recrutés sur le plan international ou régional et rémunérés au moyen de ressources extrabudgétaires, a été ramené de 1 345 en 2016 à 531 en 2020 (A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. VI.37). En outre, comme indiqué dans la note a) du tableau 26.15 du projet de budget-programme pour 2022, il est prévu que l'UNRWA emploie 222 prestataires de services indépendants en 2022. Dans le projet de budget-programme, il est proposé de financer au moyen du budget ordinaire cinq postes soumis à recrutement international (3 P-3 et 2 P-2/1), dont les titulaires s'acquitteraient de

fonctions à caractère continu actuellement exercées par des prestataires de services indépendants [par. VI.41 c) ; A/76/6 (Sect. 26), par. 26.136 c)]. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le recours à des prestataires de services indépendants était censé être temporaire et réservé à l'exécution de projets, et n'avait pas pour finalité d'assurer des services permanents et essentiels. Il a également été informé que l'examen fonctionnel viserait à recenser les fonctions qui étaient considérées comme récurrentes ou étaient exercées plus longtemps que ce qui était normalement prévu par les contrats des prestataires de services indépendants, et que les ressources connexes nécessaires seraient présentées dans le projet de budget-programme pour 2023.

VI.55 **Le Comité consultatif note que la procédure d'examen de l'UNRWA n'en est qu'à ses débuts et que l'Office a commencé à établir un plan détaillé qui sera pris en compte dans la nouvelle stratégie pluriannuelle qui succédera à sa stratégie à moyen terme (2016-2021). Le Comité note également que les changements structurels qu'il est proposé d'apporter au classement des postes ont été de facto mis en œuvre au cours des 10 dernières années sans que l'approbation de l'Assemblée générale ait été demandée, ce qui est pourtant indispensable pour régulariser de tels changements. Le Comité recommande donc que l'Assemblée prie le Secrétaire général de présenter de manière transparente, dans le projet de budget-programme pour 2023, l'examen complet, y compris les examens fonctionnels, ainsi que la vision à long terme de l'UNRWA, l'analyse entreprise et les résultats et les propositions détaillées qui en découlent, conformément aux résolutions 3331 (XXIX), 65/272 et 75/252 de l'Assemblée.**

VI.56 **En outre, le Comité consultatif compte que, dans le cadre de l'examen, l'Office déterminera s'il est envisageable de financer au moyen du budget ordinaire des fonctions considérées comme essentielles et continues compte tenu de l'incidence directe qu'elles ont au quotidien sur ses opérations sur le terrain, notamment celles attachées aux 26 postes financés par des ressources extrabudgétaires visés au paragraphe VI.43 et celles dont s'acquittent les 222 prestataires de services individuels mentionnés au paragraphe VI.54, qui touchent à la santé, à l'éducation, aux secours, aux services sociaux, au microfinancement, aux infrastructures et à l'amélioration des camps.**

Déficit de financement et mobilisation de ressources extrabudgétaires

VI.57 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le montant total demandé pour 2021 aux fins du financement du budget-programme, des projets, des appels d'urgence et des activités liées à COVID-19 de l'UNRWA était de 1,694 milliard de dollars et que, au 28 juin 2021, 715,9 millions de dollars (42 %) avaient été promis et 664,8 millions de dollars (39 %) avaient été reçus. Il a également été informé que les prévisions de financement pour octobre, novembre et décembre 2021 restaient préoccupantes et qu'on estimait le montant du déficit de trésorerie attendu en fin d'année à 150 millions de dollars, soit plus que les liquidités nécessaires pour couvrir deux mois de fonctionnement. **Le Comité consultatif exprime sa gratitude aux États Membres, ainsi qu'à tous les autres donateurs des secteurs public et privé, et compte que des informations sur les dernières contributions et annonces de contributions en date seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport, ainsi que dans le prochain projet de budget**.

VI.58 Le Comité consultatif rappelle que, de 2019 à 2020, l'UNRWA a dû reporter 25 millions de dollars de passifs et 30 millions de dollars de prêts émis par le Fonds central d'intervention d'urgence, et il a été informé, comme suite à ses questions, que, de 2020 à 2021, l'Office avait dû reporter des passifs de 45 millions de dollars et des

prêts de 30 millions de dollars. Il rappelle également qu'une réserve stratégique d'un montant de 300 millions de dollars, à savoir l'équivalent de trois mois de dépenses moyennes, contribuerait à assurer la continuité des activités et qu'il n'était toujours pas possible de maintenir un fonds de réserve, l'ensemble des fonds disponibles devant être consacrés aux programmes et aux activités (A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. VI.41). **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, ainsi que dans le prochain projet de budget, des renseignements actualisés sur les ressources globales dont l'Office dispose et sur sa situation financière, ainsi que les informations les plus récentes concernant ses activités**.

VI.59 En ce qui concerne les efforts globaux de collecte de fonds, le Comité consultatif a été informé que l'UNRWA entendait continuer d'élargir sa base de donateurs et que les dernières initiatives lancées à cette fin avaient consisté à solliciter de nouveaux donateurs en Extrême-Orient, en Asie centrale, en Europe orientale et en Amérique latine. En outre, il est prévu de lancer une nouvelle stratégie visant à mobiliser des fonds auprès du secteur privé, notamment des fondations, des particuliers et des personnes fortunées, ainsi que par le biais des dons islamiques (y compris le *waqf* et la *zakat*). Le Comité a également été informé que le manque d'investissements et de personnel avait empêché l'UNRWA de mener une collecte de fonds plus ambitieuse auprès du secteur privé, activité qui nécessite des ressources. **Le Comité consultatif salue les efforts de collecte de fonds déployés par l'Office et encourage celui-ci à continuer de les renforcer et à élargir encore sa base de donateurs, de façon à s'assurer un financement volontaire suffisant, prévisible et soutenu, comme l'a également demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 71/93**.

Conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus

VI.60 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'UNRWA continuait d'examiner l'efficacité des mesures mises en place pour faire face à la pandémie de COVID-19, à savoir : a) le recours à la télémédecine ; b) la prescription pour 45 jours au lieu de 30 des médicaments destinés aux patients atteints de maladies non transmissibles ; c) la mise en œuvre de mesures de maîtrise des foules et de systèmes de rendez-vous dans les centres de santé. Par ailleurs, en ce qui concerne son programme d'éducation, l'UNRWA continuera d'utiliser sa plateforme d'apprentissage numérique pour faciliter l'apprentissage asynchrone, cette plateforme étant aussi une composante de son programme d'éducation en situation d'urgence. Le Comité a également été informé que les dépenses supplémentaires engagées pour lutter contre la pandémie avaient été imputées sur les ressources extrabudgétaires, comme suit : a) 74,5 millions de dollars pour l'appel d'urgence de 2021 pour la République arabe syrienne, afin de faire face à la pandémie en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne ; b) 60,5 millions de dollars pour l'appel d'urgence de 2021 pour le territoire palestinien occupé, afin de faire face à la pandémie en Cisjordanie et à Gaza.

Chapitre 27
Aide humanitaire

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	25 124 000
Dépenses de 2020	24 221 400
Crédits ouverts pour 2021	18 166 600
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	18 129 400
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	335 297 800
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	346 197 400
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	346 197 400

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VI.61 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 27 du budget ordinaire pour 2022 s'élève à 18 129 400 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 37 200 dollars (0,2 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 27) et A/76/6 (Sect. 27)/Corr. 1, tableaux 27.18 et 27.21). Un montant de 346 197 400 dollars (95,0 %) provient de ressources extrabudgétaires. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VI.11.

VI.62 Le Secrétaire général attribue la diminution nette à la réduction des dépenses afférentes aux voyages du personnel, qui tient aux efforts faits pour reconstruire en mieux et au recours accru à la visioconférence et aux plateformes virtuelles pour les réunions et les consultations, au titre de la composante Direction exécutive et administration, y compris le Mécanisme de surveillance des Nations Unies pour la République arabe syrienne, du sous-programme 2 (Coordination de l'action humanitaire et des interventions d'urgence), du sous-programme 4 (Services d'appui d'urgence) et de la composante Appui au programme.

Tableau VI.6
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	72	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2, 2 G(1e C) et 15 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	72	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 11 P-5, 16 P-4, 14 P-3, 5 P-2, 2 G(1e C) et 15 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2021	2 060	1 SSG, 1 D-2, 35 D-1, 103 P-5, 296 P-4, 331 P-3, 24 P-2, 3 G(1e C), 106 G(AC), 486 AN et 674 AL
Effectif prévu pour 2022	2 060	1 SSG, 1 D-2, 35 D-1, 103 P-5, 296 P-4, 331 P-3, 24 P-2, 3 G (1e C), 106 G(AC), 486 AN et 674 AL

Observations et recommandations concernant les postes

VI.63 Le Secrétaire général propose au total 72 postes au titre du chapitre 27, dont 55 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 17 dans la catégorie des services généraux et les catégories apparentées, soit un nombre de postes identique à celui de 2021.

Postes vacants et taux de vacance

VI.64 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'Office avait, au 30 juin 2021, neuf postes vacants [1 P-4, 1 P-3, 5 P-2 et 2 d'agent(e) des services généraux (Autres classes)], et qu'aucun poste n'était vacant depuis plus de deux ans. Il a également été informé que quatre postes (1 P-4 vacant depuis avril 2021, 1 P-3 vacant depuis février 2021 et 2 P-2 vacants depuis mai et novembre 2020, respectivement) étaient maintenus vacants en raison de la situation de trésorerie. Le Comité rappelle que, selon un mémorandum daté du 6 février 2021 adressé par le Contrôleur de l'ONU à tous les chefs de département et de bureau, le gel des postes inscrits au budget ordinaire a été largement levé du fait de l'amélioration de la situation financière de l'Organisation. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais**.

VI.65 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 au titre du chapitre 27 (voir tableau VI.7).

Tableau VI.7
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	55	5,5	55	11,0	55	5,4
Agents des services généraux et des catégories apparentées	17	7,8	17	11,8	17	3,6

VI.66 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

VI.67 Les ressources demandées pour 2022 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 4 578 000 dollars et font apparaître une diminution nette de 37 200 dollars (0,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 27), tableau 27.18).

Voyages du personnel

VI.68 Les ressources demandées au titre des voyages du personnel s'élèvent à 349 500 dollars, ce qui représente une diminution nette de 37 200 dollars (9,6 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021, soit 386 700 dollars (ibid., tableau 27.18). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé

que, au 30 juin 2021, un montant de 125 000 dollars avait été dépensé, ce qui correspond à 32,3 % des crédits ouverts pour 2021. **Le Comité consultatif estime que la pandémie de COVID-19 pourrait continuer d'avoir des répercussions sur les voyages et recommande donc, compte tenu également des faibles montants dépensés au titre des voyages du personnel au cours des six premiers mois de 2021, que les ressources demandées à cette rubrique soient réduites de 35 000 dollars (soit 10 %)**.

Services contractuels

VI.69 Les ressources demandées au titre des services contractuels s'élèvent à 174 600 dollars, soit un montant identique à celui des crédits ouverts pour 2021 (ibid., tableau 27.18). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, au 30 juin 2021, les dépenses engagées à cette rubrique s'élevaient à 11 600 dollars, ce qui correspond à 6,6 % des crédits ouverts pour 2021. **Compte tenu des faibles montants dépensés au titre des consultants au cours du premier semestre de 2021, le Comité consultatif recommande que les ressources demandées à cette rubrique soient réduites de 17 500 dollars (soit 10 %)**.

VI.70 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VI.68 et VI.69 et au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne

VI.71 Le montant des ressources demandées pour 2022 au titre du budget ordinaire pour le Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne s'élève à 1 863 600 dollars (objets de dépense autres que les postes exclusivement), avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 14 600 dollars (0,8 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021 (1 878 200 dollars). Ces ressources doivent permettre de financer 16 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) [1 D-1, 2 P-4, 3 P-3, 3 P-2, 1 emploi d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 6 emplois d'agent(e) local(e)] et 3 postes de Volontaire des Nations Unies (ibid., par. 27.148 à 27.150). Le Comité consultatif s'est fait fournir le tableau suivant, qui indique les effectifs approuvés pour 2021 et les effectifs proposés pour 2022.

Tableau VI.8
Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne : effectifs approuvés pour 2021 et effectifs proposés pour 2022

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*		*Personnel recruté sur le plan national*				
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*	*Agents du Service mobile et du Service de sécurité*	*Agents des services généraux*	*Total (personnel recruté sur le plan international)*	*Administrateurs recrutés sur le plan national*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Effectif approuvé pour 2021																
Gaziantep	–	–	–	1	–	1	3	3	8	–	–	–	1	6	3	18
New York	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Total	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**2**	**3**	**3**	**9**	**–**	**–**	**–**	**1**	**6**	**3**	**19**

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*		*Personnel recruté sur le plan national*				
	SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total*	*Agents du Service mobile et du Service de sécurité*	*Agents des services généraux*	*Total (personnel recruté sur le plan international)*	*Administrateurs recrutés sur le plan national*	*Agents locaux*	*Volontaires des Nations Unies*	*Total*
Effectif proposé pour 2022																
Gaziantep	–	–	–	1	–	1	3	3	8	–	–	–	1	6	3	18
New York	–	–	–	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Total	**–**	**–**	**–**	**1**	**–**	**2**	**3**	**3**	**9**	**–**	**–**	**–**	**1**	**6**	**3**	**19**

VI.72 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'aucun crédit n'avait été alloué au Mécanisme de surveillance durant l'exercice budgétaire précédent : comme il n'était pas certain, au moment de l'élaboration du projet de budget-programme pour 2021, que le mandat du Mécanisme soit prorogé au-delà de juillet 2020, les crédits alloués en 2020 avaient été supprimés dans la catégorie Ajustements techniques. Il a également été informé que le Conseil de sécurité avait reconduit ce mandat d'une année, jusqu'au 10 juillet 2021, dans sa résolution 2533 (2020), puis d'une année supplémentaire, jusqu'au 10 juillet 2022, dans sa résolution 2585 (2021).

VI.73 Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que le Mécanisme de surveillance des Nations Unies pour la République arabe syrienne n'avait à ce jour été audité ni par le Comité des commissaires aux comptes ni par le BSCI. Il a également été informé que l'audit que le Comité des commissaires aux comptes prévoyait de mener en mars ou avril 2020 avait été annulé en raison de la pandémie de COVID-19 et qu'aucun audit n'était prévu pour 2021.

Questions diverses

L'utilisation des technologies dans l'espace humanitaire

VI.74 Les paragraphes 27.37 à 27.39 du projet de budget-programme pour 2022 donnent une vue d'ensemble de la façon dont les technologies sont mises au service du travail humanitaire. Les nouvelles technologies utilisées dans les contextes humanitaires sont les suivantes : applications mobiles, dialogueurs (« chatbots ») et médias sociaux ; transferts numériques de fonds ; cartes et tableaux de bord de gestion des crises ; biométrie et technologies d'identité numérique ; drones ; technologie de la chaîne de blocs ; impression 3D ; intelligence artificielle ; analyse prédictive ; Internet des objets. Certains enseignements ont pu être tirés de la riposte à la pandémie de COVID-19, notamment : a) l'intelligence artificielle peut faciliter le recensement des flambées épidémiques, l'établissement de diagnostics et la mise au point de traitements et de vaccins ; b) la biométrie, la technologie de la chaîne de blocs et les transferts numériques de fonds permettent de dématérialiser l'accès à l'aide ; c) les drones permettent de livrer des fournitures médicales et des échantillons ; d) les dialogueurs peuvent fournir des informations essentielles et des services de télésanté. Il est également indiqué que les questions touchant la protection, la confidentialité et la sécurité des données, la liberté individuelle et la désinformation suscitent de plus en plus de préoccupations. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ne fournissait pas d'aide directement, notamment en ce qui concerne les applications technologiques susmentionnées, mais qu'il travaillait avec d'autres organismes,

notamment le PAM et le Forum sur la gouvernance d'Internet, ainsi qu'avec le secteur privé, par exemple dans le cadre du partenariat public-privé Alliance ID2020, afin d'assurer la fourniture en temps voulu d'assistance aux personnes qui en ont le plus besoin, l'intégrité et la sécurité des données, et l'usage déontologique des technologies.

Tableau VI.9

Chapitre 24 (Droits humains) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	68 600,9	71 687,9	76 616,2	34 975,4	79 331,4	2 715,2	1 491,4	1 791,0	1 987,6	196,6	128 071,9	136 434,3	143 255,8	6 821,5	201 251,2	214 841,5	224 574,8	9 733,3
Autres dépenses de personnel	21 305,5	21 985,2	27 080,2	8 654,8	10 540,2	(16 540,0)	159,7	353,7	198,2	(155,5)	–	–	–	–	22 144,9	27 433,9	10 738,4	(16 695,5)
Dépenses de représentation	6,5	–	2,6	–	2,8	0,2	–	–	–	–	0,6	–	–	–	0,6	2,6	2,8	0,2
Consultants	81,1	303,9	377,1	153,6	230,6	(146,5)	–	–	–	–	8 251,3	9 505,6	9 981,0	475,4	8 555,2	9 882,7	10 211,6	328,9
Voyages des représentants	285,3	2 027,8	13 107,7	141,4	12 412,4	(695,3)	–	–	–	–	63,3	–	–	–	2 091,1	13 107,7	12 412,4	(695,3)
Voyages du personnel	12 303,8	585,1	2 868,2	178,2	1 252,1	(1 616,1)	78,4	209,5	209,8	0,3	2 796,2	10 290,4	10 805,1	514,7	3 459,7	13 368,1	12 267,0	(1 101,1)
Services contractuels	3 543,2	997,3	1 134,4	545,6	741,6	(392,8)	8,8	11,0	13,0	2,0	6 637,5	9 144,7	9 601,9	457,2	7 643,6	10 290,1	10 356,5	66,4
Frais généraux de fonctionnement	869,2	4 251,5	3 995,4	1 119,2	2 820,0	(1 175,4)	–	–	–	–	10 462,2	16 124,2	16 930,5	806,3	14 713,7	20 119,6	19 750,5	(369,1)
Fournitures et accessoires	3 738,5	262,2	283,8	50,2	219,3	(64,5)	0,3	3,5	3,2	(0,3)	1 475,8	491,3	515,9	24,6	1 738,3	778,6	738,4	(40,2)
Mobilier et matériel	255,6	611,1	420,0	149,0	220,6	(199,4)	–	5,5	5,5	–	2 627,7	1 902,0	1 997,2	95,2	3 238,8	2 327,5	2 223,3	(104,2)
Aménagement des locaux	582,7	–	9,2	–	–	(9,2)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	9,2	–	(9,2)
Subventions et contributions	3 547,0	3 542,5	4 021,7	313,5	2 716,1	(1 305,6)	–	–	–	–	13 934,5	36 733,6	38 570,2	1 836,6	17 477,0	40 755,3	41 286,3	531,0
Autres objets de dépense	–	11,4	–	–	–	–	–	–	–	–	9 943,6	–	–	–	9 955,0	–	–	–
Total	**115 119,3**	**106 265,9**	**129 916,5**	**46 280,9**	**110 487,1**	**(19 429,4)**	**1 738,6**	**2 374,2**	**2 417,3**	**43,1**	**184 264,6**	**220 626,1**	**231 657,6**	**11 031,5**	**292 269,1**	**352 916,8**	**344 562,0**	**(8 354,8)**

[a] L’exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d’appui, court du 1er juillet au 30 juin.

Tableau VI.10

Chapitre 25 (réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	670,5	682,1	737,8	320,6	737,8	–	1 052 913,0	1 210 486,9	1 210 486,9	–	1 053 595,1	1 211 224,7	1 211 224,7	–
Autres dépenses de personnel		–	–	–	–	–	69 984,1	122 160,0	122 160,0	–	69 984,1	122 160,0	122 160,0	–
Consultants		–	–	–	–	–	37 622,6	140 666,6	140 666,6	–	37 622,6	140 666,6	140 666,6	–
Experts		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Voyages		–	–	–	–	–	25 548,7	79 701,8	79 701,8	–	25 548,7	79 701,8	79 701,8	–
Voyages du personnel		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Services contractuels		–	–	–	–	–	1 281 590,6	3 618 327,6	3 618 327,6	–	1 281 590,6	3 618 327,6	3 618 327,6	–
Frais généraux de fonctionnement		–	–	–	–	–	342 802,0	998 341,4	998 341,4	–	342 802,0	998 341,4	998 341,4	–
Dépenses de représentation		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Fournitures et accessoires		–	–	–	–	–	591 985,8	488 727,5	488 727,5	–	591 985,8	488 727,5	488 727,5	–
Mobilier et matériel		–	–	–	–	–	200 051,0	160 539,5	160 539,5	–	200 051,0	160 539,5	160 539,5	–
Subventions et contributions	39 428,4	39 428,4	42 444,0	22 233,7	42 444,0	–	–	1 153 272,4	1 153 272,4	–	39 428,4	1 195 716,4	1 195 716,4	–
Contributions aux activités communes du système des Nations Unies		–	–	–	–	–	38 168,2	36 188,9	36 188,9	–	38 168,2	36 188,9	36 188,9	–
Autres objets de dépense		–	–	–	–	–	1 147 906,5	564 240,2	564 240,2	–	1 147 906,5	564 240,2	564 240,2	–
Total	**40 098,9**	**40 110,5**	**43 181,8**	**22 554,3**	**43 181,8**	**–**	**4 788 572,5**	**8 572 652,8**	**8 572 652,8**	**–**	**4 828 683,0**	**8 615 834,6**	**8 615 834,6**	**–**

Tableau VI.11

Chapitre 26 (Réfugiés de Palestine) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	32 337,2	30 434,2	33 491,4	13 901,7	39 325,6	5 834,2	573 139,8	678 197,1	678 197,1	–	603 574,0	692 098,8	717 522,7	25 423,9
Autres dépenses de personnel	28,3	–	29,5	–	29,5	–	21 609,8	18 058,0	18 058,0	–	21 609,8	18 058,0	18 087,5	29,5
Voyages du personnel	–	–	–	–	–	–	542,3	1 365,0	1 365,0	–	542,3	1 365,0	1 365,0	–
Services contractuels	–	–	–	–	–	–	49 005,3	61 050,6	61 050,6	–	49 005,3	61 050,6	61 050,6	–
Frais généraux de fonctionnement	–	–	–	–	–	–	23 665,6	27 140,2	27 140,2	–	23 665,6	27 140,2	27 140,2	–
Fournitures et accessoires	–	–	–	–	–	–	45 616,1	81 019,7	81 019,7	–	45 616,1	81 019,7	81 019,7	–
Mobilier et matériel	–	–	–	–	–	–	36 090,1	147 401,9	147 401,9	–	36 090,1	147 401,9	147 401,9	–
Bourses, subventions et contributions	–	–	–	–	–	–	53 021,5	33 174,7	33 174,7	–	53 021,5	33 174,7	33 174,7	–
Total	**32 365,5**	**30 434,2**	**33 520,9**	**13 901,7**	**39 355,1**	**5 834,2**	**802 690,8**	**1 047 407,1**	**1 047 407,1**	**–**	**833 125,0**	**1 061 308,8**	**1 086 762,2**	**25 453,4**

Tableau VI.12

Chapitre 27 (Aide humanitaire) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*					*Total*				
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*[a]	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/estimations)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	12 943,1	12 995,8	13 551,1	6 573,9	13 551,1	–	231 801,4	231 403,5	137 977,9	239 907,70	8 504,2	244 797,2	244 954,6	144 551,8	253 458,8	8 504,2
Autres dépenses de personnel	6 787,0	6 055,2	1 762,4	1 082,5	1 762,4	–	476,4	7 487,8	407,7	7 698,70	210,9	6 531,6	9 250,2	1 490,2	9 461,1	210,9
Dépenses de représentation	–	0,2	2,6	–	2,6	–	–	144,9	2,6	150,7	5,8	0,2	147,5	2,6	153,3	5,8
Consultants	8,2	100,1	–	–	–	–	3 142,6	4 628,2	1 473,4	4 670,30	42,1	3 242,7	4 628,2	1 473,4	4 670,3	42,1
Voyages des représentants	–	–	–	–	–	–	–	4 467,2	2,4	4 487,50	20,3	–	4 467,2	2,4	4 487,5	20,3
Voyages du personnel	742,4	589,4	386,7	125,0	349,5	(37,2)	6 228,3	13 012,0	3 033,4	13 394,80	382,8	6 817,7	13 398,7	3 158,4	13 744,3	345,6
Services contractuels	530,8	485,7	174,6	11,6	174,6	–	9 116,1	13 866,2	3 029,0	14 242,80	376,6	9 601,8	14 040,8	3 040,6	14 417,4	376,6
Frais généraux de fonctionnement	1 864,7	1 572,8	388,4	57,8	388,4	–	40 857,5	40 205,3	17 720,5	41 447,00	1 241,7	42 430,3	40 593,7	17 778,3	41 835,4	1 241,7
Fournitures et accessoires	42,7	40,3	26,6	6,8	26,6	–	2 450,2	2 943,5	819,1	3 058,60	115,1	2 490,5	2 970,1	825,9	3 085,2	115,1
Mobilier et matériel	124,2	167,1	36,1	–	36,1	–	5 962,5	3 138,8	820,5	3 256,30	117,5	6 129,6	3 174,9	820,5	3 292,4	117,5
Aménagement des locaux	3,0	219,0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	219,0	–	–	–	–
Subventions et contributions	1 950,4	1 993,2	1 838,1	630,8	1 838,1	–	7 645,6	24 900,0	2 836,9	25 822,90	922,9	9 638,8	26 738,1	3 467,7	27 661,0	922,9
Autres objets de dépense	–	2,0	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2,0	–	–	–	–
Total	**25 124,0**	**24 220,8**	**18 166,6**	**8 488,4**	**18 129,4**	**(37,2)**	**307 680,6**	**346 197,4**	**168 123,4**	**358 137,30**	**11 939,9**	**331 901,4**	**364 364,0**	**176 611,8**	**376 266,7**	**11 902,7**

[a] Les dépenses effectives de 2020 comprennent les dépenses relatives au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour l'action d'urgence contre l'Ebola, qui a été supprimé en 2020 et qui n'apparaît donc pas dans les crédits ouverts pour 2021 et les prévisions pour 2022.

Titre VII
Communication globale

Chapitre 28
Communication globale

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	94 692 400
Dépenses de 2020	92 797 600
Crédits ouverts pour 2021	99 066 100
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	98 665 500
Dépenses financées au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire pour 2020	696 300
Montant approuvé des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2021	873 000
Montant estimé des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2022[a]	888 000
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	10 700 100
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	9 939 500
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	9 939 500
Crédits ouverts pour 2020	94 692 400

Note : Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 75/293 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VII.1 Le montant des ressources du budget ordinaire demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 28 pour 2022 est de 98 665 500 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 400 600 dollars (0,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021 [A/76/6 (Sect. 28), tableau 28.9]. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VII.3.

VII.2 D'après le projet de budget, la variation des ressources demandées pour le Département de la communication globale découle principalement des facteurs suivants :

a) des ajustements techniques, qui représentent une diminution nette de 242 300 dollars au titre du sous-programme 1 (Services de communication stratégique) et du sous-programme 2 (Services d'information), laquelle tient, d'une part, au non-renouvellement de crédits prévus pour 2021 au titre des services contractuels (99 100 dollars) et des fournitures et accessoires (30 900 dollars) pour couvrir la production et la diffusion d'une courte série multimédia et, d'autre part, au non-renouvellement de crédits prévus pour 2021 au titre des autres dépenses de personnel (6 500 dollars) et des services contractuels (105 800 dollars) pour couvrir les services de diffusion sur le Web aux fins de la tenue d'une réunion de haut niveau d'une journée au sujet de la résolution 75/237 de l'Assemblée générale ;

b) d'autres changements, qui se traduisent par des augmentations au titre des composantes suivantes : i) la composante Direction exécutive et administration (119 500 dollars), en raison principalement d'une augmentation des besoins au titre des postes du fait de la création d'un poste de spécialiste hors classe de l'information (P-5) qui est proposée au Bureau de la Secrétaire générale adjointe à la communication globale (voir par. VII.8 à VII.9) ; ii) le sous-programme 1 (2 971 800 dollars), du fait de l'augmentation nette de 3 029 800 dollars au titre des postes liée, d'une part, au rattachement proposé de la Section des médias sociaux au Service des campagnes de communication, y compris au gain proposé de 23 postes par transfert [1 P-5, 1 P-4, 10 P-3, 2 P-2/1 et 9 G(AC)] de la Section des médias sociaux au Service des campagnes de communication, et, d'autre part, à différentes propositions de modification des postes à la faveur du renforcement de la présence sur le terrain du Département afin de mieux appuyer la mise en œuvre de la stratégie de communication globale de l'Organisation des Nations Unies [A/76/6 (Sect. 28), par. 28.93 b) i)] (voir par. VII.10 à VII.14). Les augmentations proposées sont compensées par : i) une diminution de 3 202 100 dollars au titre du sous-programme 2, en raison de la perte de 23 postes par transfert [1 P-5, 1 P-4, 10 P-3, 2 P-2/1 et 9 G(AC)] qui seraient cédés par la Section des médias sociaux au Service des campagnes de communication au titre du sous-programme 1 ; ii) une diminution de 42 500 dollars au titre du sous-programme 3 (Services de diffusion et de partage du savoir) et de 7 900 dollars au titre de l'appui au programme, qui s'explique par les mesures prises pour pérenniser les nouvelles méthodes de travail et pratiques mises en place pendant la pandémie de COVID-19, parmi lesquelles l'organisation d'activités d'information sur des plateformes virtuelles. Une analyse des variations par composante et par sous-programme figure aux paragraphes 28.91 à 28.93 du projet de budget.

Stratégie de communication

VII.3 La stratégie du Département de la communication globale pour l'exercice budgétaire est exposée aux paragraphes 28.2 à 28.7 du projet de budget. Elle couvre les communications stratégiques et aborde les mesures à prendre pour relever les difficultés connues et prévues liées à la pandémie. Dans le cadre de ses sous-programmes, le Département mène des campagnes de communication stratégique destinées à mobiliser et à inspirer le public auquel il s'adresse. Il s'emploie, par l'intermédiaire d'un réseau mondial de centres d'information des Nations Unies intégrés aux bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies, à atteindre les populations locales et à offrir du contenu sur des plateformes mondiales. Il est souligné dans le projet de budget que, à une époque où la désinformation et la haine sont propagées pour favoriser l'intolérance et la discrimination et nuire au discours civil, l'Organisation s'efforce de faire de ses communications, y compris ses communications de crise, une source d'informations factuelles et fiables qui permettent de faire progresser ses travaux et de promouvoir ses buts et ses principes. Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur le rôle joué par le Département pour faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies communique d'une même voix et diffuse des messages cohérents à l'échelle des différentes entités et unités administratives, quels que soient les canaux de communication utilisés. Il a également reçu des informations sur la collaboration avec le système des coordonnateurs résidents et a été informé que le Département veillait, en tant que coordonnateur du Groupe de la communication des Nations Unies aux niveaux mondial et national, à ce que les messages soient harmonisés horizontalement entre toutes les entités des Nations Unies et verticalement entre le Siège et les bureaux extérieurs.

VII.4 **Le Comité consultatif se réjouit de l'intégration des centres d'information des Nations Unies aux bureaux des coordonnateurs résidents. Il se félicite également que le Département de la communication globale ait la possibilité : d'améliorer l'unification des messages ; d'accroître la production multilingue, notamment en s'attachant à pourvoir rapidement ses nombreux postes vacants et, ce faisant, à constituer une main-d'œuvre se caractérisant par une plus grande diversité géographique et linguistique ; d'utiliser les technologies et les supports médiatiques, notamment les médias sociaux, de façon plus efficace et coordonnée ; de rationaliser sa structure ; de réaliser des gains d'efficience. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de rendre compte des efforts engagés à ce titre dans le prochain projet de budget.**

Multilinguisme et diversité linguistique

VII.5 Il est indiqué dans le projet de budget que le mandat principal du Département de la communication globale découle des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée générale, notamment la résolution 13 (I), la résolution 73/346 sur le multilinguisme et, plus récemment, les résolutions 75/101 A et B sur les questions relatives à l'information. Il y est souligné que le plan-programme d'ensemble pour 2022 tient compte de la stratégie que le Département a lancée, notamment, pour favoriser l'accès à un public plus large grâce au multilinguisme et au respect de la parité des six langues officielles de l'Organisation lors de la création de supports d'information et de communication. Il y est également précisé que, pour renforcer la capacité de son réseau de 59 centres d'information et soutenir l'application de la stratégie de communication globale dans l'ensemble des 129 bureaux des coordonnateurs résidents, le Département a collaboré avec ces bureaux en vue, notamment, du renforcement du multilinguisme par l'intermédiaire du réseau [A/76/6 (Sect. 28), par. 28.1, 28.2, 28.45 et 28.93 b)].

VII.6 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la Section des communiqués de presse continuait de s'acquitter de son mandat en produisant des communiqués dans les deux langues de travail, l'anglais et le français. Il a été informé que les ressources dont disposait la Section ne lui permettaient pas de se consacrer à de telles tâches dans les quatre autres langues officielles. **Il note qu'il est prévu de procéder en 2022 à une auto-évaluation de la mise en œuvre du multilinguisme au sein du Département de la communication globale. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de renforcer le multilinguisme et de prévoir les ressources nécessaires à la production de communiqués de presse dans les six langues officielles dans le cadre de son prochain projet de budget (voir également par. VII.22 et VII.28)**.

Tableau VII.1
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	688	1 SGA, 3 D-2, 18 D-1, 34 P-5, 72 P-4, 106 P-3, 57 P-2/1, 7 G(1re C), 197 G(AC), 144 AL et 49 AN
Création	1	1 P-5 au titre de la composante Direction exécutive et administration
Suppression	(1)	1 AL au titre du sous-programme 1
Transformation	–	1 P-4 en 1 AN au titre du sous-programme 1
Reclassements	–	4 P-4 en 4 P-5 au titre du sous-programme 1

	Nombre	*Classe*
Transferts	–	1 P-5, 1 P-4, 10 P-3, 2 P-2/1 et 9 G(AC) du sous-programme 2 au sous-programme 1, et 1 P-3 de Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) à Nairobi au titre du sous-programme 1
Effectif proposé pour 2022	688	1 SGA, 3 D-2, 18 D-1, 39 P-5, 67 P-4, 106 P-3, 57 P-2/1, 7 G(1°C), 197 G(AC), 143 AL et 50 AN
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif estimé pour 2021	4	2 P-4, 1 P-2/1 et 1 G(AC)
Effectif prévu pour 2022	4	2 P-4, 1 P-2/1 et 1 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2021	11	1 P-3 et 10 G(AC)
Effectif prévu pour 2022	11	1 P-3 et 10 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VII.7 Le montant des ressources du budget ordinaire demandées par le Secrétaire général au titre des postes pour 2022 s'élève à 81 748 400 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 27 500 dollars (0,0 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021. Le montant demandé permettrait de financer 688 postes (291 dans la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur et 397 dans la catégorie des services généraux et les catégories apparentées), soit le même effectif que celui approuvé en 2021. On trouvera dans l'annexe III du projet de budget un résumé détaillé des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes financés au titre du chapitre 28.

Création

VII.8 Le poste de spécialiste hors classe de l'information (P-5) qu'il est proposé de créer au Bureau de la Secrétaire générale adjointe vise à renforcer la planification, la coordination et la collaboration en matière de communication stratégique afin de maximiser l'incidence des activités de communication globale, sur la base d'un système de planification de type « grille » cartographiant dans le temps les principaux événements et occasions [A/76/6 (Sect. 28), par. 28.93 a) i) et annexe III]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant les fonctions et les responsabilités du (de la) spécialiste hors classe de l'information et prend note de la collaboration menée entre le Département de la communication globale et d'autres hauts responsables de la communication de l'Organisation, ainsi qu'avec les centres d'information des Nations Unies et les bureaux des coordonnateurs résidents, pour améliorer la diffusion de contenus et la conduite de campagnes à l'échelle mondiale.

VII.9 Sur la base des informations qu'il a reçues, le Comité consultatif note également que d'autres hauts responsables du Bureau de la Secrétaire générale adjointe s'acquittent notamment des tâches suivantes : offrir des conseils et un appui stratégiques à la Secrétaire générale adjointe ; rédiger et réviser une série de supports de communication internes et externes pour la Secrétaire générale adjointe ; assurer la liaison avec les représentants des États Membres et d'autres parties prenantes dans le cadre des travaux de la Secrétaire générale adjointe et du Département de la communication globale ; faire avancer le programme et les priorités du Département en coordination et en coopération avec d'autres entités des Nations Unies (au sein du Secrétariat et au-delà). Le Comité prend également note de la structure du Bureau, notamment les postes D-1 et P-5 existants, ainsi que du rôle et des responsabilités de

la Division de la communication stratégique, qui est chargée de superviser les centres d'information des Nations Unies. **Compte tenu de la structure et des effectifs actuels du Bureau de la Secrétaire générale adjointe et des attributions de la Division de la communication stratégique, le Comité consultatif recommande de ne pas procéder à la création du poste de spécialiste hors classe de l'information (P-5). Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence**.

Suppression

VII.10 Le poste de chauffeur(euse) [agent(e) local(e)] qu'il est proposé de supprimer au centre d'information des Nations Unies de Buenos Aires concerne le sous-programme 1. Cette suppression permettrait d'harmoniser la dotation en effectifs du centre avec celle des centres d'information d'autres bureaux extérieurs dans la région, comme ceux de Bogota et de Port of Spain [ibid., par. 28.93 b) i) et annexe III]. Le Comité consultatif a été informé que la fonction était devenue inutile et que le poste était actuellement vacant.

Transformation

VII.11 La transformation d'un poste de spécialiste de l'information (P-4) en poste de spécialiste de l'information [adjoint(e) de 1re classe] [administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national] au centre d'information des Nations Unies du Caire est proposée afin d'harmoniser la dotation en effectifs de ce centre avec celles d'autres grands centres d'information (ibid.).

Reclassements

VII.12 Il est proposé de procéder au reclassement de P-4 à P-5 de quatre postes de directeur(trice) des centres d'information des Nations Unies de Port of Spain, de Beyrouth, de Rabat et de Téhéran. Il est indiqué dans le projet de budget que le reclassement proposé traduit la nécessité pour ces centres de jouer à l'échelon sous-régional un rôle analogue à celui d'autres centres d'information dirigés par des fonctionnaires de la classe P-5 (ibid.). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'Assemblée générale avait souligné, dans ses résolutions 75/101 A et B, qu'il importait de rationaliser le réseau de centres d'information des Nations Unies et de renforcer les activités d'information que menait l'Organisation à l'intention des États Membres qui demeuraient en dehors de ce réseau, par l'intermédiaire des bureaux de coordonnateurs résidents. Ainsi, ces reclassements contribueraient à harmoniser les dotations en effectifs des centres d'information et à faire en sorte que tous les centres aient à leur tête un directeur(trice) recruté(e) sur le plan international ayant la capacité d'appuyer les coordonnateurs résidents, ainsi que les groupes de communication et les équipes de pays des Nations Unies au sein de la région ou de la sous-région, dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de communication globale. Comme leurs homologues de la classe P-5, les directeurs de ces quatre centres fourniraient aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays présents dans la sous-région un appui en matière de stratégie et de communication de crise.

VII.13 Le Comité consultatif a également reçu des informations concernant les centres d'information des Nations Unies et les attributions des postes P-5 proposés, notamment en ce qui concerne l'appui fonctionnel qui serait fourni aux responsables de la communication en poste dans les bureaux des coordonnateurs résidents dans les sous-régions ou les régions ou aux équipes de pays des Nations Unies. Ayant également reçu des informations sur l'état des postes vacants, il constate que 10 postes de classe P-5 sont à pourvoir dans les centres d'information (voir

par. VII.15). **Compte tenu du taux de vacance élevé dans les centres d'information des Nations Unies, notamment à des postes de haut niveau, de la rationalisation permise par l'intégration des centres d'information au sein des bureaux des coordonnateurs résidents et des équipes de pays des Nations Unies, et de la possibilité de réexaminer la répartition des ressources en personnel entre les différentes entités susmentionnées, y compris les centres d'information les plus importants et les plus anciens, le Comité consultatif n'est pas convaincu par les justifications fournies. Il recommande donc de ne pas procéder au reclassement proposé de P-4 à P-5 de quatre postes de directeur(trice) dans les centres d'information de Port of Spain, de Beyrouth, de Rabat et de Téhéran**.

Transferts

VII.14 Les transferts ci-dessous sont proposés :

a) le transfert d'un poste de spécialiste de l'information (P-3) du centre d'information des Nations Unies de Dar es-Salaam vers le centre d'information de Nairobi [A/76/6 (Sect. 28), par. 28.93 b) i) et annexe III]. **Compte tenu des capacités locales existantes au centre d'information des Nations Unies de Nairobi, le Comité consultatif recommande de ne pas procéder au transfert proposé d'un poste de spécialiste de l'information (P-3) du centre d'information de Dar es-Salaam vers le centre d'information de Nairobi** ;

b) le transfert de 23 postes [1 P-5, 1 P-4, 10 P-3, 2 P-2/1 et 9 G(AC)] de la Section des médias sociaux, au titre du sous-programme 2 (Services d'information), au Service des campagnes de communication. Il est indiqué dans le projet de budget que les fonctions des titulaires des 23 postes resteraient les mêmes et que ce transfert favoriserait la pleine intégration et l'utilisation efficace des principales plateformes de médias sociaux dans le cadre de différentes campagnes de l'ONU sur des thèmes prioritaires, parallèlement à la poursuite de la promotion des contenus d'actualité de l'ONU [ibid., par. 28.93 b) i) et c) i) et annexe III]. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que ce transfert visait à assurer la pleine intégration des médias sociaux dans les campagnes du Département de la communication globale sur des thèmes prioritaires et qu'elle était perçue comme la clé du succès des activités de communication au service d'une cause, qui visaient à frapper l'imagination et à inciter à l'action. Cette restructuration assurerait également une meilleure utilisation des ressources, car elle limiterait les doubles emplois et renforcerait la collaboration, en particulier avec les centres d'information des Nations Unies, et elle permettrait de regrouper et de réorganiser les comptes sur les médias sociaux et les activités correspondantes, et d'harmoniser et de restructurer les contenus informatifs diffusés sur les plateformes de médias sociaux qu'utilise le Département. Le Comité a également reçu des informations sur les principaux médias sociaux gérés par le Département et relève le nombre élevé de comptes de médias sociaux couvrant différents départements, bureaux et domaines d'activité de l'Organisation. **Le Comité consultatif prend note de l'intégration de la Section des médias sociaux au sein du Service des campagnes de communication et espère qu'elle contribuera à l'objectif « d'unité dans la communication », notamment par l'intermédiaire des centres d'information des Nations Unies. Il compte en outre que cette intégration se traduira par une meilleure surveillance et une rationalisation accrue des messages et des comptes sur les médias sociaux**.

Postes vacants et taux de vacance

VII.15 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2021, 89 postes [2 D-1, 10 P-5, 5 P-4, 10 P-3, 16 P-2, 9 AN, 21 G(AC) et 16 AL] étaient vacants. Il a également reçu des renseignements sur les postes

approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 au titre du chapitre 28 (voir tableau VII.2).

Tableau VII.2
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	291	11,7	291	14,4	291	7,8
Agents des services généraux et des catégories apparentées	397	8,3	397	11,8	397	8,4

VII.16 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations sur la stratégie de recrutement appliquée par le Département de la communication globale pour pourvoir les postes vacants, notamment en ce qui concerne la publication des avis de vacance, la gestion des fichiers de candidats et la priorisation des postes vacants depuis plus d'un an. Il a également été informé que le nombre de postes vacants avait été affecté par le gel des recrutements découlant de la crise de liquidités en 2020, et qu'il n'y avait aucun poste vacant parmi les postes financés à l'aide de quotes-parts hors budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires. **Le Comité consultatif espère que tous les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et compte que des informations actualisées sur l'état d'avancement du recrutement à tous les postes vacants et des éclaircissements supplémentaires seront communiqués à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget-programme**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant les taux de vacance et les postes vacants.

Répartition géographique des postes

VII.17 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur la répartition géographique au sein du Département de la communication globale en ce qui concerne les fonctionnaires titulaires d'un engagement à titre permanent, d'un engagement continu ou d'un engagement à durée déterminée occupant des postes soumis au principe de la répartition géographique. Le Comité note que le personnel du Département se caractérise par la répartition régionale suivante : 60 % pour l'Europe occidentale et d'autres États (y compris l'Amérique du Nord), 6 % pour l'Europe orientale, 6 % pour l'Amérique latine et les Caraïbes, 14 % pour l'Afrique et 14 % pour l'Asie et le Pacifique. **Le Comité consultatif est préoccupé par le déséquilibre géographique et le manque de diversité linguistique au Département et souligne la nécessité d'y remédier. Il compte que les besoins du Département en personnel, tant au Siège que dans les centres d'information des Nations Unies, seront réexaminés d'urgence et que les résultats de cette réflexion seront présentés dans le prochain projet de budget**. Il aborde les questions relatives à la représentation des genres et à l'équilibre géographique parmi le personnel au chapitre I du présent rapport.

VII.18 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VII.9, VII.13 et VII.14 a), le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VII.19 Les ressources demandées pour 2022 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 16 917 100 dollars, soit une diminution de 428 100 dollars (2,5 %) par rapport aux crédits ouverts (17 345 200 dollars) pour 2021 [A/76/6 (Sect. 28), tableaux 28.9 et 28.14]. Cette diminution découle de la baisse des dépenses prévues, notamment, au titre des voyages du personnel (29 300 dollars), des services contractuels (236 900 dollars), des frais généraux de fonctionnement (138 400 dollars) et des fournitures et accessoires (39 500 dollars).

Autres dépenses de personnel

VII.20 Le montant des crédits demandés au titre des autres dépenses de personnel s'élève à 3 868 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 16 900 dollars (0,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Ces ressources relèvent principalement des composantes suivantes :

a) le sous-programme 1, à hauteur de 1 353 900 dollars, soit une augmentation de 23 400 dollars. Les ressources demandées serviraient essentiellement à couvrir les dépenses afférentes : i) au personnel temporaire (autre que pour les réunions), incluant six emplois de temporaire [1 P-3, 1 P-2 et 4 G(AC)] à l'appui des organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, dont la création a été approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/262, et un emploi de temporaire [G(AC)] en vue de l'organisation de campagnes et d'activités relatives aux droits humains (934 700 dollars) ; ii) au remplacement du personnel en congé de maternité ou de maladie et au recrutement de personnel temporaire pendant les pics d'activité (373 700 dollars) ; iii) au recrutement de Volontaires des Nations Unies dans le cadre d'un programme pilote visant à renforcer les capacités des centres d'information des Nations Unies de Dakar et de Port of Spain (45 500 dollars) ;

b) le sous-programme 2, à hauteur de 2 142 700 dollars, soit une diminution de 6 500 dollars. Les ressources demandées serviraient principalement à couvrir les dépenses afférentes : i) au personnel temporaire nécessaire pendant les périodes de forte activité de l'Assemblée générale (1 227 200 dollars) ; ii) au personnel temporaire chargé de fournir un appui technique dans le cadre des activités de production, d'enregistrement, de montage et de postproduction des contenus audio, télévisés et multimédias et d'assurer la diffusion sur le Web et l'archivage audiovisuel des séances plénières du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social dans les six langues officielles, à l'appui de l'initiative du Secrétaire général visant à renforcer la capacité du Département de la communication globale à mettre en œuvre sa nouvelle stratégie de communication globale pour l'ONU (838 600 dollars) ; iii) aux heures supplémentaires du personnel tenu de travailler au-delà des horaires de travail établis pendant les pics d'activité (76 900 dollars) ;

c) le sous-programme 3, à hauteur de 305 900 dollars. Les ressources demandées permettraient de financer les dépenses correspondant au personnel temporaire nécessaire pour : i) l'élargissement des activités liées à la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, conformément à la résolution 69/19 de l'Assemblée générale (175 700 dollars) ; ii) la préparation d'activités organisées tout au long de l'année, comme les séances d'information et les activités consacrées aux jeunes à l'intention des organisations de la société civile, les ateliers Simul'ONU et le Programme de stages de journalisme Reham Al-Farra (130 200 dollars).

VII.21 Ce projet de budget fait apparaître une augmentation de 33 600 dollars au titre des autres dépenses de personnel et des services contractuels pour financer le recrutement d'un(e) Volontaire des Nations Unies au centre d'information de Rabat et couvrir les frais supplémentaires liés aux services de traitement des données. Le (la) Volontaire des Nations Unies contribuerait à la création de supports de communication multilingues et aiderait le centre d'information à traduire les principaux supports d'information en arabe, en vue de leur diffusion auprès du public arabophone par l'intermédiaire des réseaux du centre d'information et du Bureau de la Coordonnatrice résidente, dans le cadre de la stratégie de communication globale [ibid., par. 28.93 b) ii)]. Compte tenu des informations supplémentaires qu'il a reçues, le Comité consultatif prend note des demandes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) et de remplaçants, qui s'élèvent à 373 700 dollars au titre du sous-programme 1 et à 1 227 200 dollars et 76 900 dollars pour les pics d'activité et les heures supplémentaires à l'Assemblée générale, respectivement, au titre du sous-programme 2. Il constate que les ressources proposées pour 2021 en ce qui concerne le personnel temporaire (autre que pour les réunions), y compris les remplacements, s'élevaient à 358 800 dollars au titre du sous-programme 1 et à 1 285 600 dollars et 91 000 dollars pour les pics d'activité et les heures supplémentaires à l'Assemblée, respectivement, au titre du sous-programme 2.

VII.22 D'après les informations qu'il a reçues au sujet des autres dépenses de personnel, le Comité consultatif relève qu'en 2020, le montant des dépenses engagées par le Département de la communication globale s'élevait à 1 925 900 dollars, alors que celui des crédits ouverts s'établissait à 2 813 300 dollars. Il note également que, pour la période de janvier à juin 2021, le Département a engagé des dépenses d'un montant de 753 700 dollars, pour des crédits ouverts d'un montant de 3 851 600 dollars. **Le Comité consultatif rappelle la recommandation qu'il a formulée au sujet du renforcement du multilinguisme au paragraphe VII.6 ci-dessus et recommande que le Département de la communication globale améliore la mise en œuvre de son mandat en matière de multilinguisme à l'aide des ressources existantes, tout en continuant de s'acquitter de ses autres missions importantes et d'apporter son concours, par l'intermédiaire de six emplois de temporaire [1 P-3, 1 P-2 et 4 G(AC)], aux organes créés en vertu d'instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, au Programme de stages de journalisme Reham Al-Farra et au (à la) Volontaire des Nations Unies au centre d'information de Rabat**.

Voyages du personnel

VII.23 Les dépenses proposées au titre des voyages du personnel pour 2022 s'élèvent à 258 400 dollars, soit une diminution de 29 300 dollars (10,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Les dépenses se sont établies à 64 100 dollars pour 2020 et à 8 100 dollars, au 30 juin 2021, contre des crédits de 438 100 dollars pour 2020 et de 287 700 dollars pour 2021. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits, le Comité consultatif recommande une réduction de 5 % (soit 12 900 dollars) des ressources demandées au titre des voyages du personnel pour 2022**.

Services contractuels

VII.24 Le montant des crédits demandés au titre des services contractuels s'élève à 6 174 600 dollars, ce qui représente une diminution de 236 900 dollars (3,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Sur la base des informations complémentaires reçues, le Comité consultatif note que des ressources sont demandées, entre autres, pour les services suivants : traitement des données, conception de pages Web, traitement de photos, production de vidéos et d'émissions d'actualité et de contenus multimédias et multiplateformes, graphisme, édition et production de produits Web,

soutien informatique et formation du personnel. Il note que, pour la période de janvier à juin 2021, le Département de la communication globale a engagé des dépenses d'un montant de 2 359 600 dollars, pour des crédits ouverts d'un montant de 6 411 500 dollars. Il constate en outre que le montant des crédits ouverts est passé de 5 423 700 dollars en 2020 à 6 411 500 dollars en 2021. **Compte tenu du faible niveau des dépenses par rapport à l'augmentation des crédits ouverts pour 2021 et de l'expérience acquise pendant la pandémie de COVID-19, le Comité consultatif rappelle la recommandation qu'il a déjà formulée, à savoir que des efforts devraient être faits pour développer les capacités internes et assurer certains des services requis en interne (A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. VII.11), et recommande une réduction de 5 % (soit 308 700 dollars) des ressources demandées au titre des services contractuels**.

Frais généraux de fonctionnement

VII.25 Le montant des crédits demandés au titre des frais généraux de fonctionnement s'élève à 4 561 500 dollars, ce qui représente une diminution de 138 400dollars (2,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Sur la base des informations supplémentaires qu'il a reçues, le Comité consultatif note que le montant des dépenses engagées par le Département de la communication globale s'établissait, en 2020, à 3 315 400 dollars, pour des crédits ouverts de 4 564 700 dollars, et, pour la période de janvier à juin 2021, à 1 850 200 dollars, pour des crédits ouverts de 4 699 900 dollars. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations sur l'intégration des centres d'information des Nations Unies aux bureaux des coordonnateurs résidents et sur l'appui direct que les bureaux extérieurs du Département et le personnel du Service des centres d'information au Siège apportaient aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays. Il a également été informé que 29 des 50 centres d'information partageaient les mêmes locaux que les bureaux des coordonnateurs résidents. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits et de la possibilité escomptée d'accroître le recours au partage des locaux et de réduire les frais de fonctionnement du fait de l'intégration continue des centres d'information des Nations Unies aux bureaux des coordonnateurs résidents, le Comité consultatif recommande une réduction de 5 % (soit 228 100 dollars) des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement**.

Couverture des réunions

VII.26 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Département continuait de prendre des mesures proactives pour éviter que des erreurs ne se glissent dans les communiqués de presse couvrant les réunions tenues. Il a aussi été avisé que ces efforts s'étaient traduits par des résumés plus détaillés et plus précis, une meilleure analyse, des relations de travail plus efficaces et une réduction du nombre de plaintes et de commentaires de la part des États Membres.

VII.27 Le Comité consultatif a également été informé que le Département de la communication globale assurait en temps utile une couverture précise et équilibrée des réunions intergouvernementales aussi bien en anglais qu'en français et que, bien que les communiqués de presse soient généralement produits dans ces deux langues dans un délai de deux heures, les versions dans les quatre autres langues officielles de l'Organisation ne pouvaient être établies qu'après leur traduction depuis la version anglaise. Il a reçu une estimation des coûts annuels de traduction de l'anglais vers les cinq autres langues officielles, d'un montant de 10 523 800 dollars, comprenant, d'une part, le coût annuel standard de quatre postes (2 P-3 et 2 G-6) au titre de la couverture, en anglais seulement, des réunions tenues (505 200 dollars) et, d'autre part, les frais de traduction dans les quatre autres langues officielles, par l'intermédiaire du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des

conférences, en vue de la couverture des réunions de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et d'autres organes (10 018 600 dollars). Il relève que le montant estimé de 10 018 600 dollars correspond au produit d'un tarif au mot de 0,64 dollar par le nombre total de mots figurant dans les communiqués en anglais (3 130 800), appliqué aux cinq autres langues officielles. Il note également que l'estimation des coûts pourrait ne pas refléter le tarif au mot minimum et qu'un prix au mot plus élevé pourrait avoir été appliqué.

VII.28 **Le Comité consultatif compte que la qualité des comptes rendus des réunions et des communiqués de presse continuera de s'améliorer et que des efforts seront faits pour déterminer les ressources à mobiliser afin d'accroître la production multilingue (voir par. VII.5, VII.6 et VII.22). Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter une proposition qui permettrait de développer, selon un bon rapport coût/efficacité et dans les limites des ressources disponibles, la production multilingue de comptes rendus de réunions et de communiqués de presse.**

VII.29 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VII.9, VII.22, VII.23, VII.24 et VII.25 et au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Conséquences et enseignements tirés de la pandémie

VII.30 Il est indiqué dans le projet de budget que les enseignements tirés de la pandémie ont trait à l'importance d'établir une approche claire en matière de communication stratégique et de recourir aux technologies numériques pour fournir des informations sur les questions liées à la pandémie aux niveaux mondial et national. L'utilisation de plateformes virtuelles a favorisé la représentation et accru la diversité géographique du public, de manière à élargir les voies de communication au-delà du Siège et à donner la parole à des intervenants qui, autrement, n'auraient pas été en mesure de se déplacer. Le Département de la communication globale prévoit de mettre en œuvre un modèle hybride à l'appui de la participation virtuelle d'un public mondial et de mettre l'accent sur la collaboration numérique avec des organisations de la société civile et sur l'amélioration de l'accès numérique à la Bibliothèque Dag Hammarskjöld [A/76/6 (Sect. 28), par. 28.12 à 28.16, 28.32, 28.52 à 28.54 et 28.74 à 28.76]. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les activités virtuelles du Département se poursuivraient probablement après la pandémie.

VII.31 Le Comité consultatif a également été informé des activités menées par le Département de la communication globale pour lutter contre l'« infodémie » dans le cadre de l'initiative « Verified » concernant la désinformation sur la COVID-19 et combattre la désinformation de manière plus générale. Le Département et ses partenaires ont recruté, formé et encouragé des scientifiques et des cliniciens dans le cadre du projet Team Halo, afin de tirer profit de leurs connaissances et de leur influence sur les médias sociaux pour promouvoir le travail inestimable sur les tests et la vaccination. En ce qui concerne les communications de crise, le Comité a été informé que, grâce au travail qui a été accompli par l'Équipe de crise du Groupe de la communication des Nations Unies, coprésidée par le Département, en tant que responsable des questions de communication, et par l'Organisation mondiale de la Santé, le Département avait formulé des conseils à l'Équipe des Nations Unies pour la gestion de la crise de la COVID-19. Il a également reçu des informations relatives au rôle du Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique pendant l'infodémie et à la collaboration avec les équipes des opérations de maintien de la paix et le

Département des opérations de paix. Il prend note des enseignements tirés de la pandémie, ainsi que de l'action menée par le Département de la communication globale pour lutter contre l'infodémie dans le cadre de l'initiative « Verified » et combattre les discours de haine, notamment par la coopération avec le personnel des opérations de maintien de la paix.

Tableau VII.3

Chapitre 28 (Communication globale) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Quotes-parts hors budget ordinaire*				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	79 221,9	77 655,9	81 720,9	37 889,0	81 748,4	27,5	–	756,6	765,6	9,0	1 438,1	1 345,1	1 345,1	–	79 094,0	83 822,6	83 859,1	36,5
Autres dépenses de personnel	2 813,3	1 925,9	3 851,6	753,7	3 868,5	16,9	618,8	37,8	37,8	–	3 365,1	3 301,4	3 301,4	–	5 909,8	7 190,8	7 207,7	16,9
Dépenses de représentation	59,9	1,8	22,8	–	22,8	–	–	–	–	–	(0,9)	–	–	–	0,9	22,8	22,8	–
Consultants	–	191,0	–	11,0	–	–	–	–	–	–	82,2	–	–	–	273,2	–	–	–
Voyages du personnel	438,1	64,1	287,7	8,1	258,4	(29,3)	–	34,6	40,4	5,8	63,6	169,7	169,7	–	127,7	492,0	468,5	(23,5)
Services contractuels	5 423,7	7 444,0	6 411,5	2 359,6	6 174,6	(236,9)	–	41,1	41,3	0,2	4 042,6	3 673,7	3 673,7	–	11 486,6	10 126,3	9 889,6	(236,7)
Frais généraux de fonctionnement	4 564,7	3 315,4	4 699,9	1 850,2	4 561,5	(138,4)	–	2,9	2,9	–	923,3	847,1	847,1	–	4 238,7	5 549,9	5 411,5	(138,4)
Fournitures et accessoires	655,8	100,6	623,1	37,0	583,6	(39,5)	–	–	–	–	3,1	–	–	–	103,7	623,1	583,6	(39,5)
Mobilier et matériel	707,1	1 912,3	648,6	240,2	647,7	(0,9)	–	–	–	–	77,4	41,9	41,9	–	1 989,7	690,5	689,6	(0,9)
Aménagement des locaux	–	144,3	–	0,5	–	–	–	–	–	–	8,1	–	–	–	152,4	–	–	–
Subventions et contributions	807,9	40,9	800,0	8,8	800,0	–	–	–	–	–	697,5	560,6	560,6	–	738,4	1 360,6	1 360,6	–
Autres objets de dépense	–	1,2	–	–	–	–	30,7	–	–	–	–	–	–	–	31,9	–	–	–
Total	**94 692,4**	**92 797,6**	**99 066,1**	**43 158,1**	**98 665,5**	**(400,6)**	**649,5**	**873,0**	**888,0**	**15,0**	**10 700,1**	**9 939,5**	**9 939,5**	**–**	**104 147,1**	**109 878,6**	**109 493,0**	**(385,6)**

[a] L’exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d’appui, court du 1er juillet au 30 juin.

Titre VIII
Services communs d'appui

Chapitre 29
Services de gestion et d'appui

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	780 400
Dépenses de 2020	301 221 400
Crédits ouverts pour 2021	305 063 500
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	303 160 700
Dépenses financées au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire en 2020	250 439 600
Montant estimé des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2021	249 668 800
Montant prévu des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2022[a]	252 748 400
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	194 617 500
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	216 621 200
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	199 211 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 75/293 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VIII.1 Le titre VIII du projet de budget-programme pour 2022 comprend le chapitre 29 (Services de gestion et d'appui), qui est subdivisé en six sous-chapitres : de 29A à 29C (qui concernent respectivement le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, le Département de l'appui opérationnel et le Bureau de l'informatique et des communications) et de 29E à 29G (qui concernent les Offices des Nations Unies à Genève, Vienne et Nairobi, respectivement). Chaque sous-chapitre est traité séparément.

VIII.2 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 29 du budget ordinaire pour 2022 est de 303 160 700 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 1 902 800 dollars (0,6 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021.

Sous-chapitre 29A
Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	52 921 400
Dépenses de 2020	54 301 800
Crédits ouverts pour 2021	54 456 400
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	54 933 200
Dépenses financées au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire en 2020	67 728 000
Montant estimé des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2021	63 236 800
Montant prévu des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2022[a]	67 231 000
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	32 147 900
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	36 059 400
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	35 368 100

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 75/293 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VIII.3 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du sous-chapitre 29A du budget ordinaire pour 2022 est de 54 933 200 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation nette de 476 800 dollars (0,9 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VIII.15.

VIII.4 Selon le Secrétaire général, l'augmentation nette est imputable aux trois facteurs suivants : a) des ajustements techniques qui ont entraîné une diminution de 3 714 600 dollars, tenant essentiellement au non-renouvellement des crédits correspondant à la part des ressources nécessaires pour le progiciel de gestion intégré imputée au budget ordinaire de 2021 ; b) des nouveaux mandats et des mandats élargis liés à l'examen des questions de compétence au regard du régime commun prévu par la résolution 75/245 B de l'Assemblée générale, qui ont entraîné une augmentation de 432 300 dollars ; c) d'autres changements exposés au paragraphe 29A.238 du projet de budget, qui ont entraîné une augmentation de 3 759 100 dollars (voir A/76/6 (Sect. 29A) et A/76/6 (Sect. 29A)/Corr.1, par. 29A.236-238).

Tableau VIII.1
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	272	1 SGA, 2 SSG, 7 D-2, 16 D-1, 34 P-5, 46 P-4, 37 P-3, 24 P-2/1, 20 G(1e C) et 85 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	273	1 SGA, 2 SSG, 7 D-2, 16 D-1, 33 P-5, 46 P-4, 38 P-3, 26 P-2/1, 20 G(1e C) et 84 G(AC)
Suppressions	(1)	1 P-5 au titre de la composante 1 du sous-programme 3
Créations	3	2 P-2 et 1 P-3 au titre de la composante 1 du sous-programme 3
Réaffectations	–	2 G(AC) au titre de la composante 1 du sous-programme 2
	–	1 P-5, 1 P-3 et 1 G(AC) au titre du sous-programme 4
Transferts	–	Transfert à la composante Direction exécutive et administration de 1 P-4 cédé par la composante 1 du sous-programme 2
	–	Transfert à la composante 1 du sous-programme 3 de 1 P-3 cédé par la composante Direction exécutive et administration
	–	Transfert à la composante Direction exécutive et administration de 1 P-2 cédé par la composante 1 du sous-programme 3
	–	Transfert à la nouvelle composante 3 du sous-programme 1 de 1 P-5 et 1 P-4 cédés par le sous-programme 4
	(1)	Transfert au sous-chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) de 1 G(AC) cédé par le sous-programme 4
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif estimé pour 2021	195	1 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 58 P-4, 42 P-3, 7 P-2/1, 5 G(1e C) et 66 G(AC)
Effectif prévu pour 2022	198	1 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 60 P-4, 43 P-3, 7 P-2/1, 5 G(1e C) et 66 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2021	115	1 D-1, 9 P-5, 19 P-4, 21 P-3, 6 P-2/1, 10 G(1e C), 36 G(AC) et 13 AL
Effectif prévu pour 2022	115	1 D-1, 11 P-5, 17 P-4, 26 P-3, 6 P-2/1, 9 G(1e C), 32 G(AC) et 13 AL

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.5 Le Secrétaire général propose un effectif total de 273 postes (169 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 104 agents des services généraux), soit une augmentation nette de 1 poste par rapport au nombre de postes approuvés pour 2021. On trouvera un récapitulatif des changements proposés à l'annexe III du projet de budget (A/76/6 (Sect. 29A) et A/76/6 (Sect. 29A)/Corr.1). Parmi ces changements, on peut citer : la création de trois postes (1 P-3 et 2 P-2) ; la suppression d'un poste (P-5) ; la réaffectation de cinq postes [1 P-5, 1 P-3 et 3 G(AC)], faisant l'objet d'un taux de vacance de 50 %, dont 2 G(AC) aux fins de l'alignement du titre fonctionnel sur les fonctions rattachées au poste et 1 P-5, 1 P-3 et 1 G(AC) conformément à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données ; le transfert de six postes [1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 1 G(AC)], compte tenu notamment de la création proposée d'un nouveau service (voir par. VIII.6 et VIII.7 ci-après).

Création de trois postes

VIII.6 La création proposée d'un poste de spécialiste des ressources humaines (P-3) et de deux postes de spécialiste adjoint(e) des ressources humaines (P-2) est liée

à la suppression proposée d'un poste de spécialiste hors classe des ressources humaines (P-5), ce qui va dans le sens de l'initiative du Secrétaire général visant à rajeunir les effectifs du Secrétariat et à rendre la structure moins chargée au sommet [A/76/6 (Sect. 29A) et A/76/6 (Sect. 29A)/Corr.1, par. 29A.238 j) i)]. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le ou la titulaire du poste de classe P-3 contribuerait à l'enrichissement des politiques en matière de ressources humaines et donnerait des éclaircissements sur les instruments de gouvernance. Les titulaires des deux postes de classe P-2 mettraient au point des communications stratégiques sur les initiatives prises dans le domaine des ressources humaines et sur des mesures ciblées visant à promouvoir la représentation géographique et la parité femmes-hommes. **Sachant que la proposition s'inscrit dans le cadre de l'initiative du Secrétaire général visant à rajeunir les effectifs du Secrétariat, le Comité note qu'il n'a été proposé de supprimer dans cette optique aucun autre poste de rang élevé dans le projet de budget pour 2022 et qu'il est proposé de créer trois postes, mais de n'en supprimer qu'un. Il estime également que la proposition de créer deux postes de classe P-2 n'est pas suffisamment justifiée. Le Comité recommande donc de ne pas créer un poste de spécialiste adjoint(e) des ressources humaines (P-2). Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence**. On trouvera au chapitre I un examen plus détaillé de la question du rajeunissement des effectifs du Secrétariat.

Création d'un nouveau service

VIII.7 En réponse à ses questions, le Comité a été informé que le Secrétaire général proposait de mettre en place de nouveaux Services consultatifs de gestion, qui comprendraient : a) le secrétariat du Comité des marchés du Siège et du Comité central de contrôle du matériel ; b) le Groupe du contrôle hiérarchique ; c) le nouveau Groupe de la gestion de la résilience et de la viabilité. Cela permettrait de rassembler les groupes disparates qui relèvent du (de la) Directeur(trice) du Bureau de la Secrétaire générale adjointe et contribuerait à ce que l'Organisation soit plus résiliente et mieux préparée à assurer la continuité des activités, compte tenu des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19. Le Comité a également été informé que le Groupe de la gestion de la résilience et de la viabilité serait créé à l'aide de ressources existantes réaffectées et de transferts qui n'auraient pas d'incidence sur le total des ressources nécessaires, à savoir : a) le transfert du Groupe de la continuité des opérations, qui relève actuellement de la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité et qui comprend les emplois de temporaire (autres que pour les réunions) suivants : 1 P-5, 1 P-4 et 1 G(AC) ; b) le transfert de trois postes de la Section de la gestion axée sur les résultats (Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité), à savoir 1 P-5 et 1 P-4 financés au titre du budget ordinaire, ainsi que 1 P-3 financé au moyen du compte d'appui qu'il serait proposé de transférer pour l'exercice 2022/23. Le Comité note que le service qu'il est proposé de créer et les rattachements hiérarchiques connexes ne sont pas dûment représentés dans l'organigramme proposé pour 2022, tel qu'il figure dans l'annexe du projet de budget (voir A/76/6 (Sect. 29A) et A/76/6 (Sect. 29A)/Corr.1, annexe I.B.). **Le Comité consultatif rappelle qu'il avait jugé préoccupant que la réorganisation structurelle du Secrétariat entrée en vigueur le 1er janvier 2019 n'ait pas encore été entièrement et clairement définie et que, dans la mesure où la réforme de la gestion était toujours en cours, il avait recommandé que le Secrétaire général présente, pour examen par l'Assemblée générale durant la partie principale de sa soixante-seizième session, un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la réforme (A/75/538, par. 10 et 47). Le Comité compte que le Secrétaire général fournira des informations supplémentaires sur les Services**

consultatifs de gestion qu'il est proposé de mettre en place lors de l'examen par l'Assemblée générale du présent rapport ainsi que dans le prochain projet de budget. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant les nouvelles structures.

Postes vacants, indemnité de fonctions et taux de vacance

VIII.8 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2021, 45 postes financés par le budget ordinaire étaient vacants, dont 23 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 9 P-3 et 6 P-2) et 22 dans celle des services généraux et les catégories apparentées. Quatre de ces postes [2 P-3 et 2 G(AC)] étaient vacants depuis deux ans ou plus : dans trois cas, l'examen des candidatures était en cours [1 P-3 et 2 G(AC)] et, dans un cas, le (la) titulaire était en droit de réintégrer le poste (P-3). **Le Comité consultatif ne doute pas que tous les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et compte que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget-programme**.

VIII.9 D'après les informations communiquées au Comité, les titulaires de deux postes du Département [1 G(1re C) et 1 G(AC)] ont reçu une indemnité de fonctions pendant plus de deux ans et ces aménagements temporaires doivent prendre fin d'ici à octobre 2021. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la question des postes vacants de longue date et la pratique consistant à accorder des indemnités de fonctions.

VIII.10 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 au titre du sous-chapitre 29A (voir tableau VIII.2).

Tableau VIII.2
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	167	17,5	167	15,4	169	14,7
Agents des services généraux et des catégories apparentées	105	16,1	105	19,4	104	14,7

VIII.11 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe VIII.6 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant les taux de vacance et les postes vacants.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.12 Le montant des ressources demandées pour 2022 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 15 550 600 dollars, ce qui représente une

augmentation nette de 728 600 dollars (4,9 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021.

Autres dépenses de personnel

VIII.13 Le montant prévu de 2 458 500 dollars, soit une augmentation de 679 500 dollars (38,2 %), permettrait notamment de financer l'emploi de temporaire de juriste (P-4) qu'il est proposé de créer à la Division du droit administratif. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le (la) titulaire de l'emploi répondrait aux demandes croissantes concernant les affaires disciplinaires. Il ou elle contribuerait également à réduire le nombre d'affaires en souffrance, à savoir 174 affaires renvoyées par le Bureau des ressources humaines et le BSCI et 43 procédures disciplinaires dont était saisi le Tribunal du contentieux administratif et qui avaient été reportées d'années précédentes (état en juin 2021). Le Comité a également été informé qu'il n'était pas certain que l'augmentation du nombre d'affaires disciplinaires se poursuive pendant longtemps, compte tenu notamment des efforts actuellement déployés par le Secrétaire général pour renforcer l'application du principe de responsabilité. **Sachant que l'évolution du nombre d'affaires disciplinaires est incertaine, le Comité consultatif n'est pas convaincu que la création d'un emploi de temporaire de juriste soit pleinement justifiée à ce stade et recommande que l'emploi soit approuvé pour une période de neuf mois, avec application du taux de vacance de 50 % requis pour les nouveaux postes, afin de réduire le nombre d'affaires en souffrance**.

Consultants

VIII.14 Les crédits demandés au titre des consultants s'élèvent à 127 100 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Il a été précisé au Comité qu'un crédit d'un montant de 14 900 dollars était notamment prévu et devait servir à financer, pendant 20 jours (745 dollars par jour), les services d'un(e) consultant(e) qui serait chargé de dispenser des conseils spécialisés dans le cadre de la planification des modalités de travail après la pandémie. Or, à ce jour, toutes les activités de planification post-pandémie ont été menées par des fonctionnaires du Secrétariat. **Compte tenu des capacités internes, le Comité consultatif n'est pas convaincu que le montant demandé au titre des consultants soit pleinement justifié et recommande de le réduire de 10 % (12 700 dollars)**.

Voyages du personnel

VIII.15 Le montant demandé au titre des voyages du personnel pour 2022 est de 347 100 dollars, soit une légère diminution de 2 100 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Les dépenses se sont élevées à 81 400 dollars en 2020 et se montaient à 15 300 dollars au 30 juin 2021, alors que les crédits ouverts étaient de 525 600 dollars pour 2020 et de 345 000 dollars pour 2021. **Compte tenu des faibles dépenses engagées en 2020 et au cours des six premiers mois de 2021, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (34 700 dollars) les ressources demandées au titre des voyages du personnel pour 2022**.

VIII.16 Dans sa résolution 75/252, l'Assemblée générale a souscrit à la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que le Secrétaire général prépare, pour examen par l'Assemblée à sa soixante-quinzième session, une étude sur les principes et les modalités qui permettraient de parvenir à un nouvel équilibre entre réunions en présentiel et réunions en ligne, en faisant fond sur l'expérience acquise pendant la pandémie et en tenant compte des avantages que présente chacune de ces modalités, des gains d'efficacité, ainsi que des investissements technologiques et des contraintes financières à prévoir Le Comité constate que l'étude en question n'a pas

encore été présentée. **Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général devrait présenter, pour examen par l'Assemblée générale, l'étude demandée en faisant fond sur l'expérience acquise pendant la pandémie et en tenant compte des investissements technologiques à prévoir et des gains d'efficacité qui pourraient être obtenus (voir A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. VIII.12)**.

Services contractuels

VIII.17 Les crédits demandés, d'un montant de 7 736 200 dollars, soit une augmentation de 91 000 dollars (1,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021, comprennent une somme de 6 633 500 dollars prévue pour la formation. En réponse à ses questions, le Comité a été informé que, même si les activités de formation s'étaient déroulées virtuellement en 2020 et 2021, la meilleure méthode restait de dispenser en personne les programmes de formation qui reposaient fortement sur l'apprentissage entre pairs et qui étaient très interactifs ou coopératifs. Le Bureau des ressources humaines prévoyait par conséquent d'organiser des formations en présentiel en 2022, notamment dans le cadre du Programme pour les hauts responsables des Nations Unies (425 000 dollars), qui s'adresse au personnel de direction, et d'un programme de formation des formateurs sur les principes établis dans le guide « Ensemble pour le respect » (40 000 dollars). D'après les renseignements communiqués au Comité, un crédit de 972 000 dollars était demandé pour le Programme de perfectionnement des cadres supérieurs proposé par l'École des cadres du système des Nations Unies. Les dépenses consacrées à la formation par le Département se sont élevées à 7 719 400 dollars en 2018-2019, 6 603 700 dollars en 2020 et se montaient à 2 267 100 dollars au 30 juin 2021. Le Comité a également été informé qu'une nouvelle stratégie d'apprentissage pour la période 2021-2025 devait entrer en vigueur en septembre 2021. Celle-ci serait axée sur de grandes priorités, telles que l'analyse de données, et sur un ensemble soigneusement sélectionné de ressources pédagogiques proposées selon des modalités abrégées et variées et s'appuyant sur les technologies. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que le montant des crédits demandés soit justifié. Compte tenu de l'expérience acquise pendant la pandémie pour ce qui est de l'expansion des formations à distance, ainsi que des priorités fixées et des investissements technologiques prévus dans la prochaine stratégie d'apprentissage, le Comité estime que des économies supplémentaires peuvent être réalisées et recommande de réduire de 10 % (663 300 dollars) les ressources demandées pour la formation au titre des services contractuels**. On trouvera au chapitre I un examen plus détaillé de la stratégie d'apprentissage du Secrétariat.

Subventions et contributions

VIII.18 Le montant prévu, qui s'élève à 4 330 900 dollars, soit une augmentation de 25 000 dollars (0,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021, comprend la part des dépenses liées au progiciel de gestion intégré qui devrait être imputée sur le budget ordinaire de 2022 [4 000 000 dollars, soit une augmentation de 135 400 dollars par rapport à la part imputée sur le budget ordinaire de 2021 (3 864 600 dollars)]. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le détail des ressources demandées et les justifications y afférentes seraient communiqués dans le treizième et dernier rapport du Secrétaire général sur Umoja. Le Comité consultatif note que les montants relatifs à Umoja qui figurent dans le projet de budget-programme sont indicatifs. **Il se penchera sur les crédits demandés et les justifications détaillées y afférentes lorsqu'il examinera le treizième et dernier rapport du Secrétaire général sur la question (voir aussi A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. VIII.20)**.

VIII.19 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VIII.6, VIII.13, VIII.14, VIII.15 et VIII.17 et au chapitre I du présent**

rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.

Questions diverses

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

VIII.20 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'approche « tous risques » adoptée par le Secrétariat en matière de planification de la continuité des opérations, qui exige des entités qu'elles anticipent la perte potentielle de personnel, de locaux, de matériel informatique ou de fournisseurs, par opposition à une stratégie axée sur un événement précis, avait permis d'assurer la continuité des activités pendant la pandémie. Les principaux éléments ayant contribué au succès de cette approche sont les suivants : transformation numérique et mise à niveau des outils de collaboration avant la pandémie ; fourniture d'équipements nécessaires pour le télétravail ; communication claire, cohérente et régulière avec les membres du personnel, adaptation en fonction des circonstances personnelles des fonctionnaires et appui psychosocial supplémentaire mis à disposition. Parmi les améliorations qui pourraient être apportées, on peut citer une plus grande automatisation des flux de travail, un renforcement de l'aptitude à exploiter et traiter les données et l'utilisation d'outils d'analyse décisionnelle.

VIII.21 Le Comité consultatif a également été informé que le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel dirigeaient conjointement la planification de l'environnement de travail post-COVID-19. Épaulés par une équipe de projet multifonctionnelle et multidisciplinaire composée de plus de 130 personnes référentes représentant l'ensemble des entités du Secrétariat au Siège, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies basés à New York, ainsi que le Syndicat du personnel de l'ONU à New York, les deux départements se penchent actuellement sur plusieurs aspects de l'environnement de travail post-COVID-19 (principes directeurs, modalités de travail, cybersécurité et technologie, amélioration des processus, soutien des États Membres, appui aux missions, installations et préparation aux situations d'urgence qui pourraient se produire à l'avenir). La mise en œuvre du plan devrait commencer en septembre 2021 et se poursuivra par étapes, dans un souci constant d'amélioration. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le présent rapport, des renseignements supplémentaires concernant la planification de l'environnement de travail post-COVID-19, et que des informations actualisées seront communiquées dans le prochain projet de budget-programme**.

Représentation géographique

VIII.22 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, au 31 mai 2021, la représentation géographique du personnel, par groupe régional et toutes sources de financement confondues, était la suivante : 305 fonctionnaires du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États ; 153 du Groupe des États d'Asie et du Pacifique ; 75 du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes ; 52 du Groupe des États d'Afrique ; 40 du Groupe des États d'Europe orientale. **Le Comité consultatif compte que l'on redoublera d'efforts pour améliorer la diversité géographique au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, compte tenu en particulier du rôle crucial que celui-ci joue dans la mise en œuvre de la stratégie en faveur de la diversité géographique du Secrétaire général, et que des informations actualisées à cet égard seront fournies dans le prochain projet de budget**. On trouvera au chapitre I un examen plus détaillé de la question de la représentation géographique.

Sous-chapitre 29B
Département de l'appui opérationnel

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	93 025 600
Dépenses de 2020	85 742 100
Crédits ouverts pour 2021	85 424 400
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	85 074 100
Dépenses financées au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire en 2020	101 380 600
Montant estimé des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2021	107 544 300
Quotes-parts hors budget ordinaire pour 2022[a]	107 171 000
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	56 755 000
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	65 500 400
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	49 216 900

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 75/293 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VIII.23 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du sous-chapitre 29B du budget ordinaire pour 2022 est de 85 074 100 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 350 300 dollars (0,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021. La diminution tient à des ajustements techniques (267 600 dollars) et à d'autres changements (82 700 dollars) qui sont décrits aux paragraphes 29B.193 et 29B.194 du projet de budget [A/76/6 (Sect. 29B)]. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VIII.16.

Tableau VIII.3
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	353	1 SGA, 2 SSG, 5 D-2, 6 D-1, 11 P-5, 15 P-4, 12 P-3, 12 P-2/1, 14 G(1re C), 180 G(AC) et 95 ACM
Effectif proposé pour 2022	353	1 SGA, 2 SSG, 5 D-2, 6 D-1, 11 P-5, 15 P-4, 14 P-3, 12 P-2/1, 14 G(1re C), 180 G(AC) et 93 ACM
Suppressions	(3)	1 G(AC) et 2 ACM au titre du sous-programme 4
Créations	2	1 P-3 au titre du sous-programme 4 ; 1 P-3 au titre de la composante Appui au programme
Réaffectations	–	G(AC) au titre de la composante 3 du sous-programme 1

	Nombre	*Classe*
Transferts	1	Transfert au sous-chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) (sous-programme 2, composante 1) de 1 G(AC), cédé par le sous-chapitre 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) ; transfert à la composante Appui au programme de 2 G(AC), cédé par le sous-programme 4 ; transfert au sous-programme 4 de 1 G(1ᵉC) et de 15 G(AC), cédés par la composante Appui au programme
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif estimé pour 2021	432	2 D-2, 9 D-1, 33 P-5, 88 P-4, 121 P-3, 9 P-2/1, 20 G(1ᵉC) et 150 G(AC)
Effectif prévu pour 2022	444	2 D-2, 9 D-1, 33 P-5, 87 P-4, 131 P-3, 9 P-2/1, 20 G(1ᵉC) et 153 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2021	59	3 P-5, 9 P-4, 7 P-3, 4 P-2/1, 6 G(1ᵉC), 27 G(AC) et 3 ACM
Effectif prévu pour 2022	55	3 P-5, 7 P-4, 6 P-3, 3 P-2/1, 6 G(1ᵉC), 27 G(AC) et 3 ACM

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.24 Le Secrétaire général propose un effectif total de 353 postes financés au moyen du budget ordinaire (66 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 287 agents des services généraux), soit le même nombre qu'en 2021. On trouvera à l'annexe III du projet de budget (ibid.) un récapitulatif des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes, qui sont notamment les suivants :

a) Création de deux postes : un poste de spécialiste de la gestion du matériel (P-3) au Service de la gestion des installations et des activités commerciales (Division de l'administration) (voir par. VIII.25) et un poste de spécialiste des finances et du budget (P-3) au Groupe des finances (Service de l'appui aux clients au Siège), dont le (la) titulaire serait chargé(e) d'apporter un appui administratif au Département et à neuf entités financées au moyen du budget ordinaire qui n'ont pas leur propre service administratif ;

b) Suppression de trois postes : un poste d'assistant(e) au courrier [G(AC)], les besoins en matière de traitement du courrier ayant diminué, ainsi que d'un poste d'apprenti(e) électricien(ne) (ACM) et d'un poste de technicien(ne) de maintenance électrique (ACM) en raison de la restructuration des contrats de services de maintenance électrique ;

c) Réaffectation d'un poste d'assistant(e) administratif(ive), qui deviendrait un poste d'infirmier(ère) [G(AC)], dont le (la) titulaire viendrait apporter un appui supplémentaire à la Section de la gouvernance clinique et faciliterait les initiatives en matière de sécurité des patients et d'amélioration de la qualité ;

d) Transfert d'un poste d'assistant(e) aux achats [G(AC)], cédé par le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, l'objectif étant de faire correspondre les ressources à la structure hiérarchique, et transfert au sein du Département de l'appui opérationnel de : i) deux postes d'assistant(e) au courrier [G(AC)], aux fins de la consolidation des activités menées dans le cadre de la composante Appui au programme ; ii) 16 postes [1 G(1ᵉC) et 15 G(AC)], dont les titulaires contribueraient aux activités liées aux ressources humaines pour l'ensemble du personnel du Secrétariat basé à New York, comme prévu par le programme de travail de la Division de l'administration.

VIII.25 Concernant le poste de spécialiste de la gestion du matériel (P-3) qu'il est proposé de créer, le Secrétaire général indique que le (la) titulaire serait chargé(e) de

la comptabilisation des immobilisations corporelles et de la fourniture aux entités basées au Siège d'un appui opérationnel et d'une aide en matière d'analyse des données en ce qui concerne la gestion des biens et la comptabilisation des immobilisations, et serait responsable du Groupe de la gestion des biens et des stocks (A/76/6 (Sect. 29B), annexe III). **Compte tenu des effectifs actuels de la Division de l'administration et des efforts actuellement déployés pour renforcer les capacités d'analyse des données au Secrétariat (voir chapitre I), le Comité consultatif recommande de ne pas créer le poste de spécialiste de la gestion du matériel (P-3). Les montants prévus au titre des objets de dépense autres que les postes devraient être ajustés en conséquence**.

Postes vacants et taux de vacance

VIII.26 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2021, 50 postes financés par le budget ordinaire étaient vacants, dont six dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (1 D-2, 1 D-1, 1 P-3 et 3 P-2) et 44 dans celle des services généraux et les catégories apparentées (1 G(1e C), 28 G(AC) et 15 ACM). Au total, 16 postes étaient vacants depuis plus d'un an, dont six postes depuis plus de deux ans (1 P-2, 2 G(AC) et 3 ACM). Pour un des postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) vacants de longue date, le processus de recrutement avait pris du retard en raison de la situation financière, mais les démarches préalables à la publication de l'avis de vacance étaient en cours ; il était en outre proposé de supprimer trois des postes (1 G(AC) et 2 ACM) ; les deux postes restants (1 P-2 et 1 ACM) avaient été pourvus ou étaient en train de l'être en juillet 2021. **Le Comité consultatif souligne que tous les postes vacants doivent être pourvus dans les meilleurs délais et compte que des informations actualisées sur l'état d'avancement du recrutement pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget-programme**.

VIII.27 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 au titre du sous-chapitre 29B (voir tableau VIII.4 ci-dessous).

Tableau VIII.4
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	65	13,6	64	8,9	66	14,9
Agents des services généraux et des catégories apparentées	289	13,6	289	15,1	287	12,6

VIII.28 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VIII.25 ci-dessus et VIII.30 ci-dessous, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées**. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant les taux de vacance et les postes vacants.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.29 Les ressources demandées pour 2022 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 48 167 300 dollars, soit une diminution nette de 314 500 dollars (0,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 29B), tableau 29B.31).

Autres dépenses de personnel

VIII.30 Les crédits demandés au titre des autres dépenses de personnel, d'un montant de 3 855 500 dollars, ont augmenté de 354 600 dollars (10,1 %), ce qui s'explique principalement par la création proposée de trois emplois de temporaire (1 P-5, 1 P-4 et 1 P-3). Sur ce point, le Comité consultatif s'est vu communiquer les informations suivantes :

a) En attendant que l'Assemblée générale se prononce sur le dispositif de prestation de services centralisée, les titulaires de deux emplois de temporaire qui seraient créés à la Division de l'administration [1 spécialiste hors classe des ressources humaines (P-5) et 1 spécialiste des ressources humaines (P-4)] superviseraient l'équipe des opérations de ressources humaines, qui est composée de 19 agents des services généraux et fournit un appui dans les domaines suivants : entrée en fonction, cessation de service et traitement des droits à prestations complexes concernant le personnel de toutes les entités des Nations Unies basées au Siège ou dans les différents bureaux extérieurs. Depuis 2019, la supervision de l'équipe avait été assurée soit en redéployant des ressources existantes au sein du Département, soit en utilisant les soldes non utilisés au titre des autres dépenses de personnel, ce qui avait entravé l'exécution des mandats. **Compte tenu des effectifs actuels de la Division de l'administration et sachant que l'Assemblée générale avait décidé de revenir sur la question du dispositif de prestation de services centralisée durant la partie principale de sa soixante-seizième session (résolution 75/253 A, sect. XV), le Comité consultatif recommande de ne pas approuver la création d'un emploi de temporaire de spécialiste hors classe des ressources humaines (P-5) et d'un emploi de spécialiste des ressources humaines (P-4) à ce stade** ;

b) Le (la) titulaire d'un emploi de temporaire de spécialiste du perfectionnement du personnel (P-3) qu'il est proposé de créer au Groupe de la formation Langues et communication (Service du renforcement des capacités et de la formation opérationnelle) serait notamment chargé(e) de superviser 20 professeurs de langues employés à plein temps et une quarantaine de professeurs employés à temps partiel, de coordonner les cours de langue et de communication et de dispenser des conseils concernant l'harmonisation du programme de formation linguistique dans l'ensemble du Secrétariat prévue par le Cadre de l'Organisation des Nations Unies pour les langues. Il ou elle serait également chargé(e) de superviser l'élaboration de nouvelles modalités d'évaluation des compétences linguistiques et de contribuer aux initiatives du (de la) Coordonnateur(trice) pour le multilinguisme. **Reconnaissant que ces fonctions sont nécessaires et sachant qu'elles sont appelées à durer, le Comité consultatif n'est pas convaincu qu'elles doivent être assumées par du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et recommande par conséquent de créer un poste de spécialiste du perfectionnement du personnel (P-3) au lieu d'un emploi de temporaire, comme proposé**.

Consultants

VIII.31 Le montant des ressources demandées s'élève à 289 700 dollars, ce qui représente une augmentation de 116 600 dollars (67,4 %) par rapport au montant des

crédits approuvés pour 2021. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que ces crédits serviraient notamment à financer des services d'experts spécialisés dans le cadre de la mise au point de formations dans certains domaines d'activité et du programme de formation renforcée pour l'appui opérationnel de haut niveau (107 916 dollars), ainsi que pour une évaluation des besoins à long terme en locaux du Siège, compte tenu des modalités de travail post-pandémie et du parc immobilier new-yorkais. Les informations communiquées au Comité ont fait ressortir un dépassement de crédit de 1 180 000 dollars au 30 juin 2021, qui s'explique principalement par les montants qui doivent être transférés aux services contractuels à la fin de l'exercice. Si l'on exclut ces montants, les crédits ouverts au titre des consultants ont été sous-utilisés, ce qui tient en partie au report de programmes de formation en raison de la pandémie. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que le montant des crédits demandés au titre des consultants est pleinement justifié et, compte tenu des effectifs internes et des dépenses effectives, recommande de réduire ce montant de 15 % (43 400 dollars)**.

Voyages du personnel

VIII.32 Le montant demandé au titre des voyages du personnel pour 2022 est de 198 500 dollars, soit une diminution de 37 400 dollars (15,9 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Les dépenses se sont élevées à 32 600 dollars en 2020 et se montaient à 31 300 dollars au 30 juin 2021, alors que les crédits ouverts étaient de 442 300 dollars pour 2020 et de 235 900 dollars pour 2021. **Étant donné que les crédits ont tendance à être sous-utilisés, le Comité consultatif recommande de réduire de 15 % (29 800 dollars) les ressources demandées pour 2022 au titre des voyages du personnel**.

Services contractuels

VIII.33 Les crédits demandés, d'un montant de 4 571 100 dollars, ont augmenté de 164 200 dollars (3,7 %), ce qui est principalement imputable aux services spécialisés auxquels il est prévu de recourir pour le traitement et la numérisation des archives dans le cadre du projet visant à vider l'immeuble Falchi (voir par. VIII.36 et VIII.37). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a appris qu'un montant de 2 029 700 dollars était prévu pour des services contractuels liés au budget de formation géré centralement, ce qui représentait une diminution de 143 600 dollars (6,6 %) par rapport au montant des crédits approuvés pour 2021 (2 173 300 dollars). **Le Comité consultatif estime que, compte tenu de l'expérience acquise pendant la pandémie pour ce qui est de l'expansion des formations à distance, des économies peuvent encore être réalisées. Il n'est donc pas convaincu que le montant des crédits demandés soit pleinement justifié et recommande de réduire de 30 % (49 300 dollars) l'augmentation proposée au titre des services contractuels, réduction qui portera sur les crédits prévus pour la formation**.

Mobilier et matériel

VIII.34 Un montant de 471 400 dollars est demandé au titre du mobilier et du matériel, ce qui représente une augmentation de 56 000 dollars (13,5 %). En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité que ce montant servirait notamment à remplacer trois véhicules (1 berline, 1 fourgonnette pour le transport de passagers et 1 fourgonnette pour le transport de marchandises) (100 200 dollars) qui étaient parvenus en fin de vie en 2016 et en 2018.

Subventions et contributions

VIII.35 Les crédits demandés, d'un montant de 333 300 dollars, soit une augmentation de 245 800 dollars (280,9 %), serviraient notamment à financer la part des ressources réservées aux activités d'appui aux clients ayant été approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/253 A qu'il est prévu d'imputer sur le budget ordinaire de 2022 du Département de l'appui opérationnel (303 300 dollars). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le détail des ressources demandées et les justifications y afférentes seraient communiqués dans le treizième et dernier rapport du Secrétaire général sur Umoja. On trouvera des observations supplémentaires sur cette question dans la partie du présent rapport consacrée au sous-chapitre 29A.

Projet tendant à libérer le bâtiment Falchi

VIII.36 Un projet de rationalisation du stockage et de la gestion des archives devant s'étaler sur trois ans est prévu en vue de la libération du bâtiment Falchi à l'expiration du bail en 2024 (A/76/6 (Sect. 29B), par. 29B.185-29B.187). S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le bâtiment abritait 80 000 boîtes d'archives qui devaient être triées avant que l'ONU libère les locaux. Selon les estimations, 25 000 à 30 000 boîtes contenant des documents obsolètes seraient détruites. En outre, les vieux documents encore utiles se trouvant dans le bâtiment seraient stockés par un prestataire externe, tandis que les documents ayant une grande valeur historique et les documents sensibles resteraient entreposés dans des locaux gérés par l'ONU.

VIII.37 Le coût total du projet est estimé à 1 881 000 dollars. Ce coût devrait être compensé en moins de deux ans et des économies de 1 216 200 dollars par an devraient être faites à partir de 2027. Les crédits prévus pour le projet pour 2022 (536 000 dollars) permettraient de financer un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste de la gestion de l'information (P-3) pendant 12 mois (178 000 dollars) et des services contractuels spécialisés pour le traitement et la numérisation des archives (358 000 dollars) (voir par. VIII.33). **Compte tenu des effectifs actuels du Service de la gestion des installations et des activités commerciales, le Comité consultatif estime que les crédits demandés pour financer un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de spécialiste de la gestion de l'information (P-3) pendant 12 mois ne sont pas pleinement justifiés et recommande d'approuver le financement de l'emploi pour une période de neuf mois uniquement. Il compte également que les archives de l'Organisation, notamment les documents historiques et confidentiels, seront préservées et gérées conformément aux normes applicables**.

VIII.38 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VIII.25, VIII.30, VIII.31, VIII.32, VIII.33 et VIII.37, ainsi qu'au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

VIII.39 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a appris que le Département de l'appui opérationnel avait pris des mesures pour soutenir les entités tout au long de la pandémie et à mesure que la situation évoluait.

VIII.40 Par exemple, la Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail a organisé des webinaires et des formations à l'intention du personnel

médical et du personnel soignant sur la gestion des flambées épidémiques. Elle a également procédé à des examens et évaluations des conditions de vie des contingents et des établissements de soins gérés par l'ONU et les pays fournisseurs de contingents dans de multiples missions au moyen de visites virtuelles par visioconférence, méthode qu'elle continuera d'utiliser après la pandémie. Tous les membres du personnel ayant attrapé la COVID-19 ont pu prendre contact avec les services médicaux par l'intermédiaire du portail EarthMed. En outre, des tests de dépistage, des traitements et des soins ont été mis à disposition dans les différents lieux d'affectation et le personnel a été évacué lorsque cela était nécessaire (voir par. VIII.44). Un des principaux enseignements tirés était que les investissements dans la préparation aux urgences de santé publique, allant de la constitution de stocks de fournitures à l'établissement de plans d'intervention d'urgence, sont bénéfiques et doivent se poursuivre après la COVID-19.

VIII.41 Grâce à la diversité de ses bases de fournisseurs et à son entrée précoce sur le marché, le Bureau de la gestion de la chaîne d'approvisionnement a pu acquérir la plupart des équipements et fournitures dont avait besoin le Secrétariat malgré leur disponibilité limitée. Pour ce faire, il a fallu prendre contact à l'avance avec les clients, prendre des décisions rapidement et de manière centralisée en établissant clairement les pouvoirs et responsabilités, procéder à des études d'impact, définir différents scénarios et tirer parti des stocks pour déploiement stratégique.

VIII.42 La Division de l'administration des ressources humaines a répondu aux demandes croissantes de conseils sur la COVID-19 et a pris des mesures pour appuyer les procédures de recrutement virtuelles. La pandémie ayant accéléré la tendance à recourir de plus en plus aux formations en ligne pouvant être suivies à son propre rythme, le Service du renforcement des capacités et de la formation opérationnelle a continué de proposer et d'améliorer les programmes de formation à distance. Dans le même temps, des mesures ont été prises pour assurer un retour progressif et sûr au bureau (taux maximum d'occupation, mise à niveau des systèmes de filtration de l'air et ventilation accrue) et l'Administration a continué de chercher les meilleurs moyens de faciliter le travail selon les modalités hybrides en vigueur, ce qui supposait d'apporter un appui technologique important et de tirer parti des espaces de bureau ouverts, non assignés et adaptables.

VIII.43 La pandémie a été l'occasion de renforcer la coopération au sein du système des Nations Unies : une équipe spéciale conjointe pour les évacuations sanitaires a été constituée (voir par. VIII.44), une campagne de vaccination a été lancée et un réseau de praticiens composé de fonctionnaires spécialisés dans la passation de marchés relatifs aux fournitures et services sanitaires a été mis en place afin de tirer parti des achats en commun et des modalités complémentaires de passation des marchés. La coopération avec les organisations régionales a également été renforcée. Par exemple, l'ONU, l'Union africaine et d'autres organisations partenaires avaient échangé en temps réel des enseignements et de bonnes pratiques en matière de lutte contre la pandémie et s'étaient notamment fait part des stratégies qu'elles avaient adoptées pour protéger le personnel et les activités des missions et les populations des pays hôtes. Le Département a également collaboré étroitement avec l'Union africaine pour harmoniser les pratiques et appliquer des mesures de prévention et de confinement face à la COVID-19 de sorte que les deux organisations puissent continuer à exécuter leurs mandats. Il a en outre récemment arrêté les derniers détails de l'accord-cadre avec le Service européen pour l'action extérieure prévoyant la fourniture mutuelle d'un soutien logistique et administratif et d'un appui en matière de sécurité en cas de crise et dans les situations consécutives à un conflit, qui permettra plus facilement de répondre aux besoins et de remédier aux problèmes en temps voulu.

Équipe spéciale des Nations Unies pour les évacuations sanitaires liées à la COVID-19

VIII.44 En mai 2020, face à la pandémie et compte tenu des difficultés auxquels se heurtait le système des Nations Unies du fait de la fermeture des frontières et de l'accès limité aux soins des personnes gravement atteintes par la COVID-19, le Secrétaire général a préconisé de constituer une équipe spéciale des Nations Unies pour les évacuations sanitaires liées à la COVID-19 qui relèverait du Département de l'appui opérationnel. En 2020, l'équipe spéciale a coordonné 117 évacuations, établi des centres de soins à Accra et à Nairobi, et mis en place des dispositifs en collaboration avec deux hôpitaux au Costa Rica et un au Koweït (A/76/6 (Sect. 29B), avant-propos). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les 14 plus grandes entités du système des Nations Unies participant au dispositif d'évacuations sanitaires liées à la COVID-19, dont le Secrétariat, avaient convenu d'un mécanisme global de partage des coûts selon la taille de leur effectif sur le terrain. Une partie du financement nécessaire était assuré par les donateurs. Le montant estimatif des dépenses du dispositif d'évacuation s'élevait à 102,1 millions de dollars, la part à la charge du Secrétariat étant de 28,5 millions de dollars. Le mandat actuel de l'équipe spéciale prendrait fin le 31 décembre 2021. Un(e) consultant(e) examinait actuellement si le dispositif pourrait s'appliquer à d'autres mécanismes d'évacuation sanitaire. Le Secrétariat a estimé qu'il été encore trop tôt pour déterminer si le dispositif mis en place pendant la pandémie était adapté à tous les types d'évacuations sanitaires, mais les enseignements tirés pourraient être pris en compte dans des situations similaires. On trouvera au chapitre I ci-dessus d'autres observations du Comité concernant la coopération à l'échelle du système, notamment pour ce qui est des évacuations sanitaires [voir également la partie consacrée au sous-chapitre 29 G (par. VIII.149-VIII.151)].

Achats effectués par l'ONU auprès des pays en développement et des pays en transition

VIII.45 Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que le Département de l'appui opérationnel avait redoublé d'efforts pour améliorer la prospection de fournisseurs provenant de pays en développement et de pays en transition, notamment en établissant des directives générales, en mettant au point des indicateurs clés de performance et en organisant des cérémonies virtuelles d'ouverture d'appels d'offres. La participation des pays en développement et pays en transition aux procédures d'appels d'offres a augmenté d'un peu plus de 10 %, passant de 62,9 % en 2018 à 73 % en 2021, et le volume des achats effectués auprès de ces pays a également connu une hausse, bien que moins importante, pour atteindre 61,5 % de l'approvisionnement total. Le Comité fera d'autres observations dans son rapport consacré aux activités d'achat au Secrétariat de l'ONU.

Aires de stationnement pour vélos au Siège de l'Organisation des Nations Unies

VIII.46 En réponse à ses questions, le Comité a été informé que le Service de la gestion des installations et des activités commerciales du Département avait mis en place et gérait une aire de stationnement pour vélos sécurisée située en extérieur dans la partie nord du complexe du Siège. En coopération avec le Département de la sûreté et de la sécurité, le Département examinait actuellement des endroits pouvant accueillir d'autres aires de stationnement au sein du complexe. En outre, le Secrétariat se concertait avec la Commissaire aux opérations et partenariats stratégiques de la mairie de New York au sujet d'autres endroits autour du croisement entre 1re avenue et 47e rue où des supports à vélo pourraient être installés. **Le Comité consultatif prend note de l'examen et des consultations en cours au sujet des aires de stationnement pour vélos au Siège. Il recommande que l'Assemblée générale prie**

le Secrétaire général de trouver un endroit sûr, accessible et abrité dans le complexe du Siège pour le stationnement des vélos et des vélos et scooters électriques, et de faire une proposition pour examen dans le prochain budget-programme.

Sous-chapitre 29C
Bureau de l'informatique et des communications

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	49 959 800
Dépenses de 2020	53 280 000
Crédits ouverts pour 2021	51 518 700
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	50 943 000
Dépenses financées au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire en 2020	81 331 000
Montant estimé des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2021	78 887 700
Montant prévu des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2022[a]	78 346 400
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	35 870 400
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	37 915 600
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	35 822 300

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 75/293 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

VIII.47 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du sous-chapitre 29C du budget ordinaire pour 2022 s'élève à 50 943 000 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 575 700 dollars, soit 1,1 %, par rapport aux crédits ouverts pour 2021, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général au paragraphe 29C.89 intitulé « Autres changements » [A/76/6 (Sect. 29C)]. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VIII.17.

Tableau VIII.5
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	182	1 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 16 P-5, 23 P-4, 35 P-3, 11 P-2/1, 16 G(1re C), 71 G(AC) et 2 AL
Réaffectations	–	1 G(AC) au sein de la composante Direction exécutive et administration

	Nombre	*Classe*
Transferts	–	1 P-2 cédé par le sous-programme 2 au sous-programme 1, 2 G(AC) cédés par le sous-programme 2 à la composante Direction exécutive et administration
Effectif proposé pour 2022	182	1 SSG, 1 D-2, 6 D-1, 16 P-5, 23 P-4, 35 P-3, 11 P-2/1, 16 G(1e C), 71 G(AC) et 2 AL
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif estimé pour 2021	52	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 13 P-4, 11 P-3, 3 P-2/1, 5 G(1e C) et 16 G(AC)
Effectif prévu pour 2022	52	1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 13 P-4, 11 P-3, 3 P-2/1, 5 G(1e C) et 16 G(AC)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2021	12	1 P-4, 2 G(1e C) et 9 G(AC)
Effectif prévu pour 2022	12	1 P-4, 2 G(1e C) et 9 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.48 Le montant des ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 au titre des postes s'élève à 24 771 800 dollars, soit une diminution de 41 000 dollars (0,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 [A/76/6 (Sect. 29C), tableau 29C.14]. Le Secrétaire général propose un effectif total de 182 postes (93 administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 89 agents des services généraux), soit le même nombre de postes qu'en 2021. On trouvera à l'annexe III du projet de budget un récapitulatif des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes, qui sont les suivants : a) le transfert d'un poste P-2, aux fins du renforcement de la capacité des activités de conformité et de suivi ; b) le transfert d'un poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes), qui permettrait de faciliter la centralisation de la coordination des besoins d'apprentissage et le suivi de ceux-ci ; c) la réaffectation d'un poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes), qui deviendrait un poste d'assistant(e) aux achats et permettrait d'améliorer la gestion intégrée des fonctions d'achat.

Postes vacants, indemnité de fonctions et taux de vacance

VIII.49 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2021, 14 postes étaient vacants, soit 8 postes d'administrateur(trice) et de fonctionnaire de rang supérieur (1 P-5, 3 P-3 et 4 P-2) et 6 postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées. Trois postes [2 P-2 et 1 G(AC)] étaient vacants depuis plus de deux ans en raison du gel du recrutement au titre du budget ordinaire, et tous étaient en phase initiale de recrutement. Le Comité a en outre été informé que six autres postes (2 P-5, 1 P-4, 2 P-3 et 1 P-2) avaient temporairement occupés, dont trois (2 P-3 et 1 P-2) pendant plus de trois ans, dans l'attente de la fin du processus de recrutement (voir le paragraphe VIII.50 ci-dessous). **Le Comité consultatif compte que tous les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais et que des informations actualisées sur l'état d'avancement des recrutements pour tous les postes en question seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget-programme**.

VIII.50 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'un poste de spécialiste de la gestion de l'information (P-3) était occupé par un membre du personnel percevant une indemnité de fonctions depuis 2018 en raison du gel du recrutement au titre du budget ordinaire. Au moment de la rédaction du présent rapport, le recrutement était terminé et il était prévu que le (la) titulaire du poste

prenne ses fonctions à compter du 1er septembre 2021. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la question des postes vacants de longue date et la pratique consistant à accorder des indemnités de fonctions.

VIII.51 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 au titre du sous-chapitre 29C (voir tableau VIII.6 ci-dessous).

Tableau VIII.6
Nombre de postes et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	94	8,7	93	7,2	93	12,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	89	6,3	89	5,1	89	7,2

VIII.52 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées**.

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.53 Le montant des ressources demandées pour 2022 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 26 171 200 dollars, soit une diminution de 534 700 dollars (2,0 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 29C), tableau 29C.19).

Voyages du personnel

VIII.54 Le montant des ressources demandées au titre des voyages du personnel pour 2022 s'élève à de 136 300 dollars, soit une augmentation de 34 600 dollars (34 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que les activités de contrôle et de vérification de la conformité de certains éléments relatifs aux évaluations de la cybersécurité, à la sécurité de l'information et à la reprise après sinistre ne pouvaient être effectuées de manière efficace et sûre qu'en personne et sur le terrain. Les dépenses se sont élevées à 7 400 dollars en 2020 et étaient de 6 000 dollars au 30 juin 2021, alors que les crédits ouverts étaient de 154 900 dollars pour 2020 et de 101 700 dollars pour 2021. **Compte tenu des faibles dépenses engagées en 2020 et au cours des six premiers mois de 2021, et étant donné que certaines activités de vérification de la conformité peuvent être menées à distance, le Comité consultatif recommande de réduire de 15 % (20 400 dollars) les ressources demandées au titre des voyages du personnel pour 2022**.

Services contractuels

VIII.55 Le montant des ressources demandées pour 2022 au titre des services contractuels s'élève à 11 948 500 dollars, soit une augmentation de 1 455 300 dollars (13,9 %), et comprendrait un crédit de 1 430 000 dollars destiné à mettre en place une

solution proactive de chasse aux menaces (voir le paragraphe VIII.63 ci-dessous) et à couvrir certaines dépenses liées à Umoja (voir le paragraphe VIII.57 ci-dessous). Au 30 juin 2021, les dépenses s'élevaient à 3 909 700 dollars, contre un crédit alloué de 10 493 200 dollars. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que le niveau des dépenses soit pleinement justifié et, compte tenu également des dépenses engagées au cours des six premiers mois de 2021, recommande une réduction de 10 % (145 500 dollars) de l'augmentation proposée au titre des services contractuels pour 2022**.

Mobilier et matériel

VIII.56 Le montant des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel pour 2022 s'élève à 1 764 700 dollars, soit une diminution de 48 600 dollars (2,7 %), et permettrait notamment de remplacer le matériel de bureautique, de réparer l'équipement utilisé pour la diffusion d'informations et les conférences, et d'acquérir des logiciels, du matériel informatique et du matériel de communication. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, conformément aux normes du secteur, le matériel de communication et le matériel informatique devaient généralement être remplacés après sept et quatre ans, respectivement. Toutefois, une partie de ce matériel ne peut être remplacée que lorsque des fonds sont disponibles. Certains équipements sont donc utilisés au-delà de leur durée de vie, ce qui constitue un risque pour la sécurité des informations et la résilience du réseau. Le Comité consultatif compte sur le Secrétaire général pour inclure dans le prochain plan d'équipement des informations consolidées sur l'état d'avancement de la mise à niveau du matériel informatique obsolète (voir également par. VIII.62 ci-dessous). **En outre, il estime que le Secrétaire général devrait communiquer des informations ventilées concernant les aspects informatiques et les autres éléments inscrits à la rubrique Mobilier et matériel, en vue d'améliorer la transparence de l'information relative aux ressources demandées au titre de l'informatique et des communications**.

Umoja

VIII.57 Le montant des ressources demandées pour 2022 afin de couvrir les coûts de maintenance d'Umoja s'élève à 1 497 700 dollars, et se décompose comme suit : a) un montant de 206 100 dollars, proposé au titre des services contractuels, qui permettrait de financer l'assistance apportée par le Pôle d'assistance centralisée aux utilisateurs d'Umoja dans le monde entier, et de recruter une personne chargée de gérer la coordination des activités relatives à Umoja ayant trait à l'infrastructure et à l'appui opérationnel, notamment celles menées par les entités d'hébergement, la Division du progiciel de gestion intégré et les prestataires de services extérieurs ; b) un montant de 1 291 600 dollars, qui permettrait de couvrir les frais généraux de fonctionnement d'Umoja relatifs à l'infrastructure matérielle, aux services d'hébergement, à la couche d'accès et à l'administration de l'infrastructure SAP et de sa plateforme de stockage de documents (Sharepoint), ainsi que ceux ayant trait à l'infrastructure et aux licences logicielles nécessaires au fonctionnement d'Umoja. **Le Comité consultatif se penchera de nouveau sur les ressources demandées au titre d'Umoja lors de son examen du treizième et dernier rapport du Secrétaire général sur le progiciel de gestion intégré**. On trouvera dans la partie du présent rapport consacrée au sous-chapitre 29A des observations supplémentaires sur cette question.

VIII.58 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes VIII.54 et VIII.55 et au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée**.

Questions diverses

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

VIII.59 S'étant renseigné sur la question, le Comité consultatif a été informé que bien que la pandémie de COVID-19 ait mis en évidence l'importance cruciale des outils informatiques, qui ont été essentiels à la conduite des travaux de l'Organisation, elle a également poussé les capacités de certains systèmes à leur limite et démontré que l'ONU devait se doter d'une infrastructure informatique efficace, sûre, robuste et résiliente. En particulier, le Secrétariat a estimé qu'il fallait investir davantage dans le remplacement des nombreux biens informatiques et biens de communication ayant dépassé leur durée de vie, de façon à mettre le réseau institutionnel au même niveau partout dans le monde et à répondre aux attentes accrues en matière d'appui au travail, que ce soit en présentiel ou en ligne. Le Comité a également été informé que l'un des principaux effets de la pandémie a été l'accroissement des exigences en matière d'appui aux réunions virtuelles et hybrides, notamment pour ce qui était des activités d'interprétation simultanée à distance, exigences qui ont entraîné une augmentation des coûts connexes et la modernisation récemment planifiée des installations de conférence dans divers lieux d'affectation (voir le paragraphe XI.28 ci-dessous). **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale des informations plus détaillées sur les investissements effectués en 2020 et 2021 dans le domaine de l'informatique et des communications, ainsi que sur les difficultés et les perspectives liées à la pandémie, lorsque celle-ci examinera le présent rapport, ainsi que dans son prochain projet de budget-programme**.

Stratégie Informatique et communications

VIII.60 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, bien que la période de mise en œuvre de la stratégie Informatique et communications ait pris fin en 2020, le Bureau a continué de se concentrer sur ses objectifs stratégiques et, comme l'ont fait d'autres départements et bureaux, a présenté ladite stratégie dans le cadre du projet de budget. **Compte tenu du manque d'informations précises concernant l'achèvement de certains projets menés dans le cadre de la stratégie Informatique et communications, et des nombreux problèmes importants qui restent à résoudre, le Comité consultatif recommande de nouveau à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de présenter un rapport final, complet et précis sur la mise en œuvre de la stratégie, dans lequel il ferait également figurer des propositions détaillées concernant la prochaine stratégie. Cette nouvelle stratégie devrait permettre de définir les orientations futures des activités informatiques dans l'ensemble de l'Organisation, en tenant compte des lacunes existantes, des nouveaux défis, des perspectives et des enseignements tirés de l'expérience (notamment en ce qui concerne la pandémie), des menaces que représente une situation cybersécuritaire de plus en plus difficile, ainsi que des nouvelles initiatives telles que la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données par tout le monde, partout, et l'utilisation de technologies innovantes (voir A/75/564, par. 8 et 9 ; voir également le par. VIII.63 plus bas)**.

Fragmentation des dépenses relatives à l'informatique et aux communications

VIII.61 En réponse à une question portant sur les mesures prises par le Secrétariat pour réduire la fragmentation de la budgétisation des moyens informatiques et des moyens de communication et pour renforcer les fonctions de supervision du Bureau, le Comité consultatif a été informé que, conformément aux processus de gouvernance dans ce domaine, les nouveaux investissements ou projets devaient, avant d'être

inclus dans les projets de budget, recevoir l'accord technique du Bureau et être examinés et approuvés par le Comité d'examen des projets ou le Comité directeur pour l'informatique et les communications. **Le Comité consultatif a noté à plusieurs reprises avec préoccupation que, malgré l'existence de processus de gouvernance, les instructions budgétaires relatives à l'informatique et aux communications n'étaient pas respectées, et souligné que le Bureau de l'informatique et des communications devait renforcer sa fonction de supervision afin de s'assurer que les ressources correspondaient aux priorités de l'Organisation, de réduire au minimum les risques de double emploi et de maximiser les gains d'efficience (voir également A/75/564, par. 23). Il recommande donc à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de prendre des mesures supplémentaires pour faire en sorte que les projets de budget relatifs à l'informatique et aux communications soient conformes à toutes les instructions budgétaires pertinentes et soient dûment examinés par le Bureau de l'informatique et des communications, et de faire rapport à ce sujet dans le prochain projet de budget**.

Plan d'équipement

VIII.62 Dans sa résolution 75/252, l'Assemblée générale a souscrit à la recommandation du Comité consultatif tendant à ce que le Secrétaire général lui présente, dans le cadre du projet de budget pour 2022, un plan détaillé énonçant les initiatives mises en œuvre dans le domaine de l'informatique et des communications ces dernières années et les projets qu'il serait nécessaire de mettre en place dans un avenir proche, ainsi que les coûts respectifs, les dépenses prévues et les gains d'efficacité attendus (voir A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. XI.19). À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité qu'un plan d'équipement était actuellement élaboré pour appuyer le remplacement des équipements et systèmes obsolètes et le renforcement concomitant des capacités, l'objectif étant de répondre aux besoins actuels et d'appliquer les normes du secteur et les normes d'accessibilité. Ce plan proposerait des mesures d'investissement dans le domaine de l'informatique et des communications, notamment en vue de l'acquisition de matériel de conférence, et fournirait des informations détaillées sur les opérations et initiatives prévues à l'échelle du Secrétariat en la matière dans le contexte du projet de budget-programme pour 2023. Le Comité a également été informé qu'à ce jour, des crédits avaient été accordés pour répondre aux besoins les plus urgents, une grande partie des investissements ayant été reportés à 2022 et au-delà. Il note qu'un plan d'équipement est en cours d'élaboration et sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session. **Le Comité estime néanmoins qu'il aurait fallu que les ressources demandées par certaines entités dans le cadre de leurs budgets respectifs soient présentées de manière consolidée, et souligne à nouveau qu'il importe de fournir des informations complètes, détaillées, transparentes et exactes sur ces ressources et les coûts correspondants, toutes sources de financement confondues (voir A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. VIII.63). Le Comité demande donc de nouveau que le plan détaillé relatif à l'informatique et aux communications qui sera établi prochainement énonce clairement les initiatives relevant de ce domaine, notamment la normalisation des moyens informatiques et des moyens de communication, et présente, en les justifiant, les besoins y relatifs, ainsi que les dépenses correspondantes prévues et tout gain d'efficacité anticipé (voir également ibid., paragraphe XI.19)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la présentation consolidée des moyens informatiques et des moyens de communication, et, au chapitre 33, des observations concernant les dépenses d'investissement y afférentes.

Cybersécurité

VIII.63 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'ampleur et la complexité croissantes des cyberattaques, dont certaines visaient spécifiquement l'ONU, demeuraient un risque critique pour l'Organisation. Le Bureau a élaboré un plan d'action en matière de cybersécurité qui repose, entre autres, sur un meilleur respect des politiques institutionnelles, l'authentification multifacteur, des séances de sensibilisation à la sécurité informatique, l'activation des mises à jour de sécurité, le signalement des incidents et la mise en œuvre de la compartimentation du réseau. En outre, en 2022, le Bureau prévoyait de mettre en place, conformément aux normes du secteur, des capacités proactives de chasse aux menaces, qui viendraient remplacer l'actuel système réactif de détection des intrusions et, à un coût comparable, permettraient de renforcer considérablement la sécurité des informations (voir le paragraphe VIII.55 ci-dessus). En outre, en tant que membre actif du Groupe d'intérêt pour la sécurité informatique, principal mécanisme de promotion de la coopération et de la collaboration interinstitutions sur les questions liées à la sécurité de l'information, le Bureau, grâce à son tableau d'honneur, encourage également les chercheurs indépendants spécialisés dans la sécurité à l'aider à repérer et à signaler d'éventuelles vulnérabilités. **Le Comité consultatif estime de nouveau que la prochaine stratégie Informatique et communications devrait accorder une plus grande attention à la sécurité informatique et prévoir un vaste plan d'action identifiant les initiatives en cours et futures ainsi que leurs avantages, risques et coûts escomptés, et établissant des objectifs assortis de délais, des repères précis et des mécanismes propres à assurer la conformité (voir A/75/564, par. 20)**. Il est également d'avis que le Secrétaire général, dans le cadre du prochain projet de budget, devrait fournir des informations actualisées sur la mise en œuvre des mesures en cours et prévues dans le domaine de la cybersécurité, ainsi que sur leur efficacité en matière de prévention contre les cyberattaques et de lutte contre celles-ci. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la cybersécurité.

VIII.64 En ce qui concerne les ressources du Bureau consacrées à la cybersécurité, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que le personnel de la Section de la cybersécurité comptait 13 fonctionnaires et 18 contractants, et que, dans l'ensemble, la capacité de la Section et l'accès à la formation étaient inférieurs aux normes du secteur, ce qui empêchait d'étendre certains services essentiels à l'ensemble du Secrétariat. La Section est principalement chargée d'élaborer des politiques et de fournir des orientations en matière de cybersécurité, d'appuyer les mesures de réponse aux incidents et de réaliser des évaluations de vulnérabilité dans l'ensemble du Secrétariat, tandis que les équipes qui s'occupent des infrastructures et des applications dans les différentes entités ont pour tâches de mettre en place les contrôles voulus et d'assurer la maintenance et l'exploitation des moyens informatiques et des moyens de communication conformément aux politiques établies. Les activités de cybersécurité sont étroitement coordonnées dans l'ensemble du Secrétariat, y compris avec la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira, dans le prochain projet de budget, des informations plus détaillées sur la coordination des activités de cybersécurité, notamment avec la Base de soutien logistique des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne la complémentarité éventuelle entre les ressources inscrites au budget ordinaire et celles inscrites au budget des opérations de maintien de la paix, en vue d'optimiser l'utilisation des capacités existantes et de réduire les doubles emplois et les coûts potentiels**.

Rationalisation des applications et des sites Web

VIII.65 Le Comité consultatif rappelle que le Comité des commissaires aux comptes a déjà examiné la question de la rationalisation des applications et des sites Web et formulé des recommandations concernant la mise hors service et le regroupement, l'application de procédures de contrôle et le respect des normes de sécurité et d'accessibilité (voir A/75/156, par. 122 à 154). En ce qui concerne la rationalisation des applications, le Comité a été informé, comme suite à ses questions, que le développement des applications était régi par des politiques établies au niveau central, qui exigeaient, entre autres, que les projets dépassant un certain budget soient approuvés par le Comité d'examen des projets et le Comité directeur pour l'informatique et les communications, et que certaines normes soient respectées. Si l'approche générale a consisté à tirer parti des plateformes institutionnelles existantes plutôt que de développer de nouvelles applications, un certain degré de liberté opérationnelle a néanmoins été accordé pour répondre aux divers besoins du Secrétariat. Le nombre d'applications actives est passé de 1 562 en 2017 à 916 en juin 2021. En ce qui concerne la rationalisation des sites Web, le Comité a été informé que la plateforme de gestion du contenu Web de l'Organisation, Unite Web, permettait aux entités de créer rapidement des sites Web publics : les départements contrôlent le contenu tandis que le Bureau de l'informatique et des communications prend en charge les principaux aspects techniques. Cette démarche a permis de réaliser des économies d'échelle en matière de développement de sites Web, de sécurité, d'hébergement, d'exploitation et d'assistance. **Le Comité consultatif souligne que le Secrétaire général devrait continuer de s'attacher à rationaliser les applications et les sites Web en vue de réduire les coûts et de minimiser l'exposition aux risques de sécurité.**

Accessibilité

VIII.66 Ayant posé la question, le Comité consultatif a été informé que le Bureau, en collaboration avec les équipes de développement, étudiait les outils de test d'accessibilité permettant de faire en sorte que les normes d'accessibilité soient mieux intégrées aux processus de développement de logiciels. Le Bureau a également développé une étude de validation de concept pour une application de signalisation directionnelle visant à offrir des solutions de navigation intérieure aux personnes malvoyantes et à améliorer leur compréhension et leur perception de l'espace. En outre, les sites Web de l'Organisation sont également tenus d'être conformes aux normes internationales d'accessibilité du Web. **Le Comité consultatif souligne qu'il importe de systématiser l'inclusion du handicap, y compris par la mise œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap (voir la résolution 74/144 de l'Assemblée générale). Il recommande à l'Assemblée de prier le Secrétaire général de présenter, dans le cadre du prochain budget-programme, des informations consolidées sur les initiatives qui sont en place, en cours d'exécution ou prévues pour améliorer l'accessibilité des services et des produits informatiques dans l'ensemble du Secrétariat, ainsi que sur les coûts correspondants et l'avis des utilisateurs**. On trouvera au paragraphe XI.29 du présent rapport des observations supplémentaires concernant l'accessibilité.

Innovation technologique

VIII.67 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Bureau travaillait sur des prototypes techniques exploitant les technologies innovantes, telles que l'intelligence artificielle conversationnelle et les applications de la chaîne de blocs. Déjà utilisée au Secrétariat, Alba est un exemple de plateforme d'intelligence artificielle conversationnelle, qui utilise les compétences qu'elle a acquises en matière de conversation humaine pour enrichir le portail des

connaissances, améliorer la classification et le traitement des informations sensibles, et renforcer la Base de données terminologique de l'Organisation. Le Bureau élabore également des politiques relatives aux technologies innovantes : par exemple, un groupe de travail sera créé à l'échelle du Secrétariat pour mettre sur pied un cadre régissant l'utilisation éthique de l'intelligence artificielle. **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir, dans le cadre du prochain projet de budget, des informations plus détaillées sur l'utilisation actuelle et future des technologies innovantes, notamment en ce qui concerne les garanties et les cadres régissant l'utilisation éthique de celles-ci**.

VIII.68 Le Comité consultatif a également été informé que, grâce à l'appui du Bureau, plusieurs entités des Nations Unies avaient été en mesure de proposer à des gouvernements des solutions logicielles novatrices pour relever toute une série de défis. Par exemple, le logiciel libre « goLandRegistry », qui constitue un exemple de solution utilisant la technologie de la chaîne des blocs, a été remis au Gouvernement afghan pour l'aider à gérer les certificats d'occupation. Le Bureau, au moyen de contributions de donateurs, couvre les coûts d'investissement pour élaborer ou adapter des solutions de ce type, qui sont remises gracieusement aux États Membres qui en font la demande. Cependant, pour faire en sorte que cette démarche soit durable, ces derniers couvrent une partie des coûts annuels afférents aux services d'appui centralisés, à la maintenance et à l'amélioration continue des fonctionnalités. On trouvera au chapitre 27 du présent rapport des observations sur l'utilisation de la technologie à l'appui à l'action humanitaire.

Ressources extrabudgétaires et recouvrement des coûts liés aux services informatiques et aux services de communication

VIII.69 En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité que le montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022, qui s'élevait à 35 822 300 dollars, était réparti comme suit : un montant de 30,5 millions de dollars au titre du recouvrement des coûts auprès des départements et bureaux, qui permettrait notamment de financer 12 postes ; des ressources extrabudgétaires d'un montant de 4,8 millions de dollars, qui permettraient de financer la maintenance d'Umoja ; des fonds d'affectation spéciale d'un montant de 0,5 million de dollars. Le Bureau a procédé au recouvrement, aux taux approuvés, des coûts afférents aux services informatiques ponctuels et récurrents assurés aux départements et aux entités. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'accélérer les efforts visant à harmoniser les pratiques et les procédures de recouvrement des coûts des prestataires de services informatiques (A/74/7, par. VIII.59). Le Comité a été informé que le Bureau avait participé au groupe de travail chargé de l'établissement de coûts communs et de l'harmonisation de la taxonomie des services informatiques à l'échelle du Secrétariat, dont les résultats contribueraient à l'harmonisation des processus de recouvrement des coûts. Toutefois, il n'a pas reçu d'indication claire quant à la date à laquelle le processus d'harmonisation serait achevé. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira, dans le prochain projet de budget, des informations plus détaillées sur le recouvrement des coûts et son enregistrement, ainsi qu'une mise à jour des progrès réalisés dans l'harmonisation des processus de recouvrement des coûts**. On trouvera au chapitre I et au sous-chapitre 29E du présent rapport des observations supplémentaires concernant le recouvrement des coûts.

Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

VIII.70 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le Bureau collaborait avec le personnel contractuel de l'UNOPS pour fournir un appui technique et des services d'appui aux projets dans le domaine de l'informatique et des communications, et qu'il ne se servait pas de l'UNOPS pour recruter d'autres contractants. **Le Comité consultatif compte que des informations supplémentaires**

seront communiquées au sujet de la participation du personnel contractant de l'UNOPS dans le prochain projet de budget.

Appui à la Stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données

VIII.71 En ce qui concerne les activités que mène le Bureau pour appuyer la Stratégie d'exploitation des données du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé, en réponse à sa question, que le Bureau mettait actuellement à niveau son catalogue de données pilote lancé en 2020 pour en faire un catalogue institutionnel complet faisant également office de dispositif d'échange de données. Une recommandation concernant son architecture et sa technologie, assortie d'une estimation des coûts, sera présentée au Comité directeur pour l'informatique et les communications plus tard dans l'année. En outre, le Bureau élabore actuellement le cadre de gestion de l'information, en dépit des retards entraînés par la crise de liquidités, ainsi que des politiques de gouvernance des données, qui sont essentielles à l'efficacité et à la sécurité du flux de données dans l'Organisation. Le Bureau a également collaboré avec d'autres départements pour soutenir des initiatives visant à accroître les compétences du personnel en matière de science des données, par exemple en incluant les compétences en sciences des données dans les nouveaux profils d'emploi et en créant un programme de formation sur les données et les analyses. **Le Comité consultatif espère que des informations actualisées seront fournies dans le cadre du prochain projet de budget-programme concernant les activités du Bureau menées à l'appui de la Stratégie d'exploitation des données et les coûts correspondants**.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes

VIII.72 En réponse à sa question, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2021, le Bureau comptait 23 femmes et 96 hommes parmi ses administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, et 47 femmes et 64 hommes parmi ses agents des services généraux et des catégories apparentées. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées, y compris sur les éventuels coûts liés aux services opérationnels, seront communiquées dans le prochain projet de budget**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la représentation équilibrée des femmes et des hommes.

Sous-chapitre 29E
Administration (Genève)

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	69 736 400
Dépenses de 2020	70 477 200
Crédits ouverts pour 2021	76 573 400
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	76 026 000
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	35 250 100
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	35 305 600
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	35 305 600

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VIII.73 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 29E du budget ordinaire pour 2022 est de 76 026 000 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 547 400 dollars (0,7 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VIII.18.

VIII.74 Le Secrétaire général indique que la diminution nette est imputable aux facteurs suivants : a) des ajustements techniques, qui représentent une diminution nette de 85 200 dollars et qui sont dus au non-renouvellement de crédits prévus pour 2021 au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; b) de nouveaux mandats et des mandats élargis découlant des résolutions 28/14, 43/17 et 44/20 du Conseil des droits de l'homme, liés à des dépenses non renouvelables pour des techniciens du son, qui représentent une augmentation nette de 3 500 dollars ; c) d'autres changements, qui représentent une diminution nette de 465 700 dollars et qui sont principalement dus à la suppression proposée d'un poste d'assistant(e) principal(e) (ingénierie) [G(1ᵉC)] (173 600 dollars), d'un poste d'assistant(e) au soutien logistique [G(AC)] (145 500) et d'un poste de déménageur(se) [G(AC)] (145 500), contrebalancées par une augmentation de 94 100 dollars liée à la création proposée d'un poste d'ingénieur électricien(ne) (P-3) (A/76/6 (Sect. 29E), par. 29E.137 à 29E.139).

Tableau VIII.7
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	300	1 D-2, 4 D-1, 10 P-5, 16 P-4, 20 P-3, 22 P-2, 18 G(1ᵉC) et 209 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	298	1 D-2, 4 D-1, 10 P-5, 16 P-4, 21 P-3, 22 P-2, 17 G(1ᵉC) et 207 G(AC)
Créations	1	1 P-3 au titre du sous-programme 3 (Services d'appui)
Suppressions	3	1 G(1ᵉC) et 2 G(AC) du sous-programme 3 (Services d'appui)
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2021	152	3 P-5, 13 P-4, 28 P-3, 3 G(1ᵉC) et 105 G(AC)
Effectif prévu pour 2022	152	3 P-5, 13 P-4, 28 P-3, 3 G(1ᵉC) et 105 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.75 Le montant des ressources demandées pour les postes au titre du budget ordinaire pour 2022 s'élève à 47 175 900 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une diminution de 370 500 dollars (0,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Ces ressources permettraient de financer 298 postes (74 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 224 dans celle des agents des services généraux et des catégories apparentées), soit une diminution de deux postes, due à la suppression d'un poste d'agent(e) de 1re classe et de deux postes d'agent(e) des services généraux (autres classes) et à la création d'un poste de P-3. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que la création proposée d'un poste d'ingénieur(e) électricien(ne) (P-3) découlait de la nécessité de gérer l'exploitation et la maintenance de plus en plus complexes de nouvelles installations de pointe (installations électriques, systèmes de sûreté et de sécurité et équipements connexes) afin d'assurer la continuité des opérations et la sécurité du personnel et des participants aux conférences. L'ingénieur électricien(ne) (P-3) sera responsable du sous-groupe Électricité du Groupe du génie de la Section de la gestion des

installations (Services centraux d'appui). Le (la) titulaire assurera la gestion de l'équipe et sera responsable des opérations, de la maintenance, des réparations et des travaux nécessaires à l'entretien des systèmes électriques et de sécurité de l'Office des Nations Unies à Genève. Ce poste est le résultat d'une transformation du poste d'assistant(e) électricien(ne) principal(e) [agent(e) des services généraux (1re classe)], puisqu'il ne nécessite pas de nouvelles fonctions, mais découle plutôt de la nécessité de développer les compétences du personnel des Services centraux d'appui en nommant du personnel à des postes d'administrateurs(trices), du fait de l'exploitation et de la maintenance de plus en plus complexes de nouvelles installations de pointe (installations électriques, systèmes de sûreté et de sécurité et équipements connexes) et de l'augmentation des responsabilités vis-à-vis de la sécurité du personnel, selon le Secrétaire général.

VIII.76 **Compte tenu de la similitude des fonctions des deux postes, le Comité consultatif est d'avis que la proposition visant à supprimer le poste d'assistant(e) principal(e) (ingénierie) [agent(e) des services généraux (1re classe)] et à créer le poste d'ingénieur électricien(ne) (P-3) pourrait plutôt être considérée comme un reclassement. Le Comité consultatif insiste sur la nécessité d'adopter une approche cohérente dans la formulation des propositions relatives aux postes et compte que le Secrétaire général fournira des précisions à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport.**

Postes vacants et taux de vacance

VIII.77 En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité qu'au 30 juin 2021, 21 postes inscrits au budget ordinaire étaient vacants (1 P-4, 1 P-3, 3 P-2 et 16 postes d'agent des services généraux et des catégories apparentées), dont deux des trois postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées qu'il est proposé de supprimer en 2022, et un poste (1 P-4) qui était vacant depuis plus de deux ans. **Le Comité consultatif compte que tous les postes vacants qu'il n'est pas proposé de supprimer seront pourvus dans les meilleurs délais**.

VIII.78 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 au titre du chapitre 29E (voir tableau VIII.8).

Tableau VIII.8
Nombre de postes et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	72	12,1	73	9,9	74	4,9
Agents des services généraux et des catégories apparentées	217	5,8	227	7,0	224	4,4

VIII.79 **Constatant la variation importante du taux de vacance de postes en 2022, tant pour les administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur que pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, par rapport aux taux moyens de vacance de postes en 2020 et 2021, le Comité consultatif compte**

qu'un éclaircissement sera fourni à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.

Indemnité de fonctions

VIII.80 Par ailleurs, le Comité consultatif observe, d'après les informations qui lui ont été fournies, que l'Office des Nations Unies à Genève comptait deux postes dont les titulaires bénéficiaient d'une indemnité de fonctions depuis au moins un an [1 P-4 et 1 agent(e) des services généraux (autres classes)].

VIII.81 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les deux postes avaient été temporairement occupés par des agents bénéficiant d'une indemnité de fonction, mais qu'en raison du gel des recrutements, les postes n'avaient pas pu être publiés et que, pour assurer la continuité des activités du bureau concerné, les agents avaient continué à percevoir l'indemnité. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la question des postes vacants de longue date et la pratique consistant à accorder des indemnités de fonctions.

VIII.82 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.83 Les ressources demandées pour 2022 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 28 850 100 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution de 176 900 dollars (0,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 29E), tableau 29E.16). Sur ce point, le Comité consultatif s'est vu communiquer les informations suivantes :

a) Consultants : comme pour le budget 2021, aucun crédit n'est demandé au titre de cette rubrique budgétaire ;

b) Voyages du personnel : aucun crédit n'est demandé au titre de cette rubrique budgétaire pour 2022, soit une diminution de 36 600 dollars (100 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021, compte tenu des plans visant à utiliser des outils de réunion en ligne qui permettraient d'éviter les voyages associés aux réunions en présentiel ;

c) Services contractuels : un montant de 2 068 000 dollars est prévu au titre de cette rubrique, soit le même montant que les crédits ouverts pour 2021. **Étant donné que les dépenses ont été inférieures aux prévisions au premier semestre de 2021, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés pour 2022 au titre des services contractuels soient réduits de 5 % (103 400 dollars)** ;

d) Frais généraux de fonctionnement : un montant de 18 762 700 dollars est prévu au titre de cette rubrique, soit une diminution de 32 100 dollars (0,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 ;

e) Fournitures et accessoires : un montant de 548 300 dollars est prévu au titre de cette rubrique, soit une diminution de 6 400 dollars (1,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 ;

f) Mobilier et matériel : un montant de 1 305 600 dollars est prévu au titre de cette rubrique, soit une augmentation de 72 500 dollars (5,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 ;

g) Subventions et contributions : un montant de 1 701 800 dollars est prévu au titre de cette rubrique, soit le même montant que les crédits ouverts pour 2021, ce

qui permettrait de couvrir la part du budget ordinaire dans le financement de la Section des services médicaux administrée par l'Office des Nations Unies à Genève.

VIII.84 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe VIII.83 c) et au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

Ressources extrabudgétaires

VIII.85 En 2022, des ressources extrabudgétaires (contributions en espèces) d'un montant prévu à 35 305 600 dollars, soit le même montant que les estimations pour 2021, permettraient notamment de maintenir 152 postes. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que sur les 152 postes, 13 postes [1 P-4, 3 P-3 et 9 G(AC)] étaient vacants au 30 juin 2021.

Recouvrement des coûts

VIII.86 Ayant posé la question, le Comité consultatif a également été informé que les entités pour lesquelles le financement n'était pas assuré de manière centralisée par l'Office avaient la possibilité de se procurer les services concernés auprès de l'Office. Les clients qui choisissaient de faire appel aux services de l'Office signaient un mémorandum d'accord renouvelable et sélectionnaient les services dans un catalogue. L'Office facturait les clients sur une base trimestrielle. Les paiements reçus étaient enregistrés comme coûts recouvrés et les dépenses connexes (dépenses de personnel et autres dépenses) apparaissaient dans la partie extrabudgétaire du projet de budget. Conformément aux directives opérationnelles publiées par le Bureau du Contrôleur, les ressources prévues au titre des postes et des autres objets de dépense étaient budgétisées chaque année en tenant compte des prévisions de trésorerie découlant des services remboursables. Cette démarche prévoyait l'examen des tableaux d'effectifs financés par le recouvrement des coûts.

VIII.87 S'étant renseigné, le Comité consultatif a reçu des informations sur la répartition des recettes entre les différents types de services et les entités clientes, qui figurent dans le tableau VIII.9. Ayant demandé des précisions, il a également reçu des informations détaillées sur la charge de travail annuelle par entité et par services fournis, le cas échéant.

Tableau VIII.9
Prévisions de recettes par entité et par service
(En dollars des États Unis)

Entité	*Services centraux d'appui*	*Services financiers*	*Ressources humaines*	*Informatique et communication*	*Services de bibliothèque*	*Services généraux de gestion*	*Total*
APD	–	–	–	–	–	87 835	87 835
BSCI (Genève)	56 930	10 886	38 397	38 917	–	6 262	151 392
CCNUCC	15 385	277 486	27 360	14 717	–	4 070	339 018
CEE	48 953	157 161	105 557	551 230	–	19 679	882 579
CNUCED	468 243	229 229	313 801	696 059	–	33 672	1 741 004
Divers – activités culturelles	–	–	–	–	176 736	–	176 736

Entité	*Services centraux d'appui*	*Services financiers*	*Ressources humaines*	*Informatique et communication*	*Services de bibliothèque*	*Services généraux de gestion*	*Total*
Divers – assurance médicale	–	6 251 630	–	–	–	–	6 251 630
Divers – autres	409 752	229 228	32 818	876 220	–	160 000	1 708 017
Divers – formation linguistique	–	–	1 250 000	–	–	–	1 250 000
Divers – informatique et communications	–	–	–	919 210	–	–	919 210
Divers – perfectionnement professionnel	–	–	175 000	–	–	–	175 000
Divers – services médicaux	–	–	1 610 000	–	–	–	1 610 000
Divers – téléphonie	–	–		1 207 953	–	–	1 207 953
FAO	76 674	1 683	4 484	26 282	–	–	109 123
HCDH	1 043 401	748 209	1 935 074	680 187	–	87 493	4 494 365
HCR	235 100	374 903	91 274	–	224 964	139 397	1 065 637
ICSMA	–	–	–	43 913	–	425 000	468 913
IIIM-Syrie	11 958	40 657	144 972	181 238	–	–	378 824
IIMM	76 270	19 391	119 354	126 773	–	–	341 787
IRMCT	9 820	187 160	–	23 500	–	–	220 480
ITC	94 199	436 111	248 620	47 880	–	5 920	832 730
OCHA	1 643 482	1 505 905	234 380	850 326	–	129 784	4 363 878
OIM	97 822	2 790	–	–	–	–	100 612
OIT	81 070	1 531	–	–	–	–	82 601
OMM	10 399	36 836	152 052	–	–	–	199 287
OMS	211 249	4 552		–	–	–	215 800
ONU-Femmes	7 309	1 228	4 560	33 031	–	–	46 129
OSESG Syrie	211 036	16 363	68 820	117 673	–	–	413 892
PAM	170 830	2 982	3 356	6 948	–	–	184 116
PNUD (Genève)	17 895	4 820	39 344	52 313	–	–	114 373
PNUE	448 365	150 027	152 426	766 226	–	–	1 517 043
UIT	23 623	73 146	–	–	–	–	96 770
UNCC	2 044	3 395	7 668	19 251	–	–	32 358
UNCCD	20 715	62 516	154 740	1 071	–	3 700	242 743
UNDRR	148 569	346 575	408 872	430 670	–	–	1 334 685
UNICEF	50 951	24 682	201 240	–	–	6 660	283 533
UNIDIR	100 099	81 585	40 379	108 634	–	–	330 698
UNITAR	48 958	6 851	35 728	77 922	–	–	169 459
UNJSPF	161 254	25 391	42 104	34 112	–	8 880	271 741
UNMAS	2 291	895	4 224	23 573	–	–	30 983
UNOPS	66 449	9 019	119 836	104 482	–	–	299 787
UNRISD	–	–	–	35 489	–	135 747	171 237
VNU (Bonn)	402	14 079	368 160	–	–	–	382 641
Total	**6 071 500**	**11 338 900**	**8 134 600**	**8 095 800**	**401 700**	**1 254 100**	**35 296 600**

VIII.88 Le Secrétaire général indique qu'un groupe de travail a été chargé en septembre 2019 d'élaborer une méthode commune de calcul des coûts des services d'appui administratif. Le Groupe est composé des principaux prestataires de services du Secrétariat. La phase initiale du projet portait sur les services financiers et les services liés aux ressources humaines et a été achevée en 2020. Le produit de ces travaux est à la base de l'harmonisation des procédures de recouvrement des coûts au Secrétariat menés entreprise par le Bureau du Contrôleur.

VIII.89 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que la phase initiale du projet a été suivie d'une deuxième phase, dans le cadre de laquelle l'effort d'harmonisation a été étendu aux services centraux d'appui et aux services informatiques. Les activités supplémentaires du groupe de travail ont été organisées autour de l'harmonisation et de la simplification. En ce qui concerne l'harmonisation, le groupe de travail a élaboré des typologies de services harmonisées, y compris des définitions détaillées des fonctions administratives essentielles dans les domaines des ressources financières et humaines, des services d'appui centraux et des services informatiques (actuellement au stade de projet final). En outre, un guide complet sur le recouvrement des coûts est en cours de rédaction afin de fournir des conseils pratiques précis sur le sujet. En ce qui concerne la simplification, le groupe de travail était en train d'étudier les moyens de renforcer l'efficacité administrative en ce qui concerne le recouvrement et la répercussion des coûts. Un premier essai devait être mené visant à utiliser la fonction « états de paie » pour recouvrer les frais de service liés aux effectifs (à savoir le traitement des états de paie) à l'appui d'activités extrabudgétaires. En ce qui concerne l'impact que les travaux du groupe ont eu sur le recouvrement des coûts par l'Office, il n'y a pas eu d'incidences financières sur les ressources extrabudgétaires pour l'exercice budgétaire 2022. Une fois les typologies de service communes parachevées pour les services financiers, les ressources humaines et les services centraux d'appui, l'Office a aligné sa propre typologie de services sur ce document dans les cas qui s'y prêtaient.

VIII.90 **Le Comité consultatif rappelle qu'il a recommandé à cet égard que l'Assemblée générale se fasse communiquer des informations complètes et plus transparentes sur les services fournis aux différentes entités, les ressources nécessaires pour assurer la prestation de ces services et les différentes modalités de financement et de recouvrement des coûts, ainsi que sur la comptabilisation des recettes et des dépenses correspondantes par source de financement (voir également A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. VIII.85). Il compte que le Secrétaire général fournira davantage d'informations à ce sujet dans son prochain projet de budget.**

VIII.91 **Le Comité consultatif réaffirme une fois de plus que le recouvrement des coûts devrait être appliqué de manière harmonisée et compte que le Secrétaire général rendra compte, dans son prochain projet de budget, des progrès accomplis dans la mise au point d'une méthode commune de calcul des coûts (voir également A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. VIII.86, et A/74/7, par. VIII.78)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur le recouvrement des coûts.

Informatique et communications

VIII.92 Le Secrétaire général indique que le nombre total de solutions informatiques et de solutions de communication devrait passer de 15 (en 2020) à 20 (en 2021 et 2022) (voir également A/76/6 (Sect. 29E), par. 29E.101 à 29E.103 et fig. 29E.VI). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cela était lié au nombre de nouvelles demandes de solutions, en raison de nouveaux besoins auxquels les progiciels actuels comme Umoja ou iNeed ne répondent pas. Le nombre

d'applications correspondait généralement au nombre des besoins institutionnels, qui évoluaient au fil du temps, augmentant ou diminuant. Au cours des dernières années, l'Office avait effectivement observé un accroissement du recours aux technologies pour répondre aux besoins institutionnels, souvent en raison des capacités supplémentaires des nouvelles technologies. La pandémie a évidemment créé de nouveaux besoins institutionnels, qui ont nécessité le recours à de nouvelles solutions en 2020, notamment en matière de recherche des contacts, de téléconférence et d'aménagement des modalités de travail.

VIII.93 S'étant renseigné, le Comité consultatif a également été informé qu'une application, ou la plateforme utilisée, avait un cycle de vie et devrait, à terme, être remplacé. C'était le cas des anciennes applications, qui fonctionnaient sur une plateforme obsolète qui devait être remplacée. À ce stade, un examen de ces solutions pourrait déboucher sur leur abandon, leur intégration à d'autres solutions ou leur mise à niveau vers une nouvelle plateforme. Dans ce cas, le nombre d'applications pourrait diminuer ou rester le même.

VIII.94 S'étant renseigné, le Comité consultatif a en outre été informé que le coût des applications pouvait varier considérablement, selon la gamme de fonctionnalités, la complexité, les exigences en matière de cybersécurité, les plateformes, l'hébergement et la maintenance. À titre indicatif, les deux dernières années, environ 6 300 dollars ont été dépensés en moyenne pour la réalisation d'un projet pilote ou la validation du concept d'une solution innovante, et 14 900 dollars pour le développement d'une nouvelle solution complète. La décision d'effectuer ces tâches en interne ou de faire appel à un fournisseur externe dépendait de la solution retenue. Pour les projets de plus grande envergure, on s'appuyait généralement sur les capacités d'un développeur externe ayant de l'expérience dans des solutions ou technologies similaires ; néanmoins, la priorité a été donnée aux ressources internes en ce qui concerne les flux de travail, la robotique, les modèles de données ou les systèmes essentiels qui ne seraient pas externalisées. Les grands projets ne formant pas la majorité, on a estimé un rapport de 75 %/25 % entre le développement en interne et les travaux externalisés.

VIII.95 **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale des informations actualisées sur le développement de nouvelles solutions institutionnelles et les coûts y associés lorsque celle-ci examinera le présent rapport, ainsi que dans son prochain projet de budget.**

Numérisation des services de bibliothèque

VIII.96 Le Secrétaire général déclare que l'Office continuera également de numériser et d'archiver les documents de l'ONU, en collaboration avec d'autres bibliothèques des Nations Unies, ainsi que les archives et les documents de la Société des Nations (voir également A/76/6 (Sect. 29E), par. 29E.112 à 29E.115).

VIII.97 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que la Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève participait, avec la Bibliothèque Dag Hammarskjöld (Siège des Nations Unies), à la numérisation et à la création de métadonnées pour les documents officiels de l'Organisation créés avant 1993 en format imprimé uniquement. Les fichiers numériques et les métadonnées étaient téléchargés dans le Système de diffusion électronique des documents, qui centralise les documents officiels de l'ONU. Les fonds et les programmes disposaient de leur propre stockage centralisé et la Bibliothèque fournissait les outils et les services nécessaires pour les rechercher et les consulter. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées sur les progrès accomplis dans la numérisation des documents et des services de bibliothèque, ainsi que les coûts associés et toutes**

les sources de financement, seront communiqués dans la prochaine présentation du budget.

Activités d'achat

VIII.98 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que le Groupe des activités communes d'achat était un réseau d'achat interinstitutions reposant sur le volontariat et composé de 20 organismes des Nations Unies et organisations internationales établis à Genève. Le secrétariat du Groupe était intégré à la Section des achats et transports du Groupe des achats et contrats de l'Office. L'objectif du Groupe était d'apporter une valeur ajoutée et des idées de collaboration en ce qui concerne les activités d'achat afin d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix, non seulement dans la procédure d'appel d'offres (appel d'offres commun ou association à un contrat existant) mais aussi dans les fonctions d'achat quotidiennes.

VIII.99 Le Groupe a développé une culture de partage des connaissances en diffusant 167 demandes, qui ont reçu 762 réponses des membres en 2020. Lorsqu'un membre recevait des instructions du groupe technique, une demande pouvait être diffusée au sein du Groupe afin de voir si d'autres membres avaient des contrats similaires en place ou des besoins semblables. Si la réponse était positive, le membre pouvait alors se greffer sur le contrat existant ou organiser un appel d'offres commun pour les besoins combinés, ce qui permettait de réduire la charge de travail administratif et les coûts associés à l'appel d'offres. La coordination au sein du Groupe a également ouvert les portes à des économies d'échelle et d'accroître les volumes d'achats combinés, ce qui a permis de recevoir des offres plus rentables d'un plus grand nombre de fournisseurs potentiels. L'année dernière, l'Office a fourni 90 % des réponses non seulement à partir de sa base de données de contrats, mais aussi à partir de la liste des contrats détenue par la Division des achats au Siège. Sur l'ensemble des demandes, 17 % ont abouti à l'utilisation de 28 contrats existants en 2020. Cela a permis au Groupe de réaliser des économies estimées à 18 097 180 dollars grâce à 36 contrats communs et à l'utilisation de 28 contrats existants, pour un volume total d'achats de 44 552 293 dollars. La crise liée à la pandémie a lourdement affecté le travail des membres du Groupe et ses volumes d'achats ont considérablement diminué par rapport à 2019 (95,7 millions de dollars en 2020 contre 140,7 millions en 2019, soit une diminution de 68 %).

VIII.100 S'étant renseigné, le Comité consultatif a également été informé que 8 % des contrats avaient été attribués à des pays en développement en 2020. Étant donné que les contrats du Groupe étaient établis principalement pour des besoins locaux ou pour répondre à des demandes de ses membres, dans la majorité des cas, les contrats avaient été attribués à des fournisseurs locaux (66 % en Suisse).

Port de l'ONU

VIII.101 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que le Port de l'ONU était un club diplomatique créé en 1947 pour la communauté internationale à Genève. Le club a accueilli un grand nombre de réceptions et d'autres événements organisés par des missions permanentes et des organisations internationales, ainsi que des événements liés à la culture et à la promotion du pays. Il était pleinement conforme à l'objectif déclaré par les autorités du pays hôte de renforcer les espaces de réunion formels et informels pour la communauté internationale à Genève. Il était largement autofinancé, régi par des statuts établis par la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Genève et supervisé par un comité mixte Administration-personnel composé de représentants de la Directrice générale et de représentants du Conseil de coordination du personnel. Les opérations courantes du Port étaient externalisées.

VIII.102 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le club comprenait un restaurant, exploité comme un restaurant de concession par un fournisseur sélectionné par concours ouvert. Le concessionnaire payait un loyer, compte tenu de la nature saisonnière de l'activité, de l'état du bâtiment (qui n'est pas à l'épreuve de l'hiver) et de sa capacité limitée. À sa demande de précisions, il a été indiqué au Comité que le Port avait déclaré des recettes annuelles moyennes d'environ 226 000 francs suisses au cours des trois dernières années. Ces recettes comprenaient les droits d'entrée et les abonnements individuels et servaient à couvrir les frais d'exploitation, notamment le personnel, les assurances, les frais administratifs, le mobilier et l'équipement, ainsi que le dragage périodique du port, qui se sont élevées à un total de 75 601,06 dollars au cours des trois dernières années.

VIII.103 **Le Comité consultatif compte que des éclaircissements supplémentaires sur les recettes et les dépenses du Port de l'ONU seront fournis à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport, ainsi que dans le prochain projet de budget.**

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

VIII.104 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que l'Office avait suivi les recommandations du pays hôte en ce qui concerne l'occupation des bâtiments pendant la pandémie de COVID-19. Les mesures actuelles imposaient le télétravail chaque fois que cela est possible et des modalités de travail exceptionnelles étaient en place permettant au personnel de télétravailler depuis le lieu d'affectation jusqu'à cinq jours par semaine. Les modalités de travail exceptionnelles devaient rester en place jusqu'à la fin du mois d'août 2021.

VIII.105 À la suite du semi-confinement imposé par le pays hôte en mars 2020, une réduction du coût des services publics de distribution, du jardinage, des services contractuels de techniciens du son et du nettoyage normal des bureaux a permis au Bureau de répondre aux exigences supplémentaires liées à la COVID-19, qui n'étaient pas prévues lors de l'établissement du budget pour 2020. Ces coûts supplémentaires comprenaient un nettoyage plus poussé des salles de conférence, des salles de bains et toilettes et des points de contact une fois que le personnel a commencé à reprendre le travail à partir du mois de juin, ainsi que l'achat de désinfectants pour les mains, de plexiglas, de signalétique, de fournitures médicales et d'équipements de protection individuelle. Ils comprenaient également les coûts supplémentaires liés à la tenue de réunions hybrides, à savoir les techniciens et les modérateurs (227 000 dollars), les coûts de la plateforme (77 000 dollars) et les caméras et autres équipements (69 000 dollars). Le nombre de réunions hybrides pouvant être prises en charge a été limité au niveau de financement disponible après avoir pris en compte d'autres dépenses critiques liées à la COVID-19. Par ailleurs, la crise de liquidités a également entravé la capacité de l'Office à mettre des fonds à disposition.

VIII.106 Les principaux enseignements tirés de la pandémie de COVID-19 ont été les suivants : il est important de maintenir un plan de continuité des opérations solide et régulièrement mis en pratique, tout en investissant continuellement dans des technologies fiables et des systèmes à jour qui permettent de travailler à distance et donc de passer sans heurts à une exécution des fonctions à distance en cas de crise. L'Office a pu passer du fonctionnement normal au télétravail intégral presque du jour au lendemain lorsque des restrictions ont été introduites pour la première fois grâce au travail de fond qui avait été fait pour préparer l'infrastructure au travail à distance et aux formations et pratiques introduites dans le cadre de l'initiative New Work (#NewWork), notamment la formation du personnel et des responsables sur les modalités de travail aménagées et les techniques permettant de maintenir la connexion entre les équipes.

VIII.107 Un autre enseignement clé a été la nécessité de moderniser les installations de conférence et l'infrastructure connexe pour permettre la tenue de réunions hybrides et virtuelles en cas de crise future, dans des circonstances où les représentants, le personnel linguistique et les autres membres du personnel d'appui aux réunions n'ont pas accès aux locaux, ou seulement de manière limitée.

Organisation de réunions hybrides

VIII.108 S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé qu'actuellement 10 salles de réunion ont été modifiées pour permettre des réunions virtuelles et hybrides. Cependant, l'Office ne disposait toujours pas d'un nombre suffisant de salles de conférence équipées pour accueillir des réunions hybrides pour répondre à la demande actuelle. Tant que la situation épidémiologique locale nécessitera la poursuite des réunions hybrides, l'Office continuera de s'efforcer d'équiper des salles de conférence supplémentaires sur l'ensemble du complexe afin de permettre la tenue de réunions en format hybride, en modernisant les salles supplémentaires lorsque cela est possible et approprié compte tenu de la rénovation progressive des bâtiments historiques du Palais des Nations. On trouvera des observations supplémentaires à ce sujet dans le cadre du plan stratégique patrimonial.

VIII.109 S'étant renseigné, le Comité consultatif a également été informé que la poursuite des conférences au format hybride à l'avenir, une fois la pandémie passée, se ferait sur mandat spécifique des États Membres et selon la disponibilité de fonds pour couvrir les coûts opérationnels et d'appui supplémentaires pour le calendrier des réunions approuvé. Les modalités d'organisation des autres réunions seront déterminées par les organisateurs et les partenaires et leur volonté de fournir un financement pour tous les coûts connexes.

VIII.110 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé que les coûts supplémentaires associés à l'organisation de réunions hybrides avec interprétation simultanée à distance comprenaient : les coûts liés à la plateforme, fournie par un fournisseur extérieur ; les coûts liés aux modérateurs, afin de permettre les interventions dans la salle de réunion et sur la plateforme et de surveiller le chat en ligne ; le coût de la mise en place de la session et de la coordination pour organiser et préparer la réunion avec le service organique et le fournisseur ; le coût de l'aménagement de la salle et des tests de connexion pour préparer l'équipement et la plateforme et assurer la connexion de tous les participants avant le début d'une réunion ; les frais d'assistance technique pour résoudre les problèmes éventuels pendant la réunion. Le coût actuel d'une réunion typique de deux heures avec 200 participants à distance était de 1 655 dollars. Pour intégrer une formule hybride à toutes les réunions au titre du budget ordinaire au cours d'une année type après la fin de la pandémie et l'achèvement du plan stratégique patrimonial, l'Office fonctionnant à pleine capacité (sur la base du calendrier 2019 des réunions de 360 sessions composées de 2 610 réunions d'une demi-journée), le coût total a été estimé à 2 511 900 dollars. Ce coût était basé sur l'hypothèse que l'Office était mandaté pour organiser toutes les réunions dans un format hybride, en tirant partie d'économies d'échelle. Si des réunions hybrides devaient être organisées au cas par cas, les coûts seraient plus élevés. On trouvera au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) du présent rapport des observations supplémentaires.

VIII.111 Le Secrétaire général explique qu'afin de mettre en place de façon durable les infrastructures nécessaires à l'organisation de réunions hybrides à long terme, il faudrait adopter une stratégie à trois volets portant sur l'installation du matériel technologique nécessaire dans des salles de réunion supplémentaires, la recherche d'une plateforme permettant la fourniture de services d'interprétation simultanée à

distance, et la formation du personnel aux technologies requises pour modérer ces rencontres. Conformément à cette stratégie, il est prévu de faire passer le nombre total de salles de conférence disponibles pour les réunions hybrides avec interprétation simultanée à distance de 10 en 2021 à 13 en 2022 (voir également A/76/6 (Sect. 29E), par. 29E.84 à 29E.86, et fig. 29E.IV). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il était prévu de moderniser les trois salles supplémentaires en y ajoutant des équipements permettant des réunions virtuelles ou hybrides. Les trois pièces étaient presque identiques et le coût de la mise à niveau s'élèverait à environ 45 000 dollars par pièce. Ces ressources faisaient partie des 450 000 dollars proposés au titre du chapitre 33 (Construction), pour la modernisation des installations de conférence en vue de permettre la tenue de conférences hybrides. On trouvera au chapitre 33 (Construction) du présent rapport des observations supplémentaires sur les réunions hybrides.

Sous-chapitre 29F
Administration (Vienne)

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	18 088 400
Dépenses de 2020	18 042 100
Crédits ouverts pour 2021	19 833 500
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	19 762 900
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	16 690 700
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	18 320 200
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	19 978 600

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VIII.112 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du sous-chapitre 29F du budget ordinaire pour 2022 est de 19 762 900 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 70 600 dollars (0,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021, cette diminution étant imputable à la baisse des besoins au titre des ressources autres que les postes (A/76/6 (Sect. 29F), tableaux 29F.12 et 29F.15). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VIII.19.

Tableau VIII.10
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	83	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 6 P-3, 3 P-2, 6 G(1re C) et 57 G(AC)
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	83	1 D-2, 1 D-1, 4 P-5, 5 P-4, 6 P-3, 3 P-2, 6 G(1re C) et 57 G(AC)

	Nombre	*Classe*
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2021	84	2 D-1, 1 P-5, 7 P-4, 15 P-3, 2 P-2, 3 G(1re C) et 54 G(AC)
Effectif prévu pour 2022	84	2 D-1, 1 P-5, 7 P-4, 15 P-3, 2 P-2, 3 G(1re C) et 54 G(AC)

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.113 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 au titre des postes s'élèvent à 10 519 500 dollars avant actualisation des coûts et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Ces ressources permettraient de maintenir 83 postes (20 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 63 dans celle des agents des services généraux et les catégories apparentées), ce qui ne représente aucun changement par rapport à 2021 (A/76/6 (Sect. 29F), tableaux 29F.13 et 29F.16).

Postes vacants et taux de vacance

VIII.114 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2021, huit postes au total [1 P-5, 1 P-4 et 6 G(AC)] étaient vacants, dont deux poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) qui étaient restés vacants pendant plus d'un an.

VIII.115 Le Comité consultatif a reçu des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 au titre du sous-chapitre 29F (voir tableau VIII.11).

Tableau VIII.11
Nombre de postes et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	20	6,7	20	8,8	20	2,5
Agents des services généraux et des catégories apparentées	63	4,0	63	7,8	63	4,9

VIII.116 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.117 Les ressources demandées pour 2022 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 9 243 400 dollars, soit une diminution nette de 70 600 dollars (0,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 29F), tableau 29F.17). Sur ce point, le Comité consultatif s'est vu communiquer les informations suivantes :

a) Autres dépenses de personnel : le montant de 733 000 dollars (le même montant avait été approuvé pour 2021) permettrait principalement de financer le

personnel temporaire pour le remplacement de fonctionnaires en congé maternité ou en congé maladie longue durée et le recrutement de personnel temporaire pendant les périodes de pointe, ainsi que l'appui administratif au Conseil du personnel ;

b) Dépenses de représentation : le montant de 200 dollars (le même montant avait été approuvé pour 2021) couvrirait les réceptions officielles ;

c) Consultants : le montant de 7 500 dollars (le même montant avait été approuvé pour 2021) servirait à engager un consultant chargé de fournir des services permettant d'assurer la continuité des opérations ;

d) Voyages du personnel : le montant de 8 900 dollars, représentant une diminution de 17 400 dollars (66,2 %) par rapport au crédit ouvert pour 2021, permettrait de financer les voyages requis pour participer aux réunions du Comité Administration-personnel et du Comité de haut niveau sur la gestion ainsi qu'à l'atelier des points focaux pour la continuité des opérations ;

e) Services contractuels : le montant de 893 300 dollars, représentant une diminution de 7 400 dollars (0,8 %) par rapport au crédit ouvert pour 2021, permettrait de financer notamment la rémunération des enseignants pour la formation linguistique du personnel, le traitement des données, les services informatiques contractuels, y compris le stockage hors site des supports de sauvegarde, et la maintenance de plusieurs licences de progiciels et de contrats de service ;

f) Frais généraux de fonctionnement : le montant de 988 200 dollars, représentant une diminution de 100 dollars (0,1 %) par rapport au crédit de 2021, permettrait de couvrir notamment : les frais postaux et les dépenses liées à la valise diplomatique ; les frais de communication, y compris les frais de téléphone, de télécopie et de vidéoconférence ; la maintenance du matériel d'alimentation et de climatisation ininterrompues dans le centre de données ;

g) Mobilier et matériel : le montant de 268 800 dollars (le même montant avait été approuvé pour 2021) permettrait principalement d'acquérir et de remplacer : du mobilier et du matériel pour les salles de cours de langue (1 400 dollars) ; du matériel bureautique nécessaire pour la continuité des opérations (159 300 dollars) ; du mobilier et du matériel, notamment des logiciels, des ordinateurs de bureau, des ordinateurs portables, des imprimantes et d'autres articles de bureautique devenus obsolètes (108 100 dollars) ;

h) Fournitures et accessoires : le montant de 29 200 dollars, représentant une diminution de 44 800 dollars (60,5 %) par rapport au crédit ouvert pour 2021, permettrait notamment de financer deux abonnements à des bases de données donnant accès à des informations bancaires à jour sur la trésorerie, ainsi que la papeterie et les fournitures de bureau.

VIII.118 **Le Comité consultatif estime que de plus amples informations sur les services relatifs à la continuité des opérations, les dépenses connexes et les ressources demandées doivent être communiquées à l'Assemblée générale au moment de l'examen du présent rapport. Il est d'avis que l'Office devrait s'appuyer, dans la mesure du possible, sur les qualifications et compétences dont il dispose en interne dans le domaine de la continuité des opérations, considérant qu'il s'agit d'une activité récurrente, et qu'en l'absence de tels moyens, tout devrait être mis en œuvre pour créer une capacité interne, en tirant parti des compétences pertinentes d'autres entités des Nations Unies dans ce domaine. Il compte que le Secrétaire général fournira des informations à ce sujet dans son prochain projet de budget.**

VIII.119 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'Office disposait de huit emplois financés au titre du personnel temporaire (autre que

pour les réunions) [1 P-3, 1 G(1ᵉC) et 6 G(AC)], qui étaient actuellement pourvus. Le Comité rappelle que ces emplois existent depuis longtemps. **Le Comité consultatif considère que le personnel temporaire (autre que pour les réunions) est destiné à fournir un appui supplémentaire pendant les périodes de charge de travail exceptionnelle ou de pointe et à remplacer le personnel en congé maternité ou en congé maladie longue durée. Il recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général de procéder à un examen des emplois actuels, en vue de déterminer la nécessité de les maintenir, et d'inclure les résultats de cet examen dans son prochain projet de budget**.

VIII.120 **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées au chapitre I ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

VIII.121 En 2020, pour mieux appuyer les entités du Secrétariat sises au Centre international de Vienne, on a apporté des aménagements à certains produits et activités, qui concourent aux objectifs des sous-programmes. On a notamment intensifié le soutien au télétravail, adapté les programmes d'apprentissage et de développement, dispensé des formations en ligne, facilité les réunions virtuelles et hybrides et apporté un soutien accru aux clients pour toutes les formalités administratives.

VIII.122 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au début de la pandémie de COVID-19, il y avait quelques difficultés en ce qui concerne la connectivité, le matériel, le partage d'informations et les outils de collaboration en nuage. Pour y remédier, le matériel nécessaire a été fourni au personnel et des cours de formation ont été proposés pour l'aider à utiliser les applications requises. Une combinaison de travail à domicile et au bureau est apparue comme l'approche la plus efficace pour garantir le bien-être du personnel. En outre, les enseignements tirés ont également montré qu'il importait de disposer d'un plan de continuité des opérations à jour, assorti d'orientations pratiques.

VIII.123 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé que l'Office avait fourni un appui à la gestion des ressources humaines en répondant aux nouveaux besoins du personnel en matière de conseil psychosocial pendant la pandémie de COVID-19 et a organisé des webinaires et dispensé des cours de formation sur le travail à distance et le bien-être du personnel. L'Office a également soutenu les bureaux clients en permettant l'accueil à distance de candidats et des stages à distance et en fournissant un accès à distance aux abonnements souscrits par la bibliothèque, afin de permettre l'adaptation aux mesures de confinement imposées en raison de la pandémie de COVID-19. Il a également assisté les bureaux clients pour les questions liées à la COVID-19, apporté des solutions informatiques pour soutenir le travail à distance, notamment en fournissant du matériel et des applications pour la visioconférence, et assuré la connectivité du réseau pour permettre l'accès aux systèmes, aux données et aux outils pendant le travail à distance.

VIII.124 En ce qui concerne les stages à distance, le Secrétaire général indique dans son rapport que, compte tenu des mesures d'urgence liées à la pandémie, notamment des mesures de confinement et des restrictions imposées aux voyages, et pour tenir les engagements qui avaient été pris vis-à-vis des stagiaires et renforcer la continuité des opérations des bureaux, des modalités de stage à distance avaient été mises en place dans le cadre du sous-programme. Les stagiaires font partie intégrante du

personnel et constituent un important vivier à partir duquel on peut recruter des candidats et candidates appelés à occuper des postes dans l'Organisation (A/76/6 (Sect. 29F), par. 29F.39). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que cette modalité accroissait la diversité géographique parmi les stagiaires en permettant le recrutement de stagiaires qui pourraient ne pas avoir les moyens financiers d'entreprendre un stage en personne ou qui pourraient ne pas être en mesure d'obtenir un visa de stage. L'Office étudie actuellement la possibilité de proposer des stages à distance après la pandémie de COVID-19, en particulier pour les stagiaires des États membres sous-représentés. Le Comité fait des observations supplémentaires sur ce point dans le cadre de son rapport sur la composition du Secrétariat et le personnel fourni à titre gracieux, les fonctionnaires retraités et les consultants et vacataires.

Réunions en présentiel, virtuelles et hybrides

VIII.125 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la transition vers la tenue de réunions virtuelles s'était très bien déroulée, selon le Secrétaire général. Le Service de la technologie de l'information a fourni le matériel permettant à chaque membre du personnel de participer à des visioconférences et a encouragé le personnel à utiliser différentes applications de visioconférence. L'Office a également distribué des instructions et mis en commun les meilleures pratiques concernant l'utilisation de ces outils et services et organisé plusieurs ateliers pour donner aux utilisateurs les moyens de mieux télétravailler. Il a en outre permis l'utilisation de plateformes d'interprétation simultanée à distance pour les réunions virtuelles et hybrides, grâce auxquelles les participants à distance ont ainsi pu bénéficier de services d'interprétation simultanée. Vienne a été l'un des premiers centres de conférence à mettre en œuvre le système d'interprétation simultanée à distance, 31 réunions et conférences ayant été appuyées par cette technologie en 2020. Au cours des cinq premiers mois de 2021, l'Office a déjà offert des service d'interprétation simultanée à distance à 30 réunions et conférences.

VIII.126 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé que l'Office continuerait à appuyer les réunions en personne et les réunions virtuelles ou hybrides, selon qu'il conviendrait. Pour les réunions internes entre les membres du personnel, l'Office continuera d'accroître le recours aux réunions virtuelles plutôt que les déplacements, sauf lorsque la présence physique des participants est jugée nécessaire. Pour les réunions faisant intervenir des participants externes, l'Office continuera à soutenir l'interprétation simultanée à distance si la réunion se déroule dans un format hybride. Le Comité fait d'autres observations sur les réunions en personne, virtuelles et hybrides à la section 2 ci-dessus.

Accords de partage des coûts liés aux locaux

VIII.127 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que conformément au mémorandum d'accord tripartite de 1977 et aux modifications qui y ont été apportées, l'Office a fourni certains services communs d'appui administratif à d'autres organisations internationales installées au Centre international de Vienne, à savoir l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. L'Office a fourni des services d'interprétation et d'autres services de conférence ainsi que des services de sécurité et de sûreté dans le cadre d'un mécanisme de financement conjoint des activités, les besoins nets au titre du budget ordinaire étant inscrits respectivement au chapitre 2 (Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences) et au chapitre 34 (Sûreté et sécurité).

VIII.128 Ayant demandé des précisions sur les services de sécurité, le Comité consultatif a été informé que la répartition était fondée sur une formule convenue qui était également utilisée pour les services de gestion des bâtiments fournis par l'ONUDI, qui prenait en considération le nombre total de fonctionnaires, la quantité d'espace occupé par chaque organisation et une part de l'espace des services communs, et que le ratio était revu chaque année. Pour les services d'interprétation et autres services de conférence, la répartition dépendait de l'utilisation de ces services et était facturée à chaque entité sur une base trimestrielle.

VIII.129 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu des informations sur la part en pourcentage des dépenses par entité pour 2020 (voir tableau VIII.12).

Tableau VIII.12
Part des dépenses de 2020 par organisation basée à Vienne
(En pourcentage)

	ONUV	*AIEA*	*OTICE*	*ONUDI*
Services de sécurité	23,001	54,105	8,378	14,516
Services d'interprétation	54,566	26,092	15,415	3,927
Autres services de gestion des conférences	86,309	0,000	6,768	6,829

VIII.130 Le Comité consultatif rappelle que, dans le cadre de son précédent rapport, il a été informé que les services de la gestion des bâtiments du Centre international de Vienne étaient administrés par l'ONUDI et financés dans le cadre d'accords de partage des coûts entre les organisations sises à Vienne. Le ratio de partage des coûts pour l'Office était de 22,758 %, soit le même pourcentage qu'en 2020 (voir A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. VIII.99).

VIII.131 **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira des informations supplémentaires sur tous les aspects des accords de partage des coûts lors de l'examen par l'Assemblée générale du présent rapport ainsi que dans les prochains projets de budget.**

Sous-chapitre 29G
Administration (Nairobi)

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	18 048 800
Dépenses de 2020	19 139 900
Crédits ouverts pour 2021	17 257 100
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	16 421 500
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	17 903 400
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	23 520 000
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	23 520 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

VIII.132 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 29G du budget ordinaire pour 2022 est de 16 421 500 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 835 600 dollars (5,1 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau VIII.20.

VIII.133 Le Secrétaire général indique que la diminution tient : a) au non-renouvellement de crédits prévus pour 2021 au titre de dépenses se rapportant au vaste projet de remplacement des bâtiments A à J (765 600 dollars), que l'Assemblée générale avait approuvés dans sa résolution 75/253 ; b) à la réduction des besoins au titre des frais généraux de fonctionnement liés à l'entretien des installations en raison des mesures prises par l'Office, y compris des mesures concernant l'aménagement des modalités de travail, qui ont amené à revoir à la baisse les travaux de réfection à entreprendre dans le complexe des Nations Unies à Nairobi (70 000 dollars) (A/76/6 (Sect. 29G), par. 29G.113 et 29G.114).

Tableau VIII.13
Tableau d'effectifs

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	112	1 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 9 P-4, 17 P-3, 7 P-2/1, 1 AN et 66 AL
Effectif prévu pour 2022	112	1 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 9 P-4, 17 P-3, 7 P-2/1, 1 AN et 66 AL
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2021	240	5 P-4, 8 P-3, 8 AN et 219 AL
Effectif prévu pour 2022	240	5 P-4, 8 P-3, 8 AN et 219 AL

Observations et recommandations concernant les postes

VIII.134 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 au titre des postes s'élèvent à 10 874 000 dollars avant actualisation des coûts et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Ces ressources permettraient de maintenir 112 postes (45 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 67 dans celle des agents des services généraux et des catégories apparentées), ce qui ne représente aucun changement par rapport à 2021.

Postes vacants et taux de vacance

VIII.135 S'étant renseigné sur le sujet, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2021, il y avait sept postes vacants, dont deux postes d'administrateur (1 D-1 et 1 P-3) et cinq postes d'agent des services généraux. Un poste d'agent des services généraux (Autres classes) était vacant depuis plus d'un an et le processus de recrutement y afférent était en cours. **Le Comité consultatif compte que tous les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais**.

VIII.136 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 au titre du sous-chapitre 29G (voir tableau VIII.14).

Tableau VIII.14
Nombre de postes et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	45	9,1	45	13,2	45	9,1
Agents des services généraux et des catégories apparentées	67	7,5	67	17,6	67	7,5

VIII.137 **Le Comité consultatif constate le taux de vacance élevé dans la catégorie des agents des services généraux et les catégories apparentées en 2021 par rapport à 2020 et le taux de vacance proposé pour 2022. Il compte que des éclaircissements supplémentaires seront communiqués à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport.**

VIII.138 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépense autres que les postes

VIII.139 Le montant proposé pour 2022 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 5 547 500 dollars, soit une diminution nette de 835 600 dollars (13,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 29G), tableau 29G.16). Cette diminution résulte du non-renouvellement de crédits approuvés pour 2021 par l'Assemblée générale et de la réduction des ressources nécessaires au titre des frais généraux de fonctionnement (voir par. VIII.133).

Services contractuels

VIII.140 Le montant total des ressources demandés, soit 452 600 dollars (le même montant avait été approuvé pour 2021), permettrait de financer : a) la formation et la reconversion du personnel ; b) les services de traitement des données ; c) d'autres services spécialisés relatifs aux coûts associés aux accords de prestation de services ; d) les professeurs de langue ; e) les services de traitement des données. Le Comité consultatif note, d'après les informations qu'il a reçues, que les dépenses ne s'établissent qu'à 402 300 dollars pour 2020 et à 156 900 dollars au 30 juin 2021, alors que les crédits ouverts étaient de 796 000 dollars et 452 600 dollars, respectivement. **Étant donné que les dépenses ont été inférieures aux prévisions en 2020 et au premier semestre de 2021, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés pour 2022 au titre des services contractuels soient réduits de 5 % (22 600 dollars)**.

VIII.141 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe VIII.140 et au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soit approuvée.**

Questions diverses

Ressources extrabudgétaires

VIII.142 En 2022, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 23 520 000 dollars, au même niveau que les estimations pour 2021, permettraient notamment de maintenir 240 postes. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que ces ressources serviraient principalement à financer diverses activités, telles que l'appui administratif et les services communs fournis au PNUE, à ONU-Habitat et au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ainsi que les services communs dont bénéficient les organismes, fonds et programmes des Nations Unies implantés à Nairobi.

VIII.143 L'Office fournit des services à 68 entités, organismes, fonds et programmes des Nations Unies, en fonction de leurs besoins, y compris des services informatiques à 48 d'entre eux. Les principaux clients sont le PNUE, ONU-Habitat et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, ainsi que les départements et bureaux du Secrétariat (le Département de la sûreté et de la sécurité et le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences). Les services communs comprennent les services médicaux, les services relatifs aux relations avec le pays hôte, le courrier et la valise diplomatique, les services de transport (bus et navette en dehors des heures de travail), les services informatiques et les services liés à la sécurité, qui sont fournis aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies abonnés sis dans la région. **Le Comité consultatif compte que des informations plus détaillées sur les postes, y compris le taux d'occupation des postes, seront communiquées dans le prochain projet de budget**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les ressources extrabudgétaires.

Services d'appui et recouvrement des coûts

VIII.144 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le recouvrement des coûts pour les services fournis par l'Office était calculé selon le volume des services en question (utilisation faite des services ou abonnements, selon le cas). En tant que centre de services, l'Office a continué à assister les organismes, fonds et programmes de façon ponctuelle, en fonction des barèmes tarifaires approuvés. La fourniture régulière de services était basée sur des accords de prestation de services avec les clients.

VIII.145 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en 2020, les recettes provenant de l'appui au système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents s'étaient établies à environ 1 million de dollars, ce qui avait permis de fournir les ressources initiales pour la transition vers le Secrétariat, ainsi qu'un appui continu à l'administration du personnel à l'échelle mondiale, aux activités relatives à la paie et pour des questions connexes. Depuis le 1er janvier 2021, l'Office a continué de fournir cet appui à l'échelle mondiale en matière de ressources humaines et de services financiers (par exemple, les paiements), ainsi qu'un appui régional en matière d'administration des consultants et des contractants individuels, de passation de marchés et de voyages internationaux, selon les cas, sur la base de son barème tarifaire approuvé.

VIII.146 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé que la période moyenne de clôture financière accordée aux partenaires d'exécution après la fin de la période opérationnelle d'un accord était de six mois. La clôture financière tardive des accords avec les partenaires d'exécution retarde la comptabilisation des dépenses liées aux activités de ces partenaires, ce qui entraîne un faible taux d'exécution au regard des contributions des donateurs aux entités

clientes. Tout retard de la part de partenaires d'exécution peut également retarder la soumission des rapports financiers des entités clientes aux donateurs. L'Office a collaboré étroitement avec les entités clientes pour s'assurer que tous les partenaires d'exécution ayant des avances et des engagements ouverts soumettent leurs rapports financiers en temps voulu avant la clôture de l'année 2021. Il a régulièrement contrôlé les rapports financiers et suspendu le paiement d'avances supplémentaires aux partenaires qui n'avaient pas soumis de rapports financiers pour les avances précédentes.

VIII.147 **Le Comité consultatif rappelle qu'il estime que l'Assemblée générale devrait disposer d'informations complètes et plus transparentes sur les services fournis aux différentes entités, les ressources nécessaires pour assurer la prestation de ces services et les différentes modalités de financement et de recouvrement des coûts, ainsi que sur la comptabilisation des recettes et des dépenses correspondantes par source de financement (voir également A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. VIII.85). Il compte que le Secrétaire général fournira davantage d'informations à ce sujet dans son prochain projet de budget.**

VIII.148 **Le Comité consultatif réaffirme une fois de plus que le recouvrement des coûts devrait être appliqué de manière harmonisée et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de rendre compte, dans son prochain projet de budget, des progrès accomplis dans la mise au point d'une méthode commune de calcul des coûts (voir également A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. VIII.86, et A/74/7, par. VIII.78)**. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur le recouvrement des coûts.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

VIII.149 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'Office avait joué un rôle déterminant dans la coordination des mesures prises par les organisations internationales à Nairobi pour s'adapter à la pandémie de COVID-19 et de l'initiative d'évacuation sanitaire liée à la construction d'un hôpital régional afin de répondre aux besoins des Nations Unies dans la région. En réponse à la pandémie, l'équipe médicale de l'Office a fourni un appui supplémentaire, par exemple pour les évacuations sanitaires et les soins à dispenser aux membres du personnel et aux personnes à leur charge au Kenya et dans la région.

VIII.150 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le mécanisme d'évacuation sanitaire relative à la COVID-19 à l'échelle du système des Nations Unies était financé par un système global de partage des coûts basé sur une formule convenue et reposait sur des fonds demandés au titre du Plan de réponse humanitaire global COVID-19. Après estimation initiale globale des besoins (soit un montant de 102 millions de dollars), la formule de partage des coûts suivante a été retenue : les fonds levés à l'issue d'appels couvriraient 75 % des coûts de lancement initialement prévus (sous réserve d'un plafond de 50 millions de dollars) et les 25 % restants des coûts de lancement seraient partagés par les entités du système des Nations Unies. Pour les coûts variables mensuels, le pourcentage alloué aux organisations internationales non gouvernementales a également été couvert par le financement des donateurs, le reste des coûts variables mensuels étant partagé par les entités du système des Nations Unies. Le montant net à partager était de 57 967 766 dollars.

VIII.151 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé qu'aux fins des prévisions initiales, les coûts de lancement pour Nairobi et Accra comprenaient la mobilisation et l'installation d'infrastructures et l'acquisition de matériel hospitalier relatif à la COVID-19. Les coûts de lancement comprenaient également le coût total du traitement dans d'autres établissements privés (c'est-à-dire

à l'exclusion de Nairobi et d'Accra), en partant du principe que ces coûts pouvaient être payés d'avance pour toute la période afin de garantir la disponibilité de lits. Les coûts récurrents comprenaient tous les autres coûts liés au traitement à Accra et à Nairobi, ainsi que tous les coûts associés au transport par ambulance aérienne jusqu'à l'établissement d'accueil. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé que l'ONU était propriétaire de l'établissement et du matériel, tandis que l'hôpital/opérateur était propriétaire du terrain. L'établissement était géré par l'hôpital de Nairobi et le partenariat était contrôlé et administré par l'Office. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires sur les conséquences de la pandémie de COVID-19, y compris les évacuations sanitaires.

VIII.152 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé qu'il n'y avait pas de conséquences ou d'incidences sensibles de la pandémie de COVID-19 sur les projets de construction en cours, à l'exception de quelques retards principalement imputables à des retards dans la chaîne d'approvisionnement. Le rapport d'étape du Secrétaire général sur le remplacement des bâtiments A à J en 2021, qui sera présenté à l'Assemblée générale lors de la partie principale de sa soixante-seizième session, comprendra des informations sur toute autre incidence de la pandémie et de tout ajustement du projet qui pourrait s'avérer nécessaire.

VIII.153 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé que l'Office avait aussi accéléré la mise en place de solutions en ligne pour l'appui aux clients, y compris le service d'assistance et les solutions iNeed, et l'accès aux plateformes en nuage dans les domaines des paiements, de la formation, du transport et des systèmes d'archivage et de stockage électroniques. L'Office compte demander aux clients de faire part de leurs besoins et en collaboration avec le Bureau des ressources humaines au Siège, il proposera de nouveaux programmes de formation à faire à son rythme et organisera des cours en ligne animés par des formateurs et formatrices.

VIII.154 L'Office des Nations Unies à Nairobi a collaboré étroitement avec le Bureau de l'informatique et des communications pour évaluer et mettre en place des systèmes d'interprétation simultanée à distance et tirer parti des contrats-cadres pour fournir les services. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les problèmes les plus courants étaient la faible largeur de bande, l'absence d'alimentation de secours et des casques inadaptés. Le fait de disposer de trois systèmes différents d'interprétation simultanée à distance, avec des fonctionnalités différentes constamment mises à jour, des structures de facturation différentes et des terminologies différentes, s'est avéré être un véritable défi pour toutes les parties concernées, notamment les organisateurs de réunions, les représentants et le personnel d'appui informatique. Cela a également rendu plus difficile le choix des plateformes utilisées pour les réunions. Le transfert de connaissances entre lieux d'affectation a permis aux organisateurs de réunions et au personnel d'appui informatique de se mettre plus rapidement au diapason des différentes plateformes. **Le Comité consultatif espère que tout sera mis en œuvre pour assurer des investissements équivalents et un matériel normalisé entre les centres de conférences, tout en améliorant la qualité des services fournis aux États Membres et aux entités clientes**.

Services d'achat virtuels et sensibilisation

VIII.155 Le Secrétaire général indique qu'en 2020, les clients de l'Office des Nations Unies à Nairobi avaient besoin de procéder à de nombreux achats pour mener leurs opérations dans plus de 70 pays répartis sur six continents. Au début de 2020, il a fallu mettre davantage l'accent sur les clients en raison des conséquences de la pandémie sur les opérations couvertes par l'Office. Ce dernier a délaissé rapidement

les modes de fonctionnement faisant appel au papier et aux bureaux physiques au profit de processus dématérialisés et d'espaces de travail virtuels. Il a développé en interne et déployé un système informatique intégré de type guichet unique, accessible en nuage en temps réel, appelé « Metrics », qui permet à tous les clients et au personnel chargé des achats de passer des commandes, de procéder à diverses opérations et d'accéder à des services de gestion. Le système a permis aux clients basés à l'étranger de soumettre leurs demandes de biens ou services de manière transparente et sans effort et leur a donné les moyens de savoir où en étaient leurs demandes et de suivre le calendrier (prévu et réel) des différentes activités relatives aux achats et des étapes qui ne figurent pas encore dans Umoja. L'Office a également organisé des conférences d'appel d'offres en ligne et géré virtuellement la réception et l'ouverture des offres. Cette dernière initiative a facilité notablement la participation de fournisseurs du monde entier aux conférences en ligne et aux appels d'offres, notamment de fournisseurs établis dans des pays en développement et des pays en transition sur le plan économique.

VIII.156 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'Office avait mené de manière dynamique des études de marché et des activités d'information afin de trouver des fournisseurs locaux et régionaux potentiels dans les pays en développement et les pays en transition, ce qui a entraîné une augmentation notable de la participation de fournisseurs établis dans ces pays. De fait, la dématérialisation a réduit ou éliminé les coûts liés à l'établissement de relations commerciales avec l'ONU, qui, par le passé, étaient considérés comme un obstacle ou une charge financière par ces fournisseurs. L'initiative a contribué à la réalisation de cet objectif, comme le montre l'augmentation du nombre de transactions avec des fournisseurs des pays les moins avancés, des pays en développement et des pays en transition sur le plan économique, soit 3 699 transactions à la fin de 2020, contre 897 en 2016. Il était prévu d'augmenter le nombre de transactions avec les fournisseurs de ces catégories économiques pour le porter à 4 403 en 2021 et à 4 843 en 2022. Le Comité fera d'autres observations dans son rapport consacré aux activités d'achat au Secrétariat de l'ONU.

Tableau VIII.15

Sous-chapitre 29A (Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	38 984,7	40 374,8	39 634,4	19 486,9	39 382,6	(251,8)	31 007,0	32 319,4	34 504,3	2 184,9	13 940,3	16 187,6	15 868,2	(319,4)	85 322,1	88 141,4	89 755,1	1 613,7
Autres dépenses de personnel	1 572,0	2 243,7	1 779,0	975,1	2 458,5	679,5	1 227,5	1 597,3	1 123,6	(473,7)	2 276,1	1 809,6	1 781,7	(27,9)	5 747,3	5 185,9	5 363,8	177,9
Dépenses de représentation	0,4	–	0,2	–	0,2	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	0,2	0,2	–
Consultants	158,5	843,5	127,1	980,9	127,1	–	124,0	517,9	308,2	(209,7)	140,1	169,4	169,4	–	1 107,6	814,4	604,7	(209,7)
Voyages du personnel	525,6	81,4	345,0	15,3	347,1	2,1	331,6	844,6	641,8	(202,8)	50,6	259,5	224,0	(35,5)	463,6	1 449,1	1 212,9	(236,2)
Services contractuels	7 279,8	6 008,2	7 645,2	2 216,2	7 736,2	91,0	2 106,6	2 208,5	2 526,2	317,7	456,8	359,5	345,2	(14,3)	8 571,6	10 213,2	10 607,6	394,4
Frais généraux de fonctionnement	368,7	687,3	369,3	91,1	339,9	(29,4)	60,0	274,1	221,5	(52,6)	9 497,5	10 428,1	9 997,0	(431,1)	10 244,8	11 071,5	10 558,4	(513,1)
Fournitures et accessoires	154,0	4,0	128,0	1,1	69,9	(58,1)	11,2	53,8	53,8	–	2,6	35,1	17,8	(17,3)	17,8	216,9	141,5	(75,4)
Mobilier et matériel	159,1	395,8	122,3	66,8	140,8	18,5	144,6	77,3	93,6	16,3	27,9	47,5	44,7	(2,8)	568,3	247,1	279,1	32,0
Aménagement des locaux	3 718,6	3 647,7	4 305,9	3 972,9	4 330,9	25,0	20 245,4	14 249,8	16 668,0	2 418,2	5 811,2	6 763,1	6 920,1	157,0	29 704,3	25 318,8	27 919,0	2 600,2
Subventions et contributions	–	15,4	–	–	–	–	12 470,0	11 094,1	11 090,0	(4,1)	(55,2)	–	–	–	12 430,2	11 094,1	11 090,0	(4,1)
Autres objets de dépense	38 984,7	40 374,8	39 634,4	19 486,9	39 382,6	(251,8)	31 007,0	32 319,4	34 504,3	2 184,9	13 940,3	16 187,6	15 868,2	(319,4)	85 322,1	88 141,4	89 755,1	1 613,7
Total	**52 921,4**	**54 301,8**	**54 456,4**	**27 806,3**	**54 933,2**	**476,8**	**67 728,0**	**63 236,8**	**67 231,0**	**3 994,2**	**32 147,9**	**36 059,4**	**35 368,1**	**(691,3)**	**154 177,7**	**153 752,6**	**157 532,3**	**3 779,7**

[a] L’exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d’appui, court du 1er juillet au 30 juin.

Tableau VIII.16

Sous-chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États–Unis)

	Budget ordinaire						*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	36 651,4	36 778,9	36 942,6	18 680,5	36 906,8	(35,8)	69 225,3	72 414,4	73 682,0	1 267,6	6 760,0	7 869,6	7 542,6	(327,0)	112 764,2	117 226,6	118 131,4	904,8
Autres dépenses de personnel	4 044,7	3 675,6	3 500,9	1 812,9	3 855,5	354,6	2 215,4	3 129,3	1 051,4	(2 077,9)	2 710,3	4 335,4	2 653,7	(1 681,7)	8 601,3	10 965,6	7 560,6	(3 405,0)
Dépenses de représentation	5,4	–	2,1	–	2,1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2,1	2,1	–
Consultants	217,1	272,7	173,1	1 353,1	289,7	116,6	1 086,3	659,5	620,5	(39,0)	941,1	941,0	597,9	(343,1)	2 300,1	1 773,6	1 508,1	(265,5)
Voyages du personnel	442,3	32,6	235,9	31,3	198,5	(37,4)	386,7	1 190,9	1 478,8	287,9	1 870,9	1 232,5	1 985,7	753,2	2 290,3	2 659,3	3 663,0	1 003,7
Services contractuels	4 410,1	4 350,3	4 406,9	1 233,7	4 571,1	164,2	4 106,2	3 192,0	3 255,0	63,0	2 620,6	13 834,1	3 920,5	(9 913,6)	11 077,1	21 433,0	11 746,6	(9 686,4)
Frais généraux de fonctionnement	40 020,0	39 260,1	38 903,1	22 505,9	37 744,7	(1 158,4)	23 892,8	26 258,6	26 472,8	214,2	34 925,4	36 444,8	31 672,2	(4 772,6)	98 078,2	101 606,5	95 889,7	(5 716,8)
Fournitures et accessoires	883,6	434,1	756,9	180,4	701,0	(55,9)	79,3	140,4	140,4	–	1 859,3	528,5	751,4	222,9	2 372,7	1 425,8	1 592,8	167,0
Mobilier et matériel	2 681,4	655,8	415,4	152,7	471,4	56,0	263,3	559,2	470,1	(89,1)	1 276,3	87,7	70,7	(17,0)	2 195,4	1 062,3	1 012,2	(50,1)
Aménagement des locaux	3 523,1	252,3	–	36,2	–	–	0,6	–	–	–	–	–	–	–	252,9	–	–	–
Bourses, subventions et contributions	146,5	30,0	87,5	30,0	333,3	245,8	124,6	–	–	–	3 762,3	226,8	22,2	(204,6)	3 916,9	314,3	355,5	41,2
Autres objets de dépense	–	(0,3)	–	–	–	–	–	–	–	–	28,7	–	–	–	–	28,4	–	–
Total	**93 025,6**	**85 742,1**	**85 424,4**	**46 016,7**	**85 074,1**	**(350,3)**	**101 380,6**	**107 544,3**	**107 171,0**	**(373,3)**	**56 755,0**	**65 500,4**	**49 216,9**	**(16 283,5)**	**243 877,7**	**258 469,1**	**241 462,0**	**(17 007,1)**

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d'appui, court du 1er juillet au 30 juin.

Tableau VIII.17

Sous-chapitre 29C (Bureau de l'informatique et des communications) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États–Unis)

	Budget ordinaire						*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévi-sions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estima-tions)*	*2022 (prévi-sions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estima-tions)*	*2022 (prévi-sions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estima-tions)*	*2022 (prévi-sions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	24 501,6	26 239,9	24 812,8	13 395,6	24 771,8	(41,0)	8 905,0	8 729,4	8 481,2	(248,2)	1 370,2	1 617,0	1 617,0	–	36 515,1	35 159,2	34 870,0	(289,2)
Autres dépenses de personnel	1 744,4	1 344,9	1 757,1	527,1	1 704,6	(52,5)	576,0	501,3	467,7	(33,6)	1 458,8	1 283,3	1 283,3	–	3 379,7	3 541,6	3 455,6	(86,0)
Consultants	127,2	435,2	101,5	97,5	101,5	–	1 165,0	–	–	–	1 080,2	–	–	–	2 680,4	101,5	101,5	–
Voyages du personnel	154,9	7,4	101,7	6,0	136,3	34,6	133,0	334,4	334,5	0,1	–	157,5	25,0	(132,5)	140,4	593,6	495,8	(97,8)
Services contractuels	10 614,4	19 479,4	10 493,2	3 909,7	11 948,5	1 455,3	31 284,0	30 633,7	30 374,1	(259,6)	21 808,3	11 059,3	9 672,2	(1 387,1)	72 571,7	52 186,2	51 994,8	(191,4)
Frais généraux de fonctionnement	9 758,0	4 871,4	11 573,6	6 190,6	10 435,7	(1 137,9)	39 268,0	38 450,5	38 450,5	–	9 539,1	23 463,5	23 154,8	(308,7)	53 678,5	73 487,7	72 041,0	(1 446,7)
Fournitures et accessoires	100,4	34,1	81,1	7,9	79,9	(1,2)	–	6,5	6,5	–	27,7	70,0	70,0	–	61,8	157,6	156,4	(1,2)
Mobilier et matériel	2 183,0	800,0	1 813,3	62,1	1 764,7	(48,6)	–	231,9	231,9	–	540,7	265,0	–	(265,0)	1 340,7	2 310,2	1 996,6	(313,6)
Aménagement des locaux	775,9	0,3	784,4	–	–	(784,4)	–	–	–	–	45,4	–	–	–	45,7	784,4	–	(784,4)
Autres objets de dépense	–	68,8	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	68,8	–	–	–
Total	**49 959,8**	**53 280,0**	**51 518,7**	**24 196,5**	**50 943,0**	**(575,7)**	**81 331,0**	**78 887,7**	**78 346,4**	**(541,3)**	**35 870,4**	**37 915,6**	**35 822,3**	**(2 093,3)**	**170 482,8**	**168 322,0**	**165 111,7**	**(3 210,3)**

[a] L'exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d'appui, court du 1er juillet au 30 juin.

Tableau VIII.18

Sous-chapitre 29E [Administration (Genève)] : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	41 804,2	42 670,6	47 546,4	22 399,9	47 175,9	(370,5)	20 763,8	20 609,8	20 609,8	–	63 434,4	68 156,2	67 785,7	(370,5)
Autres dépenses de personnel	4 255,8	4 108,8	4 541,1	1 601,7	4 447,6	(93,5)	6 525,1	6 547,0	6 547,0	–	10 633,9	11 088,1	10 994,6	(93,5)
Dépenses de représentation	1,6	–	0,6	–	0,6	–	–	–	–	–	–	0,6	0,6	–
Consultants	–	7,2	–	–	–	–	63,3	229,3	229,3	–	70,5	229,3	229,3	–
Voyages du personnel	55,3	8,3	36,6	–	–	(36,6)	5,4	82,5	82,5	–	13,8	119,1	82,5	(36,6)
Services contractuels	1 971,7	2 059,4	2 068,0	852,1	2 068,0	–	2 323,9	3 386,4	3 386,4	–	4 383,3	5 454,4	5 454,4	–
Frais généraux de fonctionnement	17 996,9	17 292,4	18 730,6	9 520,6	18 762,7	32,1	4 056,7	3 994,1	3 994,1	–	21 349,2	22 724,7	22 756,8	32,1
Fournitures et accessoires	604,3	602,2	554,7	197,6	548,3	(6,4)	195,7	274,4	274,4	–	797,9	829,1	822,7	(6,4)
Mobilier et matériel	1 426,7	1 811,6	1 378,1	790,0	1 305,6	(72,5)	1 316,3	179,0	179,0	–	3 127,9	1 557,1	1 484,6	(72,5)
Aménagement des locaux	14,6	14,6	15,5	9,0	15,5	–	–	–	–	–	14,6	15,5	15,5	–
Subventions et contributions	1 605,3	1 605,3	1 701,8	–	1 701,8	–	(0,1)	3,0	3,0	–	1 605,2	1 704,8	1 704,8	–
Autres objets de dépense	–	296,8	–	–	–	–	(0,2)	–	–	–	296,7	–	–	–
Total	**69 736,4**	**70 477,2**	**76 573,4**	**35 370,9**	**76 026,0**	**(547,4)**	**35 250,1**	**35 305,6**	**35 305,6**	**–**	**105 727,3**	**111 879,0**	**111 331,6**	**(547,4)**

Tableau VIII.19

Sous-chapitre 29F [Administration (Vienne)] : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	9 288,2	9 645,2	10 519,5	4 767,0	10 519,5	–	8 579,0	9 324,8	10 982,3	1 657,5	17 844,3	19 844,3	21 501,8	1 657,5
Autres dépenses de personnel	696,9	671,0	733,0	318,2	733,0	–	4 381,2	4 143,70	4 121,4	(22,3)	5.052.2	4 876,7	4 854,4	(22,3)
Dépenses de représentation	0,5	–	0,2	–	0,2	–	–	–	–	–	–	0,2	0,2	–
Consultants	9,4	–	7,5	0,1	7,5	–	23,3	–	–	–	23,3	7,5	7,5	–
Voyages du personnel	48,1	3,7	26,3	–	8,9	(17,4)	51,1	160,7	160,7	–	54,8	187	169,6	(17,4)
Services contractuels	816,8	781,1	900,7	409,7	893,3	(7,4)	599,5	2 135,8	2 143,7	7,9	1 380,6	3 036,5	3 037,0	0,5
Frais généraux de fonctionnement	950,6	827,5	989,2	389,2	988,2	(1,0)	2 662,2	1 584,3	1 584,3	–	3 489,7	2 573,5	2 572,5	(1,0)
Fournitures et accessoires	81,1	13,3	74,0	2,0	29,2	(44,8)	27,9	83,7	85,3	1,6	41,2	157,7	114,5	(43,2)
Mobilier et matériel	297,9	500,4	268,8	31,0	268,8	–	273,4	110,3	110,3	–	773,8	379,1	379,1	–
Bourses, subventions et contributions	5 898,9	5 962,1	6 314,3	2 973,8	6 314,3	–	93,1	776,9	790,6	13,7	6 055,2	7 091,20	7 104,9	13,7
Autres objets de dépense	–	17,3	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total	**18 088,4**	**18 042,1**	**19 833,50**	**8 891,0**	**19 762,9**	**(70,6)**	**16 690,7**	**18 320,2**	**19 978,6**	**1 658,4**	**34 715,5**	**38 153,7**	**39 741,50**	**1 587,8**

Tableau VIII.20

Sous–chapitre 29G [Administration (Nairobi)] : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États–Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	10 742,2	11 785,4	10 874,0	4 779,7	10 874,0	–	7 946,7	11 443,7	11 443,7	–	19 732,1	22 317,7	22 317,7	–
Autres dépenses de personnel	381,1	388,4	372,7	132,3	372,7	–	1 506,5	711,1	711,1	–	1 894,9	1 083,8	1 083,8	–
Dépenses de représentation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Consultants	84,0	–	–	3,1	–	–	59,8	166,8	166,8	–	59,8	166,8	166,8	–
Voyages du personnel	10,4	0,2	–	–	–	–	33,7	227,6	227,6	–	33,9	227,6	227,6	–
Services contractuels	796,0	402,3	452,6	156,9	452,6	–	1 844,7	3 525,6	3 525,6	–	2 247,0	3 978,2	3 978,2	–
Frais généraux de fonctionnement	4 744,2	4 565,4	4 679,7	2 799,3	4 609,7	(70,0)	5 129,9	5 539,0	5 539,0	–	9 695,3	10 218,7	10 148,7	(70,0)
Fournitures et accessoires	135,9	44,6	93,8	9,8	93,8	–	339,5	845,0	845,0	–	384,1	938,8	938,8	–
Mobilier et matériel	59,6	111,9	18,7	6,4	18,7	–	1 037,1	1 046,2	1 046,2	–	1 149,0	1 064,9	1 064,9	–
Aménagement des locaux	–	766,2	–	109,2	–	–	5,5	15,0	15,0	–	771,7	15,0	15,0	–
Bourses, subventions et contributions	1 095,4	1 095,4	765,6	765,6	–	(765,6)	–	–	–	–	1 095,4	765,6	–	(765,6)
Autres objets de dépense	–	(19,9)	–	–	–	–	–	–	–	–	(19,9)	–	–	–
Total	**18 048,8**	**19 139,9**	**17 257,1**	**8 762,3**	**16 421,5**	**(835,6)**	**17 903,4**	**23 520,0**	**23 520,0**	**–**	**40 777,1**	**39 941,5**	**(835,6)**	**–**

Titre IX
Contrôle interne

Chapitre 30
Contrôle interne

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	20 509 900
Dépenses de 2020	18 866 900
Crédits ouverts pour 2021	20 789 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	20 989 700
Dépenses financées au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire pour 2020	31 057 300
Montant approuvé des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2021	32 362 000
Montant estimé des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2022[a]	32 983 700
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	10 373 100
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	12 550 100
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	12 408 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 75/293 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

IX.1 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 30 pour 2022 s'élève à 20 989 700 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une augmentation nette de 199 900 dollars (1,0 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 30) et A/76/6 (Sect.30)/Corr.1, tableau 30.10). Sur le montant des fonds prévus pour 2022, 32 983 700 dollars, soit 49,7 %, proviennent d'autres contributions et 12 408 000 dollars, soit 18,7 %, des ressources extrabudgétaires estimées. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau IX.4.

IX.2 Le Secrétaire général attribue cette augmentation nette de 199 900 dollars aux facteurs suivants : a) les services de consultants et les services contractuels au titre du sous-programme 1 (Audit interne), en partie compensés par une diminution du montant demandé au titre des fournitures et accessoires, du mobilier et du matériel, et des voyages du personnel ; b) la création proposée de deux postes [directeur adjoint (D-1) et spécialiste de l'évaluation (P-4)] au titre du sous-programme 2 (Inspection et évaluation), ainsi que les frais généraux de fonctionnement, et le mobilier et le matériel, en partie compensés par la réduction des frais de voyage du personnel ; c) la diminution des ressources demandées au titre du sous-programme 3 (Investigations) pour les services de consultants, les services contractuels, les frais généraux de fonctionnement et le mobilier et le matériel, en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources demandées au titre des frais de voyage du personnel ;

d) la diminution des ressources demandées au titre des services contractuels et des frais généraux de fonctionnement dans le cadre de l'appui aux programmes.

Tableau IX.1
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Budget ordinaire[a]		
Effectif approuvé pour 2021	114	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 3 D-1, 13 P-5, 28 P-4, 22 P-3, 14 P-2/1, 8 G(1re C), 20 G(AC) et 1 AL
Effectif proposé pour 2022	116	1 SGA, 1 SSG, 3 D-2, 4 D-1, 13 P-5, 29 P-4, 22 P-3, 14 P-2/1, 8 G(1re C), 20 G(AC) et 1 AL
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	127	3 D-1, 15 P-5, 46 P-4, 36 P-3, 3 G(1re C), 10 G(AC), 3 AL et 9 SM
Effectif prévu pour 2022	146	3 D-1, 16 P-5, 51 P-4, 46 P-3, 3 G(1re C), 10 G(AC), 8 AL et 9 SM
Ressources extrabudgétaires		
Effectif estimé pour 2021	41	1 D-1, 5 P-5, 12 P-4, 12 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1re C) et 9 G(AC)
Effectif prévu pour 2022	41	1 D-1, 5 P-5, 12 P-4, 12 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1re C) et 9 G(AC)

IX.3 Conformément au paragraphe 2 d) de son mandat (voir résolution 61/275 de l'Assemblée générale, annexe), le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a présenté un rapport portant sur son examen du projet de budget du Bureau des services de contrôle interne (BSCI) pour 2022 (A/76/81). Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a obtenu des éclaircissements écrits au sujet des recommandations formulées par ce Comité.

Observations et recommandations concernant les postes

IX.4 Le Secrétaire général propose 116 postes au titre du chapitre 30, dont 87 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur et 29 dans la catégorie des services généraux et les catégories apparentées, ce qui ferait apparaître une augmentation nette de deux postes par rapport à 2021.

Créations

IX.5 Comme indiqué au paragraphe 30.100 du projet de budget et à son annexe III, il est proposé de créer deux nouveaux postes au titre du sous-programme 2 (Inspection et évaluation), à savoir un(e) directeur(trice) adjoint(e) (D-1) et un(e) spécialiste de l'évaluation (P-4), dans l'optique de toute activité qui pourrait être menée dans le cadre de la promulgation prochaine par le Secrétariat d'une politique de l'évaluation.

IX.6 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les deux postes susmentionnés qu'il est proposé de créer pourraient être nécessaires en vue de la politique d'évaluation que le Secrétariat entend élaborer sous la forme d'une nouvelle instruction administrative fondée sur le règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation, et que le rôle de la Division de l'inspection et de l'évaluation pourrait s'en trouver élargi. Le (la) directeur(trice) adjoint(e) (D-1) viendrait seconder le (la) directeur(trice) de la Division (D-2) et assurerait la promotion et la défense de la fonction d'évaluation auprès des hauts responsables du Secrétariat, contribuerait à la stratégie relative au renforcement des capacités d'évaluation au Secrétariat et apporterait un appui en ce qui concerne la

mise en place des fonctions d'évaluations dans les bureaux du Secrétariat. Le (la) spécialiste de l'évaluation (P-4) fournirait un appui dans la mise en œuvre du plan de travail de la Division concernant l'appui aux autres bureaux en matière d'évaluation et constituerait pour les entités du Secrétariat une ressource de référence pour les questions de méthodologie. Le Comité a également été informé que l'appui méthodologique et technique que fourniraient ces deux nouveaux postes viendrait compléter les activités menées par la Section de l'évaluation de la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, qui a été créée dans le cadre de la réforme de la gestion intervenue récemment. Interrogé sur la question, le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a répondu que le financement des deux nouveaux postes dans la Division de l'inspection et de l'évaluation serait un pas dans la bonne direction, car ainsi dotée d'une capacité d'auto-évaluation renforcée, la Division pourrait consacrer ses ressources à des tâches stratégiques.

IX.7 **Le Comité consultatif a demandé qu'on lui présente des arguments convaincants concernant la charge de travail potentielle des deux nouveaux postes ou des informations montrant que la charge de travail du directeur actuel (D-2) était telle que l'appui d'un cadre supplémentaire était nécessaire, mais n'a reçu aucune réponse. En outre, le Comité rappelle la nouvelle méthode de la Division, selon laquelle tous les départements non programmatiques, tels que le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, ne seraient plus soumis à des évaluations de programme mais seraient audités par la Division de l'audit interne. Il fait observer que, au 30 juin 2021, huit postes (2 P-4, 2 P-3, 3 P-2 et 1 agent des services généraux) de la Division de l'inspection et de l'évaluation étaient vacants (voir par. IX.9 ci-dessous).**

IX.8 **Le Comité consultatif rappelle que, dans le cadre de la récente réforme de la gestion, il avait été dit que la réorganisation proposée du Département de la gestion, qui deviendrait le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, serait sans incidence sur les postes et les coûts, et que l'Assemblée générale a décidé que la réorganisation devrait se faire dans la limite des ressources approuvées (résolution 72/266 B de l'Assemblée générale, par. 27). Le Comité est donc d'avis que la création de deux postes dont l'objet serait de fournir un appui au Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité est contraire au principe de neutralité des coûts défendu dans la réforme de la gestion, telle qu'approuvée par l'Assemblée. Il souscrit, sur le principe, à l'avis du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur la nécessité d'apporter un appui à la capacité d'autoévaluation du Secrétariat, mais souligne qu'il est trop tôt pour créer des postes et que, de surcroît, aucune modification, y compris concernant les coûts, de la politique d'autoévaluation actuelle n'a été évaluée ni décidée par l'Assemblée (voir par. IX.5 ci-dessus). Le Comité recommande donc, à ce stade, de ne pas créer de poste de directeur(trice) adjoint(e) (D-1) et de poste de spécialiste de l'évaluation (P-4) au titre du sous-programme 2 (Inspection et évaluation). Les montants prévus au titre des ressources nécessaires autres que les postes devraient être ajustés en conséquence.**

Postes vacants et taux de vacance

IX.9 Le Comité consultatif a été informé que, au 30 juin 2021, 30 postes [11 P-4, 6 P-3, 8 P-2 et 5 postes d'agent(e) des services généraux] étaient vacants. Six postes (2 P-3, 3 P-2 et 1 agent des services généraux) étaient vacants depuis plus de deux ans. **Le Comité compte que les postes vacants seront pourvus dans les meilleurs délais**.

IX.10 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 au titre du chapitre 30 (voir tableau IX.2).

Tableau IX.2
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
	Postes approuvés	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	85	21,9	85	28,8	87	14,8
Agents des services généraux et des catégories apparentées	29	11,6	29	17,3	29	7,7

IX.11 **Sous réserve de ses recommandations figurant aux paragraphes IX.7 et IX.8 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

IX.12 Les ressources demandées pour 2022 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 2 830 100 dollars et font apparaître une diminution nette de 47 500 dollars (1,7 %), par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 30) et A/76/6 (Sect. 30)/Corr.1, tableau 30.12).

Autres dépenses de personnel

IX.13 Le montant des ressources demandées au titre des autres dépense de personnel s'établit à 1 524 900 dollars, soit un chiffre identique au montant des crédits ouverts pour 2021 (ibid., tableau 30.7). En réponse à sa question, il a été précisé au Comité consultatif que, au 30 juin 2021, un montant de 469 200 dollars avait été dépensé, soit 30,8 % des crédits ouverts pour 2021. On trouvera au chapitre I du présent rapport les observations du Comité concernant les autres dépenses de personnel.

Consultants

IX.14 Les ressources demandées au titre des consultants s'élèvent à 215 200 dollars, ce qui représente une augmentation nette de 21 100 dollars (10,9 %) par rapport au montant des crédits ouverts en 2021, qui s'élève à 194 100 dollars (ibid., tableau 30.7). En réponse à sa question, il a été précisé au Comité consultatif que, au 30 juin 2021, un montant de 80 300 dollars avait été dépensé, soit 41,4 % des crédits ouverts pour 2021. Le Comité a également été informé que l'augmentation concernait essentiellement le sous-programme 1 (Audit interne), au titre duquel une assistance était nécessaire dans deux domaines d'audit à haut risque, à savoir : a) un spécialiste web et médias sociaux ; b) un spécialiste des questions militaires et aéronautiques. **Le Comité consultatif constate que l'appui externe susmentionné est nécessaire mais, compte tenu de la sous-utilisation des crédits au cours du premier semestre de 2021, recommande de réduire les ressources demandées au titre des consultants de 10 % (soit 21 500 dollars)**.

Voyages du personnel

IX.15 Les ressources demandées au titre des voyages du personnel s'élèvent à 384 900 dollars, ce qui représente une augmentation nette de 2 200 dollars (0,6 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021, qui s'élève à 382 700 dollars (ibid., tableau 30.7). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, au 30 juin 2021, un montant de 0 dollar avait été dépensé, soit 0 % des crédits ouverts pour 2021. Le Comité constate que, en 2020, les dépenses se sont élevées à 31 100 dollars, soit 4,3 % du crédit de 729 300 dollars ouvert pour cette année. Il a également été informé que les ressources demandées au titre des voyages du personnel étaient fondées sur l'espoir qu'il serait à nouveau possible de voyager normalement à compter du troisième trimestre de 2021. **Le Comité consultatif estime que la pandémie de COVID-19 pourrait continuer d'avoir des répercussions sur les voyages et recommande donc, compte tenu également du faible niveau de dépenses en 2020 et au cours des six premiers mois de 2021, de réduire de 10 % (38 500 dollars) les ressources demandées au titre des voyages du personnel.**

IX.16 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes IX.11, IX.14 et IX.15 et au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations diverses

Sous-programme 1 (Audit interne)

IX.17 Le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit a constaté que, s'agissant de la procédure d'établissement du plan de travail fondé sur l'analyse des risques, la Division de l'audit interne auditerait les domaines à haut risque tous les trois ans et les domaines à risque moyen tous les cinq ans. Il a également fait observer que le Bureau des services de contrôle interne l'avait informé que les risques élevés relatifs à l'informatique et aux communications étaient examinés séparément et feraient l'objet d'un cycle quinquennal et non triennal, étant donné que la mise en œuvre de certains des grands projets informatiques pourrait prendre plusieurs années et que, dans ce cycle quinquennal, le BSCI donnait la priorité aux systèmes et aux applications – tels que les systèmes de protection des données – qui avaient l'effet le plus immédiat sur la fiabilité, la sécurité et la transparence des opérations de l'Organisation (A/76/81, par. 9 à 11). **Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires partage l'avis du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit sur le niveau élevé de risque institutionnel associé à l'informatique et aux communications et sur le fait que soumettre ce domaine essentiel à un audit quinquennal plutôt qu'à un audit triennal n'est pas la meilleure façon de procéder. Le Comité recommande à l'Assemblée générale de demander au Bureau des services de contrôle interne de commencer, à partir de maintenant, à procéder à l'audit du domaine à haut risque de l'informatique et des communications tous les trois ans**.

Sous-programme 2 (Inspection et évaluation)

IX.18 Comme indiqué au paragraphe 30.68 du projet de budget, le taux de mise en œuvre des recommandations formulées par la Division de l'inspection et de l'évaluation dans le délai indiqué de 24 mois a atteint 47 % en 2020, soit un taux inférieur à l'objectif de 85 %. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un tableau présentant le taux de mise en œuvre depuis 2018 (voir tableau IX.3).

Tableau IX.3
Taux de mise en œuvre des recommandations formulées par la Division de l'inspection et de l'évaluation de 2018 à 2020

Description	*2018*	*2019*	*2020*
Pourcentage de classement dans un délai de 24 mois des recommandations émises au cours d'une année donnée	67	83	47
Nombre de recommandations classées	42	65	77
Nombre de recommandations classées dans les 24 mois suivant leur émission	28	54	36

IX.19 Comme indiqué dans le projet de budget également, le taux de mise en œuvre de 47 % s'explique par le nouveau délai d'application, qui a été ramené à 24 mois, contre 36 auparavant. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a été informé que, par le passé, les recommandations en matière d'évaluation avaient souvent tendu à ce que des mesures exigeant des changements complexes et nombreux soient prises et que plus de 24 mois avaient dès lors été nécessaires pour les mettre en œuvre. Il lui a également été précisé que le BSCI s'employait à revoir la manière dont il formulait ses recommandations de sorte que les mesures préconisées puissent bien être mises en œuvre en 24 mois. **Le Comité consultatif compte que le tableau IX.3 ci-dessus sera mis à jour et que des informations sur les mesures prises pour améliorer le taux de mise en œuvre des recommandations seront fournies dans le cadre du prochain projet de budget-programme**.

Sous-programme 3 (Investigations)

IX.20 En ce qui concerne les délais nécessaires pour mener à bien les investigations, le Comité consultatif rappelle que, au premier trimestre de 2019, le taux moyen d'achèvement d'une enquête était de 11,5 mois, et qu'il avait baissé à 10,5 mois à la mi-2020 (A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. IX.18). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, au 31 mai 2021, le taux moyen était de 11,3 mois : a) 10,7 mois pour les enquêtes relatives à des faits d'exploitation et d'atteintes sexuelles ; b) 9,8 mois pour les enquêtes sur le harcèlement sexuel ; c) 11,6 mois pour les enquêtes relatives à des affaires de protection contre les représailles. Le Comité rappelle également que la Division des investigations s'était fixé comme objectif de boucler ses enquêtes dans un délai de 12 mois, avec un objectif final de 6 mois, les enquêtes sur l'exploitation et les atteintes sexuelles devant être terminées dans un délai de 6 mois, ou dans un délai de 3 mois pour les cas les plus choquants, et les enquêtes sur les représailles dans un délai de 4 mois. Il rappelle en outre que, au 31 mai 2020, la charge de travail moyenne était de 6,3 affaires par enquêteur, et en réponse à ses questions, il a été informé que, au 31 mai 2021, la charge de travail moyenne était de 7 affaires par enquêteur. Le Comité a également été informé qu'il n'y avait pas de norme établie dans le secteur concernant la charge de travail individuelle des enquêteurs du système des Nations Unies et que le Corps commun d'inspection avait par le passé recommandé que la charge maximale soit plafonnée à quatre ou cinq affaires. Le Comité rappelle que, pour ce qui est de l'évaluation comparative de la performance d'une fonction d'enquête, le nombre d'affaires attribué à chaque enquêteur dépendait d'un certain nombre de facteurs, notamment le nombre total d'affaires, la sélection, les examens prima facie et le processus d'enquête, et que la charge de travail des enquêteurs de la Division était considérée comme conforme à la norme établie par le secteur, tel qu'il ressort d'un rapport de référence de 2017 de l'Association of Certified Fraud Examiners, qui montre que la charge de travail pour les enquêtes sur les fraudes oscille entre moins de cinq et plus de cent dossiers par enquêteur à un moment donné (ibid. par. IX.18).

IX.21 **Le Comité consultatif rappelle les observations qu'il a formulées dans le cadre du projet de budget-programme pour 2020, notamment sa recommandation, approuvée par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/251, tendant à ce que le BSCI examine son approche de la gestion de ses enquêtes et ses méthodes de travail, et constate qu'aucune proposition de mesures correctives ne lui a encore été présentée. Le Comité rappelle que, compte tenu de certains problèmes de longue date qui persistent à la Division des investigations, notamment pour ce qui est des délais d'achèvement des enquêtes, ainsi que de la charge de travail des enquêteurs, il avait recommandé que le BSCI procède à une évaluation externe de la Division des investigations en 2021, et qu'il présente les conclusions de cette évaluation externe et le plan d'action correspondant dans le cadre du projet de budget-programme pour 2022 (A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. IX.19). Or, le Comité constate à la lecture du paragraphe 30.91 du projet de budget que l'évaluation externe de la qualité a été repoussée à 2022. Il recommande que l'Assemblée générale demande au BSCI de ne pas retarder davantage l'évaluation externe de la Division des investigations et d'en présenter les conclusions détaillées au plus tard dans le prochain projet de budget-programme.**

Tableau IX.4

Chapitre 30 (Contrôle interne) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
Catégorie	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (202-2021)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (prévisions)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2022-2021)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2022-2021)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2022-2021)*
Postes	17 508,1	17 095,7	17 912,2	7 607,2	18 159,6	247,4	24 282,2	25 254,8	29 455,0	4 200,2	7 312,0	7 370,7	7 370,7	0,0	48 689,9	50 537,7	54 985,3	4 447,6
Autres dépenses de personnel	1 298,2	815,2	1 524,9	469,2	1 524,9	0,0	5 444,7	4 984,2	1 415,5	(3 568,7)	2 314,5	3 340,2	3 340,2	0,0	8 574,4	9 849,3	6 280,6	(3 568,7)
Dépenses de représentation	1,2	0,0	0,5	0,0	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,5	0,0
Consultants	245,4	242,8	194,1	80,3	215,2	21,1	149,7	331,0	379,1	48,1	4,5	142,9	142,9	0,0	397,0	668,0	737,2	69,2
Voyages du personnel	729,3	31,1	382,7	0,0	384,9	2,2	419,3	868,4	843,5	(24,9)	132,6	814,7	723,4	(91,3)	583,0	2 065,8	1 951,8	(114,0)
Services contractuels	435,5	455,6	527,8	235,7	479,2	(48,6)	358,1	408,1	379,1	(29,0)	124,2	209,0	209,0	0,0	937,9	1 144,9	1 067,3	(77,6)
Frais généraux de fonctionnement	208,1	196,6	179,3	54,5	163,0	(16,3)	302,8	418,4	418,1	(0,3)	388,0	536,6	530,9	(5,7)	887,4	1 134,3	1 112,0	(22,3)
Fournitures et accessoires	32,3	1,1	23,5	2,3	20,4	(3,1)	22,1	22,2	22,4	0,2	5,4	17,3	17,3	0,0	28,6	63,0	60,1	(2,9)
Mobilier et matériel	51,8	28,6	44,8	6,5	42,0	(2,8)	71,2	38,4	34,5	(3,9)	21,3	62,6	39,2	(23,4)	121,1	145,8	115,7	(30,1)
Autres objets de dépense	-	0,3	0,0	0,0	0,0	0,0	7,3	36,5	36,5	0,0	70,4	56,2	34,6	(21,6)	78,1	92,7	71,1	(21,6)
Total	**20 509,9**	**18 867,0**	**20 789,8**	**8 455,7**	**20 989,7**	**199,9**	**31 057,3**	**32 362,0**	**32 983,7**	**621,7**	**10 373,1**	**12 550,2**	**12 408,2**	**(142,0)**	**60 297,4**	**65 702,0**	**66 381,6**	**679,6**

Titre X
Activités administratives financées en commun et dépenses spéciales

Chapitre 31
Activités administratives financées en commun

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020 (budget complet)	19 970 900
Dépenses de 2020 (budget complet)	21 522 900
Crédits ouverts pour 2020 (part à la charge de l'ONU)	6 245 800
Dépenses de 2020 (part à la charge de l'ONU)	6 424 200
Crédits ouverts pour 2021 (budget complet)	21 396 200
Part à la charge de l'ONU pour 2021	6 676 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022 (budget complet)	21 396 200
Part à la charge de l'ONU pour 2022	7 155 800

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.1 Les budgets complets de la CFPI et du Corps commun d'inspection sont présentés à l'Assemblée générale, qui doit les examiner et les approuver conformément aux dispositions en vigueur. Le budget complet du CCS, y compris le projet IPSAS, est présenté à titre d'information, tandis que la part du budget complet incombant à l'ONU est indiquée pour approbation (A/76/6 (Sect. 31), annexe IV, par. 2)[6].

X.2 Les ressources demandées pour 2022 au titre du budget complet pour les trois organismes financés en commun (compte tenu des ressources demandées au titre du budget ordinaire) s'élèvent à 21 396 200 dollars avant actualisation des coûts. Ce montant est inchangé par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 31), annexe IV, tableau 1). Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 31 du budget ordinaire s'élèvent à 7 155 800 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une augmentation de 479 000 dollars (7,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 31), annexe IV, tableau 1). Dans le projet de budget, on constate, au tableau 1, que l'augmentation du montant demandé au titre du budget ordinaire résulte de la hausse de la part à la charge de l'ONU dans les budgets cofinancés de la CFPI, du CCS, y compris le projet IPSAS, et du Corps commun d'inspection (A/76/6 (Sect. 31), annexes III et IV ; voir également le par. X.23 du présent rapport). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières pour chaque entité, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans les tableaux X.2, X.5 et X.8.

X.3 On trouvera dans le tableau X.1 le récapitulatif des postes approuvés pour 2021 et de ceux proposés pour 2022 au titre du budget complet.

[1] Les ressources demandées au chapitre 31 sont destinées à trois organes de l'Organisation des Nations Unies, dont le financement est assuré sur une base interinstitutionnelle.

Tableau X.1
Postes (activités financées en commun)[a]

	Postes	*Classe*
Budgets cofinancés		
Effectif approuvé pour 2021	90	14 D-2, 5 D-1, 8 P-5, 15 P-4, 8 P-3, 5 P-2, 4 G(1e C) et 31 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	90	14 D-2, 5 D-1, 8 P-5, 15 P-4, 8 P-3, 5 P-2, 4 G(1e C) et 31 G(AC)

[a] Les 90 postes (y compris 11 postes temporaires) visés au présent chapitre sont cofinancés conformément aux accords de partage des coûts.

Commission de la fonction publique internationale

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020 (budget complet)	9 729 700
Dépenses de 2020 (budget complet)	10 492 000
Crédits ouverts pour 2020 (part à la charge de l'ONU)	3 359 300
Dépenses de 2020 (part à la charge de l'ONU)	3 425 500
Crédits ouverts pour 2021 (budget complet)	10 311 800
Part à la charge de l'ONU pour 2021	3 485 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022 (budget complet)	10 311 800
Part à la charge de l'ONU pour 2022	3 836 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.4 Les ressources demandées au titre du budget complet pour la CFPI (qui comprend les crédits demandés au titre du budget ordinaire) s'élèvent à 10 311 800 dollars avant actualisation des coûts (A/76/6 (Sect. 31), annexe IV, tableau 1).

X.5 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour la CFPI s'élèvent à 3 836 000 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une augmentation de 350 700 dollars (10,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 31), tableau 31.11). L'augmentation de la part des coûts incombant au Secrétariat de l'ONU au titre du présent chapitre (y compris la part à la charge de l'UNRWA et du HCR) s'explique par le fait que la part du budget de la CFPI incombant à l'Organisation (A/76/6 (Sect. 31), par. 31.34 ; voir également le par. X.2 du présent rapport), telle que déterminée par le CCS selon la méthode établie, a été revue à la hausse (A/76/6 (Sect. 31), annexe III). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières, ventilées par objet de dépense, dans le tableau X.2.

Tableau X.2
Commission de la fonction publique internationale : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Classe d'objets	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	6 521,1	8 403,2	7 074,3	4 381,7	7 074,3	–
Autres dépenses de personnel	132,6	3,3	134,1	2,0	134,1	–
Émoluments des non-fonctionnaires	577,2	566,8	577,2	311,7	577,2	–
Dépenses de représentation	3,3	–	3,3	0,0	3,3	–
Consultants	528,4	101,2	534,2	69,0	534,2	–
Voyages des représentants	542,9	233,7	548,9	94,0	548,9	–
Voyages du personnel	251,9	160,7	254,7	56,3	254,7	–
Services contractuels	132,0	248,3	133,4	202,1	133,4	–
Frais généraux de fonctionnement	956,6	754,6	967,1	39,3	967,1	–
Fournitures et accessoires	30,3	1,2	30,6	1,1	30,6	–
Mobilier et matériel	53,4	17,9	54,0	7,2	54,0	–
Subventions et contributions	–	1,0	–	0,8	–	–
Total	**9 729,7**	**10 491,9**	**10 311,8**	**5 165,2**	**10 311,8**	**–**

X.6 On trouvera dans le tableau X.3 le récapitulatif des postes approuvés pour 2021 et de ceux proposés pour 2022 au titre du budget complet.

Tableau X.3
Tableau d'effectifs proposé (Commission de la fonction publique internationale)

	Postes	*Classe*
Budget complet		
Effectif approuvé pour 2021	45	1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 3 P-3, 4 P-2, 3 G(1e C) et 18 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	45	1 D-2, 3 D-1, 4 P-5, 9 P-4, 3 P-3, 4 P-2, 3 G(1e C) et 18 G(AC)

Postes vacants et taux de vacance

X.7 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, au 2 juillet 2021, un poste de la classe P-3 était vacant depuis mars 2021.

X.8 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 pour la CFPI (voir le tableau X.4).

Tableau X.4
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		2021		2022	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	24	2,2	24	4,5	24	1,3
Agents des services généraux et des catégories apparentées	21	4,8	21	4,8	21	4,8

X.9 **Le Comité consultatif recommande que les ressources demandées au titre du budget complet de la Commission de la fonction publique internationale, y compris la part à la charge de l'Organisation des Nations Unies, soient approuvées.**

Questions diverses

Évaluation et dotation en personnel du secrétariat de la Commission de la fonction publique internationale

X.10 Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 74/255 A-B, a invité la CFPI à évaluer les services de communication et les services juridiques dont son secrétariat devait être doté et dont elle avait besoin pour s'acquitter de sa mission et se rapprocher de toutes les parties prenantes, et à présenter des propositions dans son prochain rapport. Comme suite à ses questions, le Comité a été informé que la Commission avait fait part de ses vues sur la question dans son rapport annuel pour 2020 (A/75/30) et que sa session la plus récente (quatre-vingt-onzième) avait été une session abrégée – qui s'était tenue en tout juste cinq jours, à raison de deux heures par jour seulement, afin de faciliter la participation d'intervenants ne se trouvant pas à New York depuis différents continents et fuseaux horaires – au cours de laquelle seules des questions de fond urgentes avaient été traitées. **Le Comité compte que des informations actualisées seront communiquées dans le prochain projet de budget**.

Conséquences de la pandémie de COVID-19

X.11 Le Comité consultatif a été informé que le secrétariat de la CFPI s'attendait à ce que les dépenses pour 2022 soient du même ordre que celles d'avant la pandémie. En ce qui concerne les principaux enseignements tirés de la crise, il a appris que la Commission avait été en mesure de répondre avec souplesse aux demandes apparues pendant la pandémie, s'agissant notamment du maintien du système des ajustements, de la fixation des taux de l'indemnité journalière de subsistance, du calcul de la prime de danger dans le contexte de la COVID-19 et du classement des lieux d'affectation. Ayant eu à organiser des rencontres tant virtuelles qu'hybrides pendant la pandémie, la Commission avait en outre constaté que les réunions en présentiel étaient plus efficaces. Le Comité a par ailleurs été informé que celle-ci faisait attention aux conditions d'emploi du personnel dans le monde entier et que, comme la pandémie n'avait pas les mêmes retombées pour l'ensemble des fonctionnaires relevant du régime commun, elle devait veiller à ce que tous bénéficient d'un traitement objectif et à ce que les difficultés entraînées par cette situation soient abordées et gérées de manière équitable.

Corps commun d'inspection

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020 (budget complet)	7 049 000
Dépenses de 2020 (budget complet)	7 471 400
Crédits ouverts pour 2020 (part à la charge de l'ONU)	1 913 300
Dépenses de 2020 (part à la charge de l'ONU)	2 028 700
Crédits ouverts pour 2021 (budget complet)	7 512 000
Part à la charge de l'ONU pour 2021	2 141 000
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022 (budget complet)	7 512 000
Part à la charge de l'ONU pour 2022	2 208 500

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.12 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget complet pour le Corps commun d'inspection (compte tenu des ressources demandées au titre du budget ordinaire) s'élèvent à 7 512 000 dollars avant actualisation des coûts et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 31), annexe IV, tableau 1).

X.13 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du budget ordinaire pour le Corps commun d'inspection s'élèvent à 2 208 500 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une augmentation de 67 500 dollars (3,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 31), tableau 31.15). Cette augmentation s'explique par le fait que la part du budget du Corps commun d'inspection incombant à l'ONU (y compris la part à la charge de l'UNRWA et du HCR), telle que déterminée par le CCS selon la méthode établie, a été revue à la hausse (A/76/6 (Sect. 31), par. 31.67 ; voir également le par. X.2 du présent rapport). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières, ventilées par objet de dépense, dans le tableau X.5.

Tableau X.5
Corps commun d'inspection : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Classe d'objets	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	6 498,3	7 275,7	6 954,1	4 388,1	6 954,1	–
Autres dépenses de personnel	49,1	0,3	49,9	52,9	49,9	–
Consultants	56,2	68,2	57,1	30,0	69,7	12,6
Voyages du personnel	310,2	46,3	313,6	–	301,0	(12,6)
Services contractuels	38,4	11,3	39,0	22,0	39,0	–
Frais généraux de fonctionnement	61,6	39,9	62,0	16,9	62,0	–

Classe d'objets	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2021-2022)*
Fournitures et accessoires	10,1	4,4	10,2	1,4	10,2	–
Mobilier et matériel	25,7	23,8	26,1	–	26,1	–
Subventions et contributions	–	1,5	–	–	–	–
Total	**7 049,0**	**7 471,4**	**7 512,0**	**4 511,3**	**7 512,0**	**–**

X.14 On trouvera dans le tableau X.6 le récapitulatif des postes approuvés pour 2021 et de ceux proposés pour 2022 au titre du budget complet.

Tableau X.6
Tableau d'effectifs proposé, inspecteurs compris[a] (Corps commun d'inspection)

	Postes	*Classe*
Budget complet		
Effectif approuvé pour 2021	20	1 D-2, 2 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1e C) et 8 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	20	1 D-2, 2 P-5, 3 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1, 1 G(1e C) et 8 G(AC)
Effectif approuvé pour 2021	11	11 D-2 (inspecteurs)
Effectif proposé pour 2022	11	11 D-2 (inspecteurs)

[a] Le tableau d'effectifs comprend 11 inspecteurs et inspectrices nommés par l'Assemblée générale selon les conditions fixées dans sa résolution 31/192. Conformément aux articles 13 et 14 du Statut du Corps commun d'inspection, les inspecteurs ne sont pas considérés comme faisant partie du personnel du Secrétariat, mais ils reçoivent le traitement et les indemnités auxquels ont droit les fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies ayant rang de directeur (D-2) à l'échelon IV.

Postes vacants et taux de vacance

X.15 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, au 2 juillet 2021, deux postes (qu'il était prévu de pourvoir en 2021) étaient vacants au sein du Corps commun d'inspection, à savoir : un poste d'administrateur(trice) hors classe chargé(e) de l'évaluation (P-5), vacant depuis mars 2020 en raison du gel des recrutements au Secrétariat ; un poste de P-3, vacant depuis juin 2021.

X.16 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 pour le Corps commun d'inspection (voir le tableau X.7).

Tableau X.7
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	22	3,2	22	6,4	22	4,7

	2020		2021		2022	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Agents des services généraux et des catégories apparentées	9	–	9	–	9	–

X.17 **Le Comité consultatif recommande que les ressources demandées au titre du budget complet du Corps commun d'inspection, y compris la part à la charge de l'Organisation des Nations Unies, soient approuvées.**

Questions diverses

Recommandations du Corps commun d'inspection

X.18 Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le taux d'acceptation des recommandations du Corps commun d'inspection correspondait à la mesure dans laquelle celles-ci avaient été acceptées par les organisations et que les taux d'application étaient basés sur le nombre de recommandations acceptées. En décembre 2020, 79 % des recommandations qui avaient été acceptées, soit 68 % du nombre total de recommandations formulées au cours de la période 2012-2019, avaient été mises en œuvre. Des données relatives à l'acceptation des recommandations du Corps commun pour les années susmentionnées ont été fournies au Comité, à qui l'on a par ailleurs fait savoir que les taux d'application étaient conformes à ceux avancés par les organisations participantes.

X.19 Le Comité consultatif a été informé que les taux d'acceptation rendaient compte de l'opinion unanime de l'organe directeur et du (de la) Chef de l'organisation concernée et que, lorsqu'un organe directeur examinait les rapports du Corps commun d'inspection et les approuvait, les taux d'acceptation et de mise en œuvre de toutes les recommandations augmentaient, du fait de l'attention qui y était portée par l'organe directeur. On lui a également fait savoir que les organisations n'expliquaient souvent pas la raison de leur rejet d'une recommandation mais que, dans certains cas, le motif invoqué pouvait être lié à un manque de ressources, à la petite taille de l'organisation ou au fait que les mesures voulues aient déjà été prises, lorsqu'il s'agissait de recommandations adressées à l'ensemble du système des Nations Unies. Le Comité a été informé que le Corps commun d'inspection s'efforçait d'obtenir plus de détails sur les raisons de ces rejets et s'attelait à accroître les taux d'acceptation. **Le Comité consultatif attend avec intérêt une mise à jour sur la question dans le cadre du prochain projet de budget**.

X.20 Le Comité consultatif a été informé des dispositions figurant à l'article 11.4 du Statut du Corps commun d'inspection, concernant la transmission des observations formulées par les chefs de secrétariat au sujet des questions intéressant leurs organisations respectives, et des exemples de pratiques exemplaires pour le traitement des recommandations lui ont été présentés, telles que : la soumission, par l'organisation concernée, des rapports du Corps commun d'inspection à l'organe directeur (ou comité) compétent en temps voulu, et la communication d'informations à ce sujet au Corps commun d'inspection ; l'inscription, à l'ordre du jour de l'organe directeur, d'activités d'examen du ou des rapports voulus et, dans la mesure du possible, l'envoi d'une requête au Corps commun d'inspection l'invitant à présenter le ou les rapports et à discuter de ses conclusions et recommandations lors de la réunion pertinente de l'organe directeur. Fait important, le Comité a appris qu'une fois un rapport examiné par l'organe directeur concerné, les décisions prises à son

sujet étaient publiées et communiquées au Corps commun d'inspection. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé qu'actuellement, sur les 28 entités du système des Nations Unies participantes du Corps commun d'inspection, seuls le Secrétariat de l'Organisation, l'UNESCO, le FNUAP, ONUSIDA, le PAM, l'OMPI et l'OMS appliquaient ces dispositions dans leur intégralité.

Conséquences de la pandémie de COVID-19

X.21 S'agissant du Corps commun d'inspection, le Comité consultatif a été informé que, face à la pandémie, celui-ci avait dû adapter sa méthodologie afin de pouvoir continuer de mener à bien les examens prévus dans son programme de travail pour 2020. Dans ces circonstances, il avait été impossible pour les inspecteurs de se rendre dans les lieux concernés pour effectuer leur travail d'observation, d'enquête et de collecte de données pertinentes. Le Corps commun d'inspection retirait de cette expérience que, dans ce contexte, les examens tardaient plus longtemps et les organisations étaient forcées de fournir davantage d'informations par écrit ainsi que de répondre à plus de questions pointues. Cette situation avait obligé les organisations à déployer des efforts et des ressources supplémentaires et ralenti les procédures, ce qui expliquait en partie pourquoi les examens du Corps commun d'inspection prenaient plus de temps.

Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, y compris le projet relatif aux Normes comptables internationales pour le secteur public

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020 (budget complet)	3 192 200
Dépenses de 2020 (budget complet)	3 559 300
Crédits ouverts pour 2020 (part à la charge de l'ONU)	973 200
Dépenses de 2020 (part à la charge de l'ONU)	970 000
Crédits ouverts pour 2021 (budget complet)	3 572 400
Part à la charge de l'ONU pour 2021	1 050 500
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022 (budget complet)	3 572 400
Part à la charge de l'ONU pour 2022	1 111 300

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

X.22 Les ressources demandées au titre du budget complet pour le CCS et le projet IPSAS (qui comprend les crédits demandés au titre du budget ordinaire) s'élèvent à 3 572 400 dollars avant actualisation des coûts (dont 258 700 dollars pour le projet IPSAS) et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/76/6 (Sect. 31), annexe IV, tableau 1 ; voir également les par. X.1 et X.23 du présent rapport).

X.23 Comme il est indiqué aux paragraphes 31.100 et 31.101 du projet de budget (voir également le par. X.2 du présent rapport), le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire s'élève à 1 111 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 60 800 dollars (5,8 %). Il est dit dans le rapport du Secrétaire général que

l'augmentation de la part du budget du Conseil (y compris la part à la charge de l'UNRWA et du HCR) incombant à l'ONU est déterminée par le CCS selon la méthode établie. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières, ventilées par objet de dépense, dans le tableau X.8. Le Comité consultatif note une sous-utilisation des crédits au titre des voyages du personnel en 2020 et l'absence de dépenses en la matière au 30 juin 2021. Il constate également une sous-utilisation importante des crédits au titre des services contractuels et des frais généraux de fonctionnement en 2020 et au 30 juin 2021.

Tableau X.8
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination : évolution des ressources financières, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

Classe d'objets	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	2 844,2	3 091,4	2 844,2	1 669,6	2 844,2	–
Autres dépenses de personnel	231,4	253,7	231,4	128,7	231,4	–
Consultants	28,9	31,6	28,9	5,0	28,9	–
Voyages du personnel	178,1	50,7	178,1	–	178,1	–
Services contractuels	154,7	73,2	154,7	17,8	154,7	–
Frais généraux de fonctionnement	101,9	51,7	101,9	11,6	101,9	–
Fournitures et accessoires	12,1	–	12,1	–	12,1	–
Mobilier et matériel	21,1	7,1	21,1	7,7	21,1	–
Total	**3 572,4**	**3 559,4**	**3 572,4**	**1 840,4**	**3 572,4**	**–**

X.24 On trouvera dans le tableau X.9 le récapitulatif des postes approuvés pour 2021 et de ceux proposés pour 2022 au titre du budget complet.

Tableau X.9
Tableau d'effectifs proposé (Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination)

	Postes	*Classe*
Budget complet		
Effectif approuvé pour 2021	14	1 D-2, 2 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 1 P-3 et 5 G(AC)
Effectif proposé pour 2022	14	1 D-2, 2 D-1, 2 P-5, 3 P-4, 1 P-3 et 5 G(AC)

Postes vacants et taux de vacance

X.25 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, au 2 juillet 2021, aucun poste n'était vacant au CCS.

X.26 Le Comité consultatif s'est fait fournir des renseignements supplémentaires sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 pour le CCS (voir le tableau X.10).

Tableau X.10
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	9	7,9	9	5,7	9	1,7
Agents des services généraux et des catégories apparentées	5	15,0	5	–	5	–

X.27 **Le Comité consultatif recommande que les ressources demandées au titre du budget complet du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, y compris la part à la charge de l'Organisation des Nations Unies, soient approuvées.**

Questions diverses

Réunions intersessions du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

X.28 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, compte tenu de la dispersion géographique des membres des mécanismes du CCS, les réunions à distance n'étaient pas ce qu'il y avait de plus pratique et de plus efficace pour permettre au Conseil de mener à bien ses activités de coordination, et que des réunions intersessions avaient parfois dû être organisées pour discuter de points devant être traités avant la prochaine session ordinaire. On lui a en outre fait savoir que l'équipe du secrétariat du Conseil était parvenue, au prix des efforts déployés par le personnel et les techniciens, à organiser les réunions dans les limites des ressources disponibles, et que celles-ci n'avaient généralement pas nécessité de déplacements, car elles s'étaient tenues à distance ou dans le lieu d'affectation « d'origine » du comité du CCS concerné (New York pour le Comité de haut niveau sur les programmes et Genève pour le Comité de haut niveau sur la gestion). Le Comité consultatif a également été informé que la proposition de budget actuelle était basée sur l'hypothèse que les sessions ordinaires reprendraient en présentiel en 2022.

X.29 Le Comité consultatif note qu'un montant de 178 100 dollars est proposé au titre des voyages du personnel pour 2022. En 2020, les dépenses engagées à ce titre s'étaient élevées à 50 700 dollars et, au 31 mai 2021, elles étaient encore nulles, malgré des provisions de 178 100 dollars pour chacune de ces années. Le Comité note également que la tenue de réunion virtuelle et l'accès aux outils nécessaires à cette fin sont devenus de plus en plus courants et que ce type de rencontre est particulièrement adapté en cas de dispersion géographique des participants. Il est donc d'avis que les environnements virtuels devraient faciliter l'exécution des activités de coordination du CCS, au vu de la dispersion géographique des membres de ses mécanismes.

Évaluation des activités du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination

X.30 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le CCS n'avait pas fait l'objet d'audits indépendants. On lui a également indiqué que la part des dépenses relatives aux activités cofinancées revenant à l'Organisation était présentée dans les états financiers de cette dernière, lesquels étaient vérifiés chaque

année par le Comité des commissaires aux comptes, et qu'elle était aussi prise en compte dans les examens menés par le BSCI au sujet de la part des opérations à la charge de l'Organisation. Le Comité consultatif note qu'aucun audit indépendant des activités du CCS n'a été réalisé à ce jour.

Conséquences de la pandémie de COVID-19

X.31 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que, en 2020 et en 2021, la pandémie de COVID-19 avait eu pour principale conséquence sur les opérations du secrétariat du CCS d'interrompre les déplacements du personnel, des modalités de réunions virtuelles ayant été fixées pour remplacer les rencontres en présentiel. Face à la crise et aux difficultés en résultant, le secrétariat du CCS avait rapidement adapté ses méthodes de travail, privilégiant des activités à distance, et était parvenu à maintenir sa prestation de services sans interruption significative. Le Comité a également été informé de divers enseignements tirés par le secrétariat du CCS en matière d'organisation de réunions virtuelles.

Observations générales

Dépenses et part à la charge de l'Organisation des Nations Unies

X.32 Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 74/264 A-C, l'Assemblée générale a approuvé la part des dépenses relatives aux activités administratives financées en commun pour 2020 qui incombait à l'Organisation. Il constate que les dépenses engagées au titre des entités relevant de ce chapitre, à savoir la CFPI et le Corps commun d'inspection, ont dépassé le montant des crédits ouverts par l'Assemblée générale et entend revenir sur la question des critères d'ouverture de crédits dans son rapport sur les transferts entre chapitres.

Méthode de partage des coûts

X.33 On trouve à l'annexe III du rapport du Secrétaire général une brève explication de la formule de partage des coûts servant au calcul de la part des dépenses financées en commun à la charge de l'ONU. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que les montants payés par chaque entité participant aux activités administratives financées en commun étaient calculés au moyen des méthodes de partage des coûts en vigueur. Depuis 1974, le partage des coûts inscrits au budget de la CFPI suivait la « formule du Comité consultatif pour les questions administratives », selon laquelle les coûts afférents à la Commission étaient répartis proportionnellement à la dotation en effectifs, telle qu'elle ressortait des statistiques du personnel publiées par le secrétariat du CCS. Quant aux coûts du Corps commun d'inspection, ils étaient répartis depuis l'exercice 1996-1997 en fonction des dépenses des organisations participantes répertoriées dans les états financiers audités. Le partage des coûts du secrétariat du CCS était fondé pour moitié sur la dotation en effectifs et pour moitié sur le montant total des dépenses, tandis que les coûts inscrits au budget du projet IPSAS pour le système dans son ensemble étaient partagés conformément à la formule appliquée pour déterminer la répartition du budget du secrétariat du CCS, à l'exclusion du FIDA, qui n'était pas un membre actif du projet IPSAS. On trouvera des observations supplémentaires du Comité concernant le partage des coûts au chapitre 34 (Sûreté et sécurité) du projet de budget-programme pour 2022.

X.34 S'agissant du calcul du partage des coûts inscrits aux budgets de la CFPI et du CCS, le Comité consultatif a été informé que les chiffres concernant la dotation en effectifs étaient tirés des statistiques annuelles relatives au personnel et que les données utilisées, qui portaient sur tous les membres du personnel bénéficiant d'un contrat d'un an ou plus, étaient encodées directement par chaque entité sur un portail

de gestion des informations sécurisé, où elles faisaient l'objet de contrôles de vraisemblance automatisés avant approbation. Concernant le montant total des dépenses servant au calcul du partage des coûts inscrits aux budgets du Corps commun d'inspection et du CCS, on a fait savoir au Comité que les chiffres utilisés étaient tirés des états financiers audités des organisations participantes, déduction faite des dépenses en nature, et que les données pertinentes étaient recueillies à l'occasion de l'exercice annuel de collecte de données financières du CCS, au titre duquel un portail de gestion des informations sécurisé était également mis à la disposition des entités concernées aux fins de l'encodage et de la validation et approbation finales des données.

X.35 Le Comité consultatif a par ailleurs été informé que le nombre de fonctionnaires et le montant total des dépenses par organisation, autres paramètres pertinents, influaient sur la part des dépenses à la charge de l'ONU, de même que tous changements survenant dans les organisations contribuant aux budgets des activités financées en commun, qui entraînaient en outre une modification du calcul de la part des dépenses dont ces organisations étaient respectivement responsables. La part des budgets de la CFPI, du Corps commun d'inspection et du CCS à la charge de l'ONU comprend également celles de l'UNRWA et du HCR, l'Assemblée générale ayant décidé que les coûts afférents à ces deux entités seraient financés au moyen du budget ordinaire de l'Organisation. Le Comité note que les ressources extrabudgétaires ne sont pas incluses dans les données relatives aux membres du personnel, ce qui aurait pu contribuer à réduire la part du budget ordinaire consacrée aux activités administratives financées en commun et aux dépenses spéciales. Il constate en outre que les contributions en nature et les dépenses connexes ne sont pas prises en compte dans la méthodologie. **Le Comité consultatif rappelle ses recommandations antérieures sur l'amélioration des statistiques concernant les organismes des Nations Unies et la prise en compte de l'ensemble du personnel (voir A/75/7, par. X.25) et compte que des précisions supplémentaires concernant les fonctionnaires dont les postes sont financés au moyen de ressources extrabudgétaires et l'utilisation éventuelle de contributions en nature pour déterminer le partage des coûts, ainsi que des informations sur les contributions effectives de toutes les entités, seront communiquées à l'Assemblée générale au moment de l'examen du présent rapport et qu'une mise à jour sera présentée dans le cadre du prochain projet de budget**.

Chapitre 32
Dépenses spéciales

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	76 163 600
Dépenses de 2020	80 657 200
Crédits ouverts pour 2021	80 302 500
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	81 973 500
Dépenses financées au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire en 2020	12 451 800
Montant estimé des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2021	11 094 100
Montant prévu des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2022[a]	11 090 000
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	6 166 700

Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	6 020 400
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	6 502 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 75/293 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

X.36 Les ressources inscrites au chapitre 32 serviraient à régler les dépenses suivantes : a) l'assurance maladie après la cessation de service ; b) les indemnisations ; c) les assurances générales ; d) les frais bancaires ; e) les pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux.

X.37 Les ressources demandées au titre du chapitre 32 du budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 81 973 500 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une augmentation nette de 1 671 000 dollars (2,1 %), en particulier au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 32), par. 32.4). On trouvera des informations, ventilées par objet de dépense et par composante, sur les dépenses engagées en 2020 et en 2021 dans les tableaux X.11 et X.12.

Assurance maladie après la cessation de service

X.38 Des ressources d'un montant de 76 492 700 dollars sont demandées pour couvrir les dépenses relatives à l'assurance maladie après la cessation de service, ce qui représente une augmentation de 1 967 900 dollars (2,6 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021. Il est expliqué dans le rapport que l'augmentation de 1 967 900 dollars au titre des autres dépenses de personnel concerne principalement le Siège et résulte d'une révision du nombre d'affiliés en 2018, 2019 et 2020 et des dépenses correspondantes. Si les crédits ouverts en 2021 n'intégraient pas de progression du nombre d'affiliés, pour déterminer les besoins pour 2022, on a prévu une hausse de 0,6 % du nombre d'affiliés par rapport au niveau effectif de 2020 (A/76/6 (Sect. 32), tableau 32.4).

X.39 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la hausse de 0,6 % avait été calculée sur la base de l'augmentation annuelle moyenne, entre 2018 et 2020, du nombre total d'affiliés à l'assurance maladie après la cessation de service au Siège. En 2018, ceux-ci étaient au nombre de 18 961, tandis qu'en 2020 on en comptait 19 191, soit une augmentation annuelle moyenne de 0,6 %.

X.40 Le Comité consultatif note, au vu des informations contenues dans le tableau X.11, qu'en 2020, les dépenses engagées au titre de l'assurance maladie après la cessation de service se sont élevées à 75 365 700 dollars, contre des crédits ouverts de 70 439 700 dollars. Pour la période allant de janvier à mai 2021, celles-ci ont atteint 33 593 600 dollars, contre des crédits ouverts de 74 524 800 dollars pour l'année complète. Le Comité rappelle que, pour 2019, ces dépenses s'élevaient à 66 062 744 dollars (voir A/75/7 et A/75/7/Corr.1, tableau X.12). **Le Comité consultatif a demandé, sans l'obtenir, une explication rationnelle de la fluctuation des dépenses engagées au titre de l'assurance maladie après la cessation de service d'une année sur l'autre. Il compte que des informations détaillées à ce sujet seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et dans le prochain projet de budget**.

X.41 Le Comité consultatif note également, d'après le tableau X.11, que les dépenses comprennent un montant de 1,57 million de dollars correspondant à des

quotes-parts hors budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires qui ont été retirées des comptes du budget ordinaire en juin 2021. **Il compte que des explications concernant ce transfert seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport**.

X.42 **En ce qui concerne l'augmentation proposée au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, le Comité consultatif n'est pas pleinement convaincu qu'il soit très opportun de se baser sur l'augmentation annuelle moyenne du nombre de participants sur une période aussi courte que de 2018 à 2020 pour établir des pronostics, en particulier compte tenu de la fluctuation des dépenses mentionnée au paragraphe X.40 ci-dessus. Il recommande dès lors de réduire cette hausse de 30 % (590 400 dollars).**

X.43 Le Comité consultatif a également été informé que le Secrétariat s'attelait à déterminer la source de financement, au moment de la retraite, de l'assurance maladie après la cessation de service au Siège pour chacun des retraités actuellement affiliés, exercice qu'il entendait mener à bonne fin en 2021. Une fois chose faite, Umoja serait configuré en conséquence et les dépenses relatives à l'assurance maladie après la cessation de service seraient comptabilisées eu égard à leur véritable source de financement – budget ordinaire, compte d'appui ou ressources extrabudgétaires – plutôt que sur la base du ratio de répartition de 77 %, 15 % et 8 %, respectivement. **Le Comité consultatif note que cet exercice pourrait déboucher sur l'adoption d'une nouvelle méthode de répartition des dépenses relatives à l'assurance maladie après la cessation de service et compte que des informations actualisées, concernant notamment le nombre de retraités affiliés à l'assurance maladie après la cessation de service, lesquelles devraient être disponibles d'ici à la fin de 2021, seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport. Il compte par ailleurs que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale, pour examen et approbation, des explications plus détaillées sur la nouvelle méthode utilisée en vue de déterminer la source de financement, au moment de la retraite, de l'assurance maladie après la cessation de service pour chacun des retraités actuellement affiliés**.

X.44 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que des zones d'ombre subsistaient quant aux effets de la COVID-19 sur l'assurance maladie après la cessation de service au Siège, et que les restrictions imposées en matière de visites médicales en personne pendant la pandémie avaient probablement entravé ou reporté l'organisation de bilans de santé annuels ainsi que d'opérations chirurgicales programmées et d'autres traitements médicaux non urgents.

Indemnisations

X.45 Les ressources demandées pour couvrir les dépenses relatives aux indemnisations s'élèvent à 1 465 300 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 32), par. 32.15). Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que la pandémie de COVID-19 et les contraintes y relatives avaient entraîné des retards dans le traitement des dossiers au Siège, et qu'il fallait donc s'attendre à ce que les dépenses soient plus élevées en 2021 et 2022 qu'en 2020. **Le Comité consultatif encourage le traitement rapide des dossiers en retard**.

Assurances générales

X.46 Les ressources demandées pour couvrir les dépenses relatives aux assurances générales s'élèvent à 3 466 000 dollars et font apparaître une diminution de 230 700 dollars (6,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 32), tableau 32.6).

X.47 Comme suite à ses questions concernant les retombées de la COVID-19, le Comité consultatif a été informé que, quand la pandémie était sans conséquence sur le niveau d'exposition aux risques, les primes n'avaient pas été modifiées, mais que, dans le cas des polices d'assurance privée et quand la situation sanitaire avait un effet direct sur le niveau d'exposition, pour les voyages aériens par exemple, certains assureurs s'étaient montrés disposés à réduire le montant des primes. S'agissant des voyages aériens, compte tenu de la réduction du nombre de fonctionnaires se déplaçant à bord d'avions de ligne ou d'appareils loués ou affrétés à des fins spécifiques, le Groupe de la gestion des risques a appelé la compagnie d'assurance à réduire le montant de la prime initialement calculée et obtenu un allègement de 20 % en 2020. Avec la levée progressive des restrictions aux déplacements, on s'attend à ce que les voyages soient plus nombreux en 2022 qu'en 2020 et en 2021. En outre, les assureurs incluent désormais des exclusions de garantie obligatoire relatives aux maladies transmissibles dans des contrats où ne figurait généralement aucune clause de cet ordre. Pendant la pandémie de COVID-19, le marché des assurances dommages aux biens n'a pas connu de ralentissement, le niveau d'exposition aux risques n'ayant pas changé. Pour le premier trimestre de 2021, les primes dues pour le renouvellement de ce type d'assurance étaient en moyenne 35 % plus élevées qu'auparavant, tous assureurs confondus, et l'on s'attendait à ce que cette augmentation se rapproche plutôt des 50 % pour les trimestres suivants, même pour les contrats où aucune perte n'avait été rapportée. L'Organisation a déclaré plusieurs sinistres matériels en 2019, 2020 et 2021, dont le plus important avait été provoqué par l'explosion survenue à Beyrouth en août 2020.

X.48 **Le Comité consultatif prend note des économies réalisées sur les primes d'assurance en 2020 et compte que le prochain projet de budget comprendra des informations actualisées à ce sujet, ainsi que sur les exclusions de garantie obligatoire relatives aux maladies transmissibles et les efforts déployés pour obtenir les meilleures conditions contractuelles possible.**

Frais bancaires

X.49 Les ressources demandées pour couvrir les dépenses relatives aux frais bancaires s'élèvent à 148 700 dollars et font apparaître une diminution de 66 200 dollars (30,8 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 32), tableau 32.7).

Pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux

X.50 Les ressources demandées pour couvrir les dépenses relatives aux pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux s'élèvent à 400 800 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 32), par. 32.22).

X.51 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées au paragraphe X.42 et au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que la proposition du Secrétaire général au titre du chapitre 32 (Dépenses spéciales) soit approuvée.**

Questions diverses

Dépassement des crédits ouverts au titre du budget de 2020

X.52 Le Comité consultatif note, au vu des informations contenues dans le tableau X.11, qu'en 2020, les dépenses globales engagées au titre du chapitre 32 se sont élevées à 80 657 200 dollars, contre des crédits ouverts de 76 163 600 dollars. On trouvera au chapitre I du présent rapport des commentaires et observations supplémentaires formulés par le Comité au sujet des dépassements de crédits et des transferts entre chapitres.

Tableau X.11

Dépenses engagées en 2020 et de janvier à mai 2021, par catégorie de dépenses et par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre 32 : dans l'ensemble

	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à mai)*	*2021 (taux d'utilisation du budget) (en pourcentage)*	*Explication de l'utilisation des crédits en 2021*	*2022 (prévisions)*
Postes	–	–	–	462,5	–	Les dépenses sont calculées automatiquement, sur la base des données entrées dans le système par les responsables des ressources humaines, et font l'objet de corrections manuelles régulières.	–
Autres dépenses de personnel	71 725,5	76 502,3	75 796,6	34 191,8[a]	45,1	Dans l'ensemble, le montant des dépenses a comme prévu évolué de façon linéaire pendant les cinq premiers mois de l'année.	77 764,1
Émoluments des non-fonctionnaires	584,3	444,8	400,8	169,0	42,2	Dans l'ensemble, le montant des dépenses a comme prévu évolué de façon linéaire pendant les cinq premiers mois de l'année.	400,8
Consultants	242,5	110,3	193,5	–	–	S'agissant des consultants, les dépenses ne sont pas linéaires et sont traitées durant la deuxième moitié de l'année, après que les services voulus ont été rendus.	193,5
Services contractuels	25,6	7,7	25,6	2,6	10,2	Le fait que les dépenses n'atteignent pas les niveaux attendus dans le contexte d'une évolution linéaire est dû à l'absence, à ce jour, de dépenses au titre de services d'évaluation actuarielle et de révision des polices d'assurance.	25,6
Frais généraux de fonctionnement	3 585,7	3 449,4	3 886,0	62,7	1,6	Il n'est tenu compte dans le montant des dépenses engagées à ce jour que des dépenses liées aux frais bancaires. Le fait que les dépenses n'atteignent pas les niveaux attendus dans le contexte d'une évolution linéaire est dû à l'absence, à ce jour, de dépenses au titre des assurances générales. Seules les polices d'assurance ayant trait aux dommages aux biens et aux actes de terrorisme ont été renouvelées et le montant de la prime ne sera réparti entre les entités qu'à la mi-juillet environ ; les dépenses devraient être consignées d'ici la fin du mois de juillet.	3 589,1

	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à mai)*	*2021 (taux d'utilisation du budget) (en pourcentage)*	*Explication de l'utilisation des crédits en 2021*	*2022 (prévisions)*
Subventions et contributions	–	0,4	–	–	–		0,4
Autres objets de dépense	–	142,3	–	–	–		–
Total	**76 163,6**	**80 657,2**	**80 302,5**	**34 888,6**	**43,4**		**81 973,5**

[a] Ces dépenses comprennent un montant de 1,57 million de dollars correspondant à des quotes-parts hors budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires qui ont été retirées des comptes du budget ordinaire en juin 2021. Après ajustement, les dépenses pour les cinq premiers mois de 2021 s'élèvent à 32,6 millions de dollars.

Chapitre 32 : assurance maladie après la cessation de service

	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à mai)*	*2021 (taux d'utilisation du budget) (en pourcentage)*	*Explication de l'utilisation des crédits en 2021*	*2022 (prévisions)*
Postes	–	–	–	462,5	–	Les dépenses sont calculées automatiquement, sur la base des données entrées dans le système par les responsables des ressources humaines, et font l'objet de corrections manuelles régulières.	–
Autres dépenses de personnel	70 197,2	75 072,7	74 331,3	33 128,5[a]	44,6	Dans l'ensemble, le montant des dépenses a comme prévu évolué de façon linéaire pendant les cinq premiers mois de l'année.	76 299,2
Consultants	242,5	110,3	193,5	–	–	S'agissant des consultants, les dépenses ne sont pas linéaires et sont traitées durant la deuxième moitié de l'année, après que les services voulus ont été rendus.	193,5
Services contractuels	–	7,7	–	2,6	–	Les dépenses concernent l'impression de relevés d'assurance maladie après la cessation de service relatifs à des retraités basés aux États-Unis.	–
Autres objets de dépense		175,1	–	–	–		–
Total	**70 439,7**	**75 365,7**	**74 524,8**	**33 593,6**	**45,1**		**76 492,7**

[a] Ces dépenses comprennent un montant de 1,57 million de dollars correspondant à des quotes-parts hors budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires qui ont été retirées des comptes du budget ordinaire en juin 2021. Après ajustement, les dépenses pour les cinq premiers mois de 2021 s'élèvent à 31,6 millions de dollars.

Chapitre 32 : indemnisations

	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à mai)*	*2021 (taux d'utilisation du budget) (en pourcentage)*	*Explication de l'utilisation des crédits en 2021*	*2022 (prévisions)*
Autres dépenses de personnel	1 528,3	1 429,6	1 465,3	1 063,2	72,6	En tout, 688 700 dollars des dépenses enregistrées concernent des décaissements, soit un taux d'utilisation de 47 %, lequel est largement conforme aux tendances d'évolution linéaire des dépenses pour les cinq premiers mois de l'année. Les 374 500 dollars restants correspondent à des engagements de paiements pour 2021 envers des bénéficiaires actuels d'indemnisations.	1 464,9
Subventions et contributions	–	0,4	–	–	–		0,4
Autres objets de dépense	–	0,1	–	–	–		–
Total	**1 528,3**	**1 430,1**	**1 465,3**	**1 063,2**	**72,6**		**1 465,3**

Chapitre 32 : assurances générales

	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à mai)*	*2021 (taux d'utilisation du budget) (en pourcentage)*	*Explication de l'utilisation des crédits en 2021*	*2022 (prévisions)*
Services contractuels	25,6	–	25,6	–	–	Les crédits ouverts doivent permettre le financement de services d'évaluation actuarielle et de révision des polices d'assurance, dont les coûts n'ont pas encore été pris en compte pour 2021.	25,6
Frais généraux de fonctionnement	3 329,0	3 288,8	3 671,1	–	–	À ce jour, seules les polices d'assurance ayant trait aux dommages aux biens et aux actes de terrorisme ont été renouvelées et le montant de la prime ne sera réparti entre les entités qu'à la mi-juillet environ ; les dépenses devraient être consignées d'ici la fin du mois de juillet.	3 440,4
Total	**3 354,6**	**3 288,8**	**3 696,7**	**–**	**0,0**		**3 466,0**

Chapitre 32 : frais bancaires

	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à mai)*	*2021 (taux d'utilisation du budget) (en pourcentage)*	*Explication de l'utilisation des crédits en 2021*	*2022 (prévisions)*
Frais généraux de fonctionnement	256,7	160,7	214,9	62,7	29,2	Le faible montant des dépenses est dû au fait que, dans le cas des frais bancaires, celles-ci n'évoluent pas de façon linéaire, et que l'allocation des dépenses relatives aux services communs pour le premier semestre 2021 ne sera effective qu'à partir du mois d'août 2021.	148,70
Autres objets de dépense	–	(33,1)	–	–	–		–
Total	**256,7**	**127,6**	**214,9**	**62,7**	**29,2**		**148,7**

Chapitre 32 : pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux

	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à mai)*	*2021 (taux d'utilisation du budget) (en pourcentage)*	*Explication de l'utilisation des crédits en 2021*	*2022 (prévisions)*
Émoluments des non-fonctionnaires	584,3	444,8	400,8	169,0	42,2	Dans l'ensemble, le montant des dépenses a comme prévu évolué de façon linéaire pendant les cinq premiers mois de l'année.	400,8
Autres objets de dépense		0,4	–	–	–		–
Total	**584,3**	**445,2**	**400,8**	**169,0**	**42,2**		**400,8**

Tableau X.12
Dépenses mensuelles pour la période de janvier à mai 2021, pour chaque composante du chapitre 32
(En milliers de dollars des États-Unis)

Chapitre 32 : dans l'ensemble

	2021 (crédits ouverts)	*Dépenses effectives*					*Dépenses totales*
		Janvier	*Février*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	
Postes	–	458,9	165,3	83,3	(199,3)	(45,8)	462,5
Autres dépenses de personnel	75 796,6	6 380,3	8 934,9	4 073,4	7 058,2	7 744,9	34 191,8
Émoluments des non-fonctionnaires	400,8	33,4	34,1	33,8	33,8	33,8	169,0
Consultants	193,5	–	–	–	–	–	–
Services contractuels	25,6	–	–	2,6	–	–	2,6
Frais généraux de fonctionnement	3 886,0	9,7	10,6	8,1	23,9	10,4	62,7
Autres objets de dépense	–	(0,1)	–	–	–	0,1	–
Total	**80 302,5**	**6 882,2**	**9 145,0**	**4 201,3**	**6 916,7**	**7 743,4**	**34 888,6**

Chapitre 32 : assurance maladie après la cessation de service

	2021 (crédits ouverts)	*Dépenses effectives*					*Dépenses totales*
		Janvier	*Février*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	
Postes	–	458,9	165,3	83,3	(199,3)	(45,8)	462,5
Autres dépenses de personnel	74 331,3	6 193,4	8 143,0	4 039,6	7 050,6	7 702,0	33 128,5
Consultants	193,5	–	–	–	–	–	–
Services contractuels	–	–		2,6	–	–	2,6
Autres objets de dépense	–	(0,1)	–	–	–	0,1	–
Total	**74 524,8**	**6 652,2**	**8 308,3**	**4 125,5**	**6 851,3**	**7 656,3**	**33 593,6**

Chapitre 32 : indemnisations

	2021 (crédits ouverts)	*Dépenses effectives*					*Dépenses totales*
		Janvier	*Février*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	
Autres dépenses de personnel	1 465,3	186,9	792,0	33,8	7,6	42,9	1 063,2
Total	**1 465,3**	**186,9**	**792,0**	**33,8**	**7,6**	**42,9**	**1 063,2**

Chapitre 32 : assurances générales

	2021 (crédits ouverts)	*Dépenses effectives*					*Dépenses totales*
		Janvier	*Février*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	
Services contractuels	25,6	–	–	–	–	–	–
Frais généraux de fonctionnement	3 671,1	–	–	–	–	–	–
Total	**3 696,7**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**

Chapitre 32 : frais bancaires

	2021 (crédits ouverts)	*Dépenses effectives*					*Dépenses totales*
		Janvier	*Février*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	
Frais généraux de fonctionnement	214,9	9,7	10,6	8,1	23,9	10,4	62,7
Total	**214,9**	**9,7**	**10,6**	**8,1**	**23,9**	**10,4**	**62,7**

Chapitre 32 : pensions de retraite servies à d'anciens secrétaires généraux

	2021 (crédits ouverts)	*Dépenses effectives*					*Dépenses totales*
		Janvier	*Février*	*Mars*	*Avril*	*Mai*	
Émoluments des non-fonctionnaires	400,8	33,4	34,1	33,8	33,8	33,8	169,0
Total	**400,8**	**33,4**	**34,1**	**33,8**	**33,8**	**33,8**	**169,0**

Titre XI
Dépenses d'équipement

Chapitre 33
Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	71 046 100
Dépenses de 2020	72 684 700
Crédits ouverts pour 2021	84 308 800
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	23 706 400

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

XI.1 Le montant des ressources dont le Secrétaire général demande l'inscription au chapitre 33 du budget ordinaire pour 2022 s'élève à 23 706 400 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution nette de 60 602 400 dollars (71,9 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021. On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières, par composante, dans le tableau XI.2.

XI.2 Le Secrétaire général attribue ces changements à deux facteurs :

a) Des ajustements techniques d'un montant de 66 940 800 dollars, qui résultent de la non-reconduction de dépenses non renouvelables approuvées pour 2021 par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/253, concernant les grands projets d'équipement suivants : i) le Plan stratégique patrimonial pour le Palais des Nations (53 121 200 dollars) ; ii) le remplacement des bâtiments à usage de bureaux A à J à l'Office des Nations Unies à Nairobi (7 157 300 dollars) ; iii) le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie dans les locaux de la CESAP, à Bangkok (5 237 800 dollars) ; iv) la rénovation du bâtiment Nord du siège de la CEPALC, à Santiago (1 424 500 dollars) (voir A/76/6 (Sect. 33), par. 33.10) ;

b) Contrebalancés par une augmentation à hauteur de 6 338 400 dollars à la rubrique Autres changements, aux titres suivants : i) projets concernant les installations et l'infrastructure générale (2 315 400 dollars) ; ii) réseau informatique institutionnel (300 000 dollars) ; iii) remplacement du matériel obsolète et modernisation des systèmes de sécurité essentiels (3 723 000 dollars) (ibid., par. 33.11 et 33.12).

XI.3 **Le Comité consultatif note que le chapitre 33 du projet de budget fait apparaître, après ajustements techniques, une augmentation de 6 338 400 dollars (36,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021, sans compter les montants à prévoir pour les grands projets d'équipement.**

XI.4 En application de la résolution 75/252 de l'Assemblée générale, des estimations ont été présentées, à titre indicatif et pour information, en ce qui concerne les grands projets d'équipement (le Plan stratégique patrimonial du Palais des Nations, le remplacement des bâtiments à usage de bureaux A à J à l'Office des Nations Unies à Nairobi, la rénovation de l'Africa Hall au siège de la CEA, le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie

au siège de la CESALP et la rénovation du bâtiment Nord du siège de la CEPALC) (ibid., annexe). Les ressources nécessaires au financement de ces projets pour 2022 seront demandées dans les rapports d'activité correspondants du Secrétaire général qui seront présentés à l'Assemblée pendant la partie principale de sa soixante-seizième session (ibid., par. 33.7 et 33.27). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau XI.1 ci-après, dans lequel la distinction est faite entre les ressources destinées aux grands projets d'équipement indépendants et celles qui sont inscrites au chapitre 33 depuis 2014 au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux et des gros travaux d'entretien.

Table XI.1

Ressources demandées au titre des grands projets d'équipement et ressources inscrites au chapitre 33 au titre des projets de transformation et d'amélioration des locaux et des gros travaux d'entretien, par année

(En dollars des États-Unis)

Projets relevant du chapitre 33	*2014*	*2015*	*2016*	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021 (montant approuvé)*	*2022 (prévisions)*
Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien	33 716 600	33 920 700	26 519 000	26 512 300	23 147 800	23 563 800	16 187 400	17 368 800	23 706 400
Grands projets d'équipement									
Plan stratégique patrimonial (ONUG)	15 646 400	28 199 400	32 634 900	10 931 800	25 400 000	31 809 800	34 231 400	53 121 200	82 204 200
Africa Hall (CEA)			6 572 600	6 903 600	5 700 300	8 931 100	8 434 100	–	3 132 900
Mise aux normes parasismiques (CESAP)				986 800	4 057 200	4 484 500	6 410 700	5 237 800	5 726 100
Remplacement des bâtiments A à J (ONUN)					503 400	6 594 900	10 490 100	7 157 300	2 121 300
Rénovation du bâtiment Nord (CEPALC)					160 000	676 700	389 100	1 424 500	6 218 100
Total partiel (grands projets d'équipement)	**15 646 400**	**28 199 400**	**39 207 500**	**18 822 200**	**35 820 900**	**52 497 000**	**59 955 400**	**66 940 800**	**99 402 600**
Montant total des crédits ouverts	**49 363 000**	**62 120 100**	**65 726 500**	**45 334 500**	**58 968 700**	**76 060 800**	**76 142 800**	**84 308 800**	**123 109 000**

Observations générales

A. Incidence de la pandémie de COVID-19 sur les grands projets d'équipement et enseignements tirés

XI.5 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que la mise en œuvre de projets d'équipement engagée dans certains lieux d'affectation avait été retardée et que leur coût avait augmenté du fait de la pandémie de COVID-19, principalement pour les raisons suivantes : incertitudes pesant sur les marchés locaux et mondiaux et interruptions de la chaîne d'approvisionnement ; fermetures temporaires des sites de construction, accès restreint aux sites et nouveaux protocoles

en matière de santé et de sûreté ; déplacements rendus difficiles, avec des répercussions sur les procédures d'achat et d'exécution ; retards dans l'exécution de certaines activités, comme la délivrance de permis, dans le pays hôte. Les équipes chargées des projets en question procèdent actuellement au recensement des problèmes et des coûts supplémentaires associés à la COVID-19 pour obtenir des entreprises qu'elles modèrent leurs demandes de compensation ou de prolongement des délais d'exécution. S'agissant des projets liés au numérique, l'interopérabilité des systèmes informatiques et la migration des données et des applications, sur une base continue, vers une plateforme en grande partie dématérialisée se sont révélées cruciales pour assurer la continuité des opérations en période de COVID-19. Toutefois, la pandémie a aussi mis en lumière qu'il demeurait primordial de poursuivre les investissements aux fins du remplacement de matériel ayant dépassé sa durée de vie utile, de manière à appliquer les mêmes normes et à proposer la même qualité de service partout dans le monde, mais aussi de relever de nouveaux défis, comme la mise en service de l'interprétation simultanée à distance lors de réunions intergouvernementales. On trouvera ci-après un récapitulatif des renseignements fournis au Comité au sujet de l'incidence de la pandémie sur les grands projets d'équipement, sur les projets de transformation et d'amélioration des locaux et sur les gros travaux d'entretien, ainsi que sur les locaux existants.

Effets sur les grands projets d'équipement

XI.6 Les effets de la pandémie sur les grands projets d'équipement en phases d'élaboration ou d'appels d'offres ont été minimes (principalement, quelques retards qui ont concerné le projet de remplacement des bâtiments à usage de bureaux A à J à l'Office des Nations Unies à Nairobi et le projet de mise aux normes parasismiques et de remplacement des équipements en fin de vie à la CESAP). Toutefois, les incidences de la pandémie ont été notables dans le cas du Plan stratégique patrimonial, en raison de fermetures temporaires des sites de construction par les autorités locales, de restrictions imposées à l'accès aux sites et de la mise en place de protocoles sanitaires et de sûreté complémentaires, qui ont entraîné des retards et des coûts supplémentaires. Ont été mentionnés : a) l'achèvement à une date plus tardive que prévu de l'infrastructure nécessaire pour les conférences devant se tenir en septembre 2020, ce qui a donné lieu à un règlement négocié avec l'entreprise concernée – les coûts supplémentaires imputables à la COVID-19 ayant été estimés à 0,26 million de francs suisses ; b) l'installation repoussée dans le nouveau bâtiment permanent, le personnel n'ayant pu y accéder qu'en mai 2021 ; c) le début plus tardif que prévu des travaux de rénovation au Palais, le 4 janvier 2021, avec pour conséquence que les travaux seront achevés avec trois mois de retard (selon la dernière estimation en date). L'accord sur le prix maximum garanti inclut une disposition selon laquelle les coûts supplémentaires imputables à la COVID-19, si leur montant n'excède pas 2,2 millions de francs suisses, seront pleinement absorbés compte tenu du programme de travail défini, et dans la limite du prix maximum garanti jusqu'à la fin de juin 2021. Toutefois, si les mesures sanitaires et de sûreté supplémentaires étaient toujours appliquées au-delà de cette date, l'ONU devrait payer une redevance mensuelle d'un montant fixe jusqu'à ce que les mesures en question ne soient plus requises. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira, dans ses rapports d'activité à venir sur les projets en cours, des renseignements actualisés et détaillés au sujet des répercussions de la COVID-19 sur les grands projets d'équipement – retards, incidences financières, efforts déployés pour réduire autant que possible les coûts supplémentaires, mesures d'efficacité et enseignements tirés**.

Effets sur les projets de transformation et d'amélioration des locaux et sur les gros travaux d'entretien

XI.7 Les effets de la pandémie sur les projets de transformation et d'amélioration des locaux et sur les gros travaux d'entretien relevant du chapitre 33 varient en fonction du lieu d'affectation. Il n'a pas été observé de retard notable à l'ONUV ni à l'ONUN. En revanche, les projets d'équipement menés à la CESAP et à la CEA ont subi des retards, liés pour certains à des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et à la redéfinition des priorités pour l'affectation des ressources, réorientées pour répondre aux nouvelles demandes pressantes suscitées par la COVID-19. Des retards significatifs ont eu des répercussions sur les projets menés à l'Office des Nations Unies à Genève, dus à la fermeture temporaire de sites de construction et aux restrictions de l'accès à ces sites en 2020, ainsi qu'à des délais plus longs que prévu pour la livraison de certains éléments d'équipement et de matériel, en raison de perturbations de la chaîne d'approvisionnement en 2021. En outre, les projets concernant la modernisation de l'infostructure à Genève, temporairement suspendus pendant cinq mois en 2020, progressent actuellement à un rythme plus lent que précédemment, car la COVID-19 continue de rendre nécessaires des activités non prévues. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le présent rapport, des informations actualisées sur les retards et les augmentations de coût imputables à la COVID-19, s'agissant des projets de transformation et d'amélioration des locaux et des gros travaux d'entretien, ainsi que sur toute incidence prévisible sur les projets qu'il est proposé d'exécuter en 2022**.

Effets sur les locaux existants

XI.8 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, s'agissant des locaux existants, on avait paré aux risques liés à la COVID-19 principalement au moyen de modifications superficielles (ajustements apportés au mobilier, aux éléments non structurels – pose de cloisons ou installation de nouveaux filtres – et aux systèmes d'introduction d'air neuf) et de mesures pratiques (notamment un accès restreint aux locaux et la distanciation physique). Toutefois, il faudrait peut-être adapter certains environnements de travail, en intérieur, si de nouvelles règles entraient en vigueur. Par exemple, à la CEA où les locaux ventilés naturellement étaient conformes aux directives de l'Organisation mondiale de la Santé pour la ventilation et la circulation de l'air, des dispositifs de distanciation physique avaient été mis au point, dans les limites des ressources existantes, pour permettre le retour sans risque des fonctionnaires à leur bureau. De plus, une salle d'isolement, des locaux destinés à entreposer les fournitures liées à la COVID-19 et une antenne de vaccination avaient été mis en place au sein de l'infrastructure existante. Toutefois, le Comité a aussi été informé que, l'antenne médicale de la CEA n'étant pas conforme aux normes actuelles en matière de COVID-19 ou de prestations de services de santé, il était envisagé de procéder à une rénovation qui s'étendrait sur plusieurs années pour un coût de plusieurs millions de dollars, et qu'un projet de rénovation de laboratoire était en cours d'élaboration, dont le budget atteindrait 1 million de dollars. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le présent rapport ainsi que son rapport suivant, des informations actualisées sur les mesures en cours et envisagées afin d'atténuer les risques liés à la COVID-19 au sein des locaux des Nations Unies, ainsi que des informations plus détaillées en ce qui concerne les futurs projets de rénovation des installations médicales à la CEA**.

B. Utilisation des crédits approuvés

XI.9 Les renseignements communiqués au Comité consultatif font apparaître qu'au 30 juin 2021, le montant des dépenses afférentes aux grands projets d'équipement s'élevait à 37 434 300 dollars, alors que le montant des crédits ouverts était de 66 940 800 dollars. Les dépenses engagées au 30 juin 2021 au titre des projets de transformation et d'amélioration des locaux et des gros travaux d'entretien s'élevaient à 6 330 600 dollars, alors que le montant des crédits ouverts était de 17 368 000 dollars, sachant que le montant des dépenses engagées au titre des projets en cours dont il était prévu que l'exécution se poursuive en 2022 était minime, voire nul (voir tableau XI.3). Ce niveau de dépenses s'expliquait principalement par les répercussions de la COVID-19 et par des problèmes de liquidités, qui avaient rendu nécessaire la redéfinition des priorités parmi les projets. Le Comité a également été informé que le Secrétariat décaissait normalement plus tard dans l'année les fonds destinés aux projets d'équipement, car des procédures d'achat complexes y étaient associées. Conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, les ressources allouées au titre d'un exercice financier demeurent utilisables pendant les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice en question et, au terme de cette période de 12 mois supplémentaires, le solde non utilisé correspondant à des engagements d'exercices antérieurs est porté au crédit de la rubrique Épargne. **Le Comité consultatif note que le taux d'utilisation des crédits approuvés au titre des dépenses d'équipement est faible ; de plus, le fait que l'exécution de projets prévus pour 2021 n'a pas été achevée ou a été repoussée est susceptible de se répercuter sur l'exécution des projets proposés pour 2022. Par ailleurs, compte tenu du laps de temps qui s'écoule entre l'approbation de l'ouverture de crédits au titre des projets d'équipement et l'engagement effectif des dépenses correspondantes, le Comité souligne qu'il faut présenter avec plus de transparence et de clarté l'utilisation faite des crédits approuvés pour des projets relevant du chapitre 33 et que les mesures appropriées en matière de contrôle et d'application du principe de responsabilité doivent être exécutées sans faille (voir par. XI.12 ci-après)**.

Observations concernant les ressources demandées

XI.10 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu un tableau présentant les projets de transformation et d'amélioration des locaux et des gros travaux d'entretien qu'il était proposé d'exécuter en 2022, par lieu d'affectation et catégorie – y compris le montant total des ressources demandées, un échéancier et le montant total des dépenses à prévoir (voir tableau XI.3). **Le Comité consultatif estime qu'un tel tableau devrait être fourni systématiquement pour le chapitre 33 dans le cadre des futurs projets de budget**.

XI.11 **Le Comité consultatif convient qu'il est important de veiller à ce que les installations soient conformes aux normes de sûreté, de sécurité et d'accessibilité nécessaires. Toutefois, il estime que, dans l'ensemble, les détails et explications fournis pour justifier les ressources demandées ne sont pas suffisants, aussi recommande-t-il que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter les ressources demandées au chapitre 33 avec plus de clarté, de façon plus détaillée, le coût de chacun des projets qu'il est proposé d'exécuter devant être indiqué, et avec plus de transparence dans les futurs projets de budget (voir aussi A/75/7, par. XI.16 et par. XI.14 ci-après).**

XI.12 **En particulier, le Comité consultatif note que les ressources demandées ne donnent pas lieu à la communication d'informations exhaustives et concordantes quant à l'ampleur des travaux à exécuter ou en ce qui concerne le détail des coûts. En outre, s'agissant des projets pluriannuels ou récurrents, aucune**

information claire et précise n'est fournie au sujet des travaux exécutés au cours de l'exercice précédent ou des exercices antérieurs, au sujet de l'état actuel de la mise en œuvre et d'éventuels travaux restant à exécuter, qui soit assortie d'un échéancier et du montant des ressources demandées à ces divers effets. Le Comité estime aussi que les liens et éventuels chevauchements avec d'autres projets entrepris au titre du chapitre 33 ou d'autres chapitres du budget, s'agissant en particulier de projets liés aux TIC, devraient être présentés de façon plus claire et détaillée, ce qui aurait pour effet de réduire au minimum le risque de doublons. Enfin, le Comité rappelle que des informations plus complètes devraient être communiquées sur l'incidence des décisions de l'Assemblée générale, les dépenses et la justification des écarts par rapport aux besoins (ibid., par. XI.16 ; voir aussi par. XI.9 ci-dessus).

XI.13 **Compte tenu de ce qui précède, du niveau des dépenses et de la poursuite possible des répercussions de la COVID-19 dans certains lieux d'affectation, le Comité consultatif formule des observations et recommande des ajustements aux paragraphes suivants.**

Siège

XI.14 Le montant de 2 769 600 dollars demandé servirait à financer un nouveau projet ponctuel de renforcement de la sécurité incendie dans le bâtiment de la bibliothèque Dag Hammarskjöld (981 800 dollars) et la poursuite de deux projets pluriannuels, à savoir l'amélioration de l'accessibilité de l'ensemble du complexe (987 800 dollars) et la restauration des rampes de sortie de secours du bâtiment de l'Assemblée générale (800 000 dollars). Le Comité consultatif relève un manque de clarté dans la présentation des ressources demandées. Par exemple, le tableau XI.3 indique que la durée d'exécution du projet portant sur l'accessibilité devait s'étendre de 2021 à 2023, pour un coût total de 2,8 millions de dollars. Toutefois, ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que l'exécution du projet avait débuté en 2020, quand bien même que les travaux avaient été retardés en raison de la COVID-19. Il rappelle également qu'un montant de 439 100 dollars avait été demandé au titre des travaux d'accessibilité à entreprendre en 2020, or selon les informations communiquées au Comité, le montant total des dépenses engagées pour les projets de transformation et d'amélioration des locaux et les gros travaux d'entretien au Siège au cours des six premiers mois de 2021 n'a atteint que 9 600 dollars (voir aussi par. XI.29 ci-après).

XI.15 S'agissant des rampes de sortie de secours, le Comité consultatif a été informé que les ressources demandées pour 2022 viendraient compléter celles qui avaient été demandées les années précédentes pour la rampe de sortie Est et qu'elles seraient utilisées pour achever la phase de construction. Le Comité a aussi été informé que le montant estimatif de la restauration de la rampe Est était plus élevé que prévu et qu'il avait été nécessaire de procéder en 2020 à la réaffectation d'un montant de 1 million de dollars au chapitre 33, mais aucun renseignement complémentaire quant aux projets concernés par cette réaffectation n'a été fourni. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera des renseignements complémentaires à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le présent rapport, au sujet du projet de rampes de sortie (voir aussi par. XI.12 ci-dessus)**. Au chapitre I ci-dessus, et au cours de son examen du rapport du Secrétaire général sur les transferts de ressources entre chapitres, le Comité formulera d'autres observations au sujet du dépassement de crédits global constaté au chapitre 33, à l'aune des crédits ouverts pour 2020.

XI.16 **Étant donné que les informations reçues étaient insuffisamment détaillées, et compte tenu du montant des dépenses engagées, le Comité consultatif n'est pas convaincu que les explications apportées justifient**

pleinement les prévisions de dépenses et recommande une réduction de 415 400 dollars du montant demandé (15 %) pour le Siège (voir aussi par. XI.12 ci-dessus).

Office des Nations Unies à Genève

XI.17 Le montant des crédits demandés de 5 118 800 dollars inclurait un montant de 2 791 800 dollars au titre des remboursements annuels des prêts contractés auprès du pays hôte dans le cadre du Plan stratégique patrimonial, conformément aux résolutions 74/263 et 75/253 de l'Assemblée générale (A/76/6 (Sect. 33), par. 33.17). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le premier remboursement n'avait pas eu lieu en 2020 comme prévu, en raison du retard important pris dans la construction – et donc pour la livraison – du nouveau bâtiment permanent (voir aussi A/75/7, par. XI.22). Étant donné que le bâtiment est actuellement occupé, le remboursement du prêt débutera au 31 décembre 2021, conformément au calendrier de remboursement révisé. Le montant du crédit ouvert en 2020 pour le premier remboursement sera restitué aux États Membres.

XI.18 Un crédit d'un montant de 100 000 dollars permettrait de financer l'enlèvement et l'élimination de matières dangereuses afin qu'il soit possible de procéder aux travaux de remise en état d'urgence dans les zones encore à rénover. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'enlèvement des matières dangereuses était inclus dans le cahier des charges du Plan stratégique patrimonial. Toutefois, tant que la responsabilité des bâtiments ou de leurs éléments constitutifs n'aura pas été confiée à l'entreprise chargée de l'exécution du Plan, le Secrétariat sera tenu d'en assurer la sécurité, conformément aux règles du pays hôte en matière de santé et de sûreté. Le cas échéant, les travaux d'enlèvement peuvent être exécutés dans tous les bâtiments du complexe de Genève qui n'ont pas encore été rénovés dans le cadre du Plan stratégique patrimonial. **Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif recommande qu'un montant de 100 000 dollars, correspondant aux ressources demandées pour l'enlèvement et l'élimination des matières dangereuses conformément à la réglementation en vigueur dans le pays hôte, soit prélevé sur le budget du Plan stratégique patrimonial**. Le Comité se penchera de nouveau sur cette question lors de son examen du rapport à venir sur le Plan stratégique patrimonial, dans lequel le Secrétaire général présentera les ressources demandées au titre du projet pour 2022.

XI.19 S'agissant des nouveaux projets proposés en vue de la modernisation des salles de conférence pour permettre la tenue de conférences hybrides (450 000 dollars) et d'aménagements raisonnables au bénéfice des personnes handicapées (600 000 dollars), ainsi que du projet récurrent d'amélioration de l'infostructure (977 000 dollars), le Comité consultatif a demandé – mais n'a pas obtenu – une ventilation des coûts justifiant les ressources demandées. En outre, dans les renseignements fournis quant à la portée des travaux, on ne distinguait pas avec suffisamment de clarté les liens et l'absence d'éventuels chevauchements avec des projets antérieurs ou en cours à Genève en vue de la modernisation des installations destinées à la tenue de conférences (voir aussi par. XI.28 ci-après), ainsi qu'avec des investissements dans l'informatique ou des travaux d'accessibilité similaires à engager au titre du Plan stratégique patrimonial. Enfin, les renseignements reçus au sujet de l'état d'avancement du projet récurrent en vue de l'amélioration de l'infostructure et de son calendrier d'exécution évolutif étaient lacunaires. Au 30 juin 2021, le montant des dépenses engagées au titre de la transformation et de l'amélioration des locaux ainsi que des gros travaux d'entretien à Genève s'élevait à 127 100 dollars.

XI.20 **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que les explications avancées justifient pleinement le montant des ressources demandées et, compte tenu des retards récemment constatés dans l'exécution des travaux de construction et de leur incidence possible sur la mise en œuvre des projets prévus pour 2022 (voir par. XI.7 ci-dessus), ainsi que du niveau des dépenses engagées, il recommande une réduction de 334 000 dollars (15 %) des ressources demandées pour l'Office des Nations Unies à Genève, les montants destinés à financer le remboursement du prêt contracté pour le Plan stratégique patrimonial et l'élimination des matières dangereuses devant être préservés (voir aussi par. XI.12 ci-dessus).**

Office des Nations Unies à Vienne

XI.21 Les ressources demandées, d'un montant de 1 583 400 dollars, représenteraient la part de l'Office des Nations Unies à Vienne dans le financement de l'amélioration et de l'entretien des locaux du Centre international de Vienne. Pour 2022, la part de l'Office, calculée chaque année sur la base d'une formule composite qui tient compte de l'espace occupé par chacune des quatre organisations présentes, ainsi que de leurs effectifs et de leur charge de travail respectifs, s'élèvera à 23 % de l'ensemble des dépenses liées à la transformation et à l'amélioration des locaux et à 11,5 % de l'ensemble des dépenses liées aux gros travaux d'entretien, la moitié de ce montant étant prise en charge par le Gouvernement hôte (A/76/6 (Sect. 33), par. 33.18). Selon les informations communiquées au Comité consultatif, les ressources demandées serviraient à financer, entre autres, un nouveau projet pluriannuel d'amélioration de la protection balistique du Centre international de Vienne, la poursuite du remplacement des câblages, sols et plafonds, les modifications à apporter aux locaux pour rendre leur utilisation plus pratique, et de gros travaux d'entretien dont la liste a été établie par les organisations sises à Vienne et le Gouvernement autrichien. Dans sa résolution 75/252, l'Assemblée générale a repris à son compte la recommandation du Comité, qui avait demandé qu'une présentation détaillée des projets prévus à Vienne soit fournie dans le cadre du présent projet de budget. Toutefois, de telles informations n'ont pas été fournies. **Le Comité consultatif estime donc que le Secrétaire général devrait communiquer à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le présent rapport, des informations plus complètes et une présentation détaillée des projets qu'il est proposé de mettre en œuvre à Vienne, ainsi que des dépenses y afférentes, au moment de la présentation du prochain projet de budget (voir aussi A/75/7, par. XI.24). Compte tenu de l'absence de justifications suffisamment détaillées, le Comité recommande une réduction de 79 200 dollars (5 %) du montant des ressources demandées pour l'Office des Nations Unies à Vienne**.

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

XI.22 Un montant de 1 011 900 dollars permettrait de financer trois projets pluriannuels au Centre de conférence de l'Organisation des Nations Unies : un nouveau projet d'enlèvement de matières dangereuses au Centre (211 900 dollars) ; la poursuite de deux projets dont l'exécution a débuté en 2021, à savoir l'édification d'une nouvelle entrée principale et d'une nouvelle installation de contrôle de sécurité pour les visiteurs et visiteuses et le personnel (350 000 dollars) ; la rénovation des systèmes audiovisuels (450 000 dollars), sachant que les améliorations concerneraient la qualité visuelle et audio, notamment l'intégration de plateformes de réunions en ligne afin de rendre possible l'interprétation simultanée à distance lorsqu'elle est requise (voir aussi par. XI.28 ci-après). Au 30 juin 2021, les dépenses engagées pour la transformation et l'amélioration des locaux ainsi que pour les gros travaux d'entretien à la CESAP s'élevaient à 116 200 dollars. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que les explications apportées suffisent à justifier les**

ressources demandées et, compte tenu du niveau des dépenses, recommande une réduction de 50 600 dollars (5 %) du montant des ressources demandées pour la CESAP (voir aussi par. XI.12 ci-dessus).

Commission économique pour l'Afrique

XI.23 Un montant de 1 329 500 dollars permettrait de poursuivre l'exécution de trois projets pluriannuels : la remise en état du Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba (1 000 000 dollars) ; l'optimisation des espaces de bureaux (250 000 dollars) ; les travaux d'amélioration de la sécurité en ce qui concerne l'accès du personnel et celui des visiteurs et visiteuses (79 500 dollars). Les informations communiquées au Comité consultatif montrent que les dépenses engagées pour la transformation et l'amélioration des locaux ainsi que pour les gros travaux d'entretien à la CEA s'élevaient à 225 300 dollars au 30 juin 2021, mais aucune précision n'a été apportée quant à l'état d'avancement des projets ou aux activités restant à exécuter dans le cadre de ces projets en 2022. **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que des justifications suffisantes ont été apportées et, compte tenu du niveau des dépenses, recommande une réduction de 66 500 dollars (5 %) du montant des ressources demandées pour la CEA (voir aussi par. XI.12 ci-dessus)**.

Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale

XI.24 À la CESAP, le montant de 1 182 000 dollars demandé permettrait de financer de nouveaux projets, à savoir : le réaménagement de deux étages, notamment le système de climatisation, l'éclairage, le système anti-incendie, les cloisons, le faux-plafond, le réseau et les prises électriques (500 000 dollars) ; l'installation de panneaux solaires photovoltaïques (250 000 dollars) ; deux projets portant sur l'accessibilité (432 000 dollars). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les réparations nécessaires pour le bâtiment de la CESAP à la suite de l'explosion survenue au port de Beyrouth seraient financées comme suit : a) un montant de 2,3 millions de dollars transféré d'autres chapitres pour financer l'installation ou le renforcement de vitrages pare-souffle, la fourniture et l'installation de fenêtres en aluminium et de granit pour le bâtiment du deuxième au huitième étage, ainsi que le service de sécurité et de sûreté l'a recommandé, sachant que ces dépenses, nécessaires pour que le personnel puisse disposer immédiatement d'espaces de bureaux, ne seront pas couvertes par l'assurance ; b) un montant à déterminer, versé par la compagnie d'assurance. Les évaluations techniques et la phase de conception en vue des travaux de réparation à effet permanent sont en cours, mais le coût estimatif de la construction n'a pas encore été entièrement déterminé. Les négociations relatives au règlement par les assurances des sommes dues au titre des déclarations de sinistre sont en cours. En 2020, la valeur assurée du bâtiment de la CESAP et des biens qui y sont rattachés s'élevait à 20,3 millions de dollars. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera le présent rapport, ainsi que dans le prochain projet de budget (chapitre 32), des informations plus détaillées et actualisées sur l'état d'avancement et le coût des réparations nécessaires pour le bâtiment de la CESAP, y compris les montants couverts par l'assurance ou à recouvrer auprès de la compagnie à la suite de l'explosion du port de Beyrouth, ainsi que des informations relatives aux mesures d'atténuation prises dans d'autres lieux d'affectation pour parer à des événements de nature similaire**. Le Comité examine plus avant les questions liées à l'assurance au chapitre 32.

Réseau institutionnel

XI.25 Les ressources demandées, d'un montant de 4 844 300 dollars, aux fins du financement des activités récurrentes relatives au réseau institutionnel seraient

ventilées comme suit : a) mise à niveau et entretien de l'infrastructure du réseau institutionnel (2 567 300 dollars) ; b) contrat existant de maintenance de l'ensemble du matériel réseau (1 667 000 dollars) ; c) maintenance et renouvellement des applications pare-feu (610 000 dollars), ce qui est un élément essentiel de la protection contre les cyberattaques (A/76/6 (Sect. 33), par. 33.26). Ce montant est en augmentation de 300 000 dollars (6,6 %) par rapport à celui des crédits ouverts pour 2021 (4 544 300 dollars). Les renseignements fournis au Comité consultatif montrent que les crédits ouverts avaient déjà été utilisés en totalité au 30 juin 2021.

XI.26 Dans sa résolution 75/252, l'Assemblée générale a repris à son compte la recommandation du Comité, à savoir que l'Assemblée prie le Secrétaire général de lui fournir, dans le cadre du projet de budget pour 2022, un plan détaillé récapitulant les initiatives mises en œuvre au titre des TIC ces dernières années et les projets qu'il serait nécessaire de mettre en place dans un avenir proche, ainsi que les coûts y afférents, les dépenses prévues et les gains d'efficacité attendus (voir A/75/7, par. XI.19). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le Bureau de l'informatique et des communications procédait à l'évaluation des ressources d'ensemble nécessaires pour financer les dépenses d'équipement, notamment pour les conférences, et communiquerait des informations détaillées au sujet des opérations et initiatives menées à l'échelle du Secrétariat dans le domaine des TIC, ainsi qu'un plan complet et le montant estimatif des ressources nécessaires, dans le cadre du projet de budget-programme pour 2023. **Le Comité consultatif note qu'il est actuellement procédé à l'évaluation des dépenses d'équipement intéressant les TIC dans une optique globale et que les conclusions en seront communiquées à l'Assemblée générale au cours de sa soixante-dix-septième session. Il observe néanmoins que plusieurs entités ont demandé des ressources destinées à être inscrites à leur budget en propre, alors que les ressources en question auraient dû être demandées dans le cadre d'une enveloppe globale, et souligne une fois encore qu'il est nécessaire que les dépenses d'équipement destinées aux TIC soient présentées de manière plus transparente, plus prévisibles et fassent l'objet de contrôles plus précis. Le Comité rappelle donc qu'il attend que le plan d'ensemble à venir pour les TIC indique clairement, justifications à l'appui, quelles ressources seront nécessaires, les modalités de la normalisation des ressources destinées aux TIC, ainsi que la ventilation des coûts et les gains d'efficacité attendus, le cas échéant (voir aussi A/75/7, par. XI.19)**. Le Comité examine plus en détail les questions générales relatives aux TIC, y compris la cybersécurité, au chapitre I ci-dessus et au sous-chapitre 29C.

Système normalisé de contrôle des accès

XI.27 Le Secrétaire général indique qu'il n'a pas été investi de ressources importantes dans l'infrastructure de sécurité physique depuis 2010, date à laquelle la dernière entreprise majeure de normalisation et de modernisation de l'architecture de sécurité a été achevée. Du fait que les dispositifs sont aujourd'hui devenus obsolètes et que de nouvelles menaces sont apparues, le Département de la sûreté et de la sécurité procède actuellement à un examen des systèmes de sécurité physique mis en place au Siège et dans les autres centres de l'Organisation, qui donnera une bonne vue d'ensemble de l'étendue des améliorations qu'il faudra mettre en œuvre entre 2023 et 2028. Les résultats de cet examen seront communiqués dans le projet de budget-programme pour 2023. Pour 2022, un montant de 3 723 000 dollars est proposé au chapitre 33, qui devrait permettre de financer les mises à niveau essentielles des dispositifs de contrôle des accès et de vidéosurveillance et de répondre aux besoins urgents de manière à préserver l'efficacité des systèmes de sécurité (A/76/6 (Sect. 33), par. 33.28-33.31). **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, lorsqu'elle examinera**

le présent rapport, des informations supplémentaires sur le projet de système normalisé de contrôle des accès et attend avec intérêt de recevoir, dans le cadre du prochain projet de budget, des informations détaillées sur l'ampleur des mises à niveau et améliorations requises, ainsi que sur leurs incidences financières.

Questions diverses

Modernisation des installations de conférence à l'appui de la tenue de réunions virtuelles et hybrides

XI.28 Au chapitre 33 du projet de budget-programme pour 2022, il est fait mention de projets visant à moderniser les installations de conférence pour permettre la tenue de réunions virtuelles et hybrides à l'Office des Nations Unies à Genève, à la CESAP et à la CEA. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'un montant de 310 000 dollars avait été demandé pour 2022 au titre du sous-chapitre 29C, pour financer la modernisation de 10 salles de conférences intergouvernementales au Siège, et que le montant total des investissements dans les équipements consentis par le Bureau de l'informatique et des communications dans le but de moderniser les installations de conférence aux fins de la tenue de conférences hybrides en 2020 et 2021 s'élevait à 2 311 844 dollars. À l'Office des Nations Unies à Nairobi, bien qu'aucune allocation de ressources ne soit prévue pour 2022, un nouveau projet de modernisation des installations de conférence est en cours de planification, et la modalité de conférences hybrides sera incluse dans le cahier des charges de ce projet. Le Comité a en outre été informé qu'il n'était pas prévu d'allouer de ressources à la modernisation des installations de conférence de l'Office des Nations Unies à Vienne ni au titre du chapitre 2. En réponse à une question portant sur l'existence éventuelle d'une stratégie intégrée pour la modernisation des installations de conférence, le Secrétariat a indiqué que des fonds étaient débloqués, à titre exceptionnel, pour répondre à des demandes imprévues découlant des impératifs associés à la COVID-19, sous l'autorité coordonnée du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences et du Bureau de l'informatique et des communications, par l'entremise de groupes de travail spécialisés, et avec la participation des bureaux hors Siège et des commissions régionales. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir des informations récapitulatives sur l'état des investissements consentis et prévus, compte tenu des répercussions de la pandémie de COVID-19, au titre des installations de conférence au Siège, dans les bureaux hors Siège et dans les commissions régionales, dans le contexte du prochain rapport sur le budget-programme, en tenant également compte des remises en état et des investissements prévus**.

Accessibilité

XI.29 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Secrétariat s'efforçait d'améliorer l'accessibilité aux locaux des personnes présentant un handicap (visuel, auditif, moteur ou cognitif). Il est généralement nécessaire d'améliorer l'accessibilité dans les domaines suivants : cadre bâti, TIC, communications et conférences, manifestations et réunions. Il est également essentiel de faciliter l'inclusion numérique, notamment au moyen de sites Web accessibles, nécessité encore davantage mise en évidence depuis le début de la pandémie de COVID-19. Sur chaque site, le Secrétariat évalue le respect des normes et sollicite activement la participation des personnes handicapées à toutes les phases, depuis l'élaboration jusqu'au produit fini. Outre les projets proposés ou en cours d'exécution, au titre du chapitre 33, qui visent à améliorer l'accessibilité physique, des initiatives de promotion de l'accessibilité sont en cours à l'échelle du Secrétariat. Par exemple, un projet pilote et l'établissement de directives pour rédiger des descriptions plus appropriées pour les publications des Nations Unies sont en cours,

dans l'espoir que des publications multilingues formatées de manière à être accessibles à tous seront livrées de manière régulière dès 2023. De plus, l'accessibilité aux réunions virtuelles et hybrides a été améliorée, notamment au moyen de l'interprétation en langue des signes et du sous-titrage, dans les limites des ressources approuvées ou, sur demande, au moyen de ressources extrabudgétaires. En 2020, la CESAP a mis la dernière touche à un plan d'action sur l'accessibilité en 98 points, qui porte sur le cadre bâti, les TIC, la formation axée sur la sensibilisation et tout un éventail d'activités intéressant les ressources humaines, ainsi que les services médicaux et de conférence. Pour se doter d'un réseau de fournisseurs diversifié et inclusif, l'Office des Nations Unies à Nairobi a encouragé les entreprises inclusives ou appartenant à une ou plusieurs personnes handicapées à se faire connaître auprès de l'Office, et tire parti de l'utilisation de plateformes électroniques à cette fin. **Le Comité consultatif souligne combien il est important d'inclure systématiquement les personnes handicapées, notamment au moyen de l'exécution de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap et de l'application des recommandations contenues dans le rapport du Corps commun d'inspection sur l'amélioration de l'accès des personnes handicapées aux conférences et réunions du système des Nations Unies (voir les résolutions 74/144 et 74/253 de l'Assemblée générale). Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter, dans le prochain projet de budget-programme, des informations récapitulatives sur l'accessibilité des locaux au Siège, dans les bureaux hors Siège et dans les commissions régionales, qui tiennent compte des projets prévus, en cours d'exécution, ou dont l'exécution est terminée, et qui visent à améliorer l'accessibilité du cadre bâti dans chaque lieu d'affectation, ainsi que les coûts y afférents**.

XI.30 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes XI.16, XI.18, XI.20, XI.21, XI.22 et XI.23 ainsi qu'au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que soient approuvées les propositions du Secrétaire général concernant le chapitre 33 du projet de budget-programme considéré.**

Tableau XI.2

Chapitre 33 – Transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien : évolution des ressources financières, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses) (janvier-juin)*	*Changements*					*2022 (prévisions)*
					Ajustements techniques	*Mandat*	*Autres changements*	*Changements*	*Pourcentage*	
A. Programmes de transformation et d'amélioration des locaux et de gros travaux d'entretien										
1. Siège										
Transformation et amélioration des locaux	443,5	403,0	356,6	9,5	–	–	631,2	631,2	177,0	987,8
Gros travaux d'entretien	2 868,4	2 667,0	2 413,0	0,1	–	–	(631,2)	(631,2)	(26,2)	1 781,8
Total partiel	**3 311,9**	**3 070,0**	**2 769,6**	**9,6**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2 769,6**
2. Genève										
Transformation et amélioration des locaux	38 187,3	36 048,0	57 110,3	98,0	(53 121,2)	–	829,7	(52 291,5)	(91,6)	4 818,8
Gros travaux d'entretien	1 018,6	1 156,8	828,5	29,1	–	–	(528,5)	(528,5)	(63,8)	300,0
Total partiel	**39 205,9**	**37 204,8**	**57 938,8**	**127,1**	**(53 121,2)**	**–**	**301,2**	**(52 820,0)**	**(91,2)**	**5 118,8**
3. Vienne										
Transformation et amélioration des locaux	548,1	552,1	495,8	379,3	–	–	348,4	348,4	70,3	844,2
Gros travaux d'entretien	639,4	612,7	614,3	730,8	–	–	124,9	124,9	20,3	739,2
Total partiel	**1 187,5**	**1 164,8**	**1 110,1**	**1 110,1**	**–**	**–**	**473,3**	**473,3**	**90,6**	**1 583,4**
4. Nairobi										
Transformation et amélioration des locaux	10 131,2	10 130,0	8 099,5	16,0	(7 157,3)	–	287,8	(6 869,5)	(84,8)	1 230,0
Gros travaux d'entretien	154,0	147,7	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	**10 285,2**	**10 277,7**	**8 099,5**	**16,0**	**(7 157,3)**	**–**	**287,8**	**(6 869,5)**	**(84,8)**	**1 230,0**
5. CESAP										
Transformation et amélioration des locaux	6 067,2	6 098,3	6 088,7	116,2	(5 237,8)	–	(50,9)	(5 288,7)	(86,9)	800,0

Composante	*2020 (crédits ouverts)*	*2020 (dépenses)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses) (janvier-juin)*	*Changements*					*2022 (prévisions)*
					Ajustements techniques	*Mandat*	*Autres changements*	*Changements*	*Pourcentage*	
Gros travaux d'entretien	448,2	470,2	–	–	–	–	211,9	211,9	–	211,9
Total partiel	**6 515,4**	**6 568,5**	**6 088,7**	**116,2**	**(5 237,8)**	**–**	**161,0**	**(5 076,8)**	**(83,4)**	**1 011,9**
6 CEPALC										
Transformation et amélioration des locaux	640,0	320,5	2 078,1	17,1	(1 424,5)	–	65,5	(1 359,0)	(65,4)	719,1
Gros travaux d'entretien	377,2	765,4	194,8	73,7	–	–		–	–	194,8
Total partiel	**1 017,2**	**1 085,9**	**2 272,9**	**90,8**	**(1 424,5)**	**–**	**65,5**	**(1 359,0)**	**(59,8)**	**913,9**
7. CEA										
Transformation et amélioration des locaux	8 928,4	8 539,2	1 283,8	225,3	–	–	45,7	45,7	3,6	1 329,5
Gros travaux d'entretien	107,4	113,1	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel	**9 035,8**	**8 652,3**	**1 283,8**	**225,3**	**–**	**–**	**45,7**	**45,7**	**3,6**	**1 329,5**
8. CESAO										
Transformation et amélioration des locaux	245,7	2 258,0	201,1	91,2	–	–	980,9	980,9	487,8	1 182,0
B. Réseau institutionnel										
Amélioration du réseau	241,5	2 402,7	4 544,3	4 544,3	–	–	300,0	300,0	6,6	4 844,3
C. Système normalisé de contrôle des accès										
Gros travaux d'entretien		–	–	–	–	–	3 723,0	3 723,0	–	3 723,0
Total	**71 046,1**	**72 684,7**	**84 308,8**	**6 330,6**	**(66 940,8)**	**–**	**6 338,4**	**(60 602,4)**	**(71,9)**	**23 706,4**

Table XI.3

Chapitre 33 – Construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien : projets proposés pour 2022, par catégorie et par site

(En milliers de dollars des États-Unis)

Projet	*Catégorie*	*Montants demandés*	*Coût total du projet*	*Échéancier et mise en œuvre*	*2018-2019*	*2020*	*2021 (janvier-juin)*
Total (chapitre 33)		**23 706,40**					
1. Siège							
Transformation et amélioration des locaux							
Renforcement de la sécurité incendie dans le bâtiment de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld	Ponctuel (nouveau)	981,8	981,8	2022	–	–	–
Amélioration de l'accessibilité de l'ensemble du complexe pour les personnes handicapées	Pluriannuel	987,8	2 800,0	2021-2023	–	–	9,5
Total partiel (transformation et amélioration des locaux)		**1 969,6**	**3 781,8**		**–**	**–**	**9,5**
Gros travaux d'entretien							
Remise en état des rampes de sortie de secours de l'Assemblée générale	Pluriannuel	800	6 000,0	2021-2023	–	1 022,0	0,1
Total (Siège)		**2 769,6**	**9 781,8**		**–**	**1 022,0**	**9,6**
2 Office des Nations Unies à Genève							
Transformation et amélioration des locaux							
Modernisation des installations de conférence pour rendre possible la tenue de conférences hybrides	Ponctuel (nouveau)	450,0	450,0	2022	–	410,4	–
Aménagement raisonnable pour faciliter l'accès des personnes handicapées	Pluriannuel (nouveau)	600,0	1 000,0	2022-2023	–	–	–
Remboursement du prêt contracté auprès de la Suisse pour la construction du nouveau bâtiment permanent	Pluriannuel	2 791,8	139 620,5	2021-2070	–	–	–
Remplacement du matériel technologique infrastructurel obsolète	Pluriannuel	795,0	–	Récurrent	860,9	343	98
Amélioration de la sécurité de l'information	Pluriannuel	182,0	–	Récurrent	258,4	321,5	–
Total partiel (transformation et amélioration des locaux)		**4 818,8**	**141 070,5**		**1 119,3**	**1 074,9**	**98,0**
Gros travaux d'entretien							
Enlèvement et élimination des matières dangereuses conformément à la réglementation du pays hôte	Pluriannuel	100,0	300,0	2021-2023	–	–	29,1
Remplacement du film anti-éclats sur les fenêtres	Pluriannuel	200,0	750,0	2021-2023	–	–	–
Total partiel (gros travaux d'entretien)		**300,0**	**1 050,0**		**–**	**–**	**29,1**
Total (Office des Nations Unies à Genève)		**5 118,8**	**142 120,5**		**1 119,3**	**1 074,9**	**127,1**

Projet	*Catégorie*	*Montants demandés*	*Coût total du projet*	*Échéancier et mise en œuvre*	*2018-2019*	*2020*	*2021 (janvier-juin)*
3. Office des Nations Unies à Vienne							
Transformation et amélioration des locaux							
Amélioration des installations et de l'infrastructure générale selon le principe du partage des frais	Pluriannuel	622,5	s.o.	Récurrent	1 374,1	552,1	379,3
Amélioration de la protection balistique du Centre international de Vienne	Pluriannuel (nouveau)	221,7	360,6	2022-2023	–	–	–
Total partiel (gros travaux d'entretien)		**844,2**	**360,6**		**1 374,1**	**552,1**	**379,3**
Transformation et amélioration des locaux							
Gros travaux d'entretien des installations et de l'infrastructure générale, sur la base du principe du partage des frais	Pluriannuel	739,2	s.o.	Récurrent	1 262,6	612,7	730,8
Total (Office des Nations Unies à Vienne)		**1 583,4**	**–**		**2 636,7**	**1 164,8**	**1 110,1**
4. Office des Nations Unies à Nairobi							
Transformation et amélioration des locaux							
Améliorations du parking et des routes	Pluriannuel	600,0	3 900,0	2021-2024	477,3	713,2	16,0
Mise à niveau des installations électriques pour la continuité des opérations et la résilience	Pluriannuel	250,0	1 000,0	2021-2023	–	–	–
Stratégie d'inclusion du handicap	Pluriannuel	100,0	550,0	2021-2024	–	–	–
Total partiel (transformation et amélioration des locaux)		**950,0**	**5 450,0**		**477,3**	**713,2**	**16,0**
Gros travaux d'entretien							
Amélioration de la protection contre les incendies	Pluriannuel	280,0	380,0	2021-2022	463,9	21,8	–
Total partiel		**280,0**	**380,0**		**463,9**	**21,8**	**–**
Total (Office des Nations Unies à Nairobi)		**1 230,0**	**5 830,0**		**941,2**	**735,0**	**16,0**
5. CESAP							
Transformation et amélioration des locaux							
Édification d'une nouvelle entrée principale pour les visiteurs et les visiteuses ainsi que d'une installation de contrôle de sécurité au Centre de conférence de l'ONU	Pluriannuel	350,0	750,0	2021-2023	–	–	–
Rénovation des systèmes audiovisuels	Pluriannuel	450,0	2 250,0	2021-2023	–	–	116,2
Enlèvement de matières dangereuses au Centre	Pluriannuel (nouveau)	211,9	650,0	2022-2024	–	–	–
Total (CESAP)		**1 011,9**	**3 650,0**		**–**	**–**	**116,2**
6. CEPALC							
Transformation et amélioration des locaux							
Remplacement de deux ascenseurs desservant six étages dans le bâtiment principal	Ponctuel (nouveau)	381,0	381,0	2022	–	–	–

Projet	*Catégorie*	*Montants demandés*	*Coût total du projet*	*Échéancier et mise en œuvre*	*2018-2019*	*2020*	*2021 (janvier-juin)*
Modernisation du système de collecte des eaux de pluie et d'irrigation	Pluriannuel	138,0	190,8	2021-2022	–	–	–
Amélioration de l'accessibilité	Pluriannuel	69,0	157,2	2021-2023	–	–	17,1
Modernisation du système de lutte contre l'incendie	Pluriannuel	130,9	250,9	2021-2022	–	–	–
Total partiel (transformation et amélioration des locaux)		**718,9**	**979,9**		**–**	**–**	**17,1**
Gros travaux d'entretien					**–**	**–**	
Mise à niveau des logiciels et du matériel de contrôle des accès (I-star)	Pluriannuel	130,0	520,0	2022-2024	–	–	73,7
Entretien des dispositifs de sûreté et de sécurité	Pluriannuel	65,0	210,0	2021-2022	–	–	–
Total partiel (gros travaux d'entretien)		**195,0**	**730,0**		**–**	**–**	**73,7**
Total (CEPALC)		**913,9**	**1 709,9**		**–**	**–**	**90,8**
7. CEA							
Transformation et amélioration des locaux							
Remise en état du Centre de conférences des Nations Unies à Addis-Abeba	Pluriannuel	1 000,0	3 445,0	2021-2024	–	–	205,2
Optimisation des espaces de bureaux	Pluriannuel	250,0	915,2	2021-2023	–	–	–
Amélioration des installations de sûreté et de sécurité	Pluriannuel	79,5	238,5	2021-2023	–	–	20,1
Total (CEA)		**1 329,5**	**4 598,7**		**–**	**–**	**225,3**
8. CESAO							
Transformation et amélioration des locaux							
Réaménagement de deux étages, notamment en ce qui concerne le système de climatisation, l'éclairage, le système anti-incendie, les cloisons, le faux-plafond, le réseau et les prises électriques	Projet ponctuel (nouveau)	500,0	500,0	2022	–	–	–
Installation de panneaux solaires photovoltaïques	Projet ponctuel (nouveau)	250,0	250,0	2022	–	–	–
Amélioration de l'accessibilité du bâtiment et des salles de conférence au bénéfice des personnes handicapées	Pluriannuel (nouveau)	432,0	700,0	2022-2023	–	–	–
Total (CESAO)		**1 182,0**	**1 450,0**		**–**	**–**	**–**

Titre XII
Sûreté et sécurité

Chapitre 34
Sûreté et sécurité

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	124 181 700
Dépenses de 2020	121 247 700
Crédits ouverts pour 2021	130 206 900
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	124 844 200
Dépenses financées au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire en 2020	2 954 400
Montant approuvé des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2021	3 511 500
Montant prévu des quotes-parts hors budget ordinaire pour 2022[a]	3 784 900
Dépenses financées au moyen de ressources extrabudgétaires en 2020	9 505 400
Montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2021	14 007 000
Montant prévu des ressources extrabudgétaires pour 2022	14 604 800

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

[a] Compte non tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise dans sa résolution 75/293 concernant le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix.

XII.1 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 34 du budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 124 844 200 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une diminution nette de 5 362 700 dollars (4,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général (A/76/6 (Sect.34), tableau 34.12). On trouvera des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau XII.6.

XII.2 Il est indiqué dans le projet de budget que cette diminution résulte des facteurs suivants :

a) Des ajustements techniques qui sont principalement dus : i) au non-renouvellement de crédits prévus pour 2021 au titre des subventions et contributions se rapportant au personnel de sécurité nécessaire dans le cadre du remplacement des bâtiments A à J de l'Office des Nations Unies à Nairobi, qui a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/263 (51 600 dollars) ; ii) à la suppression des provisions pour inflation constituées en partant du principe que la livre libanaise continuerait d'être utilisée au Liban en 2021 (1 200 200 dollars) ; iii) à une réduction de la part à la charge du Secrétariat pour ce qui est des dépenses financées en commun relatives aux dispositifs de sécurité sur le terrain (3 803 300 dollars) ; iv) à une diminution du coût pris en charge par l'ONU au titre de l'assurance contre les actes

de malveillance du fait d'une réduction du montant de la prime (29 000 dollars) ; v) à une réduction de la part à la charge du Secrétariat pour ce qui est des dépenses financées en commun relatives aux dispositifs de sécurité sur le terrain (160 900 dollars), contrebalancée par une augmentation résultant de l'effet-report de la création de 2 postes [1 poste de chef de la Section de la sécurité physique (P-5) et 1 de spécialiste de la conformité, de l'évaluation et du suivi (P-3)] qui avaient été approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/252 et pour lesquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué conformément à la pratique établie pour les nouveaux postes (169 500 dollars) ;

b) D'autres changements qui découlent de : i) la suppression d'un poste d'agent(e) de sécurité (ASS) à laquelle il est proposé de procéder à New York (95 400 dollars) ; ii) une réduction des besoins au titre des autres dépenses de personnel résultant des pratiques visant à capitaliser les connaissances acquises en 2020 durant la pandémie de COVID-19, qui continueront d'être appliquées en 2022 (165 900 dollars) ; iii) une diminution de la part des dépenses communes à l'échelle locale assumée par le Secrétariat dans d'autres lieux d'affectation, qui entraîne une réduction des besoins au titre des subventions et contributions (19 200 dollars), diminution partiellement contrebalancée par une augmentation de la part à la charge du Secrétariat pour ce qui est des dépenses financées en commun relatives aux activités menées à l'Office des Nations Unies à Vienne au titre des subventions et contributions (19 300 dollars) ; iv) une diminution au titre des frais généraux de fonctionnement qui tient aux nouvelles pratiques et méthodes de travail visant à reconstruire en mieux (31 300 dollars).

XII.3 Le montant global des ressources budgétaires nécessaires pour exécuter les activités cofinancées du Département de la sûreté et de la sécurité pour 2022 s'élève à 153 415 000 dollars avant actualisation des coûts et fait apparaître une diminution de 493 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Cette diminution tient essentiellement à la réduction du coût de la police d'assurance des Nations Unies contre les actes de malveillance au titre du sous-programme 2 (ibid., par. 34.102 et 34.103 et tableau 34.15). Le tableau 34.16 du projet de budget montre que 958 postes et emplois de temporaire au total sont financés au moyen du budget consacré aux activités financées en commun pour l'exercice 2022, soit une augmentation d'un poste résultant de la création d'un poste de coordinateur(trice) des mesures de sécurité à Vienne au titre du sous-programme 1 (Services de sûreté et de sécurité), à laquelle il est proposé de procéder (ibid., annexe II ; voir par. XII.5 ci-après). Comme indiqué dans la note du tableau 34.26 du projet de budget, le projet de budget ordinaire pour la section 34 comprend la part à la charge du Secrétariat pour ce qui est des dépenses financées en commun relatives aux dispositifs de sécurité sur le terrain, d'un montant de 23 123 700 dollars pour 2022, et la part à la charge de l'ONU au titre de l'assurance contre les actes de malveillance, d'un montant de 482 300 dollars en 2022 (voir également par. XII.21 à XII.24 ci-après).

XII.4 Le montant estimé des ressources extrabudgétaires pour 2022 s'élève à 14 604 800 dollars, ce qui représente une augmentation de 597 800 dollars (4,3 %) par rapport au montant estimé pour 2021 (14 007 000 dollars). Les ressources extrabudgétaires représentent environ 10,2 % des ressources totales au titre du chapitre 34.

Tableau XII.1
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Effectif approuvé pour 2021	1 041	1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 16 P-4, 16 P-3, 6 P-2/1, 8 G(1e C), 162 G(AC), 307 ASS et 512 AL
Suppressions	(1)	1 ASS au titre du sous-programme 1
Effectif proposé pour 2022	1 040	1 SGA, 1 SSG, 1 D-2, 4 D-1, 7 P-5, 16 P-4, 16 P-3, 6 P-2/1, 8 G(1e C), 162 G(AC), 306 ASS et 512 AL
Quotes-parts hors budget ordinaire		
Effectif approuvé pour 2021	16	1 P-5, 5 P-4, 5 P-3, 2 G(AC) et 3 ASS
Effectif prévu pour 2022	16	1 P-5, 5 P-4, 5 P-3, 2 G(AC) et 3 ASS
Ressources extrabudgétaires		
Effectif approuvé pour 2021	54	39 G(AC), 9 ASS et 6 AL
Effectif prévu pour 2022	54	39 G(AC), 9 ASS et 6 AL

Observations et recommandations concernant les postes

XII.5 Les ressources demandées pour les postes au titre au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 86 133 300 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une augmentation de 74 100 dollars (0,1 %) par rapport au montant alloué pour 2021. Ce montant permettrait de financer 1 040 postes (52 dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, 476 dans la catégorie des services généraux et les catégories apparentées et 512 dans celle des agents locaux), ce qui fait apparaître une diminution d'un poste résultant de la suppression d'un poste d'agent(e) de sécurité (ASS) à New York, qui était vacant depuis plus de deux ans, à laquelle il est proposé de procéder. En ce qui concerne le poste de coordonnateur(trice) des mesures de sécurité (P-3) qu'il est proposé de créer à Vienne au titre du sous-programme 1 (Services de sûreté et de sécurité), il est indiqué à l'annexe II du rapport que le (la) titulaire du poste fournirait un appui au (à la) chef (P-5) et au (à la) chef adjoint(e) (P-4) sur toutes les questions liées à la sécurité. Le Comité consultatif s'est fait communiquer des informations sur le Centre international de Vienne et le rendement annuel des services de sécurité à Vienne de 2012 à 2019. Il a aussi reçu des renseignements sur la nature des nouvelles responsabilités liées à l'analyse des menaces et des risques et au contrôle de gestion visant à assurer le respect des normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges. Ces responsabilités découlent de la construction du nouveau centre de conférence au Centre international de Vienne et de la nécessité de gérer les nouveaux systèmes de sécurité physique et d'en assurer la maintenance.

Postes vacants et taux de vacance

XII.6 En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif qu'au 30 juillet 2021, 87 postes étaient vacants (1 SSG, 1 P-5, 6 P-3, 1 P-2, 44 G(AC), 2 G(1e C) et 32 ASS), dont un seul depuis plus de deux ans [1 G(AC)]. **Le Comité consultatif compte que les postes vacants qu'il n'est pas proposé de supprimer seront pourvus dans les meilleurs délais**.

XII.7 Le Comité consultatif a demandé et reçu des renseignements sur les postes approuvés et les taux de vacance effectifs moyens enregistrés en 2020 et de janvier à juin 2021, ainsi que sur les postes proposés et les taux de vacance budgétisés pour 2022 au titre du chapitre 34 (voir tableau XII.2).

Tableau XII.2
Effectifs et taux de vacance (2020-2022)

	2020		*2021*		*2022*	
Catégorie	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (en pourcentage)*	*Postes approuvés*	*Taux de vacance moyen (de janvier à juin) (en pourcentage)*	*Postes proposés*	*Taux de vacance budgétisé (en pourcentage)*
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	50	15,1	52	18,5	52	10,4
Agents des services généraux et des catégories apparentées	989	6,0	989	7,7	988	5,0

XII.8 En ce qui concerne l'octroi de l'indemnité de fonctions aux titulaires temporaires de postes vacants, le Comité consultatif constate, d'après les renseignements qui lui ont été communiqués, que le Département comptait deux postes vacants dont les titulaires temporaires ont perçu l'indemnité de fonctions pendant un an ou plus. On trouvera au chapitre I du présent rapport des observations supplémentaires concernant la question des postes vacants de longue date et la pratique qui consiste à accorder des indemnités de fonctions aux personnes qui occupent temporairement ces postes.

Représentation géographique et équilibre entre les genres

XII.9 Le Comité consultatif s'est fait communiquer des informations concernant la répartition géographique du personnel du Département pour ce qui est des activités cofinancées et du budget ordinaire. Il constate que la représentation géographique est encore limitée, en particulier en ce qui concerne les postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur inscrits au budget ordinaire. Il constate également que 36 pays ne sont pas représentés parmi le personnel relevant du chapitre 34. Le Comité a également reçu des informations relatives à l'équilibre entre les genres. Il constate que, parmi le personnel du Département occupant des postes financés au moyen du budget ordinaire, des ressources allouées aux activités cofinancées et du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, 396 sont des femmes et 1 419 des hommes. Le Comité a été informé des efforts déployés par le Département pour accroître la diversité des effectifs et l'équilibre entre les genres au moyen du recrutement. Il a également reçu des renseignements sur les mesures prises dans le cadre de la stratégie du Département en matière de ressources humaines pour recruter du personnel issu de pays non représentés ou sous-représentés. **Le Comité compte que des informations actualisées sur la représentation géographique, l'équilibre entre les genres et les efforts de recrutement déployés en ce sens seront présentées dans le prochain projet de budget**. On trouvera au chapitre I du présent rapport d'autres observations concernant l'équilibre entre les genres et la représentation géographique parmi le personnel.

XII.10 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

XII.11 Les ressources demandées pour 2022 au titre des objets de dépense autres que les postes s'élèvent à 38 710 900 dollars avant actualisation des coûts et font apparaître une diminution de 5 436 800 dollars (12,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 34), tableaux 34.12 et 34.20).

Frais généraux de fonctionnement

XII.12 Il ressort des renseignements communiqués au Comité consultatif que le montant demandé au titre des frais généraux de fonctionnement s'élève à 1 692 600 dollars, ce qui représente une diminution de 122 500 dollars (6,7 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 (1 815 100 dollars). **Compte tenu de la sous-utilisation de 729 000 dollars au cours des six premiers mois de 2021 par rapport aux crédits qui avaient été ouverts pour l'année (1 815 100 dollars), le Comité consultatif recommande de réduire de 5 % (84 600 dollars) le montant des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement**.

Formation

XII.13 Le Comité consultatif a remis en question l'accroissement des besoins en matière de formation associé à l'augmentation présumée du nombre de membres du personnel travaillant dans des environnements à haut risque. S'étant renseigné à ce sujet, il a reçu un tableau montrant que ce nombre était relativement stable en 2019, 2020 et 2021. **Le Comité consultatif compte que des justifications supplémentaires concernant la sous-utilisation des crédits seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**.

Activités financées en commun

XII.14 On trouvera dans le tableau XII.3 des informations sur l'évolution des activités financées en commun et la part des dépenses relatives à ces activités à la charge du Secrétariat.

Tableau XII.3
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité) : évolution des activités financées en commun et part des dépenses relatives à ces activités à la charge du Secrétariat
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020 (crédits ouverts)	*2021 (crédits ouverts)*	*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*
Activités financées en commun	139 658,1	153 908,4	153 415,0
Part des dépenses relatives aux activités financées en commun à la charge du Secrétariat	29 615,4	29 615,4	28 565,9

XII.15 Le Comité consultatif prend note des dépenses engagées en 2020 et de janvier à juin 2021 au titre des activités financées en commun pour un certain nombre d'objets de dépense (tableau XII.7), notamment : 2 143 800 dollars en 2020 et 695 600 dollars au 30 juin 2021 au titre des voyages du personnel [crédits ouverts : 5 487 300 dollars (pour 2020) et 4 993 000 dollars (pour 2021)], et 670 500 dollars en 2020 et 224 000 au 30 juin 2021 au titre des fournitures et accessoires [crédits ouverts : 3 180 900 dollars (pour 2020) et 3 173 500 dollars (pour 2021)]. **Le Comité consultatif compte que des justifications supplémentaires concernant la sous-utilisation des crédits seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport**.

XII.16 Il est indiqué dans le projet de budget qu'au titre des activités financées en commun, les ressources demandées pour 2022 correspondant à la part à la charge du Secrétariat s'élèvent à 28 656 900 dollars, dont : i) 3 617 600 dollars, soit 22,8 % du montant total demandé au titre du sous-programme 1 (15 887 400 dollars) ; ii) 23 606 000 dollars, soit 18,2 % du montant total demandé au titre du sous-

programme 2 (129 695 100 dollars) ; iii) 1 433 300 dollars, soit 18,3 %, du montant total demandé au titre du sous-programme 3 (7 832 500 dollars) (ibid., tableaux 34.25 à 34.29). Le Secrétaire général signale une réduction de la part à la charge du Secrétariat des dépenses financées en commun relatives aux dispositifs de sécurité sur le terrain, principalement au titre des subventions et contributions [sous-programme 2 (Opérations régionales sur le terrain) : 3 803 300 dollars et sous-programme 3 (Appui opérationnel spécialisé) : 160 900 dollars] (ibid., par. 34.100 ; voir aussi par. XII.2 et XII.3 ci-dessus et XII.21 à XII.24 ci-après). Le Comité consultatif note cependant que la part à la charge du Secrétariat s'élève à 22,8 % des ressources demandées au titre du sous-programme 1 pour ce qui est des activités financées en commun.

XII.17 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la méthode employée pour déterminer la taille des effectifs et la part des dépenses relatives aux activités financées en commun de chacune des entités qui participent au système de gestion de la sécurité des Nations Unies était fondée sur la formule de répartition des coûts en vigueur et sur le personnel compris dans les effectifs. Il a aussi appris que le Comité de haut niveau sur la gestion avait approuvé, à sa session de mars 2007, une recommandation formulée par son groupe de travail technique sur les accords de partage des coûts pour le système de gestion de la sécurité des Nations Unies. La recommandation préconisait de répartir les coûts du système selon « les effectifs présentés par les sièges des organismes concernés, sur la base des informations les plus précises disponibles à la fin de l'année civile précédant le projet de budget pour l'exercice biennal suivant » (CEB/2007/3). Le Comité de haut niveau sur la gestion a en outre souscrit à la recommandation selon laquelle le calcul des effectifs devrait être effectué de manière centralisée par le secrétariat du CCS, les organisations demeurant responsables des chiffres fournis.

XII.18 Le Comité consultatif a été informé que les organismes participants avaient présenté et confirmé leurs effectifs à la suite d'un processus d'examen et d'approbation formels mené en collaboration avec le secrétariat du CCS. Tous les lieux d'affectation hors siège où se trouvaient des personnes dont la sécurité relève du système des Nations Unies ont dû communiquer des données sur leurs effectifs, et il n'a été fait aucune distinction entre le personnel recruté sur le plan local et le personnel recruté sur le plan international. De plus, dans le projet de budget pour 2022, les pourcentages de participation aux coûts des activités financées en commun ont été calculés sur la base des dernières données disponibles, soit au 31 décembre 2019. À la trente-sixième session du Comité de haut niveau sur la gestion, qui s'est tenue en mars 2021, le Réseau Finances et budget a approuvé une méthode révisée de partage des coûts. Selon cette méthode, les bénéficiaires des services de sécurité paient une part égale des coûts centraux du Département sur la base des effectifs exacts et actualisés dans les pays de l'OCDE (lorsque les entités y sont présentes), et les coûts locaux continuent d'être répartis sur la base des effectifs dans les pays non membres de l'OCDE. Le montant minimal révisé de la participation est indexé pour tenir compte de l'effet de l'inflation (comme prévu dans un rapport antérieur (CEB/2007/HLCM/5), dans lequel le Comité de haut niveau sur la gestion a indiqué que le seuil de participation de 75 000 dollars serait relevé du même pourcentage que celui utilisé pour l'actualisation des coûts pour l'exercice biennal précédent).

XII.19 Le Comité consultatif prend note, d'après les informations fournies, que les effectifs finalisés et approuvés pour 2020 seront disponibles en juillet 2021 et que le Réseau Finances et budget a récemment approuvé une méthode révisée de partage des coûts selon laquelle les bénéficiaires des services de sécurité paient une part égale des coûts centraux du Département sur la base des effectifs exacts et actualisés. **Le Comité consultatif compte que les effectifs actualisés pour 2020 ainsi que les incidences sur la répartition des coûts entre les diverses entités seront**

communiqués à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport. On trouvera au chapitre 31 des observations et recommandations supplémentaires concernant la méthode de partage des coûts pour les activités financées en commun.

XII.20 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a également été informé que trois entités, à savoir la Cour internationale de Justice, le Tribunal international du droit de la mer et l'École des cadres du système des Nations Unies, n'avaient pas contribué au système cofinancé de gestion de la sécurité des Nations Unies. Il prend note des implications financières potentielles sur les activités financées en commun.

Assurance contre les actes de malveillance

XII.21 Il est indiqué dans le projet de budget qu'au titre des activités financées en commun, le montant proposé pour 2022 comprend un montant de 3 495 200 dollars (A/76/6 (Sect. 34), tableaux 34.26 et 34.27) au titre du coût de la police d'assurance des Nations Unies contre les actes de malveillance, dont la part de l'ONU s'élève à 482 300 dollars. Il est également indiqué que le coût pris en charge par l'ONU a diminué de 29 000 dollars du fait d'une réduction du montant de la prime (ibid., par. 34.100).

XII.22 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau ci-dessous, qui expose en détail le total des dépenses effectives se rapportant à la part du Secrétariat (à l'exclusion de la part des missions de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, qui est imputée sur leurs budgets respectifs) pour 2019, 2020, 2021 et 2022.

Tableau XII.4
Part de la prime d'assurance contre les actes de malveillance à la charge du Secrétariat (2019-2022)
(En dollars des États-Unis)

Année	*Coût*
2019	507 661
2020	450 443
2021	572 000[a]
2022	482 300

[a] L'Assemblée générale a approuvé le montant de 511 300 dollars, comme indiqué au paragraphe XII.23.

XII.23 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant de 572 000 dollars avait été inscrit par inadvertance pour 2021, et que l'Assemblée générale avait approuvé le montant de 511 300 dollars pour cette année-là, soit le montant de 507 661 dollars recommandé par le Comité, plus 3 637 dollars pour l'actualisation des coûts. Il a reçu le tableau ci-dessous, dans lequel figurent les dépenses et les crédits ouverts pour 2019, 2020 et 2021.

Tableau XII.5
Part de la prime d'assurance contre les actes de malveillance à la charge du Secrétariat (2019-2022)
(En dollars des États-Unis)

Année	*Crédits ouverts*	*Dépenses effectives*	*Montant proposé*
2019	720 900	513 900	–
2020	572 000	450 400	–
2021	511 300	–[a]	–
2022	–	–	482 300

[a] Dépenses généralement comptabilisées au dernier trimestre de l'année.

XII.24 Le Comité consultatif a été informé que les entités qui participent au programme commun d'assurance contre les actes de malveillance sont tenues de faire partie du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. L'effectif déclaré aux assureurs n'est cependant pas basé sur le chiffre dont il est fait état au système. Chaque année, le Groupe de la gestion des risques, qui relève de la Division des finances du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, demande à toutes les organisations participantes de lui communiquer le nombre de membres du personnel au 30 juin. Ce chiffre est transmis aux assureurs. **Le Comité consultatif constate une diminution globale de la part à la charge de l'ONU au titre de l'assurance contre les actes de malveillance, qui passera de 511 300 dollars en 2021 à 482 300 dollars en 2022 du fait d'une réduction du montant de la prime. Il observe aussi que les dépenses engagées en 2019 (513 900 dollars) et en 2020 (450 400 dollars) sont inférieures aux crédits ouverts pour ces deux années (720 900 dollars et 572 000 dollars, respectivement). Le Comité recommande de réduire de 5 % (24 100 dollars) les ressources demandées au titre de l'assurance contre les actes de malveillance et compte que le Secrétaire général fournira des précisions sur les dépenses et les coûts de cette assurance dans le prochain projet de budget-programme (voir aussi par. XII.19)**.

XII.25 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes XII.12 et XII.24 et au chapitre I du présent rapport, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

Questions diverses

Stratégie de recrutement

XII.26 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, dans le cadre de sa stratégie en matière de ressources humaines, le Département avait décidé de moins recruter dans les milieux traditionnels (armée, services de police, sécurité nationale) et de s'efforcer davantage d'élargir les compétences de son personnel en faisant appel à des personnes issues de professions variées et ayant des parcours différents. Il a été précisé que, ce faisant, le Département attirerait un plus large éventail de candidats dotés de compétences élargies, et qu'il contribuerait à la constitution d'un personnel de sécurité qui soit à la fois diversifié et agile, adapté à la finalité et capable de surmonter les difficultés auxquelles l'Organisation sera confrontée dans des conditions de sécurité en constante évolution. Le Comité a aussi appris que le Département travaillait à l'élaboration d'une stratégie globale d'information et de recrutement visant à accroître la diversité de ses effectifs, l'accent étant mis sur l'équilibre entre les genres et l'équilibre géographique. Il était prévu que la stratégie soit mise en œuvre en 2021. **Le Comité consultatif prend note de la**

nouvelle approche concernant les parcours professionnels qui seront privilégiés à l'avenir ainsi que de la stratégie d'information et de recrutement. Il compte que des explications plus détaillées seront communiquées à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et que des informations supplémentaires seront présentées dans le prochain projet de budget.

Dispositif de sécurité intégré à l'échelle mondiale

XII.27 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la centralisation de la gestion du personnel de sécurité au titre du dispositif de sécurité intégré était terminée et que le Département de la sûreté et de la sécurité supervisait désormais environ 5 000 membres du personnel. Il s'agissait essentiellement d'intégrer l'ensemble du personnel du Département en poste sur le terrain dans le chapitre 34 du budget-programme, ainsi que le personnel de sécurité des missions de maintien de la paix, des missions politiques spéciales et des centres de services. Il a été précisé que maintenant que la centralisation était terminée, le Département gérait 706 postes supplémentaires qui relevaient auparavant du PNUD, dont 298 postes d'administrateurs(trices) et 408 postes d'agent(e)s des services généraux (Autres classes). L'ensemble du personnel de terrain au service du Département relève désormais du cadre juridique, des politiques et des procédures du Secrétariat, ce qui permet au Département d'appliquer des règles harmonisées et de gérer plus efficacement son personnel. Le Comité a été informé que les liens de coopération entre le Département et les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, déjà étroits, avaient été resserrés, et que le Département avait également procédé au roulement planifié, dans l'ensemble du dispositif de sécurité intégré, des administrateurs qualifiés qui, dans une situation de sécurité mondiale de plus en plus complexe, satisfont à un certain nombre de critères en ce qui concerne les mandats, les opérations et la sécurité.

Évaluation des risques de sécurité

XII.28 En réponse à sa question, il a été précisé au Comité qu'un montant de 3,7 millions de dollars avait été demandé au titre du chapitre 33 pour les bâtiments du Secrétariat situés dans les villes sièges. Le Comité a été informé que, compte tenu d'un certain nombre de menaces graves, l'entretien courant ne suffisait plus et qu'il était nécessaire de moderniser l'infrastructure de sécurité physique pour assurer une protection adéquate des systèmes de sécurité essentiels. Il a en outre appris que le Département procédait à un examen des systèmes de sécurité physique mis en place au Siège et dans les autres centres, l'objectif étant de donner un aperçu de la situation et de déterminer l'ampleur des améliorations qu'il faudra apporter entre 2023 et 2028. Il a aussi été informé que les mises à niveau de sécurité auxquelles il est proposé de procéder pendant cette période n'étaient pas nécessaires partout, certains sites ayant amélioré plus récemment que d'autres certains aspects de leurs systèmes. Il a été précisé que les propositions issues de cet examen seraient transmises aux États Membres dans le projet de budget pour 2023. Le Comité examine la question plus en détail au chapitre 33 (Travaux de construction, transformation et amélioration des locaux et gros travaux d'entretien).

Coopération à l'échelle du système en matière de sûreté et de sécurité, et accords de partage des coûts

XII.29 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que les entités du système de gestion de la sécurité des Nations Unies appuyaient le renforcement du cadre politique de sécurité à l'échelle du système au moyen de débats stratégiques sur les questions de gestion de la sécurité organisés par le Réseau interorganisations pour la gestion des mesures de sécurité. Il a appris que le Réseau avait resserré ses liens de

collaboration en ce qui concerne les questions de communication stratégique et les innovations techniques liées à la sécurité et aux communications de sécurité dans le cadre d'un projet collaboratif sur les normes de sécurité en matière de télécommunications. Le projet offrait au personnel des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales du monde entier un appui concret pour ce qui est de l'harmonisation des systèmes de communication de sécurité, tout en facilitant la coordination entre les différents acteurs. Le Comité a aussi été informé que les entités du système de gestion de la sécurité des Nations Unies avaient contribué aux activités financées en commun (voir par. XII.14 à XII.20). **Le Comité compte que des informations détaillées concernant l'élaboration d'un cadre de sécurité à l'échelle du système et les initiatives prises en ce sens seront présentées dans le prochain projet de budget**.

Aires de stationnement pour vélos au Siège de l'Organisation des Nations Unies

XII.30 S'étant enquis des considérations de sécurité relatives au stationnement des vélos au Siège de l'ONU, le Comité consultatif a été informé qu'au moment de l'élaboration du plan-cadre d'équipement, l'Organisation n'avait pas prévu d'espaces de rangement ou d'aires de stationnement pour vélos ni de mécanismes de contrôle de l'accès des cyclistes au Siège. Il a aussi appris que le Service de la gestion des installations et des activités commerciales du Département de l'appui opérationnel avait mis en place une aire de stationnement sécurisée pour les vélos et qu'il en assurait la gestion. Le Comité a été informé que le contrôle de sécurité ne pouvait être appliqué aux vélos. Il examine cette question plus en détail au chapitre 29B (Département de l'appui opérationnel).

Audit du Département de la sûreté et de la sécurité réalisé par le Comité des commissaires aux comptes et le Bureau des services de contrôle interne

XII.31 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le Département n'avait pas récemment fait l'objet d'un audit indépendant du Comité des commissaires aux comptes, mais que les mécanismes de formation qu'il utilise avaient été audités par le BSCI. L'audit et le document d'orientation qui en a résulté ont mis en évidence l'importance d'utiliser les données relatives à la formation pour effectuer une analyse complète des lacunes, des besoins et des priorités en matière de formation et ainsi garantir que les ressources sont affectées là où elles doivent l'être.

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

XII.32 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en plus d'avoir des répercussions sur l'exécution du programme, tel qu'indiqué aux paragraphes 34.14 à 34.18 du projet de budget, la pandémie de COVID-19 avait entraîné une série de nouveaux problèmes pour le Département. Le Comité a reçu les résultats de l'évaluation des effets de COVID-19 sur la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies, notamment en ce qui concerne les mesures de santé et de sécurité, le niveau de gestion et la limitation des activités. Le personnel des missions a été touché, car le Groupe d'appui aux missions du Département n'a pas pu se rendre sur le terrain pour donner des formations de certification et de recyclage concernant les armes à feu, les premiers secours et la sécurité. Il n'a pas été possible d'effectuer une supervision technique en personne de tous les sites dans le monde où sont offerts des services de sûreté et de sécurité et l'examen obligatoire des lieux d'affectation par les pairs a été suspendu. Le Département avait en outre prévu un renforcement de la présence des agents de sécurité et des interventions accélérées dans certains lieux d'affectation difficiles qui sont le théâtre de troubles civils croissants et de crises humanitaires et sanitaires. Le Comité a aussi été informé des restrictions imposées au retour du personnel de sécurité du fait de la pandémie. Il a appris qu'on avait eu

recours à d'autres moyens de transport et à des calendriers de roulement pour maintenir une présence de sécurité et assurer la poursuite des opérations sur le terrain, et que cela avait eu des conséquences psychosociales sur le personnel. À cet égard, le Comité a été informé qu'en raison de la pandémie, le personnel n'avait pas pu prendre des congés de détente, et que trois thérapeutes supplémentaires avaient dû être recrutés pour une période de six mois pour aider le Groupe de gestion du stress traumatique.

XII.33 Le Comité consultatif a toutefois été informé que de nouvelles mesures avaient été prises pour permettre la continuité des opérations du système des Nations Unies et protéger le personnel. Citons par exemple l'établissement rapide d'équipes de gestion des crises, qui a permis au Département de faire face aux problèmes de sécurité liés à la pandémie et de gérer efficacement la situation ; l'adoption rapide de mesures visant à assurer la continuité des opérations, par exemple en tenant des réunions virtuelles et en aménageant les modalités de travail pour tenir compte de la situation, qui a permis de limiter les perturbations ; la mise en place de mécanismes de gestion des risques de sécurité liés à la COVID-19 propres à chaque pays, qui ont permis d'évaluer les menaces existantes ainsi que toute nouvelle répercussion de la COVID-19 sur le plan de la sécurité ; l'organisation à l'intention du personnel des Nations Unies de séances d'information sur l'appui psychologique pour la gestion du stress et sur d'autres sujets connexes.

Groupe de gestion du stress traumatique

XII.34 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations concernant les responsabilités, les mandats et les activités qui sont respectivement confiés au Groupe de gestion du stress traumatique et au Bureau du Conseiller du personnel, qui relèvent tous deux de la Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail, elle-même chapeautée par le Département de l'appui opérationnel. Le Comité a été informé que le Groupe disposait de capacités opérationnelles sur le terrain et que des responsables du soutien antistress avaient ainsi été engagés pour exécuter le mandat du Département sur le terrain. Le Groupe a également assuré la supervision et la coordination techniques des travaux menés par les conseillers déployés sur le terrain dans les missions de maintien de la paix. Le Comité a été informé que le Bureau du Conseiller du personnel ne disposait d'aucune capacité opérationnelle sur le terrain et qu'il n'apportait son aide qu'aux conseillers affectés aux bureaux hors Siège et aux commissions régionales. Il a aussi appris que le (la) Directeur(trice) du Service médical et l'équipe associée du Département de l'appui opérationnel étaient globalement responsables des questions liées à la sécurité et la santé au travail au niveau du Secrétariat ; que le Département de la sûreté et de la sécurité avait travaillé en étroite collaboration avec l'équipe chargée de la sécurité et de la santé au travail sur des domaines d'intérêt commun, notamment la gestion du stress traumatique ; que le mandat du Groupe de gestion du stress traumatique s'étendait au-delà du Secrétariat pour inclure tous les organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies dans tous les lieux d'affectation du monde. Le Comité a également été informé que des éléments indiquaient que la fonction de gestion du stress traumatique était souvent indissociable des principaux mandats en matière de sécurité. **Le Comité consultatif constate qu'il existe certaines similitudes entre les rôles joués par le Groupe de gestion du stress traumatique et le Bureau du Conseiller du personnel. Il note par ailleurs qu'il est possible d'améliorer l'efficience et l'efficacité au niveau opérationnel, notamment en ce qui concerne l'aiguillage des membres du personnel qui souffrent de problèmes de santé. Le Comité recommande donc à l'Assemblée générale d'inviter le Secrétaire général à réexaminer les fonctions du Groupe et du Bureau aux fins d'une meilleure harmonisation des activités ou d'un éventuel regroupement au sein d'une structure unique, et à présenter des options pour qu'elle les examine dans le prochain projet de budget-programme**.

Tableau XII.6

Chapitre 34 (Sûreté et sécurité) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Quotes-parts hors budget ordinaire*[a]				*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	83 049,2	80 119,6	86 059,2	39 405,7	86 133,3	74,1	2 543,3	2 658,0	2 933,1	275,1	6 261,6	5 973,0	6 515,7	542,7	88 924,4	94 690,2	95 582,1	891,9
Autres dépenses de personnel	5 523,6	4 948,2	5 637,2	1 846,8	4 890,4	(746,8)	183,9	275,4	269,5	(5,9)	2 332,3	4 872,4	5 032,5	160,1	7 464,4	10 785,0	10 192,4	(592,6)
Consultants	67,2	46,0	62,9	47,3	54,2	(8,7)	–	–	–	–	57,7	132,3	132,3	–	103,7	195,2	186,5	(8,7)
Voyages du personnel	633,9	661,1	416,0	404,4	416,0	–	171,9	506,3	506,3	–	39,8	272,9	257,9	(15,0)	872,8	1 195,2	1 180,2	(15,0)
Services contractuels	1 243,8	1 222,7	1 393,1	732,5	1 277,9	(115,2)	39,6	58,3	58,8	0,5	142,9	709,3	709,3	–	1 405,2	2 160,7	2 046,0	(114,7)
Frais généraux de fonctionnement	1 776,8	2 125,5	1 815,1	729,0	1 692,6	(122,5)	8,3	4,5	8,2	3,7	315,8	693,0	703,0	10,0	2 449,6	2 512,6	2 403,8	(108,8)
Fournitures et accessoires	977,5	921,9	979,9	181,1	881,5	(98,4)	1,2	3,6	3,6	–	166,0	1 237,6	1 137,6	(100,0)	1 089,1	2 221,1	2 022,7	(198,4)
Mobilier et matériel	762,2	1 076,3	682,9	195,8	657,0	(25,9)	6,2	5,4	5,4	–	189,3	116,5	116,5	–	1 271,8	804,8	778,9	(25,9)
Aménagement des locaux	–	28,5	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	28,5	–	–	–
Bourses, subventions et contributions	30 147,5	30 099,3	33 160,6	1 003,0	28 841,3	(4 319,3)	–	–	–	–	–	–	–	–	30 099,3	33 160,6	28 841,3	(4 319,3)
Autres	–	(1,3)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1,3)	–	–	–
Total	**124 181,7**	**121 247,7**	**130 206,9**	**44 545,6**	**124 844,2**	**(5 362,7)**	**2 954,4**	**3 511,5**	**3 784,9**	**273,4**	**9 505,4**	**14 007,0**	**14 604,8**	**597,8**	**133 707,5**	**147 725,4**	**143 233,9**	**(4 491,5)**

[a] L’exercice budgétaire pour les quotes-parts hors budget ordinaire, à recevoir au titre du budget du compte d’appui, court du 1er juillet au 30 juin.

Tableau XII.7
Chapitre 34 (Sûreté et sécurité) : évolution des activités financées en commun, par objet de dépense
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation*
Postes	106 748,5	108 419,3	121 076,6	54 995,8	121 160,7	84,1
Autres dépenses de personnel	5 260,9	5 154,2	5 369,3	2 286,3	4 791,8	(577,5)
Consultants	61,7	157,2	62,4	90,8	62,4	–
Voyages du personnel	5 487,3	2 143,8	4 993,0	695,6	4 990,2	(2,8)
Services contractuels	3 241,6	3 044,1	3 294,9	562,3	3 316,6	21,7
Frais généraux de fonctionnement	8 963,2	11 799,5	9 184,8	3 372,7	9 312,7	127,9
Fournitures et accessoires	3 180,9	670,5	3 173,5	224,0	3 084,5	(89,0)
Mobilier et matériel	1 166,3	2 933,7	1 145,0	151,0	1 090,4	(54,6)
Bourses, subventions et contributions	5 547,7	6 057,2	5 608,9	453,9	5 605,7	(3,2)
Autres	–	(50,6)	–	(0,7)	–	–
Total	**139 658,1**	**140 328,7**	**153 908,4**	**62 831,8**	**153 415,0**	**(493,4)**

Titre XIII
Compte pour le développement

Chapitre 35
Compte pour le développement

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	14 199 400
Dépenses de 2020	15 960 100
Crédits ouverts pour 2021	15 199 400
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	15 199 400

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

XIII.1 Les ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 35 du budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 15 199 400 dollars avant actualisation des coûts, ce qui ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021 (A/76/6 (Sect. 35), tableau 35.1). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des données historiques actualisées sur les ressources fournies au Compte pour le développement et la part du Compte dans les budgets-programmes globaux respectifs depuis la création de celui-ci, comme indiqué au tableau XIII.1.

Tableau XIII.1
Ressources fournies au Compte pour le développement et part du Compte dans les budgets-programmes globaux

(En dollars des États Unis)

Année	*Résolution(s)*	*Montant des crédits ouverts au titre du budget-programme*	*Montant des crédits ouverts au titre du Compte pour le développement*	*Pourcentage*
1998-1999	52/221	2 532 331 200	13 065 000	0,52
2000-2001	54/250 A à C	2 535 689 200	13 065 000	0,52
2002-2003	56/254 A	2 625 178 700	13 065 000	0,50
2004-2005	58/271 A à C	3 160 860 300	13 065 000	0,41
2006-2007	61/253	4 173 895 900	16 480 900	0,39
2008-2009	64/242 A à B	4 799 914 500	26 151 300	0,54
2010-2011	64/244 A	5 156 029 100	23 651 300	0,46
2012-2013	66/248 A à C	5 152 299 600	29 243 200	0,57
2014-2015	68/248 A à C	5 530 349 800	28 398 800	0,51
2016-2017	70/249 A à C	5 401 794 400	28 398 800	0,53
2018-2019	72/263 A à C	5 396 907 300	28 398 800	0,53
2020	74/264 A à C	3 073 830 500	14 199 400	0,46
2021	75/254 A à C	3 208 080 100	15 199 400	0,47
2022	Proposition	3 119 724 000	15 199 400	0,49

XIII.2 On trouvera un résumé des informations sur l'évolution des ressources financières globales, ventilées par objet de dépense et par source de financement, dans le tableau XIII.6.

Financement du Compte pour le développement

XIII.3 Au paragraphe 4 de sa résolution 54/15, l'Assemblée générale a décidé que les économies résultant des mesures d'efficacité pourraient être indiquées dans les rapports sur l'exécution du budget et qu'elles seraient virées au chapitre « Compte pour le développement » avec son accord préalable. En conséquence, et conformément à la recommandation formulée par le Comité dans son rapport (A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. XIII.3), approuvée par l'Assemblée, le Secrétaire général aurait dû repérer les économies résultant des mesures d'efficacité à virer au Compte. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité que les données actuellement disponibles concernant les dépenses indiquent, pour 2020, une sous-utilisation de 58 millions de dollars par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice, en partie en raison des mesures d'économie rendues nécessaires par les problèmes de trésorerie rencontrées. Toutefois, le Secrétaire général estime qu'il n'est pas en mesure d'attribuer ces économies à des « mesures d'efficacité », étant donné que de multiples facteurs jouent un rôle dans l'écart entre les dépenses finales et le montant des crédits ouverts, et que chaque rapport sur l'exécution du budget justifie ces écarts en se référant aux facteurs respectifs. Par conséquent, l'analyse complète de la sous-utilisation des crédits pour 2020 sera fournie dans le prochain rapport sur l'exécution du budget-programme de 2020, qui sera présenté à l'Assemblée durant la partie principale de sa soixante-seizième session.

XIII.4 Le Comité ayant demandé des précisions, un tableau lui a été présenté montrant l'évolution du financement du Compte pour le développement (voir également A/75/7 et A/75/5/Corr.1, par. XIII.2 et tableau XIII.4).

XIII.5 Le Comité rappelle qu'en 1997, lorsqu'il a proposé de retirer des « dividendes pour le développement » à partir des économies réalisées sur les frais administratifs et autres frais généraux, le Secrétaire général avait soutenu que des mesures d'efficacité permettraient de dégager un dividende de quelque 200 millions de dollars au 1er janvier 2002 (A/51/950, par. 57 et 58). Au paragraphe 4 de sa résolution 56/237, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'intensifier l'action qu'il menait pour développer les mesures d'efficacité susceptibles de permettre de réaliser durablement des économies afin d'alimenter le Compte pour le développement, conformément aux dispositions de sa résolution 54/15.

XIII.6 Dans ses résolutions 60/246 et 61/252, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter des recommandations sur les moyens d'ajouter au Compte pour le développement des ressources, d'un montant de 5 millions de dollars et de 2,5 millions de dollars, respectivement. Faisant suite à la résolution 60/246, le Secrétaire général a indiqué à l'Assemblée qu'aucun gain d'efficience à transférer au Compte n'avait pu être dégagé du solde inutilisé des crédits approuvés. Cette situation a été attribuée au fait que, en l'absence de méthodologies fiables comme un système de comptabilité des coûts, il est difficile de repérer ces économies. Toutefois, même si ce système était en place, les responsables de programme auraient tendance à conserver les économies réalisées pour s'acquitter de nouveaux mandats et de charges de travail additionnelles plutôt que de les perdre au profit du Compte pour le développement. Le Secrétaire général n'était donc pas en mesure de faire des recommandations sur les moyens d'identifier des ressources supplémentaires (A/61/282, par. 16, 18 et 21). Il a déclaré dans un rapport ultérieur, faisant suite à la résolution 61/252, qu'avec les systèmes informatiques actuels, il n'était pas possible

d'identifier des gains d'efficience ou d'autres économies qui pourraient être versés au Compte (A/62/466, par. 79).

XIII.7 Dans les deux cas, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit exceptionnel pour compenser l'insuffisance des fonds virés au Compte. Au paragraphe 5 de la section IV de sa résolution 61/252, elle a décidé, à titre de mesure exceptionnelle immédiate, d'ouvrir un crédit d'un montant non renouvelable de 2,5 millions de dollars au titre du Compte. Elle a également augmenté les crédits ouverts au titre du Compte d'un montant supplémentaire non renouvelable de 5 millions de dollars [voir résolution 62/235 A, paragraphe 2 d)].

XIII.8 Aux paragraphes 6 et 14 de la section VIII de sa résolution 62/238, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'appliquer intégralement les dispositions de sa résolution 52/12 B et de ses résolutions ultérieures relatives au Compte pour le développement. Elle a reconnu que les modalités en vigueur de financement du Compte pour le développement, qui consistaient à virer au Compte les économies résultant de mesures d'accroissement de l'efficacité qui pouvaient être relevées dans les rapports sur l'exécution du budget, n'avaient pas produit les résultats escomptés. Au paragraphe 11 de la même résolution, elle a décidé d'ouvrir un crédit additionnel de 2,5 millions de dollars, non-renouvelables, au titre du Compte.

XIII.9 L'Assemblée générale a de nouveau décidé, à sa discrétion, au paragraphe 2 d) de sa résolution 64/242 A, d'augmenter les crédits ouverts au titre du Compte pour le développement d'un montant non renouvelable de 7,5 millions de dollars, portant le montant total à 26 151 300 dollars pour l'exercice biennal 2008-2009. Dans ses résolutions 64/243 et 66/246, elle a également décidé d'ouvrir des crédits supplémentaires d'un montant non renouvelable de 5 millions et 6 millions de dollars, respectivement, au titre du Compte, portant le montant total à 23 651 300 dollars pour l'exercice biennal 2010-2011 et à 29 243 200 dollars pour l'exercice biennal 2012-2013.

XIII.10 **Le Comité consultatif note une fois de plus avec préoccupation que le Secrétaire général n'a pas donné suite aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions précédentes, notamment les résolutions 52/12 B, 54/15, 56/237, 62/238, 70/247 et 75/254 A à C, et qu'à ce jour, aucun gain d'efficience n'a pu être dégagé et versé au Compte pour le développement (voir également A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. XIII.3, et A/74/7, par. XIII.12).**

XIII.11 **Le Comité recommande une nouvelle fois que l'Assemblée générale prie à nouveau le Secrétaire général de chercher à repérer les économies résultant des mesures d'efficacité à virer au Compte pour le développement, conformément aux dispositions des résolutions de celle-ci relatives au financement du Compte (voir également A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. XIII.3 et XIII.4). Il compte que des informations actualisées concernant les efforts déployés pour repérer les économies résultant des mesures d'efficacité seront fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport. Le Comité recommande en outre que l'Assemblée demande au Secrétaire général de mettre au point une méthode claire pour repérer les économies à verser au Compte et de présenter la méthode proposée dans le cadre de son prochain projet de budget (voir également A/63/479, par. 9).**

Actualisation des coûts

XIII.12 À sa soixantième session, l'Assemblée générale a décidé, à titre exceptionnel, que les crédits du Compte pour le développement seraient recalculés pour l'exercice biennal 2006-2007, ce qui a entraîné une augmentation de 986 900 dollars (y compris un montant non renouvelable de 71 000 dollars) (résolution 60/246, par. 14). La

question de l'actualisation de la base de ressources du Compte a été examinée une nouvelle fois par l'Assemblée à sa soixante-deuxième session dans le cadre du projet de budget-programme pour 2008-2009, où elle a décidé de ne pas actualiser la base de ressources (voir résolution 62/238, sect. VIII, par. 11, et A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. XIII.6-XIII.8).

XIII.13 **Le Comité consultatif se déclare une fois de plus préoccupé par le fait que le montant des ressources demandées au titre du Compte pour le développement ne soit pas sujet à actualisation, contrairement aux autres chapitres du budget-programme, et, compte tenu des difficultés actuelles à réaliser systématiquement des économies, recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de lui présenter pour examen, dans son prochain projet de budget, une actualisation des ressources du Compte (voir également A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. XIII.8).**

Ressources nécessaires pour 2022

XIII.14 Les ressources nécessaires pour 2022 au titre du Compte pour le développement, ventilées par objet de dépense, avant actualisation des coûts, sont indiquées au tableau XIII.2.

Tableau XIII.2
Récapitulatif des ressources nécessaires, par objet de dépense (avant actualisation des coûts)
(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	*Montant*
Autres dépenses de personnel	840,3
Consultants et experts	6 005,4
Voyages du personnel	1 944,3
Services contractuels	1 625,5
Frais généraux de fonctionnement	639,8
Mobilier et matériel	15,6
Subventions et contributions	4 128,4
Total	**15 199,4**

XIII.15 Le Comité, ayant demandé des précisions, a également reçu des informations sur les ressources allouées au Compte pour le développement et les dépenses connexes depuis l'exercice biennal 2016-2017, ventilées par objet de dépense, qu'on trouvera au tableau XIII.3.

Tableau XIII.3
Ressources allouées et dépenses, par objet de dépense, de l'exercice biennal 2016-2017 à 2021
(En milliers de dollars des États-Unis)

	Exercice biennal 2016-2017		*Exercice biennal 2018-2019*		*2020*		*2021*	
	Crédits ouverts	*Dépenses*	*Crédits ouverts*	*Dépenses*	*Crédits ouverts*	*Dépenses*	*Crédits ouverts*	*Dépenses (de janvier à juin)*
Autres dépenses de personnel	1 158,1	718,0	1 133,4	914,5	495,8	906,6	649,7	902,5
Consultants et experts	9 340,2	11 869,6	9 616,1	11 903,9	4 836,1	10 136,6	4 613,3	7 398,9

	Exercice biennal 2016-2017		*Exercice biennal 2018-2019*		*2020*		*2021*	
	Crédits ouverts	*Dépenses*	*Crédits ouverts*	*Dépenses*	*Crédits ouverts*	*Dépenses*	*Crédits ouverts*	*Dépenses (de janvier à juin)*
Voyages du personnel	5 307,1	5 087,8	4 164,2	5 269,5	2 340,1	206,0	2 080,4	14,1
Services contractuels	2 023,0	3 563,7	3 629,0	3 358,1	1739,8	2 341,7	2 165,3	1 821,4
Frais généraux de fonctionnement	498,6	1 477,3	487,4	1 574,9	584,2	411,8	1 078,7	295,4
Fournitures et accessoires	–	12,7	–	11,0	–	25,7	–	–
Mobilier et matériel	231,5	216,7	126,5	219,6	–	189,5	9,3	45,4
Subventions et contributions	9 840,3	12 847,1	9 242,2	10 940,3	4 203,4	1 742,2	4 602,7	1 606,4
Total	**28 398,8**	**35 792,9**	**28 398,8**	**34 191,8**	**14 199,4**	**15 960,1**	**15 199,4**	**12 084,1**

XIII.16 En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité que les autres dépenses de personnel servent à financer des contrats à court terme pour des besoins à court terme de personnel temporaire (autre que pour les réunions). Les dépenses au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) ne financent pas de personnel à long terme et représentent en moyenne 5,5 % du budget total d'un projet. Après avoir demandé des précisions, il a été informé que, compte tenu des fonctions d'évaluation spécifiques actuelles, un poste temporaire de spécialiste de l'évaluation (P-4) était prévu au sein de l'équipe du Compte pour le développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat dans le projet de budget pour 2022 afin de mener deux évaluations au niveau du programme pour des projets conjoints complexes en cours de clôture.

XIII.17 Ayant demandé des précisions, le Comité a également été informé que le poste temporaire de spécialiste de l'évaluation (P-4) proposé pour 2022 serait financé à la rubrique « autres dépenses de personnel » au titre du chapitre 35 et que le ou la titulaire assurerait pour le Compte pour le développement deux tâches principales : a) concevoir et gérer les évaluations au niveau des programmes ; b) fournir des conseils et un appui pour les évaluations de projets menées par les entités d'exécution. Si le poste de spécialiste de l'évaluation est indispensable dans l'immédiat pour gérer l'évaluation au niveau du programme de la dixième tranche du Programme sur les statistiques et les données, qui a été mis en œuvre par les 10 entités du Compte pour le développement, et l'évaluation de la riposte du Compte à la COVID-19, on s'attend à ce que ces fonctions soient nécessaires au-delà de 2022.

Consultants et experts

XIII.18 En ce qui concerne les consultants et les experts, qui représentent environ 40 % des ressources demandées pour 2022 et sont inscrits à la même rubrique budgétaire, le Comité consultatif a été informé que, pendant la pandémie de COVID-19, les projets en cours avaient pu obtenir les résultats escomptés en modifiant leurs modalités de mise en œuvre afin de basculer vers des formations et des consultations en ligne et en recrutant des consultants sur le plan national en vue d'aider à assurer la coordination et la formation au niveau local. Ainsi, les dépenses afférentes aux projets en cours, notamment ceux de la onzième tranche qu'il est prévu de clôturer au plus tard à la fin de 2021, ont été inférieures aux prévisions. Les fonds de ces projets seront transférés à cinq nouveaux projets d'intervention conjoints à court terme liés à la COVID-19 lancés en juin 2020. Le Secrétaire général estime que ce transfert est conforme à la résolution 56/237 de l'Assemblée générale. **Le Comité consultatif compte que les consultants et les experts feront l'objet de deux**

rubriques budgétaires différentes et recommande que l'Assemblée générale invite le Secrétaire général à fournir des informations sur l'utilisation des services de consultants, y compris le détail du nombre de consultants par projet et des coûts y afférents, ainsi que la différence entre les experts nationaux et les consultants internationaux, dans le cadre de ses prochains projets de budget.

Voyages du personnel

XIII.19 En ce qui concerne les voyages du personnel, qui représentent 12,8 % du budget total, le Comité, ayant demandé des précisions, a été informé que les 10 entités d'exécution sont pour la plupart des organismes non résidents. La plupart des projets relèvent de domaines dans lesquels les entités économiques et sociales du Secrétariat ont des mandats et des connaissances très spécifiques dont les organismes résidents ne disposent généralement pas. Les coordonnateurs et coordonnatrices résidents ont quelques experts dans leurs équipes, mais ceux-ci ne sont généralement pas assez spécialisés pour aider les États Membres dans les domaines spécifiques des projets. Dans le cadre du Compte pour le développement, les entités d'exécution peuvent mettre au service de certaines parties prenantes de vastes connaissances et un savoir-faire thématiques que n'ont pas les équipes de pays des Nations Unies. Les déplacements d'experts du siège des entités d'exécution sur le terrain ont été essentiels pour contribuer au développement des capacités. Les services de conseil auprès des gouvernements doivent souvent être assurés en personne, tout comme les ateliers destinés au partage d'expériences entre pays et partenaires à l'intérieur et en dehors de pays spécifiques. À l'avenir, les responsables de tous les projets seront invités à tenir compte des enseignements tirés des initiatives d'apprentissage en ligne du Compte, ainsi que de l'expérience des entités d'exécution en matière de développement des capacités dans le contexte d'une pandémie mondiale, et à intégrer des éléments d'activités hybrides et virtuelles, le cas échéant.

XIII.20 **Le Comité consultatif estime qu'il est nécessaire de rationaliser les ressources affectées aux voyages en réalisant des gains d'efficience et en recourant davantage aux outils en ligne et aux experts locaux, en vue de consacrer une plus grande partie de ces ressources au financement des projets durables du Compte pour le développement.**

XIII.21 **Le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition faite par le Secrétaire général au titre du chapitre 35.**

Projets proposés pour 2022 : sélection des pays

XIII.22 Le Secrétaire général indique que 21 projets sont proposés pour 2022 sous le thème général « Reconstruire en mieux après la COVID-19 en vue de sociétés post-pandémiques plus vertes, plus résilientes, plus inclusives et plus égales qui ne laissent personne de côté » (A/76/6 (Sect. 35), par. 35.12). Il indique également que, afin de ne laisser personne de côté, la majorité des projets bénéficient à des pays ayant des besoins particuliers, à savoir les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (ibid., par. 35.18). Les projets proposés sont décrits à l'annexe I du projet de budget, tandis que les figures 35.III et 35.IV montrent le nombre de projets par groupe de pays et par zone géographique, respectivement.

XIII.23 Le Comité consultatif, ayant demandé des précisions, a été informé que les pays bénéficiaires sont sélectionnés en fonction de la demande des États Membres pour l'aide au développement des capacités fournie par les projets. Une fois qu'une proposition de projet a été sélectionnée et approuvée, il est demandé aux chefs de projet d'inclure dans le dossier de projet des références aux demandes d'assistance spécifiques des pays bénéficiaires. Comme pour les tranches précédentes, l'Afrique,

l'Asie et le Pacifique sont les deux régions dans lesquelles le plus de projets sont prévus, suivies par l'Amérique latine et les Caraïbes, le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, et l'Europe et l'Asie centrale. Un total de 47 propositions de projets a été soumis à l'équipe du Compte pour le développement pour la quatorzième tranche, pour un budget de 31 millions de dollars. Dans le cadre des directives de soumission des projets, les entités d'exécution sont encouragées à se concentrer sur les pays ayant des besoins particuliers. C'est pourquoi les critères de sélection des pays de nombreux projets sont axés sur les pays ayant des besoins particuliers. Pour la dixième tranche, la priorité a été accordée aux pays ayant des besoins particuliers, tels que les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, plus de 90 % des projets concernant des pays appartenant à au moins l'un de ces groupes.

XIII.24 **Le Comité consultatif compte une nouvelle fois que le Secrétaire général veillera à ce que la sélection des pays et des projets se fasse en toute transparence et, conformément aux objectifs de développement durable, mettra au point un programme de communication à l'intention des pays ayant des besoins particuliers, dans le cadre duquel des informations leur seront communiquées sur les projets, notamment au moyen d'une coordination étroite avec le Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, le Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique et le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, entre autres, afin de permettre aux États Membres de formuler leurs demandes (voir également A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. XIII.11).**

XIII.25 **Le Comité consultatif réaffirme que la complémentarité entre le programme ordinaire de coopération technique et le Compte pour le développement doit être maintenue et approfondie afin d'optimiser l'effet conjugué des activités menées dans le cadre de ces deux mécanismes (voir également A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. V.104 ; A/70/7, par. V.100 ; A/68/7, par. V.114 ; A/66/7 et A/66/7/Corr.1, par. V.102). Le Comité recommande que l'Assemblée générale invite le Secrétaire général à procéder à une évaluation du Compte pour dégager des complémentarités avec le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, par la création d'un mécanisme de coordination, en vue d'assurer une utilisation efficace des ressources.**

Entités responsables

XIII.26 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a reçu des informations actualisées sur la répartition des ressources entre les entités d'exécution en 2020, 2021 et 2022, comme indiqué dans le tableau XIII.4.

Tableau XIII.4
Répartition des ressources provenant du Compte pour le développement entre les entités d'exécution

(En dollars des États Unis)

Entité	*2020*	*2021*	*2022*
Département des affaires économiques et sociales	2 049 400	3 593 000	4 000 000
Commission économique pour l'Afrique	1 450 000	1 273 000	1 000 000
Commission économique pour l'Europe	950 000	1 077 000	1 130 000
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes	2 720 000	1 273 000	1 000 000

Entité	*2020*	*2021*	*2022*
Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique	1 200 000	1 273 000	1 200 000
Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale	950 000	1 019 000	1 403 000
ONU-Habitat	550 000	1 077 000	1 140 000
CNUCED	2 330 000	1 702 000	1 900 000
Programme des Nations Unies pour l'environnement	1 100 000	1 077 000	860 000
Office des Nations Unies contre la drogue et le crime	900 000	524 000	–
Projets communs liés à la COVID-19	–	820 000	783 400
Évaluation au niveau des projets	–	–	284 000
Évaluation au niveau des programmes	–	491 400	499 000
Total	**14 199 400**	**15 199 400**	**15 199 400**

XIII.27 Le Comité consultatif a également reçu, comme il l'avait demandé, la répartition entre les projets menés par le Département des affaires économiques et sociales et les ressources demandées au titre du Compte pour le développement pour 2022, comme indiqué au tableau XIII.5.

Tableau XIII.5

Part des projets menés par le Département des affaires économiques et sociales dans les ressources proposées au titre du Compte pour le développement pour 2022

(En dollars des États Unis)

Titre	*Organe principal*	*Coopération entre les organismes des Nations Unies*	*Autres dépenses de personnel*	*Consultants et experts*	*Voyages du personnel*	*Services contractuels*	*Frais généraux de fonctionnement*	*Subventions et contributions*	*Total*
Résilience et souplesse des systèmes statistiques nationaux résilients et souples en vue de répondre aux besoins en données aux fins d'un relèvement plus efficace après la pandémie de COVID-19	DESA	CEPALC, CEA, CESAP, CESAO, CEE, PNUE, ONUDC, équipes de pays des Nations Unies et coordonnatrices et coordonnateurs résidents	180 000	480 000	510 000	250 000	80 000	1 500 000	3 000 000
Une transition sans heurt des pays les moins avancés d'Afrique, d'Asie et du Pacifique après le reclassement, dans le contexte de l'après-COVID-19	DESA	CNUCED, UN-OHRLLS et PNUD	–	249 000	70 000	6 000	25 000	150 000	500 000
Résilience des microentreprises et des petites et moyennes entreprises d'Afrique et d'Asie	DESA	CNUCED, ONUDI, ITC, OIT, CEA et CESAP	84 000	200 000	48 000	8 000	30 000	130 000	500 000
Total			**264 000**	**929 000**	**628 000**	**264 000**	**135 000**	**1 780 000**	**4 000 000**

Abréviations : DESA, Département des affaires économiques et sociales ; UN-OHRLLS, Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

XIII.28 Le Comité consultatif note que les ressources pour les projets dirigés par le Département des affaires économiques et sociales représentent 26 % du total des ressources demandées au titre du chapitre 35 et qu'elles ont presque doublé entre 2020 et 2022 (passant de 2 049 400 dollars à 4 000 000 dollars), sans justification claire. **Le Comité espère que les ressources allouées au chapitre 35 seront partagées plus équitablement entre les différentes entités**.

XIII.29 **Le Comité consultatif, tout comme le Comité des commissaires aux comptes, reste préoccupé face à la gestion des entités d'exécution et les mécanismes de suivi et de contrôle des différentes entités, et il compte bien que les projets seront adaptés à leur objectif et exécutés dans leur intégralité et en temps voulu (voir également par. XIII.32 ; A/75/7 et A/75/7/Corr.1, par. XIII.16 ; A/74/528 et A/74/528/Corr.1, par. 22 ; A/73/430, par. 25).**

Activités d'évaluation

XIII.30 Le Secrétaire général indique que le cadre d'évaluation et les directives relatives à l'évaluation des projets, publiés en octobre 2019, offrent une nouvelle méthode d'évaluation des projets. À ce titre, la moitié des projets de la tranche de chaque entité d'exécution est évaluée et la part de l'évaluation dans le budget des projets passe de 2 à 4 %. Les résultats des projets non évalués continueront de faire l'objet d'un examen interne dans le cadre de l'élaboration du rapport de projet final. Les directives susmentionnées ont été portées à l'attention des entités d'exécution du Compte pour le développement au moyen d'une note d'orientation en juillet 2020 (A/76/6 (Sect. 35), par. 35.20). Le cadre et les directives continueront d'être ajustés. Les travaux prévus pour 2021 comprennent l'élaboration de directives sur l'évaluation des projets exécutés conjointement par plusieurs entités (ibid., par. 35.22).

XIII.31 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé que la planification et la réalisation des évaluations des projets du Compte pour le développement sont appuyées par les groupes chargés de l'évaluation des entités d'exécution respectives et régies par les politiques, procédures et directives d'évaluation des entités, y compris en ce qui concerne la présentation des rapports, qui sont très souvent approuvées par les organes directeurs des entités et varient d'une entité à l'autre, en fonction, notamment, de leur mandat, de leur taille et de leur structure administrative, ainsi que des structures et niveaux de financement. En outre, les méthodes d'évaluation des projets du Compte pour le développement sont choisies selon les caractéristiques uniques de chaque projet, notamment les types d'activités, la couverture géographique et la thématique, et en tenant compte du budget d'évaluation disponible (environ 2 % du budget du projet, soit entre 6 300 et 20 000 dollars pour les projets de la dixième tranche), conformément à la norme du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation selon laquelle le choix de la méthode doit correspondre au périmètre et à l'objectif des évaluations et s'inscrire dans le cadre du budget et du temps alloués (voir également par. XIII.16 et XIII.17).

XIII.32 **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fournira des informations complètes sur l'état d'avancement des activités d'évaluation et l'état d'exécution des projets des dernières années, y compris les évaluations faites sur les projets pilotes et les enseignements qui en ont été tirés, dans le rapport d'activité du Compte pour le développement, lequel devrait être fourni systématiquement dans le cadre de l'examen par l'Assemblée générale des futurs projets de budget.**

Questions diverses

Conséquences et enseignements tirés de la pandémie

XIII.33 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la riposte du Compte pour le développement face à la pandémie de COVID-19 avait consisté à se concentrer sur de nouvelles méthodologies afin de continuer à exécuter les projets alors que les voyages et les activités en présentiel n'étaient plus possibles. Le rapport intitulé « Méthodologies d'apprentissage mixte en matière de renforcement des capacités » comprend des propositions et des directives claires sur la manière de gérer l'apprentissage en ligne et les modèles de prestation hybrides afin de maximiser l'efficience et l'efficacité de la formation au renforcement des capacités dans le contexte du Secrétariat de l'ONU, en mettant l'accent sur la sensibilisation d'un large public et la concrétisation d'un changement institutionnel durable. Le rapport offre un large éventail d'options d'apprentissage hybride selon les niveaux de capacité et d'expérience des entités des Nations Unies. En outre, l'évaluation fournit des recommandations reposant sur des faits concernant la meilleure façon d'adapter la formation au renforcement des capacités dispensée en présentiel à un environnement en ligne (voir A/76/6 (Sect. 35), par. 35.10).

Tableau XIII.6

Chapitre 35 (Compte pour le développement) : évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (crédits ouverts)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (prévisions)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (crédits ouverts/ estimations)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022*
Autres dépenses de personnel	649,7	906,6	649,7	902,5	840,3	190,6	–	–	–	–	495,8	649,7	840,3	190,6
Consultants et experts	4 613,3	10 136,6	4 613,3	7 398,9	6 005,4	1 392,1	–	–	–	–	4 836,1	4 613,3	6 005,4	1 392,1
Voyages du personnel	2 080,4	206,0	2 080,4	14,1	1 944,3	(136,1)	–	–	–	–	2 340,1	2 080,4	1 944,3	(136,1)
Services contractuels	2 165,3	2 341,7	2 165,3	1 821,4	1 625,5	(539,8)	–	–	–	–	1 739,8	2 165,3	1 625,5	(539,8)
Frais généraux de fonctionnement	1 078,7	411,8	1 078,7	295,4	639,8	(438,9)	–	–	–	–	584,2	1 078,7	639,8	(438,9)
Fournitures et accessoires	–	25,7	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Mobilier et matériel	9,3	189,5	9,3	45,4	15,6	6,3	–	–	–	–	–	9,3	15,6	6,3
Subventions et contributions	4 602,7	1 742,2	4 602,7	1 606,4	4 128,5	(474,2)	–	–	–	–	4 203,4	4 602,7	4 128,5	(474,2)
Total	**15 199,4**	**15 960,1**	**15 199,4**	**12 084,1**	**15 199,4**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**14 199,4**	**15 199,4**	**15 199,4**	**–**

Titre XIV
Contributions du personnel

Chapitre 36
Contributions du personnel

Montant total des ressources nécessaires

	Dollars É.-U.
Crédits ouverts pour 2020	267 233 000
Dépenses de 2020	261 827 200
Crédits ouverts pour 2021	281 352 700
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	281 996 300

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

XIV.1 Le montant des ressources demandées par le Secrétaire général au titre du chapitre 36 du budget ordinaire pour 2022 s'élève à 281 996 300 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une augmentation de 643 600 dollars (0,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. Cette augmentation tient aux changements relatifs aux postes et aux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) proposés pour 2022, comme indiqué dans les chapitres respectifs (A/76/6 (Sect.36), par. 36.3).

XIV.2 Le Secrétaire général indique que, conformément aux procédures budgétaires de l'Organisation, les traitements et autres émoluments sont soumis à une retenue calculée d'après les barèmes indiqués à l'article 3.3 du Statut et du Règlement du personnel de l'ONU. Pour faciliter les comparaisons avec les programmes de travail et projets de budget des autres entités des Nations Unies, les dépenses de personnel indiquées dans les divers chapitres des dépenses du budget-programme sont des montants nets après déduction des contributions du personnel. Le crédit demandé au présent chapitre correspond donc à la différence entre le montant brut et le montant net des émoluments (A/76/6 (Sect. 36), par. 36.1). Les montants retenus à la source au titre des contributions du personnel sont inscrits en recettes. Le montant de 281 996 300 dollars (après actualisation des coûts) demandé au chapitre 36 est donc également inscrit au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel), comme indiqué ci-dessous.

XIV.3 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, dans le projet de budget pour 2022, il avait été tenu compte des taux de vacance de postes approuvés pour 2021 (sur la base des montants effectifs de 2019), lesquels étaient inférieurs aux taux de vacance moyens effectifs (9,1 % pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur et 7,4 % pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, contre respectivement 14,7 % et 9,5 %). Les montants demandés au titre des postes et des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) dans le projet de budget-programme pour 2022 sont plus élevés que les crédits ouverts pour 2021, d'où une augmentation correspondante du montant des contributions du personnel, présentées au chapitre 36, comme indiqué au paragraphe XIV.1 ci-dessus.

XIV.4 **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits en 2020 et au premier semestre 2021, le Comité consultatif recommande de réduire de 5 millions de**

dollars les crédits demandés au titre du chapitre 36 pour 2022 (voir également le tableau récapitulatif des ressources ci-dessus et le tableau IS1.4 ci-dessous).

Prévisions de recettes

Chapitre premier des recettes
Recettes provenant des contributions du personnel

	Dollars É.-U.
Ressources pour 2020	273 171 400
Ressources pour 2020	267 523 758
Crédits ouverts pour 2021	283 437 900
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	289 357 400

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IS1.1 Le montant estimatif total des recettes provenant des contributions du personnel pour 2022 s'élève à 289 357 400 dollars et correspond : a) au montant des crédits prévus au chapitre 36 (Contributions du personnel) avant actualisation des coûts, soit 281 996 300 dollars (voir par. XIV.1 ci-dessus) ; b) au montant résultant de l'actualisation préliminaire des coûts, soit 5 295 200 dollars ; c) aux contributions retenues sur les émoluments des fonctionnaires dont les postes sont inscrits au chapitre 3 des recettes (Services à l'intention du public), soit 2 065 900 dollars. Le Secrétaire général indique que toutes les recettes provenant des contributions du personnel qui ne sont pas utilisées à d'autres fins aux termes d'une décision expresse de l'Assemblée générale sont portées au crédit du Fonds de péréquation des impôts que l'Assemblée a constitué par sa résolution 973 (X) A. Les États Membres sont crédités des sommes inscrites à ce fonds, proportionnellement à leur quote-part de financement du budget ordinaire pour l'année considérée (voir A/76/6 (Income sect. 1), par. IS1.2).

IS1.2 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que les montants portés au crédit du Fonds de péréquation des impôts dépendaient des considérations suivantes : a) les États Membres qui imposent leurs ressortissants fonctionnaires de l'ONU bénéficient d'un crédit sur leur quote-part et acquittent le montant de leur quote-part, déduction faite des contributions du personnel ; au moment de l'établissement de la quote-part, le montant correspondant aux contributions du personnel est comptabilisé en dépenses dans le Fonds de péréquation des impôts ; b) les États Membres qui n'imposent pas leurs ressortissants fonctionnaires de l'ONU acquittent la totalité de leur quote-part et les contributions du personnel n'en sont pas déduites. Aucun mouvement n'est enregistré dans le Fonds de péréquation des impôts au moment de l'établissement des quotes-parts ou des montants à créditer. Les impôts prélevés par les États Membres qui imposent leurs ressortissants sont remboursés par le Fonds de péréquation des impôts. En cas d'écart entre les recettes et les dépenses, le montant correspondant est mis en recouvrement ou déduit de la quote-part de l'État Membre en question. Le Fonds de péréquation des impôts est crédité une fois les budgets statutaires approuvés. Des montants sont ponctuellement prélevés sur le Fonds (c'est-à-dire comptabilisés en dépenses) lorsque les contributions des États Membres qui n'imposent pas leurs ressortissants fonctionnaires de l'ONU sont mises en recouvrement, et lorsque les fonctionnaires

imposés par l'État Membre dont ils sont ressortissants sont remboursés des montants correspondants.

IS1.3 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a en outre été informé que le Fonds de péréquation des impôts était alimenté par des fonds du budget ordinaire, des opérations de maintien de la paix et des tribunaux internationaux. En ce qui concerne le budget ordinaire et les tribunaux internationaux, les montants qui lui sont crédités sont calculés sur la base du barème des quotes-parts approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/271. Pour ce qui est des budgets des opérations de maintien de la paix, les montants à créditer sont fondés sur le barème des quotes-parts approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 73/272. Ces deux barèmes seront réexaminés par l'Assemblée générale à sa soixante-seizième session.

IS1.4 En réponse à ses questions, le Comité consultatif a reçu le tableau IS1.1 ci-dessous, qui indique le solde du Fonds de péréquation des impôts à la fin des quatre dernières années.

Tableau IS1.1
Solde en fin d'année du Fonds de péréquation des impôts
(En milliers de dollars des États-Unis)

	31 décembre 2017	*31 décembre 2018*	*31 décembre 2019*	*31 décembre 2020*
Produits des contributions du personnel :				
Budget ordinaire de l'ONU	258 177	260 842	267 524	263 693
Opérations de maintien de la paix	189 597	184 646	180 518	175 285
Tribunaux internationaux	13 182	8 839	8 482	8 884
Produit des placements	1 776	1 657	1 618	1 092
Total des produits	**462 732**	**455 984**	**458 142**	**448 954**
Dépenses de personnel et autres	104 576	95 466	81 186	70 075
Services contractuels	72	252	169	188
Montants portés au crédit d'autres États Membres au titre de leur contribution au(x) :				
Budget ordinaire de l'ONU	198 307	200 788	215 552	217 833
Opérations de maintien de la paix	130 989	120 662	127 028	126 590
Tribunaux internationaux	8 336	9 446	7 912	6 297
Total des charges	**442 280**	**426 614**	**431 847**	**420 983**
Excédent (déficit) net des produits par rapport aux charges	**20 452**	**29 370**	**26 295**	**27 971**

IS1.5 **Le Comité consultatif constate que les dépenses de personnel ont tendance à diminuer et que les montants portés au crédit d'autres États Membres au titre de leur contribution au budget ordinaire ont tendance à augmenter.**

IS1.6 Comme suite à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que l'écart de 25,7 millions de dollars entre les prévisions des recettes provenant des contributions du personnel pour 2022 (289,4 millions de dollars) et le montant effectif de ces recettes en 2020 (263,7 millions de dollars) tenait en partie au fait qu'en 2020, les taux de vacance de postes avaient été plus élevés que prévu en raison du gel des recrutements, ce qui avait entraîné une baisse des recettes provenant des contributions du personnel, et en partie aux changements apportés aux effectifs pour 2021 et 2022.

IS1.7 Le Comité consultatif a en outre été informé qu'en 2020, sur le montant effectif total des recettes provenant des contributions du personnel, à savoir 263,7 millions de dollars, la part correspondant aux chapitres des dépenses (chapitre 36) s'élevait à 261,8 millions de dollars, soit 5,4 millions de dollars (2 %) de moins que le montant des crédits ouverts (267,2 millions de dollars), et que la part correspondant au chapitre des recettes s'élevait à 1,9 million de dollars, soit 0,1 million de dollars (5 %) de moins que le montant des crédits ouverts (2,0 millions de dollars). Le montant effectif des recettes provenant des contributions du personnel était moins élevé que prévu car, en 2020, les taux de vacance de postes étaient plus élevés que ceux retenus dans le budget. Pour les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur, le taux moyen effectif de vacance de postes était de 12 %, alors que le taux moyen budgétisé était de 9,1 % ; pour les agents des services généraux et des catégories apparentées, le taux moyen effectif était de 7,9 %, alors que le taux moyen budgétisé était de 7,4 %.

IS1.8 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que, pour 2021, le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel s'élevait à 283,4 millions de dollars, dont 281,3 millions correspondaient au chapitre 36 et 2,1 millions au chapitre 3 des recettes. Pour ce qui est du chapitre 36, il s'agit d'une augmentation de 14,1 millions de dollars par rapport au montant des crédits ouverts pour 2020. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des crédits demandés au titre des postes, auxquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué, par les modifications apportées notamment aux postes et aux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en raison de nouveaux mandats, ainsi que par les modifications concernant les prévisions révisées et les incidences sur le budget-programme des contributions du personnel. Elle est en partie compensée par le non-renouvellement des crédits prévus au titre des postes et des emplois de temporaire (autres que pour les réunions).

IS1.9 Pour 2022, l'augmentation des crédits demandés tient à la hausse des ressources nécessaires pour les postes, auxquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué, et aux modifications apportées notamment aux postes et aux emplois de temporaire (autres que pour les réunions) en raison de nouveaux mandats. Cette augmentation est en partie compensée par le non-renouvellement de crédits prévus au titre des postes et des emplois de temporaire (autres que pour les réunions). Le Comité consultatif s'est fait fournir les tableaux ci-dessous, qui montrent l'évolution du montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel de 2020 à 2022. L'évolution des recettes provenant des contributions du personnel entre 2020 et 2021 et entre 2021 et 2022 apparaît respectivement dans tableaux IS1.2 et IS1.3

Tableau IS1.2
Évolution des recettes provenant des contributions du personnel de 2020 à 2021

(En millions de dollars des États-Unis)

	2021
2020 [crédits ouverts (chapitre 36)]	**267,2**
Ajustements techniques : non-renouvellement de crédits prévus au titre des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) [A/75/6 (Introduction)]	(3,0)
Ajustements techniques : budgétisation en année pleine des postes et emplois de temporaire (autres que pour les réunions) auxquels un taux de vacance de 50 % était appliqué [A/75/6 (Introduction)]	0,7
Postes et emplois de temporaire (autres que pour les réunions) proposés dans le cadre de nouveaux mandats [A/75/6 (Introduction)]	0,8

	2021
Postes et emplois de temporaire (autres que pour les réunions) proposés au titre des autres changements [A/75/6 (Introduction)]	4,1
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2021 avant actualisation des coûts (chapitre 36)	**269,8**
Prévisions révisées et incidences sur le budget-programme (A/75/682)	4,5
Ajustements recommandés par le Comité consultatif (A/75/682)	(0,1)
Ajustements approuvés par la Cinquième Commission (A/75/682)	0,1
Actualisation des coûts (A/75/682)	7,1
2021 [crédits ouverts au titre des contributions du personnel (chapitre 36)]	**281,4**
2021 [crédits ouverts au titre des contributions du personnel (chapitre 3 des recettes)]	**2,1**
Montant estimatif total des recettes provenant des contributions du personnel pour 2021[a]	**283,4**

[a] Avec une marge d'erreur de 0,1, les données ayant été arrondies.

Tableau IS1.3
Évolution des recettes provenant des contributions du personnel de 2021 à 2022

(En millions de dollars des États-Unis)

	2022
2021 [crédits ouverts (chapitre 36)]	**281,4**
Ajustements techniques : non-renouvellement de crédits pour les postes de temporaire (autres que pour les réunions) [A/76/6 (Introduction)]	(3,3)
Ajustements techniques : budgétisation en année pleine des postes et des emplois de temporaire (autres que pour les réunions) auxquels un taux de vacance de 50 % était appliqué [A/76/6 (Introduction)]	0,3
Postes et emplois de temporaire (autres que pour les réunions) proposés dans le cadre de nouveaux mandats [A/76/6 (Introduction)]	1,2
Postes et emplois de temporaire (autres que pour les réunions) proposés au titre des autres changements [A/76/6 (Introduction)]	2,5
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022 avant actualisation des coûts (chapitre 36)[a]	**282,0**
Actualisation préliminaire des coûts [A/76/6 (Introduction)]	**5,3**
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022 (chapitre 3 des recettes)	**2,1**
Montant estimatif total des recettes pour 2021	**289,4**

[a] Avec une marge d'erreur de 0,1, les données ayant été arrondies.

IS1.10 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif s'est vu communiquer le tableau IS1.4, qui présente les dépenses et les recettes annuelles afférentes aux contributions du personnel pour la période 2016-2020 et pour le premier semestre 2021. **Le Comité compte que des informations actualisées et détaillées sur les recettes et les dépenses prévues au chapitre premier des recettes seront fournies**

à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport (voir A/75/7, par. IS1.3 et tableau IS1.1).

IS1.11 **Le Comité consultatif prend note des explications fournies par le Secrétaire général mais considère qu'en 2020 et au premier semestre 2021, les recettes ont été sous-estimées, et recommande par conséquent de réduire de 5 millions de dollars le montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel inscrites au chapitre premier des recettes** (voir le paragraphe XIV.4 ci-dessus).

Tableau IS1.4
Dépenses et recettes afférentes aux contributions du personnel pour la période 2016-2020 et pour les six premiers mois de 2021

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2016	*2017*	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*[a]
Dépenses afférentes aux contributions du personnel inscrites au chapitre 36	251 029,3	256 304,6	258 900,1	265 531,5	261 827,2	133 249,8
Montant estimatif des dépenses afférentes aux contributions du personnel inscrites au chapitre 3 des recettes	2 000,2	1 839,8	1 942,1	1 992,3	1 865,7	960,9
Montant estimatif des recettes provenant des contributions du personnel inscrites au chapitre premier des recettes	253 029,5	258 144,4	260 842,2	267 523,8	263 692,9	134 210,7

[a] Premier semestre 2021.

Chapitre 2 des recettes
Recettes générales

	Dollars É.-U.
Prévisions approuvées pour 2020	21 744 000
Prévisions approuvées pour 2021	19 265 100
Ressources demandées par le Secrétaire général 2022	19 331 600

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux révisés de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IS2.1 Le montant des recettes prévues au chapitre 2 des recettes du projet de budget-programme pour 2022 s'élève à 19 331 600 dollars, soit une augmentation de 66 500 dollars par rapport aux prévisions pour 2021, qui s'explique essentiellement par la hausse des montants prévus pour : a) les remboursements au titre des services fournis aux institutions spécialisées et à divers organismes, soit 7 900 dollars, b) la vente d'équipements usagés, soit 10 200 dollars, c) le remboursement de dépenses d'exercices antérieurs, soit 686 100 dollars, d) les contributions d'États non membres, soit 3 900 dollars, et e) les recettes accessoires, soit 169 800 dollars. Cette augmentation est en partie compensée par une diminution de 811 400 dollars des recettes provenant de la location de locaux (voir A/76/6 (Income sect. 2), tableau IS2.1). **Le Comité consultatif prend note de la diminution prévue des recettes provenant de la location de locaux et compte que les bureaux disponibles seront utilisés de**

façon optimale par l'Organisation et qu'il sera rendu compte de la question dans le prochain rapport du Secrétaire général sur le chapitre 2 des recettes.

IS2.2 Le Comité consultatif constate que, dans son rapport, le Secrétaire général ne fournit aucune information concernant les incidences financières du nouveau mémorandum d'accord avec l'UNOPS. **Le Comité consultatif compte de nouveau que des informations à jour sur le nouveau mémorandum d'accord avec l'UNOPS et ses incidences financières seront fournies à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain rapport du Secrétaire général sur le chapitre 2 des recettes (voir également A/75/7, par. IS2.3 et A/74/7, par. IS2.4).**

Chapitre 3 des recettes
Services à l'intention du public

(En dollars des États-Unis)

Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	
Recettes brutes	17 384 500
Montant brut des dépenses (après actualisation des coûts)	20 302 800
Montant net des recettes (du déficit)	(2 918 300)
Prévisions approuvées pour 2021	
Recettes brutes	19 239 500
Montant brut des dépenses (après actualisation des coûts)	19 419 900
Montant net des recettes	(180 400)
Prévisions approuvées pour 2020	
Recettes brutes	18 947 200
Montant brut des dépenses (après actualisation des coûts)	18 271 900
Montant net des recettes	675 300

IS3.1 Les recettes prévues au titre du chapitre 3 s'élèvent à 17 384 500 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente un déficit net de 2 918 300 dollars par rapport au total des dépenses prévues, dont le montant atteint 20 302 800 dollars.

IS3.2 Le Secrétaire général explique le déficit net de 2 918 300 dollars par plusieurs déficits, notamment dans les services de restauration (1 839 700 dollars), et par la diminution attendue des recettes tirées des services philatéliques, de la vente de publications, des services destinés aux visiteurs et de l'exploitation des garages. Ce déficit est en partie contrebalancé par l'augmentation prévue des recettes dans le cadre des activités productrices de recettes du Département des affaires économiques et sociales, de la vente d'articles-cadeaux et des autres activités commerciales (A/76/6 (Income sect. 3), tableaux IS3.4, IS3.8, IS3.12, IS3.16, IS3.21, IS3.23, IS3.24, IS3.27 et IS3.30).

IS3.3 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que, si le projet de budget était essentiellement fondé sur les activités d'avant la pandémie, les prévisions concernant le montant net des recettes pour certaines activités avaient été revues à la baisse du fait que des modifications de contrats (relatifs à la vente d'articles-cadeaux et aux services de restauration au Siège) entreraient en vigueur en 2022, que les activités particulièrement sensibles aux conditions de tourisme et de

voyage au niveau mondial (à savoir les services destinés aux visiteurs) ne reviendraient que progressivement à leurs niveaux d'avant la pandémie et qu'une incertitude entourait certains marchés essentiels (à savoir la vente des publications des Nations Unies).

IS3.4 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé que, dans le cas de la vente d'articles-cadeaux, l'avenant au contrat avait pour effet de réduire les recettes de plus de la moitié de leur niveau d'avant la pandémie. En ce qui concerne les services de restauration, un modèle de subvention des coûts jusqu'au 31 décembre 2022 avait été ajouté au contrat, étant donné l'incertitude liée à l'après-pandémie et les pertes essuyées par le fournisseur avant la pandémie de COVID-19. Si aucune recette ne devrait être tirée des services de restauration du Siège en 2022, comme c'était le cas des prévisions pour 2021, les dépenses devraient néanmoins augmenter d'environ 1,2 million de dollars.

IS3.5 **Étant donné que les services couverts par le chapitre 3 des recettes contribuent largement à donner de la visibilité à l'Organisation et que celle-ci n'a pas de vocation lucrative, le Comité consultatif est d'avis que, à l'exception de l'exploitation des garages, les services autofinancés fournis au public, aux États Membres et/ou au personnel des Nations Unies au titre du présent chapitre pourraient être encore améliorés et plus efficacement gérés. Il compte que le Secrétaire général planifiera judicieusement toutes les activités et toutes les dépenses, afin de renforcer la capacité de ces services à produire des revenus (voir A/75/7 par. IS3.2).**

IS3.6 **Le Comité consultatif constate que les projets de budget sont fondés sur l'hypothèse d'un retour progressif aux niveaux et fonctionnement d'avant la pandémie, ce qui est peut-être trop optimiste. Il compte que tout sera fait pour appliquer les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience pour ce qui est de la prestation de services pendant la pandémie, notamment en ce qui concerne l'utilisation optimale des nouvelles technologies et des plateformes en ligne, selon qu'il conviendra.**

Observations et recommandations concernant les postes

IS3.7 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 au titre des postes pour le chapitre 3 des recettes s'élèvent à 9 117 500 dollars avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 115 400 dollars (1,2 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021. Elles devraient permettre de régler les dépenses afférentes à 64 postes (13 postes d'administrateur(trice) et fonctionnaire de rang supérieur et 51 postes d'agent(e) des services généraux et des catégories apparentées) (A/76/6 (Income sect.3), tableaux IS3.6 et IS3.7), ce qui représente une diminution d'un poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) au sein de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies par rapport au nombre de postes approuvés pour 2021.

Tableau IS3.2
Tableau d'effectifs proposé

	Nombre	*Classe*
Effectif approuvé pour 2021	65	2 P-5, 8 P-4/3, 3 P-2/1, 7 G(1re C), 43 G(AC), 2 ASS
Effectif proposé pour 2022	64	2 P-5, 8 P-4/3, 3 P-2/1, 7 G(1re C), 42 G(AC), 2 ASS

Postes vacants et taux de vacance

IS3.8 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 30 juin 2021, 2 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) se rapportant à la vente des publications des Nations Unies étaient vacants. **Le Comité consultatif compte que tous les postes vacants seront pourvus rapidement et que des informations à jour seront communiquées à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport.**

IS3.9 Le Comité consultatif s'est fait communiquer des informations sur les taux de vacance moyens pour 2020 et le premier semestre 2021 et les taux de vacance proposés pour 2022 pour les activités relevant du chapitre 3 des recettes, comme indiqué dans le tableau IS3.3 ci-dessous. **Le Comité consultatif prend note de l'écart entre les taux de vacance effectifs pour 2020 et 2021 et les taux de vacance proposés pour 2022, notamment en ce qui concerne la vente de publications et l'exploitation des garages. Il compte que des éclaircissements supplémentaires seront communiqués à l'Assemblée générale au moment où elle examinera le présent rapport.**

Tableau IS3.3
Taux de vacance
(en pourcentage)

	Taux de vacance effectif pour 2020		*Taux de vacance effectif pour 2021 (premier semestre)*		*Taux de vacance proposé pour 2022*	
Activité	*Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	*Agents des services généraux et des catégories apparentées*	*Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	*Agents des services généraux et des catégories apparentées*	*Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur*	*Agents des services généraux et des catégories apparentées*
Administration postale de l'Organisation des Nations Unies	–	0,6	–	–	–	0,8
Vente des publications des Nations Unies	–	12,5	–	12,5	–	7,7
Services destinés aux visiteurs	–	3,2	–	–	–	6,4
Exploitation des garages	s.o.	17,1	s.o.	18,9	s.o.	1,3
Services de restauration	–	s.o.	–	s.o.	–	s.o.
Groupe de la comptabilité des recettes	–	–	–		–	1,3

Note : la mention « s.o. » indique que, pour cette catégorie, aucun poste n'a été approuvé au titre de cette activité du chapitre 3 des recettes.

IS3.10 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les postes soient approuvées.**

Observations et recommandations concernant les objets de dépenses autres que les postes

IS3.11 Les ressources proposées pour 2022 au titre des objets de dépense autres que les postes se chiffrent à 10 838 400 dollars, soit une augmentation nette de 651 400 dollars (6,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021, qui s'explique par la hausse des montants prévus pour : a) les services contractuels, soit 973 900 dollars (28,7 %) ; b) le mobilier et matériel, soit 24 200 dollars (14,0 %). Cette hausse est en partie compensée par la baisse des ressources demandées au titre : a) des autres dépenses de personnel, soit 142 300 dollars (4,2 %) ; b) des dépenses de représentation, soit 1 400 dollars (28,0 %) ; c) des consultants, soit 2 100 dollars

(100 %) ; d) des voyages du personnel, soit 17 900 dollars (10,1 %) ; e) des frais généraux de fonctionnement, soit 107 600 dollars (4,1 %) ; f) des fournitures et accessoires, soit 56 900 dollars (17,9 %) ; g) des subventions et contributions, soit 18 500 dollars (14,2 %).

Services de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies

	Dollars É.-U.
Prévisions approuvées pour 2020	3 972 200
Dépenses de 2020	3 436 300
Prévisions approuvées pour 2021	4 124 900
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	3 949 300

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IS3.12 Les ressources demandées pour l'APNU pour 2022 s'élèvent à 3 949 300 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 175 600 dollars (4,3 %) par rapport aux prévisions approuvées pour 2021. Cette diminution est attribuable à la suppression proposée d'un poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes), à New York, du fait de la rationalisation des services (115 400 dollars), et à la baisse des ressources demandées au titre des objets de dépense autres que les postes (60 200 dollars), comme expliqué au paragraphe IS3.13 ci-dessous.

IS3.13 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire au titre des postes pour 2022 s'élèvent à 2 494 700 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 115 400 dollars (4,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021, et devraient servir à financer 18 postes [1 P-5, 4 G(1ᵉC) et 13 G(AC)]. Cette diminution tient à la suppression proposée d'un poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes), à New York, du fait de la rationalisation des services. Les ressources demandées pour les autres objets de dépense s'élèvent à 1 454 600 dollars, soit une diminution nette de 60 200 dollars (4,0 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021, qui s'explique par la baisse des montants prévus au titre : a) des voyages du personnel, soit 3 100 dollars, étant donné que les fonctionnaires sont moins nombreux à se rendre dans les salons philatéliques ; b) des services contractuels avec des artistes philatélistes, soit 38 000 dollars ; c) des frais généraux de fonctionnement en matière de communication, soit 15 000 dollars ; d) des autres consommables relevant des fournitures et accessoires, soit 4 100 dollars.

IS3.14 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, ces dernières années, l'APNU avait réduit ses effectifs et supprimé des postes pour limiter les coûts. En 2022, il est proposé de supprimer un autre poste d'agent(e) des services généraux (Autres classes) dont le ou la titulaire actuel(le) ne sera pas remplacé(e) après son départ à la retraite à la fin du mois d'octobre 2021. Après ce départ à la retraite, l'APNU aura été ramené à son effectif minimal nécessaire à l'exécution de ses principales fonctions opérationnelles. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a en outre été informé que l'APNU faisait de plus en plus appel à des vendeurs et à des agents locaux pour la représenter aux salons philatéliques, ce qui permettait de réduire les dépenses de personnel et les frais de voyage.

IS3.15 En 2022, le déficit net des recettes devrait atteindre 330 100 dollars, contre 746 900 dollars en 2021. La projection à la hausse se fonde sur les ventes enregistrées en 2021, malgré les incidences de la pandémie et la fermeture des guichets de vente

au détail et l'annulation des salons philatéliques qu'elle a entraînées. À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que les « timbres crypto ONU » avaient été émis le 24 novembre 2020 et, qu'au 25 juin 2021, environ 50 % des 96 407 timbres imprimés avaient été vendus pour un montant total de 337 706 dollars.

IS3.16 Le Comité consultatif s'est fait communiquer les informations figurant dans le tableau IS3.4 ci-dessous, qui récapitule les recettes de l'APNU pour les années 2018, 2019 et 2020 et pour la période allant de janvier à juin 2021, ainsi que les prévisions de recettes pour 2022.

Tableau IS3.4
Recettes de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies pour la période 2018-2020 et le premier semestre 2021 et prévisions des recettes pour 2022

(En dollars des États-Unis)

Recettes	*2018*	*2019*	*2020*	*2021*[a, b]	*2022 (prévisions)*[c]	*Total*
Montant total brut des ventes	2 990 907	2 600 645[b]	2 786 041[c]	802 168	3 687 200	12 866 961
Montant brut des ventes (Siège)	1 449 979	1 304 467	1 425 258	423 717	1 974 700	6 578 211
Montant brut des ventes (Europe)	1 540 928	1 296 178	1 360 783	378 451	1 712 500	6 288 840

[a] Premier semestre 2021.
[b] Comprend un supplément de 390 236 dollars provenant de la vente de timbres sur le thème de la COVID-19 au profit du Fonds de solidarité pour la riposte à la COVID-19 de l'Organisation mondiale de la Santé.
[c] Comprend un supplément de 20 192 dollars provenant de la vente de timbres sur the thème de la COVID-19, qui sera versé sur le Fonds de solidarité pour la riposte à la COVID-19 de l'Organisation mondiale de la Santé.

IS3.17 Le Comité consultatif s'est également fait communiquer des informations sur les ventes en boutique (au guichet) et en ligne (sur Internet) au cours des trois dernières années, comme indiqué dans le tableau IS3.5 ci-dessous.

Tableau IS3.5
Recettes de l'Administration postale de l'Organisation des Nations Unies pour la période 2018-2020

(En dollars des États Unis)

Centre de conférence	*2018*	*2019*	*2020*
Ventes en boutique (guichet)			
New York	272 384	242 657	34 370
Genève	27 951	28 413	5 037
Vienne	33 861	33 501	2 926
Total	**334 197**	**304 571**	**42 333**
Ventes en ligne (Internet)			
New York	134 484	121 654	114 929
Genève	10 886	7 872	11 155
Vienne	104 898	82 637	122 485
Total	**250 268**	**212 163**	**248 569**

Vente des publications des Nations Unies

	Dollars É.-U.
Prévisions approuvées pour 2020	5 365 200
Dépenses de 2020	4 122 800
Prévisions approuvées pour 2021	5 866 200
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	5 594 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IS3.18 Le montant des ressources nécessaires pour 2022 s'élève à 5 594 000 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 272 200 dollars (4,6 %) par rapport aux prévisions approuvées pour 2021, et comprend : a) des ressources au titre des postes d'un montant de 2 880 000 dollars, avant actualisation des coûts, ne faisant apparaître aucun changement par rapport à 2021 et devant permettre de régler les dépenses afférentes au maintien de 21 postes [1 P-5, 2 P-4, 1 P-3, 1P-2, 2 G(1ᵉC) et 14 G(AC)] ; b) des ressources au titre des autres objets de dépense d'un montant de 2 714 000 dollars, qui fait apparaître une diminution nette de 272 200 dollars (9,6 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 due à la baisse des montants prévus pour : a) les voyages du personnel, soit 4 900 dollars (12,4 %) ; b) les services contractuels, soit 268 800 dollars (21,8 %) ; c) les fournitures et accessoires, soit 21 600 dollars (56,0 %) ; d) le mobilier et matériel, soit 3 400 dollars (13,1 %). Cette baisse est en partie contrebalancée par l'augmentation de 26 500 dollars (1,6 %) des frais généraux de fonctionnement.

IS3.19 Le Secrétaire général indique que, dans le cadre du projet de budget pour 2022, il continuera notamment de mettre l'accent sur la consolidation du programme de publication électronique, la diffusion des produits électroniques à un large public et l'élargissement et la diversification géographique du réseau d'impression à la demande. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général fera figurer dans son prochain projet de budget des précisions sur les progrès réalisés dans les domaines susmentionnés (voir A/75/7, par. IS3.15)**.

IS3.20 Le Secrétaire général indique qu'une fois les coûts actualisés, le montant net des recettes provenant de la vente des publications des Nations Unies au Siège et à la librairie du Siège devrait passer d'un excédent de 178 800 dollars en 2021 à un déficit de 52 100 dollars en 2022, ce qui représente une diminution nette de 230 900 dollars essentiellement due à la baisse des recettes au Siège.

IS3.21 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que, concernant la vente des publications des Nations Unies, on partait du principe que la reprise après la pandémie de COVID-19 serait progressive et que, par conséquent, il faudrait un certain temps avant que le nombre de visiteurs accueillis dans les locaux ne revienne à son niveau d'avant la pandémie, ce qui aurait des incidences en particulier sur les recettes de la librairie. Le caractère progressif de la reprise au lendemain de la pandémie de COVID-19 devait continuer de peser sur les recettes en 2022, creusant ainsi le déficit des recettes nettes provenant de la vente des publications des Nations Unies. En outre, le redressement de l'économie mondiale devait se faire pas à pas, ce qui rendait les ventes de publications incertaines dans certains marchés essentiels. Les recettes étaient grevées par la baisse des ventes en librairie et la baisse des ventes de publications imprimées à l'échelle mondiale, néanmoins partiellement compensées par une augmentation des ventes en ligne.

IS3.22 Le Comité consultatif s'est fait communiquer des informations sur les recettes tirées des ventes des publications des Nations Unies ces trois dernières années (de 2018 à 2020) et au premier semestre 2021, ainsi que sur les prévisions de recettes pour 2022, comme indiqué dans le tableau IS3.6 ci-dessous.

Tableau IS3.6
Recettes des ventes des publications des Nations Unies pour la période 2018-2020 et le premier semestre 2021 et prévisions des ventes pour 2022
(En milliers de dollars des États-Unis)

Année	*Recettes*
2018	4 949,5
2019	4 694,0
2020	3 300,6
2021[a]	1 194,0
2022 (prévisions)	5 645,0

[a] Premier semestre 2021.

Services destinés aux visiteurs

	Dollars É.-U.
Prévisions approuvées pour 2020	5 724 800
Dépenses de 2020	4 957 400
Prévisions approuvées pour 2021	5 910 700
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	5 808 800

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IS3.23 Les ressources demandées pour 2022 s'élèvent à 5 808 800 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 101 900 dollars (1,7 %) par rapport aux prévisions approuvées pour 2021 qui s'explique par la baisse des montants prévus pour les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources se répartissent comme suit : a) un montant de 2 173 800 dollars demandé au titre des postes, identique à celui approuvé pour 2021 et destiné à financer le maintien de 15 postes [3 P-3, 2 P-2, 1 G(1ᵉC) et 9 G(AC)] ; b) un montant de 3 635 000 dollars demandé au titre des autres objets de dépense, soit une diminution de 101 900 dollars (2,7 %) résultant de la baisse des ressources demandées au titre : a) des autres dépenses de personnel, soit 142 300 dollars (5,5 %) ; b) des dépenses de représentation, soit 1 400 dollars (40,0 %) ; c) des frais généraux de fonctionnement, soit 25 000 dollars (15,6 %) ; d) des fournitures et accessoires, soit 25 100 dollars (19,9 %) ; e) du mobilier et matériel, soit 12 900 dollars (14,9 %). Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation de 104 800 dollars (13,3 %) des ressources demandées pour les services contractuels.

IS3.24 En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que l'augmentation des ressources demandées au titre des services contractuels était principalement due à l'accroissement des besoins en guides temporaires employés à temps partiel à New York (compensé par une diminution correspondante des

ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel) et traduisait un changement dans la manière de comptabiliser les dépenses liées au numérique. La Section des visiteurs de New York s'appuie sur une petite équipe de guides touristiques à temps plein en contrat de durée déterminée (financés au titre des autres frais de personnel) qui mènent des visites dans plus d'une dizaine de langues et proposent des visites thématiques sur un éventail de sujets (les guides touristiques des trois autres centres de conférence sont tous des vacataires, financés au titre des services contractuels). Afin de préserver un maximum de souplesse dans un environnement encore incertain, la Section continuera de recruter du personnel temporaire ayant le statut de vacataire, en particulier pendant les périodes d'affluence, et de développer les activités en ligne. Selon le Secrétaire général, il s'agit là de la même stratégie que celle suivie dans le projet de budget pour 2021, laquelle permet de réduire les coûts correspondant aux autres dépenses de personnel.

IS3.25 **Le Comité consultatif estime que l'hypothèse d'un retour progressif aux niveaux et au fonctionnement d'avant la pandémie pourrait se révéler trop optimiste et recommande donc une réduction de 10 500 dollars (10 %) du montant demandé au titre des services contractuels.**

Activités productrices de recettes du Département des affaires économiques et sociales

	Dollars É.-U.
Prévisions approuvées pour 2020	686 600
Dépenses de 2020	539 700
Prévisions approuvées pour 2021	699 600
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	690 200

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IS3.26 Les ressources demandées pour 2022 s'élèvent à 690 200 dollars, avant actualisation des coûts, ce qui représente une diminution de 9 400 dollars (1,3 %) par rapport aux prévisions approuvées pour 2021. Cette diminution nette s'explique principalement par la baisse des montants prévus au titre : a) des voyages du personnel, soit 9 900 dollars (9,9 %) ; b) des subventions et contributions, soit 18 500 dollars (14,2 %). Elle est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources prévues pour les services contractuels, soit 19 000 dollars (19,2 %), destinées à financer la poursuite de la mise au point de nouveaux outils de collecte de données pour le commerce international et les statistiques économiques connexes qui seront hébergés sur la Plateforme mondiale des Nations Unies.

IS3.27 Une fois les coûts actualisés, le montant des recettes nettes des services du Département des affaires économiques et sociales devrait diminuer de 4 300 dollars et s'établir à 39 300 dollars en 2022, contre 43 600 dollars en 2021.

Ventes d'articles-cadeaux

IS3.28 En 2022, le montant net des recettes provenant de la vente d'articles-cadeaux au Siège devrait s'établir à 300 000 dollars, soit une diminution de 450 000 dollars par rapport au montant de 2021 (750 000 dollars) due à la pandémie de COVID-19 (A/75/6 (Income sect. 3), tableau IS3.4). Dans le projet de budget, il est indiqué que la boutique-cadeaux est gérée par un concessionnaire, qui verse à l'Organisation un

pourcentage de son chiffre d'affaires brut et une somme destinée au paiement des services collectifs de distribution dont il bénéficie.

Exploitation des garages

	Dollars É.-U.
Prévisions approuvées pour 2020	1 124 100
Dépenses de 2020	904 500
Prévisions approuvées pour 2021	1 256 900
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	1 231 700

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IS3.29 Les ressources demandées pour 2022 s'élèvent à 1 231 700 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 25 200 dollars (2 %) par rapport aux prévisions approuvées pour 2021, et comprennent : a) un montant de 864 200 dollars demandé au titre des postes, identique à celui de 2021 et destiné à financer le maintien de six postes (4 postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) et 2 postes d'agent(e) des services de sécurité) ; b) un montant de 367 500 dollars demandé au titre des autres objets de dépense, soit une diminution de 25 200 dollars (6,4 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 résultant de la baisse des ressources demandées au titre : i) des frais généraux de fonctionnement, soit 21 900 dollars (8,5 %) au Siège et à Bangkok ; ii) des fournitures et accessoires, soit 3 300 dollars (9,0 %) au Siège et à Bangkok.

IS3.30 Une fois les coûts actualisés, l'exploitation des garages au Siège, à l'Office des Nations Unies à Genève et à la CESAP (Bangkok) devrait rester déficitaire en 2021, compte tenu de l'ensemble des recettes nettes. En 2022, ce déficit devrait se réduire de 36 600 dollars et s'établir à 79 600 dollars, contre 116 200 dollars en 2021.

IS3.31 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au Siège, les prévisions de recettes pour l'exploitation des garages en 2022 se basaient sur l'activité d'avant la pandémie et étaient similaires aux prévisions pour 2021 (établies selon le principe que 2021 serait une année « normale »). On ne savait alors pas exactement quels effets les modifications qu'il était prévu d'apporter aux modalités de travail auraient sur le taux d'occupation des garages au Siège et le montant des recettes au lendemain de la pandémie. Les prévisions dont on disposait avaient été établies compte tenu de la politique d'aménagement des modalités de travail en vigueur en 2019 et 2020, avant la pandémie. À Genève, le recours accru à des modalités de travail aménagées ne devait pas avoir d'incidence sur les recettes tirées de l'exploitation des garages. Les recettes attendues en 2022 étaient légèrement supérieures à celles de 2021, en raison de l'augmentation prévue du nombre de places de stationnement louées par les fonctionnaires. Du fait de l'ouverture du nouveau bâtiment H et du nombre limité de places de stationnement extérieur à proximité, le parking souterrain voisin, accessible uniquement à condition de louer une place, rencontrait une demande croissante. À Bangkok, les recettes de la CESAP attendues en 2022 se montaient à 84 800 dollars, soit une baisse de 5,8 % par rapport au montant prévu pour 2021 (90 000 dollars) due à la diminution du nombre de garages loués pendant les travaux effectués dans le cadre du projet de mise aux normes parasismiques.

IS3.32 Le Secrétaire général indique que s'il a le pouvoir de fixer les tarifs applicables aux fonctionnaires en ce qui concerne l'utilisation des garages, c'est l'Assemblée générale qui arrête ceux applicables aux membres des missions permanentes. On souligne que les tarifs actuellement pratiqués pour les membres des délégations (2,50 dollars pour le stationnement de nuit et 75 dollars par mois pour un stationnement illimité) ont été décidés par l'Assemblée générale, dans sa résolution 38/236, au terme de l'examen du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1984-1985 (A/76/6 (Income sect. 3), par. IS3.46). À New York, le tarif mensuel dont bénéficient les fonctionnaires pour le stationnement de jour, les week-ends et les jours fériés officiels a été fixé à 95 dollars. Le tarif journalier est de 6 dollars pour le stationnement de jour, et de 12 dollars pour le stationnement de nuit.

IS3.33 À sa demande de précision, il a été répondu au Comité consultatif qu'au Siège, l'augmentation des tarifs pour les fonctionnaires se fondait sur la circulaire ST/IC/86/49, qui dispose que l'Organisation réexamine les tarifs de stationnement applicables aux fonctionnaires et les ajuste en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la vie à New York. L'augmentation de ces tarifs est entrée en vigueur le 1er juillet 2018 et tenait compte de l'indice du coût de la vie à New York en mai-juin 2018.

IS3.34 Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'à Genève, le tarif mensuel appliqué aux fonctionnaires s'élevait à 85 francs suisses (environ 93 dollars) pour le stationnement dans le parking souterrain et à 50 francs suisses (environ 55 dollars) pour le stationnement dans la cour intérieure, et que ces espaces étaient parfois temporairement fermés pour cause de rénovation du Palais des Nations. La révision des tarifs de stationnement ne suivait aucun calendrier prédéfini. Tant que les recettes suffisaient à couvrir les coûts associés, les tarifs ne changeaient pas. À Bangkok, au lieu d'un tarif de stationnement de jour ou de nuit, la CESAP avait mis en place un tarif mensuel de place nominative pour les fonctionnaires de l'Organisation, fixé à 500 baht (16,59 dollars), tandis que le tarif mensuel de stationnement libre s'élevait à 200 baht (6,64 dollars).

IS3.35 En ce qui concerne les aires de stationnement pour vélos au Siège de l'Organisation, le Comité consultatif formule des observations complémentaires aux chapitres 29B et 34 ci-dessus.

Services de restauration

	Dollars É.-U.
Prévisions approuvées pour 2020	502 600
Dépenses de 2020	1 332 300
Prévisions approuvées pour 2021	653 300
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	1 879 100

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IS3.36 Les ressources demandées pour 2022 s'élèvent à 1 879 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation de 1 225 800 dollars (187,6 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour 2021. Ces ressources se répartissent comme suit : a) un montant de 237 000 dollars afférent aux postes, identique à celui de 2021 et destiné à financer le maintien d'un poste P-4 ; b) un montant de 1 642 100 dollars pour les autres objets de dépense, soit une augmentation de 1 225 800 dollars

(294,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021 résultant principalement de la hausse des dépenses à engager au titre : a) des services contractuels, en vue du versement des subventions prévues pour couvrir les pertes et les frais de gestion du prestataire des services de restauration au Siège, soit 1 179 700 dollars (656,5 %) ; b) des dépenses de mobilier et de matériel, pour faciliter la tenue de la semaine de débat de haut niveau de l'Assemblée générale, remplacer le matériel de restauration obsolète et réparer et entretenir des installations au Siège, soit 48 400 dollars (279,8 %). L'augmentation des ressources prévues pour les autres objets de dépense est en partie compensée par la diminution de 3 000 dollars (4,5 %) des frais généraux de fonctionnement correspondant à l'entretien des installations de restauration au Siège et à Bangkok.

IS3.37 Une fois les coûts actualisés, les services de restauration au Siège et à la cafétéria de la CESAP (Bangkok) devraient rester déficitaires en 2022, compte tenu de l'ensemble des recettes nettes. Ce déficit devrait se creuser de 1 261 400 dollars et s'établir à 1 839 700 dollars, contre 578 300 dollars en 2021.

IS3.38 Le Secrétaire général explique que le contrat relatif aux services de restauration au Siège, qui a été signé le 31 décembre 2015, court jusqu'au 31 décembre 2022. L'ONU aurait dû recevoir une commission sur le chiffre d'affaires du concessionnaire qui assure les services de restauration. Selon les dispositions du contrat initial, les recettes devaient correspondre soit à un montant annuel garanti, soit à un pourcentage du chiffre d'affaires annuel, le plus élevé de ces deux montants étant retenu. Cependant, les mesures d'atténuation prises au Siège pour endiguer la pandémie de COVID-19 ont entraîné des pertes importantes pour le concessionnaire. Les huit cafétérias et les services de restauration du Siège ont dû être brusquement fermés en mars 2020, quand le Secrétaire général a demandé à tous les travailleurs non essentiels de télétravailler. Le Lobby Café est le seul café qui a rouvert, en octobre 2020, pour satisfaire une demande limitée dans le cadre de la phase 2 du plan de réouverture. Le Secrétaire général explique que, du fait du faible volume des ventes de services alimentaires que laissaient prévoir l'obligation de télétravailler et le maintien des normes de distanciation physique imposées par la pandémie de COVID-19, il a fallu renégocier le contrat avec le concessionnaire en 2020. Un avenant prévoyant que les services alimentaires soient subventionnés jusqu'à la fin du contrat en 2022 a été signé en octobre 2020 afin de garantir la prestation de services alimentaires au personnel et aux représentants à leur retour au bureau. L'Organisation ne prévoit donc aucune rentrée d'argent pour 2022. En raison de la baisse de la demande de services de traiteur attendue au Siège, et pour atténuer les éventuelles pertes en 2022, et donc le niveau des subventions permettant de compenser ces pertes, il est prévu que seules quelques cafétérias rouvrent en 2022.

IS3.39 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'en raison de la pandémie de COVID-19 et de la situation de liquidité de l'Organisation, le Secrétaire général avait accepté de verser une subvention mensuelle au prestataire des services de restauration. Selon le Secrétaire général, les subventions versées de janvier 2020 à mai 2021 se montaient à 1 963 521 dollars. Le Comité consultatif rappelle avoir déjà reçu des informations sur les subventions versées au concessionnaire depuis novembre 2019. On trouvera dans le tableau IS3.7 ci-dessous le montant total des subventions versées au prestataire des services de restauration pour la période allant de novembre 2019 à mai 2021.

Tableau IS3.7
Subventions versées au prestataire des services de restauration au Siège
(En dollars des États Unis)

Motif	*Mois*	*Montant*
Crise de liquidités à l'ONU	Novembre 2019	225 151
Crise de liquidités à l'ONU	Décembre 2019	141 190
Crise de liquidités à l'ONU	Janvier 2020	210 519
Crise de liquidités à l'ONU	Février 2020	207 727
Crise de la COVID-19	Mars 2020	457 290
Crise de la COVID-19	Avril 2020	149 966
Crise de la COVID-19	Mai 2020	109 015
Crise de la COVID-19	Juin 2020	98 836
Crise de la COVID-19	Juillet 2020	30 631
Crise de la COVID-19	Août 2020	36 410
Crise de la COVID-19	Septembre 2020	17 228
Crise de la COVID-19	Octobre 2020	102 265
Crise de la COVID-19	Novembre 2020	70 839
Crise de la COVID-19	Décembre 2020	75 525
Crise de la COVID-19	Janvier 2021	77 330
Crise de la COVID-19	Février 2021	75 356
Crise de la COVID-19	Mars 2021	80 012
Crise de la COVID-19	Avril 2021	88 111
Crise de la COVID-19	Mai 2021	75 561
Total		**2 329 862**

IS3.40 À sa demande de précisions, il a été répondu au Comité consultatif que pour 2021, le montant estimatif des subventions avait été établi sur la base des prévisions de ventes, soit au total 1,5 million de dollars, dont 250 000 dollars de ventes de services de restauration à partir de septembre. Toutefois, il ne s'agissait là que de l'estimation la plus plausible à ce stade, la situation évoluant constamment. Les ventes effectives dépendraient du nombre de fonctionnaires et de délégués qui reviendraient dans les bureaux, ainsi que de leur consommation. Le montant total des subventions dépendrait également de la totalité des coûts de fonctionnement. De la même façon, pour 2022, les hypothèses utilisées pour établir les prévisions étaient très incertaines. **Le Comité consultatif prend note des informations concernant les subventions d'un montant de 2 329 862 dollars versées au prestataire de services de restauration de novembre 2019 à mai 2021 (784 587 dollars au titre de la crise de liquidité et 1 545 275 dollars au titre de la COVID-19) et compte que l'Assemblée générale recevra, au moment où elle examinera le présent rapport, des informations à jour et les explications nécessaires concernant les négociations en cours, le montant total des subventions versées jusque-là et les subventions mensuelles à verser jusqu'à la fin du contrat, en décembre 2020**.

IS3.41 Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'à la fin du mois de mars 2021, un consultant externe avait, conformément à sa recommandation, commencé l'étude indépendante complète des services de restauration, la première phase de l'étude devant être achevée à la mi-juillet 2021. Cette première phase devait permettre de donner un aperçu du marché actuel et des

possibilités de structurer au mieux le processus de passation de marché pour le prochain contrat, qui débuterait en janvier 2023, l'objectif étant de trouver, dans la mesure du possible, un équilibre entre l'augmentation des recettes, le coût des services alimentaires pour les clients et les droits des travailleurs de longue date des services de restauration, dont la qualité devait être maintenue (voir A/75/7, par. IS3.24).

IS3.42 **Le Comité consultatif prend note du lancement de l'étude indépendante des services de restauration et compte que des informations à jour sur les résultats de la première phase de l'étude seront fournies à l'Assemblée générale, au moment où elle examinera le présent rapport, et que des informations détaillées sur les résultats de l'étude figureront dans le prochain projet de budget.**

IS3.43 **Le Comité consultatif recommande une nouvelle fois que le nouveau contrat, qui se substituera au contrat du Siège prenant fin le 31 décembre 2022, soit attribué dans le cadre d'un processus ouvert à tous les fournisseurs et dans le respect des politiques, directives et procédures de l'ONU en matière d'achats, et que tous les fournisseurs potentiels soient mis en concurrence, de manière équitable et transparente (voir également A/75/7, par. IS3.25 et A/74/7, par. IS3.25).**

IS3.44 **Étant donné qu'au Siège, le retour dans les bureaux sera progressif et concernera à terme tous les fonctionnaires, le Comité consultatif recommande de réduire de 5 % (59 000 dollars) les crédits demandés au titre des services contractuels.**

Autres activités commerciales

	Dollars É.-U.
Prévisions approuvées pour 2020	434 800
Dépenses de 2020	168 800
Prévisions approuvées pour 2021	440 500
Ressources demandées par le Secrétaire général pour 2022	335 000

Note : Sauf indication contraire, les chiffres qui figurent dans le présent rapport ont été calculés sur la base des taux de 2021 (c'est-à-dire avant actualisation des coûts).

IS3.45 En 2022, le montant demandé au titre des objets de dépense autres que les postes s'élève à 335 000 dollars et fait apparaître une diminution de 105 500 dollars (24 %) par rapport aux prévisions approuvées pour 2021 due à la baisse des ressources demandées au titre : a) des consultants, soit 2 100 dollars (100 %) ; b) des services contractuels, soit 22 800 dollars (53,3 %) ; c) des frais généraux de fonctionnement, soit 69 200 dollars (65,4 %) ; des fournitures et accessoires, soit 3 500 dollars (25,9 %) ; d) du mobilier et matériel, soit 7 900 dollars (44,1 %).

IS3.46 Une fois les coûts actualisés, l'ensemble des recettes nettes tirées des activités de l'Office des Nations Unies à Vienne, de la CEA et de la cafétéria de la CESAP (Bangkok) devraient diminuer, tombant de 189 700 dollars en 2021 à 13 100 dollars en 2022.

IS3.47 **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes IS3.25 et IS3.44 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les objets de dépense autres que les postes soient approuvées.**

IS3.48 **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les recettes nettes soient approuvées.**

Questions diverses

Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

IS3.49 Le Comité consultatif rappelle que le Secrétaire général a fait savoir que la pandémie de COVID-19 pesait lourdement sur le chapitre 3 des recettes, compte tenu de la nature de ce chapitre et des services fournis au public. En réponse à ses questions, il a été précisé au Comité consultatif qu'en raison de la pandémie, tous les salons philatéliques avaient été annulés depuis mars 2020, date du dernier salon auquel l'APNU avait participé. L'APNU n'avait de cesse d'adapter sa stratégie de sensibilisation en fonction de l'évolution de la pandémie et du marché. De nombreux pays commençant à lever les restrictions liées à la COVID-19, elle devait participer à 15 salons au second semestre 2021. Elle avait su revoir son programme et modifier certains thèmes sur lesquels portaient les timbres pour s'adapter à la situation. Les timbres sur le thème « Le sport au service de la paix », qui devaient être émis à l'occasion des Jeux olympiques de Tokyo 2020, avaient par exemple été remplacés par les timbres sur le thème de la solidarité et de la lutte contre la propagation de la COVID-19, qui avaient connu un franc succès en 2020. Malgré la fermeture du Siège de l'ONU et des guichets de vente de timbres à New York, à Genève et à Vienne et l'annulation des salons philatéliques dans le monde entier, l'APNU avait su faire en sorte que ses clients passent commande par courrier, par téléphone et sur son site web. **Le Comité consultatif prend note des efforts faits par l'APNU et du fait qu'en 2022, le déficit devrait diminuer de plus de 50 % par rapport à 2021, et compte que des efforts supplémentaires seront déployés pour dégager davantage de recettes.**

IS3.50 S'étant renseigné à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que les recettes provenant des services prêtés par les quatre Sections des services aux visiteurs (New York, Genève, Vienne et Nairobi) avaient beaucoup pâti de la pandémie de COVID-19, et que les locaux de l'Organisation étaient restés fermés dans le monde entier au début de 2021. Néanmoins, les Sections avaient continué de s'employer à s'acquitter de leur mandat de sensibilisation et à générer des recettes tout au long de la pandémie, en proposant des visites virtuelles, des séances d'information en ligne et d'autres rencontres, ainsi que d'autres initiatives visant à faire en sorte que les activités en personne puissent reprendre dès que possible. Pour 2021, les quatre centres de conférence allaient mettre l'accent sur la multiplication des offres virtuelles ou en ligne, la simplification des campagnes de promotion, l'augmentation de la capacité de générer des recettes et l'actualisation et l'amélioration des contenus des visites guidées et des activités des Sections dans leur ensemble, grâce à des investissements ciblés dans la formation et la technologie.

IS3.51 En ce qui concerne la vente de cadeaux, le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que la boutique-cadeaux était fermée depuis le 12 mars 2020. Les ventes étant amenées à baisser considérablement, dans la mesure où les bâtiments étaient fermés aux visiteurs et où les restrictions liées à la pandémie se prolongeaient, un avenant prévoyant de réduire la commission de plus de moitié par rapport à son niveau d'avant la pandémie avait été signé en octobre 2020 et entrerait en vigueur quand la boutique-cadeaux serait autorisée à rouvrir. Les prévisions de recettes pour 2022 avaient été établies à partir du nouveau taux de commission et selon l'hypothèse que le nombre de visiteurs retrouverait son niveau d'avant la pandémie de COVID-19. Cependant, compte tenu des incertitudes quant à la « nouvelle normalité » et aux habitudes de voyage après la pandémie, des écarts importants pourraient être constatés par rapport à ces prévisions.

Tableau IS3.8

Évolution des ressources financières globales, par objet de dépense et par source de financement

(En milliers de dollars des États-Unis)

	Budget ordinaire						*Ressources extrabudgétaires*				*Total*			
	2020 (estimations)	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (prévisions)*	*2021 (dépenses effectives) (de janvier à juin)*	*2022 (prévisions avant actualisation des coûts)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (prévisions)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*	*2020 (dépenses effectives)*	*2021 (prévisions)*	*2022 (prévisions)*	*Variation (2021-2022)*
Postes	8 904,5	8 713,5	9 232,9	3 690,5	9 117,5	(115,4)	–	–	–	–	8 713,5	9 232,9	9 117,5	(115,4)
Autres dépenses de personnel	3 328,2	2 861,5	3 386,9	1 197,7	3 244,6	(142,3)	–	–	–	–	2 861,5	3 386,9	3 244,6	(142,3)
Dépenses de représentation	1,6	–	5,0	–	3,6	(1,4)	–	–	–	–	–	5,0	3,6	(1,4)
Consultants	7,4	114,2	2,1	196,7	–	(2,1)	–	–	–	–	114,2	2,1	–	(2,1)
Voyages du personnel	174,6	4,0	177,7	4,0	159,8	(17,9)	–	–	–	–	4,0	177,7	159,8	(17,9)
Services contractuels	2 719,6	2 767,0	3 395,5	2 197,4	4 369,4	973,9	–	–	–	–	2 767,0	3 395,5	4 369,4	973,9
Frais généraux de fonctionnement	2 512,4	1 196,8	2 598,4	376,5	2 490,8	(107,6)	–	–	–	–	1 196,8	2 598,4	2 490,8	(107,6)
Fournitures et accessoires	332,7	48,4	318,2	74,4	261,3	(56,9)	–	–	–	–	48,4	318,2	261,3	(56,9)
Mobilier et matériel	162,9	169,7	172,8	76,1	197,0	24,2	–	–	–	–	169,7	172,8	197,0	24,2
Aménagement des locaux	–	21,0	–	0,1	–	–	–	–	–	–	21,0	–	–	–
Bourses, subventions et contributions	128,0	0,1	130,4	–	111,9	(18,5)	–	–	–	–	0,1	130,4	111,9	(18,5)
Autres dépenses	–	28,2	–	960,9	–	–	–	–	–	–	28,2	–	–	–
Total	**18 271,9**	**15 924,4**	**19 419,9**	**8 774,3**	**19 955,9**	**536,0**	**–**	**–**	**–**	**–**	**15 924,4**	**19 419,9**	**19 955,9**	**536,0**

Annexe I

Récapitulatif, par catégorie, par classe et par chapitre, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

(Nombre de postes)

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*								
	VSG/ SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total partiel*	*1re classe*	*Autres classes*	*Agents du Service de sécurité*	*Agents locaux*	*Agents du Service mobile*	*Administrateurs recrutés sur le plan national*	*Agents des corps de métier*	*Total partiel*	*Total*
1. Politiques, direction et coordination d'ensemble																		
2021	7	4	9	16	32	37	35	5	145	14	81	–	9	–	–	–	104	249
Suppressions	–	–	–	(1)	–	–	–	–	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)
Effectif proposé pour 2022	**7**	**4**	**9**	**15**	**32**	**37**	**35**	**5**	**144**	**14**	**81**	**–**	**9**	**–**	**–**	**–**	**104**	**248**
2. Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences																		
2021	1	1	6	18	211	425	333	11	1 006	73	510	–	12	–	–	–	595	1 601
Suppressions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(10)	–	–	–	–	–	(10)	(10)
Reclassements	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	(1)	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé pour 2022	**1**	**1**	**6**	**18**	**211**	**425**	**333**	**11**	**1 006**	**74**	**499**	**–**	**12**	**–**	**–**	**–**	**585**	**1 591**
3. Affaires politiques																		
2021	4	4	12	16	48	64	52	22	222	5	97	–	34	13	5	–	154	376
Effectif proposé pour 2022	**4**	**4**	**12**	**16**	**48**	**64**	**52**	**22**	**222**	**5**	**97**	**–**	**34**	**13**	**5**	**–**	**154**	**376**
4. Désarmement																		
2021	1	–	2	4	13	8	8	4	40	4	13	–	4	–	–	–	21	61
Reclassements	–	–	(1)	1	(1)	1	1	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé pour 2022	**1**	**–**	**1**	**5**	**12**	**9**	**9**	**3**	**40**	**4**	**13**	**–**	**4**	**–**	**–**	**–**	**21**	**61**
5. Opérations de maintien de la paix																		
2021	1	4	5	6	6	4	3	3	32	–	9	–	197	93	2	–	301	333
Suppressions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(2)	(1)	–	–	(3)	(3)
Effectif proposé pour 2022	**1**	**4**	**5**	**6**	**6**	**4**	**3**	**3**	**32**	**–**	**9**	**–**	**195**	**92**	**2**	**–**	**298**	**330**

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*								
	VSG/ SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total partiel*	*1re classe*	*Autres classes*	*Agents du Service de sécurité*	*Agents locaux*	*Agents du Service mobile*	*Administrateurs recrutés sur le plan national*	*Agents des corps de métier*	*Total partiel*	*Total*
6. Utilisations pacifiques de l'espace																		
2021	–	–	1	1	2	7	4	3	18	–	5	–	–	–	–	–	5	23
Effectif proposé pour 2022	**–**	**–**	**1**	**1**	**2**	**7**	**4**	**3**	**18**	**–**	**5**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**5**	**23**
7. Cour internationale de Justice																		
2021	–	1	1	1	4	17	17	20	61	6	50	–	–	–	–	–	56	117
Effectif proposé pour 2022	**–**	**1**	**1**	**1**	**4**	**17**	**17**	**20**	**61**	**6**	**50**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**56**	**117**
8. Affaires juridiques																		
2021	1	2	4	8	23	32	49	24	143	12	49	–	–	–	–	–	61	204
Reclassements	–	–	–	–	1	(2)	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé pour 2022	**1**	**2**	**4**	**8**	**24**	**30**	**50**	**24**	**143**	**12**	**49**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**61**	**204**
9. Affaires économiques et sociales																		
2021	1	2	9	31	67	89	67	43	309	33	146	–	–	–	–	–	179	488
Reclassements	–	–	–	1	(1)	–	(1)	1	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé pour 2022	**1**	**2**	**9**	**32**	**66**	**89**	**66**	**44**	**309**	**33**	**146**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**179**	**488**
10. Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement																		
2021	1	–	1	1	8	8	5	1	25	–	6	–	–	–	–	–	6	31
Créations	–	–	–	–	–	–	1	1	2	–	–	–	–	–	–	–	–	2
Effectif proposé pour 2022	**1**	**–**	**1**	**1**	**8**	**8**	**6**	**2**	**27**	**–**	**6**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**6**	**33**
11. Appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique																		
2021	1	–	1	2	6	10	12	1	33	1	8	–	1	–	–	–	10	43
Créations	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	1
Effectif proposé pour 2022	**1**	**–**	**1**	**2**	**6**	**10**	**13**	**1**	**34**	**1**	**8**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**10**	**44**

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*								
	VSG/ SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total partiel*	*1re classe*	*Autres classes*	*Agents du Service de sécurité*	*Agents locaux*	*Agents du Service mobile*	*Administrateurs recrutés sur le plan national*	*Agents des corps de métier*	*Total partiel*	*Total*
12. Commerce et développement																		
2021	1	1	5	20	51	64	73	32	247	10	122	–	–	–	–	–	132	379
Effectif proposé pour 2022	**1**	**1**	**5**	**20**	**51**	**64**	**73**	**32**	**247**	**10**	**122**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**132**	**379**
14. Environnement																		
2021	1	1	4	11	26	40	13	1	97	1	5	–	10	–	–	–	16	113
Effectif proposé pour 2022	**1**	**1**	**4**	**11**	**26**	**40**	**13**	**1**	**97**	**1**	**5**	**–**	**10**	**–**	**–**	**–**	**16**	**113**
15. Établissements humains																		
2021	1	–	1	4	9	17	14	5	51	–	2	–	22	–	–	–	24	75
Effectif proposé pour 2022	**1**	**–**	**1**	**4**	**9**	**17**	**14**	**5**	**51**	**–**	**2**	**–**	**22**	**–**	**–**	**–**	**24**	**75**
16. Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale																		
2021	1	–	3	8	14	32	27	13	98	3	24	–	–	–	–	–	27	125
Effectif proposé pour 2022	**1**	**–**	**3**	**8**	**14**	**32**	**27**	**13**	**98**	**3**	**24**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**27**	**125**
17. ONU-Femmes																		
2021	1	1	3	4	7	8	8	5	37	–	12	–	–	–	–	–	12	49
Effectif proposé pour 2022	**1**	**1**	**3**	**4**	**7**	**8**	**8**	**5**	**37**	**–**	**12**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**12**	**49**
18. Développement économique et social en Afrique																		
2021	1	–	3	15	44	70	77	27	237	–	2	–	287	–	15	–	304	541
Suppressions	–	–	–	–	–	(1)	(1)	–	(2)	–	–	–	–	–	–	–	–	(2)
Effectif proposé pour 2022	**1**	**–**	**3**	**15**	**44**	**69**	**76**	**27**	**235**	**–**	**2**	**–**	**287**	**–**	**15**	**–**	**304**	**539**
19. Développement économique et social en Asie et dans le Pacifique																		
2021	1	–	2	15	35	63	52	33	201	–	–	–	214	–	3	–	217	418
Effectif proposé pour 2022	**1**	**–**	**2**	**15**	**35**	**63**	**52**	**33**	**201**	**–**	**–**	**–**	**214**	**–**	**3**	**–**	**217**	**418**

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*								
	VSG/ SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total partiel*	*1re classe*	*Autres classes*	*Agents du Service de sécurité*	*Agents locaux*	*Agents du Service mobile*	*Administrateurs recrutés sur le plan national*	*Agents des corps de métier*	*Total partiel*	*Total*
20. Développement économique en Europe																		
2021	1	–	1	8	23	35	37	21	126	5	57	–	–	–	–	–	62	188
Effectif proposé pour 2022	**1**	**–**	**1**	**8**	**23**	**35**	**37**	**21**	**126**	**5**	**57**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**62**	**188**
21. Développement économique et social en Amérique latine et dans les Caraïbes																		
2021	1	–	3	12	31	61	62	47	217	–	4	–	256	–	3	–	263	480
Effectif proposé pour 2022	**1**	**–**	**3**	**12**	**31**	**61**	**62**	**47**	**217**	**–**	**4**	**–**	**256**	**–**	**3**	**–**	**263**	**480**
22. Développement économique et social en Asie occidentale																		
2021	1	–	2	8	25	35	32	18	121	–	–	–	129	1	4	–	134	255
Effectif proposé pour 2022	**1**	**–**	**2**	**8**	**25**	**35**	**32**	**18**	**121**	**–**	**–**	**–**	**129**	**1**	**4**	**–**	**134**	**255**
24. Droits humains																		
2021	1	2	3	11	44	103	152	22	338	4	80	–	6	–	5	–	95	433
Transformations	–	–	–	–	–	–	16	–	16	–	–	–	–	–	–	–	–	16
Effectif proposé pour 2022	**1**	**2**	**3**	**11**	**44**	**103**	**168**	**22**	**354**	**4**	**80**	**–**	**6**	**–**	**5**	**–**	**95**	**449**
25. Réfugiés : protection internationale, solutions durables et assistance																		
2021	1	1	–	–	–	–	–	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	2
Effectif proposé pour 2022	**1**	**1**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**2**
26. Réfugiés de Palestine																		
2021	1	1	8	12	28	62	34	2	148	–	10	–	–	–	–	–	10	158
Transformations	–	–	–	–	–	8	8	1	17	–	4	–	–	–	–	–	4	21
Créations	–	–	–	–	1	7	12	2	22	–	–	–	–	–	–	–	–	22
Reclassements	–	–	–	4	6	9	(17)	(2)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé pour 2022	**1**	**1**	**8**	**16**	**35**	**86**	**37**	**3**	**187**	**–**	**14**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**14**	**201**

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*								
	VSG/ SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total partiel*	*1re classe*	*Autres classes*	*Agents du Service de sécurité*	*Agents locaux*	*Agents du Service mobile*	*Administrateurs recrutés sur le plan national*	*Agents des corps de métier*	*Total partiel*	*Total*
27. Aide humanitaire																		
2021	1	1	3	4	11	16	14	5	55	2	15	–	–	–	–	–	17	72
Effectif proposé pour 2022	**1**	**1**	**3**	**4**	**11**	**16**	**14**	**5**	**55**	**2**	**15**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**17**	**72**
28. Communication globale																		
2021	1	–	3	18	34	72	106	57	291	7	197	–	144	–	49	–	397	688
Suppressions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	–	–	(1)	(1)
Transformations	–	–	–	–	–	(1)	–	–	(1)	–	–	–	–	–	1	–	1	–
Créations	–	–	–	–	1	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	1
Reclassements	–	–	–	–	4	(4)	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Effectif proposé pour 2022	**1**	**–**	**3**	**18**	**39**	**67**	**106**	**57**	**291**	**7**	**197**	**–**	**143**	**–**	**50**	**–**	**397**	**688**
29A. Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité																		
2021	1	2	7	16	34	46	37	24	167	20	85	–	–	–	–	–	105	272
Suppressions	–	–	–	–	(1)	–	–	–	(1)	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)
Créations	–	–	–	–	–	–	1	2	3	–	–	–	–	–	–	–	–	3
Transferts	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	–	–	–	–	(1)	(1)
Effectif proposé pour 2022	**1**	**2**	**7**	**16**	**33**	**46**	**38**	**26**	**169**	**20**	**84**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**104**	**273**
29B. Département de l'appui opérationnel																		
2021	1	2	5	6	11	15	12	12	64	14	180	–	–	–	–	95	289	353
Suppressions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	–	–	–	(2)	(3)	(3)
Créations	–	–	–	–	–	–	2	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	2
Transferts	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1	–	–	–	–	–	1	1
Effectif proposé pour 2022	**1**	**2**	**5**	**6**	**11**	**15**	**14**	**12**	**66**	**14**	**180**	**–**	**–**	**–**	**–**	**93**	**287**	**353**
29C. Bureau de l'informatique et des communications																		
2021	–	1	1	6	16	23	35	11	93	16	71	–	2	–	–	–	89	182
Effectif proposé pour 2022	**–**	**1**	**1**	**6**	**16**	**23**	**35**	**11**	**93**	**16**	**71**	**–**	**2**	**–**	**–**	**–**	**89**	**182**

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*								
	VSG/ SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total partiel*	*1re classe*	*Autres classes*	*Agents du Service de sécurité*	*Agents locaux*	*Agents du Service mobile*	*Administrateurs recrutés sur le plan national*	*Agents des corps de métier*	*Total partiel*	*Total*
29E. Administration (Genève)																		
2021	–	–	1	4	10	16	20	22	73	18	209	–	–	–	–	–	227	300
Suppressions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	(2)	–	–	–	–	–	(3)	(3)
Créations	–	–	–	–	–	–	1	–	1	–	–	–	–	–	–	–	–	1
Effectif proposé pour 2022	**–**	**–**	**1**	**4**	**10**	**16**	**21**	**22**	**74**	**17**	**207**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**224**	**298**
29F. Administration (Vienne)																		
2021	–	–	1	1	4	5	6	3	20	6	57	–	–	–	–	–	63	83
Effectif proposé pour 2022	**–**	**–**	**1**	**1**	**4**	**5**	**6**	**3**	**20**	**6**	**57**	**–**	**–**	**–**	**–**	**–**	**63**	**83**
29G. Administration (Nairobi)																		
2021	–	–	1	4	7	9	17	7	45	–	–	–	66	–	1	–	67	112
Effectif proposé pour 2022	**–**	**–**	**1**	**4**	**7**	**9**	**17**	**7**	**45**	**–**	**–**	**–**	**66**	**–**	**1**	**–**	**67**	**112**
30. Contrôle interne																		
2021	1	1	3	3	13	28	22	14	85	8	20	–	1	–	–	–	29	114
Créations	–	–	–	1	–	1	–	–	2	–	–	–	–	–	–	–	–	2
Effectif proposé pour 2022	**1**	**1**	**3**	**4**	**13**	**29**	**22**	**14**	**87**	**8**	**20**	**–**	**1**	**–**	**–**	**–**	**29**	**116**
34. Sûreté et sécurité																		
2021	1	1	1	4	7	16	16	6	52	8	162	307	512	–	–	–	989	1 041
Suppressions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	–	–	–	(1)	(1)
Effectif proposé pour 2022	**1**	**1**	**1**	**4**	**7**	**16**	**16**	**6**	**52**	**8**	**162**	**306**	**512**	**–**	**–**	**–**	**988**	**1 040**
Total																		
2021	37	33	115	298	904	1 537	1 451	524	4 899	270	2 288	307	1 906	107	87	95	5 060	9 959
Suppressions	–	–	–	(1)	(1)	(1)	(1)	–	(4)	(1)	(13)	(1)	(3)	(1)	–	(2)	(21)	(25)
Créations	–	–	–	1	2	8	18	5	34	–	–	–	–	–	–	–	–	34
Reclassements	–	–	(1)	6	9	4	(16)	(2)	–	1	(1)	–	–	–	–	–	–	–
Transferts	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur									*Agents des services généraux et des catégories apparentées*								
	VSG/ SGA	*SSG*	*D-2*	*D-1*	*P-5*	*P-4*	*P-3*	*P-2/1*	*Total partiel*	*I^re^ classe*	*Autres classes*	*Agents du Service de sécurité*	*Agents locaux*	*Agents du Service mobile*	*Administrateurs recrutés sur le plan national*	*Agents des corps de métier*	*Total partiel*	*Total*
Réaffectations	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Transformations	–	–	–	–	–	7	24	1	32	–	4	–	–	–	1	–	5	37
Effectif proposé pour 2022	**37**	**33**	**114**	**304**	**914**	**1 555**	**1 476**	**528**	**4 961**	**270**	**2 278**	**306**	**1 903**	**106**	**88**	**93**	**5 044**	**10 005**
Chapitre 3 des recettes																		
2021	–	–	–	–	2	4	4	3	13	7	43	2	–	–	–	–	52	65
Suppressions	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	(1)	–	–	–	–	–	(1)	(1)
Effectif proposé pour 2022	**–**	**–**	**–**	**–**	**2**	**4**	**4**	**3**	**13**	**7**	**42**	**2**	**–**	**–**	**–**	**–**	**51**	**64**
Total (budget ordinaire et chapitre 3 des recettes)																		
2021	37	33	115	298	906	1 541	1 455	527	4 912	277	2 331	309	1 906	107	87	95	5 112	10 024
Suppressions	–	–	–	(1)	(1)	(1)	(1)	–	(4)	(1)	(14)	(1)	(3)	(1)	–	(2)	(22)	(26)
Créations	–	–	–	1	2	8	18	5	34	–	–	–	–	–	–	–	–	34
Reclassements	–	–	(1)	6	9	4	(16)	(2)	–	1	(1)	–	–	–	–	–	–	–
Transferts	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Réaffectations	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Transformations	–	–	–	–	–	7	24	1	32	–	4	–	–	–	1	–	5	37
Effectif proposé pour 2022	**37**	**33**	**114**	**304**	**916**	**1 559**	**1 480**	**531**	**4 974**	**277**	**2 320**	**308**	**1 903**	**106**	**88**	**93**	**5 095**	**10 069**

Abréviations : SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e) ; VSG = vice-secrétaire général(e).

Annexe II

Coopération avec d'autres organismes des Nations Unies

Depuis la publication de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2021, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a présenté des rapports à divers organismes des Nations Unies après examen des documents énumérés ci-après.

A. Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Plan de ressources intégré et projet de budget intégré du Programme des Nations Unies pour le développement, 2022-2025 (DP/2021/29)

Budget intégré du FNUAP, 2022-2025 (DP/FPA/2021/9)

B. Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire

Budget-programme 2022 du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (A/AC.96/1213)

Rapport financier et états financiers audités de l'année terminée le 31 décembre 2019 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (A/75/5/Add.6)

C. Conseil d'administration du Programme alimentaire mondial

Plan de gestion du PAM pour 2021-2023 (WFP/EB.2/2020/5-A/1/Rev.1)

Procédure de sélection et de nomination de l'Auditeur externe du PAM pour la période allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2028 (WFP/EB.2/2020/5-B/1)

Plan de travail de l'Auditeur externe (WFP/EB.2/2020/5-C/1)

Politique révisée de lutte contre la fraude et la corruption (WFP/EB.A/2021/5-B/1)

Politique révisée en matière de communication des rapports concernant le contrôle publiés par le Bureau de l'Inspectrice générale (WFP/EB.A/2021/5-C/1)

Comptes annuels vérifiés de 2020 (WFP/EB.A/2021/6-A/1)

Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1er janvier-31 décembre 2020) (WFP/EB.A/2021/6-B/1)

Rapport annuel du Comité d'audit (WFP/EB.A/2021/6-C/1)

Rapport annuel de l'Inspectrice générale (WFP/EB.A/2021/6-D/1) et note du Directeur exécutif sur le rapport annuel de l'Inspectrice générale (WFP/EB.A/2021/6-D/1/Add.1)

Rapport de l'Auditeur externe sur les initiatives internes d'importance primordiale (WFP/EB.A/2021/6-F/1)

Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe sur les initiatives internes d'importance primordiale (WFP/EB.A/2021/6-F/1/Add.1)

Rapport de l'Auditeur externe sur la gestion de l'information sur les bénéficiaires (WFP/EB.A/2021/6-G/1)

Réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport de l'Auditeur externe sur la gestion de l'information sur les bénéficiaires (WFP/EB.A/2021/6-G/1/Add.1)

Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe (WFP/EB.A/2021/6-H/1/Rev.1)

Rapport du Directeur exécutif sur les contributions et les réductions et dérogations concernant les coûts (article XIII.4 (f) du Règlement général) en 2020 (WFP/EB.A/2021/6-I/1)

Utilisation de l'excédent du Compte spécial d'auto-assurance (WFP/EB.A/2021/6-J/1)

Point sur l'opération de budgétisation stratégique ascendante (WFP/EB.1/2021/5-A/1)

Point sur les besoins opérationnels et les prévisions de financement pour 2021 (WFP/EB.1/2021/5-B/1)

D. Conseil exécutif du Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Projet de programme de travail et de budget pour l'année 2022 (HSP/EB.2021/4)

E. Bureau des Nations Unies pour les partenariats

Budget d'administration du Bureau des Nations Unies pour les partenariats pour 2021 (A/CN.1/R.1225)

F. Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement

Rapport du Directeur de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement concernant les activités menées par l'Institut de janvier à décembre 2020 et les projets de programme de travail et de plan financier pour 2021 et 2022

G. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Budget intégré de l'UNICEF pour 2022-2025 (E/ICEF/2021/AB/L.6)

H. Banque de technologies pour les pays les moins avancés

Banque de technologies pour les pays les moins avancés : budget et programme de travail pour 2021 (TBLDC/2020/5)

21-11234 (F) 160921 210921